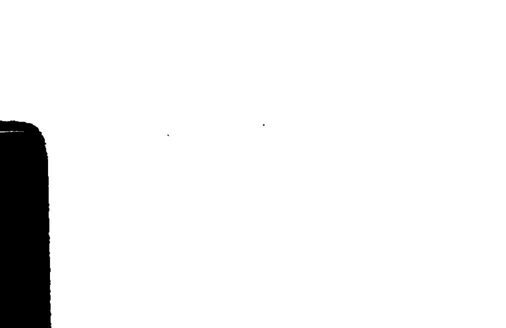


ZDB
Potter

HISTOIRE

PHILOSOPHIQUE, POLITIQUE ET CRITIQUE

DU

CHRISTIANISME

ET

DES ÉGLISES CHRÉTIENNES,

DEPUIS JÉSUS JUSQU'AU DIX-NEUVIÈME SIÈCLE,

PAR

DE POTTER.

> Loin de nous attribuer la découverte de la vérité comme un privilége, ne cessons jamais de la chercher avec ardeur et persévérance. Il n'y aura d'espoir de voir un jour la vérité triompher sur la terre, que lorsque tous les hommes étant unis par un même amour pour elle, aucun d'eux ne prétendra plus en avoir le monopole.
>
> S. Augustin, contre l'écrit des manichéens appelé LE FONDEMENT, ch. 3, n. 4, t. VIII, p. 152.

TOME PREMIER.



PARIS.

MERKLEIN, LIBRAIRE, RUE DES BEAUX-ARTS, 11.

LIBRAIRIE HISTORIQUE

A. LECLAIRE ET Cie, RUE HAUTEFEUILLE, 14.

F. BERTEMY, RUE DE LA CALANDRE, 44.

BRUXELLES. — BERTHOT, LIBRAIRE.

1836.

INTRODUCTION.

§ I.

Utilité de cet ouvrage.— Opportunité de sa publication.— Le christianisme n'excite plus ni enthousiasme ni haine.— Néo-catholiques.— Danger de leur doctrine.— Ils veulén faire passer le catholicisme à l'abri de leur philosophie qu'ils appellent *catholique*.— Ce qu'est réellement le catholicisme.— Méthode adoptée par l'auteur pour combattre ceux qui prétendent le régénérer.— Nous sommes aujourd'hui, envers le christianisme déchu, dans la même position où se trouvaient les premiers chrétiens envers le paganisme. — Unité sociale. — L'autorité ne saurait la produire. — Principe catholique. — La contrainte divise les hommes.— Dieu, qui nous a faits intelligens et libres, ne peut ni méconnaître notre intelligence, ni violer notre liberté.— Le despotisme de l'homme sur l'homme est aussi absurde qu'inique.— Cherchons de bonne foi et librement l'idée qui régénérera les hommes unis en société.

La publication d'une histoire écrite avec conscience, et appuyée de documens respectables pour ce qu'ils servent à établir, me (1) paraît dans tous les temps d'une utilité qui ne saurait être révoquée en doute. C'est la vérité mise en relief, ou, tout pour le moins, c'est ce que les chroniqueurs, les controversistes et d'autres écrivains de l'époque nous ont transmis pour vrai, ce que nous sommes forcés, faute de renseignemens plus précis, plus authentiques, d'accepter pour tel, et dont aujourd'hui, aidés d'une philosophie plus judicieuse, plus raisonnable, nous sentons qu'il faut tirer des conclusions tout autres

(1) On accuse généralement l'emploi du *moi* d'être l'indice de la présomption. Quelque peu d'importance que j'attache aux formes, j'éviterai cependant de faire usage du monosyllabe proscrit, dans le corps de cette histoire. L'Introduction me paraît pouvoir sans inconvénient faire exception à la règle que je m'impose : j'y rends compte, non pas de faits qui sont pour tout le monde ce qu'ils sont pour moi-même, mais uniquement de ma manière de les considérer, de mes opinions personnelles, du système que je me suis formé et auquel j'ai attaché ma conviction; toutes choses qu'il serait absurde de présenter comme si les autres devaient les adopter sur ma parole.

que celles qui ont fait si long-temps le malheur de nos pères.

Il n'y a donc à motiver que le plus ou moins d'opportunité d'une pareille publication, pour les hommes d'une foi timide et irrésolue, qui ne croient pas qu'il soit toujours également convenant de déchirer le voile des préjugés, de l'erreur et du mensonge. Cela n'est guère difficile.

Assez long-temps le christianisme ([1]) et surtout le catholicisme ont eu leurs panégyristes intéressés et leurs historiographes à gages, âpres au pouvoir et aux richesses de ce monde dont le zèle et le dévouement pour ces doctrines religieuses frayaient si promptement et si immanquablement le chemin. Puissances déchues, religion et sectateurs ont depuis lors subi l'époque inévitable des réactions que de coupables excès avaient provoquée contre eux. Maintenant que les passions sont calmées, et qu'une injuste attaque n'obtiendrait pas plus de faveur qu'une apologie mensongère, l'heure, me semble-t-il, a sonné de citer le christianisme à la barre du genre humain qui le jugera en dernier ressort sur les dépositions de l'histoire. Simple rapporteur dans ces imposans débats, je m'engage solennellement à ne dire que la vérité; mais aussi je dirai toute la vérité.

D'ailleurs nous vivons dans un de ces siècles de transition où l'humanité est en travail de quelque grande révolution morale qui doit influer puissamment sur l'existence future de la société, sur le bonheur, c'est-à-dire sur le perfectionnement

([1]) Par le christianisme que je combats (il me suffira d'en prendre acte ici pour toute la suite de ces réflexions), il faut toujours entendre le christianisme hiérarchiquement organisé, avec ses doctrines, ses croyances, ses préceptes et son sacerdoce. C'est cet ensemble que j'attaque, et cette Introduction le prouvera de reste, que j'attaque seul. Jésus et ses principes d'égalité sociale, de fraternité universelle, sont pour moi la manifestation de l'homme moral au degré le plus sublime.

physique, intellectuel et moral des hommes réunis. Chacun de nous, volontairement, ou à son insu, ou même malgré lui, contribue à préparer, à hâter cette crise, souvent déplorable pendant les jours de lutte, mais, nous devons en être profondément convaincus, salutaire dans son but final.

Ainsi, hommes et choses, événemens passés et convulsions présentes, tout conspire, comme par enchantement, pour accumuler les matériaux de l'œuvre qui est dans les desseins de la Providence, et que l'humanité, dont la vie est *une* aussi bien qu'elle est *éternelle*, a mission d'accomplir graduellement dans l'espace et dans le temps.

Parmi ceux, et ce n'est pas le petit nombre, qui avec les meilleures intentions prennent leur tâche à rebours, sont, à mon avis, les catholiques du mouvement, qui s'opiniâtrent dans des idées dont près de deux mille ans ont détendu le ressort, épuisé la vigueur, et, que l'on me passe l'expression, desséché la sève [1].

Plus ces hommmes de parti ont de savoir, de talent et de vertus, plus l'impulsion qu'ils cherchent à donner à leur siècle peut être momentanément funeste.

[1] Depuis que j'ai écrit ces lignes, les catholiques que j'y ai désignés ont, comme je m'y attendais, été répudiés et condamnés par leur chef, le pape, qui a bien senti que le mouvement, incompatible avec le catholicisme, le tuerait : il ne sent pas encore que l'absence de mouvement l'empêchera de vivre. Je conclus de là que les croyans progressifs ne sont plus catholiques, ou bien que le pape lui-même a cessé de l'être.

Je pouvais donc supprimer le raisonnement que les efforts des néo-catholiques m'avaient inspiré.

Je ne l'ai pas fait parce que je pense que ces tentatives seront nécessairement reprises tôt ou tard, soit en sous-œuvre, malgré les papes, et autant que possible à leur insu, soit ouvertement et même à l'instigation des papes, qui, avant de battre définitivement en retraite, voudront essayer d'un juste milieu entre le *statu quo* et le progrès. (*Voyez* la note supplémentaire n° 1, à la fin du paragraphe.)

Si, en outre, ils joignent à cela de la tactique, de l'adresse, ils deviennent effectivement dangereux.

Si, précédés d'un beau nom et d'une réputation méritée d'éloquence et de savoir, ils se bornent à présenter à leurs contemporains un système philosophique large et en harmonie avec les progrès les plus récens de l'intelligence; s'ils lient ce système spéculatif à une morale de tolérance, de bienveillance universelle, d'accord avec les idées d'égalité et de fraternité qui envahissent le monde; s'ils n'inscrivent plus sur leur bannière que *Dieu et la liberté!* et qu'ils s'écrient : *Soyez catholiques et suivez-nous!* il est, me paraît-il, tout en respectant leurs convictions personnelles, plus que temps de s'opposer à leurs efforts.

Car ils pourraient, du moins pour quelque temps, finir par entraîner les masses, presque généralement encore catholiques, ou du moins chrétiennes, par toutes les habitudes de leur vie tout entière, et qui, sans rien comprendre à la doctrine scientifique et sans beaucoup s'embarrasser de la morale qu'elles ont coutume de ne regarder que comme une partie très accessoire de la religion, croiraient que la réorganisation sociale n'est autre chose que le retour vers le sacerdotalisme chrétien du douzième siècle, et peut-être sur la confiance qu'inspirent des autorités imposantes, essaieraient de franchir cet immense pas rétrograde [1].

[1] J'avertis ici, une fois pour toutes, que, selon ma manière de voir, les hommes qui, soit avec, soit sans intention, cherchent à arrêter le mouvement de progression humanitaire, remplissent une mission providentielle aussi bien que les hommes qui travaillent à le hâter. Il me semble qu'il en est de l'humanité comme des individus : ceux-ci sont doués de facultés qui les poussent à l'action et de facultés qui les portent à réfléchir, à hésiter, à temporiser avant d'agir; la société a des membres entreprenans, ne doutant de rien, ne connaissant point d'obstacles, et des membres timides, irrésolus, ne voyant le succès nulle

La manière la plus simple et en même temps la plus efficace de paralyser ces efforts, selon moi, contraires à l'œuvre de la civilisation progressive, n'est-ce pas de dire à ceux qui les tentent :

« Vous confondez deux choses fort distinctes : l'une, ce que vous faites pour que le catholicisme paraisse moins déraisonnable et moins nuisible qu'il n'est en effet, pour le dissimuler en quelque sorte ; l'autre, ce catholicisme lui-même.

» Vous imitez les philosophes des derniers jours du paganisme, qui, certes, valaient beaucoup de chrétiens de leur temps. Si le polythéisme avait jamais été ce qu'ils voulaient qu'on le crût, le christianisme aurait été inutile (1).

part. Ces hommes sont à l'humanité ce que la crainte, l'incertitude, la circonspection sont à l'homme. Ils empêchent qu'on n'aille trop vite, qu'on ne fasse toujours sans jamais rien fonder. Ils sont la prudence du genre humain, qu'ils forcent de bien s'assurer d'un progrès avant de passer à un autre progrès, de mettre une idée au-dessus de toute contradiction et de tout doute avant d'en risquer une nouvelle, et surtout de ne songer à réaliser une idée quelconque, que lorsque celle qui précède dans l'ordre des temps a été matérialisée, pour ainsi dire, et consolidée dans l'application. C'est ainsi que les catholiques en combattant la philosophie, la rendent chaque jour plus pure et plus forte, et que les hommes du pouvoir préparent, facilitent et nécessitent le règne de la liberté.

Il est possible que je me trompe : mais ce système a du moins l'avantage de m'animer d'une indulgence sans bornes, pour ne pas dire d'une bienveillance infinie pour mes adversaires qui, par des voies opposées, et dont il est de mon devoir de chercher à les détourner comme ils croient du leur de me les faire suivre, ne travaillent cependant avec moi qu'à la même œuvre, et, quoique s'y prenant d'une tout autre manière, contribuent aussi efficacement à la perfectionner. Je fais ce que je dois en les poussant sans cesse en avant ; ils remplissent leur mission en mettant obstacle à ce que le progrès soit trop rapide.

(1) La philosophie grecque, si long-temps opposée au paganisme ou à la religion populaire, et persécutée par elle, finit par soutenir le paganisme expirant contre les attaques du christianisme, fort de ses vérités

» Mais ils replâtraient et couvraient de vains ornemens un édifice en ruines. Les chrétiens leur objectaient avec raison : « Votre plâtras n'est pas l'édifice, et vos peintures en cachant » ses crevasses ne lui rendront pas la solidité. Il a fait son temps, » et s'écroule par la base.

» L'avenir était au christianisme. Et pendant que, sans

sociales et de l'appui du genre humain dont il proclamait les droits. Il n'y a point là de contradiction : la philosophie, alors comme aujourd'hui, combattait les rêveries théosophiques et les fables vulgaires, soit qu'elles fussent enseignées par les prêtres des dieux, soit que les missionnaires du Christ les entassent sur la morale de Jésus. Pendant un temps, il est vrai, elle s'associa à des dieux au nom desquels on ne pouvait plus tromper personne ; c'était une nécessité de circonstance. Maintenant elle peut marcher directement à son but, sans ménagement ni détour, sans allégorie et sans voile, proclamant la raison pure et la justice humaine, telle que l'apôtre de l'égalité, Jésus, l'a annoncée aux hommes, au nom du Dieu, père de tous.

Du temps de Porphyre, on cherchait à réhabiliter les dieux déconsidérés des nations, en les faisant passer pour des personnifications du système astronomique et de l'ordre de la nature. Aujourd'hui les lois divines du cours des astres, et celles du développement physique de la matière n'ont plus besoin de se manifester en figures et en paraboles; et l'auteur de ces lois ne se prête plus à des mythes qui le matérialisent et le dégradent.—Vid. Porphyr. epist. ad Anebon. apud Jamblich. de myster. Ægyptior. p. 7. — Euseb. præparat. evangel. l. 3, cap. 1, p. 83 et seq. *

Cela fut porté si loin, que les gentils soupçonnèrent les chrétiens d'adorer le soleil tout comme ils s'imaginaient le faire eux-mêmes; et le chrétien Tertullien trouve cette supposition humaine ou plutôt charitable et raisonnable (alii plane humanius et verisimilius solem credunt Deum nostrum). Les manichéens adorèrent réellement Jésus-Christ dans le soleil et la lune; et, du temps du pape saint Léon, beaucoup de chrétiens orthodoxes, nous dit-il lui-même, soit par un reste de paganisme, soit par ignorance, adoraient le soleil levant avant d'entrer dans la basilique de Saint-Pierre. — Tertullian. apologet. cap. 16, p. 17. — S. Leon. magn. serm. 26, cap. 4, t. 1, p. 64; serm. 33, cap. 4, p. 87.

* A la fin du VIIIe volume se trouvera la liste complète des ouvrages consultés pour la composition de cette histoire, avec l'indication précise du lieu et de la date de leur impression.

s'amuser à en critiquer les décorations nouvelles, les chrétiens montraient le paganisme à nu, en comptaient les lézardes, en signalaient les brèches, et prédisaient avec certitude l'instant où il s'affaisserait sur lui-même, l'édifice entier tombait, et n'offrait plus qu'un monceau de décombres.»

Notre position envers les catholiques du progrès est identiquement la même. Nous aussi, nous leur disons : « Vous suivre pour avancer avec l'humanité qui nous entraîne tous, nous le voulons bien. Mais nous faire catholiques pour cela, c'est d'abord inutile; puis, et surtout, ce serait contradictoire avec la marche progressive que vous nous vantez. Car si vous faites un pas de plus en avant, vous serez des nôtres: pour rentrer dans vos rangs, nous devrions, nous, faire plusieurs pas en arrière. Marchons côte à côte, nous ne demandons pas mieux, à la conquête de la liberté réelle, la liberté pour tous, dont nous avons un égal besoin pour discuter les questions historiques, philosophiques et sociales qui nous divisent. Mais gardons-nous de poser en principe ce qui précisément est en question.

« Elle est sublime votre devise : *Dieu et la liberté!* nous l'adoptons de grand cœur. Mais ce n'est pas là du catholicisme. Il n'y a même rien de commun entre elle et lui. Le catholicisme, c'est la croyance en la sainte et indivisible Trinité une et consubstantielle; c'est l'acceptation aveugle du mystère de la rédemption, de celui de l'incarnation, de la virginité de Marie, mère de Dieu, du péché originel qui rend tous les hommes coupables avant leur naissance, et permet à Dieu de laisser sans injustice se damner éternellement les uns, tandis que sans partialité il sauve gratuitement les autres (1); c'est l'admission d'une providence variable, se mêlant de tout et à

(1) Voyez à la fin du chapitre, la deuxième note supplémentaire.

tout, sans lois ni règles fixes, modifiant sans cesse, avec ses idées et sa volonté, l'ordre ou plutôt le désordre des choses de ce monde, où rien n'a une cause déterminée, où aucune cause ne produit un effet certain; c'est la foi à des saints souvent ridicules, quelquefois abominables, à des miracles toujours absurdes, et à un purgatoire d'où les mérites des vivans vertueux ou plutôt dévots ont la vertu de tirer les méchans qui sont morts; c'est de croire que tout cela a existé dès le commencement et existera toujours, que toujours les chrétiens ont été ce qu'ils sont maintenant, ont pensé ce qu'ils pensent maintenant, que jamais ils n'ont varié ni ne varieront dans leurs opinions, pas plus que l'église n'a varié dans la doctrine qu'elle leur impose; c'est l'adoption de beaucoup de rêveries et d'abominations juives, d'un Dieu repentant et cruel, irascible et léger, inconséquent et changeant, d'une cosmogonie grossière, choses utiles peut-être pour le temps où les législateurs des Hébreux en faisaient la base de leur système, mais qu'il est pitoyable aujourd'hui d'offrir comme objets de vénération aux croyans qui ont embrassé un système essentiellement opposé, avec l'histoire souvent très peu édifiante des prophètes, des rois, des prêtres et du peuple juif; c'est surtout la proscription de tout examen, de toute discussion, de tout raisonnement, et par conséquent de tout progrès; c'est l'obéissance passive, toujours et en toutes choses, à l'église représentée par un curé, un évêque et le pape de Rome, chef infaillible de cette même église (1); c'est enfin la pratique mi-

(1) Ce devoir, celui de l'obéissance aveugle et passive, toujours et en toutes choses, imposé à tous les fidèles, n'a pas toujours été considéré sous le même aspect par l'église : ce n'est qu'aujourd'hui qu'il est explicitement avoué comme tel par l'oracle vivant du catholicisme. Cela devait être. En effet, l'automatisme général, le pape seul excepté, est la conséquence rigoureuse du système catholique, où l'infaillibilité,

nutieuse d'une foule d'abstinences, de jeûnes, de dévotions puériles, que le vulgaire commence par placer à côté des vertus réelles, et par lesquelles il remplace bientôt toute vertu.

» C'est là ce qu'il vous faut prouver avant tout et prouver à l'évidence, si réellement votre but principal est de soutenir, de restaurer, de régénérer le catholicisme, et non de lui escamoter des adhésions au moyen de votre échafaudage philosophique. Après quoi vous serez admis à y rattacher votre doctrine, à l'appeler *philosophie catholique*, et à sommer tous ceux qui l'accepteront, à se confesser catholiques comme vous.

» Car c'est là le catholicisme dont vous ne dites mot, le supposant ou feignant de le supposer au-dessus de toute preuve; et que je combats, moi, en le montrant dénué de toute preuve et de toute raison. »

Ma marche est la même que celle des chrétiens des premiers siècles. Sans m'occuper des opinions nouvelles émises par les néo-chrétiens et les aspirans rénovateurs du catholicisme, opinions qu'il n'entre pas dans mon plan de discuter, je m'attache uniquement aux vieilles idées qu'ils veulent faire passer inaperçues sous cette égide, et auxquelles ils veulent redonner l'assentiment général qu'elles n'auraient jamais perdu si elles l'avaient conquis légitimement, et que cependant elles ont perdu sans retour; je ramène mes adversaires sur le terrain où il leur importait de ne pas poser le

pour être réelle, doit être absolue, universelle, sans bornes possibles dans l'espace ni le temps.

Cette infaillibilité fausse et viole la liberté humaine dans sa plus noble essence. Car l'intelligence de l'homme individuel ne peut et ne doit fléchir que devant l'autorité de la raison humaine, c'est-à-dire de tous les hommes, de l'humanité : se soumettre passivement à celle d'un autre homme, c'est pour l'homme qui pense, abjurer le plus beau de ses droits et fouler aux pieds le plus saint de ses devoirs.

pied de peur qu'on ne les y suivît, et qu'éclairé par le flambeau de la philosophie et de l'histoire, on ne montrât aux hommes ce terrain épuisé, nu, stérile et incapable désormais de rien produire. Je le parcours avec eux, je le sonde et le remue dans tous les sens; et je demande ensuite aux esprits droits quel point de contact il y a, il peut y avoir entre un système philosophique et moral, né d'hier du cerveau d'un homme de génie, et l'ensemble de faits et d'opinions, de préceptes et de dogmes, lentement enfantés pendant dix-huit siècles par des hommes d'époques différentes, de pays et de caractères différens, guidés par des intérêts divers, s'avançant dans des voies opposées, et où il n'y a plus aujourd'hui d'autre unité que l'appellation commune sous laquelle on a étiqueté cette masse de divagations et de contradictions de toute espèce, qu'on a prétendu, contre l'évidence et la raison, être l'unité par excellence, l'unité absolue, immortelle et éternelle, aussi bien qu'universelle.

L'histoire est là pour réfuter cette insoutenable prétention. Elle suffit seule pour cela. Aussi, est-ce à elle seule que j'en appelle, elle seule que j'interroge, et que je force en quelque sorte à faire entrer dans l'esprit de mes lecteurs la conviction vive et religieuse qui me fait écrire.

Voilà pour mon opposition aux efforts rétrogrades des régénérateurs du catholicisme et du christianisme mi-dogmatique et mystique et mi-politique d'où le catholicisme est issu. Mais j'avais un autre motif de prendre la plume, et de chercher à éclairer l'époque si intéressante de la réforme sociale tentée par les premiers chrétiens : c'est l'identité de nos temps actuels avec la même époque, pour autant que cela est possible après dix-huit siècles de vie et de marche; c'est l'opinion profondément arrêtée en moi, que nous ne parviendrons à recomposer la société qui se dissout sous nos

yeux, que précisément en invoquant les principes fondamentaux de la doctrine de Jésus, et par les moyens mis en œuvre du temps des apôtres et de leurs disciples immédiats, c'est-à-dire par la charité et le dévouement spontanés comme religion, et l'association fraternelle des hommes, se reconnaissant librement tous égaux en droits, pour base d'institutions sociales. Je ne crois aucunement qu'il faille faire aujourd'hui du catholicisme, ni même du christianisme régénéré : il faut seulement imiter les chrétiens qui n'auraient rien fondé s'ils n'avaient fait que réformer le paganisme d'alors ; il faut faire de la philosophie sociale, et n'en appeler qu'à la vérité et à la raison universelles, non pour réhabiliter, mais pour remplacer le catholicisme dominateur et le christianisme exclusif et tranchant que la société repousse, et que les lumières définitivement acquises répudient.

Je sais qu'on demande, qu'on veut un principe de foi par lequel la société se reconstitue et se réorganise ; puis des doctrines sociales qui l'animent et la conservent, une éducation nationale qui la perpétue ; de l'unité en un mot, pour que les hommes réunis n'aient qu'une idée, qu'une croyance, qu'une volonté et qu'une action communes. Eh bien ! je le demande aussi, et le désire aussi vivement que qui que ce soit. La dissolvante analyse, je suis loin d'en disconvenir, a pénétré assez avant dans le corps social ; il est temps que cette décomposition effrayante s'arrête : c'est à la synthèse maintenant à rejoindre les élémens épars. Assez de démolitions, assez de ruines ! Il faut songer à élever l'édifice sous lequel le genre humain trouvera un abri. J'y consens volontiers. Nul ne se rangera de meilleur cœur, ni surtout de meilleure foi, sous la nouvelle bannière humanitaire, autour de laquelle, avec celle des autres, ma propre conviction m'aura appelé. Mais de cela seul que le nouvel édifice devra réellement convenir à

tous, il ne peut être tracé, exécuté et achevé par personne exclusivement; de ce que le principe social sera l'expression de l'intelligence et de la conscience générales, il ne saurait être improvisé par l'esprit et le sentiment d'un seul : ce principe naîtra, cet édifice s'élèvera de l'accord et par les efforts de tous. Travaillons donc dans ce sens, que chacun apporte à la masse des idées humaines ses idées individuelles. Car de principe universel, universellement reconnu, je n'en vois nulle part; des doctrines avouées par tous, je n'en aperçois que les germes, et, pour ainsi dire, la simple possibilité. Il est vrai, le vieux christianisme est là, et l'unité catholique prétend encore à lier les hommes en faisceau social; mais, ainsi que moi, d'autres ne refuseront-ils pas de s'y soumettre? Serai-je le seul à les croire usés et passés sans retour? à les proclamer impuissans à réformer de nouveau les esprits et les cœurs, à régénérer une seconde fois les hommes, à transformer la société qu'eux-mêmes ont produite et qui s'est abâtardie sous leur influence, à rien fonder, à rien organiser, à entraîner, à convaincre, à pousser l'humanité comme un seul homme dans une même voie de civilisation et de progrès? Forcera-t-on les opposans de croire et d'agir? L'histoire à la main, je prouve que cela ne mène à rien, si ce n'est précisément au contraire de ce que l'on se propose par le funeste recours à la contrainte et à la violence. Et puis, l'emploi de la force contre les idées, outre le mécompte qu'elle engendre toujours à la longue, n'est plus guère possible de notre temps. Beaucoup d'hommes aujourd'hui pensent par eux-mêmes, la grande masse des hommes examine du moins les idées qu'on lui propose, et les fait siennes par un assentiment plus ou moins raisonné; on ne saurait, dès lors, leur en faire embrasser de toutes façonnées, sur parole et par ordre: or, leur foi et leurs actes sont souvent le résultat de leur pensée, et,

pour autant que pratiquement ils ne blessent les droits de personne, ils doivent être aussi libres qu'elle.

Enfin, l'unité n'est pas l'uniformité; si la première donne la vie à la société, la seconde tue les consciences individuelles dont l'existence morale de la société se compose et sans lesquelles elle ne serait pas. Le principe *catholique*, comme on s'est de nouveau résolu à l'appeler, frappe de mort l'élément social en courbant toutes les individualités sous le niveau du despotisme, de même que l'individualisme absolu rend impossible toute association humaine, dont l'anarchie est la négation, et qui suppose sympathie, amour et dévouement. Or plus de dévouement, de sympathie et d'amour, dès qu'il y a contrainte ou gêne; et le principe catholique n'est que contrainte: c'est le *compelle intrare* que l'esprit d'égoïsme et de domination a déguisé sous toutes les formes, jusqu'à l'invoquer aujourd'hui contre l'égoïsme lui-même, en lui donnant la mission de ravaler chaque homme au rôle passif d'un rouage dans la grande machine sociale. Étrange contradiction que celle qui prétend réaliser l'abstraction appelée *société*, en ôtant toute réalité aux membres qui la constituent; et qui confisque au profit d'un droit idéal commun, la liberté réelle de chacun de ceux sans lesquels il n'y a ni droit, ni société, ni mouvement, ni vie (1)! Car la machine sociale,

(1) Sous ce point de vue, le *principe catholique* est la loi préventive par excellence. Or, une loi préventive est pour les hommes ce que le maillot est pour les enfans: de peur que ceux-ci, demeurés en liberté, ne se blessent, les nourrices leur ôtent tout mouvement. Le résultat de cette mesure de précaution prise contre la nature elle-même, c'est l'arrêt de développement au physique, en d'autres termes, les générations rachitiques, rabougries, qui se succèdent l'une à l'autre; comme le produit net du principe catholique a été l'arrêt de développement au moral, c'est-à-dire, en dernière analyse, des populations sans énergie, ne sachant ni remplir leurs devoirs ni revendiquer leurs droits.

sera-ce la main de Dieu qui la fera fonctionner? Si c'est un homme qui représente la Divinité, qui sera cet homme? Il sera l'élu de tous; soit : mais pour que tous s'accordent sur le principe qui doit les diriger dans ce choix, encore faut-il une unité de vues qui ne peut être que le résultat d'une convention au moins tacite, née de la discussion bienveillante, sans entraves et sans restrictions.

Ce n'est pas pour décourager que j'accumule ici les difficultés et que je signale les obstacles; loin de là : j'ai une foi vive dans le progrès, que je regarde comme la loi suprême de l'humanité sociale, c'est-à-dire comme une nécessité pour elle, à laquelle, si elle pouvait le vouloir, il serait hors de son pouvoir de se soustraire; et je désire faire partager mes convictions par tous les hommes de sens et de cœur. Je dis seulement, et c'est aussi en moi une croyance intime, que l'autorité ne réunira pas les hommes, et que la force les divisera: j'invoque la liberté, et je n'invoque qu'elle; mais je le fais avec pleine confiance, avec une confiance motivée et sentie. La Providence qui a voulu la société, me dis-je, a dû vouloir l'homme propre à la former; et si l'association exige l'unité du principe social, il est nécessaire que l'homme ait en lui les moyens suffisans pour recréer cette unité quand elle lui échappe (1). En effet, la chose correspond exactement au rai-

(1) Cela ne veut point dire que l'homme crée *a priori* dans toute la portée de ce mot, le principe, le but social, c'est-à-dire la loi d'après laquelle la société peut exister et existe. Ce serait *inventer*, créer Dieu lui-même, la loi des lois, l'auteur de toutes les lois et de la vie matérielle et morale qui en résulte. Loin d'avancer une pareille absurdité, je répète en plusieurs endroits que l'homme ne peut rien créer ni rien détruire, qu'il ne fait que modifier quant aux phénomènes, aux apparences, à la forme; que loin d'inventer, de poser des lois, il ne fait que les observer, les découvrir, les exposer; qu'il est lui-même soumis à ces lois; que la société dont il fait partie, l'est comme chacun des indi-

sonnement : tous les hommes doués d'une organisation, non identique, mais semblable, si rien ne contrarie le jeu de leurs facultés intellectuelles, affectives et sociales, si la contrainte surtout, soit morale, soit matérielle, n'y jette pas le trouble et le désordre, seront naturellement portés à s'unir peu à peu plus étroitement, et bientôt à n'avoir plus sur tout ce qui est essentiel à l'association humaine qu'une même pensée et qu'un seul sentiment, parce que tous sont créés dans le même but, que tous sont hommes. Le plus haut perfectionnement ne peut résulter que du concours perpétuel et progressif de tous : il sera le produit du résultat partiel obtenu par chaque génération et transmis par voie d'hérédité à la génération suivante, avec une organisation également plus parfaite que celle qui avait aidé à faire faire le dernier pas, et destinée à avancer l'humanité d'un nouveau pas de plus vers l'amélioration et le bonheur. La force qui brusquerait ou l'autorité qui imposerait de prime-saut ce perfectionnement social, ne ferait que le retarder, en entravant sa marche par la servilité et l'hypocrisie.

L'homme par cela seul qu'il naît social, naît avec le désir et le besoin de connaître, ainsi qu'avec les facultés propres à découvrir le véritable principe d'unité, auquel il faut que tous aient pleinement foi et se soumettent avec respect et amour, sous peine d'être ballottés d'erreurs en erreurs, de fautes en fautes, et de révolutions en révolutions. Mais ce principe, aussi bien que l'ordre réel et stable qui en serait la conséquence, et l'ordre quelconque qui ne cesse de résulter des efforts plus ou moins heureux que l'homme fait pour y

vidus dont elle se compose. J'appelle *recréer* cette loi sociale, la dévoiler et la formuler de nouveau, après qu'elle avait été comme perdue, étouffée sous les lois fausses, mensongères, par lesquelles on avait tenté de la remplacer.

élever son intelligence et y conformer sa conduite, le Créateur ne nous les impose point brutalement par un acte de sa toute-puissance, comme il le ferait à des êtres sans conscience et sans liberté. Force absolue, la cause suprême est aussi l'absolue sagesse. Or, l'action matérielle du despotisme n'est légitime, c'est-à-dire n'est juste et sage, que lorsque émanée d'un être essentiellement supérieur, elle tombe en outre sur la matière inintelligente, privée de volonté et de sentiment. Bien plus au-dessous de Dieu que la matière inorganique n'est au-dessous de nous, la relation de dépendance quoique la même est loin cependant d'être de même ordre. Car c'est en vertu des lois mêmes de Dieu que nous sommes doués d'intelligence et de libre arbitre; et Dieu ne peut pas, par des lois contradictoires, violer celles qui nous font sentir, délibérer et choisir librement. Il ne peut pas disposer de nous comme il a voulu que nous disposassions des métaux, de la pierre et du bois qu'il livre à notre industrie, dont nous nous servons pour élever aujourd'hui un palais, demain une prison; pour sculpter, tantôt une divinité, tantôt un monstre; et qui, toujours sans responsabilité comme sans consentement, prennent sous notre main toutes les formes, et obéissent, passifs et inertes, à nos caprices les plus criminels comme aux plus nobles inspirations de notre raison. Il devait suffire et il a suffi à l'auteur et au conservateur de toutes choses que les hommes ne pussent anéantir, ni les lois éternelles qui régissent et maintiennent l'univers, ni celles qui constituent la société et l'homme qui en est l'élément; mais leur essence même, et Dieu dont ils la tiennent, veulent impérieusement qu'ils aient toujours à leurs risques et périls, et en affrontant les conséquences qui menacent les infracteurs de ces lois, la faculté d'y refuser leur adhésion, de heurter les décrets de la Providence, de troub' l'ordre immuable et de se briser finalement contre les bo

posées à leur indépendance, uniquement pour leur signaler à chaque pas la voie où il dépend constamment d'eux de trouver le perfectionnement et le bien-être. Et ce serait l'homme, cet être imparfait, que chacune de ses idées expose à l'erreur, chaque acte à une faute, chaque mouvement à une chute, qui imposerait un principe d'unité sociale, universel, catholique, aux autres hommes; qui les y soumettrait d'autorité, qui les contraindrait à s'y soumettre par la force, qui leur interdirait la contradiction, la discussion, l'examen, le doute, la plainte, le murmure; aux autres hommes, ses semblables, ses égaux en droits pour l'intelligence, la conscience, la liberté, l'humanité! Non, jamais le despotisme, cette doctrine infernale qui résume en elle seule tous les crimes et tous les maux qui accablent la société, ne s'était formulé avec tant d'orgueil et d'impudeur que depuis qu'il s'est couvert du masque d'un système philosophique et religieux, le seul prétendûment en harmonie avec la bonté, la sagesse, et surtout la force de la Providence. Repoussant de toute l'indignation d'un cœur d'homme libre cette doctrine servile, j'appelle l'histoire à mon aide, tant pour faire, à chaque époque, à chaque événement, toucher du doigt les bienfaits de la liberté, et montrer dans tout son éclat la beauté de l'ordre qui en est la conséquence naturelle et nécessaire, que pour montrer les funestes résultats de la contrainte et de la violence, et les désordres qu'elles engendrent, substituant l'un à l'autre des simulacres d'ordre, dans une série indéfinie d'actions et de réactions, sans fruit réel comme sans relâche et sans fin.

Tolérance donc, et tolérance entière! Liberté absolue d'opinions et de doctrines! Qu'on prêche sur les toits; qu'on enseigne dans les carrefours; qu'on écrive, qu'on publie, qu'on répande, qui voudra, ce qu'il voudra et comme il voudra! De ce conflit vivifiant, de cette anarchie apparente naîtront enfin la

foi à laquelle tous s'attacheront comme à la seule vraie; les doctrines que tous embrasseront comme les seules justes, raisonnables, utiles; l'éducation que tous rechercheront comme la seule bonne. C'est non seulement le moyen le plus efficace, mais c'est encore l'unique moyen de hâter le moment où triomphera la véritable science sociale, où l'unité sociale gouvernera le monde. Avant de mettre à l'unisson nos idées et nos consciences, mettons-y nos intentions et nos vœux. Aujourd'hui, comme il y a deux mille ans, ce n'est encore que par le christianisme qu'on pourra arriver au catholicisme (je prends ici ces mots dans leur acception simple et naturelle), c'est-à-dire par l'universelle charité à l'unité morale universelle; par l'union des cœurs à l'union des esprits; par la fraternité et la liberté à une volonté et à une action uniques : et toujours pour conserver la liberté comme but social, ou plutôt comme condition du développement progressif indéfini, après qu'elle a servi de moyen d'association, en d'autres mots de moyen pour développer actuellement les facultés humaines, de manière à assurer le progrès humanitaire sans intermission et sans terme. Il n'y a plus de catholicisme : il en naîtra un peut-être, probablement même, et d'autant plus facilement et plus tôt qu'on le laissera plus libre de se formuler spontanément; et il se maintiendra d'autant plus long-temps qu'on le restreindra moins dans des limites quelconques, même dans celles qu'il se sera lui-même tracées. La papauté a suffi pendant quelques siècles au monde civilisé; c'est un fait historique : elle n'est rien aujourd'hui; c'est un fait actuel et notoire. Elle ne saurait renaître; c'est une loi morale, aussi immuable que les faits. Sans donc vouloir, chaque individu, dicter des idées qualifiées impérieusement de *générales*, laissons un libre cours aux idées de chacun; les bonnes idées se fondront d'elles-mêmes en idées générales dans le creuset de

l'entendement humain universel. Éclairons-nous mutuellement les uns les autres, et soyons certains qu'en avançant toujours, même par des voies différentes, nous nous rapprocherons sans cesse, et finirons, autant que possible, par nous rencontrer tous. L'unité est, sans nul doute, le but de la société; mais, sans nul doute aussi, ce n'est que par la liberté qu'on peut y parvenir. Il est important, il est urgent de combler l'abîme des catastrophes réformatrices; mais le seul moyen de le faire, c'est de laisser la réforme marcher d'un pas libre, à ciel découvert, sans gêne, sans autres bornes que celles qui ont été posées au développement de l'humanité.

NOTES SUPPLÉMENTAIRES.

N° 1. — Impossibilité de *philosophiser* le christianisme. — L'empereur Julien.

Quoi qu'on fasse et quoi qu'il arrive, on ne réussira pas plus aujourd'hui à *philosophiser* le christianisme, qu'on ne réussit, il y a quinze cents ans, à *christianiser* le paganisme. Celui-ci avait son caractère propre, avec lequel le caractère du christianisme primitif était incompatible, aussi incompatible que l'est le caractère du christianisme actuel avec celui de la philosophie : il faudra nécessairement que le christianisme cède la place à la philosophie, comme autrefois le paganisme s'est effacé, s'est évanoui devant le christianisme. La religion qui exprimait la société moderne s'est usée à son tour, après s'être assise sur la poussière de la religion usée qui exprimait la société ancienne : la raison et la vérité pures ne s'usent jamais.

Si cela avait besoin d'être prouvé par des faits, l'histoire de l'empereur Julien serait là pour convaincre les plus incrédules. Julien prit au christianisme tout ce qu'il avait de bon, de social, de vrai ; mais il répudia l'ensemble de la doctrine chrétienne. C'était une erreur grave pour son siècle : cette doctrine avait trop récemment et trop bien mérité de l'humanité, pour que l'on consentît déjà à l'accuser d'aucun des maux dont plus tard elle porta la lourde responsabilité ; et il était plus que déraisonnable d'espérer que l'humanité la répudierait sur parole, et surtout sur parole d'empereur. Mais Julien fit pis encore : il essaya de marier les vérités sociales de Jésus, et leur mise en pratique par ses disciples, avec les puérilités de la vieille religion de l'empire. Son zèle de philosophe n'était pas selon la science, et par cela seul devait demeurer inefficace : son zèle de dévot pour des dieux qui n'éveillaient plus de véritable dévotion chez personne, qui ne trouvaient de crédulité nulle part, le fit bafouer par les chrétiens, les philosophes, et même par les gentils.

Voici ce que Julien prêcha à ses sujets :

« La charité universelle (φιλανθρωπία). Il faut aider son prochain pour que les dieux nous aident.

» Il faut rendre le bien pour le mal. Le bienfait, dans ce cas, s'adresse à l'homme et non à sa perversité. C'est un devoir d'humanité de traiter les coupables avec douceur, et de n'infliger de châtimens que pour les amender.

» L'adoration de Jupiter hospitalier, de Jupiter social, est une dérision, si l'on refuse l'hospitalité et les secours nécessaires aux hommes qui en ont besoin.

» Tous les hommes sont frères, enfans du même Dieu.

» Il faut révérer les dieux, leurs images, leurs temples, leurs autels : nous devons un culte matériel aux objets matériels, au moyen desquels nous honorons la Divinité, tant que notre âme spirituelle est liée à notre corps.

» Dieu n'a besoin de rien. Cela ne nous dispense pas de lui faire des offrandes et des sacrifices.

» Les chrétiens calomnient les gentils en les accusant d'adorer des idoles. Nous aimons à voir les images des dieux que nous adorons, voilà tout. Mais ces images sont faites de la main des hommes, et partant corruptibles ; nous le savons bien.

» L'âme humaine est en relation avec les dieux, qui jouissent de sa pureté comme de celle du ciel.

» Les prêtres doivent prier trois fois le jour, du moins le matin et le soir ; puis s'occuper de méditations morales et philosophiques ; puis encore se purifier tous les jours.

» Ils doivent être graves, tempérans, modestes dans le monde, solennels dans les temples ;

» N'aller ni au théâtre, ni chez les acteurs, ni chez les danseuses ;

» En un mot, mériter, par leur conduite, le sublime caractère dont ils sont revêtus.

» Quiconque honore les dieux et aime les hommes est digne du sacerdoce, quoique pauvre et plébéien. Honorer les dieux, c'est provoquer les autres à les honorer ; aimer les hommes, c'est leur faire du bien. »

Voyez : Julian. imperator. fragmenta, t. 1, p. 289 ad 305.— Liv. 7, ch. 16 de la première Époque de cet ouvrage, en note.

Ne dirait-on pas un disciple de Jésus, et quelquefois même un catéchiste romain de nos jours ? Eh bien ! malgré cela, Julien, pontife indigne, comme il se qualifie lui-même à la manière de nos capucins, ne put réussir à faire reculer le monde vers les dieux qui avaient laissé ce même monde s'asservir et s'abrutir, pas plus qu'on ne réussira de nos jours à refouler l'humanité vers le dieu des chrétiens, que les papes ont fait servir d'instrument au despotisme et à la barbarie.

No 2. — Les dogmes selon l'église.

Une chose à remarquer à propos des dogmes que je cite, c'est qu'aujourd'hui, par une espèce de réaction, des philosophes entreprennent

de les relever pour la plupart du mépris où les avaient fait tomber les attaques violentes et les plaisanteries du dix-huitième siècle : à cet effet, ils leur supposent, gratuitement me paraît-il, une origine toute philosophique, et les déguisent sous une interprétation naturelle que l'église, dont je m'occupe exclusivement, repousse avec horreur. Je ne parlerai ici que de la Trinité et du péché originel.

Entraînés, peut-être à leur insu, par la croyance trinitaire de la communion dans laquelle ils sont nés, ces philosophes soutiennent la triplicité métaphysique de l'idée divine, émise par l'école néo platonicienne, qu'ils poussent même jusqu'en ses dernières conséquences, le panthéisme. Sans admettre plus que je ne la comprends, cette opinion spéculative, à laquelle du reste je n'attache aucune importance pratique, je me bornerai à dire que ce n'est point là la Trinité réelle, dogmatique et mystérieuse des chrétiens, nullement fondée sur la raison et la nature, et dont l'église ne tolère aucune explication logique. Conséquence probablement de l'anthropomorphisme juif, qui avait non seulement doué Jéhovah d'une parole et d'un souffle, mais qui encore avait personnifié l'une et l'autre dans les livres saints (Job. cap. 33, vers. 4; psalm. 32, vers. 6, et psalm. 103, vers. 30), de manière que les chrétiens n'eurent plus ensuite qu'à spiritualiser ces entités matérielles ; notre Trinité est aujourd'hui un dogme sanctifié, un mystère ou une absurdité, comme on voudra, sur lequel toute discussion est un sacrilége. C'est aussi cette Trinité-là, et celle-là seule, dont il est question dans ma nomenclature des dogmes catholiques.

Quant au dogme tout oriental de la chute primitive de l'homme, nécessitant une réhabilitation, un rachat, en un mot une rédemption, les philosophes dont je parle s'en servent pour rendre raison de l'origine du mal sur la terre. Je vois ce mal qui est un fait ; mais est-ce une condition de salut que de savoir positivement d'où il provient, quelle en est la cause? Qu'on cherche à la découvrir, c'est fort bien ; qu'on lui assigne une autre cause que la liberté donnée à l'homme d'user et de mésuser des facultés dont l'ont doué le créateur et la nature, j'y consens. Mais de là à la puérile désobéissance d'Adam pour laquelle nous méritons tous d'être éternellement damnés, il y a une distance incommensurable. Or le péché originel n'est, d'après l'église et le catéchisme dans lequel l'église a résumé sa doctrine, que la désobéissance du premier homme. Pour les philosophes, au contraire, c'est l'innéité, l'hérédité de l'organisme humain. Nous portons, disent-ils, naturellement et réellement la peine des péchés de nos pères. La peine, d'accord ; mais la responsabilité, la *coulpe,* non. Cependant le dogme du péché originel, tel que l'église l'impose à l'intelligence et à la conscience des fidèles, est

la croyance à une culpabilité, nécessairement et justement passible de châtiment. Ce châtiment, loin d'être équitable, raisonnable, serait absurde, atroce. La violation des lois éternelles par les parens cause le malheur des enfans, je le sais; mais c'est uniquement comme conséquence de ces mêmes lois. Il n'y a que des prêtres qui, en leur qualité de continuateurs d'un Dieu qu'ils ont fait aussi peu humain qu'ils le sont eux-mêmes, d'un Dieu qui *venge* sur plusieurs générations *l'offense* qui lui a été faite par une seule (Exod. cap. 20, vers. 5), aient pu changer cette conséquence en punition, et condamner des innocens qu'il fallait consoler et plaindre. Si les fils étaient comptables des fautes de leurs pères, qui aurait été plus coupable que Jésus, issu de la race royale de David, race souillée de tant d'injustices et de violences, de tant de meurtres, d'adultères, d'idolâtries, etc., etc.

Au reste, les dogmes que je viens de mentionner, fondés sur des idées tout asiatiques, n'étaient très probablement pas pour ceux dont l'intelligence les avait produits, ce que nous, Européens occidentaux, avons décidé dans la suite qu'ils avaient été pour les chrétiens apostoliques, afin de les conserver tels pour nous. Car les imaginations, froidement positives de l'Occident, sont loin de pouvoir se monter au ton de celles du berceau de zoroastrisme, du chaldaïsme, du judaïsme et du christianisme. Les gnostiques rétablirent, si l'on peut parler ainsi, l'ancien texte. Aussi, l'église qui voulait devenir universelle et qui sentait bien que le gnosticisme ne conviendrait jamais à l'universalité des hommes, condamna-t-elle sévèrement les gnostiques et leurs brillantes rêveries.

S'il suffisait, pour réorganiser et reconsolider l'église, de la traduire en allégories, rien ne serait plus facile : identifiant Jésus avec les idées de liberté et d'égalité dont il s'était fait l'apôtre, on expliquerait sa résurrection par celle de ces mêmes idées, sorties triomphantes du tombeau où les Juifs serviles avaient voulu les étouffer dans le sang. Le culte de Marie serait celui de la maternité, aussi pure et plus parfaite, parce que plus utile et plus complète, que la virginité elle-même. Le baptême ne serait que le symbole de l'innocence rendue à l'âme par le repentir, c'est-à-dire par la conversion, l'amélioration, la réforme, la régénération; l'eucharistie, un lien de fraternité, un repas d'égalité et d'amour, etc. Mais l'église accepterait-elle ce remaniement philosophique? Là est toute la question. Or encore une fois, ce n'est pas de la philosohie prétendue catholique, mais de l'église qui se dit catholique, que j'ai entrepris de faire toucher au doigt l'inconséquence et la faiblesse.

Qu'importe en effet le soi-disant catholicisme de quelques philosophes

qui ont encore la manie de se prétendre catholiques? C'est l'église et son chef visible que nous voulons, que nous devons entendre parler. Que le pape avoue solennellement et, comme on dit, *ex cathedra*, ce que je prouve, savoir : les variations de l'église catholique pour la morale et pour le dogme, en tous les temps; ses erreurs manifestes et ses crimes palpables, à plusieurs époques : puis, qu'il nous donne comme *son* catholicisme, comme le catholicisme actuel, une doctrine raisonnable, humaine, sans mystères ni prodiges, au niveau des besoins et des lumières de notre âge, et progressive pour les âges futurs, et nous adoucirons de beaucoup nos accusations quant au passé, nous déposerons avec joie notre hostilité présente.

---

§ II.

Premières publications de l'auteur sur l'histoire ecclésiastique. — L'histoire des premiers siècles de l'église est la plus importante. — Supériorité des recherches qui ont servi à l'Histoire du christianisme. — Elles offrent, outre les faits déjà rapportés, des faits nouveaux présentés de la même manière, dans le même but.

Il y a vingt ans que je publiai en Belgique, pour la première fois, l'*Histoire des Conciles*, depuis les apôtres jusqu'au schisme entre les deux grandes églises catholiques, l'église grecque et l'église latine. Quelques années après, je fis paraître à Paris la suite qui compléta ainsi, sous le titre de l'*Esprit de l'Église*, l'histoire ecclésiastique jusqu'à nos jours. Je sentis alors combien la première partie était inférieure à la seconde. Cependant je comprenais fort bien l'importance beaucoup plus grande de l'histoire des siècles primitifs, pendant lesquels l'église était passée de l'état embryonnaire, si cela peut se dire, à celui de jeunesse et de vigueur qui, plus tard, la fit si forte contre ses ennemis et surtout contre le germe de destruction qu'elle portait dans son propre sein [1] : l'histoire des siècles postérieurs n'offre qu'un intérêt de pure curiosité, si on la compare au mouvement révolutionnaire de développement qui se manifesta dans l'origine du christianisme. Aussi est-ce là que le philosophe doit saisir sur cette question encore aujourd'hui vitale pour l'intelligence de la civilisation qui a succédé à celle de l'empire romain, les élémens historiques

[1] L'établissement du christianisme fut une révolution : les évêques, les patriarches et finalement les papes n'eurent qu'à user des forces révolutionnaires de l'église pour organiser leur pouvoir despotique ; de même que, de nos jours, Napoléon organisa la puissante révolution française en despotisme impérial.

propres à la résoudre sans réplique et, s'il se peut, définitivement.

Je m'occupai dès lors à faire disparaître la désharmonie qui régnait dans mon ouvrage. Le résultat de ce travail est l'Histoire du christianisme que je publie aujourd'hui, et pour laquelle mes anciennes publications ont servi de matériaux avec les notes que m'avaient fourni de nouvelles recherches. L'histoire des conciles y est entièrement refondue, et la matière plus que doublée; les citations sont indiquées avec une plus minutieuse exactitude : l'histoire des conciles et des papes, après avoir subi une nouvelle division, a été augmentée d'une manière notable, et de faits d'une haute importance. Somme toute, l'ouvrage que je livre au public est, je puis le dire, le fruit de plus de vingt années de recherches laborieuses et d'un travail consciencieux.

Mes principes, mes opinions, ma foi inébranlable dans la force du bon droit et de la vérité, ma confiance sans bornes dans l'avenir où la justice et la raison triompheront en dépit de tous les intérêts, de tous les efforts, de tous les obstacles, n'ont pas varié. Mon but étant le même, je n'ai donc rien changé à la classification des événemens dont je m'occupe, à ma manière de les présenter et de les mettre en saillie, à mon plan par conséquent et à ma méthode. Il serait inutile de les développer ici : je l'ai fait dans la préface qui suit immédiatement cette Introduction, et que j'ai consacrée exclusivement à justifier la marche que j'ai suivie, en exposant la division matérielle de l'ouvrage, et en quelque sorte son mécanisme.

§ III.

Réfutation des objections. — Impartialité et bonne foi de l'auteur. — Il ne partage pas les opinions et les croyances des chrétiens, et il l'avoue. — Les écrivains de l'église partent du principe qui constitue cette église *divine*. — L'auteur examine, discute, juge. — Il ne faut pas le charger des iniquités qu'il rapporte. — Pourquoi il s'attache à faire ressortir les erreurs et les crimes. — Versatilité de l'église. — Les prêtres auraient dû, pour prouver la sainteté de leur doctrine et leur propre conviction, se montrer toujours meilleurs que les autres hommes. — Leur conduite prouve, au contraire, que ce qu'ils annonçent est faux, et qu'eux-mêmes n'y croient pas. — Le christianisme s'est établi et répandu sans miracle, au moyen des vérités sociales qu'il proclamait. — En le soumettant à la discussion, à la critique, la raison le consolidera dans ce qu'il a de vrai, et lui substituera la vérité où elle lui est contraire. — École moderne de philosophie qui répudie toute hostilité contre le catholicisme. — La question catholique est encore sociale dans l'Europe presque entière. — Qu'est-ce que la foi ? — Celle aux dogmes spéculatifs doit être traitée comme indifférente dans la société positive. — Il est urgent que la philosophie déblaie le terrain là où les ruines du christianisme l'encombrent encore. — Appel à la discussion libre et bienveillante, et à l'histoire. — Le despotisme perdra la papauté.

Je me bornerai à répondre à quelques objections spécieuses qui m'ont été faites, et à d'autres que je prévois que l'on pourrait me faire.

Sans contester en thèse générale l'utilité de prendre acte des opinions et des actions des hommes qui ont figuré sur la scène du monde, d'enregistrer les idées de nos ancêtres et les événemens qu'elles ont préparés, l'utilité de l'histoire en un mot, on me dira peut-être : *Vous l'avez écrite en ennemi.*

— Oui et non, selon le sens que l'on attache à ce reproche.

Entend-on par là que j'ai sciemment rapporté un seul fait controuvé ; que j'ai invoqué en faveur de ma conviction ou contre celle de mes adversaires une seule citation, je ne dirai pas fausse, mais incertaine, mais douteuse ; que j'ai, dans le but de leur nuire, dissimulé ou passé sous silence une seule action, une seule idée honorable pour eux ; que je leur ai attribué des erreurs ou des crimes dont je les savais innocens ; que j'ai malignement interprété contre eux une opinion, une

parole, un acte, susceptibles d'un interprétation plus charitable : non, mille fois non, je ne suis pas un ennemi de ce genre.

Mais si l'on veut dire que je ne partage aucunement les opinions dont je me fais le rapporteur ; que je répudie la foi des chrétiens, leurs mystères, leurs miracles, leurs pratiques; que j'abhorre leur intolérance, leur esprit de domination, d'inquisition, de violence et de cruauté; que je range nombre de leurs pères de l'église, de leurs martyrs, de leurs héros et de leurs saints parmi ce que la race humaine a offert de plus inepte ou de plus fanatique, et beaucoup d'événemens dont on peut avec droit les accuser, eux, leurs conciles ou leurs papes, parmi les horreurs les plus scandaleuses dont les annales du monde aient conservé le souvenir ; si l'on cherche à me faire un crime de ce que je pense autrement que mes adversaires, et de ce qu'aussi bien que ceux d'entre eux qui ont été et qui sont encore de bonne foi, j'ai une conviction à moi bien intime, bien profonde, qui me fait découvrir avec joie le faible de leurs doctrines et de leurs argumens, qui me fait considérer la versatilité de leurs croyances, leurs erreurs et leurs fautes comme un gage assuré du triomphe de la doctrine que je professe, celle d'une ferme confiance dans l'homme comme être doué de raison et de vertu. Oh! je l'avoue volontiers : dans ce sens-là, je suis leur ennemi, et c'est comme leur ennemi, mais ennemi toujours découvert, toujours droit, franc, loyal, que j'entre dans la lice et que j'y accepte contre eux le combat à outrance.

Mais, pourra-t-on objecter encore, vous ne nierez pas que, parmi les chrétiens de tous les siècles, il n'y ait eu des hommes éclairés et d'une moralité irréprochable, qui ont cru sincèrement, et qui, lorsqu'ils ont traité les matières dont vous faites un usage si hostile au christianisme, en ont tiré

des conclusions tout autres que celles qui découlent de votre travail.

— Cela est vrai, et cela ne pouvait être qu'ainsi; en voici le motif :

Les pères, les écrivains ecclésiastiques et surtout les historiens *ex professo* de l'église avaient, avant de se mettre à l'œuvre, l'esprit prévenu en faveur des opinions qu'ils voulaient faire prévaloir, des hommes dont ils se constituaient les admirateurs, et des faits qu'ils se chargeaient d'exalter. Pour eux le christianisme était une œuvre divine, et tous ceux qui avaient coopéré à son établissement, à ses progrès, des saints dont eux-mêmes se glorifiaient à leurs propres yeux d'être les successeurs et les imitateurs. Tout était subordonné chez eux au principe de l'autorité. « Jésus l'a dit, les apôtres ou les disciples le disent; » et plus tard : « les conciles, l'église, le pape ont décidé, » étaient dans leur esprit des raisons irréfragables, sans réplique. Les paroles et les actes de Jésus, des apôtres, des saints, et généralement de tous les chrétiens, constatés et approuvés par l'église ou par le pape, avaient ainsi reçu pour eux la sanction de Dieu même, et ne pouvaient plus, sans sacrilége, être blâmés ou révoqués en doute.

Je pars d'un principe diamétralement opposé. Je ne reconnais d'inviolabilité que celle de la vertu et de la raison. Sans égard à qui a dit ou fait une chose, je l'examine scrupuleusement et impartialement, et ne lui accorde de valeur que pour autant qu'elle a pu servir à hâter le perfectionnement physique, intellectuel et moral de l'humanité. Le pape, l'église et ses assemblées plus ou moins solennelles, les pères, les apôtres et Jésus lui-même ne sont à mes yeux que des hommes et des agrégations d'hommes, ayant en partage une portion de l'intelligence et de la moralité dont a été doué le genre humain entier; mais une portion seulement, et par con-

séquent pouvant se tromper, faillir, raisonner faux, agir mal. J'en appelle à la raison et à la justice universelles, de tous les hommes et de tous les temps, pour prononcer un *verdict* inattaquable sur leurs actions et leurs doctrines. Mes adversaires partent de la divinité et de la sainteté de leurs héros; moi, je les vérifie : ils croient; je discute : ils adorent; je juge.

Qu'en dernière analyse, mon histoire de l'église, presqu'à chaque page, ne soit qu'un tissu de contradictions et de variations, de scandales et d'excès, je n'en suis point comptable [1]. Le blâme et la honte sont pour ceux qui ont doté l'histoire de ces tristes pages; pour ceux qui veulent justifier ce qui n'admet point d'excuse, sanctifier ce qui mérite notre colère ou notre mépris, soutenir ce que, fort heureusement, ils ne parviendront jamais à relever.

Je ne me suis proposé d'écrire que l'histoire des nombreux empiétemens de l'autorité sur la liberté, des violations si multipliées de la liberté par l'autorité : j'ai puisé cette histoire chez les partisans mêmes de l'autorité, qui ne nieront pas les faits que j'avance. On peut également écrire celle des réactions beaucoup plus rares de la liberté contre l'autorité. Ces deux histoires sont utiles, en ce qu'elles prouvent que, d'après les les lois de la nature et de l'organisation humaine, l'autorité et l'examen, la liberté et l'ordre doivent coopérer chacun dans sa sphère à faire progresser la société vers le but que lui a posé le Créateur; que les usurpations, soit d'une part, soit de l'autre, sont toujours punies, et tour à tour le despotisme désorganisé par la révolte, ou l'anarchie foulée aux pieds par la force brutale.

(1) « La corruption des mœurs a été si grande, dit Bayle, tant parmi ceux qui ont vécu dans le monde que parmi ceux qui ont vécu hors du monde, que, plus on s'attache à donner des relations fidèles et véritables, plus on court risque de ne composer que des libelles diffamatoires. » — Bayle, diction. hist. art. *Bruschius*, note (D), t. 1, p. 675.

Mes adversaires enfin pourront dire : Vous admettez que les écritures, les œuvres des docteurs de l'église, les canons des conciles et les décrets des papes renferment des choses bonnes et vraies ; pourquoi vous êtes-vous attaché de préférence et spécialement à signaler les iniquités et les erreurs ? — Parce que, de la part d'hommes qui se prétendent infaillibles ou pour le moins inspirés, tout devait être vérité et justice ; parce que chez eux la plus petite contradiction prouve qu'ils pouvaient se tromper et se trompaient effectivement comme nous, et témoigne contre l'inspiration dont ils se vantent et contre la divinité dont elle est censée émaner ; parce que les vérités dites ou les bonnes actions faites par l'église ou ses docteurs, les conciles, les papes, les saints, les apôtres, Jésus, ne doivent plus leur être attribuées comme à des êtres supérieurs à l'humanité par leur nature ou par leur mission et leur relation avec l'Esprit-Saint, dès qu'on peut les convaincre de n'avoir pas toujours dit vrai et agi du moins plus équitablement que les autres hommes : car quel est celui, s'il n'est pas privé de toutes facultés intellectuelles et morales, qui, sans avoir été pour cela favorisé d'une révélation spéciale, parmi plusieurs erreurs, ne rencontre aussi quelquefois juste, et après diverses chutes, ne se relève de temps à autre par un acte de vertu? Aussi, lorsque je découvre quelque opinion saine et droite, mêlée aux puérilités et aux absurdités que je fouille, j'en forme un nouveau chef d'accusation contre le christianisme qui, à entendre ses défenseurs, n'a jamais varié, et pour qui, en effet, en tant que doctrine révélée d'en haut, la variabilité est la mort.

Il me suffit de montrer le mauvais côté de l'histoire de l'église, parce que l'église s'obstine à ne pas vouloir reconnaître qu'elle a un mauvais côté. Elle nie le mal, c'est-à-dire le mélange du bien et du mal ; elle prétend que le bien qui se

manifeste aujourd'hui, a toujours existé de même, que le bien d'autrefois existe encore de même aujourd'hui; qu'il n'y a eu ni développement, ni progrès, ni décadence. Moi, je ne nie rien; j'admets au contraire que l'église a professé la vérité et l'erreur, qu'elle a fait le mal et le bien. Je ne veux tromper personne : j'avertis que je ne m'occuperai presque exclusivement que des erreurs et du mal, et je donne mes motifs, savoir que ce n'est qu'en offrant la statistique des variations de l'église dans ses opinions, ses principes et sa conduite, que je puis prouver qu'elle n'est pas le seul creuset où se purifient la vérité et la vertu.

On me répondra que les papes, les saints, les apôtres étaient des hommes, et que, comme tels, participant des mœurs et de l'ignorance de leur temps, influencés par les circonstances, dominés par leurs passions et leurs intérêts, ils étaient sujets aux défauts et aux faiblesses de l'humanité.

—Oui, il y a eu des époques de corruption et de vices, tout comme il y a eu des siècles d'ignorance, de superstition et de fanatisme : et il était difficile, pour ne pas dire impossible, de ne point participer alors de ce qui constituait le malheur et la honte des temps. Plaignons, c'est un devoir d'humanité, plaignons les hommes qui ont vécu dans ces temps déplorables. Mais, c'est un devoir de justice, flétrissons de tout notre pouvoir les erreurs et les vices qui, quoique inévitables pour les générations passées, n'en doivent pas moins être présentés dans toute leur horreur à la génération présente pour qu'elle ne leur permette jamais de reparaître. Et ajoutons que les prêtres qui, au moyen de leur doctrine d'alors, la même, ce sont eux qui le disent, que celle d'aujourd'hui, ne surent pas se soustraire à la corruption et à l'abrutissement général, et qui, au siècle présent, sont loin de marcher aux premiers rangs de ceux qui veulent arracher l'humanité pour toujours

à l'ignorance et au crime, ne prouvent rien en faveur d'une religion impuissante tout à la fois et pour empêcher le mal et pour faire le bien. Si l'on ne veut pas que nous reprochions aux chrétiens du moyen-âge et à leurs prêtres les vices et le malheur de leur époque, qu'on ne fasse donc pas non plus honneur au christianisme des progrès qu'ont faits depuis lors les lumières et la civilisation. Que l'on avoue ingénûment que le christianisme est un pur effet et non la cause du développement humanitaire; que, sans ce développement, le christianisme aurait été moralement nul, et que, sans le christianisme comme avec lui, les hommes auraient marché dans la voie du perfectionnement et de l'émancipation.

D'ailleurs, comme je l'ai déjà dit, l'église d'abord, ensuite les papes ne pouvaient pas se tromper une seule fois sans être convaincus d'imposture dans leur prétention fondamentale, celle de ne se tromper jamais ; j'ai ajouté que les fondateurs et les principaux soutiens de l'église ne devaient pas être sujets à enseigner jamais l'erreur si l'on voulait que nous les crussions toujours sur parole. Car du moment que nous pouvons et que nous devons même examiner leur doctrine, et la peser dans la balance de la raison humaine, ils n'ont plus aucun privilége sur leurs semblables. Nous ferons à leur égard ce que nous faisons à celui de tout docteur ordinaire, nous prendrons le bon, non comme venant d'eux, comme révélé à eux, mais comme conforme à la vérité, et nous rejetterons le mauvais. Ne voyant dans leur vie, comme dans celle de tous, qu'une suite, le plus souvent sans liaison apparente, de pensées et d'actions indifférentes, banales, sillonnée de beaucoup d'aberrations et de fautes, et à de longs intervalles, de quelques élans de bon sens et de dévoûment, nous n'aurons pas plus de reproches à leur faire qu'aux autres; mais aussi ils n'auront, eux, plus de lois à nous imposer. Nous ne serons

pas plus sévères envers eux qu'envers qui que ce soit, dès qu'ils cesseront de se *poser* au-dessus de nous, de droit divin : qu'ils descendent humainement du ciel sur la terre, et, frères indulgens, nous les traiterons en hommes; la première pierre, certes, ce ne sera pas nous qui la leur jetterons.

Quant à leurs actions, à la pureté, la dignité, la moralité, l'utilité de leur vie, je conviendrai sans peine que l'église, en se proclamant infaillible, n'a pas poussé l'impudeur jusqu'à rendre ses membres impeccables (1). Mais encore, dirai-je, ceux de ces membres qui étaient le plus en regard, que l'église elle-même a déclarés après leur mort justes et glorieux, devaient valoir mieux que le vulgaire des hommes; car l'adage des prédicateurs mondains : *Fais ce que je dis, et non ce que je fais;* adage qui ne prouve pas plus en faveur de la doctrine qu'ils établissent, qu'il n'est propre à faire excuser la légèreté de leur conduite; offre un sens bien moins juste encore si on

(1) « Les saints s'oublient quelquefois, dit le cardinal Baronius, surtout quand Dieu les abandonne à l'impétuosité de leur génie et de leur tempérament. » Un archevêque moderne va plus loin : « On a dit bien des choses, ce sont ses paroles, pour justifier les entreprises guerrières de Léon IX, et cela parce qu'il se trouve écrit au catalogue des saints. Ces pénibles efforts nous paraissent au moins inutiles. Nous avons, dans l'ancien testament, un roi saint qui avait été publiquement adultère, et le nouveau testament offre à notre vénération un parjure qui devint le prince des apôtres. Les saints n'ont pas toujours été saints. » — Baillet, Vie des saints, discours, 2e partie, n. 85, t. 1, p. 86. — Capece Latro, dell'orig. progresso e decad. del potere de'chierici, part. 2, p. 96. — S'ils ne sont saints que pour autant et aussi longtemps que Dieu les y force, il n'y a pas pour eux grand mérite à l'être. Ce que nous avons de mieux à faire à leur égard est, me paraît-il, de garder notre vénération pour Dieu lui-même, source de toute sainteté, et d'approuver ses prétendus saints lorsqu'ils se sont montrés raisonnables et justes, de les condamner lorsqu'ils sont ambitieux, adultères, parjures, *lorsqu'ils se sont oubliés*, comme nous faisons à l'égard des autres hommes, nos semblables.

l'applique aux autorités d'où ces prédicateurs tirent toute leur force et toute leur valeur, savoir aux chefs des fidèles, aux docteurs, aux martyrs, aux saints (1). Pourquoi ferions-nous ce qu'ils disent si, par leurs actions, ils ne se montrent pas les premiers convaincus de la vérité de leur enseignement. Ou ce qu'ils prêchent est indifférent par lui-même, et alors que le vent emporte leurs paroles; ou c'est, comme ils le répètent sans cesse, de la plus haute et de la plus réelle importance, et tout homme sensé demandera comme preuve de leur assertion qu'ils croient les premiers, et comme preuve de la sincérité de leur croyance, qu'ils règlent sur elle seule leur vie tout entière. « Ce Dieu que vous annoncez, leur dirons-nous, comme Père, Fils et Saint-Esprit, qui s'est incarné pour nous, qui est mort pour nous, qui nous a laissé l'église et des papes pour nous montrer la voie du salut, veut que tous les hommes s'aiment en frères, et vous vous déchirez les uns les autres; que l'on soit humble, et vous voulez dominer, être partout les maîtres; que l'on modère ses désirs, et vous travaillez à tout envahir, à vous emparer de tout; que l'on soit indulgent, et vous exterminez par le fer et le feu quiconque ne pense pas comme vous et ose le dire, quiconque ne s'abandonne pas à vous sans réserve : soyez francs, vous ne croyez pas en lui, et nous, si jamais nous y croyons, ce sera, non parce que vous êtes ses missionnaires, mais quoique vous disiez l'être. Vous êtes, à nos yeux, la preuve la plus manifeste et la plus palpable

(1) Saint Cyprien croyait l'accord de la conduite des prêtres chrétiens avec leurs paroles si important, qu'il attribuait l'*épreuve* de la persécution décienne, ce sont ses paroles, à l'intention de la Providence, qui voulait par ce moyen arracher aux autels des incestueux prêchant la pudeur, des parjures se disant apôtres de la foi, des impies vantant la religion, des hommes grossièrement matériels se constituant les interprètes des intérêts divins, des sacriléges administrant les choses saintes. — S. Cyprian, epist. 64 ad Epictetum, p. 144.

de la fausseté de la doctrine que vous donnez pour vraie.»

Néanmoins, ce sont toujours mes adversaires qui parlent, cette doctrine a conquis la terre; elle a fait pendant plusieurs siècles la destinée du monde. — Il n'y a point là de miracle. La religion chrétienne, malgré l'absurdité de ses dogmes et l'indignité de ses ministres, avait été fondée sur quelques vérités si universelles, si puissantes et si vivaces au cœur de l'homme, comme nous le verrons bientôt, qu'il y aurait eu miracle au contraire si les contradictions et les fautes de ses premiers instituteurs avaient suffi pour l'empêcher de s'établir et de se répandre, et s'il n'avait fallu que les erreurs de l'église et les excès de quelques papes pour l'anéantir aussitôt. Autre chose aurait été si ces erreurs et ces excès, ces contradictions et ces fautes n'eussent été soutenus, cachés, excusés par rien, qu'ils fussent demeurés exposés sans voile, long-temps et dans toute leur laideur, au grand jour de la publicité, et surtout si la philosophie qui se chargeait de la tâche de les signaler et de les flétrir, ne se fût pas emparée elle-même des vérités à l'ombre desquelles le christianisme était né, avait crû et avait pu résister tant de siècles à des motifs si efficaces de destruction et de ruine.

Cette dégradation du christianisme, du catholicisme surtout, et la mission sublime dont la philosophie, c'est-à-dire la doctrine de la raison pure et de la justice absolue, qui doit les remplacer dans leur actioncivilisa trice, caractérisent l'époque à laquelle nous vivons.

— Mais ni la raison pure, ni la justice absolue que vous comprenez sous le nom de philosophie, n'ont été formulées de manière à présenter à tous les esprits le même sens, à mener tous les hommes vers le même but. Vous supprimerez le catholicisme et le christianisme : que mettrez-vous, en attendant que la philosophie ait pris corps, à la place de la société

telle que le christianisme et le catholicisme l'ont constituée? — Je n'en sais rien, ni ne dois point le savoir. Il me suffit qu'il n'y ait ni trouble, ni secousse, ni anarchie, ni désordre. Car la philosophie que vous craignez tant, ne sera jamais un système complet et arrêté d'avance, venant se substituer *ex abrupto* et à point nommé à un autre système complet, et vieilli comme tel sous le nom de christianisme et de catholicisme, dont vous redoutez la dissolution. Non; votre christianisme a changé de siècle en siècle, de génération en génération, depuis qu'il existe, et la philosophie qui le sape subit les mêmes phases progressives pour l'humanité : ces deux systèmes se touchent, se pénètrent insensiblement, s'entremêlent, se modifient. Il n'y aura jamais de choc; mais il y aura toujours mouvement, c'est-à-dire développement, variation, progrès : il n'y aura jamais d'anarchie, parce qu'il n'y aura jamais d'interruption, de suspension; le progrès toujours insensible, sera toujours soutenu. Je compte soigneusement les pas que, sous ce rapport, l'intelligence humaine a faits, et par induction je cherche à déterminer les pas qu'elle s'apprête à faire. Ce n'est pas là renverser ce qui existe, c'est simplement constater que cela ne peut plus exister, démontrer que cela tombe en poussière, et pourquoi cela tombe en poussière. Je fais un appel aux esprits et aux consciences de tous, pour que tous se mettent comme moi et avec moi en quête de la vérité. Et nul n'a à s'en plaindre; car si cette vérité sanctionne ce qui est, bien loin d'avoir rien détruit, j'aurai consolidé l'état actuel des choses, et l'aurai rendu plus stable. Si, au contraire, comme je le crois, la vérité est ailleurs, tout homme de sens et de cœur aura à se réjouir avec moi de la révolution morale qui substituera peu à peu le vrai à l'erreur et au mensonge, l'équité à l'injustice, et à la force la raison et le droit. Dès lors, ce qui devra être mis à la place du christia-

nisme et du catholicisme ne sera pas encore trouvé, mais on sera sur la voie où cela se trouvera tout naturellement, et tout naturellement aussi les doctrines nouvelles prendront cette place sans froissement ni violence. Je n'aurai ni moi, ni personne exclusivement rien abattu, rien établi, rien réformé; ce droit de tous n'est le privilége de personne ; mais j'aurai consacré mes efforts à faire poser le pied dans la carrière des améliorations et de la réforme, où il est de mon devoir et du devoir de tous de marcher avec courage et persévérance ([1]).

([1]) Un mot ici sur la question si souvent soulevée : *Faut-il une religion positive,* je ne dis pas *pour le peuple,* d'abord pour éviter d'induire en erreur ceux qui, ne croyant pas à l'égalité, se figureraient que je discute l'absurdité de savoir si l'irréligion constitue ou non un privilége en faveur des hommes riches et éclairés; ensuite, parce qu'à mon sens le peuple c'est tout le monde, sans distinction ni exception, le fort aussi, l'homme à intelligence supérieure aussi, le riche aussi; et dans ce sens-là, non seulement il faut une religion, mais il y a et il y aura toujours une religion : la moindre connaissance pratique de l'homme ne laisse à cet égard pas le moindre doute? Voici comment je le prouve, en répondant à la question simplement et purement comprise : *Faut-il une religion positive?*

Les idées ou plutôt les dispositions religieuses, que d'ailleurs il les faille ou ne les faille pas, qu'elles soient utiles ou nuisibles, les dispositions religieuses existent dans l'homme, sont essentielles à l'homme complet; elles lui sont organiques. C'est à lui de les utiliser pour son bonheur et le bien de la société, et de les empêcher de nuire à la société et à lui-même. Le raisonnement eût été impuissant à les créer; il est impuissant pour les détruire. On n'invente pas plus Dieu qu'on ne l'abolit.

Est-il bon qu'elles se formulent en religion positive? Elles se formuleront nécessairement en religion positive, comme les dispositions à exprimer les idées par des signes se formulent nécessairement en langage positif : les unes et les autres ne sauraient se manifester autrement. Mais qui a le droit de déterminer la forme de cette manifestation? Chacun pour soi, tous pour tout le monde. Il serait aussi ridicule à quelqu'un de vouloir improviser une religion ou un langage populaire, qu'il est injuste d'imposer sa religion ou son langage au peuple. On ne fait ni les langues ni les religions; elles se font elles-mêmes. Jamais stationnaires, elles ne sont plus aujourd'hui ce qu'elles étaient hier; elles seront encore autres

Ce qui caractérise aussi notre époque, c'est l'espèce d'indifférence, qualifiée d'impartialité, dont, en théorie du moins, beaucoup d'adeptes de la philosophie actuelle font parade envers le catholicisme, partout où ils se croient définitivement les plus forts, les seuls forts. Ils rougissent de Voltaire et de son école, auxquels cependant ils doivent en grande partie la supériorité populaire dont ils jouissent sur les partisans d'un système que le puissant dix-huitième siècle a renversé en riant. Ils exigent le respect, non pas seulement pour les catholiques, ce qui ne serait que juste; mais pour le catholicisme, ce qui est

demain. Comme toutes choses dans ce monde, elles n'ont pas de présent réel; il n'y a de positif pour elles que ce qu'elles ont été et ce qu'elles doivent devenir, le passé et l'avenir. Dans une éternelle dépendance, elles de nous et nous d'elles, nous les subissons dans leur état actuel, au moment même où elles sont soumises à notre examen, à notre critique, à nos réformes. Nous parlons la langue et nous adorons le Dieu de nos pères; nos enfans parleront notre langue et adoreront notre Dieu. Obéissant à la loi de gravitation morale, celle du progrès, nous faisons comme faisaient nos pères, nous marchons; et pour cela même nous ne sommes plus où ils étaient, pas plus qu'ils n'étaient eux où avaient été leurs pères. Nos pères à nous substituaient le christianisme, philosophie de leur époque, à la religion établie, c'est-à-dire sur le point de céder la place à une autre, celle des païens. Nous substituons la philosophie du dix-neuvième siècle au christianisme, qui porte en son sein le même germe de destruction, ou plutôt de transformation, que ce qui l'a précédé et ce qui le suivra; car notre philosophie et notre religion seront également remplacées par celles des siècles postérieurs, et ainsi indéfiniment. Qu'on ne craigne donc rien : toujours il y aura des autels plus ou moins ornés, ornés d'une façon plutôt que d'une autre, peu importe, mais enfin des autels quelconques, une religion progressivement moins matérielle, un culte progressivement moins pratique, un Dieu progressivement moins individualisé, parce qu'il y a dans le système humain un sentiment religieux et des lois divines dont ce sentiment ressortit. Et qu'on ne persécute, qu'on ne maudisse personne, ni celui qui sacrifie sur les autels existans, ni celui qui prépare les autels sur lesquels plus tard on sacrifiera. Ils sont aussi pieux l'un que l'autre; et chacun est seul juge compétent de la manière dont il veut être pieux.

se condamner eux-mêmes. En effet, tout comme la philosophie est fausse, si le catholicisme est vrai; si celui-ci est respectable, celle-là ne mérite-t-elle pas notre dédain? Car, en matière de vérités importantes, et les questions sur lesquelles il y a opposition absolue entre le catholicisme et la philosophie sont des plus importantes que la raison humaine puisse avoir à discuter, on ne saurait admettre plus qu'on ne saurait concevoir, je ne dis pas le doute, mais l'indifférence : quiconque connaît ce qu'il croit utile que d'autres connaissent également et qui s'intéresse aux hommes, doit, me paraît-il, vouloir le communiquer, le prêcher partout, le répandre de toutes les manières, faire autant de prosélytes à son opinion qu'il rencontre d'hommes. Ce zèle apostolique ou philosophique, comme on voudra l'appeler, est, selon moi, inséparable de toute véritable conviction chez tout ami sincère de l'humanité.

— Mais à quoi bon combattre le catholicisme vaincu? — Vaincu! où? En France peut-être, ou pour mieux dire à Paris. Mais jetez les yeux sur les autres pays de l'Europe. La question religieuse, si secondaire en France, si nulle à Paris, y est vitale, fondamentale, sociale; y intéresse plus que toute autre question; y est, sinon bien comprise, du moins exclusivement posée, débattue, résolue d'une manière quelconque. A Paris, on n'échappe à son influence que par l'apathie la plus complète. Les philosophes ne peuvent pas s'y vanter d'avoir battu leurs adversaires; ils ont seulement fait prévaloir l'idée qu'il ne valait pas la peine de les combattre. Mais partout ailleurs, il y a réellement fanatisme pour les doctrines, soit catholiques, soit chrétiennes officielles, et fanatisme contre elles. Lorsque les philosophes dominent momentanément, les dévots se promettent bien de leur faire payer cher ce triomphe; et lorsque ce sont les dévots qui font la loi, les philosophes à leur tour épient le moment favorable pour les soumettre à leur pouvoir

C'est surtout pour ces pays-là que j'écris, parce que rien d'utile ne s'y fera, n'y sera tenté, ni rien de bon, de stable, tant que tout l'intérêt se portera sur les questions spéculatives, et que tous les efforts seront dirigés vers la domination qu'elles servent à faire obtenir pour que cette domination serve ensuite à les faire triompher; c'est pour les catholiques comme pour les non-catholiques de ces pays-là, que je demande la discussion libre, comme le seul moyen de les accorder un jour les uns avec les autres sur ce qu'ils conviendront d'admettre pour la vérité, et en attendant cet accord, comme le seul moyen de prévenir toute espèce de violence; c'est pour ces pays-là que je commence moi-même la discussion, que je pose les faits comme je les vois, et que je provoque les catholiques à me répondre s'ils peuvent prouver que je les vois mal; c'est pour ces pays-là enfin que je cherche à démontrer aux philosophes qu'ils ne gagnent rien en gênant la manifestation des doctrines, en organisant l'église afin d'en demeurer les maîtres, en voulant en un mot commander aux idées de par la loi.

Je demanderai avant tout aux croyans et aux incrédules, dont les premiers prêchent la foi avec fanatisme comme une vertu, tandis que les autres l'attaquent avec vivacité comme une duperie dangereuse, de chercher à s'entendre sur le sens du mot *foi*, du moins quant à son effet sur les relations sociales et la conduite de la vie. Il est évident que celui qui ne croit pas à un principe de justice, antérieur et supérieur à toute convention humaine, principe sur lequel repose la société elle-même, est un homme incomplet, un être insociable, un idiot au moral, quelle que puisse être d'ailleurs la justesse et la force de ses moyens intellectuels. La vertu ou le dévoûment, nécessité sociale, est pour les individus plus ou moins un besoin organique, plus ou moins développé par les institutions publiques et l'éducation privée. On y satisfait pour y

satisfaire, sans égard aux doctrines, aux systèmes, aux opinions, aux croyances et aux convictions, sans idée d'utilité présente ou future, sans espoir de récompenses comme sans crainte de châtimens en cette vie ou dans une autre, en repoussant même la croyance à une autre vie, réparatrice des injustices individuellement souffertes par les hommes. Je ne dis pas : sans la croyance en Dieu, parce que la plus simple observation force à reconnaître des lois et par conséquent une intelligence universelle, un but général ou final, et par conséquent une Providence, voulant le progrès de l'humanité dans l'espace et dans le temps, et ayant pour cela lancé cette humanité dans les deux voies parallèles de la justice et de la vérité. Mais encore faudrait-il que celui qui ferme les yeux à l'évidence jusqu'à nier Dieu, mît ses actions d'accord avec ses principes, pour devenir socialement coupable. S'il agit (et ceci je le répète, est indispensable pour le mettre matériellement à la disposition de la société, qui n'a droit de statuer que sur les actes), s'il agit en conséquence de sa croyance ou de son défaut de croyance, c'est-à-dire que, répudiant toute idée de devoir, et se réglant exclusivement d'après son intérêt personnel, il viole le droit des autres, il faut que la société le mette hors d'état de lui nuire; sans le punir cependant, pas plus qu'elle ne punirait l'idiot intellectuel, celui, par exemple, qui serait privé par la nature de la faculté de percevoir et de combiner des idées, et qui serait aussi peu responsable de ses actions à cause de la privation de tous moyens de discerner le bien du mal, que l'autre à cause de la privation de tous motifs propres à le porter au bien.

Cette foi-là, l'intelligence l'éclaire, mais ne la fait pas naître; elle préexiste ou n'existe pas du tout, du moins quant à la disposition organique, et elle n'existera jamais.

La contrainte physique ne peut porter qu'aux actes qu'une

heureuse organisation inspire à ceux qui en sont doués. Les hommes qui, pour bien faire, ont besoin d'un stimulant pareil, ne sont jamais ni d'une foi sincère et vraie, ni par conséquent d'un commerce social bien franc et bien sûr.

Quant à la foi à des faits ou à des opinions que la révélation fournit ou que la tradition a conservés, et en des dogmes spéculatifs dont les hommes font honneur à ce qu'ils appellent l'inspiration extatique ou l'intuition, il peut être plus ou moins raisonnable de s'y soumettre ou d'en décliner l'acceptation; mais elle n'est jamais indispensable à la moralité ou à la sociabilité humaines : son défaut n'est jamais dangereux pour la société. En effet, qu'on croie ou non à la Trinité, à la résurrection de Jésus, à son existence même, à la chute et à la rédemption de l'humanité, à de bons et à de mauvais anges, à une cosmogonie positive quelconque, à un art théurgique et thaumaturgique, à telle ou telle autre nature de l'âme humaine, etc., etc., on n'en sera ni plus ni moins social, ni plus ni moins vertueux, même ni plus ni moins religieux, tout comme si on croit ou ne croit pas aux incarnations de Vishnou et à la métempsycose, aux émanations du panthéisme et à la kabbale, aux idées de Platon et aux écrits des gnostiques, aux aventures de Jupiter, au paradis de Mahomet ou à celui d'Odin.

Le manque de la foi, même nécessaire comme principe social, doit donc être considéré comme pratiquement indifférent tant qu'il ne se manifeste pas par des actes anti-sociaux. Celu de toute autre foi est absolument et toujours indifférent dan les relations de la vie.

Je conçois que là où, pénétré de cette vérité incontestable dans le sens théorique et absolu, mais qui souffre bien des exceptions sous un point de vue plus restreint par des circonstances particulières de temps et de lieu, par un passé qui pèse

sur le présent de tout son poids, et par les intérêts présens qui font obstacle aux réformes de l'avenir; je conçois, dis-je, que là où l'on ne se passionne plus pour les questions dont je trace l'historique, on m'accusera d'être venu trop tard, de recommencer une besogne achevée depuis long-temps, et en un mot, pour appliquer un proverbe trivial, d'enfoncer une porte ouverte. Mais le pape et l'église que j'attaque, et qui, quoi qu'en disent quelques philosophes, se proclament et se croient réellement encore pleins de force et de vie, le pape et l'église bien mieux instruits de l'état réel des choses, et véritables juges en cette matière, parleront-ils le même langage? Je ne le pense pas. Je crois au contraire qu'ils regarderont la publication d'une histoire ecclésiastique, enfin impartiale et vraie, comme un événement fort grave pour leurs intérêts présens et leur existence future; qu'ils feront tous leurs efforts pour la réfuter ou, du moins, dans l'impuissance d'y parvenir, pour en neutraliser l'effet en la vouant à l'anathême et à l'exécration. Ils verront sans peine que mes recherches leur sont bien plus directement hostiles que les travaux des philosophes qui agencent, à grands renforts de raisonnemens *à priori*, des systèmes spiritualistes ou sensualiste individualistes ou d'association, éclectiques, fourriéristes ou saints-simoniens; parce que je tends à déblayer avant tout le terrain là où les ruines chrétiennes et catholiques le couvrent encore, afin d'y élever ensuite sans obstacle ni ménagement l'abri futur de tous les peuples régénérés par la raison humaine. Or ces ruines, Paris si l'on veut excepté, encombrent et embarrassent l'Europe entière. Parce que ce centre intellectuel du monde civilisé a fait sa révolution sous ce rapport, faut-il cesser d'appeler à la liberté les peuples que d'anciens préjugés enchaînent? Et suffit-il au reste des hommes plongés dans les ténèbres que quelques philosophes français

aient déclaré qu'ils y voyaient assez clair? Ne faut-il pas au contraire rivaliser de zèle et d'activité pour répandre en tous lieux la lumière qui de Paris rayonne sur la France, et de la France doit inonder l'Europe? Le catholicisme, impuissant désormais comme moyen de civilisation, se montre fort pour faire le mal : chez les peuples où il réussit à arrêter le progrès de l'humanité, mon livre, loin d'enfoncer une porte ouverte, trouvera cette porte close encore et barricadée, et ce sera à grand'peine s'il l'entr'ouvre de bien peu (1).

La Belgique, d'abord poussée par le catholicisme à une insurrection nationale contre un roi peu ami des prêtres romains, et ensuite dominée par le catholicisme de compte à demi avec une royauté aussi étrangère que l'autre, mais docile aux exigences de la sacristie, et du reste sans vigueur, sans dignité, sans avenir (2); l'Allemagne courbant sa généreuse intelligence sous un christianisme semi-officiel, semi-mystique; la Pologne expirant sous la funeste domination de son aristocratie, dont le catholicisme bénissait l'égoïste influence comme aujourd'hui il bénit la cruauté *légitime* de ses bourreaux; l'Italie, où se forgent les stupides anathèmes contre toute pensée de liberté politique ou d'émancipation purement intellectuelle, même de ceux qui voudraient réveiller et réhabiliter dans les cœurs une foi morte et désormais stérile; l'Es-

(1) Je répète en plusieurs endroits que je regarde le christianisme comme mort, et cependant en faisant son histoire je me propose de le combattre. Y a-t-il là contradiction? Je crois avoir répondu dans le texte. Non, le christianisme organisé sacerdotalement et politiquement ne peut plus servir nulle part à hâter la marche de l'humanité vers le but que lui a signalé la Providence; oui, on se sert encore presque partout et efficacement du christianisme pour empêcher le développement humanitaire et son progrès, pour abrutir les hommes et les corrompre, pour les asservir et les exploiter.

(2) *Voyez* la note supplémentaire à la fin du paragraphe.

pagne et le Portugal où l'ignorance et la misère publiques avaient popularisé la tyrannie; la France elle-même qui tient tant pour les mœurs, de l'Italie et de l'Espagne au midi, de la Belgique au nord, à l'est de l'Allemagne, à l'ouest des catholiques d'Angleterre et d'Irlande; et bien d'autres pays encore ont besoin qu'on les délivre de l'influence funeste d'une croyance qui les immole sans cesse, tantôt aux intérêts du pouvoir dont les prêtres se constituent les soutiens et les satellites, tantôt à ceux de l'autorité religieuse, quand le pouvoir, sans s'arrêter aux prétentions de celle-ci, et ne tenant aucun compte du droit de l'homme à n'être éclairé, libre et heureux qu'à sa manière, a l'imprudence de vouloir imposer au peuple la conscience de sa dignité, les lumières et la prospérité, comme lui, pouvoir, les entend.

Or, ce n'est que par l'enseignement, la presse, la propagande, c'est-à-dire en parlant de plus en plus clairement le langage de la verité et de la raison aux hommes aveuglés et égarés, en leur montrant de plus en plus à nu la vieille idole à laquelle jusqu'à ce jour ils ont sacrifié leur bien-être, leur intelligence et leur valeur morale, que nous parviendrons à ce noble but. Et il n'est jamais intempestif de se hâter de l'atteindre; car, sans cesse les peuples que nous avons nommés sont ballottés entre l'ignorance et la superstition qui les consument lentement, d'une part, et de l'autre l'intolérance philosophique, bien concevable dans un pareil état de choses, et presque excusable, qui voudrait brusquement et violemment les arracher à leurs maux, soit en renversant l'église, soit en l'organisant par la loi civile de manière à la soumettre à celle-ci [1]. A moins, ma conviction est inébranlable sur ce point, à moins que les peuples ne s'y soustraient par eux-mêmes,

[1] Voyez la fin de la note supplémentaire.

volontairement, spontanément et surtout sciemment, ces maux écartés, de temps à autre, et pour ainsi dire assoupis, paralysés par une main puissante, finiront toujours par éclater de nouveau parmi eux et souvent avec un redoublement de force. C'est ainsi qu'il y aura indéfiniment guerre à mort entre l'erreur et la raison, celle-ci n'ayant pas plus le droit d'imposer silence à l'erreur, tant qu'il y aura erreur sur la terre, que celle-là n'a les moyens d'empêcher la raison de l'emporter enfin sur elle; en d'autres termes, la raison ne pouvant vaincre définitivement que par elle-même, et l'erreur ne pouvant jamais vaincre définitivement. Mais que l'erreur soit libre, et que la raison lutte avec elle corps à corps, sans auxiliaire, sans autre secours que sa force morale, et bientôt l'erreur s'évanouira comme une ombre hideuse, et bientôt la guerre funeste qui énerve, use et démoralise les peuples aura un terme (1).

(1) Résumons ce raisonnement sous une forme plus concise : il me paraît important de mettre hors de tout doute les conclusions que j'en tire.

Tout droit réclame justice et l'obtient à la longue. Quiconque viole un droit, hâte le moment où justice lui sera rendue. Or l'erreur a droit à se manifester, à se formuler, à attaquer, à se défendre, tant qu'elle existe; et la vérité a droit à la victoire finale. Mais en attendant ce triomphe, quel est l'homme, fût-il roi ou pape, quels sont les hommes, fussent-ils la majorité d'un peuple souverain, qui, la main sur la conscience, diront : « Ceci, exclusivement ceci est la vérité; j'ai le droit de vous l'imposer comme telle : cela est l'erreur, je vous défends d'y croire et de permettre qu'on y croie. Voilà ce qu'il faut dire, enseigner, prêcher; voilà ce qu'il faut taire ? » Le terme seul de la lutte nous l'apprendra, lorsque, par le consentement universel des hommes de tous les temps, la vérité sera demeurée sans rivale. Celui donc qui, au nom même de ce qu'il croit et proclame la vérité, sévit matériellement contre ce qu'il appelle *erreur*, contre ceux qui enseignent ce qu'il regarde comme erroné, hâte le moment où *l'erreur* réagira victorieusement au détriment de cette vérité. Mais la victoire de l'erreur sera de courte durée; une fois satisfait son droit de se montrer librement, elle

On ne verra plus alors, comme on a vu en France de nos jours, le même culte proscrit par la convention, redevenir un besoin général sous le consulat, être exploité contre la liberté et le peuple par l'empire, exploitant le peuple et la cour sous la restauration, renversé en haine du despotisme par une révolution populaire, relevé et peu à peu *restauré* par le pouvoir qui se substitue à cette révolution. L'Italie au contraire et jusqu'à l'Espagne marchant avec le pape, ou sans le pape, ou contre le pape, à la destruction de l'erreur et de la tyrannie, on verra le soi-disant vicaire du Dieu de l'égalité et de l'indépendance, étouffé dans le sang des Polonais qu'il a maudits parce qu'ils avaient voulu être libres, s'abîmer enfin sous les malédictions de tout peuple, de tout homme qui se croiront dignes de la liberté.

succombe sous le pouvoir de la vérité, qui de son côté a droit par ellemême à triompher de l'erreur et qui en triomphe tôt ou tard. Pour que ce triomphe soit complet et définitif, il faut qu'il soit remporté par la vérité seule, usant seulement de ses armes morales, la persuasion et le raisonnement, et portant à l'assentiment spontané et à la conviction, à la foi, n'enchaînant pas ceux qui professent l'erreur, ne leur imposant pas silence, ne les punissant pas, mais poussant partout et toujours à la discussion libre, et par ce moyen exclusivement tuant l'erreur ellemême dans l'esprit de tous.

NOTE SUPPLÉMENTAIRE.

Clérocratie en Belgique.

En Belgique, comme ailleurs, de même que le despotisme gouvernemental est toujours en raison directe du manque de moralité et d'énergie de caractère chez le peuple, de même la superstition et la clérocratie sont en raison inverse de l'instruction populaire et des connaissances générales.

Il est un axiome que l'on veut bien admettre en théorie, mais dont peu d'hommes se ressouviennent lorsqu'il s'agit de la pratique : c'est que le despotisme n'existe point parce qu'il y a *un* despote, mais parce qu'il y a *beaucoup* d'esclaves ; et que la liberté ne dépend jamais de *quelques-uns* qui la rêvent, mais de *tous* qui la veulent. Chez un peuple servile, le maître ne manque jamais ; et chez un peuple libre, il est impossible qu'il y ait un maître. Ce ne sont donc point les despotes qu'il faut supprimer, mais la lâcheté qu'il faut combattre, extirper. Et le pouvoir des prêtres n'est pas d'une autre nature que l'arbitraire des rois. Il est aussi absurde de s'en prendre aux uns qu'aux autres de la domination plus ou moins absolue qu'ils exercent. Les prêtres commanderont aussi longtemps et partout où il y aura des dévots du sacerdoce, qui croiront de leur devoir de lui obéir, et des peureux qui croiront de leur inté[illegible]de lui obéir. La véritable guerre aux prêtres et aux despotes est celle [illegible] se fait à l'ignorance, aux préjugés, à l'hypocrisie, à l'égoïsme, à la corruption et à la bassesse.

La Belgique, que vingt ans du régime quasi-philosophique français, et quinze de la domination protestante hollandaise avaient en partie déshabituée au moins de quelques formes extérieures de la religion romaine, a vu cependant, depuis sa révolution, reparaître jusqu'aux capucins. Et quiconque y dépend du public a dû montrer une espèce de respect pour l'accoutrement de ces pères, aussi étrange et beaucoup moins élégant que celui des pères de Saint-Simon. Et bien des prêtres, à la campagne surtout, n'ont plus accordé le pardon de leurs fautes qu'à ceux qui justifiaient d'avoir enflé la besace des robustes frères quêteurs. Il n'en pouvait être autrement. Les capucins, et les prêtres qui les soutiennent, et le pape dont ils relèvent les uns et les autres, sont la réalisation d'une idée, bizarre si l'on veut, et fausse, ou plutôt de l'absence de toute idée juste, mais de quelque chose enfin qui ressortit de l'ordre intellectuel, et

qui, comme tout ce qui appartient à cet ordre, doit faire son temps et ne s'évanouir que sous l'influence supérieure des lumières et de la vérité. L'autorité, la loi, la force, la violence ne peuvent rien, ni contre l'idée elle-même, ni contre le fait qui l'exprime; parce qu'elles ne font pas naître la conviction, parce qu'elles la repoussent même, et que les opinions et les croyances ne cèdent que devant des opinions et des croyances opposées. C'est pourquoi, aussi long-temps que les capucins n'avaient été expulsés de Belgique, et que le catholicisme n'y était dépouillé de toute influence politique que par le pouvoir, on pouvait prédire, avec certitude, qu'ils s'y remontreraient et reprendraient leur ancienne prépondérance aux acclamations de la nation. Car ils y sont la conséquence nécessaire, non de l'absence d'une législation et d'un gouvernement qui les compriment, mais de l'ignorance du peuple pour qui ils sont un besoin, et de la faiblesse des gens sensés qui feignent d'en avoir besoin. La révolution de 1830 a permis aux capucins de reparaître et au clergé de ressaisir le pouvoir actuel; et elle a bien fait, parce qu'elle n'avait aucun droit de restreindre préventivement la liberté ni du peuple, ni des capucins, ni de personne, même au nom et prétendûment dans l'intérêt de la liberté de tous, et puis parce qu'aussi bien il était dans l'ordre des choses que les capucins et les idées que l'existence de ces religieux mendians suppose, se représentassent tôt ou tard, et que, sous ce point de vue, il y avait avantage à ce que cela eût lieu sans délai : mais, ni la révolution, ni son gouvernement, ni la liberté qu'elle a fait entrevoir à la Belgique n'y ont reproduit le régime stupide sous lequel elle se débat. Ce régime est, au contraire, la réaction inévitable du manque de liberté qui avait jusqu'alors, en déclarant leur suppression, empêché les préjugés dont ce régime est le résultat, d'avoir leur libre cours et de se détruire eux-mêmes. C'est ce qui va nécessairement arriver, avec plus ou moins de promptitude, en conséquence de l'ordre de choses présent. Et cela fait, il n'y aura plus de révolution, de liberté ni de gouvernement capables de rendre l'être aux capucins et au système dont les capucins sont un annexe. Si une fois la Belgique éclairée rejette elle-même les moines ou, ce qui est tout un, si elle refuse de nourrir leur fainéantise; si une fois le peuple belge apprend à mépriser un pardon et à se passer d'une absolution qu'on lui fait acheter à un prix si honteux, le règne des capucins et de bien d'autres encore y aura cessé pour ne se relever jamais. C'est à quoi, me paraît-il, il est du devoir de tout ami de la vérité et de la justice, des lumières et de la liberté, de travailler de tous ses moyens.

Car il y a un fait contre lequel on ne peut rien, c'est celui de l'immense majorité des catholiques belges. S'ils ne veulent pas être vraiment

libres, la Belgique ne le sera jamais; s'ils veulent y dominer, elle ne le sera pas davantage. Donc, de deux choses l'une : ou il faut les convertir à l'amour de la liberté et à la haine de toute domination, quoique catholiques; ou, cela étant impossible, il faut les convertir à la raison qui les rendra libéraux par cela seul qu'ils ne seront plus catholiques.

Qu'il me soit permis d'ajouter quelques mots: la Belgique est le pays que je connais le mieux; et d'ailleurs la situation étant à peu près partout la même, ce qui est vrai pour l'un, l'est, sauf des modifications de détail, aussi pour les autres. Nombre d'incrédules belges ne se feraient pas faute, s'ils arrivaient au pouvoir, de sévir contre leurs adversaires au lieu de les éclairer, de les assujétir au lieu de les convaincre: les plus modérés les réduiraient par les lois à l'inaction et au silence. Ce serait un tort grave, une action aussi mauvaise que le calcul serait faux. Car la violence de l'homme contre l'homme, outre qu'elle est un crime, ne produit point l'assentiment qui est le lien des sociétés, et elle engendre la haine qui les dissout. Hâtons-nous de leur dire cela; mais prouvons-leur en même temps que nous détestons autant qu'eux la superstition qui dégrade l'homme, et l'ignorance qui le soumet constamment au bonplaisir, tantôt d'un roi, tantôt d'un prêtre. Montrons-leur que nous combattons dans leurs rangs, mais avec des armes licites et par cela même terribles. Gardons-nous surtout d'imiter les philosophes romantiques modernes, qui vantent le catholicisme, le pape et le Jésus dont il se dit vicaire, au nom desquels les capucins dévorent les peuples, et les dominicains voudraient les brûler; au nom desquels les prêtres les livrent aux rois ou au pape, et le pape bénit le tyran qui les égorge. C'est une amère dérision que cette philosophie-là. Respect, oui, respect au pape, aux prêtres et aux capucins comme citoyens, tant qu'il y aura et partout où il y aura des capucins, des prêtres et un pape; indulgence pour le pape, les prêtres et les capucins comme hommes, parce que, s'ils sont trompés, ils ont droit à ce qu'on les éclaire; s'ils trompent, à ce qu'on leur pardonne. Mais guerre à l'ignorance et à l'erreur, haine à la méchanceté et au crime; anathème à l'esprit monacal, au sacerdoce dominateur et à la papauté alliée naturelle du despotisme; anathème à la doctrine sur laquelle de si monstrueuses institutions se sont élevées, et au moyen de laquelle elles se sont pour ainsi dire pétrifiées dans le sol.

---

§ IV.

Devoirs des philosophes envers les catholiques.—Anciennes idées de l'auteur à cet égard. —Réformées par la réflexion et l'expérience. — Sa profession de foi et ses principes de conduite.— Le droit de penser librement et de dire sa pensée appartient aux prêtres comme aux autres citoyens.— C'est à leur propre détriment que les prêtres confondent le temporel avec le spirituel. — Il ne faut pas imiter l'intolérance des catholiques. — Toute religion basée sur la vérité et soutenue par l'opinion triomphe; réprouvée par elle et fausse, elle s'évanouit.— Les doctrines combattues par la violence s'établissent et se propagent. — Le sacrifice de l'intérêt à la conviction provoque la sympathie. — L'auteur réclame pour ses adversaires les mêmes droits que ceux dont il jouit. — L'erreur et la force ne sauraient rien fonder. — On ne vaincra le catholicisme qu'en éclairant et convainquant les catholiques.

Les non catholiques satisfont-ils aux conditions principales de l'œuvre de régénération qui leur est imposée? Oui, comme je viens de le dire, quand ils n'emploient que l'arme de la discussion et du raisonnement. Non, quand à leur tour ils invoquent l'autorité et la force matérielle.

Examinons la conduite que les philosophes doivent conseiller au pouvoir de tenir envers les catholiques, et qu'ils doivent tenir eux-mêmes, lorsqu'ils sont appelés à faire des lois ou à les exécuter. La part que j'ai été éventuellement en position de devoir prendre, moi adversaire connu du catholicisme, à une révolution presque exclusivement catholique, donnera peut-être quelque poids à mes paroles.

Mon désir ardent de voir augmenter indéfiniment la somme de bonheur dont, par leur nature, les hommes sont appelés à jouir, et cette même somme se répartir plus également entre tous les membres de la grande famille humaine; ma haine profonde pour le despotisme, ennemi né de toute dignité et par conséquent de tout perfectionnement de l'homme, pour l'ignorance qui perpétue son avilissement, pour la misère

du plus grand nombre qui fait de son asservissement un moyen d'existence, une nécessité; ma conviction intime que le sacerdoce en tout temps, et nommément le clergé chrétien, et de toutes les sectes chrétiennes surtout le pouvoir-prêtre catholique-romain, ont été, sont et seront, tant qu'ils existeront, les plus puissans et les plus dangereux obstacles à la civilisation, aux lumières, à l'émancipation intellectuelle, religieuse et civile, c'est-à-dire à la régénération complète des hommes, en un mot les fléaux de l'humanité que la superstition leur livre, que le besoin leur soumet, que la démoralisation maintient à leurs pieds: ces importantes considérations, dis-je, m'avaient fait émettre le vœu que les prêtres fussent mis en quelque sorte hors la loi et au ban de la société qu'ils avaient écrasée sous la théocratie, qu'ils aidaient à exploiter sous la monarchie, que, sous quelque régime que ce fût, ils ne cesseraient de dégrader par une éducation souvent dépravée, toujours puérile, de vexer par une inquisition minutieuse, avilisante, de violenter par une monstrueuse intolérance. J'ai professé cette opinion dans l'*Esprit de l'Église* (1821), la *Vie de Scipion de Ricci* (1825) et les *Lettres de saint Pie V* avec le *Catéchisme catholique-romain* (1827).

Depuis lors, un peu plus d'expérience des choses du monde et de connaissance du cœur humain m'ont fait entièrement changer de système sous ce rapport.

Je crois encore que les catholiques se trompent; je crois également que les actes inspirés par celles mêmes de leurs erreurs qui, au premier aspect, paraîtraient les plus innocentes, sont toujours nuisibles ou finissent par le devenir à celui qui professe ces erreurs, à la société où il les propage, au genre humain dont cette société est une famille. Je crois par conséquent que les catholiques se font du mal à eux-

mêmes et aux autres, tant pour le présent que pour l'avenir (1).

Je croirai toujours que la milice papale est nécessairement et partout funeste à la société dont elle fait partie, non par le vice des hommes qui la composent, mais par le vice de l'institution à laquelle ces hommes tiennent et par laquelle ils sont dominés, le moindre des soldats d'un chef qu'ils croient absolu et infaillible de droit divin, devant naturellement prétendre à une part quelconque du pouvoir sans bornes et sans contrôle qu'il est de leur devoir de lui assurer, sur les corps comme sur les ames, sur les biens comme sur les opinions des fidèles (2).

Mais je ne crois plus qu'il soit juste, je ne crois pas même qu'il soit possible de contraindre matériellement les prêtres, sinon à devenir citoyens utiles, apôtres de l'équité et de la raison, du moins à ne plus pervertir les autres en sanctionnant de l'autorité du ciel l'erreur qu'ils font régner sur la terre. Ne pouvant les forcer à cesser d'être prêtres, je ne crois

(1) Je dois scrupuleusement écarter jusqu'à l'ombre d'une contradiction : j'ai dit plus haut (page xliij) que le manque de foi, considéré socialement, est indifférent dans la pratique; et ici je regarde la foi des catholiques comme funeste à la société. Je m'explique: la croyance à certains dogmes spéculatifs ou le refus d'y croire n'influent, il est vrai, que très indirectement sur la conduite de la vie; mais le système sacerdotal, la clérocratie papale organisée au moyen de ces dogmes, est, comme tout despotisme, diamétralement opposé à la liberté civile et au progrès humanitaire: il est d'autant plus dangereux et plus anti-social, qu'il jette ses racines dans les intelligences qu'il dénature et dans les ames qu'il avilit.

(2) Je dis *sur les biens* comme sur les corps et les ames des fidèles, et je le dis avec intention. Jamais les papes n'ont émis l'inconséquence de se dire simplement les chefs des catholiques; leur infaillibilité les faisait aussi les maîtres, les propriétaires de la catholicité. On n'est roi que d'un royaume; et alors seulement on gouverne irresponsablement les sujets auxquels on permet d'y vivre. Quand on ne fait que commander à des citoyens, on leur doit toujours compte des ordres qu'on leur donne et qu'ils ne peuvent jamais perdre le droit de contrôler.

pas davantage qu'on puisse forcer les dévots à se passer d'eux, à les oublier. J'ai même la conviction intime que l'emploi, toujours aussi inique que stupide, de la violence contre un sacerdoce quelconque, contre une religion, en un mot contre une idée, rendra les prêtres plus puissans, et multipliera le nombre des dévots dont il augmentera indéfiniment l'aveuglement et la soumission.

Car enfin la liberté de penser, droit commun à tous les hommes, implique nécessairement la liberté de se tromper, que les prêtres et les dévots partagent avec les philosophes. A la liberté de la parole tient inséparablement la liberté d'enseigner l'erreur comme la vérité. Et il n'y a plus de liberté possible, si le pouvoir s'arroge le droit de déclarer ce qui est vérité et ce qui est erreur, de déterminer ce qu'il est permis de dire et d'enseigner, d'imposer ce qu'il faut penser et croire. Il n'y a pas de liberté pour les philosophes, là où, de par le pouvoir, les prêtres ont la bouche close et les dévots la conscience enchaînée.

Et puis les prêtres sont hommes, sont citoyens; rien ne peut les dépouiller de ces caractères: et, quelque abus qu'ils fassent du caractère de prêtres, leurs droits d'hommes et de citoyens n'en demeurent pas moins toujours inviolables et sacrés. La philosophie intolérante veut reléguer le prêtre dans le sanctuaire, l'excluant par là de la sphère d'intérêts humains et sociaux où agissent, se croisent et se heurtent les autres hommes: elle ne le saurait sans violence et sans injustice. Ce n'est point comme prêtre, mais comme citoyen qu'il réclame aussi sa part d'action dans la carrière commune ouverte à tous les concurrens; et nul n'a droit de le condamner à la nullité civique ni de le mettre au ban social. — Mais, citoyen et homme, c'est toujours comme prêtre qu'il agira, ce seront toujours, et la loi est le plus souvent impuissante pour l'em-

pêcher légitimement, ce seront toujours ses intérêts de prêtre qu'il travaillera à faire prévaloir, au grand détriment des intérêts généraux de la cité et de l'humanité.—Il aura tort. Il confondra deux ordres de choses destinées à être nettement distinctes et séparées, là où elles ne sont pas confondues absolument. Il paiera chèrement cette erreur, cette faute, qui retombera même sur la religion dont il est le ministre, et en faisant haïr le prêtre, diminuera le respect pour le Dieu au nom duquel il a prévariqué, et finalement pour le sentiment religieux lui-même. C'est aux vrais philosophes, amis des hommes, à prévenir ce malheur autant qu'il est en eux. Car la religion (je parle ici dans le sens le plus large) est le moyen le plus efficace de stabilité et d'ordre; et l'ordre que la liberté affermit est le premier besoin des hommes en société. Qu'ils démontrent aux prêtres spéculateurs, qu'ils ont tort de compromettre les croyances dont ils vivent; aux prêtres sincères, que mêler les choses de la terre à celles du ciel, c'est avilir celles-ci sans rehausser celles-là, que fonder un empire dans ce monde sur des espérances et des craintes à réaliser dans l'autre, c'est trafiquer de Dieu et en faire une marchandise tantôt en hausse, tantôt en baisse, c'est soumettre la grande idée d'une vie à venir aux changemens, aux révolutions qui troublent et bouleversent tout pendant la courte durée de celle-ci. Qu'ils prouvent à tous que, lorsque les lois laissent une liberté complète et réelle aux croyances humaines, c'est aux interprètes de ces croyances à laisser, de leur côté, entièrement libre aussi, et hors de toute influence étrangère à l'ordre social présent, l'action des intérêts humains et des lois qui les règlent.

Ce devoir rempli, qu'ils se gardent de vouloir sauver malgré eux des gens décidés à se perdre; de vouloir les contraindre, même par des décisions de majorité, appelées institutions et lois, à être sensés et justes. Eux aussi ont le droit de

mal faire à leurs risques et périls : qu'ils en usent. Ils sont avertis; s'ils s'obstinent à marquer eux-mêmes au nombre des abus, qu'ils se résignent à se voir, un peu plus tôt, un peu plus tard, extirpés par la force des choses, avec tant d'autres abus qui affligent encore l'humanité et la dégradent.

Vouloir, dans le cas d'idées quelconques à combattre, faire de la force contre ceux qui en sont les organes, c'est, me paraît-il, imiter les prêtres qui, lorsqu'ils étaient les plus forts, et partout où ils sont encore les plus forts, imposaient et imposent leur croyance aux hommes, sous peine de la perte des droits de citoyen et d'homme, de confiscation et de mort. Et dès lors nous n'avons plus d'injustice à reprocher aux catholiques : c'est la violence des dominateurs du jour qui fait passer l'humanité de l'examen à la foi, de la superstition à la philosophie.

En outre, quelle confiance y aurait-il à avoir en un pareil essai ? La contrainte si brutalement, si cruellement mise en œuvre par les catholiques contre nous, pendant plusieurs siècles, à quoi a-t-elle abouti ? A nous mettre en position de délibérer au dix-neuvième siècle; s'il serait, sinon équitable, du moins utile, que nous les violentassions à notre tour. Gardons-nous donc de les ramener sur la scène du monde, de la même manière qu'ils nous y ont fait monter.

Je m'étonne maintenant de n'avoir pas toujours compris ce que je comprends aujourd'hui à merveille, savoir, que rien ne saurait empêcher une idée vraie de se produire et de se faire à la fin généralement accepter, pas même, ce qui néanmoins rend son succès le plus lent et le plus difficile possible, pas même la protection violente du pouvoir; et que rien aussi ne saurait empêcher une erreur de se discréditer et de s'évanouir à la longue, pas même, ce qui est le plus capable de la soutenir au-delà du terme naturellement fixé à son existence, pas même la persécution.

L'opinion publique, toujours demeurée libre de toute contrainte, soit actuelle, soit des temps passés, et partant sans cesse progressive en justice et en raison, si elle est favorable à une idée, à une religion, la fait seule triompher malgré tous les obstacles; contraire, elle seule la renverse en dépit de tous ses soutiens (¹). Des lois fortes, mais justes, invariables, inexorables dans le sens de l'opinion, hâtent le progrès ou la chute de l'idée ou de la religion que l'opinion adopte ou répudie : jamais, abandonnées et encore moins contrariées par elle, ces lois ne forceront le succès ou la défaite. Des lois opposées à l'opinion publique, par conséquent injustes, despotiques, tyranniques, feront précisément le contraire de ce qu'on attend d'elles, lorsqu'elles sont conçues dans le sens d'une idée ou d'une religion généralement réprouvée, ou dirigées contre celle que l'opinion avoue et protège (²).

(¹) En d'autres termes : une idée, philosophique ou religieuse, qui a l'opinion pour elle, si elle est fausse, s'établit, règne et tombe; si elle est vraie, reste. Repoussée par l'opinion, si elle est fausse, on n'aura jamais rien à en craindre; si elle est vraie, son triomphe est nécessairement retardé, mais il n'est que retardé.

(²) Mon système sous ce rapport, système moral, humain, puisqu'il mène à l'indulgence mutuelle, à la fraternelle tolérance, à la justice envers qui se trompe et même envers qui veut tromper, à la découverte de la vérité par la lutte libre et bienveillante des intelligences, système dont l'utilité pratique est démontrée par l'expérience, puisqu'il maintient la liberté et l'ordre aux États-Unis d'Amérique, et qu'après avoir fait conquérir leur liberté aux Belges il y a peu d'années, il aurait suffi pour la leur faire conserver aussi bien que l'égalité sa sœur, si des circonstances qu'il est inutile de rappeler ici n'avaient banni et pour long-temps encore de la Belgique, égalité, liberté et tolérance; mon système, dis-je, se trouve tout entier dans les paroles du pharisien Gamaliel au conseil des prêtres de Jérusalem. Ce conseil allait, dans un mouvement de colère sacerdotale, condamner à mort les apôtres de Jésus : « Prenez garde à ce que vous faites, dit Gamaliel ! Il y a quelque temps qu'il parut un certain Théodas qui se prétendait quelque chose

De là il n'y avait pas loin à conclure que les prêtres avec leurs idées, leur système et leur domination, soit directe, soit indirecte, quelque forts qu'ils eussent été, quelque force qu'ils eussent encore, allaient cependant partout où l'opinion était en progrès, s'affaiblissant chaque jour, et que bientôt ils auraient entièrement cédé la place aux philosophes, pourvu toutefois que ceux-ci ne ralentissent pas la chute du pouvoir sacerdotal, par les moyens mêmes qu'ils croiraient propres à l'accélérer.

Ces moyens, s'ils pouvaient être utiles, ne le seraient que là où, momentanément, l'opinion s'oppose au progrès de la civilisation; et là précisément, nous avons prouvé qu'ils seraient vains, nuisibles : d'ailleurs, violant la liberté et l'égalité, ils seraient injustes; c'est assez pour n'y avoir jamais recours.

Ils ont souvent été employés contre toute espèce d'idées et de doctrines, et ils ont toujours échoué; ils ont toujours tourné au détriment et à la honte de ceux qui mettaient en eux leur seule confiance, et à l'avantage de ceux contre qui ils les dirigeaient. On ne torture, on n'assomme, ou ne brûle pas des principes. Les tyrans, il est vrai, tuent les hommes qu'ils ne réussissent ni à intimider ni à corrompre; mais les traces que laissent les ames de ces martyrs de la vérité et du droit, ne

d'important, quatre cents hommes environ s'étaient attachés à lui; lorsqu'il fut tué, tous ses partisans se dissipèrent, et on n'en entendit plus parler. Judas de Galilée s'éleva après lui à l'époque du dénombrement; il attira beaucoup de monde, mais il périt aussi, et ceux de son parti disparurent. Ne vous mêlez donc point de ces gens-ci : laissez-les faire. Si leurs projets et leur œuvre viennent des hommes (s'ils se trompent, s'ils prêchent l'erreur), ils n'y réussiront pas. Si c'est Dieu qui les inspire (s'ils ont raison et enseignent la vérité), vous vous y opposeriez en vain, et vous auriez combattu Dieu même. » — Act. apostolor. cap. 5, vers. 34 ad 39.

s'effacent plus. Les têtes se courbent ou tombent, mais les idées restent. Elles sont aussitôt saisies, exploitées, fécondées, fortifiées, étendues, propagées par de nouveaux athlètes qui s'empressent de remplir les rangs éclaircis; et les hommes ne manquent pas plus à l'humanité que l'humanité aux hommes. C'est ainsi que, malgré la violence, ou plutôt la violence aidant, les premiers chrétiens ont renversé le paganisme persécuteur; que la réformation a élevé son autel contre l'autel sanglant de l'église romaine; que la philosophie bat en brèche l'intolérant christianisme, et que les chrétiens résistent encore aux philosophes exclusifs. Que la lutte soit libre, mais libre entièrement, sans réserve ni arrière-pensée, sans exclusion ni privilége d'aucune espèce (1), et, c'est pour moi une vérité rigoureuse, bientôt la philosophie aura, au nom de l'équité et de la raison, fait la conquête du monde.

Ce qui, outre la vérité et la justice dont elle est l'interprète, hâtera le triomphe de la philosophie, c'est la guerre que lui font les rois de nos jours. Les idées populaires sont aujourd'hui au ban du pouvoir comme étaient les idées chrétiennes il y a dix-sept cents ans; elles l'emporteront sur le pouvoir, non seulement par la même raison, mais de la même manière.

(1) La persécution peut n'être que passive; elle n'en est pour cela pas moins réelle. Si le pouvoir prive une secte des droits dont elle laisse le libre exercice aux autres, s'il accorde aux autres sectes des priviléges dont il la prive, cette secte est persécutée. La persécution négative est la seule possible aujourd'hui. L'empereur Julien s'en servit contre les chrétiens. Un païen lui montra le respect qui était dû aux droits de ses adversaires: lorsqu'eut été promulguée la loi qui défendait aux chrétiens d'enseigner les arts libéraux, et que Julien eut désigné le sophiste athénien Proérésius pour leur servir de maître, celui-ci repoussa une faveur que ses concitoyens d'une autre opinion que lui ne partageaient pas avec lui. — S. Hieronym. chron. ad ann. 363, apud Scaliger. in thesaur. tempor. p. 185.

Que les législateurs ne perdent jamais de vue que tout homme de bonne foi (et personne n'a le droit de nier gratuitement la bonne foi d'autrui), qui souffre dans son intérêt par attachement à son opinion, devient estimable et respectable pour quiconque a de la sympathie et du dévoûment dans l'ame, quelle que soit d'ailleurs l'opinion vraie ou fausse à laquelle se fait le sacrifice de l'égoïsme. Je le demande aux philosophes dont les travaux préparent la réforme des institutions humaines, est-ce aux catholiques qu'ils veulent acquérir la faveur et le suffrage publics? Est-ce qu'ils préfèrent que la philosophie soit dans son tort envers le catholicisme, à ce que le catholicisme arrive au terme de sa carrière, chargé de ses injustices contre la philosophie ? Or, les philosophes manqueront radicalement à leur devoir, tant qu'ils négligeront de travailler efficacement à ce que le champ du combat entre eux et les catholiques soit parfaitement libre, et que ceux-ci soient pourvus, comme leurs antagonistes, de tous les moyens de les attaquer et de se défendre que fournissent la liberté de la parole, celles de la presse, de l'enseignement et d'association avec les droits essentiels à toute association [1].

[1] Je m'explique : l'association catholique doit avoir le droit d'acquérir et de posséder comme l'a chaque catholique en particulier ; pour être deux, cent, mille, plusieurs millions, leurs droits n'en sont pas moins légitimes. Mais les biens des catholiques ne peuvent jamais être ceux du clergé seulement, corps essentiellement aristocratique et dominateur, et dont par conséquent il ne faut pas renforcer le despotisme moral par ce qui fournit les moyens les plus efficaces d'exercer un despotisme réel : il ne faut pas surtout qu'à une époque où le besoin de mobiliser de plus en plus la propriété croît avec la civilisation, que les richesses d'une nation s'immobilisent par substitution entre les mains de gens qui acquièrent sans cesse. n'aliènent jamais et sont immortels. Le catholique est catholique, non par choix, mais par naissance, par la force de la première éducation qu'il a involontairement reçue : il doit donc jouir de tous les droits naturels des autres citoyens,

Pour moi, je l'avoue sans balancer, l'intolérance philosophique me ferait, je ne dirai pas avec Duclos, aller à la messe; je n'irais jamais sans conviction réelle; mais envier la part de ceux qui, convaincus, affronteraient tout pour y aller. Ce n'est que lorsque mes adversaires jouissent des mêmes droits que moi, avec faculté et possibilité d'en user et d'en abuser, que j'ai réellement confiance dans la justice de ma cause, et que je ne doute plus du tout de la suffisance des moyens que je lui sais de se faire valoir et de triompher (1).

— Mais il est certain qu'ils en abuseront. Par l'égalité ils se fraieront un chemin à la domination; par la liberté, au pouvoir : et si on leur permet d'enseigner et d'écrire, ils séduiront le monde, puis ils régneront sur lui.

— Philosophes de peu de foi! si vous pensez ce que vous dites, hâtez-vous de vous jeter aux genoux des prêtres; car vous croyez le catholicisme seul fort, et par conséquent seul vrai. Je repousse, moi, cet aveu avec indignation et mépris.

et hériter des propriétés de ses co-associés en croyance et en culte. Le prêtre, au contraire, se fait spontanément tel; il n'a point à se plaindre si les citoyens, qui le chargent du ministère de leurs autels, lui tracent d'avance les limites dans lesquelles ils veulent qu'il demeure pour ne pas nuire à la liberté de tous. Quant à l'association catholique elle-même, c'est-à-dire tous les catholiques, c'est le peuple même : là où le catholicisme n'est pas dominant, elle ne saurait être à craindre; là où il n'y a que lui, qui la craindrait?

Le clergé comme corps, ses priviléges, celui surtout qui tendait à consolider en ses mains le pouvoir absolu en y accumulant la propriété universelle, voilà ce que la force et la loi ont pu détruire et ont détruit. Il ne reste plus que des idées à combattre, à réformer, et pour cela la loi est incompétente et impuissante. Elle a rempli sa mission : c'est à la discussion à faire le reste en remplissant la sienne.

(1) Une doctrine n'est définitivement vraie que lorsqu'elle est sortie victorieuse de toutes les épreuves, de celles de l'examen, de la discussion, en un mot de la lutte libre des intelligences les plus opposées, aussi bien que de celles de l'autorité, de la contrainte, de la force et de la violence.

L'erreur et la contrainte ne sauraient rien fonder de stable, et nous ne devons nous inquiéter sérieusement que de l'avenir. Qu'au siècle présent, et surtout dans quelque pays moins éclairé et à habitudes plus serviles, les catholiques réussissent encore à abuser de l'équité dont on doit user envers eux, là comme partout ailleurs, cela se peut; cela est même probable. Car là comme partout ailleurs, c'est l'erreur qu'ils répandent; pourquoi ne chercheraient-ils pas, puisqu'on ne peut que leur en laisser les moyens, à la protéger par l'injustice? Pourquoi ne placeraient-ils pas le mensonge sous la garantie de la force? Est-ce à nous d'y mettre obstacle? de les arrêter au bord de l'abîme? Et pour y réussir commettrions-nous l'injustice nous-mêmes? Essaierions-nous de nous soustraire à leur violence en les violentant? Nous chargerions-nous de prolonger autant que faire se peut leur nuisible existence? de retarder notre triomphe, qu'eux, au contraire, se hâtent de consommer par leur esprit d'envahissement et de rapacité, leur intolérance, leur égoïsme?

— Ils feront beaucoup de mal, et pendant encore longtemps. — Je ne le nie point. Je demande seulement si nous pouvons l'empêcher; et si, en muselant et en bâillonnant aujourd'hui nos adversaires, nous ne préparons pas nous-mêmes le système plus dur encore d'inquisition et de mutisme, que, à une inévitable réaction, ils feront peser sur nous?

— S'ils n'enseignent pas l'erreur, au moins ils empêcheront d'enseigner la vérité. Apôtres de l'ignorance qui est l'élément de leur domination, ils tiendront la lumière sous le boisseau, et exploiteront les hommes à la faveur de ténèbres qu'ils sauront bien rendre éternelles. — Franchement, croyez-vous encore la chose possible de nos jours? Avec les progrès rapides, prodigieux que font à chaque instant les sciences naturelles et exactes, avec les découvertes et les inventions

d'une portée immense, révolutionnaire, pour ainsi parler, qui nous pressent de toutes parts, croyez-vous que quelques hommes sans pouvoir réel et forts seulement de quelques idées devenues baroques aujourd'hui, idées sans cesse discutées, combattues, réfutées, puissent arrêter ce mouvement, cet élan intellectuel de l'humanité, en déclarant arrogamment qu'ils ne veulent pas que les hommes s'éclairent, qu'ils avancent, qu'ils développent leurs facultés, améliorent leur condition et augmentent la somme de leur bien-être? Ne voyez-vous pas, au contraire, ces prêtres, empressés de s'initier à la science nouvelle, communiquer forcément, soit, mais enfin communiquer à leurs élèves le progrès auquel, dès qu'il existe, ceux-ci doivent nécessairement prendre part aussi bien que les élèves des philosophes? Et nous nous priverions volontairement de ces auxiliaires! Ce serait nous qui délivrerions les prêtres de l'emploi pénible qu'ils exercent malgré eux, celui de répandre le savoir qui les tue, de travailler à leur propre ruine! Nous leur ôterions l'enseignement, c'est-à-dire que, pour couper court à quelques vieilles erreurs, à quelques abus surannés, qu'eux-mêmes détruisent d'une main en les soutenant de l'autre, nous froisserions la faculté, nous heurterions le droit que l'homme a de diriger librement sa pensée, sa conscience et ses actes, aussi essentiels à sa nature que la faculté et le droit de connaître, de penser, de croire et d'agir!

Tout ce qui est en notre pouvoir, c'est de ne pas mettre obstacle à ce que la domination, l'influence mauvaise des prêtres aient enfin un terme. Et, à cet effet, nous devons, tout en ne nous lassant pas de signaler le mal présent, de l'attaquer avec toutes les armes morales que la raison et la vertu nous fournissent, et d'éclairer sur leurs erreurs et leurs injustices tant ceux qui les répandent, les commettent et se

flattent d'en profiter, que ceux à qui une longue oppression et des siècles de ténèbres ne laissent pas assez apercevoir qu'ils en souffrent; nous devons, dis-je, endurer ce mal avec patience, non dans l'espoir, mais dans la certitude irréfragable d'un meilleur avenir : nous devons, en ne cherchant pas à précipiter imprudemment la perte du catholicisme, le laisser se perdre lui-même, entièrement et sans retour. Notre imprudence en ce cas serait aussi une iniquité : si nous voulons que l'avenir soit bien à nous, il faut que nous soyons justes en tout, à l'égard de tous, toujours, et *advienne que pourra;* il faut que nous conservions leurs droits, même à ceux qui méditent de nous enlever les nôtres, et qui ne se serviront du bien que nous leur ferons que pour nous faire du mal. Mais si, laissant leurs mouvemens libres, nous les forçons par là en quelque sorte à s'ôter à eux-mêmes tout moyen de nuire en se suicidant, notre victoire sera aussi légitime que complète. Ne chicanons pas pour la remporter, sur ce que nécessairement elle nous coûtera. Car en cela, comme en toutes choses, le bien ne s'obtient pas sans efforts, sans sacrifices; la victoire lente et longuement disputée aura été précédée de combats, et les combats auront fait des victimes : la lutte et ses douleurs sont pour les individus, pour les générations; le triomphe final n'est que pour l'humanité.

---

§ V.

Examen du christianisme. — Doctrine sociale de Jésus. — Les dogmes et le culte chrétien sont seuls condamnables. — L'auteur ne fait le procès qu'à l'église. — Les hommes ont toujours abusé du christianisme. — L'auteur ne s'appesantit pas sur les questions critiques de personnes et de faits. — Lors des prédications de Jésus, le despotisme romain avait comblé la mesure des iniquités sociales. — Le remède surgit de l'excès du mal. — Le Messie. — Plusieurs messies se proclament à la même époque. — Ils n'en appellent qu'à la force, et succombent. — Jésus prêche la justice, et réussit. — Les apôtres réalisent l'égalité chrétienne. — Association des premiers chrétiens. — La liberté était pour elle une condition d'existence. — Imposée, elle eût été impossible. — L'égoïsme reprend son empire pratique. — L'idée de dévouement demeure seule. — Jésus ne voulait point de révolution politique brusque. — Voulait-il un changement de religion? — Les apôtres substituent la philosophie chrétienne, d'abord au paganisme, puis au judaïsme. — Le christianisme était un crime politique contre le polythéiste empire romain, comme l'est le carbonarisme contre les royautés chrétiennes. — Son Dieu, qui ne voulait pas être placé à côté des autres dieux de l'empire, Rome le répudia. — Ses sectateurs, qui ne formaient pas une nation qu'elle pût soumettre, elle les proscrivit. — La doctrine de Jésus trouvant le monde préparé à la recevoir, et répondant à ses besoins les plus urgens, s'est propagée rapidement. — La charité chrétienne survit à l'égalité fraternelle prêchée par Jésus. — L'évangile annoncé aux affligés et aux simples. — Les heureux et les sages du monde se liguent contre lui. — En harmonie avec les sentimens du cœur humain, il renverse tous les obstacles. — Il rend l'homme invincible à la seule force matérielle. — Le christianisme, né système d'opposition à l'arbitraire, déchoit aussitôt qu'il devient infidèle à son origine. — Alors aussi il prête le flanc aux attaques de la philosophie. — Monté sur le trône avec Constantin, il s'identifie avec le despotisme qu'il perfectionne et fortifie. — Lutte entre la société religieuse et la société civile. — Travail d'émancipation. — Le christianisme devient une condition du pouvoir, une affaire de palais. — Les hérésies punies comme la révolte. — Résistance de l'église à l'oppression civile. — Protestantisme. — Philosophie. — Principe de l'autorité et principe de l'examen. — L'examen absolu et en tout est impossible; l'autorité absolue, exclusive, est absurde. — Il ne suffit pas de croire la vérité; il faut savoir que c'est la vérité qu'on croit. — Devoirs de la tolérance universelle et illimitée.

Je passe à l'examen du christianisme lui-même : l'extension qu'ont reçue mes premiers travaux me fait un devoir de suppléer à ce que je n'avais pas jugé nécessaire de dire à ce sujet lors des publications antérieures de mes recherches.

Mon but n'a pas été alors, et il n'est pas davantage maintenant, d'attaquer le christianisme tel qu'il aurait dû et peut-être pu être, tel qu'il est possible que ses principaux fondateurs et surtout son premier instituteur auraient voulu qu'il

fût : j'embrasse sans réserve la doctrine humanitaire de Jésus; quant à sa morale spéculative et particulière, je me réserve de dire mon opinion en peu de mots sur ce point délicat, vers la fin de cette Introduction.

Mais, outre la morale chrétienne, la religion à laquelle l'enseignement de Jésus a donné lieu, me semble pouvoir être considérée sous deux rapports différens : savoir, sous celui des idées sociales sur lesquelles elle fut fondée et qui sont éternellement bonnes et vraies, antérieures à toute convention et supérieures à toute discussion, c'est-à-dire que la discussion n'aurait pu produire et qu'elle ne saurait anéantir; idées, je le répète, non chrétiennes, mais humaines, civilisatrices, indépendantes du christianisme comme de toute autre doctrine, de Jésus comme de tout autre homme; et sous le rapport des dogmes et du culte qui ont accompagné ces idées lorsqu'elles ont été offertes au peuple, et auxquelles ils étaient peut-être nécessaires pour que le peuple les adoptât.

L'amour fraternel du prochain, la charité de tout homme envers tout homme, cette véritable base du véritable christianisme, n'est pas une vertu, une idée de Jésus exclusivement : c'est une idée et une vertu sans lesquelles toute relation sociale, toute société aurait été impossible, qui par conséquent a toujours existé plus ou moins, qui avait été donnée à l'homme par le créateur, et que l'homme ne saurait ni créer ni détruire. Jésus, il est vrai, réveilla cette idée assoupie, pour ainsi parler, au fond des cœurs par le despotisme matériel de son époque; il posa la bienveillance mutuelle, le dévouement, le sacrifice, comme base, avec la justice, de la société nouvelle telle qu'il la concevait; mais il n'inventa rien; il ne fit qu'observer l'homme, que le comprendre, et, comme résultat de ses découvertes et de son expérience, que réformer et régénérer, que rétablir surtout et confirmer,

démontrer et coordonner en système ce qui avait été de tout temps enseigné par les penseurs possédant le véritable sens intellectuel et l'instinct moral de leur être (1).

Ce n'est certes pas là ce que je condamne dans le christianisme : ce sont uniquement les opinions dogmatiques et les pratiques religieuses qui se sont popularisées avec lui ; je les condamne, si ce n'est comme essentiellement fausses, du moins comme nuisibles dès qu'elles cessent d'être indispensables, et dont rien n'atténue aujourd'hui l'absurdité et le danger.

Je n'ai en vue que ce qui existe actuellement, ce qui a fait tant de mal aux hommes depuis tant de siècles, ce qui les a retardés et les retarde encore dans la carrière de la civilisation, et ce qui pourrait leur nuire long-temps, je veux dire l'église chrétienne romaine ou chrétienne réformée, avec ce qu'elle s'est rendu propre du christianisme ancien en l'acceptant, l'approuvant et le ratifiant, savoir l'ensemble de ce que nous connaissons sous le nom du Jésus-Christ des quatre évangiles, de ces quatre évangiles mêmes et des écrits des apôtres, avec

(1) Lactance n'accorde pas plus à l'instituteur du christianisme que ce que je reconnais ici bien volontiers moi-même. Comme moi, ce savant père de l'église pose en fait, et il donne des preuves de ce qu'il avance, que toutes les vérités et toute la vérité, tant en préceptes moraux qu'en mystères de religion, avaient été annoncées et enseignées par les philosophes païens avant Jésus-Christ (totam igitur veritatem et omne divinæ religionis arcanum philosophi attigerunt. — Lactant. divin. institut. l. 7, cap. 7, t. 1, p. 535 ad 538). Aussi Minutius Félix ne se fait-il aucun scrupule de s'écrier qu'il fallait de deux choses l'une, ou que les anciens philosophes fussent déjà chrétiens, ou que les chrétiens de son temps fussent tous des philosophes (nunc christianos philosophos esse, aut philosophos fuisse jam tunc christianos. — Octavius, p. 21). La voie dans laquelle Jésus poussa les hommes, toujours préparés à poursuivre leur mission d'amélioration et de progrès, assura la victoire du christianisme, qui commença à déchoir lorsqu'il abandonna cette voie tout humaine, je le répète encore une fois, à laquelle il avait eu la gloire de donner son nom, et que lui avait tracée son législateur.

les faits tels qu'ils y sont consignés, et les personnages comme ils nous y sont dépeints, les pères de l'église et leurs doctrines, les actes des conciles, les décrets des papes, etc., etc., et les conséquences que les chrétiens réformés ont tirées d'une partié de ces choses, les catholiques de leur ensemble. J'attaque cette église, et je l'attaque précisément parce qu'en développant les efforts des vrais disciples de Jésus pour fonder le christianisme, je me suis convaincu que c'est l'église qu'il faut accuser des déplorables résultats qui ont jusqu'à ce jour rendu ces efforts stériles. Car, selon moi, le christianisme véritable, c'est-à-dire la fraternité universelle, fut frappé à mort du moment où s'organisa une église prétendue chrétienne, c'est-à-dire une fraternité particulière, plus ou moins distinctement séparée des autres hommes proscrits sous le nom de profanes, séparée par conséquent de la vraie société, de la société humaine. Aujourd'hui que l'église s'en va, ce christianisme tend à se relever par le dévouement de ceux qui répudient, non seulement le catholicisme sacerdotal, mais aussi l'église catégorisée et circonscrite, exclusive et intolérante.

Je ne dis pas que l'idée chrétienne et même catholique soit essentiellement et nécessairement dominatrice, ennemie des progrès et de la civilisation; il me suffit pour la combattre que l'abus qui en a été toujours été fait, sans lequel elle n'a jamais manifesté son influence, ait constamment entravé le développement et l'affranchissement de l'humanité. Qu'elle se montre sans cet abus; qu'elle condamne l'abus n'importe où il se manifeste ni de quelle autorité il se pare; qu'elle prouve seulement qu'elle peut, qu'elle doit dominer le monde, pure de tout élément terrestre, de toute contrainte, de toute violence, bienfaisante, libératrice, divine, et je me hâte, avec tout ami de l'humanité, de fléchir le genou devant elle. En attendant, je poursuis mes investigations et ma critique.

Que Jésus ait ou n'ait pas existé réellement ([1]); qu'il ait fait ou non, dit ou non, en tout ou en partie, ce qu'on lui attribue; qu'il ait vécu au commencement de notre ère ou à l'époque à peu près de la prise de Jérusalem ([2]); qu'il n'y ait eu qu'un Jésus, ou qu'on ait mis sur le compte d'un seul homme de ce nom les événemens et les enseignemens de plusieurs; qu'il y ait eu exactement les apôtres et les disciples dont l'église a consacré le souvenir; que les évangiles soient de ceux dont ils portent le nom ou d'autres écrivains, du temps où on les dit rédigés, ou de beaucoup postérieurs, tels aujourd'hui qu'ils ont paru alors, ou abrégés, augmentés, modifiés, corrigés par la suite; point ou peu m'importe ([3]). Je ne

([1]) Voyez la note supplémentaire, n° 1, à la fin du paragraphe.

([2]) C'est ce qu'on pourrait inférer du reproche que Jésus fait aux pharisiens du meurtre de Zacharie, fils de Barachie ou Baruch, tué entre le temple et l'autel, peu avant le sac de la capitale de la Judée. — S. Matth. cap. 23, vers. 35.—Flav. Joseph. de bello jud. l. 4, c. 6, n. 4, t. 2. p. 288 et 289.

([3]) La réalité, la probabilité et même la possibilité de l'existence et des événemens de la vie de Jésus, ont été débattues de bien des manières et dans bien des sens. Cette réalité admise, ce qui a été dit de plus curieux sur cette matière se trouve dans les calculs du mathématicien croyant, Craige. Il démontre, par des chiffres, que, si l'histoire du Christ n'avait été recueillie et conservée par les témoins qui en font foi que verbalement, sa probabilité se serait évanouie l'année 800 environ. Écrite par quatre biographes, témoins oculaires eux-mêmes, cette probabilité était encore égale, l'an 1699 où écrivait l'auteur, à celle qui serait née, aussitôt après les événemens, du récit verbal de vingt-huit disciples. Les choses étant ce qu'elles sont aujourd'hui, toute probabilité cessera l'an 3150, c'est-à-dire dans 1300 ans à peu près. Il faudra nécessairement alors que le Christ, d'après ce qu'il a promis lui-même, revienne sur la terre, et par conséquent que le monde finisse. S'il tardait davantage, il serait complétement oublié. Il nous a dit, d'autre part (Luc. cap. 18, vers. 8), qu'il ne viendrait pas plus tôt (Necesse est ut Christus veniat priusquam evanescat historiæ suæ probabilitas; sed illa peribit elapsis a nostro tempore (1696) annis 1454 — 3150). La fin du monde est donc, d'après des preuves mathématiques, reculée jusqu'au trente-deuxième siècle.—

vois que l'église et l'appui qu'elle trouve dans les autorités qu'elle s'est appropriées ou que même elle s'est faites. Je déclare une guerre de principes, non de personnes. Ce sont donc ces autorités ecclésiastiques, sous quelque étiquette qu'elles se soient déguisées et de quelque respect qu'elles aient été couvertes, dont je m'empare, que je retourne dans tous les sens, que j'épluche, qu'on me passe l'expression, une à une, que je montre sans cesse en contradiction entre elles, et le plus souvent opposées à la raison.

Mais ces points de critique historique, qu'il n'entre pas dans mon plan d'approfondir, étant écartés, quelle a été au fait et en réalité cette révolution presque universelle qui a changé les hommes et les choses, les institutions, les idées et la société tout entière, cette révolution qui, il y a près de deux mille ans, a commencé l'ère moderne, et du nom des disciples de Jésus s'est appelée *chrétienne*?

Pour bien s'en rendre compte, il faut se reporter à l'époque où l'on prétend que le christianisme a pris naissance. Le despotisme, c'est-à-dire la force dépourvue d'intelligence et de vie, le despotisme, toujours brutal, souvent stupide et maniaque des empereurs pesait sur la république romaine, et le despotisme des Romains pesait sur l'univers civilisé, despotisme le plus positif, le plus matériel, le plus stationnaire, le plus lourd qu'avaient pu engendrer la conquête et la violence, qu'avaient pu maintenir l'avilissement et la corruption. Le mépris de l'homme, de l'humanité, était arrivé à un point dont, dans nos mœurs actuelles, on se fait difficilement une idée. Il n'y avait plus sur la terre que quelques maîtres oppresseurs et un

Craig. theolog. christ. princip. mathemat. cap. 1, prop. 15, probl. 8, coroll. p. 52; prop. 17, probl. 10, p. 54 et 55; prop. 18, probl. 11, p. 55; coroll. p. 55 et 56.—Voyez, sur la fin du monde, les opinions des pères de l'église, rapportées dans la note supplémentaire, n. 6.

monde d'opprimés, d'ilotes; ceux-ci flétris par le besoin et le mépris, abrutis par la misère, brisés par le malheur et la servitude; ceux-là gorgés d'or, blasés par la monotonie de la jouissance, détendus par l'absence de tout obstacle, de toute contrariété, de tout désir, consumés par le dégoût de la toute-puissance et l'ennui de la satiété (1). Plus de liens sociaux ni moraux entre les hommes, plus d'unité, de foi, et surtout plus de sympathie, de charité, de générosité, de dévouement, d'amour: tout était envie, antagonisme, discorde, haine; la prospérité n'était qu'au prix de l'injustice, le bonheur au prix de l'égoïsme, la méchanceté seule donnait du plaisir, la dureté, la cruauté, des jouissances. L'espérance semblait morte au fond des cœurs: s'il avait jamais été permis de croire que le ressort moral de l'humanité était brisé sans retour, c'eût été alors.

Mais le remède se montrait à côté du mal; il surgissait de l'excès du mal même. Les hommes opprimés, écrasés, sentaient d'instinct que le genre humain ne pouvait pas périr. De ce qu'ils le voyaient déchu de sa dignité, il s'ensuivait qu'ils devaient croire à la nécessité d'abord, puis à la possibilité, enfin à la réalité d'une régénération qui, une fois formulée, fut bientôt entreprise. Car, pour arracher l'homme à la fange où il se débattait si péniblement, il fallait un être supérieur, un rédempteur, un sauveur, presque un second créateur, un Dieu. Dès lors cet envoyé d'en haut, ce Messie, médiateur entre la divinité, source de toute liberté et de toute dignité, et la matière, terme de toute servitude et de toute abjection, fut prédit au monde: on y eut foi (2); tous les vœux l'appelèrent; on l'at-

(1) Voyez la note supplémentaire, n° 2.

(2) Tacit. histor. l. 5, t. 1, p. 119. — Sueton. histor. in vit. Flav. Vespasian. l. 8, cap. 4, p. 104.

Le Messie des chrétiens n'ayant pas réalisé pour les Juifs ce que ceux-

tendit avec anxiété; et il ne tarda pas à se manifester dans le premier homme qui se sentit organisé pour en soutenir le rôle.

Aussi, peu avant, pendant et peu après le temps que l'on assigne communément à la vie de Jésus, il s'éleva chez les seuls Juifs plusieurs sauveurs ou libérateurs, apôtres ou christs, tous pleins de foi et de zèle, tous zélateurs, *zelotæ* (1), avec

ci s'étaient promis du leur, la foi en ce messie à venir se conserva, avec le besoin qu'on avait de lui pour échapper aux maux dont on était accablé. Du temps de Titus, les anciennes prophéties et surtout les calamités et la misère toujours croissantes, tout enfin paraissait annoncer que sa venue était proche. Les Juifs crurent qu'ils allaient conquérir et dominer le monde, et ils se révoltèrent contre les Romains : ceux d'entre eux qui préféraient l'ordre établi, c'est-à-dire la conservation de leurs intérêts actuels avec l'esclavage, à la licence révolutionnaire en travail de l'émancipation, d'une réforme, d'un ordre meilleur, reconnurent le messie promis dans la personne de Vespasien. Titus ne pouvant soumettre les Juifs insurgés, les brisa comme peuple et les dispersa dans l'empire; les idéalistes chrétiens, réalisant la liberté après la mort, au royaume de l'égalité, de Dieu, continuèrent à nier tout autre messie que le fils du père de tous les hommes. — Vid. Egesipp. de excidio urbis Hierosol. l. 5, cap. 44, in biblioth. patr. sæcul. IV, t. 5, p. 1204. — Flav. Joseph. de bello jud. l. 6, cap. 5, n. 4, t. 2, p. 390.

(1) Depuis la sainte et atroce colère de Phinées, le jugement et l'exécution *par zèle* étaient demeurés en honneur chez les Juifs. Il était non seulement permis, mais louable, mais méritoire à chacun d'eux d'assaillir et de tuer, sans autre forme légale, quiconque était surpris péchant publiquement contre Dieu, le temple ou la nation. Ce droit si vague, si large, si arbitraire, semblait être fait exprès pour qu'on en abusât. Il donna naissance à la secte même des *zélateurs* qui troublèrent et renversèrent tout dans leur patrie avant la guerre contre les Romains, suite inévitable de leurs violences. Les zélateurs aussi ne voulaient venger que la nation, le temple et Dieu.

Jésus lui-même avait exercé le jugement *par zèle* contre les vendeurs du temple; et ce ne fut pas cet acte de vigueur tumultueuse, mais seulement ses blasphèmes, que les prêtres lui imputèrent à crime. La lapidation de saint Étienne, l'émeute contre saint Paul, le meurtre de saint Jacques, furent également des jugemens par zèle.—Selden. de jure natur. et gent. juxta disciplin. Hebræor. l. 4, cap. 4, p. 503 et seq.; cap. 5, p. 507.

mission, prétendue divine, d'annoncer la parole de Dieu et d'accomplir sa volonté, c'est-à-dire de rendre l'indépendance aux nations, le bonheur au peuple, en un mot de rétablir la nature humaine dans sa dignité et sa puissance, l'homme dans ses droits et sa destinée (1).

Mais la plupart, enfans de leur siècle et aussi matériels que lui, ne voyaient, pour résister à la force, que la force brutale; pour dompter la violence, que les armes; pour compenser les maux soufferts par les opprimés, que de les pousser à se venger de leurs oppresseurs; pour émanciper les esclaves, que de leur livrer leurs maîtres enchaînés; pour relever une nation asservie, que d'en faire un peuple conquérant (2). Aussi péris-

(1) Judas le Galiléen et ses zélateurs ou amis zélés de la liberté avaient précédé Jésus. Leur révolte armée contre les Romains échoua. Quelque temps après, les *sicaires*, le poignard d'une main et la torche de l'autre, prétendirent ramener forcément l'égalité et la justice sur la terre : l'atrocité du moyen leur fit également manquer leur but.

Sur Théodas, Judas le Galiléen et un grand nombre de révolutionnaires et de soi-disant prophètes de ce temps-là, qui, comme nous le disons dans la note suppl. n. 1, excitaient le peuple juif contre les Romains, et le menaient au désert et sur le mont des Oliviers, pour lui faire voir des prodiges, consultez : Act. apostol. cap. 5, vers. 36 et seq.; cap. 21, vers. 38. — Euseb. histor. eccles. l. 1, cap. 5, t. 1, p. 18. — Joseph. antiq. jud. l. 17, cap. 10, n. 4 ad 6, t. 1, p. 857, et n. 8, p. 859; l. 18, cap. 1, n. 1, p. 869, et n. 6, p. 872; l. 20, cap. 5, p. 965; c. 8, n. 5 et 6, p. 971, et n. 10, p. 974. — Id. de bello jud. l. 2, cap. 8, t. 2, p. 160; cap. 13, n. 4 et 5, p. 177 : cap. 17, n. 8 et seq. p. 194; cap. 19, n. 2, p. 203; cap. 22, n. 2, p. 216; l. 4, cap. 9, n. 3 et seq. p. 301; l. 6, cap. 5, n. 3, p. 389; l. 7, cap. 10, p. 433.

(2) Jésus voulait au contraire l'égalité de tous, c'est-à-dire la fraternité, conciliant toutes les opinions et tous les intérêts par la charité et la justice, faisant pardonner les souffrances passées et prévenant les souffrances futures, sans réaction, sans vengeance. Il ne voyait pas un progrès dans la révolution qui aurait substitué les petits aux grands, les pauvres aux riches, les opprimés aux oppresseurs. « Le disciple n'est point au dessus du maître, disait-il, ni l'esclave au dessus de

saient-ils par le fer dans lequel ils avaient mis leur confiance (1). Dépourvus de toute énergie morale, comme ils l'étaient de tout motif d'action supérieur à ceux d'orgueil et d'égoïsme, au premier choc contre une masse plus lourde et plus compacte que celle qu'ils offraient eux-mêmes, ils étaient renversés; et leur tentative, sans dévouement réel, s'évanouissait sans résultat utile pour leurs contemporains et pour l'humanité.

Tel ne fut pas le destin de la doctrine de Jésus.

Elle aussi était une œuvre d'émancipation, c'est-à-dire de dignité humaine, d'égalité, c'est-à-dire de justice éternelle. On ne pouvait parler aux hommes au nom de Dieu, qu'à condition de leur annoncer une *bonne nouvelle*, celle de leur bonheur futur, auquel ils sentaient qu'ils avaient droit, dont ils se voyaient momentanément frustrés, et dont ils hâtaient le retour de tous leurs vœux, de toute leur âme. La volonté de Dieu pour qui comprenait son époque et les besoins du cœur de l'homme, devait nécessairement être la restauration du droit humain. Mais Jésus donna à ces vérités sublimes une signification nouvelle, toute spirituelle et toute morale.

Laissant de côté pour le moment la liberté et l'égalité réelles, positives, terrestres, qui n'étaient pas encore possibles, il ne

son seigneur. C'est assez au disciple d'être comme son maître, et à l'esclave d'être comme son seigneur. » — S. Matth. cap. 10, vers. 24 et 25. — En fondant ainsi sur un principe juste, c'est-à-dire inébranlable, l'égalité en droits du faible, du fort, du grand et du petit, Jésus établit de même l'égalité en droits du peuple puissant et du peuple faible, du peuple pacifique et du peuple guerrier, de la moindre et de la plus grande des nations. La conquête dès lors, de quelque prétexte qu'elle se pare, d'utilité, de nécessité, d'ordre, d'équilibre, est une injustice, un crime, et tôt ou tard elle appelle sur la société usurpatrice la peine que cette violation de la loi morale a rendue inévitable.

(1) Voyez la 5e note supplémentaire, à la fin du paragraphe.

posa pas moins ces élémens de toute vérité et de toute équité sociale, mais simplement comme étant de toute éternité dans les desseins de son père, du père de tous les hommes, dans les vues de la Providence. Comme les messies charnels des Juifs, il s'insurgea, mais contre l'égoïsme humain seulement; par la victoire qu'il remporta sur cet ennemi formidable, au moins chez quelques êtres privilégiés de la nature, et pour quelque temps, il enseigna aux hommes qu'on peut en triompher; et le despotique, c'est-à-dire l'égoïste empire romain fut sapé par sa base. Comme les autres libérateurs, il ne voulait que Dieu pour maître sur la terre, mais il ordonnait d'obéir aux despotes établis, du moins jusqu'à ce que la véritable indépendance pût se réaliser. Selon Jésus, le partage de l'homme, en dehors ou plutôt au dessus des événemens de cette vie, est exclusivement d'aspirer au règne de Dieu, qui n'est pas de ce monde, et n'y fait pas de bruit, n'y brille d'aucun éclat (1); pendant lequel toute injustice disparaîtra, toute inégalité sera compensée, tout mal réparé, toute souffrance convertie en joie. C'était raviver la foi dans l'éternelle justice de Dieu qui *doit* le bonheur aux hommes, et qui satisfait à ce *devoir* en une vie meilleure, si ce n'est en la présente : progrès immense, qui força le monde, appelé à y participer, à se faire chrétien (2). Au reste, Jésus joignait à sa philosophie une con-

(1) S. Luc. cap. 17, vers. 20 et 21.—Joann. cap. 18, vers. 36.

(2) Ce ne fut que bien long-temps après, et lorsque le christianisme était entièrement dégénéré, que l'on imagina la ridicule question, encore pendante aujourd'hui au tribunal des chrétiens, celle de savoir si Dieu veut ou non sauver tous les hommes; en d'autres termes, si son fils est mort pour le salut de tous ou seulement de quelques-uns, comme prétendait l'évêque Eusèbe de Césarée (τὸν (Χριστὸν) ὑπὲρ τῆς τοῦ παντὸς κόσμου τῶν σωζομένων σωτηρίας παθόντα, κ. τ. λ.)—Histor. eccles. l. 4, cap. 15, t. 1, p. 171.—S'il le veut, dirent quelques adversaires du christianisme, tous les hommes seront sauvés immanquablement; s'il ne le veut pas, pour-

naissance trop pratique des hommes et des choses, pour ne pas sentir que, dans ce même monde et avec les élémens donnés, le règne de Dieu ne serait jamais réel, parfait, absolu; il exprima cette idée dans son langage ordinaire sous la forme parabolique et figurée (1) : il voulait seulement que ses disciples le conçussent nettement dans sa perfection, afin d'y tendre sans cesse et d'en approcher le plus possible.

Pour autant cependant que dès lors même la chose était praticable, ce règne si désiré devait se matérialiser, et la volonté de Dieu être faite *sur la terre comme au ciel;* mais sans moyens matériels eux-mêmes, sans contrainte par consé-

quoi s'en donne-t-il et s'en est-il surtout, lors de la passion de Jésus, donné la trompeuse apparence? La philosophie naturelle, humanitaire, peut seule résoudre cette difficulté. Oui, répond-elle, Dieu veut sauver l'homme, l'humanité; il ne pouvait pas vouloir autre chose en nous créant, et sa volonté sera immanquablement accomplie : l'humanité sera sauvée. Mais il a dû laisser, et il a laissé en effet, aux individus, aux hommes, la liberté de se perdre; et ils en usent largement, sans que pour cela les lois générales de la Providence soient violées.

Jésus avait proclamé cette vérité éternelle en proclamant Dieu *père de tous les hommes.* Origène, trop philosophe pour ne pas le sentir, en fit une des bases de son christianisme, en faisant livrer à la mort par ce Dieu, pour tous les hommes, son fils, le même Jésus. « Christ est mort pour tous les hommes et pour chacun d'eux, dit le prêtre Salvien; il s'est dévoué, il s'est sacrifié pour tous et pour chacun; il s'est donné tout entier à tous et à chacun.» — Origen. commentar. ad Roman. epist. l. 7, n. 10, t. 4, p. 606.— Salvian. adv. avarit. l. 2, n. 2, p. 240.

La vraie philosophie est ici d'accord avec Jésus et avec ceux de ses disciples qui ont pénétré le sens de son enseignement; seulement elle s'exprime en d'autres termes. Nous sommes, dit-elle, le résultat d'une loi; et tous les hommes sont le résultat de la même loi, car il ne saurait, en dernière analyse, y en avoir qu'une seule. Voilà en peu de mots l'existence de Dieu qui est cette loi, l'unité de Dieu et l'égalité de tous les hommes devant lui, prouvées, me paraît-il, d'une manière irréfutable et sans réplique.

(1) Voyez la 4e note supplémentaire.

quent, sans violence; mais par la seule conviction morale, par la persuasion surtout; en d'autres termes, par l'enseignement et le prosélytisme; mais librement et spontanément: non, comme le tentaient les Juifs révoltés, contre les oppresseurs, mais entre les opprimés; non par la chute immédiate des tyrans, mais par l'égalité et la fraternité des victimes, qui tôt ou tard auraient amené cette chute. A cet effet, à ceux qui montraient le désir d'atteindre à une perfection plus grande que celle des observateurs à la lettre de la loi de Dieu, Jésus conseillait de vendre leurs biens et d'en donner le prix aux indigens. Et bientôt ses apôtres et ses premiers disciples s'emparant de cette idée qu'une sage interprétation rendait aussi fertile que lumineuse, créèrent une communauté d'égalitaires chrétiens, où les riches formaient de leur superflu un fonds social commun, pour les besoins de ceux qui ne l'étaient pas, au moyen duquel ils purent dire avec le plus noble et le plus juste orgueil, qu'il n'y avait pas de pauvres parmi eux (1).

Ainsi, sans conquête ni révolte, Jésus émit l'idée et ses disciples jetèrent les fondemens d'une association libre, société modèle qui, établie et maintenue sur la terre, aurait fait passer dans le domaine de l'histoire les fables du paradis terrestre et de l'âge d'or.

J'ai dit *association libre*, parce que ce n'est que de cette manière, sous cette forme exclusivement, que les idées sociales de Jésus pouvaient être réalisées. La liberté seule organise la liberté qui, par essence, ne relève que d'elle-même : la contrainte ne saurait engendrer que la servitude. Quand même le moraliste législateur des chrétiens aurait eu tout le pouvoir des despotes romains, il n'eût jamais réussi à établir sa com-

(1) Act. apostol. cap. 2, vers. 44 et 45; cap. 4, vers. 34 ad 37. Voyez aux notes supplémentaires, à la fin du §, n. 5.

munauté de frères à coups de constitutions et d'institutions, de lois et de sanctions pénales : institutions et lois et lui-même eussent bientôt succombé sous l'égoïsme de ses sujets, même les plus servilement soumis. C'était tout autre chose lorsque Jésus, simple prolétaire, sans autre autorité que celle de la vérité et de la justice, appelait les hommes, ses amis, à l'égalité, à la charité universelle, au dévouement sans bornes, jusqu'au sacrifice dont il allait leur donner l'exemple, celui de la vie (1), lorsque ceux qui étaient convaincus par son ascendant moral se donnaient spontanément le baiser fraternel, et que la seule peine dont étaient frappés ceux qui ne croyaient pas ou ne croyaient plus, était de les déclarer hors de la communauté formée par les autres (2). C'était tout autre chose lorsque les

(1) « Le commandement que je vous donne, est de vous aimer les uns les autres comme je vous ai aimés. Personne ne peut avoir un plus grand amour que de donner sa vie pour ses amis. Vous êtes mes amis, si vous faites tout ce que je vous commande... Je vous ai appelés mes amis parce que je vous ai fait savoir tout ce que j'ai appris de mon père. — Celui qui aime le prochain accomplit la loi. Parce que ces commandemens de Dieu : Vous ne commettrez point d'adultère ; vous ne tuerez point ; vous ne déroberez point ; vous ne porterez point faux témoignage..... sont compris en abrégé dans cette parole : Vous aimerez le prochain comme vous-même. L'amour qu'on a pour le prochain ne souffre point qu'on lui fasse de mal ; ainsi l'amour est l'accomplissement de la loi. » — S. Joann. evang. cap. 15, vers. 12 ad 15. — S. Paul. epist. ad Roman. cap. 13, vers. 8 ad 10.

Jésus tenait fort à ce que cet amour universel des hommes fût compris par ses disciples et pratiqué dans un sens plus étendu, plus large, qu'il n'avait jamais été auparavant, en un mot dans un sens *nouveau*. « Je vous fais un commandement *nouveau*, leur dit-il, dans la circonstance la plus solennelle de sa vie, celle de son dernier repas avec eux avant son dernier sacrifice, je vous fais un commandement nouveau, que vous vous aimiez les uns les autres, et que vous vous entr'aimiez comme je vous ai aimés. C'est en cela que tous connaîtront que vous êtes mes disciples, si vous avez de l'amour les uns pour les autres. » — S. Joann. evangel. cap. 13, vers. 34 et 35.

(2) Voyez la 6e note supplémentaire, à la fin du §.

apôtres, sans pour cela instituer des tribunaux auxquels ils ne pouvaient d'ailleurs attribuer aucune force co-active, se contentaient d'imputer à péché aux fidèles toute espèce de contestation et de procès; excluaient du royaume de Dieu en ce monde et en l'autre, les fourbes, les injustes et les avares, aussi bien que les idolâtres, les adultères et les abominables; imposaient l'obligation de souffrir l'injustice plutôt que de s'en venger, de se laisser tromper plutôt que de défendre violemment son droit; et décidaient, si malgré cela quelque différend s'élevait dans l'église, qu'il serait débattu, non devant les juges infidèles, méchans (les gentils), mais qu'il serait aplani par l'arbitrage conciliateur des saints, des frères, de ceux en un mot qui, destinés à juger le monde, étaient mieux que personne capables de régler équitablement les petits intérêts de la vie [1].

Ce fut ainsi que Jésus et les apôtres fondèrent l'*association libre* des chrétiens, qui finit par absorber la société impériale romaine. Imposée par l'autorité régnante d'un Titus, par exem-

[1] S. Paul. epist. 1 ad Corinth. cap. 6, vers. 1 ad 10.
Cette recommandation, ou plutôt cette invitation des apôtres à tout chrétien, de se soumettre à l'arbitrage de ses frères, donna lieu, dans les siècles suivans. à la juridiction ecclésiastique. Les prêtres devinrent les arbitres naturels de tous les différends des fidèles, qu'ils empêchèrent soigneusement de se citer l'un l'autre devant les tribunaux des gentils, où ils étaient sans cesse exposés aux sacriléges et à l'apostasie, s'ils ne voulaient livrer leurs co-religionnaires et se livrer eux-mêmes à la persécution; si leurs surveillans n'y avaient mis bon ordre, ils auraient fini par y traîner jusqu'à leur religion, comme ils font aujourd'hui lorsqu'ils se plaignent du refus de sacremens et de sépulture, quoique avec un peu moins de scandale apparent, devant des juges qui se disent chrétiens. Constantin reconnut et légalisa cette autorité d'arbitrage après qu'elle eut cessé d'être nécessaire, du moins sous le rapport des sacriléges et de l'apostasie. Par cet acte de pouvoir sur les prêtres, l'empereur chrétien les institua ses officiers civils. Ils en profitèrent pour se prétendre, avec le temps, juges *de droit divin* des juges eux-mêmes, et indépendans de tout pouvoir terrestre.

ple, ou d'un Marc-Aurèle, comme loi constitutive de l'état, et soutenue par les lois qu'elle aurait dictées, les châtimens qu'elle aurait infligées, la force dont elle aurait disposé sans réserve, cette association eût été sans puissance et sans avenir ; je dis plus, elle n'eût même pas été possible (¹).

Mais le ressort de l'enthousiasme s'étant peu à peu relâché, l'égoïsme se fit de nouveau écouter et obéir ; et la société chrétienne telle que Jésus l'aurait voulue, véritable type de

(¹) On se figure toujours le pouvoir social comme une force sous laquelle il faut que toutes les volontés se courbent. C'est une erreur grave. Le pouvoir social est, et ne saurait être autre chose, que l'accord libre des volontés, résultant spontanément de la convergence morale des esprits et des cœurs. Quant à l'instrument dont ce pouvoir se sert pour réaliser ses vues, et qu'on nomme si improprement *pouvoir exécutif*, c'est un simple agent, passivement obéissant au mobile qui le met en branle ; c'est le seul sujet du souverain, qui est tout le monde, lui excepté, et duquel il recommence à faire partie en cessant de servir la société, c'est enfin ce *premier* dont parlait Jésus, et qui, en effet, est le *dernier*.

Le christianisme aurait eu beau déclarer, comme quelques constitutions modernes : *Tous les hommes sont frères* ; il n'eût par là rien ôté à l'égoïsme de ceux qu'il devait réformer, il ne leur eût pas même fait naître l'idée du sacrifice que les hommes se doivent mutuellement d'une partie de leur bien-être personnel, pour en composer la somme du bien-être général. Se plaçant lui-même, toujours comme nos pactes soi-disant républicains du jour, *sous la sauve-garde de toutes les vertus*, il n'aurait pas créé une seule des vertus appelées à le garantir. Que si, moins niais, mais plus atroce, il avait mis l'égalité sous la protection du code pénal, et fait du bourreau le gardien de la morale publique, il aurait enté sur le froid égoïsme la cruauté lâche de la peur et de la servilité.

Jésus imposa, à quiconque croyait en lui, la fraternité, non comme un calcul d'intérêt personnel, les égoïstes se seraient moqués de lui, mais comme un devoir social, c'est-à-dire une nécessité sociale. Et tous ceux qui avaient conservé l'instinct moral du devoir se réunirent à sa voix et s'aimèrent. La loi de charité, dépouillée de toute contrainte, fut dès lors sous la garantie inviolable de la conviction et de la conscience de ceux qui l'avaient embrassée.

perfection, société de frères, sans premier ni dernier, grand ni petit, supérieur ni inférieur, sans misère, sans autres maux que ceux auxquels soumet la nature, n'offrant de devoirs que la justice, de mobile que la charité, de règle de conduite que de faire pour autrui ce que nous désirons pour nous-mêmes, de lois que la raison, de maîtres que Dieu ([1]), fut, dans la pratique, abandonnée et, l'on pourrait dire, oubliée. Ainsi l'édifice commencé par le Christ et ses apôtres demeura non seulement inachevé, mais les fondations sur lesquelles il devait reposer se couvrirent de terre et d'herbes, et elles ne seront fouillées que lentement et progressivement, les hommes aidant et le temps.

L'idée suscitée ou plutôt ressuscitée par Jésus au fond du cœur humain, resta seule au milieu de tant de ruines. Elle sera féconde. Elle a rendu la vie à notre être moral, et avec la vie, l'énergie, la persévérance et la puissance : pressentie par le monde, elle en fut accueillie avec foi; c'est par elle que le monde sera changé ([2]).

Jésus s'annonçant comme législateur spirituel uniquement, ne voulait point opérer de révolution politique, du moins d'une

([1]) S. Matth. cap. 23, vers. 8 ad 12.—S. Luc. cap. 23, vers. 24 ad 26.

([2]) On ne saurait mieux caractériser que ne l'a fait Jésus le principe si actif et si fécond de la perfectibilité humaine ou du progrès. Missionnaires du droit d'égalité, dont la réalisation par la liberté est le dernier terme du développement des forces humaines, ce fut par l'opposition à toute loi positive, non basée sur les lois éternelles de la nature et de Dieu, que ses disciples furent appelés à opérer successivement et graduellement l'affranchissement de l'homme. En effet, la destinée de l'humanité est de renverser les obstacles à sa libre transformation, à mesure qu'ils se dressent devant elle, sans cependant parvenir jamais, à moins de se confondre avec l'essence de la liberté elle-même, avec l'infini, l'absolu, avec Dieu, à franchir la dernière limite, et à se dégager complétement de l'entrave par laquelle l'humanité est circonscrite, par laquelle elle est ce qu'elle est.



manière violente et brusque : il s'est clairement expliqué à ce sujet, en exigeant la soumission de fait de ses disciples aux puissances de la terre quelles qu'elles fussent. Sa doctrine portait bien le coup de mort au despotisme moral ; elle émancipait l'ame humaine : que ç'ait été ou non l'intention secrète de Jésus, toujours est-il qu'il a par là préparé l'émancipation de l'homme tout entier, qu'il a jeté le germe prédestiné à étouffer peu à peu tout despotisme humain quelconque, celui que des hommes exercent au nom d'une idée, comme celui qu'ils fondent sur la force brutale, le despotisme spirituel comme le despotisme réel, celui des prêtres comme celui des rois, la théocratie et la monarchie (1). Le *règne de*

(1) Ce germe se manifesta avec les opinions des pères des premiers siècles de l'église, même pour ce qui devait le plus choquer les esprits matériellement religieux de leur temps. Mais l'égalité de tous les hommes devant Dieu avait été trop positivement établie par le maître, pour que ses disciples les plus immédiats osassent en répudier les conséquences naturelles, de quelque portée qu'elles pussent être, et jusqu'à celle, que les hommes sont destinés à être tous finalement par eux-mêmes *rois et prêtres*, c'est-à-dire maîtres de leurs actions et de leur conscience, sous le seul contrôle de la morale universelle et de la raison. Saint Jean, saint Pierre, saint Irénée, Tertullien, saint Justin, le martyr, expriment cette idée sans métaphore et de la manière la plus catégorique. Saint Irénée dit : « Tout roi juste est (élevé au rang de) prêtre ; » ce qui a été traduit par : « Tous les justes sont (revêtus du caractère de) prêtres. » Et il explique ce qu'il entend par *justes*, savoir : ceux qui ont renoncé à tout, pour suivre Jésus-Christ et servir Dieu. Tous, dit saint Justin, peuvent offrir le pain et le vin au nom de Jésus. Tertullien ajoute : «là, où les prêtres manquent. » Mais cela retombe dans l'exception reconnue par les chrétiens d'alors, celle qui admettait la nécessité d'un sacerdoce et d'une hiérarchie privilégiés, mais provisoires, lesquels se seraient finalement éteints dans le sacerdoce définitif de tous les chrétiens, véritablement égaux en droits, c'est-à-dire libres de toute entrave, *prêtres et rois.* — S. Petr. epistol. 1, cap. 2, vers. 5 et 9. — Apocalyps. cap. 5, vers. 10. — S. Justin. dialog. cum Tryphon. n. 116, p. 209. — S. Iren. cont. hæres. l. 4, cap. 8 (al. 20), n. 3, p. 237. — Tertullian. de exhortat. castitat. cap. 7, p. 522.

Dieu étant nécessairement sa volonté, et cette volonté devant *un jour* être faite *sur la terre comme au ciel*, la république était prédite et prouvée inévitable. Car là où Dieu règne, tous les hommes sont égaux : la justice éternelle est incompatible avec tout privilége quelconque, et à plus forte raison avec le privilége qui attribue à un ou plusieurs hommes un droit naturel, héréditaire ou à vie, sur leurs semblables; elle n'admet que l'inégalité de fait, que la nature conserve et que Dieu a permise, sous condition qu'elle ne serait jamais qu'accidentelle (1) : il n'y a plus d'égalité, de droit, de justice, de dignité, d'humanité, dès qu'on reconnaît à une caste gouvernementale ou sacerdotale le privilége le plus humiliant, le plus dégradant de tous, celui qui confère le monopole de l'autorité sur les esprits et les consciences.

Jésus voulait-il fonder une religion? Dans ce qu'on nous a conservé comme revêtu de son nom et de sa sanction personnelle, il n'y a rien qui puisse servir à nous faire résoudre ce problême d'une manière incontestable, si, bien entendu, on prend le mot *religion*, non dans le sens qu'il devrait toujours avoir, celui de philosophie et de science de l'humanité,

(1) L'inégalité accidentelle entrait nécessairement dans les vues de la Providence : c'est le lien moral de la société humaine. C'est aussi, il est vrai, le champ où croissent les passions mauvaises, le despotisme du fort, l'orgueil du savant, l'égoïsme du riche, et l'envie, la haine, la violence ou la ruse du faible, de l'ignorant, du pauvre; mais ce champ n'en produit pas moins, et produit spontanément le germe par lequel chaque jour ces mauvaises passions sont étouffées. Sans l'inégalité naturelle et personnelle entre les hommes, comment se développeraient jamais, et sur quoi s'exerceraient la sympathie et la reconnaissance, le dévouement et le sacrifice de soi, ces nobles élans de l'ame, en un mot la charité humanitaire que l'aimant Jésus a donnée pour base à la loi de Dieu, et comme résumé de toute la loi de Dieu.

L'égalité véritable ne s'obtient que par la liberté réelle, nécessairement sympathique, bienveillante, dévouée.

mais dans le sens étroit de religion positive, ou plutôt de *culte*. Cependant, ce que je viens de dire en renferme en quelque sorte une résolution négative, à moins qu'on ne conçût une religion comme possible, sans dogmes, sans cérémonies, sans hiérarchie et sans prêtres. En outre, Jésus était né Juif, et il vécut juif ou à peu près, protestant du moins, si du reste il n'observait pas très scrupuleusement et à la lettre les pratiques légales de Moïse (1), qu'il était venu, non pour abolir l'œuvre de ce législateur, mais au contraire pour l'accomplir; n'enseignant jamais aux autres Juifs à la violer même dans les moindres choses; loin de là, annonçant que cette loi durerait plus que le ciel et que la terre (2). Jamais il ne se présenta aux Juifs que comme un réformateur du judaïsme, ou, pour mieux dire, dans le judaïsme (3), un

(1) Jésus n'avait jamais observé le repos du sabbat, que lorsqu'il ne lui paraissait pas utile aux autres qu'il le violât, mettant ainsi toujours la morale au dessus du culte, et faisant passer les bonnes œuvres avant les pratiques de la loi. Lorsqu'il se préparait à la mort, il célébra la Pâque juive, mais une pâque très peu légale et à sa façon, c'est-à-dire le jeudi au lieu du samedi, couché et non debout, avec ses apôtres, quoique chacun d'eux aurait dû la célébrer chez lui, sans sa mère et Joseph, etc. — Jos. Scaliger. de emendat. tempor. l. 6, p. 567 et 570. — Tillemont, hist. ecclés. note 26 sur Jésus-Christ, t. 1, p. 461 et suiv.

(2) S. Matth. cap. 2, vers. 17 ad 19; cap. 23, vers. 3 et 23.—S. Luc. cap. 16, vers. 17.

(3) Jésus était aux Juifs ce que Moïse avait été aux Égyptiens. Prêtre lui-même, Moïse avait répudié les superstitions nationales, le culte absurde des animaux et des statues; il s'était, avec ses partisans, retiré à Jérusalem (je parle d'après Strabon). Ses institutions politiques eurent pour fondement la théocratico-démocratie; sa théologie, le dogme de l'*omnéité* et par conséquent de l'unité de Dieu, comprenant l'homme, la terre, l'univers, et ne pouvant par cela seul être représenté sous la forme de rien de ce que cet univers renferme (Origen. contra Celsum, l. 3, n. 5, t. 1, p. 450. — Strabon. geograph. l. 16, p. 523 et 524). La réforme de Jésus remonta plus haut et fut plus complète, plus radicale; elle fut à la fois intellectuelle et sociale ou morale; sous le niveau de l'é-

réformateur des Juifs, si ce n'est comme Juifs, du moins comme hommes, afin qu'ils fussent dorénavant, non plus Juifs exclusivement, mais hommes avant tout, et frères des autres hommes, non soumis aux rites lévitiques et qui ne devaient pas s'y soumettre, mais seulement se régénérer intérieurement comme les Juifs eux-mêmes, quant à la morale humanitaire et à la raison ([1]). Jamais Jésus ne blâma les prêtres, ses concitoyens, comme prêtres, encore moins comme prêtres de Jéhovah, ni les pharisiens et les scribes comme docteurs de la loi; mais il tonna contre eux comme égoïstes, hypocrites, intolérans, orgueilleux, avides, superstitieux et persécuteurs. « Faites, recommandait-il sans cesse, ce que ces gens-là disent, et non ce qu'ils font ([2]). » Se serait-il exprimé de même s'il avait parlé des prêtres des gentils? c'est ce que nous ne pouvons savoir indubitablement. Seulement, nous voyons que les apôtres, lorsque la philosophie sociale que Jésus avait prêchée à ses co-religionnaires se répandit chez

galité en droits, elle effaça toute distinction de petits et grands, de forts et faibles, et se constitua, non plus catégoriquement démocratique, mais largement humanitaire.

([1]) Les Juifs donc devaient demeurer juifs, les gentils, gentils, comme saint Paul le dit très clairement. Tous alors, croyant en Jésus-Christ, c'est-à-dire à sa doctrine, et réformés sur ses paroles, n'auraient plus formé qu'une grande famille de frères, la famille humaine, unie par les liens de justice et d'amour, et éclairée par la foi en un Dieu, père du genre humain, sans distinction de nation ni de culte. Les œuvres légales, c'est-à-dire les rites lévitiques, utiles encore aux croyans juifs, n'auraient pas été plus nécessaires qu'auparavant aux croyans non-juifs; la foi en Jésus-Christ et la fraternité, son expression, auraient sanctifié les juifs et leurs œuvres, les gentils sans les œuvres. Quant aux œuvres de morale, ce qui était, à proprement parler, la réforme chrétienne, elles étaient nécessaires aux uns et aux autres; la croyance aux dogmes spéculatifs du christianisme postérieur, et qu'on opposa aux bonnes œuvres, n'avait pas encore été inventée.

([2]) S. Matth., cap. 23, vers. 3, et vers. 13 ad 35.

les nations non juives, tranchèrent la question, en décidant que cette philosophie leur tiendrait lieu de toute religion et de tout culte, leur croyance ancienne se trouvant, du moins pour ce qui est du polythéisme, en contradiction avec celle qu'ils embrassaient, et les pratiques religieuses imposées aux enfans de Moïse, n'ayant jamais pu être d'obligation que pour ce ci-devant unique peuple de Dieu. Il n'y eut de religion juive que pour les chrétiens juifs, à qui bientôt il fut aussi permis de déposer le fardeau intolérable des devoirs religieux dont on avait chargé leurs pères, et qui enfin furent forcés de les répudier comme incompatibles avec la loi nouvelle. Prosélytes juifs, de ce moment, et prosélytes des nations furent sans religion positive, c'est-à-dire sans culte matériel, tout comme les vrais philosophes de nos jours, souvent aussi religieux que les premiers chrétiens et beaucoup plus que les chrétiens actuels et les catholiques.

Dans ma conviction, c'est là le but que Jésus s'était proposé. Comme les voyans ou prophètes juifs, ses prédécesseurs (1), sans déclamer ouvertement contre la religion, contre le culte établi, il ne s'était pas non plus attaché à entourer ce culte de plus de vénération et d'éclat; il n'avait en un mot cherché ni à le conserver ni à lui en substituer un autre : il n'avait jamais présenté sa mission à ses disciples comme tendant à leur faire immoler des victimes, observer le sabbat, prier, jeûner, ou se conformer avec scrupule à quelque autre pratique religieuse, ancienne ou nouvelle; mais il leur avait sans cesse répété, et

(1) Les prophètes juifs furent toujours les philosophes progressifs de leur époque; ils pressentaient l'avenir et le hâtaient de tous leurs vœux et de tous leurs efforts, en opposition aux lois politiques et religieuses qui, héritage du passé, immobilisaient le présent pour autant qu'il était en elles. Les prophètes juifs furent de véritables chrétiens d'avant le christianisme.

répété sous toutes les formes, que les œuvres de la loi sans les bonnes œuvres sont inutiles; et avec le prophète Michée, il leur avait exclusivement enjoint d'être justes et miséricordieux, d'aimer tous les hommes, leurs semblables, comme eux-mêmes; et il avait ajouté : *si vous jeûnez*, ne le faites pas par ostentation comme les hypocrites, et *si vous priez*, ne demandez rien à Dieu qui connaît mieux que vous vos vrais besoins, si ce n'est *que sa volonté soit faite* (1). Cette doctrine fructifia : j'ai inséré dans cette Introduction même, un passage admirable de Minutius Félix qui le prouve à l'évidence (2). Le christianisme, sous ce point de vue du culte, fut dans le fait une philosophie religieuse qu'on pourrait appeler *négative*; et les chrétiens des premiers siècles, des prosélytes juifs ou païens, adeptes de cette philosophie-là (3).

(1) Mich. cap. 6, v. 6 ad 8.—S. Matth. cap. 5, vers. 44 et 45; cap. 6, vers. 5 et seq. et passim.

(2) Introduction, § 14, en note.

(3) C'est peut-être la seule bonne et vraie philosophie. Elle enseigne que les relations de l'homme avec Dieu ne sont et ne peuvent être que médiates, indirectes. La volonté immuable de Dieu, en d'autres termes les lois éternelles, bien qu'enveloppant tous les individus et chaque individu spécialement, n'ont cependant pour but, au moyen du développement et du progrès fugitif de chacun, que l'amélioration de tous, la conservation de l'espèce, le progrès stable et réel de l'humanité. L'homme qui les accepte avec respect et s'y conforme avec amour, a rempli tout son devoir envers l'Être des êtres, la cause absolue. Sa religion est et ne saurait être que la justice et la charité; son culte, la pratique de toutes les vertus sociales. Obéir, se résigner, voilà son lot: le bonheur, qui n'est autre chose que l'harmonie entre ses actes et ses devoirs, entre le sentiment de ses besoins moraux et la conscience d'y avoir satisfait, voilà sa récompense. Il ne peut rien pour Dieu, qui ne veut pour lui que ce qu'il a toujours voulu pour l'ensemble de la création dont chaque individu est une fraction si minime. Il lui doit d'entrer dans les vues de la Providence sur la société humaine; il lui doit de contribuer de tous ses moyens à faire de cette société une famille de frères. Au-delà de cette

Il est étonnant de voir les premiers apologistes du christianisme vanter devant les empereurs romains les bonnes mœurs de leurs co-religionnaires et leur soumission aux lois de l'état. Pouvaient-ils ignorer que leur existence seule comme chrétiens, c'est-à-dire comme ennemis irréconciliables de l'organisation civile et religieuse de la république, était une violation flagrante de ces mêmes lois, injustes à la vérité, arbitraires, tyrânniques, mais lois enfin : l'existence des chrétiens, certes très légitime, était sans contredit illégale. Si les *carbonari*, traînés de nos jours devant les tribunaux autrichiens, s'y défendaient en prouvant la pureté de leur vie et leur innocence de tous crimes civils, y seraient-ils pour cela acquittés du crime politique d'être *carbonari*? Personne plus que moi n'exècre le système de conjuration royale appelé *sainte-alliance*; mais je le regarde comme une fatalité, une nécessité, résultat inévitable de l'attaque morale dont la royauté et l'aristocratie, le privilége en un mot, sont l'objet de la part de tout ce qui n'est pas privilégié, et veut, par conséquent, soumettre le monde au système de justice et d'égalité en faveur duquel les sociétés secrètes conspirent dans les pays despotiques : j'y vois la répétition exacte de l'alliance qui, il y a dix-huit siècles, se forma tout naturellement entre les empereurs, les prêtres des dieux, les magistrats, les puissans, les philosophes d'alors, tous ceux enfin qui vivaient des abus sociaux de leur époque, et étaient intéressés à les conserver, contre les chrétiens qui

sphère d'idées simples et naturelles, on tombe dans tout le vague, pour ne pas dire dans le vagabondage de l'imagination, égarée tantôt par la tendance vers un infini qui échappe à toute formule, tantôt par l'amour du merveilleux si fécond en dogmes qui ne répondent à rien de positif, tantôt par l'espérance traduite en mysticisme sentimental, etc., etc., toutes facultés de l'ame humaine, utiles et bonnes en soi, mais dont l'homme peut abuser aussi bien qu'user sainement et raisonnablement pour lui-même et pour l'avantage de son espèce.

annonçaient la fin prochaine de ces abus et de la société leur support, et qui la hâtaient de toute la force de l'opinion dont ils étaient nés. Je le demande : les chrétiens de nos jours, catholiques ou autres, qui se sont ligués contre les peuples, savoir les rois, les aristocrates, le clergé, la noblesse, les gens en place, les valets de cour, les séides de tout pouvoir qui paie, et le pape qui s'est fait le chef spirituel de cette ligue égoïste et impie, ont-ils le droit d'accuser de cruauté les empereurs romains avant Constantin, et de pleurer, comme martyrs, les chrétiens qui sont morts victimes du despotisme persécuteur païen?

Un des motifs principaux pour lesquels le paganisme jusqu'alors si tolérant, même envers les Juifs intolérans, devint cruel envers les chrétiens, c'est que toutes les religions connues, et jusqu'à la juive, s'étaient bornées à se défendre et à se conserver, tandis que les disciples du Christ attaquaient et voulaient conquérir, convertir. Les païens qui respectaient également tous les dieux, et les Juifs qui n'adoraient que leur dieu jaloux, voyaient avec la même horreur les chrétiens, apostats de toutes les religions connues, blasphémateurs de toutes les divinités révérées, athées en ce qu'ils ne croyaient à aucune de ces divinités que l'on pensait ne pouvoir être remplacées par d'autres, et qu'on ne voyait pas que les chrétiens remplaçassent par quoi que ce fût (1). S'ils avaient professé une des religions existantes, les fanatiques mêmes des autres religions les auraient laissés en paix à côté des sectateurs de celles-ci. S'ils avaient été une nation déterminée, circonscrite dans une contrée quelconque, les Romains auraient bien pu chercher à les subjuguer, non jamais à les exterminer. Mais les

(1) Saint Justin, martyr, avoue sans détour cet athéisme et en fait gloire. « Oui, nous sommes athées, dit-il, pour ce qui est de vos dieux. Nous ne croyons qu'au père de toutes les vertus. »

Voyez aux notes supplémentaires, n° 6.

chrétiens n'étaient ni l'un ni l'autre. Recrutant sans cesse parmi toutes les religions et toutes les nations, sans faire eux-mêmes partie d'aucune d'elles, les chrétiens menaçaient nations et religions dans leur existence même : le christianisme voulait triompher, et il ne pouvait triompher que par la ruine prochaine et complète de l'ancienne société civile et religieuse. Aussi, pour la destruction d'ennemis aussi dangereux et aussi acharnés, religions et nations se liguèrent à l'envi, et mirent en œuvre tout ce que la force et la ruse peuvent fournir de moyens plus efficaces et plus terribles (1). Toutes succombèrent dans cette lutte.

Par ce que je viens d'exposer, les progrès du christianisme, progrès rapides jusqu'à en paraître miraculeux, se trouvent expliqués à l'évidence (2). Lorsqu'il se révéla au monde, tout

(1) Voyez la note supplémentaire n° 7.

(2) Pline, le jeune, écrivait à l'empereur Trajan : «Une chose m'a paru digne de vous être soumise, surtout à cause du grand nombre de personnes qui se trouvent exposées (à être condamnées pour opinions chrétiennes). Chaque jour des gens de tout âge, de tout rang, des deux sexes, sont accusés, et d'autres le seront après eux. Car ce ne sont pas seulement les villes, mais jusqu'aux villages et aux campagnes qui sont infectés de cette contagieuse superstition.» — Epistol. 97, l. 10, p. 821. — Voyez : Lucian. in Alexand. seu pseudomant. t. 1, p. 549.

Nous sommes d'hier, dit Tertullien aux gentils, et nous remplissons vos villes, vos îles, vos châteaux, vos communes, vos conseils, vos camps, vos tribus, vos décuries, votre palais, votre sénat, votre forum. Si nous nous retirions de vous, vous seriez effrayés de votre solitude, du silence de toutes choses et en quelque sorte de la mort du monde. Vous ne trouveriez plus à qui commander; il vous resterait plus d'ennemis que de citoyens; tandis qu'à présent vous avez plus de citoyens que d'ennemis, à cause de l'immense majorité des chrétiens.

Cette exagération de langage prouve néanmoins l'extrême multiplication des disciples de la nouvelle secte.

Eusèbe exprime bien la rapidité de l'établissement du christianisme, en disant qu'il paraissait qu'une nation nouvelle, nombreuse, forte, se

y était préparé pour un changement radical de religion, de morale, de philosophie et surtout d'organisation sociale, la vieille société étant usée, vermoulue, pourrie jusqu'en ses fondemens, et le polythéisme, sa base religieuse, n'existant plus que dans les productions des poètes et dans la lettre morte de la législation romaine. La doctrine de Jésus au contraire répondait aux besoins éternels et toujours vivaces du cœur de l'homme, et plus qu'à tous autres, à ceux qui se faisaient sentir alors le plus impérieusement; elle retrempait l'ame humaine, flétrie par l'oubli et la violation des devoirs moraux les plus essentiels à l'humanité; elle rendait au peuple, qui ne connaît pas les plaisirs de l'imagination et ne s'occupait guère du mécanisme du gouvernement, mais qui, en tout état de cause, veut trembler en effet et adorer sincèrement, des objets réels de crainte et d'espérance. Elle dut opérer, comme par enchantement, la révolution que rien ne pouvait plus empêcher, ni même retarder, dans les idées, les mœurs, les habitudes, la croyance, la religion, les institutions, les lois, les hommes, le siècle. Profondément dégoûtés du monde réel où ils vivaient et qui ne leur offrait que misère, oppression, iniquité, les hommes se précipitèrent en foule vers ce royaume céleste dont ils trouvaient l'image mal effacée au fond de leurs cœurs. C'est ainsi que la même doctrine, mais appliquée aux intérêts de la terre, fait aujourd'hui vibrer toutes les ames. Tout est prêt pour faire germer la liberté et l'égalité pratiques, que les peuples réclament et veulent à tout prix. La

fût manifestée tout à coup au milieu des autres nations stupéfaites. Et il en donne une excellente raison : bien que cette nation fût nouvelle, dit-il, cependant les liens qui la réunissaient en corps n'étaient autre chose que les principes éternels professés de tout temps par les hommes sages et vertueux, et que, lorsqu'on veut y lire, chacun trouve gravés au fond de son cœur. — Tertullian. apologet. cap. 37, p. 33. — Euseb. hist. eccles. l. 1, cap. 4, t. 1, p. 14 et 15.

république qui les leur promet, si, ne s'imposant pas violemment à ceux qui la repoussent encore faute de la comprendre, elle se borne à réunir librement autour d'elle ceux qui y ont foi, la république, dis-je, comme le christianisme, subjuguera le monde.

Quoique ce ne fût qu'après la mort seulement que les chrétiens se crussent assurés, d'une manière absolue, de jouir des bienfaits de la fraternité établie par le Christ, néanmoins nous avons vu que les apôtres avaient essayé de faire résulter ces mêmes bienfaits de la fondation ici-bas des premières communautés de fidèles. Ce ne fut pas un faible appât pour les malheureux, les opprimés, à qui principalement la bonne nouvelle était destinée et auxquels on l'annonçait (1), que la certitude d'échapper pour toujours aux horreurs de la misère, et de trouver tout à la fois, avec des consolateurs, des amis, des frères, de quoi satisfaire sans se prostituer, sans se vendre, sans s'humilier même, aux premiers besoins de la vie. Lors même que la communauté chrétienne, telle que l'avaient instituée les apôtres, eut cessé d'exister, le sentiment de charité sans bornes qui en avait été la base, continua pour quelque temps encore à bannir de la société vraiment humaine, surgie sous le nom d'église, de la fange de corruption et de l'égoïsme de l'empire romain, sinon la scandaleuse inégalité de fortune, du moins le hideux dénuement, qui ne cesse d'appeler sur la tête des opulens les malédictions dont Jésus les a foudroyés. Ainsi, à l'abri de toute atteinte des ennemis de l'humanité, les tyrans, auxquels il se dérobait par la mort, pour aller jouir dans

(1) « Dieu m'a envoyé, dit Jésus d'après Isaïe, pour prêcher l'évangile aux pauvres, pour guérir ceux qui ont le cœur brisé, pour annoncer aux captifs leur délivrance et aux aveugles le recouvrement de la vue, pour mettre en liberté ceux qui sont dans les fers. » — S. Luc. cap. 4, vers. 18 et 19. — Isaï. cap. 61, vers. 1 et 2.

sa véritable patrie des ineffables douceurs du royaume éternel, le chrétien trouvait, dès cette vie terrestre et sous les yeux même de ses oppresseurs, qui torturaient son corps sans lasser sa constance, sans épuiser son énergie, sans tuer son ame, un avant-goût du règne de liberté et d'égalité que Dieu lui destinait en récompense de son dévouement et de ses sacrifices.

C'était bien réellement là l'évangile des affligés et des simples. Aussi n'était-il, dans le commencement, prêché que dans les carrefours, à la multitude ignorante et pauvre, à des hommes obscurs et à des esclaves, comme ses adversaires le lui reprochaient amèrement [1]. Il est difficile de deviner aujourd'hui pourquoi les apologistes du christianisme, loin de chercher à repousser cette accusation, n'en faisaient pas le plus beau titre de gloire de la doctrine qu'ils se chargeaient de défendre [2]. En effet, dans un temps d'oppression et de misère générale, c'était une religion toute de consolation et d'espoir qu'il fallait aux hommes, une religion pour les malheureux qui devaient trouver dans les promesses d'un avenir meilleur quelque compensation à toute une vie d'esclavage, d'opprobres et de douleur. Aux prétendus sages, aux puissans de la terre, le christianisme ne leur offrait qu'une perspective terrible dans le compte qu'il les appelait à rendre après cette vie,

(1) Minut. Felic. Octav. p. 8.—Origen. cont. Celsum, l. 3, n. 44, t. 1, p. 475.—S. Cyrill. cont. Julian. liv. 6, int. Julian. oper. part. 2, p. 206. Voyez la 8e note supplémentaire, sur l'esclavage dans ses rapports avec le christianisme.

(2) Tous ne commirent pas cette maladresse de vouloir encore se rattacher à l'aristocratie qui tombait, en reniant la démocratie au moyen de laquelle le christianisme allait s'emparer du monde : « C'est notre gloire, notre force d'être pauvres, dit Minutius Félix ; les ames que les richesses, le luxe et la mollesse avaient relâchées, ne peuvent se retremper que par les privations, la modération et la frugalité. » — In Octavio, p. 40.



de leur long monopole de la science humaine ([1]), de leur injuste possession d'une portion du bonheur de leurs frères. Mais les sages et les puissans forment le petit nombre, et le très petit nombre, dans un état de choses aussi avilissant pour l'humanité que l'était celui de l'empire romain.

Aussi la doctrine de l'évangile qui faisait des vertus du mépris pour les jouissances périssables et de l'humilité, fut-elle une des principales causes de la prompte propagation du christianisme parmi les pauvres d'esprit et de fortune, c'est-à-dire la presque totalité des hommes de cette époque. Quel puissant attrait ne devaient pas présenter aux jouets infortunés de l'ambition, de la cupidité, des lumières et de l'orgueil des arbitres du monde, les paroles d'équité qui annonçaient que tous les hommes sont égaux par la volonté de Dieu et devant lui, que la vertu seule les distingue, et que plus ils souffraient de la supériorité intellectuelle et de l'injustice de leurs maîtres dans cette vie passagère, plus ils jouiraient de leur propre exaltation et de l'abaissement des tyrans de l'humanité dans une vie qui n'aurait pas de fin? Ces paroles pénétrèrent au cœur du peuple; et dès lors, ce que la sagesse antique, dans ses secrets mystères, avait jamais proclamé de plus sublime, devenu doctrine populaire et publique, fut à la fois une source intarissable de lumières pour les simples auxquels le christianisme révélait les vérités grandes et fondamentales de tout savoir humain ([2]), et de consolations pour les malheureux si

([1]) « Malheur à vous, docteurs de la loi, qui vous êtes saisis de la clé de la science, et qui n'y étant point entrés vous-mêmes, l'avez encore fermée à ceux qui voulaient y entrer! » — S. Luc. cap. 11, vers. 52.

([2]) Jésus, dans un élan d'enthousiasme et d'amour pour l'humanité, s'écriait : « Je vous rends gloire, Père, seigneur du ciel et de la terre, de ce que, cachant ces choses aux sages et aux prudens, vous les avez révélées aux petits. » — S. Luc. cap. 10, vers 21.

long-temps écrasés sous les jouissances des privilégiés de ce monde. Le peuple crut : et la plus morale des espérances humaines le fit participer, dès cet instant, au bien-être que l'éternelle justice répartira un jour également entre tous les hommes qui en seront dignes.

Il n'est pas étonnant d'après cela, que les grands et les philosophes rejetèrent cette doctrine qui les expropriait d'une supériorité usurpée. Ceux d'entre eux qui plus tard l'embrassèrent, n'eurent, en cédant à une inflexible nécessité, d'autre but que de dominer par leur ascendant une révolution dans les idées dont ils allaient être les victimes, pour se reconstituer ce qu'ils étaient auparavant sous un autre nom et une autre forme. Dès qu'ils se sentirent assez forts, ils dénaturèrent complétement la réforme qui n'en était réellement une que parce qu'elle les avait rangés parmi les abus à extirper. L'ordre de choses au triomphe duquel l'adhésion de personnages revêtus de leur importance sociale (je parle de celle qu'ils s'étaient attribuée dans la société qui s'écroulait) semblait contribuer si puissamment, s'évanouit au contraire devant l'inévitable besoin de s'adapter à leurs exigences, à leur orgueil, à leur égoïsme. Certes, si alors le christianisme n'avait pas déjà été établi, enraciné dans le cœur des hommes, ces conversions pompeuses, ces brillantes conquêtes qui finirent par l'asseoir sur le trône du monde civilisé, auraient éloigné de lui les innombrables prosélytes qui l'avaient répandu dans tout l'univers connu, au moyen de l'idée consolante de l'immuable justice de Dieu, et en haine de l'injustice de la société et des hommes.

On le voit bien, une philosophie, ou si on le veut à toute force, une religion comme celle-là ne pouvait manquer de réussir, à une époque surtout où la nécessité si impérieuse pour l'homme d'un système qui coordonne ses désirs et ses

craintes, ses idées et sa croyance, ses droits et ses devoirs, ses mœurs et ses lois, était devenu tellement urgente, qu'à défaut du christianisme, toute autre doctrine, un peu en harmonie avec l'intelligence et les sentimens humains, eût été bienvenue à s'offrir, eût été acceptée avec joie et reconnaissance, eût également groupé la société autour d'elle. La preuve en est dans les nombreuses conversions que le judaïsme, certes moins social que le christianisme (il n'est question ici que de celui de Jésus), avait faites avant les prédications des vérités proclamées par le législateur des chrétiens, et ne cessait même de faire lorsque déjà les chrétiens lui disputaient ses prosélytes. Tandis que les philosophes et les grands voyaient sans s'inquiéter *le départ* de leurs dieux, qu'ils avaient remplacés, les uns par des jouissances matérielles, les autres par de vaines théories, le peuple pour qui, les premiers besoins de la vie satisfaits, Dieu et l'espérance religieuse sont tout, frémissait à la seule idée de l'isolement où il tombait au milieu d'une nature aveugle, stérile, morte. Il devait placer un dieu quelconque sur ses autels, et peut-être le Dieu unique et exclusif de Moïse eût-il entraîné l'univers, si celui des chrétiens, plus humain encore à cette époque et moins surchargé d'accessoires superstitieux, moins entouré de pratiques et de cérémonies gênantes, plus libéral d'ailleurs et en quelque façon cosmopolite, n'eût été là pour le lui ravir.

Une fois connue, la doctrine de Jésus devait nécessairement triompher de tous les obstacles, et acquérir une nouvelle vigueur à chaque obstacle qu'elle aurait renversé.

Et l'homme, qu'elle avait régénéré, devait être invincible à la seule force matérielle; émancipé de tout pouvoir humain, il devait en peu de temps substituer sa propre puissance, la puissance morale, celle des idées justes et vraies, à l'ancien jeu de rouages et de ressorts purement mécaniques que

l'intelligence avait brisés sans retour. Ce fut un beau spectacle, pour me servir des expressions de Minutius Félix, que le chrétien « dressant sa liberté contre le despotisme des rois et des princes, et ne s'humiliant que devant Dieu, auquel seul il appartient (1)!

Le principe social préparé par la civilisation, dont le christianisme s'empara en même temps qu'il en recevait l'être, auquel seul il dut ses succès et son triomphe, ce principe influa exclusivement sur toute sa destinée et en fixa irrévocablement les différentes phases, la durée et le terme. Véritable doctrine d'opposition, passive si l'on veut, mais enfin d'opposition à l'injustice, et par conséquent au pouvoir presque toujours arbitraire et injuste, parce que fondé par l'égoïsme et sur l'égoïsme, le christianisme, essentiellement opposant, ne put jamais, sans se suicider, se faire lui-même pouvoir arbitraire et despotique ou auxiliaire du despotisme. Il est dans les destinées de l'humanité, par un effet de l'organisation même de l'homme, d'avancer toujours dans la voie de la civilisation et de l'affranchissement. Cela avait lieu avant le christianisme et continuera d'avoir lieu après lui; cela a lieu indépendamment du christianisme là où la connaissance de ses doctrines n'est pas parvenue : toujours cependant en proportion de l'influence du principe social qui féconde la civilisation par le christianisme, sans le christianisme et malgré le chris-

(1) Minut. Felic. Octav. p. 21.

« Quel spectacle agréable à Dieu, dit encore le même écrivain, que celui du chrétien luttant contre la douleur, résistant aux menaces, aux tourmens, insultant la mort et le bourreau, opposant sa liberté à la tyrannie des princes et des rois, triomphant en vainqueur de celui qui le juge et qui le condamne! » — p. 41. — « Les soldats du Christ meurent, dit saint Cyprien, mais ils ne sauraient être vaincus; et s'ils sont invincibles, c'est qu'ils ne craignent pas de mourir. » — S. Cyprian. epist. 57 ad Cornel. p. 95.

tianisme. Le christianisme poussant dans cette direction, participa lui-même tout le premier à l'élan qu'il donnait vers le progrès, et ses propres progrès furent miraculeux.

Aussi long-temps qu'interprètes du désir d'indépendance et du besoin de justice, organiques chez l'homme, les chrétiens furent, selon les circonstances, ou victimes de l'arbitraire, ou ses ennemis irréconciliables, leur foi prospéra, leur doctrine fit journellement des prosélytes et des enthousiastes, s'étendit, s'enracina, et chaque fidèle fut réellement un apôtre ardent de l'émancipation civilisatrice, un véritable défenseur des droits de l'humanité. Mais, et malheureusement cette disposition se montra presque à son origine, quand entrant dans une voie exclusivement à elle, sans égard à la marche de la civilisation et de l'humanité, l'association chrétienne, créée pour résister au despotisme général, eut donné naissance à une aristocratie, à un despotisme intérieur de secte et de communauté; quand l'église ne fut plus l'universalité des fidèles, mais le seul corps clérical d'abord, puis les pasteurs élevés en rang, enfin l'oligarchie des métropolitains et des patriarches qui prépara la monocratie papale (1), tandis que les chrétiens étaient confondus en masse sous la dénomination abrutissante de *troupeau;* quand le dogme fut devenu un sujet de dispute et de haine, le rang hiérarchique un motif d'ambition et de querelles, les produits de l'autel un objet de cupidité et de violence, l'or un moyen seulement de multiplier l'or pour ensuite satisfaire aux passions les plus sensuelles et les plus basses (2);

(1) Aussi l'histoire ecclésiastique ne fut plus que celle des prêtres, des évêques, des papes, de leurs querelles, de leur ambition, des maux dont ils inondèrent la terre; comme l'histoire civile fut celle des grands et des rois, de leurs passions, de leurs guerres et des calamités qu'ils appelèrent sur la société humaine.

(2) Déjà saint Cyprien, sous l'empire de Décius, avait dit que les évêques

quand en un mot le grand mobile de Jésus, l'amour fraternel du prochain, le respect pour le droit et la dignité de l'homme, basés sur l'égalité de tous, commencèrent à perdre de leur force, le christianisme fut arrêté dans sa marche victorieuse, s'il ne fit dès lors les premiers pas rétrogrades qui l'ont finalement conduit à l'état de faiblesse et de petitesse, d'abaissement et de marasme où nous le voyons de nos jours (1).

C'est ici surtout que je m'apprête à le combattre. Je ne conteste aucunement les bienfaits que, dans le principe, il a

catholiques, au lieu de porter les fidèles au bien par leurs paroles et par leur exemple, s'étaient faits, au mépris de leur mission divine, les agens d'affaires du monde; qu'abandonnant leurs églises et leurs troupeaux, ils parcouraient les provinces étrangères, pour faire aux marchés publics des gains considérables; et que, tandis que leurs frères mouraient de faim dans le temple, ils ne travaillaient, eux, qu'à amasser beaucoup d'argent, à ravir le bien d'autrui par les fraudes et la ruse, et à multiplier leurs trésors par l'usure. — « S'ils tiennent tant, ajoute-t-il, aux aumônes, aux oblations et aux profits, qu'ils avaient toujours si ardemment et si insatiablement convoités, c'est qu'ils aiment les banquets et les soupers, jusqu'à en exhaler le lendemain l'indigeste débauche : ce qui prouve à l'évidence que ce n'a jamais été la piété, mais uniquement l'avarice et le désir des plaisirs sensuels qui les ont fait se consacrer au service de la religion. » — S. Cyprian. epist. 64, ad Epictet. p. 111; de lapsis, p. 183. — Vid. concil. eliberit. c. 18, apud Labbe, t. 1, p. 972; c. 20, p. 973.

(1) Certes, Jésus ne pouvait pas prévoir que ses prétendus disciples se seraient imposé l'étrange devoir de le manger lui-même, homme déifié et Dieu transsubstantié, avec son corps et son ame terrestre et son essence céleste. Mais s'il l'avait prévu, certes aussi, cet apôtre de l'égalité eût prescrit que tous sans exception ni distinction prissent place à la table par excellence des chrétiens. C'est ce qui résulte clairement de la lecture même la plus superficielle de ses paroles. Eh bien! au quinzième siècle, les seigneurs de la Livonie avaient monopolisé en leur faveur le privilége de se nourrir de la chair et du sang du fils de l'homme. *L'eucharistie ne s'y donnait pas aux paysans* (Nonne in Livonia consuetudo inolevit ut nulli rusticorum sacramentum eucharistiæ detur?). — J. Gerson. declarat. defectuum viror. ecclesiast. n. 75, p. 317.

répandus sur l'humanité, en tant qu'instrument de transformation et de perfectionnement. Mais je l'attaque comme tendant, aussi dès le commencement, et cela par une contradiction que peut seule expliquer l'opposition dans la pratique de diverses facultés humaines, les rets d'ignorance et de servitude qui enveloppèrent plus tard l'humanité entière, et dont aujourd'hui la philosophie, aidée de l'histoire, a tant de peine à briser les dernières mailles.

Quoi qu'il en soit, ce fut bien pis quand le christianisme monta sur le trône avec Constantin. Les hommes qu'il avait affranchis du despotisme romain, ne tardèrent pas à sentir qu'ils n'avaient fait que changer de chaînes, et que celles dont ils allaient désormais porter le poids, seraient d'autant plus lourdes qu'elles paraîtraient plus sacrées. L'arbitraire des prêtres et des évêques, des patriarches, et enfin du pape, quelquefois soutenus par le pouvoir civil, d'autres fois indépendans de ce pouvoir, se préparait naturellement, tantôt à s'enter sur l'arbitraire des gouverneurs et des empereurs, tantôt à le remplacer tout-à-fait. Et dès ce moment on put prévoir qu'il serait impossible de s'y soustraire ; car les puissances chrétiennes dominant à la fois l'ame avec le corps, les prêtres chrétiens dirigeraient à leur gré, non plus les bras seuls, mais aussi la pensée et la conscience. D'ailleurs, lorsque le christianisme devint la religion des maîtres de l'empire, il s'était déjà, comme je l'ai fait remarquer plus haut, amplement prêté à l'absolutisme domestique, pour ainsi parler, de ses membres élevés en rang ; et en l'étayant et le fortifiant de tous les moyens de séduction et de terreur, de violence et de corruption, dont s'étaient servi avant lui les despotismes les plus matériels, il étendit cet absolutisme sur le monde. Depuis lors, partout où il y eut intelligence entre les rois chrétiens et les prêtres de la même croyance, le despotisme théocratique

s'établit pacifiquement sous le nom de monarchie de droit divin ([1]). Là où les prêtres disputèrent le pouvoir aux rois ou réciproquement, il y eut lutte; et l'exploitation théocratique demeura au plus fort.

N'oublions jamais que le christianisme s'était organisé spontanément au sein de la société romaine, en *association libre*, plus ou moins secrète, ayant sa foi, ses lois, ses magistrats, ses prêtres, ses juges, son trésor. Lorsque Constantin, déjà chrétien ou du moins d'accord avec les chrétiens et aspirant à l'initiation chrétienne, devint empereur, il y eut deux sociétés distinctes, savoir : la société civile païenne, non encore désorganisée et ayant par conséquent aussi ses institutions, son pouvoir, son culte, ses finances et ses tribunaux, et la société chrétienne à l'organisation complète et désormais patente de laquelle rien ne manquait. C'étaient deux peuples, vivant ensemble dans le même pays, confondus matériellement en apparence, mais réellement séparés de croyances, de législation, de mœurs, d'intérêts et de besoins, et dans un état continuel d'antagonisme et de froissement. Cette position était nouvelle

([1]) Le despote des despotes modernes, Louis XIV, si bien nommé *le grand roi* parce qu'il fut vraiment roi, et qu'il devrait suffire à lui seul pour guérir à jamais l'espèce humaine de la manie du pouvoir irresponsable et héréditaire, sentait, d'inspiration, la vérité que j'exprime ici. Il écrivait de Saint-Germain-en-Laye, au roi de Tunquin, le 10 janvier 1681 : «La chose du monde que nous souhaiterions le plus, et pour vous et pour vos états, ce serait d'obtenir, pour vos sujets qui ont déjà embrassé la loi du seul vrai Dieu du ciel et de la terre, la liberté de la professer : cette loi étant la plus haute, la plus noble, la plus sainte *et surtout la plus propre pour faire régner les rois*, ABSOLUMENT, *sur les peuples.*» — Clef du cabinet, citée par la décad. philos. 5e ann. 3e trim. n° 26, 20 prairial (8 juin 1797, v. s.), p. 501. — Le seul vrai Dieu, pour Louis XIV, était celui qui établissait un maître absolu sur des millions d'esclaves; or, les papes avaient dénaturé le dieu de Jésus à ce point-là : aussi Louis XIV était un zélé chrétien romain.

sous tous les rapports. Les chrétiens devaient le sentir et en être vivement frappés; car ils devaient prévoir le moment où leur association, au lieu d'être dans l'état, verrait l'état s'appuyer sur elle, se fondre en elle. Un passage de Tertullien ferait supposer qu'en ce cas ils songeaient à substituer l'organisation républicaine du christianisme primitif à l'autocratisme impérial romain [1].

Constantin qui essaya d'être empereur et chrétien tout à la fois, ne fut jamais ni l'un ni l'autre complétement: la profession qu'il faisait du christianisme l'empêcha toujours de se montrer empereur dans la véritable acception du mot, et sa dignité d'empereur ne permit jamais qu'il fût bien radicalement chrétien. Ce qu'il nous importe pour le moment, c'est qu'il reconnut solennellement la séparation des deux sociétés dont j'ai parlé, lorsqu'au concile de Nicée, loin de consentir comme chef de l'état à décider les questions que lui soumettaient les évêques, il refusa de juger ceux, dit-il, qui étaient, de droit divin, les juges de tous et ses propres juges, ceux qui n'étaient justiciables que de Dieu seul, ayant été donnés aux chrétiens pour être leurs dieux sur la terre [2].

[1] C'est à propos de Tibère qui, dit le père africain, se serait fait chrétien, si un chrétien avait pu être empereur, ou si les empereurs n'eussent plus été nécessaires au monde (si aut cæsares non essent sæculo necessarii, aut si et christiani potuissent esse cæsares).—Apologet. cap. 21, p. 22.

[2] Constantin se servit là des expressions que nous trouvons encore dans les constitutions apostoliques appelées *de saint Clément:* l'évêque y est placé au-dessus de tous les mortels, chrétien bien entendu, et les pères, les fils, les docteurs, les princes et les rois doivent lui être soumis au temporel comme au spirituel (car le spirituel du chrétien comprend les intérêts les plus matériels de la vie), aussi bien que les prêtres. Saint Paul et saint Ignace pensaient de même. Ceux des saints pères que nous appellerons jansénistes ou presbytériens, et qui ne voulaient dans l'église même ni premier ni dernier, accordaient le pouvoir de l'évêque à tous les prêtres, auxquels, dès lors, les fidèles sans exception

Cet état de choses donna naissance au conflit perpétuel entre le pouvoir suprême du fidèle, maître de l'empire, et l'autorité divine des évêques, ses supérieurs à la fois et ses sujets. C'étaient les deux sociétés en présence et en action. La société chrétienne naturellement plus fervente, plus vivace, n'eut de repos que lorsqu'elle fut parvenue à absorber entièrement la société du peuple païen d'où elle était sortie. Pendant ce travail, et même après, il fallut toujours, ou que le pouvoir confirmât les autorités chrétiennes, c'est-à-dire les prêtres, en qualité d'officiers civils, ou que celles-ci déléguassent le pouvoir à des autorités civiles si elles ne préféraient l'exercer par elles-mêmes. Dans le premier cas, il y eut monarchie de par le sacerdoce; dans le second, théocratie médiate ou immédiate, mais toujours théocratie pure: dans tous les cas, il n'y eut plus qu'un évêque couronné empereur, et des magistrats ordonnés prêtres.

C'était le plus monstrueux des abus; car c'était pour l'humanité le plus dur comme le plus abrutissant esclavage. Aussi le travail d'émancipation commença-t-il sans tarder: la société civile, prenant un caractère de plus en plus tranché et net, tendit sans cesse à s'affranchir de la société spirituelle ou religieuse; celle-ci répudia toute contrainte matérielle, de la part des lois comme de celle de leurs interprètes ou exécuteurs. Ce travail dure encore. Ce ne sera que lorsque l'irritation qu'il a causée au corps social se sera calmée, que les hommes pourront se dire réellement libres, et libres en toutes choses. Mais revenons à Constantin.

Cet empereur avait senti qu'au point de puissance où les chrétiens étaient parvenus, pour régner, il fallait désormais

étaient subordonnés en toutes choses. — S. Clement. constitut. apostolor. apud Coteler. t. 1. p. 222. — Rufin, histor. eccles. l. 10, cap. 2, edit. Mantuæ, sine pagin.

se faire des leurs et se mettre à leur tête. Le christianisme, d'autre part, s'était, en trois siècles, tellement éloigné de sa simplicité et de sa pureté originelles, que les persécutions qui le soutenaient encore venant à cesser, il devait nécessairement succomber sous l'indifférence du pouvoir et des hommes (1), ou, pour dominer les hommes, se faire pouvoir lui-même. Cette fatalité acheva de le perdre. Établi malgré la force et la violence, ou pour mieux dire, à cause surtout de la force et de la violence par lesquelles on l'avait combattu, le christianisme arrivé au pouvoir, et entièrement dénaturé par un changement si radical de position, arma ses fidèles du même zèle aveugle et brutal dont jusque là ils avaient été les victimes, au point que, si le paganisme n'avait pas été définitivement rayé de la liste des erreurs humaines, régénéré par les injustices souffertes et par le malheur, il se serait relevé plus puissant que jamais. Dès que la secte dominante ne fut plus que la religion du maître, et les chefs de l'église que des officiers du prince, des courtisans, la doctrine du Christ fut ravalée à un tripotage de palais, assez semblable aux ignobles intrigues qu'y ourdissaient les femmes et les eunuques; l'église impériale fut protégée contre les églises dissidentes qui n'é-

(1) L'instinct du pouvoir révéla également cette vérité de fait au prosélyte couronné. Aussi, ne comptant plus guère sur la pureté des motifs, la foi, l'enthousiasme, le dévouement, qui dans l'origine avaient fait tant de conversions au Christ, il y substitua un motif nouveau, celui d'un peu d'argent à gagner : après avoir ôté aux pères et aux maîtres tout pouvoir sur leurs enfans et leurs esclaves, sous le rapport de l'empêchement qu'ils auraient pu chercher à mettre à leur changement de religion, il promit et fit donner, aux frais du trésor public, à tout converti indigent, vingt pièces d'or et une robe blanche. Douze mille hommes faits, et des femmes et des enfans à proportion, se firent baptiser pour mériter cette largesse, dans une seule année (324). — Acta S. Sylvestri, apud Baron. in annal. eccles. anno 324, n. 67, t. 4, p. 53, et n. 74, p. 55.

taient plus que des factions, des partis de séditieux et de rebelles, comme l'avait été le polythéisme impérial contre le christianisme ou plutôt contre l'insurrection chrétienne, c'est-à-dire par la persécution et les supplices des fidèles récalcitrans; et les sectes hérétiques qui, spéculativement considérées, n'auraient été que des ombres sans corps, étaient circonscrites et réalisées par la violence, et opposaient la force à la force : ce qui faisait du dogme chrétien un motif toujours vivace de troubles et de désordres, d'actes tyranniques et de révoltes, de haines implacables et de cruautés de toute espèce. L'opinion générale, toujours opposée à l'arbitraire, entre deux idées spéculatives qui, sans cela, lui auraient été également indifférentes, s'attachait de préférence à celle que le pouvoir honorait de sa colère, et que les hommes du pouvoir poursuivaient de leur fanatisme calculé; et il se manifestait dans la société un élément de plus de désunion et par conséquent de dissolution.

Depuis cette époque, le christianisme ne se releva que, pour ainsi m'exprimer, par boutades, lorsqu'un prêtre quelque part, à tort ou à raison, par ambition ou par véritable esprit d'indépendance, armé du redoutable axiome sacerdotal, qu'il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes (1), opposa la puis-

(1) On ne saurait nier la vérité de cet axiôme pris ainsi dans un sens général. Mais alors aussi on peut et on doit nier que Dieu ait jamais ordonné quelque chose de spécial à un homme quelconque, qu'il ait imposé à personne des devoirs particuliers, ou interprété dans un sens particulier les lois universelles de l'immuable et absolue justice; on peut et on doit traiter d'imposteur quiconque se vante d'être l'organe ou l'exécuteur de la volonté divine exprimée à lui seul.

Quoiqu'il en soit, les apôtres se servirent les premiers de l'axiôme cité, contre le grand-prêtre juif qui leur avait défendu d'enseigner au nom de leur maître : ils ne tenaient, eux, aucun compte de cette défense, malgré le précepte de Jésus d'obéir aux puissances de la terre, parce que, disaient-ils, Dieu, par la bouche du même Jésus, leur avait ordonné de

sance morale d'une idée, erronée ou juste, ce n'est pas là la question, à la force brutale dont le pouvoir dispose : il se releva surtout, au milieu de la barbarie du moyen-âge, par la lutte que les papes surent si habilement et si courageusement soutenir, autant comme chefs populaires que comme arbitres de la foi, contre les despotiques prétentions impériales [1]. Rome proclamait en cette rencontre la vérité de tous les siècles, le besoin vital pour l'homme de liberté et d'ordre, mais d'ordre par la liberté seulement ; elle satisfaisait à ce plus noble des besoins de l'humanité : aujourd'hui elle y insulte, elle l'outrage, elle l'anathématise, elle tend la main à ceux qui voudraient

prêcher l'évangile, et qu'il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes. — Act. apostol. cap. 5, vers. 29.

Autre chose aurait été s'ils avaient dit : « Dieu ordonne à tous les hommes de prêcher la vérité et la justice, malgré les rois et les prêtres ; nous lui obéissons, et nous continuerons à lui obéir, en dépit de vos menaces et de vos supplices. » De martyrs de Jésus, ils seraient devenus martyrs de la raison et de l'humanité.

(1) Voilà en quoi quelques historiens modernes exaltent la papauté de cette époque, et ils ont raison. Mais ils n'ajoutent pas que la papauté anti-monarchique d'alors, tout comme la papauté anti-populaire d'aujourd'hui, ne travaillait que pour elle. Force exclusivement morale, on ne saurait en disconvenir, elle n'en revêtait pas moins le pape en qui elle devait nécessairement s'incarner, d'un pouvoir très réel ; et ce pouvoir était aussi égoïste, et partant aussi disposé à l'injustice et à la violence, que tout autre. Le despotisme que le pape combattait dans les empereurs, il le revendiquait pour lui seul. Son opposition n'était donc un progrès réel pour l'humanité, que parce que le pouvoir papal ne reposant que sur une idée, non seulement moralement fausse, mais encore essentiellement dominatrice, il tomberait avec cette idée, et que le despotisme auquel on la faisait servir hâterait sa chute. Du reste, exercé au nom des rois, au nom des prêtres, ou partagé par les uns et les autres, c'était toujours de l'arbitraire. Là où les prêtres et les rois ne s'accordaient pas sur le partage, il y avait guerre ; et cette guerre-là se faisait au moyen et aux dépens du peuple, qui appartenait ensuite, ame et corps, à ceux dont le peuple, au prix de sa substance et de son sang, avait assuré le triomphe.

noyer la liberté dans le sang. De ses triomphes passés, concluons avec certitude à sa chute prochaine.

Mais ces triomphes étaient dus en grande partie aux derniers élans d'une croyance expirante. Depuis long-temps, on attaquait les idées sacerdotales et le clergé comme caste; on n'épargnait ni les vices du prêtre ni le prêtre lui-même : des pères de l'église avaient donné l'exemple de cette opposition réformatrice. Peu à peu, la religion du sacerdoce étant détruite, des hommes plus hardis tentèrent de démolir l'édifice qui abritait les prêtres; ils sapèrent les dogmes mêmes de la religion positive, et préparèrent ainsi de longue main la révolution intellectuelle, sous les efforts de laquelle allait définitivement expirer l'unité chrétienne. La grande réformation, frappée à la fois de tous les abus du système catholique, et surtout de celui que, même en servant la cause humanitaire et populaire, les papes avaient presque toujours fait de la volonté du ciel dont ils se proclamaient les organes et les interprètes infaillibles, rejeta le principe de l'autorité humaine, qui ne suffisait plus au progrès que voulait et devait faire l'humanité. La réformation est l'époque de l'émancipation de l'intelligence; elle rendit à l'individualité tous ses droits. Elle aurait compris et rempli sa mission si, laissant tout son jeu à la liberté d'examen, qu'elle proclamait comme principe de la nouvelle ère qu'elle ouvrait à la pensée et à la conscience, elle avait eu foi en ce principe jusqu'à attendre de lui, et de lui seul, la création d'une autre unité sociale que celle dont elle annonçait le terme. Mais la crainte puérile d'une anarchie impossible, sous le règne de la liberté entre les intelligences humaines; impossible, dis-je, puisque les intelligences, bien que différentes dans leurs manifestations de détail, ont cependant toutes une tendance commune; la réformation ne s'attacha au despotisme spirituel de la papauté que pour se courber sous la direction morale

du pouvoir matériel, et subir l'action abrutissante des gouvernemens auxquels elle demanda protection et ordre, c'est-à-dire des lois et la servitude. Cela fait, elle se borna à constater par un temps d'arrêt le succès qu'elle signala comme obtenu, sans oser en tirer le seul parti qui en eût fait un succès véritable, en d'autres termes sans oser l'accepter comme un engagement à devoir obtenir des succès nouveaux; et, par ses symboles de foi, elle traça à Dieu une espèce de capitulation, de charte religieuse, qui fragmenta l'autorité, sans rendre la liberté (dont elle déterminait les limites prétendûment infranchissables) plus réelle qu'elle n'était avant cette échauffourée de la pensée humaine. Aussi quoique le protestantisme, cette espèce de juste-milieu, déclaré immuable entre le progrès fait et les progrès éternellement à faire, approchât sous bien des rapports extérieurs du christianisme des premiers siècles, cependant comme il ne remonta pas jusqu'au principe vivifiant de la doctrine de Jésus, sans aucunement rétablir la véritable société chrétienne de liberté et de fraternité, il ne fit que tuer le système de l'unité catholique, qui avait depuis plusieurs siècles servi de support à toute l'organisation sociale. C'était là, vu le besoin toujours croissant d'une nouvelle régénération radicale de la société, c'était là un service essentiel, que la philosophie, qui s'empara avidement du droit d'examen proclamé par les réformateurs, fera tourner au profit de l'humanité.

Car la philosophie a recueilli l'héritage laissé par le catholicisme : c'est à elle à faire progresser l'humanité, que l'église a vainement essayé d'arrêter dans sa marche et qu'elle voudrait aujourd'hui faire reculer. L'église s'est fait l'instrument du pouvoir, de la force, dans l'espoir aussi niais que chimérique qu'elle parviendrait par là à se soumettre de nouveau la force, à ressaisir le pouvoir. Au lieu de laisser la force se briser contre la liberté, elle s'use avec le pouvoir qui se sert

d'elle pour prolonger son existence. Il y a loin du cri rétrograde : *L'autel et le trône!* au drapeau des premiers siècles et à sa progressive devise : *Liberté, égalité!* égalité de droit devant le principe de toute justice, liberté de toute entrave qui n'émane pas de ce même principe de justice universelle. Qu'importe au monde que l'autel et le trône oppriment, qu'importe si c'est le trône qui porte l'autel ou réciproquement? La philosophie renversera ce double despotisme. Plus heureux que les premiers chrétiens, ses élus rempliront la mission de faire descendre la liberté et l'égalité du ciel sur la terre, où aussi, puisque Dieu le veut ainsi, les biens doivent être répartis avec justice selon les capacités et le mérite de chacun.

J'ai dit que le protestantisme avait rejeté le principe de l'autorité humaine. Il le remplaça par le principe qui est aussi pour tout homme un droit incontestable et imprescriptible, celui de l'examen et de la raison. Mais son christianisme n'en fut pour cela ni mieux ni plus solidement établi. Cependant il n'y avait pas de milieu ; il fallait, ou croire sur la parole d'autrui, ou examiner pour croire ensuite d'une conviction acquise. Il n'était guère difficile aux protestans de prouver que, si l'autorité est bonne par elle-même, elle doit l'avoir toujours été, et qu'elle l'a donc été avant la prédication de l'évangile ; que cette autorité faisait alors un devoir de repousser la doctrine nouvelle, laquelle proposait le rejet, après un examen réfléchi, des anciennes croyances, dont il était aisé de démontrer l'absurdité et qu'il fallait remplacer par des croyances plus raisonnables ; que, par conséquent, les premiers chrétiens, dont les catholiques invoquent aujourd'hui le témoignage et l'autorité, ont été les violateurs de cette même autorité, et que leur doctrine est le résultat immédiat d'une apostasie, que l'admission sans réserve du droit d'examen peut seule élever à la dignité de conversion et de progrès. Il n'était pas plus

difficile aux catholiques de démontrer l'impossibilité de l'examen, que bien peu d'hommes ont les moyens, le temps et la volonté d'approfondir, et que la presque généralité des fidèles ne peut jamais avoir même l'idée d'effleurer.

C'était donc une impiété de vouloir qu'on ne cédât qu'à l'examen; c'était une absurdité de prétendre que l'autorité tînt lieu de tout, fût tout. Cependant les faits sur lesquels s'appuie le christianisme, ne pouvaient être établis par le raisonnement seul; il fallait nécessairement qu'au préalable, une autorité quelconque les posât et s'en constituât garante. Mais pour qu'ensuite on pût les admettre comme articles de foi, il fallait aussi qu'un examen minutieux et sévère aidât à prononcer sur les questions de savoir, si l'autorité invoquée en témoignage était bien réelle et bien réellement telle qu'elle est parvenue jusqu'à nous; qui étaient et ce que valaient les témoins eux-mêmes; de quelle mission ils se disaient revêtus; comment ils avaient prouvé la divinité de cette mission; quels écrits ils ont laissés; si la révélation de ce que ces écrits contiennent tombe sur la lettre ou seulement sur l'esprit, et dans ce dernier cas qui déterminera le véritable esprit des écritures saintes; si ces écritures n'ont, depuis les apôtres jusqu'à nous, subi aucune modification, aucune correction, aucune interprétation propre à en dénaturer plus ou moins le texte et le sens, etc., etc. Or, rien de tout cela ne pouvait être tenté par le peuple, par les femmes, les enfans, les hommes d'affaires, de commerce, d'industrie, de travail; par les hommes de peu d'intelligence ou de peu de savoir; qui tous néanmoins avaient le même droit que les favoris de la fortune, les hommes de loisir et d'étude, les érudits et les philosophes, à connaître la vérité, et surtout à jouir des avantages éternels prétendûment attachés à sa connaissance.

Et connaître lorsqu'il s'agit de choses de cette nature,

comme a fort bien dit Nicole, n'est pas deviner : « Ce n'est pas assez de dire vrai pour n'être pas téméraire ; il faut encore savoir qu'on dit vrai. Celui qui soutiendrait que le nombre des sables de la mer est pair, pourrait dire vrai, mais il ne laisserait pas d'être certainement coupable de témérité. » Il serait aussi impossible aux autres de lui prouver qu'il a tort, qu'à lui de leur prouver qu'il a raison. Or cela seul suffirait pour rendre son opinion, ou plutôt son assertion gratuite, indigne d'occuper l'esprit des hommes sensés, qui ont la force de suspendre leur jugement sur ce qui n'est pas susceptible de démonstration, surtout lorsque l'importance de la chose rend une démonstration indispensable pour entraîner la conviction religieuse, la foi.

Cet argument sert victorieusement au puissant adversaire des réformés, à démontrer qu'ils avaient agi au moins fort légèrement en se séparant des catholiques, auxquels ils ne pouvaient d'aucune manière prouver avec fondement qu'ils étaient dans l'erreur. Mais il sert, en outre, à démontrer que les catholiques ne sont pas plus fondés à prétendre qu'ils croient le vrai, et moins encore qu'eux seuls possèdent la vérité ; et enfin, qu'ils ne sont fondés, sous aucun rapport, à vouloir que les autres se soumettent à leur autorité et ne voient plus la vérité que là où eux-mêmes se flattent de la voir. Cet argument prouve plus : il prouve que les premiers chrétiens n'ont eu aucun motif suffisant pour renoncer, soit au judaïsme, soit au polythéïsme, dont, après leur défection, ils eussent été fort embarrassés de montrer invinciblement la fausseté, de la même manière que Nicole voulait que les protestans montrassent la fausseté du catholicisme romain.

C'est là, en somme, le résumé de tous les raisonnemens, au moyen desquels on a, depuis dix-huit cents ans, nourri les querelles religieuses suscitées par le christianisme : l'église,

qui se dit infaillible, imposait les écritures comme authentiques, canoniques, inspirées de Dieu, et divinement interprétées par elle, qui, seule, en possède la clé : voilà la voie d'autorité et le dogme catholique (1). Mais y a-t-il une église infaillible ici-bas, c'est-à-dire une église qui, à un moment donné, représente réellement l'humanité entière, et à laquelle l'humanité doive toujours se soumettre? et en trouve-t-on les preuves dans l'évangile, sur lequel et par lequel cette église est fondée? Voilà la voie d'examen ou de liberté, et le doute protestant. Dès que ce doute se manifeste, il y a opposition à l'autorité, protestation, commencement de réforme. Si la réforme, si le protestantisme se formulent, il lui faut l'autorité à son tour, pour se constituer et se conserver; un plus long examen, une réforme soutenue, permanente, tueraient le protestantisme, comme ils avaient fait du catholicisme qui, lui aussi, avait dû recourir à la discussion et invoquer la raison, d'abord pour s'asseoir sur les ruines du polythéisme, puis pour combattre chacune des hérésies qui cherchaient à s'asseoir sur ses ruines (2). En outre, l'examen demeura toujours indispensable à quiconque, pour se convertir, eut besoin de motifs plausibles propres à lui montrer l'utilité, la nécessité d'une conversion; l'autorité demeura indispensable pour

(1) Voyez la note supplémentaire, n° 10, à la fin du §.

(2) Les exhortations des réformateurs aux catholiques pouvaient toutes se traduire par le raisonnement suivant : Nous avons examiné le christianisme, et trouvé beaucoup d'erreurs dans ce que vous et nous avions cru jusqu'à présent sur la parole de nos prédécesseurs, qui avaient mal examiné; soumettez-vous à notre autorité comme nous avons été soumis à la leur. Il ne vous sera pas plus permis qu'auparavant de vous servir de vos yeux pour découvrir la vérité; mais du moins les verres à travers lesquels nous vous la montrerons sont d'une invention plus moderne et plus nouvellement fabriqués.

fournir les premiers faits à la doctrine à établir. De ces deux élémens se forma une foi religieuse, devenue plutôt une affaire de sentiment, de goût, d'organisation et d'éducation, que la conséquence d'une autorité et d'un examen réels; plutôt le résultat de l'instinct et du tact intime de chacun, c'est-à-dire une simple question de temps et de lieu, qu'un effet de la conviction et d'un signe quelconque d'évidence et de certitude (1). Nous puiserons dans cette vérité un motif irréfutable de tolérance universelle et illimitée. Car il ne reste plus même un prétexte plausible pour tourmenter et persécuter des gens qu'on n'a pas le droit de contraindre, et qu'aucun examen éclairé et consciencieux ne saurait légitimement convaincre. Mais reprenons les choses au point où nous les avons laissées en commençant cette digression sur les causes du schisme entre les protestans et les catholiques, et revenons aux progrès que le protestantisme fit faire à la philosophie et à l'humanité.

Il rendit un service essentiel : ce fut d'entraîner peu à peu avec lui, dans sa propre ruine, le christianisme abâtardi que lui avaient légué quinze siècles de corruption et d'ignorance. Aux gages et à la discrétion des gouvernemens qui le protégeaient, il perdit toute influence sur le peuple. Le catholicisme, pour ne pas être partout supplanté par ce culte officiel,

(1) Sur toutes ces questions, que je dois me borner ici à indiquer, on peut voir : Bayle, dict. histor. art. *Pélisson*, note D, t. 4, p. 550; art. *Nicolle*, note C, p. 363. —P. Jurieu, vrai système de l'église, l. 2, chap. 13, p. 333 et suiv.; chap. 14, p. 339 et suiv.; chap. 15, p. 446 et suiv.—Nicole, les prétend. réform. convaincus de schisme, l. 1, chap. 2 et suiv., p. 11; préjug. légitim. contre les calvin. chap. 14, p. 327 et suiv. — Papin, la tolérance des protest. et l'autor. de l'église, part. 2, l. 1, p. 125 et suiv.; l. 2, n. 1, p. 127 (227); n. 2, p. 228 et 229; n. 3, p. 230 et suiv.; n. 19, p. 337.

fut forcé d'imiter sa servilité, et, désormais décidément rétrograde, il acheta, sous le nom d'*églises nationales*, pour un peu de temps encore, une existence toute matérielle, un salaire déshonorant et quelques vaines prérogatives, au prix d'une entière dépendance, d'humiliations de toute espèce et de dégoûts sans fin.

NOTES SUPPLÉMENTAIRES.

N° 1. — Jésus a-t-il existé?

Philon ne parle pas de Jésus. Cependant cet écrivain juif, qui vivait à Alexandrie et était en correspondance continuelle avec ses co-religionnaires de Judée, curieux d'ailleurs et dévot, mais paraissant sincère et loyal dans ce qu'il rapporte, cet écrivain, contemporain de Jésus, était né trente ans avant, et mourut sept ans après lui.

Dans Josèphe, historien juif qui écrivit un demi-siècle après la mort de Jésus, le passage évidemment interpolé où il est fait mention du Christ, est précédé du récit d'un acte de sévérité et même de barbarie de Pilate qui, ayant voulu employer à des objets d'utilité publique l'argent destiné aux réparations du temple auquel aucune réparation n'était nécessaire, fit mourir sous le bâton plusieurs milliers de Juifs révoltés pour s'y opposer. Cependant c'est à la demande tumultueuse de quelques-uns de ces mêmes Juifs, tous de la dernière classe du peuple, qu'il aurait accordé, presque malgré lui, la mort de Jésus, dont le jugement par Anne d'abord, puis par Caïphe, par Pilate, par Hérode, certainement le tétrarque, qui, soit dit en passant, n'avait aucune autorité, aucune juridiction en Judée, et de nouveau par Pilate, et enfin son supplice ne durent en tout que six heures!.... Josèphe donc qui s'occupe des insurgés Simon et Jude, déclarés rois par le peuple, de Judas le galiléen et du pharisien Sadduc, fondateurs et chefs des patriotes zélateurs, de Jacques, Simon et Manahem, fils du premier, du thaumaturge Jonathas, de Théodas ou Thadée, d'un enthousiaste égyptien sous le gouvernement de Félix, de Simon le magicien, de Simon fils de Gioras ou Jonas, ou Simon Barjone, et des autres sicaires ou révolutionnaires incendiaires et terroristes, et de leurs conducteurs, ainsi que de leur prodigieuse constance au milieu des plus affreux supplices, du prolétaire Jésus qui prédisait la destruction du temple et le sac de Jérusalem, et peut-être même de saint Jean-Baptiste et de Jacques, frère du Jésus des chrétiens; Josèphe ne dit mot de ce Jésus lui-même, de sa doctrine, de ses disciples, de ses miracles, de sa mort, de sa résurrection, ni du massacre des innocens par le roi Hérode-le-Grand, dont il a cependant dévoilé, si ce n'est même exagéré les crimes. — Flav. Joseph. antiq. jud. l. 18, cap. 3, n 2 et 3, t. 1, p. 876; l. 18, cap. 5, p. 883; l. 20, cap. 9, n. 1, p. 976; de bello jud. l. 2, cap. 9, n. 4, t. 2, p. 167.

Juste de Tibériade, contemporain de Josèphe et des disciples de

Jésus, ne fait, dit Photius, mention ni de lui ni d'eux, dans son histoire des Juifs depuis Moïse jusqu'à son temps.

Ajoutons ici que, plus tard, Juvénal, quoiqu'il eût pris à tâche de flétrir toutes les superstitions théosophiques qui, de l'Asie et de l'Égypte, avaient reflué à Rome, et qu'il n'eût surtout pas épargné les Juifs, ne nomma jamais les chrétiens.

Un mot encore sur Josèphe. J'ai dit que le témoignage qu'il rend à Jésus est apocryphe. Ce témoignage est d'un chrétien, et Josèphe mourut juif. L'évêque Eusèbe a cependant cru authentique le passage de l'historien des Hébreux, ce qui força son continuateur Sozomène à s'étonner de l'incrédulité des Juifs, témoins de tant de miracles (comme si ces miracles eux-mêmes eussent été authentiques), et surtout de celle de Josèphe, auteur (auteur supposé, s'entend) du fameux passage. Ce raisonnement peut servir de *specimen* de la logique à l'usage des partis et des sectes.

Ce qu'il y a de remarquable, c'est qu'Origène citant le passage de Josèphe relativement à saint Jean-Baptiste, ne parle aucunement de celui où il est fait mention de Jésus, et témoigne même sa surprise de ce que Josèphe n'a pas connu Jésus : ce passage par conséquent n'existait pas encore de son temps. Le même Origène dit que Josèphe attribue la ruine de Jérusalem à la vengeance de Dieu, irrité de la mort de Jacques-le-Juste, frère de Jésus; et Eusèbe, saint Jérôme, Suidas, etc., sont d'accord avec lui. Or, de ce jugement porté par l'historien, il n'en reste plus aucune trace. Donc, de deux choses l'une : ou les Juifs ont supprimé ces lignes dans tous les manuscrits qui nous restent, ou les chrétiens n'avaient réussi à les glisser que dans ceux qui ne nous sont pas parvenus. Il faut avouer qu'il y a bien peu à se fier à gens pour qui la fraude était un acte de piété religieuse, et à des écrits dont ces gens exclusivement ont été les dépositaires et les arbitres pendant des siècles. Au reste, Eusèbe que nous avons déjà cité plusieurs fois, était d'une crédulité rare : il ne croit pas seulement au témoignage prétendu de Josèphe; il adopte avec la même ingénuité la correspondance, déclarée depuis apocryphe par le pape Gélase, de Jésus et d'Abgare, roi d'Édesse, qui demandait sa guérison par voie miraculeuse, et promettait en récompense, outre la reconnaissance de Jésus comme Dieu ou du moins fils de Dieu (comme s'il avait toujours été reçu que Dieu dût avoir un fils), la moitié de la bicoque à laquelle se bornait son empire, et qui, disait-il, suffirait pour Jésus et pour lui. —Euseb. histor. eccles. l. 1, cap. 11, t. 1, p. 34; cap. 13, p. 36; l. 2, cap. 23, p. 81; demonstrat. evangel. l. 3, cap. 5, p. 124. — Sozomen. histor. eccles. l. 1, cap. 1, t. 2, p. 8. — S. Hieronym. catalog. scriptor. ecclesiast. cap. 2, t. 4, p. 101; cap. 13, p. 107.

— Origen. cont. Celsum, l. 1, n. 47, t. 1, p. 362; l. 2, n. 13, p. 400; commentar. in Matth. t. 10, n. 17, t. 3, p. 463. — S. Isidor, pelusiot. l. 4, epist. 225 ad Eudæmon. p. 549. — Centuriat. magdeburg. histor. eccles. l. 1, centur. 1, cap. 10, t. 1, p. 268. — Baron. annal. eccles. ad ann. 34, n. 22, t. 1, p. 191.

No 2. — Effets réels de l'établissement du christianisme.

Le christianisme, en mettant *de droit* un terme à l'état de dégradation et de malheur sous lequel gémissait l'espèce humaine, fonda son empire sur quiconque était lésé dans sa dignité ou dans son bien-être, c'est-à-dire sur la presque totalité des hommes d'alors. Mais changea-t-il *dans le fait* cet état d'injustice et d'humiliation? Non, pas instantanément. Il ne fit que préparer ce changement, et le rendre inévitable dans un avenir plus ou moins éloigné. Avant l'établissement du christianisme, la vie était pour l'homme un présent de si peu de valeur, que les malheureux s'empressaient de la vendre aux riches, qui achetaient le plaisir de la leur ôter au prix d'une faible somme d'argent qu'ils assuraient aux héritiers de leurs victimes. Marcion, cent cinquante ans après, crut devoir proscrire le mariage, non pas uniquement par un esprit mystique de sacrifice et d'expiation, mais afin de ne point multiplier le nombre des infortunés qui recevaient du mauvais principe le don funeste de la vie. Sous ce point de vue, le malheur des temps contribua beaucoup à faire des partisans au célibat des chrétiens. Minutius Félix nous montre les gentils auxquels le célibat était défendu, forcés de se débarrasser de leurs enfans par l'avortement, l'exposition et l'infanticide. Tertullien parle, il est vrai, du soin de notre salut, dont, selon lui, le soin des enfans nous détournerait, et de la nécessité d'éloigner tout ce qui peut mettre notre foi en péril, etc., etc. Mais il fait valoir bien plus encore le plaisir presque toujours douloureux et funeste d'avoir des enfans, le désir, à peine en a-t-on, de les voir échapper par la mort à l'iniquité du siècle et à ses misères, les charges dont l'entretien des enfans nous accable, charges, dit-il, que les païens eux-mêmes cherchent à éviter, auxquelles ils ne se soumettent que pour obéir aux lois, et dont ensuite ils se débarrassent par un crime.

Déjà l'apôtre Jacques, frère de Jésus, avait reproché aux chrétiens de son temps les distinctions qu'ils établissaient dans leurs assemblées en faveur des riches et au mépris des pauvres; ils honoraient, pour me servir de ses expressions, l'anneau d'or et l'habit magnifique, et rebutaient quiconque n'était couvert que des haillons de l'indigence. Eh! continue-t-il, ne sont-ce pas les riches qui vous oppriment, qui vous

font condamner par leurs tribunaux? Ne vous frustrent-ils pas de votre salaire ? Ne tuent-ils pas le juste résigné?

Après quatre siècles, le prêtre Salvien est forcé de revenir sur cette oppression, cette exploitation des pauvres par les riches, des faibles par les puissans ; il fait de ceux-ci et des vices des grands, des puissans de son temps, ainsi que de la société tout entière à cette époque, et du désespoir universel, une peinture effroyable : « Quelques-uns, dit-il, font les lois, plutôt contre que pour tous ; quelques-uns imposent les charges que tous doivent acquitter et que souvent eux seuls n'acquittent pas. » Le système d'exaction et de despotisme était devenu si intolérable que, pour s'y soustraire, les citoyens romains fuyaient chez les barbares où ils retrouvaient la liberté. C'est à peu près dans les mêmes termes que s'exprima, au commencement du seizième siècle, le prédicateur Olivier Maillard, dont les expressions crûment naïves peuvent paraître étranges aujourd'hui, mais auquel il est impossible de refuser ce sentiment sublime de justice humaine, qui fait peser dans la même balance le pauvre et le riche, le faible et le fort, l'homme simple et le savant, le peuple en un mot, les prêtres et les grands : « Le puissant, dit-il, tend des piéges, comme le lion dans sa tanière, au pauvre pour s'emparer soit de sa personne, soit du moins du peu qu'il possède. Je n'en donnerai d'autre preuve que les seigneurs et les nobles, multipliant leurs exactions aux dépens de leurs vassaux, et tantôt saisissant leurs bêtes de somme, tantôt les saisissant eux-mêmes; les avocats du fisc et leurs créatures faisant accuser faussement les pauvres et condamner injustement aux amendes; les répartiteurs des taxes, se dégrévant eux et leurs amis; les marchands trompant les simples qui ne connaissent pas la qualité et la valeur des choses. » Menot s'exprime avec encore plus d'énergie : « Quant au peuple, s'écrie-t-il, voici la misère dans laquelle il languit : il meurt de faim, parce qu'il a à supporter les tailles, les gabelles, les exactions et les extorsions; et à moins qu'on ne lui arrache la peau, il serait difficile de lui faire subir de nouvelles souffrances.... C'est à cet état de choses que messieurs de la justice devraient mettre un terme; mais bien au contraire, devant tout à la faveur des princes, sous condition de les servir, ils exécutent leurs ordres infâmes, rongent le pauvre peuple, écorchent les pupilles et les veuves, et inventent chaque jour de nouvelles vexations et de nouvelles charges. » Ce désordre moral existe encore aujourd'hui, du moins matériellement : ceux qui, du temps de Salvien, cherchaient à s'y soustraire par la fuite chez les barbares, au dix-neuvième siècle, y échappent par le suicide. Que les amis éclairés de l'humanité redoublent d'efforts et de courage pour y mettre un terme, convaincus qu'ils doivent être de la révolution qui déjà s'est opérée

dans les esprits et dans les cœurs, et qui ne tardera pas à réaliser leurs vœux en faisant progresser plus rapidement que jamais la société vers sa noble destinée de justice et de bonheur. — Tertullian. ad uxor. l. 1, cap. 5, p. 184. — Minut. Felic. Octav. p. 34 et 35. — S. Jacob. epist. cap. 2, vers. 1 ad 9; cap. 5, vers. 4 et 6. — Salvian. de gubernat. Dei, l. 3, n. 10, p. 59 et 60; l. 4, n. 3, p. 67 ad 71; l. 5, n. 4 et seq. p. 102. — Oliv. Maillard. sermon. de sanctis, de S. Nicolao, f° 8 verso.— H. Estienne, apolog. pour Hérodote, chap. 6, n. 8, t. 1, p. 65.

No 3. — La force impuissante pour réformer.

Origène condamne comme moi les réformes au moyen de la force brutale, mais il le fait en d'autres termes. Les simoniens, dit-il, les dosithéens, les partisans de Judas de Galilée et de Théodas ne firent que paraître, parce qu'ils ne venaient point de Dieu. —Contr. Celsum, l. 6, n. 11, p. 638. — Exprimée ainsi, cette vérité est sujette à de fausses interprétations; que répondre à ceux qui en concluraient que les Juifs qui existent depuis si long-temps, non seulement viennent de Dieu, mais demeurent encore fidèles à leur origine? J'ai cru m'expliquer plus philosophiquement et plus exactement tout à la fois, en disant que les sectaires que nous venons de nommer, ne connaissant que la force, succombaient sous une force plus grande que la leur. Les chrétiens au contraire, tant qu'ils n'en appelèrent qu'à la justice, triomphèrent de la force. Quant aux Juifs, bientôt les chrétiens invoquèrent la violence contre eux; ils les persécutèrent: les Juifs souffrant l'injustice venaient de Dieu, et ils se perpétuèrent. Aujourd'hui que la philosophie les émancipe comme hommes, leurs préjugés ne tiendront pas contre la raison; et le judaïsme qui ne vient pas de Dieu, disparaîtra de la surface de la terre.

Appliquons ces principes à ce qui, quoique dans un autre ordre d'idées, se passe actuellement sous nos yeux. Les citoyens généreux qui attaquent le pouvoir au nom des droits du peuple, ont raison évidemment; ils viennent de Dieu, et l'emporteront sans le moindre doute sur leurs adversaires, à l'aide du temps et de l'opposition constante entre la justice qui les anime et l'injustice qui les repousse. Mais en trop petit nombre encore, mal compris d'ailleurs, calomniés par leurs ennemis et souvent compromis par des amis maladroits, les hommes à sympathies populaires retarderont indéfiniment eux-mêmes le jour de leur triomphe, chaque fois qu'ils feront appel à la force contre le pouvoir, plus fort et plus fortement organisé qu'eux. Ce ne sera que lorsque les moyens par lesquels ils cherchent à atteindre leur but seront aussi raisonnables et aussi équitables que leur but est saint, qu'ils réussiront sûrement et com-

plétement. Tout viendra de Dieu alors, comme tout mènera vers lui. Tant que, comme aujourd'hui, le peuple ne sera pas intimement convaincu de la droiture des intentions de ceux qui se disent ses amis, et ne verra pas clairement dans la liberté qu'ils offrent, un ordre plus juste et partant plus stable que celui que maintiennent l'autorité et même l'arbitraire du pouvoir, il ne sera pas pour eux; il sera même contre eux, parce que, voulant d'instinct un ordre quelconque comme condition *sine qua non* de l'existence sociale, il s'attache à l'ordre actuel, à l'ordre légal, et le protége de tous ses efforts, à moins qu'on ne lui fasse toucher au doigt un ordre meilleur, plus légitime, qu'on peut y substituer sans une trop forte secousse, sans froisser trop d'intérêts, sans surtout qu'il y ait d'interrègne au profit de l'anarchie, de la violence et de l'iniquité. Qu'ils rassurent donc avant tout sur les projets insensés qu'on leur prête, qu'ils s'expliquent nettement et catégoriquement sur la liberté réelle qu'ils ne peuvent pas donner aux hommes, mais qu'ils veulent enseigner aux hommes à prendre et à conserver, et sur l'égalité vraie qui doit en être la conséquence; puis qu'ils instruisent et éclairent, qu'ils moralisent surtout, en montrant toujours le devoir comme source et comme borne du droit; et ils auront remporté en faveur de l'humanité la plus belle des victoires, sans que l'humanité ait à déplorer le moindre des maux que les luttes violentes et brutales traînent à leur suite. Comme le christianisme, et mieux que le christianisme, ils auront radicalement réformé et régénéré le monde.

Un mot encore sur les moyens violens de réforme. C'est ce que, dans la langue du fanatisme religieux et politique, on appelle *faire de la force* ou *renverser les obstacles*. Or, ces obstacles sont le plus souvent des hommes qui s'opposent aux desseins du réformateur; et aussi long-temps que le réformateur est le plus fort, il fait des victimes de tous ceux qui ne sont ni lâches ni hypocrites. C'est ainsi que les albigeois tombèrent sous le glaive de saint Dominique, et tous les hérétiques, obstacles comme eux au triomphe des doctrines de l'église romaine, sous celui des inquisiteurs qui suivirent et imitèrent leur céleste patron; c'est ainsi que les hérétiques, partout où ils en eurent le pouvoir, massacrèrent les catholiques qui faisaient obstacle à leurs projets; c'est ainsi que la Saint-Barthélemy débarrassa Charles IX et le pape saint Pie V des obstacles qui gênaient l'exercice franc ou plutôt brutal de leur pouvoir; c'est ainsi enfin que tous les obstacles au système *montagnard* tombèrent sous le couteau de la terreur conventionnelle.

Sous cet aspect, les pages les plus sanglantes de l'histoire portent avec elles leur excuse.

Mais sous le véritable aspect, elles ne portent que leur condamnation.

Car de quel droit un homme, quelque convaincu d'ailleurs qu'il puisse être, dira-t-il à un autre homme : *Crois, ou je te tue?*

Et s'il avait ce droit, réussirait-il par là à faire croire?

Ce ne sont pas les morts qui croient; et ceux qui les ont vus mourir trembleront peut-être, mais ils seront moins disposés que jamais à embrasser la foi des bourreaux.

En effet, l'inquisition a contribué plus efficacement à l'établissement de la réformation religieuse, que tous les efforts des adversaires de l'église pontificale.

Les violences et les cruautés des hérétiques ne firent pas faire un pas à la réforme, et elles retardèrent la chute de la papauté partout où elles eurent lieu.

La Saint-Barthélemy sapa la puissance royale en France, et la papauté dans tout l'univers catholique.

La terreur nécessita l'empire, et fit triompher la contre-révolution sous les Bourbons restaurés.

On ne peut réformer les hommes que par la persuasion : une révolution ne s'asseoit que sur la conviction de tous.

No 4. — Le royaume des cieux.

La plupart des paraboles de Jésus commencent ainsi : « Le royaume des cieux (le règne de Dieu) est semblable, etc. » Interrogé par Salomé quand ce règne de Dieu arriverait, il répondit : « Quand vous foulerez aux pieds ce qui sert à couvrir vos parties secrètes ; quand deux feront un ; quand ce qui est dehors sera comme ce qui est dedans, et que les sexes confondus ne seront plus ni mâles ni femelles (Ἐπερωτηθεὶς γὰρ αὐτὸς ὁ Κύριος ὑπό τινος, πότε ἥξει αὐτοῦ ἡ βασιλεία; εἶπεν· ὅταν τὸ τῆς αἰσχύνης ἔνδυμα πατήσητε, καὶ ὅταν ἔσται τὰ δύο ἕν, καὶ τὸ ἔξω ὡς τὸ ἔσω, καὶ τὸ ἄρσεν μετὰ τῆς θηλείας, οὔτε ἄρσεν οὔτε θῆλυ). » Jésus dit en outre à ses disciples : « Si vous ne faites pas votre droite semblable à votre gauche et réciproquement, et si vous ne faites pas ce qui est en haut comme ce qui est en bas, et ce qui est devant comme ce qui est derrière, vous ne connaîtrez pas le royaume de Dieu. » C'était, me semble-t-il, comme s'il avait dit sans figure : *Ici-bas, jamais.* Salomé lui ayant demandé en outre quand les hommes cesseraient de mourir ; quand, répondit Jésus, vous autres femmes n'accoucherez plus : c'est-à-dire quand le monde actuel finira, et que nous, hommes de ce monde, pourrons espérer de voir se réaliser, non plus approximativement, dans un sens figuré et relatif, mais dans la signification réelle et absolue du mot, ce royaume céleste, but de tous les désirs et de tous les efforts du chrétien. Alors se réaliseraient aussi les prodiges auxquels

les hérétiques millénaires, saint Irénée à leur tête, comme nous le dirons ailleurs (Époque 1re, liv. 3, chap. 1, 2e note suppl.), s'attachèrent avec tant d'ardeur, ceux des vignes produisant chacune des millions de grappes de raisin, des animaux féroces paissant à côté des moutons, et comme eux soumis à l'homme. Jésus qui, nous le prouverons également (Introd. § 6, 1re note suppl.), croyait à la fin prochaine du monde, se disait envoyé pour la préparer et l'annoncer : il était venu, disait-il, *pour mettre un terme à l'œuvre de la femme*, celle, comme les gnostiques encratites et docètes, Tatien et Théodote l'interprétèrent fort bien, celle de la reproduction ; il vaincrait la mort, en lui ôtant son aliment, c'est-à-dire en empêchant la transmission de la vie. C'est là un nouvel argument en faveur de l'opinion que nous avons émise, savoir, que la doctrine de Jésus était un gnosticisme déguisé, qui fut outré dans la suite par les gnostiques patens, et modifié beaucoup, dans ses dispositions essentielles, par ceux qui condamnèrent les gnostiques comme tels (Introd. § 12). Il nous suffit d'avoir démontré ici que Jésus ne concevait pas le règne absolu de Dieu comme possible pendant la vie terrestre des hommes, et que s'il le regardait comme devant néanmoins se réaliser bientôt, c'était uniquement parce qu'il était convaincu que bientôt aussi cette vie aurait un terme, celui du monde où nous vivons. — S. Clement. pap. ad Corinth. epist. apud Labbe, t. 1, p. 188. — S. Clement. alexandr. stromat. l. 3, n. 6, t. 1, p. 532 ; n. 9, p. 539 et 540 ; n. 13, p. 553. — Evangel. secund. Ægypt. apud Fabric. int. cod. apocryph. nov. testament. t. 1, p. 335*, 336 et 336*. — De dictis Christi, ibid. p. 338*. — Pseudo-Linus, ibid. p. 335.

N° 5. — Communauté des biens et des femmes.

De ce qu'un des principes fondamentaux de l'association chrétienne était la formation d'un fonds commun, auquel devaient forcément contribuer tous les riches qui avaient volontairement reconnu les pauvres pour leurs frères en Jésus-Christ, on a conclu à l'établissement effectif par les premiers chrétiens, de la communauté des biens et même des femmes. Le simple raisonnement suffit pour détruire une pareille assertion. La communauté réelle des biens est chose contraire à la nature intime de l'homme, en qui le désir et par conséquent le besoin de propriété personnelle sont innés, qui possède son corps, ses facultés, tout son organisme en un mot, et qui fonde sur cette première propriété naturelle, la propriété acquise au moyen de cet organisme, savoir le fruit de son propre travail et de ceux qu'il représente ou plutôt qu'il

complète, c'est-à-dire de ceux à qui il doit son organisme avec sa vie.

La communauté des femmes ne répugne pas moins à l'humanité. L'homme est un des êtres animés pour qui le mariage, c'est-à-dire l'association intime entre *un* homme et *une* femme pour procréer et élever des enfans, est l'état naturel; et il ne le serait pas, que la société pour laquelle il est organisé lui ferait un devoir de s'imposer le mariage comme la première des lois d'où découlent ses relations de famille, et la possibilité de maintenir cette famille au moyen de la propriété qui réalise son indépendance. Donc la communauté des biens et des femmes sont impossibles, et l'école de philosophie et de morale, ou la secte religieuse qui voudrait la réaliser, se briserait bientôt contre l'inviolabilité des lois naturelles que Dieu leur a posées en dehors et au dessus de tous les systèmes et de toute la puissance des hommes.

Or, bien loin de trouver des obstacles insurmontables dans l'ordre éternel auquel hommes et choses sont soumis, le christianisme, qui par conséquent n'a jamais prêché cette double communauté, a conquis tous les peuples civilisés à sa doctrine. La propriété et le mariage ont été d'abord sapés dans l'enseignement, puis abolis dans la pratique même, par quelques sectes chrétiennes, que cela seul a suffi pour frapper de mort presque dès leur origine. D'ailleurs, saint Paul exhorte clairement et vivement les chrétiens de toutes les églises avec lesquelles il était en correspondance, celles de Rome, de Corinthe, de Galatie, de Colosses, etc., aux vertus sociales et domestiques, au respect pour les devoirs d'époux et de père, de maître et de serviteur.

Ajoutons à ce raisonnement sans réplique quelques preuves de fait à l'appui. C'est saint Clément, pape, sur le compte duquel on a mis les aveux les plus positifs concernant la communauté des biens et des femmes, qui me les fournira. Sans entrer ici dans les discussions élevées sur les écrits qui ne sont évidemment pas de ce père de l'église, écrits où l'on trouve ce qui a été reproché à tous les chrétiens, comme nous le verrons dans cette Introduction, je prendrai dans ce qui a été attribué au même saint Clément, de quoi prouver irréfragablement, soit qu'il n'avait pas eu la moindre idée de la communauté en question, soit qu'il y attachait un tout autre sens que celui donné depuis à ce mot. « Si tu en as le moyen, dit le pape, donne de tes propres mains; donne aux indigens, ne te détourne pas du pauvre. Partage avec ton frère, et ne dis pas: *Cela est à moi seul*; car Dieu a voulu que la jouissance des biens de la terre fût pour tous les hommes. » — Constitut. apostol. l. 7, cap. 12, apud Coteler. SS. patr. apost. script. t. 1, p. 369.

Il y avait donc des pauvres et des riches, et par conséquent point de communauté réelle. Seulement Dieu voulait que les riches aidassent les

pauvres, qui avaient droit à leur part dans les biens de ce monde; le devoir des riches était de leur faire spontanément cette part-là.

Les dons des fidèles, destinés à l'entretien des veuves et versés dans la caisse commune, s'appelaient *dons volontaires* (ἑκούσια) : celui qui y contribuait n'était pour cela pas dispensé de secourirde ses propres deniers les indigens quels qu'ils fussent. — Ibid. l. 3 , cap. 4, p. 279.

Il est clair que l'on donnait volontairement, et que l'on ne donnait pas tout, puisque sur ce qui restait, et qui formait la propriété privée et réelle, il y avait obligation de donner encore.

Saint Clément défend d'accepter les offrandes des méchans qui, après avoir dépouillé les veuves et les pupilles, veulent se donner l'apparence de leur faire du bien et se montrer généreux de la substance des autres. Mais, s'objecte-t-il lui-même, ce sont généralement les méchans qui sont aussi puissans et riches; et si on repousse leurs dons, de quoi les pauvres seront-ils nourris? où prendra-t-on de quoi soutenir les veuves? Que les prêtres eux-mêmes travaillent, répond-il, pour subvenir aux besoins de ces infortunés. — Ibid. cap. 6, p. 297, et cap. 8, p. 300.

Que chaque homme se contente de sa femme, et chaque femme de son mari; sans quoi il y aura adultère. — Ne désirez ni le champ ni la femme de votre prochain. — Ibid. l. 1, cap. 1, p. 202; ad Jacob. fratr. Domini epist. apud Labbe, t. 1, p. 85.

Ceux qui ne travaillent pas n'ont pas droit à s'asseoir à la table commune. Jeunes chrétiens, travaillez tous, afin de vous suffire à vous-mêmes et de pouvoir aider les autres; ne soyez pas à charge à la communauté, à l'église. Nous, apôtres et prêtres, ne sommes-nous pas tous ouvriers, soit pêcheurs, soit fabricans, soit cultivateurs? — Constitut. apostol. loco. cit. l. 2, cap. 63, p. 274.

Que chacun se tienne envers son prochain dans l'ordre et le rang où la Providence les a placés réciproquement. Que le faible respecte le fort, de peur que le fort n'abandonne le faible; que le riche donne libéralement au pauvre, et que le pauvre remercie Dieu de lui avoir accordé le riche qui subvient à ses besoins et soulage sa misère. — S. Clement. epist. ad Corinth. apud Labbe, t. 1, p. 148.

Cette distinction effective des positions sociales, jointe aux liens de charité qui attachent le riche au pauvre par ses bienfaits, le pauvre au riche par la reconnaissance, sont diamétralement opposés à la confusion prétendue des propriétés et des rangs. C'est une peinture vraie de la société dans son état le plus désirable, et réalisable néanmoins, de perfection.

Ils sont coupables, les laïques qui ne s'aident pas les uns les autres, même dans ce qui tient à la pratique de la vie commune. — Ibid. epist. 1 ad Jacob. fratr. Dom. ibid. p. 84.

Afin d'entretenir la charité et l'amour fraternel entre les fidèles, il est bon qu'ils prennent souvent leurs repas ensemble. Plus on est élevé au-dessus des autres, plus souvent on doit avoir à cœur de partager son pain et son sel avec ses frères. C'est le vrai moyen de conserver la concorde et de nourrir l'amour mutuel. Il faut donner à manger à ceux qui ont faim, et à boire à ceux qui ont soif, habiller ceux qui sont nuds, faire des aumônes aux indigens, etc., etc. — Ibid. p. 85 et 96.

N° 6. — Excommunication.

Dès l'origine de l'association chrétienne, l'excommunication emporta les effets les plus rigoureux, mais seulement dans le sens de la secte.

Les membres demeurés dans la communauté, *évitaient* le commerce et jusqu'à la présence de ceux qui n'en faisaient plus partie, et avec lesquels il ne leur était pas permis de parler, qu'ils ne pouvaient recevoir chez eux et auxquels il leur était défendu même de donner le *bon jour*, s'ils ne voulaient devenir aussi coupables qu'eux et des mêmes crimes (quibus si *ave* tantum dixerimus, factis eorum malis communicamus). — S. Cyprian. de unit. eccles. p. 200 : testimon. l. 3, cap. 78, p. 325; concil. carthagin. p. 337. — De là, dans la suite, les excommuniés à fuir, à éviter, *vitandi*.

Mais ce qui n'était qu'un acte de sévérité indispensable dans la primitive église, devint une iniquité et une atrocité révoltantes lorsque le christianisme sur le trône se fut soumis le monde. Car les excommuniés qui, dans l'origine, rentraient, ou du moins pouvaient rentrer au sein de la grande société païenne, qui était partout là où l'association chrétienne n'était pas encore, plus tard n'eurent plus de possibilité de refuge, de consolation, d'existence. L'arrêt qui les privait de leurs droits à la vie éternelle, les privait aussi de tous moyens de conserver leur vie matérielle et physique : c'était un véritable arrêt de mort. Abus étrange et monstrueux, que les prêtres surent outrer encore ou modifier suivant les circonstances et leur intérêt du moment, affectant parfois la modération et la clémence, mais le plus souvent montrant un zèle fanatique et sanguinaire.

Si cela avait besoin de preuves, nous citerions saint Basile, qui définit ainsi l'excommunication : L'interdiction de l'eau, du feu et du couvert, afin que l'anathématisé abandonné, fui par tout le monde, devienne la proie du diable (ὡς ἐκ τοῦ μὴ συναναμίγνυσθαι ὑμᾶς αὐτῷ, γένηται παντελῶς κατάβρωμα τοῦ διαβόλου). Et il est à remarquer que le saint évêque de Césarée ne se contentait pas toujours de frapper le coupable, il condamnait aussi, dans certains cas, la famille innocente : injustice que

saint Augustin, à une autre époque, blâma sévèrement dans la personne d'un jeune évêque, son contemporain, nommé Auxilius, qui l'avait commise. Une pareille iniquité n'avait, selon le père africain, pu avoir légitimement lieu qu'une seule fois, savoir, lors de la condamnation de toute la race d'Adam pour le péché de celui-ci, auquel cette race avait réellement pris part. — S. Basil. epist. 287 (al. 245), et epist. 288. (al. 246), contr. ult. p. 426; epist. 61 (al. 47), ad Athanas. episcop. p. 156. — S. Augustin. epist. 75 ad Auxil. t. 2, p. 130.

Voy. liv. 2, ch. 2 de cette Époque, t. 1, p. 102, en note.

No 7. — Les martyrs chrétiens étaient athées aux yeux des gentils.

Les martyrs chrétiens, en refusant de sacrifier aux dieux de l'empire, blessaient réellement et profondément le sentiment religieux des gentils, qui ne reconnaissaient et ne connaissaient pas d'autres dieux que ceux-là, et qui devaient être fortement scandalisés de l'opiniâtreté avec laquelle les nouveaux sectaires, lorsqu'ils étaient assez modérés pour ne pas insulter à ces dieux, du moins repoussaient jusqu'à l'idée de les honorer et de les servir, et par là professaient ouvertement l'athéisme public. C'était même renverser, pour autant que les chrétiens en étaient capables, la société civile alors existante, laquelle se rattachait à l'ancienne croyance générale dans les divinités établies. Les chrétiens, il est vrai, songeaient à substituer une société meilleure et plus pure, basée sur des idées religieuses plus simples et plus morales, à l'organisation usée du despotisme romain; mais les gentils, par cela seul qu'ils n'avaient pas encore embrassé le christianisme, témoignaient assez qu'ils ignoraient complétement la portée et le but de la doctrine de Jésus. « D'où vient, disaient-ils des chrétiens, d'où vient leur Dieu unique, solitaire, isolé? qui est-il? qu'est-il? où se trouve-t-il? Quel est le peuple libre, quels sont les sujets d'un roi qui l'aient connu? Les superstitieux Romains eux-mêmes n'en ont aucune idée. Les seuls Juifs, peuplade misérable, ont adoré un Dieu unique, mais publiquement, mais dans des temples, sur des autels, en lui offrant des victimes, en observant les cérémonies d'un culte déterminé à son égard. Et encore ce Dieu, sans force et sans puissance, est aujourd'hui, avec sa peuplade, esclave des dieux romains. » — Minut. Felic. Octav., p. 10.

Origène répond aux reproches des gentils, que les chrétiens étant les philosophes de l'époque, et ayant trouvé une religion plus raisonnable et plus sainte que toutes les religions connues, ils doivent s'y tenir. — Advers. Celsum, l. 5, n. 25 et seq. t. 1, p. 596; n. 34 et seq. p. 603.

Que feraient les chrétiens actuels, par exemple à Rome, des philo-

sophes qui leur répondraient à leur tour par les paroles d'Origène?

Avant de terminer cette note, n'oublions pas de faire remarquer que les Juifs, en cela beaucoup plus raisonnables que beaucoup de chrétiens, avaient défendu de maudire les dieux étrangers. C'est ce qui conste par le témoignage de Flave Josèphe et de Philon, cité par Seldenus (de jure natur. et gent. juxta disciplin. Hebræor. l. 2, cap. 13, p. 266 et 267).

N° 8. — Accusations des gentils contre les chrétiens.

Minutius Félix nous a conservé l'ensemble des accusations des gentils contre les chrétiens, au troisième siècle. La principale était toujours celle d'être des *factieux* et des *conjurés*. Sortis, disaient-ils, de la dernière classe du peuple, presque tous ignorans, et entremêlés d'un grand nombre de femmes crédules, ils conspirent contre les dieux dont ils se moquent, les temples et les sacrifices qu'ils méprisent, le sacerdoce que les misérables prennent en pitié; demi-nus qu'ils sont, ils se croient au dessus de la pourpre. Fuyant le jour et la lumière, ils ne s'assemblent que de nuit, soit pour jeûner, soit pour faire leurs repas inhumains. Muets en public, ils parlent sans cesse avec mystère et en secret. Leur audace passe toute expression. Ils se rient des tourmens actuels, tandis qu'ils craignent on ne sait quelles peines futures; ils ont peur de mourir après leur mort, mais ne redoutent aucunement la mort ici-bas. Cependant cette association impie et scélérate gagne et se répand de jour en jour. Il est temps de l'arrêter et de la détruire. — Les chrétiens se reconnaissent entre eux à des signes secrets; ils s'aiment même avant de s'être connus. Le libertinage se mêle aussi à leur religion; s'appelant tous du nom de *frères* et de *sœurs*, la débauche ordinaire est pour eux aussi un inceste. Après leurs banquets, quand le vin a échauffé les têtes, un gâteau est jeté à un chien enchaîné au seul candélabre qui éclaire la salle, de manière que, tombant un peu au-delà de la longueur de sa chaîne, par le mouvement qu'il fait, la lumière se trouve subitement éteinte, alors le hasard décide des crimes qui se commettent dans les ténèbres, entre pères, mères, fils, filles, frères et sœurs. Lorsqu'ils procèdent à l'initiation d'un prosélyte, ils ont un enfant enveloppé de farine qu'ils présentent au récipiendaire, lequel croyant ne porter que des coups innocens, blesse la victime et la tue sans le savoir. Ils boivent son sang et s'en partagent les membres; et le silence auquel les oblige ce crime commun, sert de lien aux associés. — On prétend qu'ils adorent la tête d'un âne; d'autres disent les parties génitales de leur grand-prêtre. Si ces choses-là sont fausses, du moins le mystère et l'obscurité dont ils s'enveloppent autorisent de pareils soupçons. N'ont-ils

pas pour fondateur un homme qui a été puni du dernier supplice pour ses forfaits, et qui a pour étendard sacré le bois funeste de la croix, de manière qu'ils révèrent ce que précisément ils mériteraient d'endurer? — Troublant l'ordre éternel des lois divines de la nature, et rompant le lien des élémens et de la masse terrestre et céleste, ils menacent le monde entier, avec les étoiles, d'incendie et de ruine. Ils joignent à cela des fables ridicules : à les en croire, ils ressusciteront après leur mort, et après qu'ils auront été réduits en cendre et en poussière; eux-mêmes le croient si fermement, qu'on les dirait déjà ressuscités et jouissant de leur immortalité posthume. Chose singulière ! eux qui prédisent la fin du ciel et des astres, qu'en mourant nous laissons tels que nous les avons trouvés à notre naissance, ils se promettent à eux-mêmes l'éternité, tout en se voyant mourir comme ils se sont vus naître! — Minut. Felic. Octav. p. 8 ad 12.

No 9. — L'esclavage.

L'avilissement où était tombée l'humanité lors de la prédication du christianisme, était dû en grande partie à l'esclavage. Les maîtres pouvaient disposer de leur propriété, les esclaves, comme ils voulaient. Ils les tuaient pour les punir, comme le chasseur colère tue le chien peu intelligent ou paresseux. Ils les exposaient et les abandonnaient, comme on jette un meuble usé ou inutile. Ils les faisaient servir à leurs atroces divertissemens, et les meilleurs des empereurs romains, un Trajan dont le paganisme s'honore, et un Philippe que le christianisme a revendiqué, en sacrifièrent par milliers aux plaisirs barbares de l'ancien peuple-roi. Cependant l'esclave était homme. Hé bien ! la force indépendamment de l'homme, le pouvoir de l'homme lorsqu'il disposait de la force, furent tout; l'humanité elle-même, rien. Le christianisme réhabilita l'humanité. Il flétrit le prétendu droit de propriété de l'homme sur l'homme. L'homme esclave eut lui-même des droits, devant Dieu du moins; il eut les mêmes droits que son maître, et avant tout, le droit de n'être la propriété de personne, d'être libre. Les esclaves furent dès lors acquis au christianisme, et ils ne contribuèrent pas peu à ses progrès.

La conséquence naturelle et nécessaire du christianisme aurait dû être l'abolition de l'esclavage. Il n'en fut rien. Les esclaves eurent l'espoir d'aller au ciel avec leurs maîtres, il est vrai; mais ce ne fut toujours qu'après avoir fait bien réellement un enfer de quelques années ici-bas, pour le plus grand bien-être de ces mêmes maîtres. Nous en donnons plusieurs exemples dans cet ouvrage. Nous ajouterons ici qu'à Florence, ce fut la république, la démocratie, non le christianisme,

qui, à la fin du treizième siècle, abolit la servitude de la glèbe, et déclara nul tout contrat de vente ou autre qui porterait préjudice à la liberté individuelle des citoyens, ou à la franchise des villes, des campagnes et des districts de l'état; ce qui nuisit singulièrement à l'aristocratie chrétienne et même cléricale, aux nobles et aux abbés, qui perdirent leurs vassaux, leurs serfs et leurs colons. Et encore l'intérêt personnel trouva-t-il moyen d'éluder cette loi morale et humaine, puisqu'un siècle après, nous voyons un Toscan acheter une esclave pour vingt-cinq florins, et un autre se faire faire, en vertu des lois, une reconnaissance de trente florins, pour le tort qu'un de ses concitoyens lui avait fait en rendant la sienne enceinte (1392). — Giovanni d'Antono chiamato il Bonina dal Borgo a S. Lorenzo, abbiendomi a ristorare della schiava che m'ingrossò, secondo la forma degli statuti, confessiò avere da me in prestanza fiorini trenta. Questa è per tenerlo in tremore del fallo fatto, non per aver danari. — 1398. Comperai da Matteo di Niccolò degli Strozzi una schiava che ha nome Caterina : fecigli dare alla tavola di Bonifazio Bisdomini per pregio di detta fiorini venticinque. — Osservat. fiorent. quart. S. Maria Novella, part. 2, S. Pier. Buon consiglio, t. 4, p. 178 e seg.; quart. S. Croce, part. 1, badia de' monaci benedettini, t. 5, p. 113. — Cronica di ser Lorenzo da Lutiano, vedi Brocchi, descriz. del Mugello, p. 61 e 73. — L'auteur ajoute que, de son temps (1748), les infidèles seuls avaient des esclaves chrétiens; il se trompe : encore aujourd'hui les chrétiens blancs prétendent avoir des droits sur la liberté des hommes, et même des chrétiens, noirs ou jaunes. C'est au progrès des lumières et de la morale que sera enfin due l'abolition de l'esclavage humain.

No 10. — Dogme catholique.

Le dogme catholique, c'est-à-dire universel, né spontanément, accepté et conservé librement, est nécessaire pour constituer une église, c'est-à-dire une société d'hommes pensant et croyant la même chose : il est valable pour cette église tant qu'elle existe, et pour ceux, mais exclusivement, qui en font partie. Une nouvelle église crée une nouvelle autorité, un dogme nouveau, qui surgit de la même manière, s'établit, prospère, déchoit et tombe de la même manière. Il y avait des écritures divines pour chaque église qui, pour se faire sanctionner par elles comme église divine, les sanctionnait elle-même et les déclarait divines; les membres de cette église n'acceptaient même ces autorités saintes comme telles, que parce que leur église, c'est-à-dire eux-mêmes, l'avait voulu ainsi. C'est le raisonnement de saint Augustin.

Car enfin l'église existait avant les évangiles, ou, en d'autres termes, avant qu'elle eût déclaré quels écrits devaient être considérés comme tels; et même, lorsqu'elle les eut désignés et sanctionnés par un acte de son autorité suprême et absolue, elle demeura toujours au-dessus des évangiles, puisque, évangile vivant, elle unissait à la volonté de Dieu, exprimée dans ces écritures, la volonté de Dieu sur tout ce qu'elles ne contenaient pas. Les catholiques francs et *logiques* n'ont jamais fait difficulté de poser ces principes et d'en accepter toutes les conséquences. Aussi exaltent-ils sans déguisement la foi aveugle et non raisonnée du charbonnier (carbonarii) qui, par cela seul qu'il fait et veut faire partie de l'église, déclare qu'il croit ou du moins veut croire tout ce qu'elle croit, parce qu'elle ne croit et ne peut croire que ce qu'il croit lui-même. — Stanisl. Hosii, card. de fide, cap. 15, t. 1, p. 22 et 23; de hæres. l. 3, p. 515 et 517.

L'église catholique, comme nous avons vu, avoue que la preuve de la sainteté des écritures repose tout entière dans la déclaration qu'elle fait elle-même en les proclamant saintes; cela se conçoit. Mais que les protestans, pour qui l'examen libre est tout, aient également reconnu que « tous les caractères que ce livre (le nouveau testament) porte, joints ensemble, n'ont pas assez de force, même dans un esprit bien disposé, pour y produire une démonstration morale de sa divinité, et une certitude qui exclue tout doute; » et que les catholiques aient ajouté que l'examen absolu devait nécessairement mener à cette conclusion : cela prouve évidemment, me paraît-il, que protestans et catholiques ne se cachaient point l'incompatibilité de la raison avec la révélation de leurs écritures. — Papin, tolérance, chap. 16, p. 209 à 213.

Au reste, on a beau la retourner de mille manières, la question se représente toujours sous le double aspect de l'autorité et de la liberté. Toute doctrine nouvelle, religieuse ou philosophique, a l'examen et la liberté pour bases : elle se fonde sur le rejet, par suite d'un examen, des doctrines précédemment admises, et sur l'admission libre de celle qui les remplace. Ceux qui y adhèrent forment une école, une secte, une association, une église, pour lesquelles s'élève l'autorité du dogme établi, qui devient ainsi le lien commun, le moyen de conservation et d'ordre Dès que ce lien se relâche, c'est-à-dire que l'autorité s'affaiblit parce que la foi diminue et que le consentement n'est plus unanime, la société ou l'église touche à sa ruine, et cède bientôt la place à une foi universelle plus vive, née d'un examen plus récent, et mère d'une autorité à l'abri de l'indifférence et du doute.

L'autorité n'est plus rien par elle-même, elle n'est plus autorité, mais violence, dès qu'elle éprouve le besoin d'invoquer la sanction de la force.

Philosophiquement considérée et prise dans un sens absolu, l'autorité est le fondement de l'ordre, condition matérielle de l'existence de la société humaine: C'est l'accord libre des intelligences et des consciences sur les points fondamentaux de la morale, c'est-à-dire de la sociabilité, sur la justice divine, sur les droits et les devoirs égaux de tous les hommes, etc. Hors de là, l'autorité n'est plus que la théorie de la force brutale que, une fois personnifiée ou incarnée, elle ne tarde guère à faire passer dans la pratique : c'est le *principe catolique* représenté par la papauté et sanctionné par l'inquisition.

§ VI.

Partie positive du christianisme. — Les hommes grossiers ont besoin de dogmes et de mystères. — Pratiques des premiers chrétiens. — Le merveilleux et les rites furent le corps de la doctrine, dont l'idée sociale était l'âme. — C'est aux dogmes et aux cérémonies que le peuple se laisse prendre et s'attache. — Le christianisme, juif d'abord, se paganise peu á peu. — Le dogme et la pratique ayant envahi tout le christianisme, la philosophie commence ses attaques.

Nous venons de considérer la partie purement morale du christianisme ; remontons aux premiers siècles pour mieux en connaître le côté positif, et, en quelque sorte, le mécanisme.

Quoiqu'animée et vivifiée sans cesse par l'amour de la liberté qu'elle promettait, et de l'égalité qu'elle réalisait autant qu'il était en elle, la doctrine du Christ ne se composait pas uniquement de ces deux idées simples, trop simples précisément et trop intellectuelles pour suffire à des hommes grossiers, auxquels il fallait des dogmes à tout prix, qui voulaient croire quelque chose, n'importe quoi, sans le comprendre ni l'examiner, et qui promettaient, par conséquent, le meilleur accueil à la doctrine qui satisferait le mieux à ce besoin de leur esprit. Je suis loin de prétendre que l'homme soit physique exclusivement, ni même qu'il soit surtout physique ; mais je soutiens qu'il est physique *avant tout*, que la masse, encore aujourd'hui, naît, s'agite et meurt, sans pouvoir sortir du cercle étroit des besoins, des sensations et des jouissances matérielles. Cette masse, du temps de Jésus, hors quelques êtres privilégiés par la nature et par la fortune, formait le genre humain presque entier. Ainsi, malgré l'instinct moral ineffaçable en l'homme, la doctrine sociale de Jésus aurait fait peu de progrès dans le peuple, si elle avait été présentée sans les dogmes destinés à remplacer les religions dont on dépouillait le monde, et à y substituer, du moins dans l'ori-

gine, une religion nouvelle. Les idées de liberté et d'égalité souriaient à toutes les imaginations, même aux moins cultivées, mais elles ne devaient être embrassées avec enthousiasme, avec fanatisme, que parce que le fils de Dieu-père, bientôt Dieu lui-même sous le nom de Dieu-fils, était venu les révéler aux hommes; parce que ce Messie était né d'une vierge et du Saint-Esprit; parce que, mis à mort par les Juifs, il était ressuscité le troisième jour et monté au ciel; parce qu'il reviendrait, dans sa gloire, juger les vivans et les morts; parce que surtout ce retour du Christ, pour réparer jusqu'aux moindres injustices sociales, et faire éternellement régner sur terre, avec la volonté de Dieu, le bonheur le plus parfait pour ses enfans, devait avoir lieu dans quelques années, dans vingt, trente ans au plus (1); parce qu'enfin le Saint-Esprit conféré aux apôtres par Jésus, était aussi conféré par ceux-ci, avec la faculté d'opérer toute espèce de miracles, aux missionnaires de la foi nouvelle, qui acquéraient par là, outre le don de prêcher la parole et de prouver sa divinité, celui de transmettre ce don à d'autres (2).

(1) Voyez la note supplémentaire à la fin du paragraphe, n. 1.

(2) Ce sont ce Père Dieu, ce Fils Dieu et ce Saint-Esprit Dieu, dont on a fait peu à peu notre Sainte-Trinité actuelle, divinité une et indivisible. Les chrétiens sentirent eux-mêmes que ce dogme était tout à fait opposé, non seulement à la simplicité de la foi monothéiste des Juifs; mais encore aux prétentions qu'ils affectaient, eux chrétiens, réformateurs du judaïsme, de substituer dans le monde entier la croyance en un seul Dieu à la théologie puérile des polythéistes des nations. Et puis, pourquoi la Trinité n'avait-elle pas été révélée dès l'origine aux hommes, et nommément au peuple choisi et privilégié de Dieu? Ou ce dogme était inutile, et on aurait pu s'arrêter à l'idée d'un Dieu unique; ou il était nécessaire, et il eût fallu ne jamais le laisser ignorer. On crut pouvoir se tirer de cette difficulté en disant qu'avant le christianisme, la révélation du dogme de la Trinité eût pu être dangereuse pour des gens qu'il s'agissait avant tout de préserver du polythéisme. Ce danger

A ces dogmes se joignaient quelques pratiques, non de culte religieux, mais d'association humaine, de fraternité; pratiques peu nombreuses, il est vrai, mais du moins visibles, palpables. Demeurés sans temples, sans dieux sensibles, sans cérémonies du culte, les chrétiens baptisaient cependant leurs disciples pour les préparer, les initier aux mystères dont ils allaient leur faire part; puis, ils les introduisaient dans leurs assemblées, où ils recevaient le pain d'amour, d'union, l'*eucharistie*.

N'oublions pas que la distribution de ce pain mystique était précédée de quelque chose de plus substantiel, d'un repas complet, repas d'amis ou *agapes*, où le baiser fraternel circulait à la ronde, seul reste bientôt de l'égalité véritable tentée par les apôtres (1). Tout homme non prévenu avouera sans peine

passé, la triplicité des personnes divines put être annoncée sans crainte, comme elle le fut en effet. — Jobius, in commentar. l. 7, cap. 8, apud Phot. in biblioth. cod. 222, p. 613, et cap. 29, p. 617.

(1) Les banquets-*agapes* ne tardèrent pas à dégénérer en orgies, comme les veilles aux tombeaux des maryrs dégénérèrent en rendez-vous de libertinage. « Votre agape se mitonne dans les marmites, dit Tertullien, votre foi se réchauffe au feu de la cuisine, votre espérance repose tout entière dans les bons plats. Mais ce que vous mettez au-dessus de tout, ce sont les agapes, au moyen desquelles les *frères* couchent avec les *sœurs*. Le libertinage et la luxure servent ainsi de complément à la gourmandise. L'apôtre connaissait bien l'intime relation qu'il y a entre ces vices, puisqu'après avoir défendu sévèrement les banquets et l'ivresse, il ajoute : « et les galanteries et la débauche. »

Il paraît que dès lors l'amour de la bonne chère dominait dans la communauté chrétienne; car le même écrivain avait dit : « Vous avez pour Dieu votre ventre, pour temple vos poumons, pour autels vos intestins, pour prêtre votre cuisinier, pour Saint-Esprit le parfum des alimens, pour onctions les sauces, pour prophéties les *rapports* (ructus) ». — Tertullian. de jejun. cap. 16 et 17, pag. 713 et seq.

Le concile d'Elvire défendit aux femmes de veiller dans les cimetières, « parce que, sous prétexte de prier, souvent il s'y commet en secret de

que la foi en un Dieu-homme, mort et ressuscité, devant revenir dans peu de temps sur terre pour régner sur les justes qui auraient cru en lui, après avoir précipité les méchans et les incrédules dans la gehenne du feu, devait bien mieux convenir aux veuves, aux pupiles et aux indigens, rassasiés à ces tables chrétiennes, que l'idée philosophique et sociale de la justice divine, applanissant en dernière analyse pour l'humanité tous les obstacles qui s'opposent à la répartition équitable entre les hommes de la valeur morale et du bien-être.

On peut donc, sans risque de se tromper, dire que les vérités prêchées par Jésus à l'avantage de tous les hommes, surtout des hommes du peuple, et accueillies par quelques âmes sympathiques, n'auraient fait qu'augmenter le nombre des écoles particulières de philosophie et de morale, si les mystères et les cérémonies dont les accompagnèrent les apôtres et les premiers disciples, et les merveilles dont ils parurent les appuyer, n'étaient venus les populariser [1]; de même que ces mystères,

graves désordres (eo quod sæpe sub obtentu orationis latenter scelera committant) ». — Concil. eliber. c. 35, apud Labbe, t. 1, p. 974.

[1] Les mystères exigent une foi des plus robustes. L'effort que fait nécessairement l'esprit humain pour parvenir à une véritable conviction, est le principal élément de la force de cette foi et de sa durée. D'autant plus que croire est l'effort des paresseux, qui remplissent à la hâte et d'un seul coup la tâche qui leur est imposée, afin de n'y plus revenir, de n'y plus songer même, et de se reposer ensuite. Le philosophe, au contraire, tel que l'homme laborieux qui passe sa vie entière à faire graduellement mieux sa besogne, examine sans relâche, et cherche à avancer chaque jour de quelques pas dans la connaissance des phénomènes qu'il a sous les yeux. Il croit aussi; mais sa foi a un fondement réel, savoir, ses observations et son expérience. Il croit, par exemple, au mystère de la vie et de sa transmission, bien qu'il ne le comprenne point, ou, s'il s'est fait un système pour se l'expliquer, bien qu'il n'ait aucune certitude matérielle d'avoir raisonné juste : toujours est-il qu'il y a vie, quoique d'ailleurs ce puisse être, et qu'elle se transmet par la génération, quelque

ces merveilles et ces pratiques auraient seulement ajouté une secte superstitieuse nouvelle à tant d'autres superstitions populaires qui dégradaient alors l'humanité, si les vérités auxquelles ils servaient de passeport n'en avaient fait à la fois la religion du vulgaire et des amis des hommes. Les mystères et les miracles avaient converti la foule aux vérités dont il devait résulter pour elle de si grands avantages, et pour l'humanité un progrès dans la carrière de la civilisation et du bonheur [1]. Les idées pratiques et progressives en morale donnèrent de l'activité et de la vie à la masse inerte, qui s'était plus attachée à la partie surnaturelle et dogmatique.

Dans la suite, outre les philanthropes et le peuple, quelques philosophes aussi embrassèrent le christianisme; mais ceux-ci dans l'origine, et lorsqu'il n'y avait pas encore un intérêt palpable à se convertir, ne le firent que comme incrédules, la doctrine des apôtres faisant main basse sur toutes les anciennes absurdités de la mythologie, tandis que le vulgaire ne s'était laissé prendre que par les absurdités nouvelles auxquelles l'évangile avait donné lieu. Heureusement pour la raison humaine, ces absurdités étaient moindres et en moins grand nombre que celles qui les avaient précédées. On était loin, bien

moyen dont on suppose que la nature se serve pour l'opérer. Mais s'il s'agit de mystères surnaturels, la chose change entièrement; il ne suffit plus de croire, par exemple, que la Trinité, une et indivisible, l'est de telle ou telle manière, et que ses membres sont en telle ou telle autre relation entre eux; que la rédemption du genre humain s'est accomplie par la mort de Jésus, qui s'était incarné dans le sein d'une vierge par l'opération du Saint-Esprit, etc; mais il faut avant tout croire qu'il y a réellement une Trinité et un Saint-Esprit, que les hommes étaient déchus et qu'ils devaient être rachetés, qu'il s'est fait une incarnation miraculeuse, qu'une vierge est demeurée vierge après avoir enfanté, etc.

[1] Voyez la 2e note supplémentaire.

loin encore d'avoir atteint le but, mais on s'en était approché de quelques pas.

Comme religion, le christianisme était né de la conversion, d'abord des juifs grecs, puis des nations non juives ou des gentils. Sans cela il n'y eût eu qu'un nouveau schisme, outre les subdivisions déjà existantes du culte de Moïse, savoir, celui des Juifs nazaréens ou ébionites, observateurs plus zélés et plus rigoureux, quoique dans un sens moins étroit, moins littéralement et matériellement minutieux, de la loi de leurs pères, comme avait été Jésus lui-même. Les juifs grecs libéralisèrent le christianisme en le dépouillant de tout ce qu'il avait de pharisaïque, de juif, de mosaïque, c'est-à-dire de national, de local, d'exclusif; ils le préparèrent à devenir la religion de l'univers civilisé. Les gentils à leur tour le paganisèrent. Ils divinisèrent son auteur, comme ils avaient déifié tant d'autres grands hommes, tant de législateurs, tant de héros. Et Jésus fut leur seul Dieu, parce que le progrès des lumières et l'enseignement de Jésus lui-même ne permettaient plus de scinder la divinité, et que d'ailleurs le dieu des chrétiens n'était qu'une seconde manifestation, si l'on peut s'exprimer ainsi, du dieu des Hébreux, avec lequel dès-lors il se confondait, tout en l'écartant et prenant sa place. Dans tout le reste, comme j'ai déjà dit, le mosaïsme fut répudié, afin surtout de céder le terrain libre au paganisme, religion de la majorité des convertis, qui avaient bien voulu changer de nom, mais nullement de mœurs et d'habitudes. Ces gentils christianisés constituèrent définitivement leur culte bâtard au premier concile œcuménique, celui de Nicée (325), à l'époque précisément où Constantin en faisait la religion de l'empire, auxiliaire comme celle qu'elle venait de détrôner, du despotisme que les césars païens avaient fondé, et que les césars chrétiens devaient maintenir, sur l'ignorance et la faiblesse,

la servilité et la superstition, la corruption et la misère des peuples.

Le poids du nombre l'avait alors emporté sur l'autorité de la raison ; il pesa chaque siècle de plus en plus dans la balance. L'importance attachée au dogme fit entièrement négliger la morale dont il ne restait plus que la mémoire. Pendant longtemps encore les gens sensés se laissèrent traîner à la remorque, et se soumirent à l'absurde, de peur d'ébranler en l'attaquant, les vérités utiles auxquelles il avait servi de véhicule et qu'on pouvait invoquer elles-mêmes pour en neutraliser l'effet. Vint cependant le moment où il fallut se séparer de la foule : ce fut celui où l'absurde envahit tout, et se mit, non plus à côté, ni même en avant, mais au dessus et à la place de ce qui est moral et juste ; celui où la foi en des dogmes purement spéculatifs, auxquels n'attachaient de sens raisonnable ni ceux qui les prêchaient, ni ceux qui les admettaient, mais pour lesquels on se querellait, on s'égorgeait, fut, avec la confiance dans les saints et leurs miracles, les pratiques du culte, les prières et les mortifications, la seule vertu du chrétien (1). Les véritables amis des hommes durent alors se faire les champions de l'équité et de la raison pures exclusivement ; et la philosophie marcha, le front découvert, à la tête de l'humanité que le christianisme avait cessé de pouvoir et de vouloir faire progresser.

(1) Voyez la 3e note supplémentaire.

NOTES SUPPLÉMENTAIRES.

No 1. — Fin du monde.

Jésus avait annoncé à ses disciples que plusieurs de ceux à qui il parlait vivraient encore lors du retour du fils de l'homme (Amen dico vobis, sunt quidam de hic stantibus qui non gustabunt mortem, donec videant filium hominis venientem in regno suo), et que la fin des siècles aurait lieu pendant la génération à laquelle il s'adressait (Amen dico vobis, quia non præteribit generatio hæc, donec omnia fient). Les apôtres firent de même : saint Paul tenait du Seigneur, dit-il, que les vivans d'alors étaient réservés pour aller au devant du Christ sur les nuages, lors de son avénement. Saint Jean répète constamment que c'est la dernière heure ; que l'antechrist qui doit la précéder est déjà dans le monde. Saint Justin, martyr, dit que, si Dieu n'a pas encore bouleversé le monde et livré à la mort anges, démons et hommes, c'est par égard pour les chrétiens. Or, comme je le prouve dans le texte, la croyance à la fin prochaine du monde avait, plus que beaucoup d'autres choses, contribué à augmenter rapidement le nombre des chrétiens, en faveur desquels Dieu rendait cette croyance vaine. Le même père de l'église prédit que, d'après les saintes écritures, les égards de Dieu pour les chrétiens ne dureraient que pendant à peu près deux mille ans, et qu'après six mille ans d'existence, que les chrétiens y fussent ou n'y fussent pas en majorité, le monde périrait infailliblement. Après trois cents ans d'attente, Lactance disait encore : « Ceux qui ont calculé cette époque ne sont pas parfaitement d'accord entre eux ; cependant, tout bien considéré, cela ne peut plus durer au delà de deux cents ans (omnis tamen expectatio non amplius quam ducentorum videtur annorum). Tertullien, saint Cyprien, saint Hilaire, saint Ambroise, saint Jérôme, saint Grégoire Thaumaturge, saint Basile de Séleucie, saint Jean Chrysostôme, saint Sulpice-Sévère, et surtout le pape saint Grégoire-le-Grand, crurent et firent tous leurs efforts pour faire croire à la proximité de la fin de toutes choses. Saint Grégoire-le-Grand attendait la fin du monde de quart-d'heure en quart-d'heure. Il écrivit à l'empereur Maurice (591) que les siècles allaient avoir un terme. « Sans aucun retard, ajoutait-il, le ciel, la terre et les élémens seront consumés par le feu, et le juge terrible paraîtra accompagné des anges, des archanges, des trônes et des dominations, des principautés et des puis-

sances. » — Et à la patricienne Rusticiana : « Pendant que nous parlons, le temps vole, le juge survient, et ce monde, que nous ne voulons pas quitter de bonne grâce, nous est enlevé malgré nous. » (Appropinquavit finis ipse sæculorum. Ecce enim mora non erit, et ardente cœlo, ardente terra, corruscantibus elementis, cum angelis et archangelis, cum thronis et dominationibus, cum principatibus et potestatibus, tremendus judex apparebit.... Dum hæc loquimur, et tempus currit, et judex supervenit, et mundum quem sponte nolumus, ecce jam prope est ut dimittamus inviti.) Dom Calmet, après avoir rapporté les différentes prophéties relatives à ce grand événement, ajoute avec la précieuse naïveté qui le distingue : « Ce n'est qu'après l'événement même, qu'on saura précisément à quoi s'en tenir sur ce qui le concerne et sur ce qui l'annonce, comme il en a été des prophéties touchant Jésus-Christ. » — S. Matth. cap. 16, vers. 28 ; cap. 24, vers. 34. — S. Luc. cap. 13, vers. 30 ; cap. 21, vers. 32. — S. Paul. ad Thessalon. 2, cap. 2, vers. 7. — S. Joan. epist. 1, cap. 2, vers. 18 et 28 ; cap. 4, vers. 3. — S. Justin. martyr. pro christian. apolog. 1, p. 45 ; quæst. et respons. ad orthodox. qu. 71, p. 433. — Metaphrast. in eccles. cap. 11, p. 94. — Orat. 40 post S. Gregor. thaumaturg. oper. p. 224. — Lactant. instit. divin. l. 7, cap. 25, t. 1, p. 583. — S. Gregor. pap. l. 3, epistol. 65 ad Mauric. imper. t. 2, p. 675 ad 677 ; l. 4, epist. 46 ad Rustician. patric. p. 724. — D. Calmet, comment. sur la bible, épît. de S. Paul, dissert. sur l'antechrist, art. 2, t. 2, p. 33, et art. 4, p. 38 et suiv.

Depuis les apôtres, la croyance à la fin du monde et la crainte ou l'espoir qu'elle faisait naître, furent souvent exploités par l'église, et surtout par les moines, qui, sans se mettre en peine du reproche d'inconséquence, acceptaient avec avidité les biens dont ils conseillaient aux fidèles de se débarrasser, comme des obstacles à leur salut lors de la prochaine dissolution des élémens même de la matière.

Ces entrepreneurs de crédule ignorance et de superstitieuse terreur avaient tellement fasciné les esprits et les âmes, qu'au neuvième siècle et après, généralement toutes les donations aux abbayes étaient motivées sur la vieillesse du monde, sa décrépitude, ses ruines, de jour en jour plus nombreuses et plus évidentes, sa dissolution prochaine (mundi senio sese impellente ad occasum, superveniente termino, crebrescentibus ejus ruinis, etc.), Ils firent surtout une ample récolte, lorsque la prise de Jérusalem par les Turcs (1009), arrivée à peu près à l'époque si redoutée de l'an 1000, eut convaincu les chrétiens que le règne de l'antechrist avait réellement commencé sur terre, et que ce qui devait le suivre, d'après les prophéties, ne tarderait guère à se réaliser. — De Cathala Coture, hist. du Quercy, recueil de chartres, n. 6, t. 2, p. 389 ;

n. 9, p. 400; n. 11, p. 406; n. 12, p. 409, etc. — Chron. Will. Godelli, anno 1010 et seq., apud D. Bouquet, recueil des histor. de France, t. 10, p. 262.

Au quinzième siècle, le cardinal de Cusa croyait pouvoir assurer ses contemporains et les générations qui viendraient ensuite, que le monde ne périrait pas avant le siècle dix-huitième; mais aussi, il leur faisait part de sa conviction intime, qu'il ne passerait pas l'an 1734. —Nic. de Cusa, card. conject. de noviss. diebus, t. 2, p. 934.

Enfin, l'idée de l'imminence du dernier des jours, après avoir été pour l'établissement du christianisme ce que celle de la venue d'un messie libérateur avait été pour la conservation du judaïsme, s'évanouit de même. Toujours trompés dans leur crainte comme les Juifs avaient toujours été déçus dans leur espérance, les uns et les autres finirent par ne plus espérer ni craindre. Les deux religions n'avaient plus besoin de ces ressorts étrangers pour se répandre et se maintenir.

Les conciles et les papes condamnèrent alors une opinion qui n'offrait plus rien d'utile, et qui pouvait devenir nuisible: il fut sévèrement défendu par l'église de rien préciser sur la fin du monde et l'ante-christ, à l'avenir. C'était un parti fort prudent, et les chrétiens de bonne foi devraient désirer que les saints, les apôtres, et Jésus lui-même, s'y fussent conformés; car enfin le monde dure encore: ce qu'ils ont prédit n'est point arrivé; et, d'après la règle tracée par le Dieu des Juifs et des chrétiens dans le deutéronome (cap. 18, vers. 22), ce sont de faux prophètes « qui ont inventé ce qu'ils ont dit par orgueil et présomption, et pour lesquels il ne faut avoir aucun respect. »

No 2. — Les mystères et les miracles n'ont été utiles que relativement.

Si, me dira-t-on peut-être, les mystères, les rites, les miracles et les pratiques religieuses étaient nécessaires pour que les idées morales ou sociales de Jésus devinssent populaires, et pussent former la base d'une société nouvelle, pourquoi les attaquez-vous?

Parce que, d'abord, ces choses ne sont plus nécessaires aujourd'hui, et ensuite, parce que, bien que nécessaires à une époque, il n'en résulte nullement qu'elles soient bonnes en elles-mêmes, ni même qu'elles aient jamais été bonnes dans un sens absolu. Le despotisme théocratique ou autre a pu être un besoin pour l'humanité dans l'enfance, la monarchie plus ou moins tempérée pour l'humanité dans l'adolescence; s'ensuit-il que le despotisme et la monarchie soient des institutions fondées sur la justice et la vérité? Supposons, comme on le prétend, que le régime révolutionnaire de la terreur ait été indispensable pour conserver l'inté-

grité de la république française ; la terreur en serait-elle moins une crise de désolation et de tyrannie ? Et que répondre à celui qui ferait nécessairement résulter des violences terroristes, la réaction thermidorienne, la corruption directoriale, le consulat, l'empire, et finalement les conquêtes auxquelles l'Europe fut forcée d'opposer la double invasion de la France ?

La société, prétend-on également, serait tombée en une dissolution complète avec l'empire romain, si le catholicisme, avec son unité de doctrines et d'intérêts ne s'était présenté comme nouvelle clé de voûte. Accordons également cette proposition, du reste aussi gratuite que la précédente, et qui n'est que le fait érigé en principe. Mais le catholicisme pour cela en vaut-il mieux ? Je soutiens que non ; et mon livre entier n'a d'autre but que de prouver que, tout ce qui en lui ne répond pas directement à la réforme sociale de Jésus, est inutile, faux, pernicieux, et a été cause de presque tous les maux qui ont accablé et dégradé l'humanité depuis quinze siècles, du fanatisme, de la superstition, de l'ignorance, des querelles théologiques, des haines religieuses, des guerres sacerdotales, de l'esclavage intellectuel des peuples, de leur servilité politique, de leur abaissement moral, en un mot, de la violation et de l'oubli le plus absolu de la doctrine de Jésus et de la loi de Dieu.

Mais, dira-t-on encore, sous ces rites, ces cérémonies, ces dogmes, que vous proscrivez si impitoyablement, il y avait des idées, et des idées utiles ; vous l'avouez vous-même. — Il y avait ; donc il n'y a plus : et cela me suffit pour proscrire. Mais je vais plus loin : je dis qu'il n'y a jamais rien eu sous, ou plutôt dans toutes ces choses-là ; il y a eu des idées, et des idées utiles, non dans elles, mais à côté d'elles, et on a bien fait de les tolérer tant qu'elles ont été indispensables au maintien de ce qui est éternellement juste et vrai. Elles-mêmes n'ont jamais été ni vraies essentiellement, ni justes ; maintenant elles sont iniques et fausses.

No 3. — Les prêtres chrétiens aussi peu raisonnables que les prêtres païens.

Ce ne sont pas, à la vérité, les mêmes erreurs que la philosophie a aujourd'hui à combattre chez les chrétiens, mais ce sont des erreurs fondées sur la même base que celles qui étaient reprochées aux païens lors de l'établissement du christianisme ; des erreurs différentes, si l'on veut, mais découlant de la même source, mais conséquences du même faux principe. Les philosophes de nos jours ne demanderaient-ils pas, avec la même raison, aux prêtres chrétiens, comme Porphyre demandait aux prêtres des dieux des nations, de quelle autorité ils ont soumis la Divinité aux passions humaines, la faisant rechercher le culte

des créatures, agréer leurs sacrifices et leurs offrandes, se plaire à leurs pénitences et à leurs mortifications, calmer sa colère à la vue de leurs larmes de repentir, changer les décrets de sa providence à leur prière, modifier les lois éternelles à leur sollicitation? Les prêtres pourraient répondre, avec Jamblique, que, quoique la Divinité soit impassible, et que nos prières n'influent point sur sa détermination, cependant comme elle nous accorde les biens dont nous sommes dignes, la prière qui calme nos passions et nous rend meilleurs, nous donne aussi de plus grands droits à la faveur du ciel, avec lequel elle nous met en relation intime et directe. Mais l'objection demeurerait toujours dans toute sa force. Un Dieu passionné et versatile est indigne du rang qu'on lui assigne; un Dieu impassible est, par cela même, aussi inflexible et immuable, et tout culte matériel, toute prière positive devienennt inutiles. Il n'y a plus qu'à observer l'homme et les lois auxquelles il est soumis, tant par sa nature intime elle-même, que par sa relation avec les choses hors de lui qui l'entourent, et à obéir respectueusement à ces lois, dont l'infraction entraîne irrévocablement la peine que Dieu, auteur de cet ordre éternel, a déterminée en l'établissant, afin qu'il ne soit jamais que légèrement et momentanément interverti. Cet ordre, au physique comme au moral, est la véritable et l'unique expression de la volonte suprême, sur laquelle ni prière ni culte ne peuvent rien; qu'il faut avec les premiers chrétiens adorer en esprit et en vérité, en pratiquant la justice, en faisant du bien aux hommes et en contribuant, autant qu'il est possible, à l'accomplissement des sublimes décrets de la Providence, l'amélioration physique, intellectuelle et surtout morale de l'humanité. Cela est incontestablement et incomparablement plus raisonnable, plus positif, plus humain en un mot, que le *quelque chose* de mystérieux, de symbolique, que Jamblique et les chrétiens qui raisonnent d'après lui, croient découvrir dans ce qu'ils appellent les relations terrestres entre l'homme et Dieu, quelque chose qui, par ce qu'il offre de céleste, ne peut être mesuré aux choses de la terre. — Voyez: Porphyr. epistol. ad Anebon. apud Jamblich. de myster. Ægyptior. p. 2.—Jamblich. ibid. sect. 1, cap. 12, p. 23 et 25; cap. 13, p. 24; cap. 21, p. 37.

§ VII.

Toute révélation positive est incertaine. — Elle est injuste. — Avec elle, plus d'égalité ni de fraternité entre les hommes. — Variations de la révélation chrétienne. — L'histoire la montre se complétant pièce à pièce. — La religion doit changer pour convenir aux hommes qui changent. — Le christianisme, soumis à cette loi générale, devait la reconnaître.

Les nouveaux adversaires du christianisme dégénéré mirent à nu, et c'est aussi ce que j'ai cherché à faire dans cet ouvrage, l'histoire d'une religion devenue nuisible par cela seul qu'elle avait cessé d'être utile. Il ne leur fut pas difficile de démontrer que toute révélation personnelle de Dieu à un homme ou à un peuple particulier est impossible. Car, purent-ils dire, si Dieu a parlé, c'est supposer qu'il y a eu pour lui un moment présent, celui où il parlait; un moment passé, celui avant qu'il eût parlé; et un moment futur, celui où il ne parlerait plus. C'est vouloir qu'il puisse varier, et être d'un autre avis lorsqu'il parle, qu'il n'était avant de parler et qu'il ne serait après avoir cessé de parler. Comme si le seul langage que Dieu puisse tenir aux hommes n'était pas le langage éternel, toujours et essentiellement uniforme, qu'il leur a parlé dès le principe et qu'il leur parlera jusqu'à la fin, savoir : la manifestation des lois de leur propre organisation, et entre autres de celle qui sert de support à toute certitude morale, la loi qui subordonne la raison individuelle à l'autorité de la raison générale, humaine, et des lois du monde extérieur qui environne et borne les êtres intelligens : comme si la voix de Dieu n'était pas la marche de la nature [1]. Cette voix, l'o-

[1] « Tout ce qui est contraire à la nature, dit Tertullien, doit être qualifié de monstrueux par tous les hommes, et en outre, par nous, chrétiens, de sacrilége envers Dieu, l'auteur et le maître de la nature

reille de chacun est faite pour l'entendre; ces lois, la raison de chacun peut et doit les découvrir dans l'ordre universel des choses et dans celui des facultés humaines, et il faut que tous s'y soumettent, s'ils ne veulent qu'elles les entraînent malgré eux.

Et pour ce qui est de faire parler Dieu à des hommes déterminés et à une époque fixe, comme sont nécessairement forcés de faire tous les révélationistes, c'est en d'autres termes astreindre la sagesse divine à prendre en quelque sorte la livrée des préjugés de cette même époque, à revêtir ses paroles de la forme des idées, du langage et de la langue des hommes auxquels elle s'adressait. Ce n'est pas tout : la volonté de dieu ainsi manifestée aura-t-elle toujours été rendue avec fidélité et exactitude ? N'aura-t-on jamais cherché à l'orner, à l'embellir, à la varier aux dépens de la vérité (1)? Aura-t-elle toujours

Vous cherchez la loi de Dieu, ajoute-t-il? C'est inutile : vous l'avez, cette loi commune à tous, vous l'avez écrite dans l'ordre général du monde, sur ces tablettes naturelles, auxquelles l'apôtre a coutume d'en appeler et qu'il invoque pour vous convaincre. » — Tertullian. de corona milit. cap. 6. p. 103. — Ces paroles d'un des pères les plus remarquables de l'église, résument tout ce qu'on a pu dire de plus fort pour combattre la révélation.

(1) Au livre 2 des Macchabées, livre reçu comme canonique, l'auteur raconte en détail le martyre des sept frères et de leur mère. Il termine son récit en ces termes : « Je voudrais avoir rapporté les choses comme il convient à l'histoire ; si je n'y ai point réussi, qu'on me le pardonne. Car, de même qu'on se résoudrait difficilement à ne boire jamais que du vin, ou jamais que de l'eau, et qu'on se plaît à en varier l'usage, de même un récit qui serait toujours exact ne plairait pas aux lecteurs (ita legentibus, si semper exactus sit sermo, non erit gratus). » Ce défaut d'exactitude, de vérité, ne se trouve-t-il que dans cet écrit seul entre tous ceux que l'église a déclarés inspirés d'en haut? Quelles garanties avons-nous que les autres livres bibliques en soient exempts?

Sacy a ajouté en note à sa traduction, que l'inexactitude dont se vante l'auteur des Macchabées, ne concerne pas la vérité des choses, mais uniquement la manière de les présenter, c'est-à-dire les expressions, le

été bien comprise? Si elle l'a été par les premiers dépositaires, peut-on dire la même chose de ceux à qui ils l'ont transmise, de première, de seconde, de centième main? N'étaient-ce pas toujours des hommes sujets à l'erreur, parlant à des hommes faillibles comme eux, un langage humain, c'est-à-dire obscur, douteux, sujet à toutes les variations qui résultent des explications, modifications et corrections humaines, des commentaires et élucidations, des traductions d'une langue dans une autre langue, différente le plus souvent de la première et de forme et d'esprit (1)? Passant ainsi de bouche en bouche, est-il certain que la parole divine n'ait jamais souffert d'altération? Les interprétations dont elle a eu besoin en traversant les pays et les âges, ont-elles toujours été purement conçues dans le sens véritable et primitif? Et si elle n'était pas constamment énoncée avec clarté et simplicité, sans figure et sans parabole, qui osera soutenir qu'elle n'a pas pu être entendue par l'un dans un sens, par l'autre dans un autre sens, prise par l'un allégoriquement, par l'autre à la lettre; qu'elle n'a pas pu servir, à l'égal de toute parole humaine, à fonder l'erreur comme la vérité, à opérer le mal comme le bien, à être opposée au progrès de l'homme comme à le pousser en avant?

Et pour appliquer cette réflexion aux écrits du nouveau testament, qui nous assurera que l'allégorie qui y est si fréquente, si prodiguée, ait toujours été bien saisie par les traducteurs et les interprètes? Autorisés par les passages évidemment figurés qui s'y trouvent, à supposer qu'il y en avait encore d'autres, auront-ils bien exactement appliqué l'expression allégorique à ce qui lui appartenait, et pris au propre ni plus

angage. Cela est possible; mais pour que cela soit article de foi, il faut que Sacy prouve qu'il a été lui-même inspiré, et que Dieu lui a révélé ses notes.

(1) Voyez, à la fin du §, la note supplémentaire.

ni moins que ce qui était destiné à être entendu de cette manière? Jésus dit, l'une fois qu'il est venu apporter sur la terre, non la paix, mais l'épée; et l'autre fois, que tous ceux qui prendront l'épée périront par l'épée : quand a-t-il parlé de l'épée dans le sens naturel, celui de force et de violence? et quand dans le sens de parole, enseignement, prédication, comme s'est exprimé l'Apocalypse, en disant : l'épée de ma bouche (1)? Ne nous répète-t-on pas à satiété que l'évangile est, et ne sentons-nous pas que, pour correspondre à l'idée vraie que nous devons nous former de Jésus, l'évangile ne saurait être qu'un code de mansuétude et d'indulgence, d'amour et de dévouement? Et n'est-ce pas sur quelques phrases, probablement figurées et erronément ou méchamment prises au propre, que l'église a fondé son code pénal, système le plus monstrueux et le plus atroce d'intolérance, de cruauté, de haine et de vengeance (2)?

Je ne m'arrête point à l'iniquité radicale qu'il y aurait à privilégier des hommes auxquels Dieu se révélerait immédiatement, et qui seraient en quelque sorte, par cette faveur, forcés à croire et à faire ainsi leur salut; tandis que les autres, à qui la parole divine n'est transmise qu'indirectement, peuvent la rejeter comme ne venant pas de Dieu, mais des prêtres qui s'en disent les organes. Ceux-ci, dans une condition beaucoup moins avantageuse que celle des premiers, s'ils sont privés de la

(1) S. Matth. cap. 10, vers. 34; cap. 26, vers. 52.—Apocalyps. cap. 2, vers. 16.

(2) De Potter, catéch. cathol. rom., après les lettres de S. Pie V, p. 155 à 328.

L'auteur croit y avoir résumé, dans le moins de pages possible, toutes les dispositions pénales inventées par l'imagination si haineusement fertile des prêtres, des moines et des inquisiteurs, sanctionnées par l'église en ses assemblées ou par l'organe de son chef, et maintenues en vigueur, au moins virtuellement, jusqu'à nos jours.

vie éternelle, peuvent en faire le reproche avec justice, du moins en partie, à la divinité, qui n'a pas daigné leur faire la même grâce.

Et puis ce privilége de la révélation ne renverserait-il pas par la base l'édifice entier de la doctrine prêchée par Jésus, en rompant l'égalité essentielle de tous les hommes devant Dieu? Ne s'opposerait-il pas ainsi à l'accomplissement du précepte donné à tous les hommes également, d'aimer Dieu de tout leur cœur? car il y aurait injustice à exiger autant d'amour des enfans négligés par ce Dieu, que de ceux à qui il se serait prodigué avec toute sa sollicitude paternelle. Ne s'opposerait-il pas de même à la charité mutuelle, à la fraternité entre les hommes? car on ne pourrait, raisonnablement, en vouloir au frère privilégié qui mépriserait ses autres frères, ni à ceux-ci qui haïraient les prédestinés. L'amour n'est possible que là où l'équité règne; et il n'y a de révélation équitable que celle qui a été faite une fois, et qui sera faite à l'humanité tant qu'elle existera, au moyen de l'organisme dont la Providence a doué les hommes, et de la connaissance qu'ils ont la faculté de prendre, tant de cet organisme même, que des choses au milieu desquelles il est appelé à se développer.

Voilà pour la révélation en général, jugée par la raison telle que Dieu nous l'a donnée, d'après les lois qu'il a imposées à cette raison, et sur l'idée qu'il a, par conséquent, voulu qu'elle nous fît naître de lui-même.

L'histoire vient à l'appui de ce jugement. Elle nous montre toutes les révélations connues exprimant, avec quelques vérités (le mensonge seul, et dans sa difforme naïveté, ne se ferait pas accueillir), beaucoup d'erreurs, variant avec les temps et les hommes, les lumières et les préjugés, les passions et les besoins, et sans cesse en contradiction avec elles-mêmes. Le but que je me suis proposé, c'est d'examiner la révéla-

tion chrétienne sous ce rapport, afin de lui enlever jusqu'aux partisans que le raisonnement pur n'aurait pas convaincus de son absolu dénuement de tout fondement et de toute preuve.

J'aurai complétement réussi, en dépouillant le christianisme de la preuve dont il se vante si à tort, et dont l'histoire démontre à chaque page la nullité, savoir de son invariabilité, comme s'il avait été toujours et partout le même. C'est dans les livres que les chrétiens eux-mêmes conservent et qu'ils révèrent comme divins, que Dieu parle d'une manière à Adam, d'une autre à Noé, d'une autre encore à Abraham et aux patriarches; que Moïse renouvelle par l'ordre de Dieu la face des choses; que Salomon, également inspiré, opère une nouvelle révolution; que Jésus-Christ enfin, tout en protestant qu'il n'est venu que pour ratifier et accomplir la loi ancienne, fournit les élémens ou du moins le prétexte d'un changement complet et universel. Que de variations encore après lui! et par chaque concile d'évêques, et par chaque chrétien exalté, qui, en étendant l'influence ou la domination de l'église, se constitue devant elle un de ses docteurs, de ses pères!

N'en appelons qu'aux faits: je montrerai le christianisme formant peu à peu son système, l'agençant pièce à pièce, l'augmentant, le complétant, le coordonnant, le modifiant, le polissant sans cesse, suivant la disposition des esprits, la situation des choses, et surtout les intérêts de l'église entière, ou d'une église particulière, ou d'un personnage important dans l'église, sans trop s'inquiéter si cet ouvrage de marqueterie ne trahissait pas partout les différentes mains qui y avaient travaillé, s'il n'y avait pas désaccord continuel et même opposition choquante entre les diverses parties de cet ensemble, ou plutôt de cet assemblage hétérogène, œuvre par conséquent, non de l'éternelle et immuable divinité, mais des hommes, qui non seulement sont en perpétuelle contradiction les uns

avec les autres, mais dont chaque individu change d'opinions et de principes, de la jeunesse à l'âge mûr, de l'âge mûr à la vieillesse, et presque d'un jour à un autre jour. Cette inconstance, cette instabilité de l'homme étant mise hors de tout doute, la religion faite, si ce n'est par l'homme, du moins pour lui, doit changer et change à chacun de ses changemens; elle est donc aussi son ouvrage. Si elle seule demeurait toujours la même, les hommes, dès qu'elle ne répondrait plus à leurs besoins, ne serait plus à leur usage, l'abandonneraient et s'en feraient une autre, ou marcheraient sans elle : si, changeant en effet, elle affecte l'immutabilité, dès que les hommes auront reconnu ce mensonge, ils la répudieront avec mépris.

Le christianisme, en refusant de reconnaître cette loi morale et de s'y soumettre, a préparé sa ruine.

NOTE SUPPLÉMENTAIRE.

Corrections de la Bible.

Pour ne mentionner ici que les correcteurs de la Bible, les plus généralement connus et surtout les plus avoués, je me bornerai à citer Esdras (plutôt rédacteur que correcteur), saint Jérôme et les papes Sixte V et Clément VIII. Au rapport d'Origène, les livres prétendus inspirés des Hébreux, que les chrétiens aussi attribuèrent à la révélation divine, étaient déjà, au troisième siècle, tout autres entre les mains des chrétiens qu'entre celles des Juifs. Les premiers y avaient mêlé beaucoup de choses nouvelles que les Juifs ne connaissaient ni ne voulaient reconnaître d'aucune manière : ceux-ci en conservaient que les chrétiens ne connurent ni ne voulurent reconnaître jamais. Quelque fois la différence ne consistait que dans l'addition de quelques mots, d'une phrase; mais d'autres fois c'étaient trois ou quatre versets, et même quatorze, seize et jusqu'à dix-neuf versets. — Origen. ex epistol. ad amicos alexandr. t. 1, p. 6; epist. ad African. n. 3 et 4, p. 14 et 15. — Quelle confiance peuvent légitimement inspirer des autorités aussi incertaines ?

Les hérétiques avaient de tout temps corrigé les écritures appelées *saintes*, afin de les approprier à leur usage et à leurs besoins. Marcion et Appelles nommément le firent pour les évangiles et les épîtres de saint Paul. Reste à savoir maintenant si les écrits que nous conservons, ne sont pas ceux-là mêmes qui ont été retouchés par des mains réputées aujourd'hui sacriléges. Saint Jean l'évangéliste n'avouait-il pas lui-même que saint Paul avait écrit des choses très difficiles à entendre, et que, dès la première origine, des hommes qu'il appelait *ignorans et légers* avaient détournées, aussi bien que les autres écritures, à de mauvais sens, pour leur propre ruine? Singulière révélation, que celle au moyen de laquelle Dieu avait fait parler par ses envoyés un langage qui devait, on peut dire nécessairement, mener l'humanité, composée en grande partie d'hommes légers et ignorans, à leur perte finale !

Environ la fin du troisième siècle, les évangiles avaient été revus et amendés par Hesychius et Lucien martyr. *L'évangile des quatre évangélistes*, qui existait alors ou parut peu après, et qui a été corrigé et traduit par saint Jérôme, n'est pas parvenu jusqu'à nous. C'est peut-être celui qui, dès le temps de saint Clément d'Alexandrie, avait été fabriqué au moyen de la fusion de plusieurs évangiles en un seul, lequel vers la fin

du quatrième siècle, fut divisé de nouveau en quatre évangiles distincts. Ce ne fut qu'alors que les chrétiens possédèrent un nouveau testament *complet*.

Cent ans après, ou tout au commencement du sixième siècle, l'empereur grec Anastase se vit forcé de faire examiner, critiquer, expurger et amender sur nouveaux frais ce code sacré qui, dans l'état où il était, semblait avoir été composé et rédigé par des évangélistes idiots. C'est saint Victor, évêque de Tunones en Afrique, qui nous a conservé la mémoire de ce fait (Sancta evangelia, tanquam ab idiotis evangelistis composita, reprehenduntur et emendantur). — S. Victor. tunonens. chron. apud. Scaliger. in thesaur. tempor. p. 6. — S. Isidor. hispalens. chron. p. 395.

Le premier empereur latin de la façon des papes, Charlemagne, ne voulut pas terminer son long règne, ni fermer les yeux, sans avoir, de concert avec des savans grecs et syriens, corrigé les quatre évangiles du Christ, qui portent les noms de Matthieu, Marc, Luc et Jean (Nam quatuor evangelia Christi, quæ intitulantur nomine Matthei, Marci, Lucæ et Johannis, in ultimo ante obitus sui diem cum græcis et syris optime correxerat). Il était alors âgé de soixante-douze ans. — Thegan. de gest. Ludov. pii, apud Duchesne, rer. francicar. scriptor. t. 2, p. 277.

Malgré tout cela, Sixte V crut à son tour devoir corriger les écritures, c'est-à-dire la parole de Dieu, et il le fit à deux reprises, quoique, la première, il eût lancé de terribles anathèmes contre quiconque aurait encore à l'avenir osé toucher au texte sacré. La première révision produisit la correction de plusieurs milliers de passages; de la seconde résultèrent plus de deux mille corrections nouvelles.

Depuis des siècles, on ne cesse de rétablir ce qu'on appelle la véritable leçon des pères de l'église, toujours sans préjudice à la leçon plus véritable encore qui sera découverte dans la suite. Que consulte-t-on pour cela? ce que l'on n'a jamais pu se dispenser de consulter dans toutes les opérations de l'esprit humain, même lorsqu'on voulait les faire passer pour des émanations de la Divinité, c'est-à-dire la raison humaine. Hé bien! les philosophes proposent de n'avoir plus recours qu'à elle, directement et exclusivement, de n'écouter que ses seules décisions, de ne partir que d'elle, et de ne tendre que vers elle seule. —Voyez la note supplémentaire à la fin du chapitre 1er, livre 6 de cette Époque, n° 3, tome 2.

---

§ VIII.

Loi de transformation et de progrès. — Les miracles. — Ils sont impossibles. — Ils ont diminué à mesure que les lumières augmentaient. — Prodigués à ceux qui étaient convertis ou voulaient se convertir, ils étaient toujours refusés à ceux qui les demandaient comme condition de leur conversion. — La résurrection de Jésus est un fait sur lequel les apôtres pouvaient se tromper. — Les imposteurs, les Juifs et les païens faisaient des miracles. — L'auteur rapporte les miracles sans les critiquer.

Ce que nous disons de la religion chrétienne, est applicable à toute autre religion possible. Révélée ou divine, une loi doit être aussi, dès sa naissance, complète, parfaite et invariable : la sagesse, comme l'ont fort bien établi les anciens mythologues, ne peut sortir que toute armée du cerveau de Jupiter. Or, point de père de l'église qui n'ait modifié les opinions d'un autre père, et souvent ses propres opinions ; point de concile qui n'ait ajouté aux décisions d'un autre concile, qui n'en ait retranché, qui n'y ait changé quelque chose. Saints pères et conciles étaient, malgré eux, ou du moins à leur insu, le résultat nécessaire des siècles antérieurs, et l'expression de leur siècle. Et les siècles se développaient avec les hommes et les idées, et par conséquent avec les croyances, avec la religion, se disant ou ne se disant pas révélée. Tout marchait, se transformait. Nous ne faisons pas un reproche au christianisme d'avoir suivi la loi générale, à laquelle il ne pouvait se soustraire ; mais nous lui en faisons un, et un reproche grave, de s'être prétendu en dehors ou au dessus de cette loi inviolable et sainte. Cette prétention, soutenue dans la pratique, c'est-à-dire dégénérée en un stabilisme raide et anti-progressif, amena sa décadence et consomma sa ruine ; car une autre loi également sainte et inviolable, est celle qui veut que tout développement soit une tendance vers le bien, et qui prive d'influence, de force, de vie, l'idée, le système, la religion, qui

n'ont pas en eux cette tendance, qui ne l'avouent point, qui ne progressent pas constamment d'après elle, ou ne progressent plus.

On me dira peut-être que les miracles prouvent la révélation. Je répondrai sur les miracles ce que j'ai répondu sur la révélation elle-même : d'abord, que, pour les établir en faits, il faudrait une révélation toute particulière, ce qui nous entraînerait dans le cercle vicieux de prodiges soutenus par la révélation qui, elle-même, serait appuyée sur des prodiges; puis, qu'ils sont impossibles (1); enfin, que, même leur possibilité admise, ce n'est jamais pour les minces intérêts qu'on les suppose avoir été le plus souvent appelés à défendre, que Dieu aurait permis le bouleversement de ses propres lois, créatrices et conservatrices de la nature et de l'homme (2).

(1) *Impossibles*, parce que hors et au dessus des lois générales de la nature et de Dieu : c'est la définition même du miracle. Et c'est aussi ce que les croyans entendent par ce mot; car, si les philosophes leur accordaient simplement les faits appelés miraculeux, comme admirables, prodigieux, extraordinaires, et qu'ils cherchassent ensuite à les expliquer par quelque cause ordinaire, comme font aujourd'hui, entre autres, les enthousiastes du magnétisme animal, ou que même ils avouassent que la loi qui domine ces faits est inconnue et peut l'être toujours, il est évident que les dévots repousseraient avec indignation ces nouveaux auxiliaires. Ils veulent et il leur faut en effet une infraction, une violation des lois naturelles déterminées de toute éternité par le Créateur : ce n'est que par là que le miracle peut servir à appuyer, à légitimer la mission de leurs apôtres. Envoyés de Dieu, leurs lettres de créance doivent porter le sceau de la Divinité, pour qui seule on suppose possible ce qui est impossible pour tout autre. « C'est une règle reçue, dit le pape Benoît XIV, qu'il ne faut appeler miracle que ce qui ne peut être attribué aux seules forces de la nature (pro regula jam statutum est non esse miraculo adscribendum quidquid per naturæ vires potuit obtineri).» —Lambertini, de servor. Dei beatificat. l. 4, part. 1, cap. ult. n. 24, t. 4, p. 476.

Or, c'est là ce que je soutiens être impossible, n'être pas.

(2) Et néanmoins les miracles les plus triviaux et les plus inutiles son

Plus les sciences ont été cultivées, c'est-à-dire plus l'investigation de la nature a été fertile en observations qui ont fait connaître ses lois et leur coordination en un système lié et découlant d'un seul principe, plus il a été difficile de supposer des miracles ou d'y faire ajouter foi; en d'autres termes, plus les miracles sont devenus rares, au point de disparaître entièrement. Il fallait déranger trop de rouages, même lorsqu'on ne voulait qu'intervertir dans la plus petite chose l'ordre accoutumé, qui, dans les petites comme dans les grandes, résulte de l'ordre général. Il n'en était pas de même lorsque la divinité était supposée présider personnellement à toutes les manifestations de sa puissance, et jusqu'aux plus insignifiantes, du-moins en apparence, et porter immédiatement la main à chacun des ressorts de la grande machine dont il était le principal, l'unique moteur. Comme un acte spécial de sa volonté était nécessaire pour chaque impulsion en particulier, il suffisait de la suspension de cet acte ou d'un acte contraire pour changer la disposition des choses, mais exclusivement dans ce qu'on avait eu l'intention de changer, et qu'on croyait indépendant du reste du système.

Aussi, n'est-ce que dans les siècles d'ignorance qu'il y a eu des miracles, et toujours pour les moins clairvoyans.

Toujours pour ceux qui, étant déjà convaincus de ce que les miracles devaient servir à prouver, avaient l'esprit parfaitement disposé pour admettre ces miracles, dont, dès lors, ils n'avaient plus aucun besoin.

Mais, dès qu'un prodige paraissait nécessaire, ou qu'une personne dans le doute demandait un signe surnaturel propre à l'en tirer, jamais il ne s'opérait de prodige. Dieu, disent les croyans, ne veut pas être tenté. — Bien au contraire:

souvent historiquement mieux constatés que les plus importans et les plus nécessaires. Voyez la note supplémentaire à la fin du §.

Dieu ne peut qu'applaudir à l'être auquel il a fait part d'une étincelle de sa suprême intelligence, et qui exige de celui qui lui révèle des dogmes en opposition avec cette intelligence, quelqu'une des preuves qu'il se vante d'être à même de donner de la vérité de sa mission. Pourquoi supposerions-nous la divinité sans cesse en contradiction avec elle-même, c'est-à-dire immolant jusqu'à son propre fils pour fonder son règne sur les hommes, et refusant de contribuer, d'une manière sûre, à cette fondation par de bien moindres sacrifices? repoussant ceux qui, pour faire partie de ce règne, ne posent qu'une condition aussi raisonnable que simple; et attirant par tous les moyens possibles, moyens tous également inutiles, et ceux qui y sont déjà, et ceux qui sont fermement décidés à n'y entrer jamais? Le plus grand et le plus éclatant des miracles, s'il s'en était jamais fait, ne serait-il pas l'incrédulité des Juifs et des gentils, aux yeux desquels les miracles sont supposés avoir été opérés, s'il n'était plus miraculeux encore de voir la constance avec laquelle la divinité ne cessait de faire des prodiges qui étaient surabondans pour les fidèles, et que les infidèles méprisaient (1).

Le miracle fondamental de la doctrine révélée par Jésus, le premier miracle, base de tous les miracles suivans, sans lequel ceux-ci sont des mensonges, les martyrs des dupes ou des imposteurs, la résurrection de Jésus-Christ en un mot,

(1) Ce qu'il y aurait de plus extraordinaire encore que tout cela, s'il fallait en croire les pères de l'église, c'est qu'après avoir fait le plus grand des miracles qui devait laisser les Juifs endurcis, savoir celui de ressusciter au milieu d'eux, Jésus refusa de permettre qu'ils se convainquissent de la réalité de sa résurrection en se montrant à eux, parce que cela les aurait portés à faire pénitence et à pleurer leur péché : *il ne voulut pas sauver ces impies*, dit Lactance (noluit enim se Judæis ostendere, ne adduceret ees in pœnitentiam, atque impios resanaret). — Lactant. instit. divin. l. 4, cap. 20, t. 1, p. 330.

dont la verité est, selon saint Paul, une condition essentielle de la vérité de la doctrine et de la foi des chrétiens ([1]), est, non pas un principe, mais un simple fait que les apôtres ont rapporté et que l'église a reçu et confirmé ([2]). Or, l'église elle-même avoue, que chacun des apôtres individuellement pouvait se tromper sur les faits et même sur le dogme, et que réunis en concile ou représentant l'église, ils n'avaient aucunement, sur les faits du moins, le don d'infaillibilité : les faits erronés soutenus en divers temps par cette église sont en assez grand nombre et assez notoires, pour que son aveu à ce sujet fût superflu. Elle ne se prétend infaillible que dans ses jugemens dogmatiques ; et là il est plus difficile de la convaincre d'erreur, en

([1]) S. Paul. 1 ad Corinth. cap. 15, vers. 14.

Voici comment Origène, le savant et philosophe Origène, prouve la résurrection de Jésus-Christ : « Beaucoup de païens sont ressuscités; pourquoi Jésus qui, pendant sa vie, avait fait tant de miracles, ne serait-il pas ressuscité comme eux? » — Cont. Celsum, l. 2, t. 1, part. 2, p. 434. — Cet argument perd toute sa force pour ceux qui nient, tant les résurrections des païens, que les miracles, c'est-à-dire les actes opposés aux lois de la nature, attribués à Jésus-Christ comme à qui que ce soit.

([2]) L'église bien entendu, que depuis l'on a nommée apostolique et catholique.

La première de toutes les églises, l'église des Juifs croyant en Jésus et ayant réformé, régénéré leur homme intérieur sur les paroles de ce législateur spirituel, niait la divinité de Jésus et sa résurrection. Cérinthe entre autres, contemporain de Jésus et fort attaché à sa doctrine, ne prêchait pas Jésus ressuscité comme faisait saint Paul qui n'avait jamais connu le maître. Où celui-ci avait-il pris ce fait ? Il ne pouvait l'appuyer que sur des témoignages, des traditions, une révélation particulière, comme fit l'église dominante lorsqu'elle dégagea les Juifs chrétiens de l'obligation de se soumettre aux rites lévitiques, et les chrétiens des nations de celle d'observer les préceptes des apôtres. Quoi qu'il en soit, il n'en est pas moins remarquable que les chrétiens d'aujourd'hui, qui abhorrent les Juifs et croient en Jésus ressuscité, tirent leur origine, leur doctrine, leur foi, d'une église toute juive et rejetant la résurrection.

s'astreignant bien entendu à raisonner dans son sens. Car elle dit : « Tout ce que je décide est vrai, par cela seul que je le décide. » La raison qu'on invoquerait contre elle, elle n'en accepte pas l'arbitrage. Pour elle l'autorité est tout ; et cette autorité, c'est elle-même. Le seul parti qu'il y ait à prendre, c'est de lui prouver qu'elle s'est contredite, et qu'une opinion ne pouvant être vraie et fausse en même temps, il faut bien que l'église ait erré, soit en soutenant le pour, soit en soutenant le contre. C'est aussi uniquement pour cela que j'ai écrit son histoire.

Mais revenons aux miracles.

Jésus lui-même a annoncé qu'il y aurait « de faux christs et de faux apôtres qui feraient de grands prodiges et des choses étonnantes, jusqu'à séduire, s'il était possible, les élus mêmes. » Judas et d'autres ennemis du Christ en firent. Les Juifs et les païens en firent également, et cela en invoquant le nom de Jésus auquel ils ne croyaient pas. Il fallait même, nous dit-on, que les faux christs et les faux prophètes fissent des miracles qui leur gagnassent des prosélytes ; comme s'il eût également fallu qu'il y eût des prosélytes aux fausses doctrines. On ajoute que ces miracles de mauvais aloi rendirent indispensables ceux qui ne tendaient qu'au triomphe de la vérité. Saint Irénée, saint Justin, martyr, et Tertullien reconnaissent positivement la faculté que les gentils et les hérétiques partageaient avec les chrétiens orthodoxes, de faire toute espèce de miracles [1]. Comment donc se fier aux miracles? et à quoi distinguer les faux

[1] S. Matth. cap. 24, vers. 24. — S. Marc. cap. 13, vers. 22. — Baillet, vie des saints, discours, 2e part. n. 82, t. 1, p. 82. — Henri Dodwell. dissertat. in Irenæum, dissert. 2, § 36, p. 155 et seq. ; § 40, p. 161. — S. Irenæus adv. hæres. l. 2, cap. 56, p. 215. — S. Justin. ad orthodox. quæst. 100, in append. part. 1, p. 481. — Tertullian. apologet. cap. 23, p. 24.

miracles des vrais? Est-ce à la doctrine dont ils doivent prouver la vérité, et qui elle-même prouvera qu'ils ne sont pas faux? Erreur et toujours erreur, de quelque côté que l'on considère ces choses! La raison seule appuyée sur l'observation ne trompe jamais (1).

Aussi rapporté-je le plus souvent dans mon livre les prodiges tels que me les fournissent les écrivains et les historiens de l'église, qui finirent par ne plus y voir que des espèces d'ornemens indispensables du thème qu'ils avaient entrepris de broder, et que leur imagination les aidait à enrichir (2): je les rapporte, dis-je, sans même les accompagner d'un mot de critique; je crois celle-ci superflue dans une matière aussi claire. Les miracles ne sont plus pour moi que le témoignage irrécusable, tantôt d'un excès de simplicité de la part de ceux qui y ont cru, tantôt de l'imposture de ceux qui les ont invoqués sans y croire, toujours de l'incertitude de la doctrine dont on les a prétendus l'auxiliaire.

(1) Néanmoins, selon saint Thomas, la raison est insuffisante pour mener à la foi des chrétiens. Il croit que les miracles ont été nécessaires pour que le christianisme réussît à s'établir. Le miracle, dit-il, eût été bien plus grand et plus incroyable, si le monde s'était laissé entraîner à admettre des choses si extraordinaires, à se soumettre à des préceptes si difficiles, à concevoir des espérances si élevées, et cela sans prodiges, et sur la foi seulement d'hommes obscurs et ignorans. — S. Thomas, summ. contr. gentil. l. 1, cap. 6, p. 13.

(2) « Les vrais miracles ne sont pas un petit ornement dans la vie d'un saint, » dit Baillet. Voilà pourquoi on en a tant inventé pour les saints qui n'en avaient point ou qui paraissaient en avoir trop peu à offrir à l'admiration des fidèles. Mais « parce que bien des gens dont les noms n'étaient pas écrits au ciel (ce sont les expressions du B. Ambroise Autpert au huitième siècle) se mêlaient de faire des miracles, ce n'était plus ce qu'on recherchait dans l'église, mais seulement la bonne vie et l'observation des préceptes et des conseils évangéliques. » Aussi finit-on par déclarer saints des chrétiens qui n'avaient jamais opéré de prodiges. — Il arrivait au contraire que des saints en faisaient trop facilement et

trop. « L'incommodité que procurait cette abondance de miracles, dit encore Baillet, a porté ceux qui la souffraient à s'en plaindre, jusqu'à user du commandement et de la menace à l'égard des thaumaturges mêmes pour en arrêter le cours. » Il cite entre autres Goswin, abbé de Cîteaux, qui défendit à saint Bernard de faire des miracles et qui fut ponctuellement obéi; et Pierre de Limoges, prieur de Grammont, qui intima la même défense à saint Etienne de Grammont, avec menace s'il s'opiniâtrait, de jeter ses reliques à la rivière. — Baillet, vie des saints, discours, 2° part. n. 84, t. 1, p. 84, et en note.

NOTE SUPPLÉMENTAIRE.

Miracles.

J'ai dit que les miracles les plus inutiles étaient aussi les mieux prouvés. En effet, il y a bien plus et de bien plus irrécusables témoignages de la liquéfaction annuelle du sang de saint Janvier, qui ne convertit pas les spectateurs étrangers et dont les Napolitains n'ont que faire pour croire, que de la résurrection de Jésus-Christ, au moyen de laquelle il eût été si facile de convertir le monde.

Qui pousserait la complaisance de l'aveuglement au point de croire que Dieu a interverti l'ordre des choses et violé les lois dont il est l'auteur, par exemple, pour créer miraculeusement de l'huile, à brûler devant le tombeau de la B. Marie-Bartholomée Bagnesi, en faveur des religieuses de sainte Marie-des-Anges et de sainte Marie-Madeleine Pazzi, à Florence, huile que la dévotion des Toscans, qui en prenaient pour s'oindre, épuisait sans cesse, et que le couvent avait jusqu'alors trouvé peu de profit à leur fournir *gratis?* Cependant ce miracle est attesté authentiquement par l'archevêque Martini, l'année 1806, peu de mois après qu'il avait eu lieu; et la reine-régente d'Etrurie courut publiquement et solennellement adorer et se faire frotter; et les religieuses eurent amplement de quoi se dédommager de leurs avances. — Breve ragguaglio della produz. prodig. d'olio, etc nel 1806.

Déjà au quatrième siècle, l'amour du merveilleux était poussé jusqu'à l'excès chez les chrétiens. C'est pour y satisfaire que saint Athanase écrivit la vie de saint Antoine l'ermite; saint Jérôme, celle de saint Paul, également solitaire du désert; saint Sulpice Sévère, celle de saint Martin, évêque de Tours; et que fut rédigée l'histoire de saint Grégoire le faiseur de miracles par excellence ou thaumaturge. Ces étranges productions laissent dans l'esprit le doute bien fondé, si elles proviennent d'un cerveau malade ou si elles ont été inventées par des fourbes pour tromper les simples et les crédules. Quoi qu'il en soit, c'est précisément quand ces prétendus prodiges, à propos de niaiseries, se multiplièrent le plus, que saint Jean Chrysostôme annonça la cessation des miracles importans et réels, et même de tout miracle quelconque (ἀπὸ σημείων; ἀλλ' οὐ γὰρ ταῦτα). A la même époque, saint Augustin disait, qu'à moins de ne pas être chrétien, on ne pouvait mettre en doute qu'alors encore on ressuscitait des morts. Il n'y a qu'à choisir : les saints pères offrent des autorités pour toutes les opinions et tous les goûts.

Le même saint Augustin avoue en un autre endroit que, pour cela seul qu'il s'était opéré autrefois des miracles visibles, il ne s'en faisait plus, de peur que les esprits ne s'attachassent exclusivement à ces signes matériels. Puis il rétracta cet aveu, et prétendit que les miracles, quoique rares, n'avaient cependant pas cessé entièrement.—Henr. Dodwell. dissert. in Irenæum, n. 55, p. 195. — S. Johann. Chrysostom. homil. 10 in epist. 1 ad Timoth. n. 3, t. 11, p. 602. — S. August. de verb. Domini in evang. secund. Joann., serm. 44. t. 10, p. 65; de vera relig. cap. 25, n. 47, t. 1, p. 763; retractat. l. 1, cap. 13, n. 7, p. 20.

Le témoignage le plus positif qui nous reste en fait de miracles, est celui de saint Irénée, qui dit que, de son temps encore, les chrétiens, lorsqu'ils étaient réunis pour jeûner et prier longuement ensemble, réussissaient à ressusciter des morts qui ensuite vivaient plusieurs années; quant aux miracles ordinaires, il s'en faisait tous les jours, nommément par ceux qui étaient préposés à ce département, et qui chassaient les démons, prédisaient l'avenir, guérissaient les infirmes, etc. — Euseb. histor. eccles. l. 5, cap. 7, t. 1, p. 217. — S. Irenæus, adv. hæres. l. 2, cap. 56, p. 215, et 57, p. 218.

S'il nous était prouvé que saint Irénée ne pouvait, ni vouloir tromper les autres, ni se tromper lui-même, il nous serait prouvé également qu'il y a eu des miracles et jusqu'à des morts ressuscités. Mais à quoi cela servirait-il? Les magiciens, de l'aveu même des pères de l'église, ne faisaient-ils pas aussi des miracles? Et faut-il écouter et suivre les magiciens?

Voyez les citations remarquables d'auteurs très catholiques, pères de l'église et autres, que les philosophes peuvent opposer aux dévots sur la question des miracles, à la première Époque, livre 3, chapitre 3 de cet ouvrage, 1re note supplémentaire, tome 2; ainsi que la 2e note supplémentaire du 6e chapitre, livre 3, partie 2 de la seconde Époque, t. 6.

§ IX.

Le martyre. — Il ne prouve que le courage du témoin, dont il rend probable la loyauté et la bonne foi. — Toutes les hérésies ont eu leurs martyrs. — Le martyr devrait, avant tout, prouver son infaillibilité. — Petit nombre des martyrs. — Actes forgés par de pieux faussaires.

Les croyans nous opposent le martyre. — Loin de moi l'idée de déverser le ridicule sur la conviction de quiconque sacrifie tout, les joies et le bonheur de la terre, la considération des hommes, les biens de la fortune et jusqu'à la vie, plutôt que d'abjurer ce qu'il croit vrai. Un tel sacrifice s'allie rarement à la déloyauté et à l'imposture, ne s'allie jamais à la faiblesse, à l'égoïsme, à la lâcheté. Mais je le demande aux esprits non prévenus, que prouve-t-il en faveur des lumières du martyr? que prouve-t-il en faveur de la vérité effective de ce qui n'est peut-être vrai que pour lui, de ce qui n'est nullement vrai pour les autres ? Parce qu'il a eu la générosité de mourir pour son opinion, s'ensuit-il le moins du monde que cette opinion soit fondée ?

Les historiens de l'église font mention de martyrs montanistes, marcionites, ariens, manichéens, etc., etc. ( ). Cela rendrait-il l'hérésie de ces chrétiens dissidens plus orthodoxe?

([1]) Et dans la suite, la réformation n'eut-elle par ses martyrs ? Les anabaptistes entre autres subirent, par milliers, tous les tourmens et la mort pour soutenir leur croyance.

Le déisme vulgaire et l'athéisme même peuvent fort bien être professés par des hommes, organisés de manière à être convaincus de la vérité de leurs opinions et à donner jusqu'à la vie pour prouver cette conviction. S'ensuivra-t-il qu'il exsite un Être suprême individualisé à la manière des êtres finis, et circonscrit dans l'espace et le temps; ou bien qu'il n'y a point de Dieu ?

Faudrait-il en conclure que Montan était réellement le Paraclet, Jésus une apparence de Christ et le Christ une créature de Dieu, et que le monde est livré à l'influence souveraine du mauvais principe autant qu'à celle du bon? C'est la cause qui fait le martyre, dit saint Augustin en une infinité d'endroits de ses écrits; hors de l'église point de salut. Mais qu'est-ce donc alors qui prouve la bonté de la cause, et l'église véritable à quoi se reconnaîtra-t-elle (1)?

Pour en revenir au martyre, la supériorité de raison du témoin est encore loin de nous suffire; il nous faudrait son infaillibilité, pour que, sans autre examen, nous acceptassions comme des oracles de Dieu même, les paroles échappées à sa bouche expirante. Peut-on raisonnablement croire qu'il nous ait parlé par l'ordre et au nom de Dieu, si on ne lui accorde quelque chose de la sagesse infinie et de la bonté suprême qui sont le partage de la Divinité? La certitude que l'homme se trompe souvent, la seule possibilité qu'il pousse l'orgueil et l'opiniâtreté jusqu'à mourir plutôt que d'avouer l'erreur et le tort dont cependant il se sait coupable, ne doivent-elles pas nous faire refuser notre assentiment à toute doctrine qui n'aurait pour elle que le courage et le dévouement de ses apôtres?

Que donc, comme disent les chrétiens, les témoins de la résurrection de Jésus-Christ se soient laissés couper en pièces pour en soutenir la vérité, cela ne prouvera aux yeux de la philosophie tout au plus que la conviction de ces témoins eux-mêmes, supposé que préalablement leur moralité ait été mise à l'abri de tout soupçon légitime. Il ne m'importe donc aucunement de chercher à démontrer la fausseté du martyre de

(1) S. Augustin. de baptism. cont. donatist. l. 4, cap. 17, t. 7, p. 55; epist. 50 ad Bonifac. t. 2, p. 81; serm. 27, in append. t. 10, p. 823, et serm. 30, p. 825 et seq.

saint Pierre et des autres apôtres. L'existence du sabbat diabolique est-elle irréfragablement établie, par cela seul qu'on ne peut nier avec fondement le fanatisme courageux de tant de sorciers et sorcières, qui se sont fait brûler vifs plutôt que de renoncer à croire qu'ils y avaient assisté, ou du moins de confesser qu'ils ne croyaient pas y avoir assisté?

Je donne dans l'histoire du christianisme des preuves évidentes du petit nombre de martyrs qu'eut la doctrine de Jésus. Et qu'on ne m'objecte pas le volumineux martyrologe dont on a depuis nourri la piété aveugle des fidèles. Personne n'ignore que les *actes* réellement *sincères* des martyrs, s'il y en a jamais eu, ont péri pendant les persécutions mêmes des gentils, nommément pendant la persécution dioclétienne, les ennemis des chrétiens en voulant plus encore aux écrits de ceux-ci qu'à leurs personnes, et que ce qui aurait pu en échapper disparut lors des invasions ou plutôt des inondations des barbares du Nord. Lorsqu'ensuite, au septième siècle, on crut les martyrs nécessaires, on en supposa; puis on fit leur histoire, et on forgea les actes de leur jugement et de leur supplice. Ces pièces, la plupart du temps, trahissaient tant d'ignorance des hommes et des choses, de l'histoire et de la chronologie, que les faussaires eux-mêmes durent se tracer des règles pour inventer désormais un peu plus convenablement, plus raisonnablement et surtout avec plus de vraisemblance, des personnages propres, par l'histoire de leur vie et de leur mort, à établir la vérité et à rehausser l'éclat de la religion chrétienne (1). Et encore cette organisation prudente du pieux mensonge ne suffit-elle pas pour contenter l'avidité des ames religieuses. L'imagination des légendaires fut épuisée avant que la curiosité des dévots fût satisfaite. On eut recours alors

(1) Metaphrast. et Surius, act. sanctor., in vit. S. Marinæ, die 20 ulii, t. 4, p. 248.

aux inventions anciennes; seulement on changea les noms : les autres variantes, quand toutefois il y en avait, étaient ordinairement peu considérables, le plus souvent fort niaises. C'est ainsi que sainte Prisque, sainte Martine et sainte Tatienne n'ont qu'une seule histoire à elles trois; qu'il n'y a qu'une vie pour saint Piat de Tournai, saint Lucien de Beauvais et saint Yon de Chartres, etc., etc. (1).

(1) Baillet, vie des saints, discours, part. 1, n. 9 et suiv. t. 1, p. 10, et n. 13, p. 15. — Surius, in act. sanctor. loco cit.

Ce dernier hagiographe avoue que les actes des martyrs et des saints ont été le plus souvent corrompus par les gentils, les hérétiques, des sots ou le diable; entremêlés d'inepties, de turpitudes et de doctrines évidemment diaboliques; et profanés par des interpolations exécrables, dans le but de tourner en dérision le Christ et ses élus. Appliquant ces principes à la vie de sainte Marine, il rejette, dit-il, les fables puériles au moyen desquelles le démon l'avait falsifiée; et, illuminé par la vérité (c'est-à-dire privilégié d'une révélation spéciale, dont du reste il ne donne aucune preuve), il ne conserve que ce qui y est conforme dans la *composition* de son histoire. Après Surius, le cardinal Baronius, probablement sur une nouvelle révélation, reconnut encore que bien des choses auraient besoin d'être élaguées ou corrigées dans la vie de sainte Marine, telle que Métaphraste l'a écrite et que Surius l'a publiée : seulement il ne voulut pas croire que les actes de cette sainte eussent été déclarés apocryphes par le pape Gélase, comme le soutenait Raoul de Tongres. — Baron. in martyrol. roman. in not. ad 20 julii, p. 352.

§ X.

La doctrine. — Bonne, elle n'a besoin pour se soutenir, ni de martyrs, ni de miracles; mauvaise, les martyrs ne la soutiendront pas. — Qui a le droit de proclamer quelle est la vraie doctrine? — La raison seule. — Sources de la doctrine des chrétiens. — On ne sait rien de positif des chrétiens du premier siècle. — Chaque troupeau avait son esprit, son histoire et ses autorités. — Grand nombre des codes divins. — Les quatre évangiles. — Ils furent ignorés pendant plus d'un siècle. — Ils ne demeurèrent autorité exclusive qu'après deux cents ans. — Saint Marc a abrégé saint Matthieu. — Saint Matthieu et saint Luc ont écrit après le sac de Jérusalem. — Saint Jean est de beaucoup postérieur. — Contradictions entre les quatre évangélistes. — Les deux généalogies de Jésus. — Vains efforts pour les concilier. — Le Christ des chrétiens opposé au Messie des Juifs.

Il ne reste plus à examiner que la valeur intrinsèque, qu'on me passe l'expression, de la doctrine elle-même. Mais alors, qu'a-t-elle besoin de martyrs? Elle s'en passera comme de miracles. Au contraire, elle prouvera à elle seule que ceux qui l'ont défendue au prix de leur sang sont de vrais martyrs, et non des enthousiastes ou des dupes, des menteurs, des opiniâtres. Toute doctrine bonne et vraie s'établira, soit qu'on meure (et c'est ce dont il ne faut pas douter, la vérité et la justice inspirant toujours à qui les sent, le courage de les défendre jusqu'au bout), soit qu'on ne meure pas pour la soutenir; toute doctrine fausse et nuisible tombera, qu'elle ait fait ou non des martyrs.

Mais à quoi reconnaîtra-t-on la doctrine véritable, avant qu'elle ait vaincu les obstacles qui, le plus souvent, s'opposent à son triomphe? Qui, la proclamant vraie et seule vraie, aura sur les hommes assez d'ascendant et d'empire moral pour s'en faire écouter et les convaincre? Est-ce l'église? Il y a différentes églises chrétiennes : laquelle l'emportera? Toutes ces églises ont été représentées dans des conciles, auquel faut-il se soumettre? A ceux de l'église catholique? mais l'église romaine

en a répudié plusieurs. A ceux de l'église catholique et romaine? mais les papes ne les ont pas tous sanctionnés. Jésus avait promis l'assistance de l'inspiration du Saint-Esprit à toute assemblée de deux ou trois chrétiens, non pas catholiques, ni encore moins catholiques romains, ni papistes, ni ultramontains, mais chrétiens seulement, réunis en son nom. L'église dominante a borné ce privilége aux seuls conciles généraux ou œcuméniques, et l'église romaine à ceux qu'elle reconnaît comme œcuméniques. Pourquoi? Parce qu'il était moins impossible de soustraire à l'accusation d'erreur ou du moins de contradiction, dix-huit assemblées dont on a tellement torturé les décisions qu'ou a réussi à leur donner une apparence d'accord et d'unité, que des centaines de conciles nationaux, provinciaux, diocésains, etc., etc.; et parce que l'église dominante, voulant n'accepter, comme dictés par le Saint-Esprit, que les jugemens qui lui étaient évidemment favorables, n'accordait cette prérogative qu'aux quelques réunions qu'elle avait pour ainsi dire inspirées elle-même. Enfin, le pape qui n'était plus rien s'il n'était tout à lui seul, prétendit recevoir exclusivement le mot d'ordre de la Divinité, ou du moins être exclusivement doué du pouvoir de déclarer sans appel quel concile avait droit de se dire l'interprète de la volonté de Dieu. C'était l'opposé directement de ce que Jésus avait établi. Mais qu'importait cette contradiction de plus à une église qui, toute démocratique par sa fondation, avait passé par toutes les phases d'une aristocratie ambitieuse et avide, pour tomber finalement sous la dépendance d'un despote absolu et infaillible? à un *troupeau* de fidèles qui ne se ressouvenait même plus d'avoir jadis assisté, aux conseils de ses représentans, librement élus, et moins encore d'avoir formé avant cela une association libre de frères, ayant tous les mêmes droits et les exerçant réellement? Le pape avait-il pu se tromper en bouleversant et renversant touct

l'économie, tout l'esprit de l'institution de Jésus-Christ, lui le successeur infaillible de l'infaillible Pierre qui, peu après la mort de son maître, avait si radicalement erré sur le fond même de la doctrine qu'il tenait de sa bouche?

De quelque côté donc qu'on examine la question, il faut finir par conclure que c'est à la raison seule à décider de la valeur d'une doctrine quelconque; et que la seule preuve que l'on puisse légitimement admettre de sa bonté, c'est sa conformité aux lois éternelles de la nature humaine, prouvée elle-même par son universalité, c'est-à-dire par l'assentiment de l'immense majorité des hommes, non-seulement de la génération présente, mais encore des générations passées et futures, assentiment que la raison de tout homme régulièrement organisé pressent, et auquel elle adhère (1). C'est là le véritable

(1) Origène était trop éclairé pour ne pas admettre cette suprématie de la raison humaine. Il avoue que les chrétiens n'ordonnaient de croire qu'à ceux qui étaient incapables de raisonner. Ils cherchaient au contraire à convaincre les autres, en leur rendant clairement et minutieusement compte de tout, de manière à ne plus leur laisser de doutes, et sans jamais lever ces doutes exclusivement par la voie d'autorité.

Saint Augustin, après avoir tracé la grande division des hommes en sages et en sots, fait également arriver les premiers à la connaissance de Dieu et de sa loi par le moyen de l'intelligence et de la raison; les miracles sont pour entraîner les autres et les forcer à croire. Les sots, dit-il, manquant d'intelligence, ne donnent prise sur eux que par les sens; l'autorité seule peut les préparer à écouter la voix de la raison. Il est déplorable, ajoute-t-il, que ce moyen de l'autorité soit indispensable pour frapper, pour dominer, *pour tromper* l'esprit de certaines gens; mais il serait plus déplorable encore qu'il ne fût pas possible d'entraîner leur esprit (quamdiu intelligere sincera non possumus, authoritate quidem decipi miserum est, sed certe miserius non moveri). Et un peu plus bas : Un miracle est ce qui est extraordinaire et par conséquent rare. Rien n'est plus propre à agir sur les sens de la multitude et des sots. Pourquoi, dira-t-on, les miracles comme ceux que faisait Jésus-Christ, n'ont-ils plus lieu à présent? Parce que pour frapper ils doivent étonner, et qu'ils cesseraient d'étonner s'ils étaient trop fré-

rationalisme, seul compétent et toujours compétent sur toutes les questions que peut agiter l'intelligence humaine, et qui sont de nature à intéresser une conscience d'homme. Tant qu'il fut la règle de l'église, la doctrine de cette église ne rencontra pas de contradicteurs, du moins parmi ses membres, dont chacun avait contribué, par ses opinions individuelles, à composer cette même doctrine qui n'était que le résumé des idées et des convictions de tous. Ce rationalisme s'éloigne autant de l'anarchie des individualités autonomes, que de la servilité qui soumet toutes les individualités à une seule intelligence infaillible et à une seule volonté absolue.

Jetons maintenant un coup d'œil sur les sources primitives jusqu'auxquelles les chrétiens remontent pour en faire découler l'autorité dont l'église revêt sa doctrine.

Et avant tout, avouons franchement qu'on ne peut rien savoir de positif et qu'on ne sait réellement que fort peu de chose sur les chrétiens du premier siècle de leur ère, pas plus qu'on ne sait du Christ, leur fondateur, des apôtres et des disciples, ses plus ardens coopérateurs. Personne encore à cette époque ne connaissait les chrétiens. Ils ne se connaissaient pas même entre eux. Comment aurait-il été possible de réunir les faits qui les concernaient? Chaque petite communauté végétait isolée, et passait sans laisser de traces. Il est vrai que l'imagination pieusement fertile des chrétiens des siècles suivans a bien su remplir cette lacune, de manière à ne pas laisser de regrets aux dévots, à qui il était indifférent comment elle était remplie pourvu qu'elle le fût. Et elle devait l'être d'une manière ou d'une

quens. Ce qu'il explique ailleurs comme ayant voulu dire que, ni tous ces miracles, ni autant de miracles ne se font à présent, quoique cependant il s'en fasse. — Origen. contra Celsum, l. 6, n. 10 et 11, p. 637. — S. Augustin. de utilit. credendi cont. manich. cap. 15 et 16, t. 6, p. 44; retractat. l. 1, cap. 14, t. 1, p. 11.

autre, puisque le christianisme, donné en spectacle au monde après la prise de Jérusalem, se vit obligé de rendre un compte quelconque de lui-même, de son origine, de ce qui l'avait concerné jusqu'alors. Je sais tout cela. Aussi n'ajouté-je pas une foi bien vive à ce que je rapporte de cette époque. Mais, et je répète ici ce que j'ai dit plus haut concernant l'existence de Jésus-Christ et de ses disciples immédiats : c'est sur les récits et les écrits que nos ancêtres nous ont légués relativement, tant aux premiers disciples des apôtres, qu'à ces apôtres eux-mêmes et à leur maître, Jésus, qu'a été bâti l'édifice postérieur du christianisme et de l'église catholique ; c'est même pour servir de base à un édifice de cette nature que les prédécesseurs des chrétiens de nos jours ont créé ou du moins façonné les autorités que l'église invoque aujourd'hui. Cela me suffit. Je n'examine point pour voir ensuite si j'adopterai [1]. Naturel ou surnaturel, c'est-à-dire possible ou non, vrai ou faux, j'adopte tout de prime abord sans examen, pour critiquer après ; et j'arrive à cette conclusion générale : Ou le premier siècle a été tel que les écrivains de l'église le dépeignent, et en ce cas c'est tant pis pour lui ; ou ils l'ont fabriqué parce qu'il leur convenait ainsi, et alors c'est tant pis pour eux : dans l'une et dans l'autre supposition, il ne faut pas que l'église s'en vante.

Comme les communautés chrétiennes n'étaient pas en relation suivie entre elles, il leur était impossible de s'entendre,

[1] Dans ce sens, la théologie est véritablement une science exacte. Jésus a-t-il réellement dit telle chose ? ce n'est pas là la question. Saint Jérôme, saint Chrysostôme, saint Augustin, ont-ils eu raison ou tort de parler ainsi ? cela m'est indifférent. L'église reçoit-elle telles paroles de Jésus ? Les pères ont-ils raisonné de telle sorte ? Voilà ce qui m'occupe exclusivement : et cela est facile à constater ; et si je rapporte exactement, les conclusions fort simples que je tire de mes citations sont inattaquables.

ni sur l'unité de l'histoire ecclésiastique dans laquelle plus tard on leur ferait jouer à chacune un rôle en harmonie avec celui des autres, ni même sur l'uniformité du code sacré qui devait leur servir de guide dans la vie actuelle et de titre pour la vie à venir, qui leur traçait tout à la fois leurs droits et leurs devoirs, qui contenait les dogmes imposés à leur croyance et les pratiques de leur culte. Chacune avait son code à part, auquel elle ajoutait ou retranchait à volonté, et d'après ses besoins, les circonstances où elle se trouvait, le plus ou moins de crédulité ou de lumières de ses membres directeurs. Par conséquent, chaque communauté eut ses fastes particuliers, comme son esprit individuel et sa loi à elle, et chacune de ces lois différait de toutes les autres, sinon essentiellement, du moins dans des détails souvent fort importans.

Ces contradictions étaient bien plus saillantes encore, quand les communautés avaient embrassé des opinions divergentes, ou, ce qui revient au même, avaient compris et interprété diversement les paroles prêtées, par la tradition, à leurs fondateurs. Les codes alors étaient entièrement différens, autant que l'exigeait la doctrine que l'on voulait en faire résulter, et pour laquelle, au lieu qu'elle aurait dû en être une conséquence, le code lui-même était fait.

Il reste encore au moins les titres d'un grand nombre de ces codes sacrés, tous attribués, pour leur donner plus de poids, à des apôtres, aux premiers disciples, à saint Joseph, à Marie, à Jésus lui-même, aux principaux personnages de l'ancienne loi, aux patriarches, à Adam, aux anges. Nous avons aussi plusieurs évangiles, actes, épîtres et autres écrits, plus ou moins complets, et qui ont, depuis, été déclarés *apocryphes* par les églises dominantes.

Dans ce cahos inextricable, sur lequel je donne de plus amples détails dans le courant de cet ouvrage, cahos où il

était de toute impossibilité de distinguer le vrai du faux, et où, ce que l'on retenait comme vrai pouvait ne rien valoir; ce que l'on rejetait comme faux, être au contraire conforme à la raison et à la morale; ce que l'on déclarait mauvais, présenter les caractères de l'authenticité; et ce que l'on jugeait bon, être controuvé sous tous les rapports : dans ce cahos, dis-je, l'église a choisi les quatre évangiles sur lesquels elle s'appuie.

Une observation curieuse à faire sur ce choix, c'est qu'il tomba précisément sur les autorités dont la primitive église, avant saint Justin, martyr (139), ignorait probablement jusqu'à l'existence, si tant est qu'elles existassent. Les pères de cette époque ne puisent pas un seul des faits relatifs à Jésus, pas une des sentences qui lui sont attribuées, pas une des autorités invoquées de nos jours, à l'appui de ce qu'on appelle *vérité* et *hortodoxie*, dans les écrits qui, peu à peu, furent élevés à la dignité de livres canoniques, et que les chrétiens regardent encore comme tels : ils ne citent de livres saints, que ceux que les pères qui les suivirent condamnèrent comme supposés (1). De saint Justin à saint Clément d'Alexandrie, les quatre évangiles reçus aujourd'hui exclusivement, sont cités indifféremment avec les écrits condamnés depuis par l'église, sans qu'il soit possible de dire sur quel fondement logique l'église les a frappés de réprobation. Car enfin, aucune révélation nouvelle n'était venue au secours de ceux qui ne savaient que, d'un peu plus loin, ce qu'avaient su et ce que leur avaient appris les pères, qui avaient reconnu comme

(1) Les apôtres eux-mêmes ne citent-ils pas comme écriture sainte, ce que nous ne trouvons plus ni dans nos écritures, ni dans celles des premiers dépositaires, les Juifs? Les exemples en sont nombreux. Saint Jude ne rapporte-t-il pas, comme canonique, un passage du livre apocryphe d'Enoch. ? — H. Menard. in epistol. S. Barnab. not. p. 176 ad 178. — Epist. S. Jud. vers. 9.

authentiques les écrits flétris, depuis lors, comme apocryphes.

Après cela, c'est-à-dire vers la fin du deuxième siècle, surgis, on ne sait d'où ni comment, les quatre évangiles furent cités seuls ([1]). Les pères de la primitive église ne connaissaient-ils pas ces quatre évangiles, soit qu'ils n'existassent point sous la forme régulière qui leur a été donnée depuis, soit qu'ils fussent restés obscurs et cachés au sein de quelque petite communauté ignorée des autres, soit que, existans et connus, ils les condamnassent ou les méprissassent trop pour en faire usage? Toujours faut-il avouer de deux choses l'une: ou que les chrétiens, pendant deux cents ans, quoique dans toute la pureté de leur première ferveur, avaient été, s'ils se trompaient sur les autorités qu'ils invoquaient, bien aveugles et bien simples; ou, s'ils n'étaient point dans l'erreur, que leurs successeurs ont fait preuve d'une témérité fort orgueilleuse, en rejetant comme faux les écrits des apôtres et des disciples les plus immédiats de Jésus-Christ, pour la vérité desquels leurs frères avaient souffert le martyre. Et il demeurera toujours inconcevable que les successeurs immédiats des apôtres et de Jésus aient pu se tromper si grossièrement sur l'authenticité des paroles et des écrits de leurs instituteurs; et plus inconcevable encore, s'il est possible, que, dans la suite, on ait prétendu être plus éclairé, et avoir trouvé la vérité que cependant personne ne pouvait avoir révélée, si ce n'est ceux qui, d'après la découverte nouvelle, se trompaient eux-mêmes.

([1]) Dès lors, naturellement, il fut de foi qu'il ne pouvait y avoir. ni d'autres évangiles que les quatre pour lesquels on s'était définitivement décidé, ni moins ni plus de quatre; et cela, pour les excellentes raisons que nous a conservées saint Irénée, savoir, qu'il n'y a, ou du moins qu'on ne connaissait alors, que quatre parties du monde, qu'il y souffle quatre esprits catholiques, vulgairement appelés les quatre vents généraux, etc. — S. Iren. cont. hæres. l. 3, cap. 11, n. 8, p. 190.

Des quatre codes conservés, le second, celui qui porte le nom de saint Marc, n'est évidemment que la copie textuelle en plusieurs endroits, abrégée en plusieurs autres, de celui appelé de saint Matthieu, incontestablement le plus ancien des quatre, comme l'évangile selon les Hébreux ou des Nazaréens, peut-être le même que celui de saint Matthieu, et celui selon les Égyptiens, sont probablement les plus anciens des cinquante évangiles environ qui existaient encore du temps de saint Jérôme, et dont trente au moins ont été écrits après le premier siècle de l'ère chrétienne. Saint Matthieu paraît avoir rédigé son évangile pour les chrétiens matériels, judaïsans ou particularistes de saint Pierre, qui s'étaient établis à Jérusalem.

Saint Luc, c'est lui-même qui nous le dit, n'a écrit que sur ouï-dire, mais cependant, après s'être exactement informé des renseignemens que pouvaient fournir les témoins oculaires [1]. Cet évangéliste ajoute au récit de saint Matthieu beaucoup de faits fort importans, que celui-ci, puisqu'il avait tout vu par lui-même, n'aurait pas dû omettre, supposé qu'ils eussent été vrais, et que, dans le cas contraire, saint Luc, ou du moins ceux sur le rapport desquels il se fondait, avaient eu grand tort d'inventer. Saint Luc s'adresse à une autre classe de chrétiens que ceux de saint Matthieu, aux chrétiens purs, spirituels ou universalistes de saint Paul, dont la première église fut Antioche.

Saint Matthieu et saint Luc écrivaient après le sac de Jérusalem, dont ils parlent. Leurs évangiles sont incontestablement moins anciens que les épîtres des apôtres, et même que leurs actes [2].

[1] S. Luc. c. 1.

[2] Une preuve évidente de ce que je viens de dire, c'est que, d'après les actes (ch. 15), les apôtres, au concile de Jérusalem, ne se doutaient

Quant à saint Jean, c'est l'évangéliste des christo-platoniciens d'Alexandrie; et, par conséquent, il est de beaucoup postérieur aux autres, du moins dans une grande partie de l'évangile qui porte son nom. Les évangiles de saint Matthieu, de saint Marc et de saint Luc, les épîtres des apôtres et leurs actes, l'apocalypse, les lettres de saint Clément et de saint Barnabé, le pasteur de saint Hermas, et généralement tous les écrits que l'on peut supposer avoir été du moins inspirés par les souvenirs et la tradition du premier siècle, présentent, à peu de chose près, les mêmes idées, renferment les mêmes principes, portent témoignage des mêmes coutumes, et sont revêtus du même style. L'évangile de saint Jean a la même analogie avec les écrivains du second siècle et du commencement du troisième, lorsque le Verbe grec s'était enté sur le Messie juif, lequel prit ainsi place dans la Trinité co-éternelle [1].

Quoi qu'il en soit, bien loin d'admirer avec les fidèles le miraculeux accord de ces quatre codes des chrétiens, nous ne cesserons de nous étonner de ce que, choisissant un si petit nombre d'autorités entre les innombrables pièces qu'ils avaient à leur disposition, nos pères n'aient pu les trouver moins contradictoires entr'elles, principalement sur les faits fondamentaux. Comment, par exemple, saint Matthieu fait-il naître

pas le moins du monde de ce que Jésus était censé avoir positivement ordonné avant son ascension, selon saint Matthieu (ch. 28, vers. 19), et saint Marc (ch. 16, vers. 15 et 16), savoir, de prêcher l'évangile à tous les peuples, et de baptiser ceux qui croiraient. Saint Pierre ne se vante que d'un ordre que le Saint-Esprit lui avait donné, à lui nominativement, de prêcher l'évangile aux gentils (act. ch. 10), ordre qu'il ne mit pas une grande activité à remplir; le Saint-Esprit l'étendit bientôt, peut-être à cause même de la tiédeur de saint Pierre, à saint Paul et à saint Barnabé (ch. 13), qui s'acquittèrent de leur mission avec zèle et efficacité.

[1] Voyez la note supplémentaire, à la fin du paragraphe.

Jésus sous le règne d'Hérode, dit *le grand*, qui même ordonne le massacre des Innocens pour s'en débarrasser; et saint Luc, quand Archélaüs, fils et successeur de cet Hérode, avait été envoyé en exil par les Romains, c'est-à-dire plus de dix ans après la mort de celui-ci (1)? Comment saint Irénée, contre le sentiment général de l'église presque entière, qui, d'après des traditions conformes, il faut le supposer, aux quatre évangiles par excellence, fait mourir Jésus à l'âge de trente à trente-trois ans; comment, dis-je, saint Irénée, qui devait probablement tenir cette circonstance des disciples immédiats de Jésus lui-même, donne-t-il à celui-ci jusque près de cinquante ans à l'époque de son crucifiement, ce qui rend sa passion sous Ponce-Pilate impossible (2)? Pourquoi saint Matthieu dit-il Jésus fils de David, par Salomon et les autres rois de Judée; et saint Luc, par Nathan, qui ne régna jamais (3)?

Et encore, est-ce à saint Joseph que les deux généalogies évangéliques vont aboutir, tandis qu'il aurait fallu qu'elles nous donnassent la parenté de Marie (4). Car Jésus, d'après les écritures, était fils de Marie seulement, par l'opération de l'Esprit-Saint. S'il l'était aussi de Joseph, cette opération miraculeuse avait été pour le moins surabondante; s'il ne l'était pas, à quoi bon nous dire de qui Joseph descendait? et pourquoi négliger de produire la généalogie de Marie, dont il fallait prouver l'appartenance à la tribu de Juda, et la descendance directe par les rois, depuis David?

(1) S. Matth. cap. 2, vers. 1 et 16. — S. Luc. cap. 2. — Flav. Joseph. antiquit. jud. l. 17, cap. 11, t. 2, p. 860 : cap. 13, n. 2, p. 865, et n. 5, p. 867; l. 18, cap. 1, p. 869.

(2) S. Irenæus, advers. hæres. l. 2, cap. 22 (alias 39), n. 5 et 6, p. 148.

(3) S. Matth. cap. 1, vers. 6. — S. Luc. cap. 3, vers. 31.

(4) S. Matth. cap. 1, vers. 16. — S. Luc. cap. 3, vers. 23.

On a supposé fort gratuitement qu'Héli ou Héliacim, que saint Luc donne pour père à Joseph, était Joachim, son beau-père, et que, par là, la famille de Marie, issue de David, nous était connue. Mais cette supposition même admise, les deux généalogies s'embarrassent encore l'une dans l'autre par le nom de Zorobabel, qu'offrent également celle de saint Luc et celle de saint Matthieu. Ce Zorobabel, disent alors les croyans, sans d'ailleurs en fournir aucune preuve, a eu deux fils ancêtres, l'un de Joseph, l'autre de Marie. — C'est fort bien trouvé. Mais le père de Zorobabel, Salathiel, a-t-il eu aussi deux pères, savoir Jéchonias, que lui donne saint Matthieu, et Néri, que lui assigne saint Luc (1)?

En outre, si c'est la généalogie de Marie qu'on prétend établir, comme étant de la tribu de Juda, il faut nécessairement renoncer à l'identité d'Héli ou Héliacim et de Joachim, de laquelle il résulterait que la mère de Jésus était de la tribu de Lévi. Saint Épiphane, saint Augustin, et beaucoup d'autres, rejettent la généalogie de Marie (2).

(1) S. Matth. cap. 1, vers. 12. — S. Luc. cap. 3, vers. 27.

(2) S. Epiphan. hæres. 78 *antidicomarian.* n. 7, p. 1039; n. 8, p. 1040; n. 17, p. 1049. — S. Augustin. cont. Faust. lib. 3, t. 8, p. 189 et seq.; l. 23, cap. 3 et 4, p. 424; cap. 8 ad 10, p. 426 et seq.

Le manichéen Fauste trouve singulier que Jésus, devant naître de la semence de David, il ne soit pas clairement démontré que Marie était provenue de cette semence-là. Saint Augustin n'a rien de positif à répondre, ou ne veut rien répondre de positif sur ce point à l'hérétique Fauste, si ce n'est que ce qui a dû être aura nécessairement été, et que, pour lui, il le croit. Fauste ajoute que Marie, parente d'Élisabeth, épouse de Zacharie, prêtre, et partant de la tribu de Lévi, devait être également de cette tribu; ce qui, d'ailleurs, était constant, son propre père Joachim, aussi prêtre, étant de la même tribu sacerdotale : et saint Augustin, vu que les écritures reçues par l'église n'en parlent pas, dit qu'il n'en croit rien. Saint Épiphane, cependant, admet Joachim comme père de Marie, laquelle, dit-il, épousa Joseph, frère de Cléophas et fils

Pourquoi saint Matthieu ne compte-t-il que vingt-sept générations, de David à Jésus, tandis que saint Luc en présente quarante-deux ?

Pourquoi enfin le Christ des chrétiens est-il tout différent du Messie prédit aux Juifs, opposé même en beaucoup de choses à ce Messie, avec lequel cependant les chrétiens le confondent, lui appliquant les prophéties où ce Messie est annoncé (1)? Celui-ci devait soumettre le monde aux Juifs, être par conséquent pour le monde, les Juifs seuls exceptés, un instrument d'esclavage, d'oppression et d'injustice; le Christ appela

de Jacques, dit *Panther*, déjà père de quatre fils et de deux filles, qu'il avait eus d'une femme de la tribu de Juda. Saint Augustin fait accorder la généalogie de Joseph selon saint Matthieu, avec celle selon saint Luc, en supposant que Joseph a eu deux pères, un naturel et un adoptif; d'où deux grands-pères, et enfin deux généalogies, menant toutes deux à David, l'une par Salomon, l'autre par Nathan.

(1) Rien n'est plus facile que d'appliquer après coup, à un événement donné, les prophéties quelles qu'elles soient, ordinairement conçues en un style amphigourique et allégorique, vague et obscur. Celles que, chacun de son côté, les Juifs appliquent, avec la même facilité et le même bonheur, à leur Messie, déjà venu ou encore à venir, et les chrétiens à leur Christ, deux personnages si différens et même si diamétralement opposés, en sont une preuve irrécusable. Pour qu'un homme de bon sens pût admettre une prophétie quelconque comme telle, c'est-à-dire comme révélant surnaturellement d'avance aux hommes un événement futur, il faudrait que l'interprétation à invoquer plus tard pour faire cadrer la prédiction avec le fait qu'elle est supposée annoncer préventivement, précédât ledit fait aussi bien que la prédiction elle-même, et que prédiction et interprétation fussent également simples, claires, précises, catégoriques et positives ; sans cela, les applications de prophéties ne seront jamais que des tours de force de subtilité intellectuelle, de la nature de ceux qui font déchiffrer les énigmes et les logogriphes, au moyen desquels on rapporte à un événement des mots prononcés avant cet événement, et qui n'ont et ne peuvent avoir trait à aucun événement, de ceux du moins encore à naître.

tous les hommes, les Juifs mêmes, à la liberté, proclamant l'égalité *de droit* de tous, étendant à tous la justice de Dieu : le Messie, nommé Emmanuel et fils de David, devait être un conquérant et un maître; le Christ, appelé Jésus et fils de Marie, fut le libérateur des opprimés, sans acception de personnes, et le sauveur de tous les hommes, de tous les peuples : le Messie, instrument du Dieu de Moïse, exécuterait la loi du talion, consacrée par la législation judaïque; le Messie, au nom de son père, ordonna de rendre le bien pour le mal : les sujets du Messie redoubleraient de ferveur pour la loi, le temple et les sacrifices sanglans; les fidèles du Christ n'offrirent à Dieu qu'un cœur pur.

C'est là un coup-d'œil très léger sur les premières contradictions qui se présentent à l'esprit de quiconque se propose d'examiner, sans prévention, les autorités que les chrétiens appellent *saintes*, et au nom desquelles ils prétendent nous imposer une doctrine que la raison réprouve, et une foi dont l'histoire nous démontre l'impuissance à pousser l'humanité dans la voie de la civilisation et du progrès.

NOTE SUPPLÉMENTAIRE.

Le Verbe des chrétiens. — Tous les honnêtes gens non orthodoxes seront damnés.

Le Verbe de Dieu ou raison divine, en d'autres termes, le *logos* identifié avec Jésus-Christ, embarrassa parfois les pères de l'église. Quelques-uns d'entre eux n'osèrent nier que ceux qui, avant Jésus, avaient vécu selon les inspirations de ce *logos*, ou selon les préceptes de la saine raison, avaient pu se sauver. Ceux-là furent, dans l'opinion des mêmes pères, détenus après leur mort, et jusqu'à la mort de Jésus Christ, dans l'enfer supérieur, à la porte de l'enfer (porta inferni ou inferi), lieu de dépôt sous la garde du diable, qui néanmoins n'avait pas le pouvoir d'y rien faire souffrir à ses prisonniers, coupables seulement du péché d'Adam. Après Jésus-Christ, et sur ce point l'église encore aujourd'hui professe l'opinion embrassée par les pères généralement; après Jésus-Christ, il fallut, comme condition *sine qua non* de salut pour tous les hommes sans exception, non seulement vivre selon le *logos* ou selon la doctrine raisonnable de Jésus, mais encore connaître ce Jésus, croire qu'il est le *logos*, c'est-à-dire croire en Jésus comme *logos*, ou Verbe, ou raison de Dieu, et avoir reçu le sacrement régénérateur de l'homme déchu par le péché de son premier père.

Quoique la religion chrétienne eût toujours existé de fait, eût existé dès le commencement du monde, de l'aveu même de saint Augustin, cependant elle ne prit le nom qu'elle porta ensuite qu'après que Jésus incarné fut venu la prêcher lui-même en personne: de ce moment, il fut indispensable, et de se conformer à ses préceptes, et d'avoir foi en Jésus qui les avait faits siens en les rappelant aux hommes. Sans cette croyance, dit partout le même saint Augustin, et beaucoup d'autres pères s'expriment avec non moins de dureté que lui, sans cette croyance, ou sans la foi, toutes les vertus sont inutiles : la vie tout entière de l'infidèle est un péché ; sa vertu est fausse; ses mœurs, quoique pures, sont mauvaises; l'hérétique est essentiellement charnel et animal, et, par conséquent, nécessairement colère, envieux, et ennemi de la vérité; il est même difficile qu'il ne soit pas fornicateur et adultère, ivrogne, avare et empoisonneur. Toutes les vertus qui ne procèdent pas directement de la foi, sont péchés, vices, crimes; avec la foi au contraire, quelques légères vertus, mêlées de beaucoup d'imperfections et de faiblesses, mènent à la vie éternelle. L'incrédule, quoique bienfai-

sant, juste, indulgent, tempérant, chaste, charitable, et les vierges, les femmes, les veuves, pudiques mais infidèles, seront damnés à tout jamais. Point de justice sans l'orthodoxie, sans la vraie piété, sans le vrai culte du vrai Dieu, fût-on d'ailleurs un Fabricius, un Fabius, un Régulus, un Scipion, un Platon, un Pythagore, on n'est en effet qu'un hypocrite et un imposteur (je rapporte exactement et presque littéralement : voyez les citations). Et ne fît-on que de naître, le péché d'Adam, non lavé par l'eau du baptême, condamne irrémissiblement aux douleurs sans fin de l'enfer inférieur, du véritable enfer. — S. Augustin. oper. passim : vid. retractat. l. 1, cap. 13, n. 3, t. 1, p. 19 ; sentent. a D. Prosper. aquit. excerpt. cap. 106, t. 3, append. p. 427; de civit. Dei, l. 5, cap. 19, t. 5, p. 355; l. 19, cap. 25, p. 1323; de nupt. et concupisc. l. 1, cap. 3 et seq. t. 7, p. 344 ; cont. Julian. l. 4, cap. 3, p. 402 et seq. ; de baptismo cont. donat. l. 4, cap. 20, p. 56 ; in psalm. 31 enarrat. præfat. t. 8, p. 76 ; de Trinit. l. 12, cap. 7, t. 3, p. 153, et l. 14, cap. 1, p. 165; cont. duas epist. pelagian. ad Bonifac. l. 3, cap. 5, t. 7, p. 467. — S. Isidor. hispalens. sententiar. l. 2, cap. 2, p. 637. — Raymund. Martin, pugio fidei, part. 3, dist. 2, cap. 7, n. 10, p. 601; cap. 8, n. 8, p. 610, et n. 9 et 10, p. 613. — P. Galatin. de arc. cathol. veritat. l. 6, cap. 7, p. 344 ; cap. 8, p. 347; cap. 9, p. 353 ; cap. 10, p. 355 et seq. — Catechism. ex decret. concil. trident. et jussu pap. Pii V, edit. p. 68.

On est forcé de conclure de là, d'après les strictes règles de la logique, que la venue de Jésus-Christ en ce monde a beaucoup empiré la condition du genre humain.

Le seul saint Justin, martyr, ne s'est pas exposé à une conclusion aussi défavorable à la doctrine chrétienne : plus tolérant et plus raisonnable que les autres pères de l'église, et que l'église elle-même, après avoir accordé que les hommes sages et vertueux, morts avant Jésus, avaient été de véritables chrétiens et étaient sauvés (il nomme parmi les Grecs, Socrate et Héraclite ; parmi les Barbares, ce sont ses expressions, Abraham, Élie, etc.), il ne fait pas la moindre difficulté d'étendre la même prérogative à ceux qui vivaient ou vivraient après Jésus, quand même on les regarderait partout comme des athées (κἂν ἄθεοι ἐνομίσθησαν) : il ne leur impose pas d'autre condition pour cela que d'écouter la voix de la justice et de la raison pures ; de cette raison, ajoute-t-il de peur qu'on ne s'y méprenne, qui est le partage de l'humanité entière (οὗ λόγου παν γενος ἀνθρώπων μετέσχε). — S. Justin. martyr. apolog. 1, n. 46, p. 71.

§ XI.

Les hérésies. — En déterminant irrévocablement leur présent, elles tuent leur avenir. — Le catholicisme seul s'est réservé le moyen de se réformer, mais n'a pas su l'utiliser à son avantage. — Liberté évangélique. — Les nazaréens. — Les gnostiques. — Les premiers, séparés de l'église comme judaïsant.— Les seconds, comme méprisant la loi des Juifs et son auteur. — Les alégoristes et les anti-allégoristes. — Théosophie des gnostiques. — Juste-milieu de l'église apostolique, entre le nazaréisme et le gnosticisme. — Si elle avait laissé liberté entière, elle eût été éternelle. — Il ne faut jamais sacrifier l'individualité à l'unité sociale ou religieuse. — L'église combat les hérétiques. — Les gnostiques calomniés par les catholiques, comme les chrétiens l'avaient été par les gentils. — Ceux-ci avaient voulu étouffer la révolution chrétienne; ceux-là voulurent se mettre à sa tête. — C'est à la philosophie à remplir la mission à laquelle le christianisme a manqué.

Un système aussi peu rationnel que l'était le christianisme, loin d'unir les hommes, devait nécessairement leur fournir à chaque pas de nouveaux motifs de se diviser et de se haïr. Cela eut lieu en effet. L'une après l'autre, et souvent plusieurs à la fois, parurent des hérésies sans nombre, expression chacune de l'état intellectuel et des croyances d'un groupe de fidèles qui, remplaçant l'antagonisme des individualités par celui des sectes, se persécutèrent avec d'autant plus d'acharnement entre eux, que, comme sectaires, ils étaient plus convaincus et mieux unis. Ces différentes églises, comme nous l'avons dit, avaient leurs écritures particulières, et s'en référaient sur toutes choses à ces écritures, au moyen desquelles et de l'interprétation qu'elles y donnaient, elles réformaient tout à la fois le passé, et, en le formulant, constituaient le présent irréformable. C'était se condamner à mort pour l'avenir. Aussi, la seule église qui sût se faire une perspective de vie, fut celle qui, outre l'interprétation actuelle de ses autorités, fonda une autorité suprême permanente, toujours vivace, son autorité propre. Si tous les membres de l'église eussent continué à y avoir voix délibérative, et que, sans interruption,

l'église en corps eût discuté et résolu toutes les questions soulevées par l'esprit humain, modifiant et améliorant à l'infini l'œuvre que l'humanité a mission de ne cesser jamais de transformer et de perfectionner, la philosophie n'eût point été nécessaire au monde, ou plutôt le catholicisme marchant dans la voie du progrès se fût, avec les siècles, métamorphosé en philosophie. Personne n'ignore combien la succession des événemens fut différente de ce développement si simple, si naturel, qui seul peut satisfaire aux exigences de la justice et de la raison.

Nous ne parlerons ici que des deux grandes sections auxquelles le christianisme donna naissance dès l'origine, et dans lesquelles il n'est pas difficile de faire rentrer celles qui suivirent.

J'ai déjà posé la question : Jésus voulait-il instituer une religion nouvelle ? et tout en avouant l'impossibilité de la résoudre mathématiquement, j'ai cependant penché pour la négative. Car si, sous le rapport du culte, la liberté évangélique, base de la doctrine chrétienne, permettait à quiconque ne voulait pas demeurer fidèle à la loi de ses pères, de se soustraire à toute pratique pieuse des religions établies, elle ne remplaçait ce culte extérieur par aucun autre ; et le chrétien isolé était dispensé de tout devoir religieux dès que, adorant Dieu en esprit et en vérité, il professait envers tous les hommes un amour de frère [1]. Il est bien vrai qu'il y avait

[1] « Vous êtes appelés, mes frères, à la liberté : seulement, que cette liberté ne vous soit pas une occasion pour vous abandonner à la chair ; mais assujétissez-vous les uns aux autres par une charité spirituelle. Car toute la loi est renfermée dans ce seul précepte : Vous aimerez votre prochain comme vous-même. » — «Qu'ils (les fidèles) ne s'arrêtent pas à des fables judaïques, et à des ordonnances de personnes qui se détournent de la vérité. Or, tout est pur pour ceux qui sont purs. » — « (Des imposteurs) interdiront le mariage et l'usage des viandes que Dieu a

aussi le précepte de ne scandaliser personne, et par conséquent d'observer la loi juive si l'on était Juif et que l'on se trouvât avec des Juifs, ou du moins avec des chrétiens qui croyaient encore à l'efficacité de la loi ancienne. Mais c'était là une simple conséquence du commandement fondamental, celui d'une charité universelle, en vertu duquel il fallait épargner aux autres, même les sujets d'irritation et de chagrin les plus futiles, les moins fondés (1). Et le précepte d'éviter le scandale, entendu de cette manière, prouvait précisément que le fondateur du christianisme avait regardé toute pratique religieuse, toute distinction de temps et de lieux, de jours et de mets, comme indifférentes en elles-mêmes et, dépouillées de circonstances étrangères, comme absolument vaines et nulles. Aurait-il également permis comme indifférente, et ordonné pour éviter le scandale, l'observation du culte des nations non juives? C'est ce que je n'oserais pas affirmer positivement, d'après surtout la considération majeure que la base de la croyance juive, d'où la foi chrétienne a surgi, est le dogme de l'unité absolue de Dieu, et que le culte polythéis-

créées pour être reçues avec actions de grâces par les fidèles, et par ceux qui connaissent la vérité. Car tout ce que Dieu a créé est bon, et l'on ne doit rien rejeter de ce qui se mange avec actions de grâces.....Fuyez les fables impertinentes et puériles, et exercez-vous à la piété. Car les exercices corporels (de dévotion) servent à peu de chose; mais la piété est utile à tous, et c'est à elle que les biens de la vie présente et ceux de la vie future ont été promis. » — S. Paul. epist. ad Galat. cap. 5, vers. 13 et 14; ad Timoth. 1, cap. 4, vers. 3, 4, 7 et 8; ad Tit. cap. 2, vers 14 et 15.

(1) Tout le chapitre 14 de l'épître de saint Paul aux Romains est la preuve de ce que j'avance. « Je sais et je suis persuadé selon la doctrine du seigneur Jésus, dit l'apôtre, que rien n'est impur de soi-même, et qu'il n'est impur que pour celui qui le croit impur. Mais si, en mangeant de quelque chose, vous attristez votre frère, dès lors vous ne vous conduisez plus par la charité. » — Vers. 14 et 15.

tique était en opposition directe avec ce dogme, du moins par ses manifestations apparentes. Quoi qu'il en soit, les gentils convertis passant facilement condamnation sur la profession extérieure de la religion qu'ils étaient convaincus d'avoir abandonnée par le seul fait de l'adoption d'une foi nouvelle, le mosaïsme seul demeura en question, et ce fut en effet le plus ou moins de respect à conserver pour les cérémonies légales, qui fut la première pierre d'achoppement pour les disciples de Jésus.

Dès le temps même des apôtres, éclatèrent les deux grandes divisions qui scindèrent radicalement le christianisme, celle des nazaréens et celle des gnostiques ([1]). Logiquement, les chrétiens judaïsans paraissaient avoir raison : ils ne faisaient qu'imiter leur maître qui, sous ce rapport, avait formellement déclaré qu'il voulait qu'on l'imitât; ils demeuraient fidèles au dieu que Jésus et les apôtres avaient servi, et à la loi qui ne leur avait pas été donnée pour qu'ils la reniassent. Les gnostiques, ou sages, ou philosophes, se conformaient, sinon à la lettre des paroles de ce même maître, du moins à ce qu'ils croyaient être leur esprit ([2]). Car, disaient-ils, Jésus a enseigné pour tous les hommes, de quelque opinion d'ailleurs et de quelque religion qu'ils soient, les proclamant tous frères, enfans du même Dieu, et co-héritiers des mêmes droits et des mêmes promesses. Jamais sa doctrine ne se fera adopter par les peuples, si elle se présente partout avec le cortége obligé du dieu national des Juifs, des préceptes de Moïse et des cérémonies légales, auxquelles par conséquent il faut se hâter

([1]) Je parle ici du gnosticisme qui ne portait pas encore ce nom, des doctrines gnosticiennes ou scientifiques, qui consistaient dans la prétention de perfectionner, par une espèce de science occulte, de théosophie mystérieuse, le christianisme plus simple et plus matériel, plus juif, des apôtres et de leurs premiers disciples.

([2]) Voyez les notes supplémentaires, à la fin du §, n. 1.

de renoncer, qu'il faut au plus tôt répudier ouvertement et sans réserve, si l'on veut rendre possible l'exécution des instructions les plus positives du Sauveur; si, en un mot, du particularisme et de l'esprit étroit de localité dans lequel on s'est si péniblement agité jusqu'à présent, on veut passer à l'universalisme, caractère essentiel de la doctrine sociale, ou, en d'autres termes, de la religion de Jésus, faite pour toutes les nations de tous les temps, comme pour tous les hommes. Ces chrétiens, moins minutieusement scrupuleux que leurs frères les nazaréens, se fondant sur ce qu'un peuple nouveau, appelé à croire des vérités nouvelles, exige aussi un nouveau pacte, sentirent fort bien que ce pacte, s'il est destiné à s'adapter aux mœurs et aux habitudes de tous les pays, doit être de la simplicité la plus grande, débarrassé de toutes entraves et pratiques inutiles. Politiquement parlant, c'étaient les gnostiques qui étaient dans la bonne voie.

Ces deux manières opposées de comprendre et d'interpréter la doctrine appliquée de Jésus, se maintinrent sans trouble comme sans scandale, et pour ainsi dire l'une à côté de l'autre dans l'église, jusqu'à ce que des circonstances étrangères les forcèrent à se dessiner plus nettement, en se produisant au grand jour. Avant le règne d'Adrien, l'église de Jérusalem, fondée, disaient les chrétiens, par Jésus-Christ lui-même, avait été tout-à-fait juive (1). Après cette époque, les

(1) Les nazaréens furent évidemment les premiers chrétiens, lesquels n'étaient que des Juifs réformés spirituellement ou intérieurement, et croyant, tout en restant Juifs, à la mission divine de Jésus, l'auteur de cette réforme : tels furent tous les apôtres et les premiers disciples. Mais ces mêmes nazaréens furent aussi les premiers hérétiques. Comment se fait-il qu'ils aient pu errer sur la doctrine et les intentions de Jésus? Et s'ils ont erré réellement, qui a pu le savoir, et comment l'a-t-on su? Car enfin, les chrétiens de seconde et de troisième main, qu'on me passe l'expression, qui osaient déclarer leurs prédécesseurs hérétiques,



nazaréens (c'était avec celui d'ébionites ou pauvres, le nom de ces Juifs, disciples rigides du Christ juif et nazaréen), qui s'obstinèrent à observer la loi du seul Dieu qu'ils reconnussent, l'ancienne loi de leurs pères, et qui voulurent que tous les chrétiens l'observassent comme eux, se séparèrent forcément de l'église. Car là, les prosélytes des nations, en rejetant avec l'esclavage de la loi de Moïse, qui ne leur avait point été imposé, le dieu qui en était l'auteur, avaient nécessairement dû y substituer un autre dieu, le dieu libérateur, qui était Jésus.

Les gnostiques se déclarèrent à leur tour. Outrant l'abandon que faisait l'église chrétienne des rites lévitiques et des devoirs religieux des Juifs, ainsi que de leur système sacerdotal, ils affichèrent le mépris et la haine pour les livres sacrés des Hébreux, inspirés, disaient-ils, par les esprits inférieurs, pour leur théologie et pour leurs saints. Au contraire des nazaréens, qui avaient tout conservé avec respect pour s'y soumettre en silence, les gnostiques portèrent partout le flambeau de l'examen et de la critique. Ce que les premiers adoraient aveuglément, sans égard ni à ce que c'était en réalité, ni à ce que la raison pouvait y trouver à reprendre, et seulement parce que c'était supposé être de révélation divine, les autres le rejetaient sans ménagement, dès qu'ils croyaient y voir quelque opposition avec la morale et le bon sens, quelle que fût d'ailleurs la source dont cela était censé émaner. C'était trop pour l'état de la civilisation et des lumières. Il avait déjà fallu tous les progrès que l'esprit humain avait faits jusque alors, pour permettre d'enter un culte plus simple et une croyance nouvelle sur les anciennes superstitions

n'étaient chrétiens que de la façon de ces mêmes hérétiques. Donc, si ceux-ci n'avaient pas été de vrais chrétiens, leurs successeurs ne l'étaient pas davantage; s'ils l'avaient été, les hérétiques, n'étaient-ce point ceux qui les condamnaient?

juives et païennes, de répudier tout d'abord les idées polythéistiques, puis de négliger peu à peu les puérilités serviles des Juifs. Voilà pourquoi les chrétiens qui avaient osé condamner ouvertement la barbarie et la faiblesse du dieu de Moïse, l'incohérence et la cruauté de ses lois, et ce qu'ils appelaient la grossièreté de l'intelligence, l'abomination des mœurs et l'atrocité de la conduite de son peuple choisi, etc., etc., furent bientôt rangés parmi les plus dangereux des hérétiques.

Mais elle était posée la première pierre de l'édifice philosophique : pour en avancer la construction, il ne fallut plus désormais que tourner contre les chrétiens l'argument dont ceux-ci s'étaient si efficacement servi contre les adorateurs des divinités païennes, c'est-à-dire mettre à nu l'absurdité et l'impiété de leur système religieux. Tandis que les moins éclairés ou les rigoristes matériels de la secte, et généralement toute l'église d'Occident, se bornaient à s'obstiner et à maudire, ceux que plus de lumières rendaient moins intraitables, se retirèrent, comme faisaient aussi les gentils, derrière le voile allégorique, d'où ils cherchèrent à expliquer figurément et à interpréter de leur mieux tout ce qui choquait les esprits raisonnables et droits (1). Toutefois, ce terme moyen entre le christianisme judaïsant et le gnosticisme anti-judaïque, fut toujours fort difficile à saisir : plusieurs pères de l'église apostolique demeurèrent judaïsans, en professant le pharisaïque millénarisme, et l'anthropisme ou le dogme de la non-divinité (non-consubstantialité) de Jésus; et d'autres adoptèrent le principe anti-chiliaste des gnostiques allégoristes ou phantasiastes. Ce fut le parti pour lequel pencha constamment l'église orientale et africaine. Saint Irénée, évêque de Lyon, effrayé

(1) Voyez la note supplémentaire, à la fin du §, n. 2.

probablement des divagations interprétatives où plongeait presque inévitablement la présomptueuse audace des gnostiques, fut un des plus célèbres anti-allégoristes, et un des adversaires les plus acharnés du gnosticisme; Origène et saint Augustin, qui voulaient à tout prix donner au moins une apparence de raison aux absurdités palpables que les chrétiens divinisèrent, se servirent amplement au contraire de l'interprétation figurée : aussi le premier, un des pères de l'église les plus instruits, finit par être condamné comme hérétique; et le second avait été hérétique, gnostique, manichéen.

Cependant, quelque philosophes qu'ils se vantassent d'être, les gnostiques, au moins pour la masse de leurs fidèles, ne purent se passer de dogmes. Sous peine de ne pouvoir se constituer en association religieuse, ils se virent forcés d'avoir aussi leur symbole de croyance. Ne trouvant plus dans le christianisme rien de précis ni de positif, ils matérialisèrent leurs traditions théosophiques et les rêves de l'imagination brillante, mais vagabonde, des Orientaux; ce qui les égara dans un dédale sans issue, où ils n'avaient gardé d'autre fil pour se conduire que le seul dogme des deux principes, dont l'impossibilité ou le désespoir d'expliquer autrement l'origine du mal, les avait fait s'emparer (1).

Entre ces deux extrêmes, la gnose et le nazaréisme, se plaça l'église qui devint dominante. Elle adorait l'homme divin, fils de Dieu et Dieu lui-même, ou homme-dieu réel, et anathématisait les gnostiques phantasiastes qui se perdaient dans le vague et dans l'absurde avec leur Christ allégorique, Dieu revêtu des seules apparences de l'humanité, et n'en ayant subi qu'illusoirement toutes les conditions, les souffrances, la mort (2), ainsi que les chrétiens lévitiques qui, avec leur

(1) Voyez la note supplémentaire, n° 3, à la fin du paragraphe.

(2) Voyez la 3e note supplémentaire.

croyance au Rédempteur juif, homme supérieur si l'on veut, mais purement homme, conservaient les habitudes matérielles des enfans de Moïse ([1]).

L'église apostolique se constitua ainsi véritable juste-milieu entre les deux opinions qui lui avaient paru trop exagérées, sur le sens à donner à la doctrine du maître : c'était une espèce de transaction, d'atermoiement précaire, à l'usage des modérés, des politiques du temps; il n'y avait là rien de vivace, de net, de positif et de tranché, conditions essentielles de ce qui est vrai et doit rester vrai; il n'y avait même rien de chrétien.

Je suis loin de prétendre que l'église dût se faire ou juive ou gnostique. Tout au contraire. Si elle avait compris les enseignemens de son fondateur, elle aurait laissé à chacun la liberté de conserver ou de répudier la croyance de ses pères, de se faire un système nouveau ou de se passer de tout système, et de régler sa conduite sur sa croyance, pourvu toutefois que

([1]) Ce qu'il y a de plus remarquable, c'est que cette église dominante voulut justifier ses anathèmes aux yeux de la raison. C'est ainsi qu'Origène loua Jésus d'avoir vécu Juif, lui qui était fils du Dieu auteur de la loi de Moïse, et qu'il loua aussi les chrétiens, parce qu'ils avaient rejeté les fables judaïques pour ne s'attacher qu'à l'esprit véritable du mosaïsme. Mais alors, pourquoi Jésus aussi ne s'était-il pas contenté de cet esprit? et s'il avait observé la lettre, comment ses disciples osèrent-ils s'en affranchir? — Origen. cont. Celsum, lib. 2, n. 6, t. 1, p. 390.

Au reste, la grande église, l'entendant comme avait fait Origène, pouvait ne pas avoir tort de n'être plus juive, puisque Jésus paraissait avoir laissé liberté entière de demeurer ou de ne demeurer pas ce qu'on était avant de croire en lui, tout en adoptant sa doctrine sociale. Mais elle avait tort, certes, de maudire ceux qui avaient usé de cette liberté d'une autre manière qu'elle, ceux qui, par exemple, régénérés en Jésus-Christ, se croyaient encore liés par les préceptes lévitiques, et ceux qui repoussaient ces préceptes, esprit et lettre, comme n'ayant jamais été faits pour eux. Elle violait la charité, esprit véritable, essence et fondement du christianisme, et condition *sine qua non* de son existence.

celle-ci eût pour fondement la foi en un Dieu unique, père de tous les hommes, et celle-là la justice envers les hommes; l'amour, le dévouement pour les hommes, tous égaux en droits devant Dieu. Elle n'aurait exigé de ses enfans que l'unité de l'homme intérieur, régénéré en Jésus-Christ ou par Jésus-Christ, pour la gloire de Dieu au ciel, la concorde sur la terre et la charité fraternelle entre les hommes de bonne foi et de bonne volonté, sans distinction de Juifs et de gentils, de peuples civilisés et de peuples barbares, d'hommes libres et d'esclaves, d'hommes même et de femmes (1). Elle aurait alors réellement annoncé aux hommes une *bonne nouvelle*; bonne, puisque éteignant les haines anciennes, elle aurait d'avance rendu impossible tout sujet de querelle et de discorde; nouvelle, parce qu'en effet jamais avant elle n'avait été offert aux hommes un programme d'association aussi large, aussi libéral, aussi humanitaire, les unissant tous en une seule famille de frères, sans néanmoins enlever à aucun d'eux le caractère propre qui constitue l'individualité et est

(1) On a fait sonner bien haut le mérite qu'a eu le christianisme d'avoir émancipé la femme. Cette émancipation se trouve, il est vrai, en germe, dans le principe général de l'égalité de tous les êtres humains devant Dieu; et saint Paul dit positivement qu'en Jésus-Christ, la distinction entre l'homme et la femme est effacée, aussi bien que celle entre le Juif et le gentil, entre l'homme libre et l'esclave. Dans la pratique, il en fut autrement; les chrétiens conservèrent et tranchèrent fort nettement ces distinctions: ils ne tendirent la main ni au païen ni au Juif, et la femme demeura asservie comme l'homme esclave; aussi, en 585, au deuxième concile de Mâcon, un évêque souleva sérieusement la question de savoir si la femme est réellement homme, si elle appartient à l'humanité, et il se prononça pour la négative (mulierem hominem non posse vocitari). Le concile décida le contraire, mais seulement parce que Jésus, *fils de l'homme*, n'est en effet que le fils de la femme, qu'il faut par conséquent appeler *homme* comme nous. — Gregor. turonens. histor. Francor. l. 8, cap. 20, p. 393. — Polygamia triumphatrix, thes. 19, not. 9, p. 123.

un besoin et un droit de la nature, comme la sympathie en est un besoin et un devoir (1).

C'était à cette unité sans uniformité, en d'autres termes à l'égalité en droits des hommes, toujours inégaux de fait, qu'aurait dû s'arrêter l'église : elle eût été impérissable, et se serait alors, mais alors seulement, vanté avec justice d'avoir toujours, et partout, été la même. L'égalité réelle des hommes est un mensonge, une impossibilité, une absurdité sans cesse contredite par la nature, autant que l'égalité en droits est une nécessité morale pour l'homme, sans cesse et impérieusement exigée par la société, dont la nature elle-même a posé les fondemens. Mais l'église voulut cette égalité réelle, l'uniformité, qui ne s'obtient que par la domination, parce qu'elle voulait la domination : elle répudia l'égalité véritable, celle qui naît de l'exercice effectif de la liberté (2), pour abaisser sur tous son joug niveleur ; et, transigeant toujours, pour maintenir son pouvoir absolu, tantôt avec les hommes, tantôt avec les circonstances, elle ne réussit à élever qu'un édifice fantasque de servilité, où la confusion fut d'autant plus monstrueuse, qu'elle était présentée comme un modèle de régularité, de pureté, d'ordre et de raison.

La conduite de l'église, qui plus tard s'intitula *catholique*, envers les sectes dissidentes, fut une conséquence nécessaire du parti qu'elle s'était décidée à prendre à leur égard, dans les questions qu'elles avaient soulevées et les discussions qu'elles suscitaient. Elle les condamnait au nom de Dieu ; pour la gloire de Dieu, elle devait les combattre. Cela n'offrit pas, pour ce

(1) S. Luc. cap. 2, vers 14. — S. Paul. ad Roman. cap. 10, vers. 12, et cap. 16, vers. 25 ; ad Galat. cap. 3, vers. 28 ; ad Coloss. cap. 1, vers. 26 et 27, et cap. 3, vers. 11 ; ad Ephes. cap. 1, vers. 9 et 10, et cap. 3, vers. 3, 5, 6 et 9.

(2) Voyez au § 5, p. LXXXIV, en note.

qui est des chrétiens judaïsans, de bien grandes difficultés, et n'exigea pas de puissans efforts d'imagination ; tout ce qui rappelait en quelque manière le peuple, la loi, le culte, auxquels avait été sacrifié l'instituteur même du christianisme, était naturellement odieux au véritable disciple de Jésus, et tendait à le devenir de plus en plus, à mesure que, les chrétiens se séparant davantage des Juifs, l'église aussi était plus en butte aux délations et aux vengeances de la synagogue. Il fallut un peu plus de tactique dans la lutte contre les adeptes du gnosticisme. Ne pouvant disposer, même de la force brutale agonisante, sous laquelle les gentils avaient voulu écraser le christianisme naissant, les premiers chrétiens, encore matériellement faibles, appelèrent à leur aide contre les gnostiques l'opinion, force morale qu'ils avaient substituée vigoureuse au despotisme expirant. Malheureusement pour l'église dominante, les accusations sur lesquelles les catholiques se fondèrent pour préparer la persécution de leurs frères en Jésus-Christ, n'avaient pas plus de fondement, ni même plus de vraisemblance, que les calomnies des gentils destinées, dans le temps, à faire paraître leurs violences et leur cruauté moins injustes et moins abominables aux yeux de la postérité. C'était toujours comme mystérieuse (lucifugax natio) qu'une secte chrétienne était proscrite par la secte dominante, et ses partisans voués à l'exécration, en attendant qu'ils pussent l'être à la mort; comme si une secte avait d'autre refuge contre la brutalité du despotisme, que les ténèbres et le secret [1];

[1] Je prêche la régénération intellectuelle et morale, parce que par elle seule se fera la régénération de l'homme entier, des institutions humaines positives, et de la société où elles maintiennent l'ordre. Cette propagande par les idées a lieu de deux manières : par des sociétés secrètes, là où il y a despotisme; par les associations avouées, là où la liberté commence à poindre. Le secret est une nécessité déplorable, qui n'est légitime que comme nécessité. Il devient alors un moyen indispen-

comme si le christianisme lui-même s'était soustrait autrement qu'en se cachant à la fureur de ses ennemis. C'était toujours le même raisonnement passionné, le même faux raisonnement, qui faisait conclure du mystère à la probabilité d'abord, puis à la réalité du crime : on fuyait la lumière, donc on était capable et coupable de tout. Mais pourquoi la fuyait-on? qu'éclairait-elle, si ce n'est la haine de l'intolérance et le glaive du fanatisme? N'importe, on cherchait à se dérober aux vexations et au supplice : donc on les méritait, parce que, encore une fois, on était capable et, partant, coupable de tout.

La lutte des chrétiens entre eux fut, dans l'origine surtout, bien moins historique que n'avait été celle entre la religion nouvelle et l'ancien culte du monde; mais elle présenta dans toutes ses phases les mêmes circonstances. Il n'y avait de différence qu'en ce que, sous les empereurs païens, il s'était agi d'étouffer dans le berceau une révolution qui menaçait à la fois la société alors existante, et tous les intérêts humains qui se confondaient avec elle; et que, sous l'influence victorieuse du christianisme, cette révolution étant assurée, c'est-à-dire la loi des chrétiens s'étant substituée, non seulement comme religion, mais encore comme institution, comme

sable pour parvenir à la publicité, qui est son but, comme la liberté et la justice sont le but de la publicité. Dès que celle-ci est possible, le mystère cesse d'être utile, est même dangereux, coupable. On touche dès lors à l'aurore révolutionnaire, pendant laquelle la société en masse conspire, à ciel ouvert, contre les abus qui l'avaient jusque là dénaturée, les réforme, et fonde la société nouvelle, régénérée véritablement.

Cela est applicable à la secte secrète des chrétiens, hostile au paganisme; aux sectes secrètes chrétiennes ou philosophiques, hostiles au catholicisme; et aux associations secrètes politiques, aux conspirations, seules armes auxquelles puisse recourir l'homme libre contre le despotisme établi, organisé, fort.

mœurs, comme forme sociale, aux croyances et à la société des Romains, il n'était plus question que de se placer à la tête de cette œuvre de régénération humaine, d'en accélérer et d'en diriger les mouvemens, d'en accaparer les honneurs et les profits : il y avait là de quoi enflammer les passions basses, tout comme les sentimens désintéressés et nobles du cœur de l'homme (1).

Les hérésies étaient des cris de guerre, des moyens pour les factions réorganisatrices d'arriver au pouvoir, condition le plus souvent d'existence, et condition *sine qua non* aux époques de révolution. Aussi, les chrétiens s'entre-déchirèrent-ils long-temps et cruellement. Lorsque le christianisme eut cessé d'être civilisateur, l'ambition, la cupidité, l'envie, le fanatisme demeurèrent seuls, et le sang des hommes coula en pure perte pour l'humanité.

Ce que le christianisme n'a pas fait, la philosophie véritable a mission de le faire, et le fera, Dieu aidant et le temps. Elle réunira et unira tous les hommes, juifs et chrétiens, mahométans et idolâtres, sectateurs de Bouddha et de Confucius, croyans et sceptiques, déistes et panthéistes, et même athées, pourvu qu'ils reconnaissent et respectent les droits de

(1) Il y aurait analogie frappante entre les chrétiens primitifs et les membres des sociétés conspirant de nos jours dans des intentions de réforme et de liberté, si ce n'était que ceux-ci sont des hommes qui se croient plus éclairés que le peuple, et qui se flattent de pétrir, pour ainsi parler, d'avance et exactement comme ils la voudraient, la transformation sociale dont ils pressentent l'approche; tandis que les chrétiens étaient eux-mêmes le peuple, et qu'eux-mêmes faisaient, pour eux-mêmes et par eux-mêmes, la révolution que le monde attendait; et cela tout naturellement, en appliquant à leurs besoins palpables, et en harmonisant avec leurs lumières réelles, la philosophie de leur maître, philosophie simple et toute populaire, dont la conséquence nécessaire était un changement radical des choses et des hommes.

l'homme, croient en la justice, et aiment leurs semblables. Elle ne proscrira aucun système spéculatif ou contemplatif, théosophique ou théurgique, mystérieux ou fabuleux; mais aussi elle ne prescrira elle-même aucun symbole de croyance, aucun rite, aucune pratique de culte ou d'austérité. «Ne faites point aux autres ce que vous ne voudriez point qu'on vous fît; soyez pour les autres ce que vous voudriez qu'ils fussent pour vous, » sera son unique loi : loi de justice et d'amour, loi sociale d'union et d'unité, de laquelle doivent découler toutes les lois positives pour qu'elles soient légitimes. Laissant à l'arbitre de chacun d'errer à volonté dans ce que les religions et les formes sociales offrent de mécanique, d'artificiel et de variable, elle se concentrera tout entière dans la science pratique qui rend l'homme plus éclairé, meilleur et plus heureux, et le constitue le seul prêtre de la religion dont il sera le seul juge, ainsi qu'il est son seul maître dans tout ce qui ne blesse pas les droits égaux de ses pairs, c'est-à-dire des autres hommes.

NOTES SUPPLÉMENTAIRES.

N° 1. — Aristocratie intellectuelle des gnostiques.

Les gnostiques firent pour le christianisme ce qu'Aristobule et Philon avaient fait pour le judaïsme ; ils symbolisèrent et allégorisèrent tout ce qui ne leur parut pas conforme à leurs inspirations théosophiques, à leurs intuitions extatiques, à leurs traditions orientales et platoniciennes. Mais ce système ne pouvant naturellement pas convenir à tous, les gnostiques chrétiens, comme leurs prédécesseurs en gnose, se virent forcés de constituer deux catégories : celle du vulgaire, pour qui était la lettre de l'enseignement et de la loi ; et celle des initiés, des élus, ou des parfaits, qui en concevaient le mystère et l'esprit. Ils paraissaient autorisés à cette division fondamentale et essentielle des fidèles, par les paroles mêmes de Jésus ; qui avait reconnu que parmi ses auditeurs il y en avait qui étaient destinés à toujours regarder sans voir jamais, à toujours ouïr sans jamais comprendre (S. Luc. cap. 8, vers. 10.)

Le christianisme apostolique, au contraire, n'admettait qu'une seule classe de fidèles, tous égaux *de droit*, quant à l'intelligence comme au reste, et pour qui tous la révélation avait été popularisée, vulgarisée. C'est ainsi que les Juifs avaient leurs pharisiens, qui aussi se prétendaient les interprètes privilégiés de la tradition contenant le sens réel de la doctrine de Moïse, qu'ils expliquaient et perfectionnaient à l'aide de toute autre espèce de doctrines, notamment de celles des anciens Perses. Les saducéens formèrent une opposition véritablement juive à ce syncrétisme, selon eux tout humain, et ils rejetèrent, comme font encore les caraïtes, ou scripturistes modernes, les interprétations talmudiques et rabbiniques, la kabbale que les chrétiens ont traduite en allégorisme ou figurisme, les anges ou esprits intermédiaires dont les pharisiens avaient peuplé l'espace, les préposant non seulement à la destinée des hommes, mais aussi à la vie des animaux et des plantes, au cours des astres, au sommeil, à l'amour, à la crainte, à la faveur, à la guerre, etc. Les pères de l'église apostolique se moquèrent des gnostiques, et ils eurent raison ; car, dans le fait, ils étaient moins extravagans qu'eux. Leur tour est venu, aujourd'hui qu'il existe une philosophie plus raisonnable que la leur, de prêter le flanc à la critique et au ridicule.

Voyez sur les caraïtes : Hottinger. thesaur. philolog l. 1, cap. 1, de relig. sect. 5, de distinct. jud. p. 40 et seq.

No 2. —Allégories des saintes écritures.

Les allégoristes avaient raison sous ce rapport, que, prenant tout à la lettre, sans interprétation ni figure, la doctrine chrétienne, loin d'être divine, devenait absurde ; et, dit Origène, l'évangile, bien inférieur aux codes des lois romaines et grecques, ne présentait plus qu'une doctrine dont les chrétiens auraient eu à rougir. L'allégorie était indispensable aux missionnaires de Jésus pour se faire écouter des hommes de bon sens et réussir auprès d'eux.

Mais que répondre aux anti-allégoristes qui auraient argumenté de cette sorte : Si la loi révélée n'est pas claire par elle-même, littérale et précise, elle est inutile. Car l'interprétation de l'écriture sainte, qui la rend susceptible de tous les sens qu'on puisse imaginer, substitue toujours en dernière analyse l'opinion ou l'intérêt du commentateur à la parole de Dieu. Et puis, ceux qui interprètent celle-ci et l'expliquent, tantôt au propre, tantôt au figuré, le font d'après leur raison. Cette raison est donc réellement supérieure à toute révélation. Pourquoi, si cela est ainsi, ne pas la consulter seule ; ne pas se tenir exclusivement à ses oracles ? pourquoi user, à rendre tolérable une doctrine qui lui est étrangère, la force qu'elle aurait de fonder une doctrine qui lui serait propre, qui ne serait qu'une manifestation d'elle-même ?

Ce serait un recueil curieux à lire que celui des interprétations allégoriques des saintes écritures, que se sont permises les saints pères de l'église. Elles sont loin d'être toujours bienséantes et même morales. Par exemple, partout où il est parlé de femmes et de filles de joie, et les aventures de ce genre ne sont pas rares dans l'ancien testament, c'est toujours l'église qui est figurée par ces courtisanes-types. Les deux espions israélites logés par la courtisane Raab, auxquels saint Irénée en ajoute un troisième dont il avait besoin, sont, d'après ce père, le Père éternel, le Fils et le Saint-Esprit. L'ânesse de Balaam ne saurait signifier autre chose que Jésus-Christ. Le roi David ou *main forte*, comme s'exprime saint Augustin, lorsqu'il séduit et enlève Bethsabée à son mari, qu'il fait ensuite assassiner pour en finir, est aussi Jésus-Christ; Bethsabée ou *puits de satiété*, *septième puits*, son adultère maîtresse, est l'église ; et Uri ou *lumière de Dieu*, le mari trompé et assassiné, est le diable. Saint Irénée, l'adversaire acharné des allégoristes, voit dans Lot et ses filles le verbe de Dieu et les deux synagogues ; ce qu'Origène, l'allégoriste par excellence, trouve ridicule, tout en disculpant

néanmoins de tout crime les filles de Lot, dont l'inceste, dit-il, est plus chaste que la pudeur de bien d'autres. Thamar est exempte de tout blâme, parce que les deux enfans qui naquirent de son commerce avec son beau-père figurent le peuple juif et le peuple chrétien, Abel et Jésus-Christ. Enfin, les animaux purs, c'est-à-dire ruminans et à pieds fourchus, ne signifient autre chose que les justes qui marchent fermement dans les voies de Dieu et remâchent continuellement sa loi. Au reste, les saints pères se contredisent sans cesse dans leurs allégories, selon leurs idées ou leurs passions du moment; et s'ils méritent autant de confiance l'un que l'autre, il faut les rejeter tous, car leurs interprétations s'entre-détruisent. Là où l'un voit deux animaux, l'autre y reconnaît les deux testamens, un troisième deux voleurs, un quatrième Dieu le père et Dieu le fils, etc. — Vid. S. Irenæus, cont. hæres. l. 4, cap. 20, (al. 37), n. 12, p. 257; cap. 25 (al. 42), n. 2, p. 261; cap. 31 (al. 50 et 51), p. 268 et 269; l. 5, cap. 8, n. 3, p. 301 et 302; fragment. p. 346. — S. August. cont. Faust. manich. l. 22, cap. 87, t. 8, p. 415. — Origen. homil. 5 in genes. n. 3 et seq. t. 2, p. 74; in levitic. cap. 11, hom. 7, n. 5 et seq. p. 226.

Je terminerai cette note par une citation d'Origène : « Il y a, dit ce père, dans la lettre de la loi de Dieu, des choses impossibles, inconvenantes, scandaleuses. L'histoire de Noé, celles de David et de plusieurs autres, prises littéralement et telles que les rapportent les saintes écritures, feraient de ces mêmes saintes écritures une véritable école d'ivrognerie, d'envie haineuse, de cruauté, de libertinage, de sensualité de toute espèce, etc., etc. » — Orig. de princip. l. 4, n. 15, p. 173; fragment. 10, l. stromat. p. 41.

No 3. — La gnose et le rationalisme.

Il est de mon devoir de prévenir le lecteur que je ne m'arrête aucunement à rechercher l'origine et la filiation, tant historique que métaphysique, des idées de théosophie, de théurgie et de thaumaturgie, qui sont entrées dans la composition du dogmatisme chrétien des premiers siècles, et dont la doctrine actuellement professée par l'église porte encore des traces profondes, et encore moins de celles qui constituèrent le fondement de la *gnose*. Ce sont, à mes yeux, des fables plus ou moins ingénieuses, inventées pour expliquer les mystères de notre nature intime, et de celle de ce qui nous environne, de notre origine et de notre destinée, et qui, en éloignant toujours la difficulté sans jamais la résoudre, n'ont fait que prouver surabondamment aux yeux de tout homme non prévenu, que ces mystères sont impénétrables. Je me bornerai à constater ces rêveries comme des faits intellectuels, comme des résultats na-

turels du jeu organique de l'esprit humain, et à en prendre acte; c'est, ce me semble, tout ce qu'on a droit d'attendre d'une histoire philosophique.

Je saisirai cependant l'occasion pour dire que, par ses émanations divines, c'est-à-dire par ses *éons* ou *vertus*, descendant de Dieu jusqu'à la créature, à l'instar des idées de Platon, pour remonter jusqu'à lui et rentrer en lui, le gnosticisme comme toutes les théosophies de l'Asie, était une véritable doctrine panthéistique. Les querelles qui s'élevèrent à ce sujet entre les chrétiens, détruisirent radicalement la charité, ce principe constitutif du christianisme, que les inventions zoroastriennes et les subtilités de la kabbale ne purent remplacer. En entant les doctrines religieuses de l'Orient, légèrement modifiées par les platoniciens d'Alexandrie, et enrichies de tout le mysticisme asiatique, sur la sublime simplicité de l'idée sociale de Jésus, les gnostiques ne réussirent qu'à embrouiller les esprits en corrompant les cœurs, qu'ils enflèrent d'une science aussi orgueilleuse que vaine. Cela est de la dernière évidence pour nous, Européens du dix-neuvième siècle, dont les efforts intellectuels ont pour dernier terme l'observation exacte des phénomènes soumis à notre intelligence, et le rationalisme qu'en déduit une induction rigoureuse et prudente.

Ce rationalisme, je l'ai déjà dit, a laissé jusqu'à ce jour sans solution les problèmes de l'éternité ou de la création de la matière; de l'origine, de l'inévitabilité et de l'éternité du mal; du lien qui unit la matière à l'esprit, l'homme à Dieu, etc.: mais devons-nous tout résoudre, tout comprendre? Le pouvons-nous sans être nous-mêmes éternels, parfaits, infinis, absolus, sans être Dieu? Et nous estimerons-nous malheureux parce que Dieu comme la nature garde envers nous son secret, et que nous-mêmes, êtres essentiellement finis, nécessairement bornés, nous ne tranchons pas nettement les questions qui proposent, comme s'il n'y avait pas contradiction dans les termes mêmes, l'infini, l'absolu, à concevoir, à définir, à expliquer? Le gnosticisme, il est vrai, l'a entrepris avec une étonnante audace; le christianisme apostolique ne croyant probablement pas pouvoir demeurer muet après cette tentative, a aussi consacré son système, et encore aujourd'hui, le plus simple curé de village lève, par une seule des réponses du catéchisme, les difficultés qui arrêteront les philosophes les plus hardis jusqu'à la fin des siècles. Serons-nous coupables, parce que notre esprit ne se contente pas des nuages et des allégories des premiers, du verbiage des autres? parce que nous ne prenons pas des traditions pour des faits, des contes pour de la raison, des mots pour des idées, des idées pour des choses, des produits de l'intelligence pour des réalités, des systèmes pour la nature et Dieu?

No 4. — Le dokétisme.

Si le *dokétisme* était simplement la négation de l'existence même phénoménale de Jésus, comme on l'a prétendu, ce serait l'argument le plus irréfragable contre la réalité de cette existence. Car les premiers phantasiastes étaient contemporains des apôtres; et de ce qu'ils auraient, à la face de ces apôtres mêmes, prétendu que Jésus n'était qu'une figure, un type idéal, une allégorie, il serait prudent de suspendre au moins le jugement sur une question posée dès l'origine de deux manières si inconciliables.

Mais, à mes yeux, le phantasiasme n'est que la substitution d'une apparence, d'une illusion de Jésus, au vrai Jésus des chrétiens apostoliques : ce Jésus, de l'aveu des gnostiques mêmes, avait paru exister, et par conséquent avait existé réellement pour les hommes qui, toute logomachie à part, n'ont à juger ici-bas que les seules apparences phénoménales et relatives des choses, et non leur réalité essentielle et absolue.

Le dokétisme avait été une des conséquences les plus naturelles du gnosticisme, lequel n'attachait et ne pouvait bonnement attacher d'importance qu'au Christ céleste, émanation du Dieu suprême, et dont la mission consistait tout entière à nous spiritualiser, à nous *pneumatiser* avec lui, en nous dégageant de tout élément *hylique* ou matériel, et même du principe *psychique*, espèce de *mezzo termine* entre la matière réelle et le véritable esprit, dans lequel, selon les gnostiques, l'église des apôtres étaient demeurée engagée. Cette église, pour qui l'incarnation effective de Jésus et sa résurrection positive étaient des dogmes essentiels, poursuivit le dokétisme avec acharnement dans toutes les sectes où il osa se manifester. Pour me borner ici aux exemples les plus anciens, et, sous ce point de vue, les plus respectables, je ne citerai, outre les apôtres eux-mêmes, que saint Ignace (epist. ad Roman. n. 10, apud Coteler. SS. patr. apost. script. t. 2, p. 24; ad Smyrn. n. 1 et seq. p. 64, etc., etc.), qui appelle les docètes des *athées*. Le même saint, et cela prouve merveilleusement ce que j'avance sur les deux grandes hérésies du christianisme primitif, ne se montre pas moins opposé au mosaïsme des nazaréens, qu'il flétrit du nom de *fables judaïques*. — S. Ignat. ad Magnesian. epist. n. 8 et seq. p. 19; ad Philadelph. n. 6, p. 31; ad Magnesian. n. 8 et seq. p. 56.

Le parti qu'avait pris la grande église chrétienne ou apostolique dans toutes les questions qui divisaient les chrétiens gnostiques et les chrétiens nazaréens, était certes, comme nous l'avons déjà fait remarquer, le parti *actuellement* le plus prudent, le plus sûr, le plus profitable; c'est

celui que, dans tous les temps, prennent les habiles, qui se posent exclusivement leur intérêt pour but, et marchent à ce but *quand même* et sans dévier : mais ce n'est pas le parti de la justice, ce n'est pas le parti de la vérité, ce n'est pas le parti de l'avenir. La vérité est une, et ne connaît point de transactions ; la justice est positive, et n'admet point d'accommodemens ; l'avenir est précis, déterminé, absolu même, il n'appartient point et ne saurait appartenir à un éclectisme de *juste-milieu*. Jusqu'à l'apocalypse a flétri ce système insaisissable : «Je sais, y est-il dit, au flexible utilitaire qui se plie à toutes les combinaisons et plie toutes les circonstances à ses vues ; je sais quelles sont vos œuvres, que vous n'êtes ni froid ni chaud. Que n'êtes-vous froid ou chaud ! Mais parce que vous êtes tiède, et que vous n'êtes ni froid ni chaud, je suis près de vous vomir de ma bouche.» — Apocalyps. cap. 5, vers. 15 et 16.

---

§ XII.

Morale de Jésus. — Elle fait abstraction du corps, et ne concerne que l'ame humaine exclusivement. — Elle ne convient point à l'homme. — L'homme est aussi essentiellement matériel que spirituel. — On peut subordonner la matière à l'esprit, l'égoïsme à la justice; non supprimer la chair et les passions. — Impuissance des doctrines opposées aux lois de la nature et à l'essence de l'humanité. — Jésus échoue dans ses tentatives de réforme morale. — Il a peut-être été mal compris par les continuateurs de son œuvre.

Nous avons dit quels étaient les dogmes spéculatifs fondamentaux de l'église naissante : occupons-nous de ce qui concernait plus particulièrement la pratique de la vie privée, c'est-à-dire de la morale individuelle des chrétiens.

Jésus ayant été vivement frappé du matérialisme grossier et égoïstique de son époque, et des obstacles insurmontables qu'il mettait au perfectionnement de l'humanité, avait pris, pour mieux relever l'homme de cet état d'abaissement moral, la voie la plus diamétralement opposée à celle dans laquelle l'espèce humaine s'était dégradée et abrutie. Il ne s'était adressé exclusivement qu'à l'homme spirituel. Il avait voulu que les intérêts terrestres, dont jusque alors l'homme avait fait son unique affaire, ne fussent désormais plus rien pour lui; que, s'arrachant complétement au monde où il avait toujours et uniquement vécu, il ne s'y considérât plus que comme un simple voyageur, et ne s'attachât à rien de ce qui constitue le pélerinage de la vie. L'ame de l'homme dans ce système, inspiré peut-être par l'idée qui semblait obséder Jésus, celle de la fin prochaine du monde, n'était plus une partie de son être, ni la partie la plus précieuse de son être, mais la seule précieuse : elle était tout; et le corps, sa prison, était l'empêchement dont elle devait être affranchie, afin de pouvoir prendre son vol vers les hautes destinées auxquelles l'appelait

son créateur. Plus de désirs dès lors, ni plus de crainte; plus de passions, de prévoyance, de soins; plus de famille, plus d'attachemens humains, plus de liens sociaux (1): le chrétien, non seulement n'ambitionnait pas les honneurs du monde, la considération des hommes, le pouvoir, la gloire, mais il se regardait comme sans aucun droit temporel; il abandonnait ses biens, sa réputation à qui voulait s'en saisir; il se prêtait aux affronts et aux avanies, comme aux violences, aux spoliations, et même ne s'estimait heureux que pour autant qu'il était victime de la calomnie et de l'injustice. Que lui importaient des peines passagères et la douleur de quelques instans? Avait-il d'autre intérêt réel que celui de son salut, d'autre bien véritable que son ame, d'autre patrie que le ciel, d'autres parens, d'autres amis que ceux qui partageraient avec lui la demeure céleste? Sa seule pensée, son unique soin, ne devaient-ils pas être de quitter au plus tôt cette vallée de corruption et de misère?

C'était là, certes, un ensemble de principes liés et coordonnés entre eux. Que Jésus les eût empruntés aux esséniens, aux thérapeutes ou aux ascètes (2), qui eux-mêmes les avaient

(1) Cela contredit manifestement, et d'une manière choquante, la doctrine sociale de Jésus, si simple, si belle, si complète; je le sais. Aussi, n'expliqué-je rien : je cite. Après cela, la doctrine sociale seule est-elle de Jésus? ou n'y a-t-il réellement de lui que la morale ascétique? ou enfin des idées aussi opposées sont-elles nées, et ont-elles co-existé dans un même esprit? je l'ignore. Encore une fois, je cite : que l'on vérifie. — Voyez la première note supplémentaire, à la fin du §.

(2) Il est probable que Jésus puisa une partie du moins de sa morale pratique chez les esséniens ou thérapeutes, sur lesquels on peut consulter Philon. Comme bientôt les chrétiens attirèrent sur eux seuls l'attention du monde, il ne fut plus fait mention de leurs prédécesseurs, que l'on confondit avec eux, depuis l'historien Josèphe qui les signala comme une secte de Juifs différente de celles des saducéens, des pharisiens et des galiléens ou zélateurs. — J. Leclerc, bibliot. univ. t. 4,

peut-être pris aux Hindous et à leur Kreshna, ou bien que, comme les esséniens et Kreshna, il les eût puisés dans ses propres inspirations, motivées par les besoins réels ou non de l'humanité; car l'homme, en fait d'aberrations, retombe d'âge en âge dans les mêmes erreurs; encore faut-il convenir que ces principes n'étaient aucunement applicables à l'espèce humaine(1). Bons peut-être, il serait inutile de le nier, bons pour des êtres non organisés comme nous, ils ne valaient rien pour les hommes; parce que l'homme est nécessairement ce qu'il est, d'après les lois physiques et morales qu'il n'est donné à personne de changer, qu'aucun système ne peut dénaturer, sur lesquelles les institutions, les lois, la persuasion, la conviction, la force, la contrainte ne peuvent rien, et que Dieu lui-même, puisqu'il les a voulues ainsi, ne saurait plus vouloir autrement. On n'invente pas plus une vraie morale, qu'on ne compose des lois sanctionnées en droit et en raison : on observe la nature et l'humanité, l'ordre immuable des choses et l'éternelle volonté de Dieu; et la découverte qui en résulte, constitue la seule morale réelle, et, dans son application aux besoins de la société, les seules lois légitimes et durables. Hors de là, il n'y a que le vagabondage des théories et les égaremens de passions exaltées et aveugles. Jésus qui, comme nous l'avons vu, avait, par sa doctrine sociale, prouvé une si profonde connaissance du cœur humain et de l'avenir de l'humanité, trahissait une ignorance complète sur cette matière par ses préceptes de morale individuelle.

La doctrine morale de Jésus, en ce qu'il avait pris les hommes, non pas tels que le Créateur les a faits et les conserve, mais tels que lui, Jésus, croyait qu'ils pouvaient devenir ou

p. 525 et suiv. — Bernard, nouvell. de la républ. des lettres, tome 35, p. 503.

(1) Voyez la 2e note supplémentaire.

du moins aurait désiré qu'ils fussent; cette doctrine était radicalement fausse. Elle aboutissait à l'absurde, et par conséquent si, par des circonstances particulières et accidentelles, elle produisait momentanément un peu de bien, elle devait dans la suite faire beaucoup de mal; et finalement, demeurant sans résultat positif, elle devait céder la place à quelque œuvre plus raisonnable et plus humaine. Jésus n'avait considéré l'homme que d'un seul côté; et, partant de ce point de vue erroné, il n'avait pu lui dicter que des lois incomplètes, violant la moitié de sa nature en ce qu'elles n'étaient uniquement faites que pour l'autre moitié. L'homme est aussi essentiellement matériel qu'il est spirituel (1); il n'est pas seulement l'un ou l'autre: il est l'un et l'autre à la fois et indivisiblement, de manière qu'en ce qu'il manifeste de plus matériel, l'esprit y est toujours pour quelque chose, et que son esprit ne se manifeste jamais

(1) Pour remonter à la source même de l'erreur des spiritualistes absolus, dont Jésus semble avoir adopté les idées, j'ajouterai que la matière n'est pas plus essentiellement mauvaise que l'esprit. Ils sont tous deux ce que Dieu a voulu qu'ils fussent, et bons tous deux pour ce qu'ils doivent être, aussi long-temps qu'ils demeurent dans les limites qui leur ont été tracées. La matière est nécessaire à l'esprit pour qu'il se *phénoménise* par son moyen, et exerce sur elle sa puissance; aussi nécessaire que l'esprit l'est à la matière, pour l'élever au rang d'individualités intelligentes et libres, et ayant conscience d'elles-mêmes, responsables de leurs actes, et perfectibles indéfiniment. L'homme, composé de ces deux élémens, ou, pour parler plus exactement, dont ces deux élémens indivisibles forment l'essence, ne doit méconnaître ni l'un ni l'autre. En lui, toujours l'esprit se résout en résultats matériels, se matérialise en quelque sorte, et la matière passe de nouveau à des conceptions, à des formes spirituelles, s'idéalise; c'est pour lui le présent et l'avenir. Il suffit qu'il ne se laisse pas absorber par le présent, qui n'est que matière, égoïsme, force brutale; il suffit que, fidèle à son essence, il ne proscrive jamais ni même ne méprise son organisme corporel, mais qu'il l'ennoblisse au contraire en faisant de lui l'instrument de la pensée, de la justice et du dévouement.

entièrement dégagé de toute condition matérielle; en d'autres termes, que l'intelligence humaine n'agit et ne saurait agir que sur des données positives, déterminées, qui la bornent et l'enchaînent, et que cependant il est de son essence de prêter spontanément à ces bornes mêmes ses propres formes spirituelles et plus ou moins libres, ce qui fait de l'homme un être se manifestant organiquement, et par conséquent immuablement, sous le double rapport de matière aveuglément soumise à des lois inviolables, et de volonté intelligente, lui imposant sans cesse sa loi à elle, celle de devoir et de liberté. Supposant l'homme doué dès cette vie de facultés et de qualités qui ne recevront leur entier développement et ne rempliront toutes les conditions de leur existence que dans une vie supérieure et plus parfaite, encore y aurait-il contradiction à prétendre que, même en ce sens, l'homme *actuel* n'est pas créé, *avant tout*, pour ce monde-ci. Dieu ayant voulu qu'il y passât, qu'il y vécût, l'a nécessairement pourvu de tout ce qui était requis pour lui obéir; et pour nous, c'est lui obéir que de vivre d'après les lois de notre organisation. Si Dieu nous juge dignes, par après, d'une perfection plus grande et de plus de bonheur, c'est en nous recréant en quelque sorte avec une organisation nouvelle, qu'il nous fera connaître à son égard son suprême vouloir. En attendant cette seconde tâche, remplissons bien la première, dont elle ne sera que la conséquence, le complément et, sous plus d'un rapport, la récompense : c'est le véritable but de la création présente.

Mais, pour en revenir à la double manifestation de la nature de l'homme ([1]), elle produit souvent, il est vrai, un état

([1]) On a long-temps appelé cette double manifestation, la double nature de l'homme. L'expression est impropre. Si l'homme avait réellement deux natures, il faudrait toujours supposer un principe d'union supérieur à elles, sur lequel elles reposassent et qui en fît un être un,

d'antagonisme et de lutte, et il est du devoir du moraliste, c'est même là le seul objet raisonnable de la morale pratique, d'entretenir autant que possible le calme et la paix intérieure, en rétablissant l'unité humaine, c'est-à-dire en coordonnant toutes ses pensées et tous ses actes sous l'influence unique d'un principe général, d'un mobile commun, en subordonnant la matière à l'intelligence, le corps à l'ame, la force aux idées, les passions à la raison, l'égoïsme à la justice et à la bienveillance, l'intérêt propre à l'intérêt de l'humanité. Mais, de vouloir abolir la chair, tuer le corps, détruire les passions, faire abstraction de la matière, supprimer l'égoïsme, c'est proclamer le règne de l'inertie, de la mort, là où Dieu a imprimé le mouvement, a suscité la vie; c'est condamner l'esprit au repos, l'ame à la stupidité, tandis que le Créateur a organisé le développement, la transformation, le progrès sans fin; c'est ne connaître ni les lois absolues de Dieu, ni la nature inviolable de l'homme, ou chercher à les changer, à les violer; c'est, en se proposant un ordre impossible, n'enfanter que désordre et qu'erreur.

Aussi, la doctrine de Jésus dut-elle nécessairement avoir et eut-elle en effet le sort de tout système exclusivement spéculatif, impuissant en dernière analyse, en ce qu'il a de faux

une conscience individuelle. Les psychologues ont cru obtenir cette unité en faisant absorber la matière par l'esprit, c'est-à-dire qu'ils se sont obstinés à voir l'homme tout entier dans une des faces sous lesquelles il est possible de l'observer par voie d'abstraction; les matérialistes, en sacrifiant l'ame au corps, c'est à dire en niant, comme leurs adversaires, une des parties les plus essentielles de la nature humaine. A moins que les dualistes ne finissent par opter pour l'un ou l'autre de ces systèmes incomplets, il faut nécessairement qu'ils avouent qu'il n'y a point de dualité réelle, que l'homme n'est ni corps ni ame exclusivement, mais qu'il ne saurait se manifester que sous ce double caractère dans toutes ses idées, dans tous ses actes, dans ses opinions, ses sentimens, ses croyances, ses espérances et son culte.

et parce qu'il ne répond pas aux besoins de l'homme pour qui il est fait. Nées de l'homme même et du mécanisme constitutionnel de son intelligence, les doctrines humaines ne créent rien; elles ne détruisent rien chez l'homme : elles ne font qu'y modifier légèrement et pour peu de temps ce qu'elles avaient la présomptueuse prétention de changer d'une façon absolue. Conçues dans le sens des lois éternelles de la nature en général et de l'organisation mentale en particulier, elles en reçoivent la puissance, et à leur tour en rendent le mouvement plus facile et plus énergique : il y a action et réaction. Opposées à ces lois, elles se brisent bientôt contre l'absurde; et l'humanité dont elles n'ont que bien peu entravé la marche et pendant de bien courts instans, poursuit sa carrière. La destinée humaine est, non ce que des hommes ont fait, font ou feront à une époque déterminée, mais ce que l'homme fait, ou pour parler plus exactement, ce qui se fait dans l'espace et le temps au moyen des hommes, sans les hommes et malgré les hommes; c'est ce qu'on appelle *la force des choses*, résultat nécessaire des lois de la nature et de notre organisation, en un mot de l'ordre immuable et infini, établi de Dieu, qui dominera toujours, tantôt pour les sanctionner, tantôt pour les renverser, les systèmes de convention, les religions et les lois.

Le monde marche, avec ou sans les théories, par elles si elles sont vraies, en dépit d'elles si elles sont fausses. Le monde a ses lois morales, éternelles comme les lois physiques, aussi positives, aussi invariables que les lois physiques. Une faute contre ces lois qu'on ne viole jamais impunément, entraîne presque inévitablement une autre faute; et la conséquence finale et fatale de ces infractions accumulées est la perte de l'individu, de la famille, de l'association, de l'église, de la société qui les a commises. Car il faut, Dieu l'a voulu ainsi, que l'humanité triomphât de tous les obstacles, et qu'à travers les

ruines des générations et les débris des religions et des empires, elle parvînt au but que la Providence lui a posé ([1]).

Quoi que donc les hommes et les peuples puissent penser, croire, statuer, ils seront, en dernière analyse, *forcés* d'agir d'après leur essence intime, celle des choses qui les entourent et les desseins providentiels de leur auteur. C'est là l'ordre inviolable, absolu, imposé à tous les êtres finis, ordre dans lequel entrent la liberté de l'intelligence et de la volonté humaines, mais pour le maintenir, et la moralité des intentions et des actions de l'homme, et sa responsabilité proportionnée aux dispositions qu'il doit à la nature et à l'éducation, ainsi qu'à ses lumières et au degré d'indépendance dont par suite il lui a été donné de jouir. C'est ainsi que l'égoïsme individuel est demeuré une des conditions fondamentales de l'ame, et nécessaire à la conservation et au progrès de l'individu, malgré le christianisme qui, dans son spiritualisme exclusif, voulait l'extirper radicalement : les sentimens de justice et de bienveillance sociales, la conscience et le dévouement y demeureront de même, fondamentales et également nécessaires à la conservation et au développement de la société, malgré la philosophie de la sensation et la morale de l'intérêt personnel qui, dans leur triste matérialisme, les retranchent et les nient ([2]). Toujours et en dépit des idées et des croyances,

([1]) Sous cet aspect, on peut soutenir qu'il n'y a point de mal sur la terre, puisque le mal moral accidentel et individuel, résultat inévitable de la liberté humaine, mène providentiellement et nécessairement au seul bien qui soit dans les décrets éternels, le bien général, ou final, ou absolu.

([2]) « Tout ce que Dieu a créé est bon, » a dit saint Paul, qui, en s'exprimant ainsi, se constituait l'organe, non de l'étroit ascétisme chrétien, mais de la révélation véritable, considérée dans le sens le plus large, qui a été faite de toute éternité au genre humain. Or, Dieu a créé la chair et ses besoins, tout comme l'intelligence et les sentimens de

des institutions civiles et religieuses, des lois et des cultès, des vœux des bons et des efforts des méchans, il y aura un peu plus de mal sur la terre que les premiers ne désireraient, et beaucoup plus de bien que les autres ne veulent. Si nous

devoir et de sympathie; et il a attaché du plaisir à la satisfaction de ces besoins, aussi bien qu'au libre développement de cette intelligence et à l'exercice des facultés morales d'ordre et de dévouement. La chair donc et sa vie présente, l'égoïsme qui tend à sa conservation et à son bien-être, et le plaisir. même purement physique, sont des dons de Dieu. Acceptons-les et jouissons-en avec actions de grâces : c'est encore l'apôtre qui a proclamé ce droit individuel. Mais, en vrai disciple du législateur social, son maître, il l'a subordonné au devoir humanitaire de nous aimer tous les uns les autres, et il a, avec Jésus, fait de ce précepte de dévouement la loi suprême et absolue.

Dans nos sociétés fondées sur l'erreur et la corruption, ce dévouement est un sacrifice continuel et presque continuellement pénible. Car elles ne sont organisées que par et surtout pour l'égoïsme. Aussi, est-ce toujours le mal qui prévaut, les dispositions égoïstiques naturelles à l'homme, quoique bonnes et utiles autant què nécessaires, étant exclusivement et sans cesse excitées jusqu'à l'abus par le milieu où elles s'exercent et agissent. Les privilégiés sont dominés par l'égoïsme conservateur; les non privilégiés, par l'égoïsme spoliateur : la justice et la charité ne parlent au cœur ni des uns ni des autres. Cet état de choses aura un terme : c'est la foi et l'espérance de l'humanité. Quand et comment? Il n'est pas donné à l'homme de le pressentir. Mais lorsque la volonté de Dieu sera faite *sur la terre comme au ciel*, la chair et ses jouissances n'y seront pas répudiées et ne devront pas l'être; la conservation du bien-être acquis ne sera plus un crime, parce qu'il ne sera plus un monopole ; la spoliation sera un non-sens; le dévouement fraternel le plus grand des plaisirs comme le premier des devoirs.

La réforme sociale consiste, non à réaliser tout cela d'un instant à l'autre; s'il en était ainsi, la réforme sociale serait impossible : mais à entrer dans la voie qui nous approche progressivement, presque toujours lentement, mais sûrement, de cette réalisation, but de nos efforts, et qui y mène par des moyens en harmonie avec la liberté de chacun, moyens tout intellectuels et moraux, de conciliation, de bienveillance et de paix.

Des sectaires modernes s'étaient proposé la réhabilitation de la matière et de la chair, qui ne sont que trop encore les véritables despotes du

cherchons à être réellement utiles à nos semblables, travaillons sans relâche à harmoniser le plus possible notre philosophie, notre législation, notre religion et notre morale avec les lois immuables du Créateur, afin de diminuer indéfiniment la somme du mal, et d'augmenter un peu celle du bien. Et du reste, avançons avec confiance vers le but que Dieu lui-même a déterminé et qu'il nous indique, puisqu'il nous donne les moyens et par conséquent la certitude de l'atteindre.

Jésus s'étant écarté de cette voie, la seule praticable, se fourvoya dans des abstractions hors de la nature et de la réalité, et échoua complètement dans son plan idéal de réforme. Il ne réussit pas plus à faire de l'homme un être angélique sans affections et sans désirs, sans passions et sans intérêts, que le long despotisme des maîtres de la terre n'avait réussi à faire de lui une bête brute, ne cherchant qu'à satisfaire ses appétits et ne connaissant que la force et la ruse pour y parvenir.

Mais, pourrait-on objecter, la parole de Jésus n'a-t-elle pas été, en ce point capital de son enseignement, comme en beaucoup d'autres, mal interprétée, mal comprise par ses apôtres et ses disciples?

Il avait été, disait-il lui-même, envoyé aux pauvres, aux ignorans, aux affligés, et il ne cessait de répéter : Bienheureux ceux qui ont faim! Bienheureux les simples! Bienheureux ceux qui pleurent! Pourquoi? Parce que la volonté de Dieu devant être faite, ils seraient rassasiés, éclairés, consolés.

monde. Je crois au contraire qu'il faut les détrôner, sans cependant, avec des moralistes exagérés, chercher à les détruire. Que l'homme égoïste et charnel soit maintenu en possession de ses droits tant qu'ils ne blessent pas les droits d'autrui, mais qu'il soit toujours soumis à l'homme de l'intelligence et de la conscience.

Il voulait qu'ils fussent toujours comme les enfans, c'est-à-dire sans péché mais sans malice, et non soumis à une direction, à une tutelle sans fin, faibles et imbéciles. Les condamner à demeurer éternellement dans les ténèbres, la douleur, le besoin et la dépendance, ce n'eût pas été leur annoncer une *bonne nouvelle*; et les féliciter de ce que leur malheur et leur avilissement n'auraient point de terme, c'eût été une infernale dérision. Jésus ne pouvait pas plus vouloir béatifier l'oppression, la pauvreté et l'affliction, que les éterniser. Il maudissait, non le bonheur et les richesses, mais les riches avares et l'égoïsme des heureux de ce monde. Cette dureté, cette cruauté, cet esprit d'individualisme et d'iniquité, d'exclusion et de domination, ne pouvaient être dans les desseins de la Providence; ils seraient donc punis, et sévèrement punis, jusqu'à extirpation, non pas afin que tout le monde fût pauvre, malheureux et esclave, mais au contraire afin que l'aisance et la joie régnassent avec la liberté sur la terre, où dès lors la volonté de Dieu serait faite aussi, comme elle s'est toujours faite au ciel; c'est-à-dire que la justice divine, de la théorie spéculative, son seul asile jusqu'à présent, passerait dans la vie réelle et pratique. Jésus annonçait que l'équité étant le but de l'œuvre de Dieu, l'inégalité entre les hommes n'était que transitoire : voilà tout. Qu'est devenue cette vérité aussi consolante que sublime, dans la bouche des chrétiens? Ils ont affecté l'ignorance, fait vœu de pauvreté, et se sont créé des maux et des douleurs sans nombre, toujours pour obéir à Jésus et pour plaire à Dieu. Mais n'est-il pas probable que, fondant le règne de la justice sur l'égalité des droits, il voulait qu'on relevât le genre humain tout entier en réhabilitant ceux qui étaient déchus de leur dignité d'hommes, en éclairant et surtout en moralisant le peuple, ou, pour employer son langage habituel, en rendant la vue aux aveugles, l'ouïe aux sourds, la vie aux

morts ([1]), en affranchissant les opprimés, en parlant au cœur des infortunés, à l'esprit des simples, en nourrissant les affamés. L'église aussi promena son niveau sur les chrétiens; mais ses moyens furent de rendre l'oppression universelle, la misère générale, en répandant la douleur sur toute la vie et sur la vie de tous : elle fit des vertus de l'ignorance qu'elle appela simplicité, de la servilité qu'elle qualifia d'obéissance, de l'abjection qui fut nommée humilité, des souffrances qu'elle appela mortifications, expiations, pénitence, du dénuement qu'elle vanta sous le nom de renoncement aux biens de ce monde. Jésus se donnait la mission de faire avancer l'humanité vers son véritable but, le perfectionnement progressif et le bonheur; l'église l'enchaîna immobile sur son lit de douleur et de misère ([2]).

J'admettrais volontiers cette explication des idées de Jésus : la réforme sociale qui porte son nom est si importante, si belle, que je voudrais le trouver aussi, dans sa réforme morale individuelle, pur de toute exagération, de toute erreur. Certes, je suis loin de vouloir lui imputer toutes les extravagances de l'église qui s'est constituée sa continuatrice; mais du moins, ses disciples et les premiers docteurs ou pères de cette église devaient posséder à bien peu de chose près le sens de ses paroles, qui n'avaient pas été prononcées pour n'être définitivement saisies par qui que ce fût. Examinons brièvement la morale de l'église primitive.

([1]) S. Luc. cap. 15, vers. 32.

([2]) S. Luc. cap. 16, vers. 19 et seq. — S. Matth. cap. 19, vers. 21 et seq. — S. Marc. cap. 10, vers. 21 et seq.

NOTES SUPPLÉMENTAIRES.

No 1. — Idées anti-sociales des saintes-écritures.

On lit dans l'évangile :

« Ne pensez pas que je sois venu apporter la paix sur la terre : je ne suis pas venu apporter la paix, mais l'épée.

» Car je suis venu séparer l'homme d'avec son père, la fille d'avec sa mère, la belle-fille d'avec sa belle-mère.

» Et l'homme aura pour ennemis ceux de sa propre maison.

» Celui qui aime son père ou sa mère plus que moi, n'est pas digne de moi; et celui qui aime son fils ou sa fille plus que moi, n'est pas digne de moi.

» Celui qui ne prend pas sa croix et ne me suit pas, n'est pas digne de moi.

» Celui qui conserve sa vie, la perdra; et celui qui aura perdu sa vie pour l'amour de moi, la retrouvera. » — Evangel. secund. S. Matth. cap. 10, vers. 34 ad 39.

» Si quelqu'un vient à moi et ne hait pas son père et sa mère, sa femme et ses enfans, ses frères et ses sœurs, et même sa propre vie, il ne peut être mon disciple.

» Et quiconque ne porte pas sa croix et ne me suit pas, ne peut pas être mon disciple. » — S. Luc. cap. 14, vers. 26 et 27.

Cette dureté de l'évangile paraît à saint Hilaire de Poitiers, comme il doit paraître à qui que ce soit, tout à fait incompatible avec le précepte donné ailleurs (S. Matth. cap. 22, vers. 39), d'aimer son prochain comme soi-même. Aussi fait-il main-basse, non sur la doctrine anti-sociale que l'on avait fait découler des paroles rapportées plus haut, mais sur le précepte vraiment évangélique de fraternité universelle dans le sens qu'il présente naturellement à l'esprit, celui du devoir de charité, d'amour envers tous les hommes, envers l'humanité entière. Le prochain, dit saint Hilaire, c'est le Christ : il n'y a que lui que nous devions aimer à l'égal de Dieu, en lui sacrifiant père, mère, enfans et toutes choses. — S. Hilar. pictaviens. commentar. in Matth. cap. 23, n. 7, p. 723.

Saint Bernard a commenté les paroles de Jésus de la manière suivante : « Qu'y a-t-il de commun, fait-il dire par le bon chétien à ses parens, qu'y a-t-il de commun entre vous et moi? Qu'ai-je reçu de vous, si ce n'est le péché et le malheur? Je ne reconnais tenir de vous que ce seul

corps corruptible. Ne vous suffit-il pas, misérables que vous êtes, de m'avoir misérablement lancé au milieu des misères de ce monde? de m'avoir, pécheurs vous-mêmes, engendré pécheur par votre péché? Né dans le péché, vous m'avez nourri dans le péché. M'envierez-vous encore la miséricorde de celui qui ne veut pas la mort du pécheur, et me ferez-vous forcément fils de la gehenne? — S. Bernard. ex person. Heliæ monach. ad parent. suos, epist. 111, tom. 1, p. 119.

Ailleurs, le même saint docteur s'exprime ainsi avec, dit-il, saint Jérômé dans son épitre à Héliodore, et d'après le *saint enfant* (Jésus) :

« Si ton père était étendu sur le seuil de sa porte; si ta mère, le sein découvert, te montrait les mamelles qui t'ont nourri; si elle tenait dans ses bras ton fils encore enfant : foule aux pieds ton père et ta mère, passe outre, et, sans verser une larme, vole vers l'étendard de la croix. Le sublime de la pitié est de se montrer cruel pour Jésus-Christ (per calcatum transi patrem, per calcatam perge matrem, et siccis oculis ad vexillum crucis evola. Summum pietatis est genus, in hac parte pro Christo esse crudelem). » — Ibid. epist. 322 ad Hugon. n. 2, tom. 1, p. 301.

« La patrie, dit le diacre Ponce, le disciple, l'ami et le biographe de saint Cyprien, nous est bien moins chère qu'aux gentils; ce n'est qu'un vain mot pour le chrétien, qui abhorre jusqu'à ses parens mêmes s'ils veulent le détourner de Dieu. C'est une peine grave pour le gentil que d'être condamné à vivre loin de sa ville. Pour le chrétien, le monde entier est une seule et même habitation. Relégué dans le lieu le plus reculé et le plus obscur, en présence de son Dieu, il ne se croit point en exil. D'ailleurs, s'il sert ce Dieu comme il le doit, il est étranger dans l'endroit même de sa naissance. Au milieu de ses concitoyens, le dirai-je, de ses parens, il est toujours et complètement dégagé de la vie présente. » — Pontius diac. in D. Cyprian. vit. ante ejusd. sanct. oper. a Jac. Pamel. brugens. edit.

Cette morale d'abnégation absolue, de mortifications, d'expiations et d'immolations, l'église n'avait pu la fonder et elle ne la fonda réellement que sur le principe gnosticien, savoir que la matière est essentiellement mauvaise, est mauvaise par elle-même. Elle n'en condamna pas moins ce principe lorsque les gnostiques l'exprimèrent crument et en firent l'axiome fondamental de leur doctrine. Les chrétiens apostoliques en sanctionnèrent les conséquences, puisqu'ils réprouvèrent tous les sentimens de famille et de patrie, et ceux mêmes qui nous rendent sociaux, uniquement parce que ces sentimens sont charnels, et que nous n'avons, en dernière analyse, qu'à sauver notre ame exclusivement. Il y a plus : pourquoi perpétuer la matière? En d'autres mots; pourquoi se marier?

Ils enseignèrent qu'il fallait se châtrer pour le royaume des cieux.

Toutes les austérités et les puérilités monacales découlent naturellement et nécessairement de l'ascétisme, du stoïcisme mystique de Jésus. J'en donnerai des preuves frappantes en traitant de la morale des pères de l'église.

En outre, les idées venant des sensations, des sens corporels, ou du moins n'étant excitées qu'à l'occasion des sensations, produites elles-mêmes par l'intermédiaire des sens corporels, tous mauvais, presque tous organiques et matériels, le bien ne fut plus naturel à l'homme, mais il dut lui être surnaturellement inspiré d'en haut. De là résultait que personne n'est vertueux par lui-même, mais uniquement parce que Dieu le veut ainsi et le rend vertueux ou croyant, en un mot, digne de la vie éternelle, parce qu'il l'y prédestine spontanément et sans motifs quelconques, du moins de la part de celui à qui cette grâce toute gratuite est accordée. Le spiritualisme outré, exclusif, de Jésus avait donc pour conséquence, non seulement la doctrine aussi cruelle qu'absurde des croix à porter, des pénitences, des maux que l'homme se fait volontairement souffrir afin de témoigner son mépris pour la chair, mais encore le fatalisme le plus désolant et le plus immoral. — Evang. secund. Joann. cap. 3. vers. 18; cap. 6, vers. 44 et 66.—Secund. Luc. cap. 9, vers. 23 et 24; cap. 13, vers. 24; cap. 14, vers. 27.— Secund. Matth. cap. 16, vers. 24 et 25.

No 2. — Le bouddhisme et le christianisme.

Les premiers chrétiens ont-ils emprunté quelque chose aux Hindous, ou une organisation semblable et des circonstances analogues leur ont-elles inspiré les mêmes idées? Ce n'est pas ici que cette question peut être débattue. Je me contenterai de dire que Bouddha, bien connu de saint Clément d'Alexandrie, qui l'appelle Βουττα, mourut plus d'un demi siècle avant Jésus-Christ. Les bouddhistes qui, sur le bord du Gange, ont précédé les brahmes, se qualifiaient au Népal de *baryésu*. Bouddha est le Gaudama ou Kodama, appelé aussi Somona du costume de rahan ou prêtre, talapoin, ou moine ou plutôt ermite, dont, on le représente revêtu. De là Somonacodom.

La vie des talapoins ressemble beaucoup à celle de nos religieux, par ses abstinences, ses mortifications, son carême; ils ont la tête rasée, ne portent point de chemise, marchent nus pieds et prient sur un chapelet. Ils vivent d'aumônes, le travail leur étant défendu, et s'y enrichissent le plus souvent. Leur doctrine consiste à enseigner que la vie présente est pour l'ame une occasion d'épreuve, de souffrance et de purifica-

tion : le bonheur éternel sera de ne plus animer de corps quelconque, ce qui aura lieu par la réunion de l'ame à son principe, Dieu. La morale générale se borne aux défenses de tuer, de dérober, de commettre l'impureté, de mentir et de s'enivrer, à quoi il faut ajouter l'horreur du sang et de toute destruction. Le mariage est à leurs yeux une impureté, mais qu'ils tolèrent forcément chez les simples laïques, ainsi que l'usage modéré des liqueurs, toujours cependant mauvais en lui-même. Le talapoin ne peut toucher ni or ni argent ; ce qui ne l'empêche pas, comme j'ai déjà dit, d'accumuler des richesses. Le commerce et le trafic lui sont spécialement défendus. Il ne peut, ni faire des provisions de bouche, ni avoir plusieurs vêtemens, ni avoir des vêtemens de luxe, ni même en avoir qui ne soient pas de plusieurs pièces d'étoffes différentes: il doit se donner les apparences de la vertu et du recueillement en public, et vivre dans la solitude sans prendre aucune part aux affaires du monde. Le lecteur, en parcourant les quelques pages que j'ai consacrées à développer la morale des pères de l'église chrétienne, trouvera plus d'une preuve de l'analogie qu'il y a entre nos folies et celles des Hindous, entre les austérités que les moines chrétiens et celles que les talapoins de l'Inde se sont imposées, et auxquelles ils ont su se soustraire de la même manière, cumulant ainsi tout à la fois les plaisirs de la jouissance et les honneurs des privations.

Somonacodom était fils de Mahà Man ya, ou Mania, ou encore Maria, ce qui signifierait la grande Marie. Il doit reparaître sur la terre. Ce dieu est ordinairement représenté entre ses deux principaux disciples ou apôtres, Prà Moglà et Prà Saribout.—Asiatik researches, vol. 6, p. 165, 260 et 266. — Laloubère, descrip. du royaume de Siam, chap. 17 et suiv. t. 1, p. 341 jusqu'à la fin; t. 2, p. 28 et suiv.

---

§ XIII.

Morale des pères de l'église. — Outrant la morale de Jésus, ils font du chrétien un être sans passions ni besoins, pour lequel le plaisir est un crime. — Exemples de la niaiserie de leurs préceptes. — Défendu de faire le commerce. — Défendu de tuer, même pour ne pas être tué. — De prêter à intérêt. — De redemander l'argent dû. — Point de théâtres, ni d'écoles de grammaire, ni de jeux, etc., etc. — Le mariage n'est que toléré. — Les secondes noces, coupables. — Le mariage même, essentiellement criminel. — Dégoût de la vie chez les chrétiens. — Le droit de propriété condamné. — Il ne devient légitime qu'entre les mains des fidèles. — Les prêtres ne peuvent posséder. — L'adultère n'est pas un crime contre la loi de nature. — La morale de Jésus ne pouvait être utile que pour un temps.

L'impulsion, selon nous erronée et fausse, que Jésus avait donnée à la science de l'homme, fut encore faussée et outrée par les pères de l'église. Tout ce qui tenait à cette vie terrestre fut, avec notre corps mortel, voué par eux à la négligence, au mépris et à l'abandon, à la proscription même, à la haine, aux mortifications et aux châtimens de toute espèce ([1]). A en croire les moralistes chrétiens par excellence, le fidèle ne peut sans crime défendre son bien devant les tribunaux ou ailleurs, ni sa réputation outragée, ni sa propre vie; il doit, à qui l'attaque, fournir les moyens de l'attaquer encore, à qui lui enlève quelque chose, laisser tout le reste. Non seulement sa patience, ou plutôt son indifférence, son impassibilité, son apathie doivent être sans bornes; mais encore il est obligé en conscience de faire ses amis, et ses amis les plus chers et les plus intimes, de ceux qui l'ont vexé, trompé, volé et maltraité de toutes les manières ([2]). Le vrai chrétien n'est-ce pas en effet le phi-

([1]) S. Basil. magn. de legend. libr. gentil. n. 7, t. 2, p. 181; n. 8, p. 183.

([2]) S. Basil. moral. regul. 49, cap. 1, t. 2, p. 270. — Tertullian. de patient. cap. 7 et 8, p. 144. — Lactant. instit. divin. l. 6, cap. 18, t. 1, p. 484 et 486. — S. Joan. Chrysostom. de compunct. ad Demetr.

losophe impassible, le gnostique inerte? et comme tel, son premier devoir n'est-il pas, non de modérer ses passions, mais de les éteindre complétement, d'étouffer toute affection, de retrancher tout désir, comme ont fait Jésus et les apôtres, qui n'ont connu ni crainte, ni espérance, ni joie, ni douleur, ni émulation, ni dégoût, etc. (1)? Les pères ne tiennent aucun compte des lois de la nature et de l'humanité, en vertu desquelles, et par la volonté suprême de l'auteur de la nature et de ses lois, toute impulsion dans l'homme, tout désir, soit simplement physique, soit relevé par la participation de l'intelligence, ou épuré et ennobli par des motifs moraux, indique un besoin à satisfaire, comme à tout besoin satisfait s'attache un plaisir, ordinairement plus ou moins sensuel, mais souvent presque entièrement dégagé de conditions matérielles : ils repoussent le plaisir avec horreur, et des actions les plus indifférentes en elles-mêmes et les plus innocentes font des péchés et des crimes. Ce ne sont pas toujours, il est vrai, des péchés comme on les appelle *mortels*; mais, dit saint Augustin, beaucoup de petits péchés en forment un grand, et tuent l'ame aussi bien que la faute la plus capitale (2).

l. 1, n. 5, t. 1, p. 128. — S. Irenæus, advers. hæres. l. 2, cap. 32, n. 1, p. 165.

(1) S. Clement. alexandr. stromat. l. 6, cap. 9, t. 2, p. 775 et seq.

(2) S. August. in evang. Joann. exposit. tract. 12 de cap. 3, tom. 9, p. 47; in epist. Joann. exposit. tract. 1 de cap. 1, p. 237; de sanct. serm. 4, de animab. fidel. serm. 4, t. 10, p. 421; de divers. serm. 12, de ascens. cap. 8 et 9, p. 462.

L'opinion de saint Augustin, savoir que beaucoup de péchés véniels équivalent à un péché mortel, est contraire à la doctrine reçue de nos jours. Si saint Augustin a raison, la doctrine de l'église actuelle est fausse, et il faut la condamner; s'il a tort, les saints pères peuvent se tromper, et il nous est inutile de nous occuper de leur morale plus spécialement que de celle de tout autre moraliste, c'est-à-dire qu'il faut se borner à y puiser ce qui est bon et rejeter ce qui est mauvais.

En conséquence de cette philosophie puérile, la femme qui se farde est pire qu'une femme adultère ; car elle ment à Dieu dont elle viole l'œuvre, en y substituant l'œuvre du diable, à qui appartient de droit tout ce qui a subi des changemens de la main des hommes (1). Celle qui se regarde au miroir est par cela seul coupable d'idolâtrie (2). L'homme ou la femme qui portent de faux cheveux ou une perruque, sont des impies (3); le prêtre qui voudrait les bénir, ne bénirait en réalité que ceux dont les cheveux couvrent leur tête. S'ils teignent leurs propres cheveux, Dieu ne les reconnaîtra pas au jour du dernier jugement (4). C'est un sacrilége pour le chrétien de se raser la barbe, Dieu ayant dit que ses cheveux sont comptés (5). Il lui est défendu de se vêtir d'étoffes teintes en couleur; cette adultération de la nature des choses est un véritable mensonge (6) : il lui est également défendu de porter de l'or, des pierreries et des perles (7). Il ne peut avoir parmi ses meubles des vases, ni d'or, ni d'argent (8). C'est un crime pour lui de manger, si ce n'est uniquement pour calmer sa faim et ne pas mourir, ainsi que de prendre le moindre plaisir à satisfaire son appétit, de manger quoi que ce soit de délicat, du pain blanc par exemple, ce qui serait un opprobre de volupté (9). Il doit soigneusement s'abstenir des vins étrangers,

(1) S. Cyprian. de habit. virgin. p. 178.
(2) S. Clement. alexand. pædagog. l. 3, cap. 2, t. 1, p. 258.
(3) Id. ibid. cap. 11, p. 291.
(4) S. Cyprian. de hab. virgin. p. 178.
(5) S. Clement. alexandr. pædagog. l. 3, cap. 3, t. 1, p. 263.
(6) Id. ibid. l. 2, cap. 10, p. 234.
(7) Id. ibid. cap. 12, p. 241 et seq.
(8) Id. ibid. cap. 3, p. 188.
(9) Id. ibid. l. 2, cap. 1, p. 164.

des mets qui contiennent du sang ([1]), et même de la chair des animaux en général et de tout vin quelconque ([2]). L'usage des vins et des viandes est criminel par lui-même; si l'église le tolère en certains cas, c'est pour éviter des crimes plus grands ([3]). Le fidèle doit s'abstenir des bains chauds; les bains tièdes ne sont permis aux hommes que pour cause de santé, aux femmes que pour cause de santé et de propreté ([4]). Les chrétiens ne peuvent, sans péché, se saluer et s'embrasser en public ([5]). Toute dignité, toute magistrature leur sont interdites; ces honneurs et ces fonctions terrestres ayant été repoussés par Jésus, appartiennent évidemment au diable, dont celui qui s'en laisse revêtir devient le collègue ([6]). Un chrétien ne saurait pas plus être roi, qu'un roi ne peut être chrétien ([7]).

Mais lui est-il permis du moins d'exercer une profession à la fois utile aux autres et à lui-même? Pas toujours; car si cette profession, si l'art auquel il s'est consacré, si la science qu'il professe, si le commerce qu'il fait, sont de nature à fournir aux méchans l'occasion d'en abuser, lui aussi devient par cela seul coupable ([8]). Or, de quoi les méchans n'abusent-ils point? Je dis plus : tout commerce est toujours un crime pour

([1]) S. Clement. alexand. pædagog. l. 2, cap. 2, t. 1, p. 185; l. 3, cap. 3, p. 267.

([2]) S. Hieronym. advers. Jovinian. l. 1, t. 4, part. 2, p. 161 et 162.

([3]) Id. ibid. l. 2, p. 207; epistol. 85 ad Salvin. de viduitat. servand. p. 667.

([4]) S. Clement. alexandr, pædagog. l. 3, cap. 9, t. 1, p. 281.

([5]) Id. ibid. cap. 11, p. 301.

([6]) Tertullian. de idololat. cap. 18, p. 97. — Origen. cont. Celsum, l. 7, n. 24, t. 1, p. 711; l. 8, n. 75, p. 798.

([7]) Tertullian. apologet. cap. 21, p. 21.

([8]) Tertullian. de idololatr. cap. 11 et 12, p. 92.

lui, puisque le commerce n'a d'autre but que le gain, et que ce gain, ne pouvant avoir lieu qu'au détriment des perdans, c'est une usurpation de ce qui appartient à autrui, un vol [1].

Mais comment vivra-t-il au milieu des hommes tels qu'ils sont, avec leur égoïsme, leur mauvaise foi, leurs penchans désordonnés, leurs passions et leur violence, s'il lui est défendu, non seulement d'opposer la force à la force, et de tuer l'injuste agresseur qui en veut à sa vie, mais encore de faire la guerre parce que l'on y tue? C'est là ce qui n'importe guère aux moralistes de l'église. Nous n'allons pas à la guerre, dit Origène, même si le pouvoir nous y force, même si la patrie est en danger; nous sommes plus utiles que personne au pouvoir et à la patrie par notre doctrine et nos prières [2]. C'est probablement par cette considération, savoir que les prières du chrétien tenaient lieu pour lui de l'acquittement de ses devoirs civils, que saint Jérôme et saint Augustin le déclarent en tout état de cause exempt de payer aucun tribut à l'état [3].

Ne lui est-il pas également défendu de faire subir la moindre contrainte à un coupable, et d'intenter contre lui une action capitale qui pourrait avoir pour résultat de le conduire à la mort [4]? de prêter, en aucun cas, un serment quelconque [5]?

(1) Lactant. divin. institut. l. 5, cap. 18, t. 1, p. 405 et seq.

(2) S. Basil. epist. 188, can. 1, ad Amphil. c. 3, t. 3, p. 273; 199, can. 2, ad eumd. c. 43, p. 296. — S. Ambros. de offic. ministr. l. 3, cap. 4, n. 27, t. 2, p. 144. — S. August. de lib. arbit. l. 1, cap. 5, n. 11 et 12, t. 1, p. 573 et seq. — S. Cyprian. ep. 57, ad Cornel. p. 95.

(3) S. Hieronym. l. 3, commentar. in Matth. cap. 17, t. 4, p. 81. — S. Augustin. quæst. evangel. l. 1, q. 23, t. 4, p. 142.

(4) Lactant. divin. institut. l. 6, cap. 20, t. 1, p. 491. — Tertullian. de coron. milit. cap. 11, p. 107. — Origen. in Matth. commentar. tract. 35, n. 101 et seq. tom. 3, p. 907; cont. Celsum, l. 3, n. 7, t. 1, p. 451.

(5) S. Basil. epist. 199, can. 2, ad Amphiloch. can. 29, t. 3,

de rien exiger pour le prêt de l'argent, ce qui rend, en dernière analyse, tout contrat de louage impossible, toute relation d'intérêt entre les hommes nulle, et par conséquent le droit de propriété fictif (1)? Le prêt à intérêt, dit saint Ambroise, est comparable au meurtre par strangulation; et, en effet, il n'est permis de prélever cet intérêt que sur ceux seulement qu'il est aussi permis de tuer sans crime. En outre, l'argent prêté sans intérêt, si le débiteur ne le rend pas volontairement, et, pour ainsi parler, spontanément, il faudra que le créancier, croyant au Christ, l'en tienne quitte. Car lorsque, dans l'oraison dominicale, on dit à Dieu : « Remettez-nous nos dettes, comme nous les remettons à ceux qui nous doivent, » quoiqu'il ne soit pas là exclusivement question d'argent, mais encore de toutes les offenses qui peuvent nous avoir été faites, cependant l'argent y est aussi compris. C'est nous offenser que de refuser de rendre l'argent dû, quand on a les moyens de le rendre. Que si, dans ce cas, le fidèle exige satisfaction de cette offense, c'est-à-dire s'il redemande la somme

p. 294.— S. Justin. apolog. 1, p. 53.— S. Irenæus, advers. hæres. l. 2, cap. 32 (al. 56), p. 165. —S. Clem. alexandr. pædagog. l. 3, cap. 11, t. 1; p. 299; stromat. l. 5, t. 2, p. 707. — S. Hieronym. l. 1, commentar. in Matth. cap. 5, t. 4, part. 1, p. 18. — S. Joann. Chrysostom. in Matth. homil. 17, n. 4 et seq. t. 7, p. 228; in cap. 2, genes. hom. 16, n. 5, t. 4, p. 122; de compunct. ad Demetr. l. 1, n. 4, t. p. 127; opus imperfect. in Matth. homil. 12, ex cap. 5, t. 6, p. LXVII.

(1) S. Cyprian. testimon. l. 3, cap. 48, p. 318. — S. Joann. Chrysostom. homil. 56, al. 57, in Matth. n. 5 et 6, t. 7, p. 573; homil. 41 in genes. cap. 17, n. 2, p. 413. — S. Ambros. de Tobia, cap. 14, n. 46 et seq. t. 1, p. 606. — S. Basil. homil. in psalm. 14, t. 1, p. 107 et seq. — S. Hieronym. l. 6, commentar. in cap. 18, Ezechiel. t. 3, p. 823 et 824. — S. Augustin. de bapstim. cont. donat. l. 4, cap. 9, n. 12, t. 9, p. 128. — Lactant. divin. institut. l. 6, cap. 18, t. 1, p. 483.

prêtée, il ne pourra plus dire : « Remettez-nous, comme nous remettons ([1]). »

Le chrétien ne peut se permettre aucun des divertissemens que l'ordre social autorise, que la morale avoue et qui, dans une civilisation avancée, deviennent une espèce de besoin. La tragédie et la comédie sont défendues comme une hypocrisie, un mensonge, un adultère, comme une renonciation au Christ et un engagement pris avec le démon, par la loi divine qui condamne les images, les ressemblances et les travestissemens, l'art de l'acteur n'étant autre chose que l'imitation de ce qu'il n'est pas naturellement par lui-même, un changement de voix, d'âge et de sexe, l'art de feindre l'amour, la colère, les plaintes et les larmes, et l'acteur d'ailleurs se grandissant parfois artificiellement, malgré la défense de Dieu, d'ajouter une coudée à sa stature ([2]). Aussi, ni l'acteur, ni quiconque enseigne la déclamation, ne sera admis à la communion des fidèles ([3]). Un chrétien ne peut sans impiété lire les auteurs et les poètes profanes, apprendre ni enseigner la grammaire ([4]). Il ne peut jouer à aucun jeu de hasard ; car tous, et en tout état de cause, sont mauvais de leur nature ([5]). D'ailleurs on n'y joue que de la même main qui est consacrée à Dieu pour faire le signe de la croix et recevoir l'eucharistie : ce serait vouer de nouveau cette main au diable ([6]). Parler beaucoup

([1]) S. August. de sermon. Domini in monte, l. 2, cap. 8, t. 4, p. 349.

([2]) Tertullian. de spectacul. cap. 23, p. 82. — S. Cyprian. de spectacul. p. 340.

([3]) S. Cyprian. epist. 61 ad Eucrat. p. 101.

([4]) S. Greg. magn. l. 9, epist. 54, al. 48, ad Desider. episcop. gall. t. 2, p. 1140.

([5]) S. Clement. alexandr. pædagog. l. 3, cap. 11, p. 297.

([6]) S. Cyprian. lib. adscript. de aleator. p. xx.

ou parler de choses oiseuses est un péché; rire sans modération est un péché; le soin de ses affaires domestiques est un péché (*peccatum curæ rei familiaris*); le badinage honnête, les railleries quoique innocentes, et généralement toutes les actions qui ne sont pas explicitement autorisées par les saintes écritures, sont des péchés [1]. Le mépris des désirs, des joies et des soins du monde est d'un mérite si grand aux yeux des pères de l'église, que saint Basile ordonne aux solitaires qui ne seraient pas encore parvenus réellement à ce point de perfection, de le feindre du moins, en affectant, par tous leurs actes, l'humilité la plus recherchée, en marchant par exemple l'œil baissé et triste, la tête penchée et mal peignée, et en étalant, en toute circonstance, un extérieur négligé et sale [2].

Nous avons dit qu'il faut s'interdire jusqu'aux plaisirs du mariage, ou du moins, comme en tous les autres actes de la vie, ne pas y avoir le plaisir pour but, ne pas y chercher le plaisir, et le répudier même comme illicite s'il s'offre à nous [3]. Mais enfin, le mariage lui-même est-il permis? Il n'est que toléré : il est essentiellement mauvais, mais l'église ne s'y oppose pas dans un sens absolu, afin de prévenir des péchés plus énormes [4]. Elle se borne à élever la virginité au dessus de toutes les vertus, à lui assurer les plus fortes récompenses, et à faire en sa faveur, pour prouver combien elle est précieuse, une exception à la loi qui défend le suicide [5].

(1) S. Ambros. de officiis ministr. l. 1, c. 23, n. 102, t. 2, p. 29. S. Gregor. magn. l. 4, dialog. cap. 39, t. 2, p. 444.

(2) S. Basil. magn. epist. 2 ad Gregor. n. 6, t. 3, p. 74.

(3) S. Clement. alexandr. pædagog. l. 2, cap. 10, t. 1, p. 225.

(4) S. Ambros. class. 1, epist. 81 ad Syric. pap. n. 3, t. 2, p. 966; exhortat. ad virginit. cap. 6, n. 36, t. 2, p. 287. — S. Hieronym. advers. Jovinian. l. 2, t. 4, part. 2, p. 207.

(5) Cette morale, aussi étrange qu'elle était nouvelle, découlait d'un

Saint Ambroise permet aux vierges dont l'honneur est menacé, de se tuer pour échapper au viol [1]. Les secondes noces ne sont jamais exemptes de faute : un second mariage est une véritable fornication ; mais, puisque l'apôtre a cru devoir ne pas le défendre, une fornication légale et en apparence honnête [2]. C'est un adultère déguisé, qui exclut ceux qui en sont coupables, de tout droit au royaume céleste [3]. Se marier pour la seconde fois est aussi condamnable que de se livrer à

principe nouveau aussi, et qu'on ne parvient à expliquer qu'en l'attribuant au malheur des temps, qui portait l'humanité au désespoir, à se suicider dans les générations à venir en les empêchant de naître. Les gnostiques affichèrent hautement ce principe comme nous l'avons vu, en déclarant la matière corrompue dans son essence même, et Jésus en adopta les conséquences, que les saints pères outrèrent jusqu'à l'absurdité gnosticienne. Avant cette aberration de l'esprit humain, la fécondité de l'homme avait été en honneur comme toute autre fécondité naturelle. Les chrétiens continuèrent à faire fructifier la terre, ses plantes et ses animaux ; mais ils déclarèrent que la femme n'est honorable que pour autant qu'elle est stérile et inutile.

(1) S. Ambros. de virginib. l. 3, cap. 7, n. 32, t. 2, p. 182.

(2) S. Joann. Chrysost. orat. 2 ad junior. vid. n. 2 et seq. t. 1, p. 351. — Minut. Felic. Octav. p. 35.

(3) Athenagor. legat. pro christ. n. 33, post S. Justin. oper. p. 310. — S. Irenæus, advers. hæres. l. 3, cap. 17, alias 19, p. 208. — S. Basil. epist. 188, can. 1; ad Amphiloch. c. 4, t. 3, p. 271. — S. Hieronym. cont Jovinian. l. 1, t. 4, part. 2, p. 159 et 160. — S. Clement. alexandr. stromat. l. 2, cap. 23, t. 1, p. 502; l. 3, cap. 11, p. 544, et cap. 12, p. 552. — Origen. homil. in Luc. 17, t. 3, p. 953.

Les commentateurs cherchent à faire excuser la déraison de ces passages, en les interprétant comme s'ils ne regardaient que les véritables bigames, c'est-à-dire les maris de deux femmes et les femmes de deux maris *à la fois*. Pourquoi alors n'ont-ils pas expliqué de même le précepte de saint Paul sur la monogamie de l'évêque, du diacre et du prêtre? — Voyez plus bas en note.

la prostitution ou de s'abandonner au démon [1]. La veuve qui a eu deux maris est indigne des secours temporels de la communauté chrétienne : à bien plus forte raison l'est-elle de toute participation à ses biens spirituels [2]. Ce n'est pas tout : il est strictement défendu au chrétien de se marier, et, s'il est marié, de remplir le devoir conjugal, à moins que ce ne soit uniquement dans le but direct et exclusif de procréer des enfans ; il lui est donc défendu d'approcher de sa femme lorsqu'elle est enceinte ou lorsqu'elle nourrit [3]. Enfin, dans le mariage, le désir charnel (ἐπιθυμία) et le mariage lui-même, avec le devoir conjugal (συνουσία), sont illégitimes et criminels (ἄνομος) [4]. Entre autres raisons, nous citerons celle que donne saint Jé-

[1] S. Hieronym. epist. 85, ad Salvin. de servand. viduit. t. 4, part. 2, p. 669.

[2] S. Hieronym. cont. Jovinian. l. 1, t. 4, part. 2, p. 159 et 160. L'apôtre saint Paul avait dit : « Que la veuve n'ait eu qu'un mari, que l'évêque et les diacres n'aient épousé qu'une femme (ad Timoth. 1, cap. 3, vers. 2 et 12 ; cap. 5, vers. 9) ; sans ajouter *à la fois*, chose qui avait fréquemment lieu alors que la facilité du divorce faisait qu'un mari avait souvent plusieurs femmes vivantes, et réciproquement. Les saints pères, auxquels il ne coûtait rien d'interpréter de la manière la plus extravagante, pourvu que ce fût aussi la plus rigoureuse, et, par conséquent, d'après la morale outrée du maître, la plus méritoire, décidèrent qu'il ne fallait avoir été marié qu'une fois pour être élevé en dignité dans l'église, et que, pour continuer à faire partie de cette église, le fidèle *bigame* comme ils l'appelèrent, c'est-à-dire marié pour la seconde fois, ou veuf et remarié, devait se soumettre à la pénitence. Cette réflexion peut s'appliquer à beaucoup d'autres points de la morale des pères et de Jésus.

[3] Athenagor. legat. pro christ. n. 33, p. 310. — S. Clement. pædagog. l. 2, cap. 10, p. 225 ; stromat. l. 3, cap. 11, p. 543. — S. Augustin. cont. Faust. manich. l. 15, cap. 7, t. 5, p. 128 ; l. 22, cap. 30, p. 169.

[4] S. Ambros. exhortat. virginit. cap. 6, n. 35, t. 2, p. 286. — S. Justin. de resurrect. n. 3, apud Grabe, in spicileg. SS. patrum, sæcul. 2, t. 2, p. 180 et 181.

rôme, savoir que, l'apôtre nous ayant ordonné de prier toujours, et ce précepte ne pouvant être accompli pendant l'acte même de la génération, le mariage, qui a cet acte pour fin, nous force de désobéir à l'apôtre ; ce qu'il est du devoir du chrétien d'éviter, en renonçant au mariage (1).

Une vie aussi gênée, aussi chagrine, je dirai aussi peu humaine, avec l'obsession de l'idée que l'existence terrestre n'est que transitoire, que préparatoire à la seule vie réelle, celle de l'ame dégagée au ciel de tous ses liens, c'est-à-dire de la matière et de l'organisme, du corps en un mot, devait naturellement et même nécessairement engendrer chez tout chrétien bien convaincu et entraîné vers l'unique bonheur auquel il lui fût permis d'aspirer, un profond dégoût du monde et un désir ardent de le quitter. Une voie lui était ouverte pour y parvenir; c'était le martyre. La lecture de Tertullien, de saint Cyprien, de saint Augustin, etc., etc., prouve combien le chrétien était avide de cette couronne céleste qui, tout à la fois, l'arrachait aux misères présentes, et lui assurait pour l'avenir un bonheur sans fin. Cette disposition des disciples du Christ, dont saint Cyprien leur fait même un devoir (2), avait frappé les gentils, au point que, ne pouvant suffire à prononcer les condamnations que les chrétiens venaient en foule solliciter à leurs tribunaux, en s'y accusant eux-mêmes, ils leur criaient : « Il ne vous manque ni des précipices, ni des cordes; tuez-vous, et laissez-nous en repos (3).»

Nous n'avons parlé jusqu'ici que de la morale poussée par

(1) S. Hieronym. epist. 18, al. 22, ad Eustoch. de custod. virginit. t. 4, part. 2, p. 37.

(2) « Il faut désirer le martyre, et le rechercher de tout son pouvoir. » — S. Cyprian. epist. ad Fortunat. de exhortat. martyr. p. 262.

(3) S. Justin. martyr. apolog. 2, cap. 4, p. 91. — Tertullian. ad Scapul. cap. 4 (ult.), p. 88.

les saints pères à un excès de rigorisme surhumain et absurde; disons un mot de leurs idées sur quelques points fondamentaux de l'ordre social, nées également d'une fausse interprétation des autorités dites révélées. Ils rejetaient le droit de propriété (¹). La propriété privée, dit saint Ambroise, est une véritable usurpation (²). Selon saint Augustin, le droit indi-

(¹) Si je n'avais pas voulu faire un choix parmi les autorités à produire, et ne citer ici que des saints pères reconnus orthodoxes par l'église, qui a pris elle-même ce titre et qui en dispense les certificats, j'aurais eu quelques preuves de plus à alléguer. Par exemple, l'auteur des épîtres intitulées *de saint Clément, pape*, dit : « L'usage de toutes les choses qui sont dans le monde devrait être commun à tous les hommes. . Mais *l'esprit d'injustice* fit dire à l'un : *ceci est à moi;* à l'autre : *cela m'appartient;* et la discorde prit naissance parmi les mortels. » Les apôtres, ajoute l'écrivain, rétablirent le droit naturel de communauté, et leurs disciples les imitèrent; ce qu'il démontre par l'histoire d'Ananie et de Sapphire. « C'est pourquoi nous vous enjoignons d'éviter la condamnation qu'ils ont subie, en vous conformant en tout aux doctrines et aux exemples des apôtres. » Il y a des chrétiens, continue-t-il, qui allégorisent ces préceptes, et veulent leur donner un sens parabolique et figuré: ils se trompent et font mal. Par l'allégorie, il n'y a rien qu'on ne parvienne à falsifier; et l'écriture, ainsi arbitrairement expliquée, dira tout ce qu'on se sera proposé de lui faire dire, car le système interprétatif se plie aux choses les plus contradictoires. L'on ne peut que s'égarer, si ce n'est pas à la lettre que l'on s'attache, et au sens le plus simple que l'on se soumet. « Nous vous exhortons donc à ne pas vous soustraire aux règles apostoliques, à vivre de la vie commune, et, recevant les écritures dans leur sens naturel, à remplir exactement les promesses que vous avez faites au Seigneur. » — S. Clement. epist. 5 ad Hierosolym. apud Labbe, t. 1, p. 115 et 116.

Ces passages ne sont aucunement en contradiction avec ce que j'ai dit plus haut (§ 5, notes supplémentaires, n. 5, p. (cxxiij), pour prouver que la communauté des biens n'a jamais existé dans l'église, pas plus que la communauté des femmes. Je n'ai pas prétendu par là que des sectaires n'avaient pas enseigné l'une, et des pères de l'église l'autre. La communauté des biens résultait de la morale des pères; mais elle n'en demeure pas moins impossible, et ne sera jamais la base d'aucune société.

(²) S. Ambros. de officiis ministr. l. 1, cap. 28, n. 132, t. 2, p. 35.

viduel de propriété dépend de la volonté des puissans de la terre, de manière que, lorsqu'un despote déclare les hérétiques injustes détenteurs, ils peuvent, par cela seul, être légitimement dépouillés de tout ([1]). Le même saint Augustin, de ce principe servile, passe à un principe également subversif de toute stabilité dans la société humaine, c'est de subordonner le droit de propriété à l'usage qu'en fait le propriétaire. D'après cela, et l'évêque d'Hippone le reconnaît formellement, les méchans, et notamment les infidèles et les hérétiques, ne possèdent qu'injustement. Tout est *de droit* aux fidèles et aux saints. Si les lois ne contraignent pas les impies de restituer, cette tolérance d'une propriété illégitime n'est que précaire, et ne porte aucun préjudice à la règle dont elle est une exception ([2]). On sait que, de la spoliation en théorie, cette doctrine mène directement à la persécution pratique des hérétiques : saint Augustin la prêche ouvertement, comme un devoir de conscience, aux rois et aux magistrats chrétiens ([3]).

Mais, pour en revenir encore à la question si importante de la propriété, nous lisons dans un traité attribué au même

([1]) S. August. in Joann. evangel. tract. 6, n. 25, t. 3, part. 2, p. 340.

On n'est propriétaire, dit saint Augustin, qu'en vertu du droit humain qui se trouve dans les lois des rois. Car le droit divin soumet la terre à Dieu, qui a fait les pauvres et les riches du même limon pour que la terre les portât également. Il n'y a donc que le droit humain qui puisse faire dire : « Cette terre est à moi ; cette maison est à moi ; cet esclave est à moi. » Dieu a distribué toutes ces choses aux hommes par la main des rois et des empereurs du siècle. — Voilà Dieu auteur et conservateur de l'esclavage, dont les rois sont les modérateurs.

([2]) S. August. epist. 153, alias 54, n. 26, t. 2, p. 534.

([3]) S. August. epist. 185 ad Bonifac. cap. 5, n. 20, t. 2, p. 651; cap. 6, n. 21 ibid.; n. 22 et 23, p. 652; epist. 97, alias 129, ad Olymp. n. 2 et 3, p. 262.

saint : « que quiconque possède sur la terre, est infidèle à la doctrine de Jésus-Christ ; que n'étant plus disciple de Jésus-Christ, il ne peut plus s'arroger la faculté de lier et de délier ; que tout prêtre propriétaire en ce monde est donc, par cela seul, déchu du pouvoir de remettre les péchés, puisque ce n'est plus uniquement Dieu qui est son héritage ; que les prêtres qui ne veulent pas renoncer à leurs propriétés temporelles, n'ont plus droit à être nourris aux dépens du peuple (à recevoir un salaire) ; que s'ils perçoivent les dîmes avec les fils de Lévi, ils doivent être exclus du partage des terres réservées exclusivement aux autres tribus ; qu'enfin, s'ils réfléchissaient à l'étymologie de leur nom, ils comprendraient qu'ils ne sont appelés clercs, que parce que le sort les a désignés pour ne pas avoir d'autre part, d'autre héritage, d'autre fortune que le Seigneur (1). » Voilà que les chrétiens justes, qui, tout à l'heure, possédaient tout légitimement, maintenant ne peuvent plus rien posséder sans crime, surtout s'ils sont justes par excellence, c'est-à-dire prêtres.

Un autre point sur lequel les saints pères ont les idées les plus fausses, est celui de l'inviolabilité du mariage. Saint Ambroise croit que l'adultère n'a pas toujours été criminel, qu'il ne l'est devenu que depuis que la loi en a fait un péché (2). Comme s'il avait été permis de tromper, avant qu'il eût été écrit que la tromperie est un crime ! Il s'agissait de disculper les saints qui ne s'étaient pas toujours fait scrupule de commettre l'adultère. Saint Augustin pose en principe que la femme peut disposer du corps de son mari (3), et réciproque-

(1) S. August. credit. de contempt. mundi, tract. 9, cap. 2, t. 9, p. 413.

(2) S. Ambros. de Abrahamo, l. 1, cap. 4, n. 23, tom. 1, p. 290.

(3) Il y a dans le texte que la femme peut « réclamer son droit dans la matrice d'une autre. »

ment (1). Partant de là, saint Ambroise et saint Jean Chrysostôme n'ont plus à faire un grand effort pour trouver admirables le dévouement de Sara, qui, pour sauver la vie à Abraham, s'était volontairement exposée à l'adultère; et la facilité d'Abraham, qui, en faisant tout ce qui était en lui pour que l'adultère eût lieu, avait prouvé qu'il n'était pas jaloux (2).

Cet exposé rapide des conséquences que l'interprétation des pères de l'église faisait naître de la doctrine morale que leur maître était censé avoir prêchée, suffira de reste à prouver l'exagération, et partant, l'erronéité et le danger de cette doctrine.

La seule explication raisonnable que l'on puisse donner du système de Jésus, c'est de dire qu'il y a eu recours comme à un remède propre à guérir le mal grave dont l'homme moral était affecté. L'arbitraire et la servilité, l'égoïsme et la corruption avaient si profondément ulcéré le corps social, qu'il n'était plus temps d'appliquer les topiques ordinaires : il fallait, non pas rendre à l'esprit tous ses droits, mais ne s'occuper que de lui seul, arracher violemment tout ce qui n'était pas lui, c'est-à-dire regarder la matière comme radicalement mauvaise, comme indigne et incapable de réformation, comme ne méritant plus d'exister, comme n'existant plus. En effet, lorsque la dégénération sociale est arrivée au point que les jouissances de quelques-uns sont au prix des souffrances des autres; lorsqu'il faut nécessairement opprimer pour être

(1) S. August. de civit. Dei, l. 15, cap. 3, tom. 7, p. 381, et l. 16, cap. 25, p. 438; cont. adversar. leg. et prophet. l. 2, cap. 9, n. 31, t. 8, p. 598; de sermon. Domini in monte, l. 1, cap. 16, n. 50, t. 3, part. 2, col. 186 et seq.

(2) S. Joann. Chrysostom. homil. 32, in cap. 12 genes. n. 4, t. 4, p. 323; homil. 45, in genes. cap. 20, n. 2, p. 459. — S. Ambros. de Abrahamo, l. 1, cap. 2, n. 6, t. 1, p. 284.

libre ; lorsque le crime et le vice sont des conditions essentielles du bonheur, et l'esclavage, la misère, la mort des peuples le seul moyen qu'aient les tyrans de vivre ; n'est-il pas du devoir de l'ami de l'humanité, qui ne peut changer la société par un miracle, de prêcher la renonciation volontaire aux biens de la terre, l'abjuration et le mépris des plaisirs plus ou moins matériels, de tout bonheur, en un mot, que l'homme goûte pendant la vie présente, et de cette vie elle-même ? Le moraliste ne doit-il pas faire main basse sur les désirs et les passions même les plus innocentes ? sur les sens, au moyen desquels on les satisfait ? et sur le corps, qui est soumis à leur influence, pâtit dans les privations, et aspire après les jouissances que réclament sa nature et son organisation ? Ne doit-il pas, avant toute autre chose, crier à ses disciples : « Humiliez-vous, souffrez, mourez ; c'est le lot des élus de Dieu sur cette terre : leur récompense est au ciel, dans le royaume du père des affligés, où n'entreront pas les heureux du monde, parce que leur bonheur a été acheté par le mensonge, la violence, l'injustice, la cruauté. »

Je ne le nie point ; mais, en ce cas, il fallait aussi ne jamais oublier que ce n'était là qu'un état provisoire et hors de nature ; un remède, comme nous avons dit, à une maladie qu'il était urgent de guérir ; mais un remède dont il importait de bien se garder de continuer l'application, une fois que l'équilibre naturel semblerait mieux établi. Au reste, cette explication est toute gratuite ; et j'avoue volontiers que, vu son importance, elle devrait avoir été explicitement, ou du moins implicitement émise par Jésus lui-même, pour que nous fussions autorisés à lui en faire honneur.

---

§ XIV.

Les gnostiques ordonnent de se soumettre à la doctrine rigoriste du maître. — La grande église en fait un conseil, non une obligation. — Le christianisme subit l'influence de la civilisation. — Il se dénature complétement. — Il s'adapte à toutes les passions humaines. — Les hérésies ne sont que des tentatives pour ramener l'église à la pureté et à la ferveur primitives.

Les gnostiques acceptèrent purement et simplement tous les préceptes de Jésus, et en firent la lettre de leur loi religieuse [1]. Ils s'imposèrent comme régime ordinaire ce qui, Jésus l'ayant ou ne l'ayant pas conçu de cette manière, ne pouvait jamais être qu'un traitement passager. Par eux, la chair fut, non soumise à l'esprit, ni même accidentellement châtiée ou mortifiée par l'esprit, mais à jamais maudite, proscrite, vouée à l'extirpation absolue : cette chair étant, comme la matière en général, mauvaise en principe et par elle-même ; les gnostiques, en cela véritables chrétiens, ne crurent jamais, à l'instar des thérapeutes et des esséniens leurs prédécesseurs, pouvoir s'astreindre à assez d'abstinences et de macérations, pour dégager d'elle l'esprit qu'elle tenait enchaîné. Ils condamnèrent ouvertement et franchement le mariage, et en interdirent l'usage, du moins à leurs *élus*, les véritables sages ou gnostiques, auxquels il fut sévèrement défendu de propager le principe du mal, en multipliant l'espèce humaine sur laquelle s'étend son empire, et dont la vie entière ne devait être consacrée qu'à rassembler les élémens du bien, l'esprit ré-

[1] C'étaient là leurs seules *œuvres*. Quant aux œuvres proprement dites en langage théologique, celles qui sont vivifiées par la foi et la vivifient à leur tour, je veux dire les pratiques religieuses, les gnostiques les dédaignaient comme inutiles, et même, en tant que matérielles, comme dangereuses et pernicieuses.

pandu dans la matière, pour opérer plus facilement sa réunion à la cause et à la source de tout bien, Dieu.

Le bon sens humain sentit l'inapplicabilité, l'extravagance d'une pareille morale. Aussi tous ceux qui ne s'y soumirent pas, et ce fut l'immense majorité, la déclarèrent abominable, et supposèrent que les gnostiques qui avaient voulu paraître s'élever à la pureté des anges, n'avaient réussi qu'à se ravaler au dessous de la brutalité des animaux. Ces chrétiens accusèrent leurs frères, les gnostiques, des turpitudes les plus incroyables, je dirai même les plus impossibles, dont les gentils avaient accusé tous les chrétiens sans exception et pour la même raison. Saint Épiphane, dans sa crédule simplicité, a adopté à ce sujet les fables populaires les plus plates et les plus sales. Saint Augustin et saint Léon, dit le Grand, ont calomnié les gnostiques, afin de mieux les perdre ensuite.

La grande église, dans la question gnosticienne de la vie ordinaire, comme elle avait déjà fait dans celle des cérémonies mosaïques, prit le parti moyen qui lui paraissait le plus propre à étendre et à propager toujours davantage son influence. Pour s'y autoriser, elle inventa une distinction commode entre les préceptes d'obligation stricte et les œuvres de surérogation, ou, comme elle les appela, les *conseils évangéliques*; elle rangea dans la première catégorie ce qui était praticable pour tous les hommes, et devait constituer le code de l'humanité, et composa l'autre de ce qui ne pouvait jamais convenir qu'à quelques cerveaux exaltés, prétendant à un état surhumain dans lequel ils plaçaient la perfection. Par exemple, dès le quatrième siècle, elle condamna comme hérétiques, les *timothéistes*, qui néanmoins n'enseignaient que ce que Jésus lui-même avait enseigné, et ce que, comme nous venons de le voir, les saints pères avaient soutenu de toute leur éloquence

et de toute leur dialectique. Les timothéistes méprisaient les puissans et les riches, parce que Jésus a dit : « Soyez comme les oiseaux de la terre, qui ne sèment, ni ne recueillent, ni ne mettent dans les greniers; cependant votre père les nourrit. . . . . : N'ayez point de propriétés, ni de vêtemens, ni un domicile, ni de chaussures; mais revêtez-vous de votre pauvreté. » Ils répudiaient la domination de quiconque n'était au dessus d'eux que par ses richesses et son rang dans le monde, et se glorifiaient hautement de cet esprit d'indépendance. Ils regardaient la vie monastique, c'est-à-dire une vie tout entière de privations et de sacrifices, d'abnégation et de mortifications, de douleur et de pénitence, comme offrant seule les conditions requises par Jésus pour entrer avec lui au royaume céleste, en ces termes : « Qui ne prend pas sa croix pour me suivre, n'est pas digne de moi (1). » Par exemple encore, l'église permit le mariage, et, le déclarant même d'institution divine, elle voulut y intervenir pour le sanctifier; mais elle déclara aussi le célibat beaucoup préférable et plus agréable à Dieu : il était de conseil évangélique, et l'église le facilita et l'honora de toutes les manières, tandis qu'elle hérissait la vie conjugale d'épines et de dégoûts.

En tout cela, on le voit bien, elle ne donnait plus l'impulsion à la société; elle subissait elle-même l'influence de l'état de civilisation de son époque. Ce n'était plus le christianisme qui se soumettait le monde; c'était le monde qui modifiait, qui humanisait le christianisme. Mais comme les chrétiens, lorsqu'ils étaient encore sous la domination des idées vraiment civilisatrices de leur maître, avaient, dans la première ferveur de leur zèle sinon brisé à jamais, du moins suspendu temporairement le ressort des passions dans la masse de ceux dont

(1) Præfat. arab. concil. nicæn. apud Labbe, t. 2, p. 388.

ils composaient leur société nouvelle, la réaction qui suivit ces jours de calme forcé et outre nature, rendit les tempêtes, amoncelées pendant la bonace, d'autant plus violentes et plus terribles. Ce n'était qu'en imposant silence aux passions qui agitaient et dévoraient le paganisme, que le christianisme venait de dompter et le paganisme et l'humanité. Ces passions reprenant naturellement leur empire, et le reprenant avec d'autant plus de force qu'elles avaient été plus long-temps comprimées, domptèrent à leur tour le christianisme. Elles l'auraient étouffé à sa naissance, s'il s'était obstiné avec Jésus à les anéantir. Il se plia à leurs exigences, n'en recommanda plus que la modération, thème obligé de tous les systèmes de morale possibles; ne fut pas plus obéi qu'eux; mais, et c'était probablement tout ce qu'il avait sincèrement et fortement voulu, demeura debout à côté d'eux.

Seulement, ce n'était plus, de ce moment, le véritable christianisme, tel que, malgré toutes les falsifications qu'on leur a, sans nul doute, fait subir, les évangiles prêtent à Jésus l'intention de fonder. Il avait cédé la place à un ordre de choses nouveau, auquel le Christ continua à donner son nom, mais qui n'était plus qu'un paganisme plus ou moins bien déguisé, où, peu à peu, le culte de la Vierge, des saints et des images, les reliques, les pèlerinages, les indulgences, les vœux, les jeûnes, la distinction des jours et des mets, les pratiques matérielles de dévotion, les cérémonies déterminées, les prières liturgiques, les sacremens, l'encens, les cierges, l'eau bénite, les fêtes, les processions, les temples spécialement destinés au culte, etc., etc.: toutes choses aussi essentiellement païennes et juives qu'elles sont opposées au christianisme de Jésus, avaient remplacé le culte de Dieu en esprit et en vérité; le temple des premiers chrétiens, qui n'était que le cœur de l'homme pur; leurs sacrifices, qui n'étaient

que l'exercice des vertus; leurs prières, que la charité envers le prochain; la liberté évangélique, si vantée, et avec raison, par les pères de l'église, proscrivant nécessairement toute obligation de pratiques et de cérémonies réglées d'avance, toute classification imposée, de lieux, de temps et d'alimens ([1]).

Dans ce système nouveau, toutes les passions humaines, les plus fougueuses comme les plus honteuses, la superstition comme le fanatisme, l'égoïsme, l'ambition, la cupidité, la sensualité, la dissolution, la haine, la vengeance, l'hypocrisie, la servilité, eurent peu de peine à reprendre leurs anciens droits; n'ayant pu parvenir à changer la nature de l'homme, le christianisme n'avait plus même travaillé à la modifier, à

([1]) Voici les paroles mêmes de Minutius Félix : « Vous croyez, il s'adresse aux gentils; vous croyez que nous cachons ce que nous adorons, parce que nous n'avons ni temples ni autels.... Vous vous trompez. Quiconque garde son innocence, sert à nos yeux le Seigneur; l'homme juste fait par cela seul des offrandes agréables à Dieu; celui qui arrache son semblable à quelque péril, à quelque malheur, immole la victime la plus grasse. Voilà nos sacrifices, voilà ce que nous consacrons à Dieu. Parmi nous, le plus juste est le plus religieux. Quant au dieu que nous adorons, nous ne pouvons ni le montrer aux autres, ni le voir nous-mêmes. Je dirai plus : nous ne le croyons dieu que précisément parce que, nous élevant vers lui par le sentiment, le voir nous est impossible. » — Minut. Felic. Octav. p. 36.

Nous adorons Dieu, en honorant, en aimant ses créatures de prédilection, dit saint Clément, pape, c'est-à-dire en faisant du bien aux hommes qu'il a faits à son image; en donnant à manger à ceux qui ont faim, à boire à ceux qui ont soif; en soutenant le faible; en consolant les affligés, etc. — S. Clement. recognit. l. 5, n. 23, apud Coteler. t. 1, p. 552.

Cette philosophie, aussi sublime qu'elle est simple et vraie, fait concevoir mieux que toute autre chose, les rapides progrès du christianisme, et sa victoire sur la religion usée des gentils. Si les chrétiens n'avaient jamais tenu d'autre langage, et surtout s'ils avaient réglé leur conduite sur ces principes, jamais ils ne se seraient usés à leur tour.

la corriger, que, pour ainsi dire, pour la forme, et il s'était corrompu lui-même, afin de pouvoir demeurer à l'usage de ses prosélytes corrompus.

D'après cet exposé, l'histoire des églises dissidentes qui troublèrent la grande église dès l'origine, qui se multiplièrent dans son sein, s'agitèrent autour d'elle, l'attaquèrent avec d'autant plus d'acharnement qu'elle était elle-même plus vivace et plus prospère, et qui ne cesseront de la menacer que quand elle cessera de vivre [ce qui se réalise en ce moment sous nos yeux, une hérésie étant aujourd'hui une impossibilité (1)]; l'histoire des églises dissidentes, dis-je, devient claire et positive. Les hérésies, sous ce point de vue, ne sont autre chose que des tentatives faites en divers temps, avec plus ou moins de bonheur, pour réveiller chez les chrétiens le mobile de leur charité et de leur dévouement primitifs, et pour leur

(1) Le christianisme ne vaut plus la peine qu'on se sépare de lui avec éclat, pour faire schisme, et s'attacher à quelque chose qui ne soit pas lui sans être cependant la raison pure. Les chrétiens qui le sont encore, tant par les œuvres de la foi que par la foi elle-même, sacrifient, soit à des habitudes de leur enfance, soit à quelque motif de position ou de respect humain. Les autres abandonnent le christianisme tacitement, conservant comme raisonnable et bon tout ce qu'il avait emprunté aux idées éternelles de vérité et de justice sociale, négligeant le reste comme nutile et pernicieux.

Une preuve également remarquable de toute cessation de vie progressive dans le christianisme, c'est que, de même qu'on ne le répudie plus, de même il n'opère plus de conversions. Rien n'étonnait jadis de voir un catholique se faire protestant et *vice versa*, ou un juif, chrétien ; il y avait espoir de progrès, et peut-être progrès réel : aujourd'hui le converti juif, protestant ou catholique, ne paraîtrait plus qu'un intrigant ou un sot. L'indifférence est constatée sous ce rapport. Mais ce qui l'est aussi, c'est que la religion qui ne rencontre plus que l'indifférence, ne mérite guère qu'on s'intéresse à elle. Si, faite pour nous comme elle l'était pour nos pères, elle parlait encore à notre esprit et à nos cœurs, elle deviendrait de nouveau l'affaire la plus importante de l'humanité.

rendre le désintéressement, la persévérance et le courage de leurs pères, pour réformer leurs mœurs, et rétablir leur doctrine et leur culte dans la simplicité originelle (1). Ces tentatives, pour la plupart, étaient infructueuses; et quand elles produisaient quelque effet, il n'était que passager. Bientôt, comme régénératrices du moins, elles ne laissaient plus de traces; et de nouvelles sectes venaient passer par les mêmes phases, pour disparaître de même, sans avoir produit aucun bien réel, et en faisant regretter qu'elles eussent inutilement augmenté les divisions déjà trop nombreuses entre les hommes, envenimé leurs haines, fait couler les larmes et le sang.

(1) Origène présente les nombreuses divisions et subdivisions des sectes chrétiennes comme une preuve de la vérité, de la beauté et de la perfection du christianisme. — Origen. cont. Celsum, l. 3, n. 12, t. 1, p. 454. — Combien n'aurait-il pas trouvé cette doctrine plus parfaite et meilleure si, claire et se refusant à toute espèce d'interprétation et de modification, elle s'était conservée toujours une et uniforme! Voilà comme raisonne l'esprit de parti et de secte, même chez les hommes les plus éclairés; on modèle le jugement divin sur son propre jugement, et de ce que l'on a intérêt de soutenir la divinité des faits accomplis, comme résultats de ce jugement providentiel, on ne manque jamais de moyens et de sophismes pour se tirer d'embarras, quels que soient d'ailleurs ces faits et quelques contradictions qu'ils puissent offrir. C'est ainsi que les hérésies prouvent la vérité du catholicisme, tout comme aurait fait l'absence de toute opposition et de tout schisme.

§ XV.

Les dogmes. — Leur petit nombre. — L'immortalité de l'ame et la résurrection d chair, empruntées aux pharisiens. — Résurrection de Jésus-Christ. — L'opinion losophique de l'immortalité de l'ame, matérialisée par le christianisme, dégénér fable populaire. — Contradictions des saints pères à ce sujet. — Le peuple s'attach clusivement au bonheur sensuel de la vie future. — Comparaison des effets d croyance en l'immortalité chez les mahométans et chez les chrétiens. — Ceux-ci, o leurs propres jouissances, comptaient encore sur le plaisir de se venger de leurs nemis. — Les autres dogmes, à partir du premier concile général, envahissent la s historique. — Symbole de Nicée. — Il donne lieu aux diverses nuances de l'arianis à l'unitarianisme, au nestorianisme, à l'eutychianisme, au théopaschisme, au m thélisme, à la pneumatomachie, etc. — Origine du mal. — Culte des images. — évêques de Constantin acceptent le passé de l'église et se l'approprient. — Ce qui s fut la conséquence nécessaire des premiers erremens. — Après Charlemagne, les l'église et les réformateurs ne s'insurgèrent plus que contre le despotisme papa La papauté ne pouvant plus dominer, a aussi cessé d'exister.

Après le concile de Nicée, ce furent les dogmes qui, presq toujours, furent le motif ou peut-être le prétexte des discussic intestines de l'église chrétienne. Il y avait alors des opinic de théologie spéculative, qui avaient été déterminées en op sition à d'autres opinions du même genre, opinions pro sées à l'église, et dont, en les condamnant, le clergé domin avait fait des hérésies (1). Avant cela, lorsqu'il ne s'était pas des pratiques ou des cérémonies du culte, c'est le fond mê de la doctrine qui avait été mis en question, comme j'ai dit parlant des chrétiens judaïsans et des chrétiens gnostiques, comme je dirai dans la suite en développant l'histoire des d putes sur la pâque, le baptême, le novatianisme et la di nité de Jésus-Christ.

Les dogmes, au commencement, étaient en fort petit no bre (2). Le principal était le dogme fort controversé chez Juifs, de l'immortalité de l'ame, que les pharisiens, ces pl

(1) Voyez la première des notes supplémentaires, à la fin du §.

(2) Voyez la deuxième note supplémentaire.

losophes religieux du judaïsme, qui, dégénérés, ne furent plus que de superstitieux sophistes, soutenaient contre les saducéens, les protestans, les politiques, les positifs de la loi de Moïse; mais que, cependant, ils ne purent jamais étayer d'autorités assez précises, puisées dans leurs livres saints, pour réduire leurs adversaires au silence.

Saint Paul, qui fut l'intelligence, l'idée de la doctrine chrétienne, dont Jésus avait été l'ame, le cœur; saint Paul, qui appuya sur un système spéculatif arrêté le mysticisme nécessairement vague et fugitif de son maître, était pharisien : il s'en vanta hautement lorsque les Juifs l'eurent accusé de sédition au tribunal des gouverneurs romains, et demanda s'il méritait la mort pour avoir professé, comme la plupart de ses co-religionnaires, l'opinion pharisienne de l'immortalité de l'ame et de la résurrection future des morts, lui qui avait observé la loi de Moïse, cru aux prophètes, adoré Dieu dans son temple, et qui, d'ailleurs, n'avait point offensé César. Devant le roi Agrippa, saint Paul s'expliqua plus clairement sur ce qu'il était impossible qu'un Juif ignorât; mais c'était toujours sur la croyance des pharisiens à l'immortalité de l'ame et à la résurrection, qu'il fondait la croyance des chrétiens, croyance qu'il cherchait, lui, à propager, savoir, celle en Jésus-Christ crucifié et ressuscité (1).

Ce dogme simple, qui se liait si étroitement à la foi au règne de Dieu, devait nécessairement former la base du christianisme. En effet, le triomphe de la justice et de la liberté, que Dieu ne cessait de réaliser au ciel, tandis que chaque chrétien devait pour sa part le réaliser sur la terre, était la véritable idée réformatrice ou révolutionnaire émise par Jésus, et sur laquelle reposait tout son système social. Or, les hommes étant

(1) Act. apostolor. cap. 23, vers. 6 et seq.; cap. 24, vers. 2 et seq. et vers. 10 et seq.; cap. 25, vers. 8 et seq.; cap. 26, vers. 2 et seq.

la mort du corps, existence dont il ne se formait, ni ne pouvait se former aucune idée nette; le peuple, dis-je, devenu chrétien, s'attacha fortement à la promesse d'une vie immortelle, dont il aurait joui, ame et corps, celui-ci devant ressusciter, comme avait déjà fait Jésus, pour aller goûter un bonheur éternel au moyen des mêmes sens et des mêmes organes qui lui avaient servi à saisir au vol quelques-uns des plaisirs fugitifs de sa triste vie passagère. Rien ne coûta plus, dès lors, à des enthousiastes sincèrement pénétrés de ce dogme magique, qui les entraînait toujours et nécessairement, en quelque sorte, vers le plus grand des biens, un bien sans mélange et sans terme, de préférence à tous les biens incomplets et périssables de la terre, et qui leur faisait faire avec joie toute espèce de sacrifices, renoncer à tous les plaisirs présens, voir la mort et les plus affreux supplices d'un œil indifférent, les affronter même, les désirer et ne rien négliger pour les subir. Membre, par la foi et l'espérance, du royaume de Dieu, le chrétien n'aspirait qu'à mourir pour entrer en jouissance de ses droits d'homme et de citoyen : tant le désir d'égalité et de justice et l'amour de la liberté sont organiques chez l'homme! Ils lui font surmonter jusqu'à l'instinct animal, si puissant en tout être qui a vie, celui de sa conservation individuelle, dans l'espoir de satisfaire, par ce sacrifice, à de plus nobles besoins.

Le même dogme de l'immortalité de l'ame, des peines et des récompenses futures, quoique exploité d'une autre manière, produisit, quelques siècles après, les mêmes merveilles légèrement modifiées par les circonstances. Les martyrs de la doctrine de Mahomet, après le huitième siècle, se firent tuer sur le champ de bataille, et les armes à la main, pour aller re-

après leur séparation d'avec le corps... etc. » — Ad vocem Manes, t. 2, p. 346. — Voyez la troisième note supplémentaire à la fin du §.

cevoir dans les bras des houris, la récompense des efforts qu'ils avaient faits pour augmenter le nombre des vrais croyans, en étendant les conquêtes des successeurs du prophète ([1]); tout comme les chrétiens s'étaient laissé égorger par leurs persécuteurs, pour ressusciter resplendissans de gloire, et aller partager avec Jésus-Christ le prix de la victoire qu'ils avaient remportée sur le démon, en rendant témoignage à la mission divine de leur maître.

En outre, au bonheur sur lequel ils comptaient pour eux-mêmes, se joignait le plaisir de la vengeance, dont leur religion permettait aux chrétiens de savourer en imagination toutes les douceurs. Convaincus comme ils l'étaient de la certitude des jugemens de Dieu, exécutoires en l'autre monde contre ceux qu'ils n'auraient pas atteints en celui-ci, ils voyaient avec joie leurs ennemis condamnés à souffrir éternellement, pour avoir momentanément tourmenté, contrarié, contredit même les fidèles. Quelque chimérique que puisse paraître aujourd'hui cette vengeance idéale, elle n'en était pas moins réelle alors pour tout chrétien convaincu et de bonne foi : et elle était terrible, en ce qu'il n'y avait aucune proportion entre la peine et le délit; peu généreuse, en ce que l'opposition et les

([1]) Les princes chrétiens apprirent des musulmans l'utilité qu'il y aurait aussi pour eux à faire confondre la mort sur le champ de bataille avec le martyre, et à adjuger au guerrier qui se serait sacrifiés quelquefois pour son pays, toujours pour le maître auquel ce pays appartenait, la palme qui avait été jusqu'alors réservée à l'athlète invincible de la doctrine du Christ. L'empereur Nicéphore Phocas (964) en fit la proposition formelle au patriarche Polyeucte; mais celui-ci répondit que, bien loin de considérer les soldats morts sur le champ de bataille comme des martyrs, il fallait, d'après les canons de saint Basile-le-Grand (Voyez plus haut, p. ccxxv), soumettre à une pénitence de trois ans, tout chrétien qui avait tué un ennemi à la guerre. — Cedren. histor. compend, t. 2, p. 658. — Mich. Glycæ annal. part. 4, p. 307.

persécutions des gentils étaient la cause efficace du triomphe et du bonheur assuré de leurs adversaires ([1]).

N'ayant à revenir que bien incidemment, dans le cours de cette histoire, sur le dogme de l'immortalité de l'ame, qui ne fut jamais attaqué positivement, directement et avec éclat par aucune secte chrétienne, j'ai cru devoir un peu m'étendre ici sur les réflexions que suggèrent naturellement ses rapports avec le christianisme. Les autres dogmes spéculatifs dont se composa peu à peu la religion qui continua à prendre ce nom, furent au contraire le sujet de disputes violentes plus ou moins longues, et donnèrent lieu, ainsi que les hérésies opposées qui avaient été la cause efficiente de leurs manifestations, aux événemens que je rapporte. Il suffira donc, quant à ces dogmes-là, d'en présenter un tableau en quelque sorte synoptique, et surtout de faire sentir leur dépendance mutuelle, et, pour ainsi parler, leur filiation.

C'est au concile œcuménique de Nicée, comme je l'ai déjà dit, qu'ils envahirent la scène théologique. C'est aussi à cette époque, celle de la grandeur temporelle apparente et de la décadence morale et réelle du christianisme, dont le prosélyte Constantin causa la ruine en l'élevant avec lui sur le trône, que commence la véritable histoire de l'église. Celle-ci fut composée depuis lors du peuple dominateur, dont les gestes, soit pour étendre sa domination, soit seulement pour la conserver, soit enfin pour la défendre contre qui voulait la lui ravir, intéressèrent le monde, et, par conséquent, furent consignés dans les écrits du temps, où désormais les événemens ecclésiastiques offrirent du moins quelques élémens de certitude. La théologie étant toujours et exclusivement l'occasion et le prétexte de

([1]) Voyez à la fin du §, un passage de Tertullien, qui vient à l'appui de ce que j'avance, et qui y servira de commentaire : note suppl. n° 4.

la lutte déplorable entre les hommes, qui avait pour but le despotisme moral sur la société humaine, pour moyens ordinaires la violence et la perfidie, on peut hardiment dire que, de ce moment, l'histoire du dogme devient l'histoire de l'empire et du monde civilisé.

Le concile de Nicée fixa pour la première fois le symbole de la foi chrétienne, qui fut appelée universelle ou catholique, et il donna lieu, de cette manière, à circonscrire la grande église, qualifiée de catholique comme la foi qu'elle professait, et les églises dissidentes, qui furent marquées du sceau réprobateur du schisme et de l'hérésie. Il déclara qu'il fallait croire, non seulement à Dieu, père, et créateur unique de toutes choses; mais à un Seigneur, son fils, unique et créateur aussi, distinct du père, quoique égal à lui et de la même substance, en un mot consubstantiel; mais encore à l'identité de ce fils Dieu et de Jésus-Christ qui s'était fait chair, avait souffert pour nous, était ressuscité et monté au ciel, et qui viendrait juger les vivans et les morts; mais enfin à un troisième principe assez vaguement indiqué, et que les pères du concile déclarèrent être le Saint-Esprit.

Non seulement les gnostiques, avec leurs fantastiques allégories, et les nazarèens, avec leur christianisme tout matériel et entièrement juif, furent dès lors, sans retour, séparés de la communauté impériale; mais en outre il était devenu presque impossible qu'il ne s'opérât bientôt dans l'église de nombreuses séparations nouvelles, qui seraient nécessairement résultées des questions à soulever sur les décisions du premier concile prétendu général. On avait dit ce qu'on croyait: de là le doute naturel, pour les plus hardis, de savoir si c'était bien ce qu'il fallait croire; pour les autres, l'hésitation sur les interprétations diverses que le symbole officiel pouvait recevoir, et auxquelles il se prêtait avec une égale complaisance.

En effet, il y a un Fils, selon le symbole de Nicée; mais ce Fils est-il égal au Père, ou seulement semblable? Semblable en quoi? en substance? Mais substance, cela signifie-t-il ici hypostase, ou essence, ou existence, ou personnalité? Le fils est-il aussi coéternel? Comment alors le Père l'a-t-il engendré? S'il n'y a qu'une substance divine, pourquoi y a-t-il deux personnes? Et s'il n'y en a qu'une, comment Jésus est-il Dieu? La relation de ces deux personnes de substance égale ou identique, doit-elle, nécessairement et comme condition de salut, être exprimée par le mot *consubstantiel*, créé tout exprès, et dont l'église, jusque là, n'avait eu aucune idée? Jésus était-il sur terre homme et Dieu indivisiblement, ou l'un et l'autre d'une manière distincte? Si indivisiblement, la Divinité a-t-elle souffert et est-elle morte en lui? Si d'une manière distincte, quand et comment s'était faite l'union des deux natures? L'une avait-elle quelque prépondérance sur l'autre? et laquelle? Étaient-elles unies à jamais, ou quand s'étaient-elles séparées, ou se sépareraient-elles? Marie est-elle mère de Jésus, homme seulement, ou aussi du fils de Dieu et dieu lui-même, Jésus? Celui-ci, s'il a été doué de deux natures, a-t-il eu aussi deux volontés? Le Saint-Esprit, troisième personne de la Trinité chrétienne, est-il tout ce que sont la première personne et la seconde? et l'est-il de la même manière? Procède-t-il du Père ou du Fils seulement, ou de tous deux? Cette *procession* simple ou double ne rompt-elle pas l'égalité entre trois personnes, dont l'une ne procède point, l'autre est engendrée, et la troisième n'engendre ni ne donne lieu à aucune *procession* quelconque?

Voilà, en abrégé, les questions auxquelles le symbole de Nicée fournit la matière, et qui, avec le problème toujours agité en philosophie, celui de l'origine du mal et de la liberté humaine, et avec la querelle sanglante concernant le culte des

images, enveloppèrent les hommes pendant des siècles d'un nuage opaque de futilités, de contradictions et d'erreurs, et usèrent en discussions oiseuses, sans but comme sans résultat, en divisions honteuses et en guerres atroces, une énergie qu'ils auraient pu tourner au profit du perfectionnement et du bonheur de leur espèce. . . . . .

Mais déjà, lorsque la croix ne brillait pas encore sur la couronne des césars, et que l'église, non encore mise en rapport avec elle-même, n'avait pas proclamé à la face de l'univers ce qu'elle était réellement, et accepté le combat qu'allaient lui offrir de toutes parts l'examen et la raison, il y avait à recueillir un passé de trois cents ans d'existence, et les évêques de Constantin et de son concile acceptèrent cet héritage sans condition. Je prends acte de cette acceptation, et je copie avec exactitude l'inventaire des opinions, des faits, des dogmes et des principes de conduite dont se composait la succession, et que le christianisme avait faits siens par son adhésion et son approbation; sans d'ailleurs m'enquérir si les articles dont il y est fait mention, existaient réellement tels qu'ils étaient consignés, ou s'ils étaient autres, ou si enfin ceux qui se les appropriaient ne les avaient pas inventés tout exprès, ou du moins modifiés essentiellement, pour leur usage et à leur bénéfice. C'est l'objet de mon histoire philosophique de l'église depuis les apôtres jusqu'à Constantin. . .

Je n'ai pas besoin ici de m'étendre davantage sur les siècles suivans, ni surtout sur ceux qui, depuis Charlemagne, constituent l'histoire ecclésiastique moderne. Ce furent toujours les conséquences nécessaires, inévitables, des premières idées erronées, des premières fautes, en un mot, de la voie fausse dans laquelle on avait commencé à se diriger. Je ne fais plus que raconter alors; et chaque événement, chaque nouvel anneau ajouté à la chaîne intellectuelle que l'on forgeait pour

l'humanité, servent à prouver la vérité du système que j'adopte et que je viens de développer sur l'ensemble des faits et des doctrines chrétiennes, puisque ce système lui-même explique, et l'ensemble de ces faits, et chaque fait, chaque opinion en particulier.

Bornons-nous à la simple remarque, qu'une fois l'absolutisme pontifical définitivement établi sur l'Occident, l'histoire de l'église et de la société chrétienne se résuma tout entière dans celle des tentatives qui furent faites en différens temps et de différentes manières, soit pour renverser, soit pour saper ou du moins modérer ce despotisme, et dans celle des efforts soutenus des papes pour le maintenir. C'est ainsi que les empereurs d'Allemagne, en s'insurgeant contre la domination matérielle des papes sur les rois et les peuples, commencèrent une lutte qui n'a été suspendue que de nos jours, par l'alliance forcée entre le sacerdoce et l'empire, également menacés de perdre le monopole d'exploitation qu'ils ont si long-temps exercé sur l'humanité comme un droit. C'est ainsi que l'église elle-même s'est essayée, à diverses reprises, à ressaisir le pouvoir que le saint-siège faisait peser au nom de l'autorité religieuse, et sur le monde, et sur elle. C'est ainsi, enfin, que le cri de réforme, tantôt dans le dogme théologique, tantôt dans la discipline ecclésiastique, tantôt dans les mœurs du clergé, lorsqu'il eut réellement excité du retentissement, n'aboutit en définitive qu'à la déclaration d'indépendance de quelques provinces chrétiennes. Car, de même que les indulgences, la présence de Jésus transsubstantié dans l'eucharistie, la confession auriculaire, le célibat des prêtres, la hiérarchie sacerdotale, etc., n'étaient plus pour l'église romaine que des moyens de conserver son autocratie intellectuelle et effective sur les hommes, de même les attaques plus ou moins heureuses qui furent dirigées contre ces points es-

sentiels du système théocratique, n'eurent pour but que de démolir, pièce à pièce, ce système dont la société humaine était en travail de s'émanciper. Il fallait nécessairement que la papauté fût ce qu'elle avait été jusque alors, ou qu'elle cessât d'être. L'absolutisme est pour elle une condition d'existence. En prouvant qu'elle ne peut plus remplir cette condition, nous aurons prouvé qu'avec son règne s'est aussi terminée sa vie.

NOTES SUPPLÉMENTAIRES.

No 1. — L'aristotélisme.

Les dogmes du christianisme étaient nés du mélange de la philosophie, surtout platonicienne, avec la religion simple de Jésus, mélange dont l'école judaïco-chrétienne d'Alexandrie avait donné l'exemple, et qui engendra les disputes relatives à la Trinité plus ou moins consubstantielle, d'où procédèrent presque toutes les disputes subséquentes.

Ce n'était déjà plus là du christianisme : ce n'était du moins pas l'œuvre de Jésus. Jésus avait prêché la foi en un seul Dieu, père de tous les hommes, et comme conséquence de cette foi, l'amour de tous les hommes. Jamais il n'avait dit à ses disciples : « Croyez en Platon, soumettez-vous à Aristote, faites-vous stoïciens, espérez en la dialectique. » C'est ce qu'ils firent cependant, presque dès le principe; car Tertullien se plaint amèrement du christianisme platonicien, stoïcien et dialecticien de son temps. Il traite très mal celui qu'il appelle *le misérable Aristote*, qui avait fourni aux hérétiques valentiniens leurs subtilités et leurs futilités. Et néanmoins les théologiens du seizième siècle soutenaient que si les livres de la sainte écriture étaient perdus on en retrouverait une grande partie dans les œuvres morales d'Aristote; même le cardinal Pallavicini avoue que sans Aristote les chrétiens auraient manqué de la plupart de leurs dogmes. Le même Aristote avait été condamné à être brûlé dans ses écrits, par le concile de Sens ou plutôt de Paris (1209) : et ce concile, il faut bien l'avouer, avait pour lui les opinions manifestées par tous les pères de l'église jusqu'à cette époque. Sous François Ier, les théologiens, soutenus par le roi, firent au contraire condamner le fameux Ramus, pour avoir osé penser autrement qu'Aristote ne pensait. Depuis lors, et nommément du temps de Gassendi, la faculté de théologie déclara de nouveau que la chose la plus agréable à Dieu qu'il fût possible de faire, c'était de signer de son sang la vérité de tout ce qu'Aristote avait jamais enseigné, et qu'elle aussi imposa d'enseigner. Ce fanatisme fut porté au point que, des propositions contraires à Aristote ayant été condamnées par les théologiens de Paris, Villon, Bitaud et De Claves, qui les avaient émises, furent exilés par le pouvoir, qui défendit « *à peine de la vie,* de tenir ni d'enseigner aucunes maximes contre les anciens auteurs et approuvés, » c'est-à-dire contre Aristote et ses disciples. — Saint Augustin ne faisait pas mystère qu'il avait trouvé dans

les platoniciens tout le commencement de l'évangile de saint Jean, c'est-à-dire tout ce qui concerne la Trinité et le Verbe : l'incarnation y manquait ; mais Platon n'en avait eu que faire pour la formation de son système. Les païens aussi reprochèrent aux chrétiens de n'avoir dit rien de neuf, et de n'avoir dit de bon que ce que les philosophes avaient dit avant eux et mieux qu'eux. Ils étendirent même ce reproche jusqu'à Jésus lui-même, Platon ayant, selon eux, formulé plus noblement que ne l'avait fait le législateur des chrétiens, le précepte de faire du bien à ses ennemis et de lasser les méchans à force de douceur et de résignation. —S. Augustin. confess. l. 7, cap. 9, t. 1, p. 55. —Origen. cont. Celsum, l. 1, n. 4, t. 1, p. 323; l. 5, n. 65, p. 629; l. 7, n. 58 et seq. p. 735.— Tertullian. de præscript. adv. hæret. cap. 7, p. 232, et cap. 8, p. 233.— J. Selden. de jure natur. et gent. juxta disciplin. Hebræor. l. 1, cap. 2, p. 35. — Petr. Gassendi exercitat. 2 advers. Aristot. l. 1, p. 31. — J. Launoy, de varia Aristot. fortuna, cap. 1, p. 6; cap. 13, p. 128; cap. 15, p. 182, et cap. 16, p. 212. — Henr. Estienne, apolog. pour Hérodote, chap. 34, n. 12, t. 3, p. 119.

No 2. —Variations de l'Église, même dans ses croyances. — Où vont les ames après la mort?

L'église primitive n'enseignait que peu de dogmes : c'est là une des vérités les moins contestables, et que l'église moderne contestera toujours, puisque, surchargée aujourd'hui de dogmes sans nombre et de toute espèce, elle fait consister son essence dans l'immutabilité la plus absolue, dans une invariabilité qui repousse toute modification, tout mouvement, tout progrès et toute décadence quelconque. Ce qu'elle enseigne au dix-neuvième siècle, elle soutient par cela seul qu'elle l'a enseigné dès le temps des apôtres, sous le pouvoir de Constantin, au moyen-âge, après la réforme, toujours en un mot, et qu'elle l'enseignera, sans interruption et de la même manière, jusqu'à ce que le monde finisse. Son histoire, conservée par elle-même et dans ses propres archives, est là pour la réfuter.

En elle, comme dans toutes les institutions humaines, tout est développement et dissolution, transformation en un mot et variation. Chacune de ses doctrines, chacun de ses dogmes est né à une époque précise, s'est établi, puis décherra, s'il n'est déjà déchu, tôt ou tard. Dans les détails comme dans son ensemble, le christianisme aura eu son origine, sa marche et sa fin. Entre les exemples innombrables que je pourrais présenter, je n'en citerai qu'un seul.

Les pères de l'église et l'église tout entière ont, pendant quatorze siècles,

cru, sans contradiction comme sans exception, que les ames ne seraient récompensées ou punies, qu'après la résurrection des corps qui avaient mérité ou démérité avec elles, et sans lesquels d'ailleurs elles ne pouvaient éprouver ni joie ni douleur. En attendant ce jugement définitif, Lactance plaçait toutes les ames sans distinction, celles des bons et celles des méchans, dans un lieu provisoire que saint Justin et Origène séparaient en deux parties pour ces deux classes d'ames; et saint Irénée appelle *paradis* la partie destinée au logement temporaire des ames des bons.

Ce n'est pas tout : saint Grégoire de Nysse voulait que tous les hommes, bons et méchans, et même le diable, cause principale de leur méchanceté, finissent par être sauvés et par jouir du bonheur éternel; il n'admettait pas de peine sans terme : selon lui, le feu purifierait ceux que le baptême n'avait pas lavés de leurs souillures ou qui en auraient contracté de nouvelles. Saint Jérôme déclara n'excepter du salut général que le diable et ceux qui n'auraient pas cru en Jésus-Christ. De manière que cette espèce de purgatoire serait de nécessité pour toutes les ames humaines, toujours plus ou moins souillées pendant leur séjour terrestre, et que le feu seul pouvait rendre dignes de la gloire céleste.

Ce ne fut qu'au concile de Florence (1439) que le jugement immédiat des ames après la mort, ainsi que la punition de leurs crimes ou la récompense de leurs vertus, également immédiates, furent généralement reconnues, sans préjudice au jugement dernier, simplement de formalité et confirmatif des premières sentences. Le concile de Trente ratifia les décisions de celui de Florence; et depuis lors, les ames des chrétiens, aussitôt après la sortie des corps, vont directement au ciel ou en enfer pour l'éternité, au purgatoire pour un temps plus ou moins long, après lequel le bonheur des justes leur sera également dévolu. — S. Gregor. nyssen. de anim. et resurrect. t. 2, p. 644, etc., etc.; catechet. orat. in illud : *quando sibi subjecerit omnia*, t. 1, p. 844 et seq. —S. Hieronym. advers. pelag. l. 2, t. 4. part. 2, p. 501 et 502; l. 6, commentar. in Isaï. cap. 14, t. 3, p. 162, et l. 7, cap. 18, p. 178. — S. Justin. dialog. cum Tryph. n. 5, p. 107, et n. 80, p. 178; cohortat. ad Græcos, n. 27, p. 27; apolog. 1, p. 48; quæst. ad orthodox. respons. ad qu. 60, append. p. 463. —Tertullian. apologet. cap. 48, p. 38; de testimon. anim. cap. 4, p. 66.—S. Petr. epist. 2, cap. 2, vers. 9. — Lactant. divin. institut. l. 7, cap. 21, t. 1, p. 574. — Origen. homil. 7 in levit. t. 2, p. 222. — S. Irenæus, advers. hæres. l. 5, cap. 5, n. 1, p. 298, et cap. 31, n. 2, p. 331. — Concil. florentin. apud Labbe, t. 13, p. 25, 28 et seq.; sess. 25, p. 492 et 493; collat. 22, p. 1135 et 1136. — Concil. tridentin. sess. 22, cap. 3, t. 14, p. 853, et sess. 25, p. 895.

No 3. — Immortalité de l'ame.

Tatien, l'ami de saint Justin, regarde l'ame comme destinée par la nature à mourir; elle est arrachée à cette nécessité par un décret contraire de la Providence. Selon cet écrivain ecclésiastique, les ames meurent avec les corps, pour ressusciter ensuite avec eux et être traitées suivant leurs mérites. Elles sont d'une substance composée, qui par conséquent se décomposera nécessairement, et qui ne peut vivre, jouir et souffrir qu'au moyen du corps et avec le corps. C'était là l'opinion générale à cette époque. Quoique ni l'ame ni le corps ne fussent, à proprement parler, détruits, lors de leur séparation et dissolution, celles-ci n'en étaient pas moins pour chacune d'elles une mort réelle, l'union étant pour l'une comme pour l'autre une condition de vie *sine qua non*. Cette mort, il est vrai, n'était que provisoire, puisqu'à la grande résurrection, l'union étant rétablie, le mouvement et le sentiment renaîtraient avec elle. Saint Polycarpe et saint Irénée parlent de la résurrection du corps et de l'ame. Saint Irénée ne fait cependant pas mourir les ames dans un sens absolu; seulement à la séparation d'avec le corps, il les envoie dans un lieu invisible pour y attendre la résurrection générale. Sans dire précisément que le corps et l'ame, chacun à part, ne sont rien, Tertullien avoue que c'est par leur réunion seule qu'ils forment quelque chose, savoir, l'homme. Et dès lors leurs actes sont *indiscernables* et inséparables, tout dans la vie, dans la mort et dans la résurrection étant commun entre eux, et l'ame même ne devant être jugée qu'avec le corps (an tu discernis actus carnis et spiritus? Quorum et in vita, et in morte, et in resurrectione, tantum communionis atque consortii est, ut pariter tunc aut in vitam, aut in judicium suscitentur, etc., etc.) Selon Lactance, l'ame est mortelle par sa nature, la chair terrestre à laquelle elle est liée l'entraînant nécessairement vers la décomposition et la mort. Mais sa régénération à la justice par les eaux du baptême, qui la rendent sainte et pure et la mettent sur les traces de Dieu, la rend aussi immortelle par un acte de la puissance de ce Dieu. Il résulterait de là qu'il n'y a une autre vie que pour les chrétiens, qui seuls seront punis ou récompensés après la mort: ce qui est bien loin de notre théologie moderne. Lactance admet la mort temporaire pour l'ame comme pour le corps. Ni l'un ni l'autre ne seront détruits, mais encore faudra-t-il que l'un comme l'autre ressuscite à la vie éternelle, lorsque l'empire de la mort provisoire sera lui-même détruit (quia temporalem vitam temporalis mors sequitur, consequens est ut resurgant animæ ad vitam perennem, quia finem mors temporalis accepit). Quelques sectaires chrétiens, arabes, poussèrent cette opinion

plus loin, et soutinrent que l'ame est réellement anéantie au moment de sa séparation avec le corps. Origène, imbu des principes de la philosophie grecque, les fit condamner par un concile nombreux, sous le règne de l'empereur Philippe.—Tatian. orat. cont. Græcos, n. 13 ad 15, post S. Justin. p. 254 et seq. — S. P. N. Theophil. ad Autolyc. l. 1, n. 7, ibid. p. 342. — S. Iren. advers. hæres. l. 5, cap. 31, p. 491. — Tertullian. de pœnitent. cap. 3, p. 140 et 141. — Lactant. l. 4, divin. instit. cap. 25, t. 1, p. 339; l. 7, cap. 5, p. 530; cap. 11, p. 545, et cap. 14, p. 554. — Euseb. hist. ecclès. l. 6, cap. 37, t. 1, p. 299.

Pour donner une juste idée de l'opinion des premiers chrétiens sur l'ame humaine, nous terminerons cette note par la traduction libre d'un passage fort curieux d'Arnobe à ce sujet. Voici ce que dit cet écrivain, de l'ame de l'animal misérable et vain (c'est ainsi qu'il définit l'homme) :

Vous ignorez peut-être, car la chose n'est encore connue que depuis peu, ce que nous a appris le Christ : savoir, que les ames ne sont pas filles du Dieu suprême, qu'elles n'ont point, comme on le dit vulgairement, été créées par lui ; elles ont un autre père, beaucoup au dessous de lui en rang et en puissance, quoique de sa cour et d'une naissance noble et élevée. Que si elles étaient, comme on le prétend, d'origine divine, rien ne leur manquerait pour jouir de la perfection qu'elles auraient puisée à cette source de vertu parfaite : elles n'auraient toutes qu'une seule intelligence, qu'une seule volonté ; elles n'auraient point quitté la cour céleste ni le séjour d'éternelle béatitude où règnent la justice et la vérité, pour descendre imprudemment sur la terre, s'y incarner dans des corps opaques, demeurer entre les humeurs et le sang, les excrémens et les plus sales ordures... Que font d'ailleurs les hommes au monde ? à quoi y sont-ils nécessaires ? Qu'on nous le dise, si l'on veut que nous ne regardions point comme inutile le secours de leur ame, devenue, pour les servir, la compagne de leur corps terrestre. Ajoutent-ils quelque chose à cette grande masse ? S'ils n'en faisaient pas partie, l'univers serait-il incomplet ? Quoi ! si les hommes n'existaient pas, le monde en poursuivrait-il moins sa carrière ? Les corps célestes en opèreraient-ils moins leur révolution ?.. Et pour entrer enfin dans des considérations plus sérieuses, qu'importe au monde qu'il y ait de grands rois, des tyrans, des maîtres, et toute la série innombrable des puissances ? Que lui importent les habiles généraux, instruits à guerroyer et à prendre les villes ? les soldats courageux et invincibles dans les combats à pied et à cheval ? les orateurs, les grammairiens et les poètes ? les écrivains, les dialecticiens et les musiciens ? les comédiens, les chanteurs et les joueurs d'instrumens ? les coureurs, les lutteurs, les sauteurs, les funam-

bules et les jongleurs? les marchands de salaisons, les pêcheurs, les parfumeurs, les orfèvres, les ciseleurs, les vanniers, les foulons, les drapiers, les brodeurs, les cuisiniers, les pâtissiers, les muletiers, les entremetteurs, les bouchers, les filles publiques, etc., etc.?... A moins que, ce qu'il serait de la plus grande témérité de dire, à moins que le roi de l'univers n'eût envoyé ici des ames engendrées par lui, tout exprès pour que, de déesses qu'elles étaient auparavant, incorporelles et infinies, elles se plongeassent dans le sperme humain, sortissent des parties naturelles de la femme, émissent pendant long-temps un vagissement informe, suçassent des mamelles, se souillassent de leurs propres ordures... Dieu aurait-il créé les ames pour que, de leur état d'innocence, elles passassent à la cruelle alternative de tromper les autres ou d'être trompées elle-mêmes? pour vivre dans les discordes et les guerres, tyranniser d'autres ames ou être par elles réduites en servitude? pour oublier Dieu, leur propre principe, et vaguer d'opinions en opinions, d'erreurs en erreurs? pour se procurer, à la sueur de leur front, les vêtemens, l'habitation, la nourriture et les autres commodités de la vie, que la nature fournit aux animaux sans travail et sans peine? pour voler et assassiner sur les grands chemins, supposer de faux testamens, empoisonner, ruser, violenter? pour chanter, danser et jouer des instrumens, s'enfler les joues en soufflant dans la flûte, accompagner des chants obscènes, redoubler le bruit en frappant du pied, afin que d'autres ames se tordant en mouvemens lascifs, dansassent, chantassent, et finalement... (clunibus et coxendicibus sublevatis, lumborum crispitudine fluctuarent)? Dieu aurait-il créé les ames pour que, devenues hommes, elles corrompissent les garçons? pour que, femmes, elles se fissent courtisannes, joueuses de harpe, chanteuses? vendissent et prostituassent leurs corps, affichassent leur abjection devant le peuple, toujours dans les lieux de débauches ou les carrefours, prêtes à tout endurer, jusqu'au stupre de la bouche, etc.? — Arnob. advers. gent. l. 2, p. 68 ad 73.

Et aujourd'hui encore, le canon de la messe ne contient-il pas une commémoration des morts conçue en ces termes : « Ressouviens-toi, Seigneur, de tes serviteurs et de tes servantes qui nous ont précédés avec le signe de la foi, et qui dorment du sommeil de paix. Nous vous conjurons, Seigneur, de leur accorder, ainsi qu'à tous ceux qui reposent en Jésus Christ, un lieu de rafraîchissement, de lumière et de paix. » Qu'est-ce que ce *sommeil de paix*? Ce n'est pas uniquement la mort, car en demandant pour eux *un lieu de paix*, ce serait prier Dieu pour que les fidèles défunts mourussent encore une fois. Est-ce le salut éternel? Alors à quoi bon prier pour eux ? Dans tous les cas, manifester jusque dans le canon de la messe, qui était assez court pour qu'on le purgeât de toute erreur et même de toute inadvertance; manifester, dis-je, le vœu

d'obtenir un lieu de paix, quelle que puisse être d'ailleurs cette paix, pour ceux qui déjà dormaient en paix, est une négligence fort remarquable, surtout de la part d'une église qui imputerait à hérésie d'oser la remarquer. Elle prouve mieux que toute autre chose que, même à présent, bien qu'ils soient convenus de certaines formules qui leur tiennent lieu de croyance sur cette matière, les théologiens n'ont encore aucune idée clairement arrêtée sur l'immortalité de l'ame et la vie future.

N° 4. — Sentimens de vengeance des premiers chrétiens.

Tertullien dit aux chrétiens, à propos des spectacles des gentils dont il cherchait à les détourner :

« Quel ne sera pas le spectacle dont nous serons bientôt les témoins, celui de l'avénement du Seigneur, désormais manifeste à tous les yeux, glorieux, triomphant!.. Combien un pareil spectacle ne sera-t-il pas majestueux! qu'y admirerai-je surtout? qu'est-ce qui excitera ma gaîté? de quoi jouirai-je principalement? qu'est-ce qui réveillera mon enthousiasme, lorsque je verrai tant de rois qu'on disait montés au ciel, gémissant avec Jupiter lui-même et ses acolytes dans le plus profond des ténèbres? et les juges qui ont persécuté le nom du Seigneur, se liquéfiant au milieu de flammes beaucoup plus cruelles que celles où ils ont consumé les chrétiens? et les philosophes, si renommés pour leur sagesse, brûlés avec leurs disciples auxquels ils enseignaient que Dieu ne se mêle de rien; auxquels ils assuraient, ou que les hommes n'ont point d'ame, ou que les ames n'animeront pas de nouveau les mêmes corps? et les poètes tremblant devant le tribunal, non de Rhadamante ou de Minos, mais de celui qu'ils n'attendaient point, de Jésus-Christ? C'est alors qu'il faudra entendre les tragédiens et les chanteurs exprimant leurs douleurs propres! C'est alors qu'il sera facile d'apprécier le talent des acteurs dont le feu rendra le jeu plus vif et plus ardent! C'est alors qu'il faudra voir le conducteur de chars, tout rouge de feu entre des roues enflammées! C'est qu'il sera bon de contempler les athlètes, lancés non pas dans l'arène, mais dans le feu! Néanmoins je ne voudrais pas même qu'on regardât ces gens là, afin que l'on pût mieux diriger une attention exclusive et des yeux *insatiables* sur les tourmens de ceux qui ont exercé leur cruauté sur le Seigneur lui-même... Ce n'est, ajoute-t-il, ni le préteur, ni le consul, ni le questeur, ni le sacrificateur qui peuvent nous gratifier d'un pareil spectacle, qui peuvent nous en procurer la vraie jouissance. Mais nous nous le figurons en quelque sorte, dès à présent, par l'imagination de la foi. » —Tertullian. de spectaculis, cap. 30. p. 102 et 103.

§ XVI.

Conclusion.— L'auteur a dit toute son opinion, sans ménagement ni réserve.— Appel à la bonne foi, à la tolérance, à la fraternité universelle. — Le despotisme ne saurait produire le bien, ni le religiosisme mener à la vérité. — Il faut rappeler à l'homme sa loi morale, la lui faire aimer et le laisser la suivre librement.

Je crois avoir parcouru dans ces pages les considérations principales sur lesquelles il m'importait d'asseoir mon édifice historique. Je voulais en outre qu'il ne fût pas besoin de lire la narration que je fais de dix-huit siècles d'erreurs et de troubles, d'ignorance et de fanatisme, de corruption et d'imposture, de superstition et d'intolérance, pour savoir ce que je pense des chrétiens et de leur doctrine, de leur foi, de leurs actes, de leur conduite passée, de leur position actuelle, et de la nullité à laquelle ils me semblent, comme chrétiens, condamnés pour l'avenir.

Je me dévoile tout entier, sans respect humain, sans égard ni réserve quelconque. Que celui que mes opinions scandalisent ou effraient, n'aille pas plus loin; il ne rencontrerait que de nouveaux sujets d'horreur et de scandale. S'il craint de se laisser convaincre, qu'il se hâte de fermer mon livre. Les dix-huit cents ans que je parcours n'offrent partout que le développement et la preuve des principes que je viens de poser.

Le point de vue philosophique auquel je me place pour parcourir des yeux cette longue suite d'opinions et d'événemens, une fois nettement déterminé, je puis entrer en matière. J'ai rempli tous les devoirs de l'honnête homme qui, quoi qu'il en puisse advenir, veut toujours se montrer tel qu'il est, et ne tromper qui que ce soit.

Je pose ici la plume. Je proteste, comme je l'ai fait en la pre-

nant, de ma loyale opposition au christianisme et surtout au catholicisme. J'ai embrassé la philosophie de l'examen et de la liberté, de bonne foi, sans autre but personnel que de nourrir ma raison par l'observation, la réflexion et l'expérience, et de l'exercer en la consultant. Je fais des vœux pour que les hommes appelés à conduire, à gouverner leurs semblables, sacrifiant aussi à cette philosophie, toute de circonspection et d'indulgence, de prudence et de charité, suivent la même route. Munis des seules armes de la persuasion et du raisonnement, qu'ils éclairent leur marche du seul flambeau de la science et de la logique, même contre des adversaires qui ne demandent encore qu'à saisir le poignard du fanatisme, et à rallumer les flammes de l'inquisition, et qui damnent du moins dans l'autre monde ceux qu'ils ne réussissent plus à exterminer dans celui-ci. Qu'ils ne cherchent en un mot qu'à convaincre, à faire des prosélytes par tous les moyens que fournissent la parole et l'enseignement; non à contraindre les intelligences par la force, à enchaîner, à tyranniser les consciences par la peur des persécutions, des vexations; à faire de tous les hommes qui ne savent pas se mettre au dessus des intérêts humains, des bêtes brutes ou des hypocrites : ils ne verront plus alors autour d'eux que des frères qui, plus ils sont égarés, plus ils ont droit à ce qu'on leur indique la véritable route; et plus ils se montrent violens et injustes, plus il faut les traiter avec douceur et impartialité.

L'objet principal de mes méditations a été de prouver historiquement l'axiome philosophique, humanitaire, qu'il faut non seulement vouloir ce que Dieu veut, mais encore le vouloir comme Dieu le veut, et ne vouloir que cela; c'est-à-dire qu'obéissant aux lois immuables, morales et physiques, de la nature et de la Providence, il faut ne tendre qu'au triomphe de la vérité et de la justice, et cela par des voies conformes à

l'humanité et à l'équité exclusivement : ce sont là des conditions de tout succès réel et durable, dont rien ne peut dispenser; et ce succès final est toujours au prix de la sainteté du but.

Il est faux l'adage du despotisme trompeur, que *la fin sanctifie les moyens;* des moyens iniques rendent toute fin quelconque abominable, de même que des actes de bienveillance, de loyauté, d'égards pour la liberté et les droits de tous, mènent toujours vers le bien. L'arbitraire, courbant les hommes sous le joug de la vérité, et les violentant au nom de leur intérêt terrestre ou des décrets du ciel, même pour les rendre meilleurs, plus justes et plus heureux, est toujours l'arbitraire, c'est-à-dire la négation de l'égalité, de la dignité humaine, la violation la plus expresse de la première des lois morales qui régissent la société : cet arbitraire ne fonde rien, ni religion, ni doctrine, ni mœurs, ni société, ni empires; les traces des longues haines et des divisions profondes qu'il a suscitées sur son passage, des révolutions qu'il a rendues inévitables(1), des larmes et du sang qu'il a fait verser à chacun de ses

(1) Rappelons ici la théorie qui découle des actions de Jésus, et opposons-la à la conduite des chrétiens ; ce législateur moral voulait la réforme au profit de l'humanité ; il mit les hommes sur la voie pour l'opérer, et les siècles verront se perfectionner graduellement cette œuvre de progrès. Les chrétiens voulurent une révolution à leur profit; ils la firent : la conquête de la liberté ne leur servit qu'à usurper la domination ; ils préparèrent ainsi des révolutions nouvelles et sans fin.

Toute révolution matérielle, c'est-à-dire tout bouleversement subit et brutal est un mal, mais un mal inévitable partout où il y a des abus, de l'arbitraire, des priviléges, l'injustice, le despotisme à détruire. La réforme est un bien; elle est nécessaire, elle est sainte. Elle tend à éviter les révolutions, les catastrophes, à les rendre impossibles. Les vrais réformateurs sont ennemis des révolutions ; mais ils ne parviennent pas toujours à les empêcher. L'arbitraire les prépare, les provoque, les fait éclater. Elles pulvérisent le despotisme, mais seulement sous une de ses

pas, restent encore, que déjà le frêle édifice qu'il avait exhaussé n'est plus que ruines. Et le religiosisme, ce puissant auxiliaire de l'absolu pouvoir, que tant de sectes sacerdotales et quelques écoles de philosophie veulent restaurer aujourd'hui à grands coups de sophismes, sous l'influence de l'intérêt personnel et de la peur, afin, je veux bien le croire, d'en faire, sous une forme quelconque, un nouveau lien social, a cessé d'être nécessaire; et, inutile, il est devenu dangereux : partout où il règne encore, il ne fait pas faire un pas à l'humanité vers son perfectionnement et son émancipation, et il est un moyen efficace d'exploitation aux mains des égoïstes,

mille formes : le despotisme renaît aussitôt sous une forme nouvelle, et il renaît d'autant plus redoutable, qu'à sa force matérielle se joint la puissance morale qu'il a puisée dans sa popularité révolutionnaire. Quel est le devoir des vrais réformateurs à une époque de révolution? C'est d'employer toute leur énergie pour qu'elles produisent le plus de bien et le moins de mal possible. Quel est leur devoir après une révolution? c'est de continuer la réforme humanitaire malgré les intrigans égoïstes qui, après s'être emparé de la révolution, avortée dès lors, et malheur, réel sans compensation aucune, veulent, au nom du prétendu progrès réalisé et dont ils jouissent, mettre obstacle à tout progrès réel ultérieur, dont la conséquence serait de leur ôter le monopole de la liberté, des lumières et du bien-être : c'est d'accomplir lentement, mais sûrement, l'œuvre des révolutions, et d'éviter leurs secousses, en démontrant aux hommes que, de tous les despotes, le moins mauvais est toujours celui qui est imposé par la nécessité; que s'exposer à y substituer un autre despote, ne fait qu'aggraver le malheur de vivre sous un maître par la honte de vivre sous un maître de son choix; qu'enfin il ne faut briser le despotisme que lorsque la liberté, mais la liberté seule, est prête à prendre sa place. Le précepte de Jésus, le *libérateur* par excellence, d'obéir aux puissances établies, n'a pas d'autre portée. Il est le complément de la doctrine sociale de Jésus, toujours et essentiellement opposée aux systèmes d'exploitation du sacerdoce et de toutes les aristocraties qui ont pesé sur la monde. Celles-ci creusent sans cesse l'abîme des révolutions, que Jésus et les amis sincères de l'humanité veulent, en fondant le règne de la justice universelle, combler à tout jamais.

prêtres ou rois, qui y trouvent toujours de quoi enchaîner et abrutir l'humanité à leur profit. Les rêves dont on a bercé l'enfance sociale de l'homme, ne suffisent plus à son intelligence, fécondée par l'expérience des siècles et mûrie au soleil du savoir; et, quelques bonnes intentions que puissent nourrir ceux qui prétendent leur redonner du corps et de la vie, ils ne peuvent plus que nous égarer, et, en nous trompant, nous perdre[1].

La vérité accueillie par le cœur des hommes, la liberté voulue, conquise, conservée par les hommes, l'égalité de tous reconnue, respectée par tous, forment seules une société stable, cimentée par la justice, l'indulgence et le dévouement fraternel. C'est là la société vraiment religieuse, puisqu'elle a pour base la soumission aux lois divines et la vénération pour leur auteur, société dont Jésus annonçait, il y a dix-huit siècles, l'avénement futur comme une *bonne nouvelle* pour l'humanité. Il l'annonçait; et les événemens réalisèrent ses paroles: car elles sont justes et vraies, et il n'en a point imposé la réalisation d'autorité, par la contrainte, par la violence. Il a

(1) La recrudescence du religiosisme chrétien et catholique, qu'il faut bien se donner de garde de confondre avec le sentiment religieux dont Dieu a doué l'homme pour qu'il l'élevât au plus haut de l'échelle des êtres créés; la recrudescence, dis-je, du religiosisme chrétien et catholique, biblique et hiérarchique, est une des maladies les plus déplorables qui affligent notre époque. Mais dans les circonstances données, elle ne saurait arrêter long-temps le mouvement intellectuel et moral que les révolutions de 1789 et de 1830 ont imprimé à l'humanité. Les idées et les images de la bible, la phraséologie chrétienne, les dogmes théologiques, les cérémonies ecclésiastiques, le culte sacerdotal n'expriment, ne représentent plus rien, ne parlent plus à l'esprit, ne pénètrent plus jusqu'à l'ame : les efforts que font aujourd'hui les restaurateurs d'une religion définitivement expirante au cœur de l'homme, n'aboutiront qu'à produire cette dernière lueur que jette tout flambeau au moment de s'éteindre pour toujours.

dit : *cela sera,* parce que ce doit être, parce que les lois sociales de l'humanité l'exigent impérieusement, parce que c'est la volonté de Dieu qui est au ciel et que cette volonté sera *faite* aussi *sur la terre.* Il avait lu dans le cœur de l'homme que l'amour de Dieu et de l'humanité est toute la loi morale; et, confiant cette vérité éternelle, universelle, *catholique,* au cœur de l'homme, il proclama que Dieu est le père de tous, et l'humanité tous les hommes, qu'à l'exemple de Dieu il fallait confondre dans une charité immense, esclaves et maîtres, pauvres et riches, simples et éclairés, heureux et affligés, coupables même et innocens.

Mais, encore une fois, il ne s'adressa qu'à l'homme moral, qu'il rappela à ses devoirs et à ses droits, à sa dignité, à ses destinées : et il le laissa suivre librement et spontanément ces destinées, que l'homme ne remplira jamais, si ce n'est sous une loi toute de liberté et de sympathie.

Si mon livre n'était bon à autre chose qu'à démontrer jusqu'à l'évidence l'iniquité et l'inutilité de l'emploi de la force contre l'esprit, de la persécution contre des opinions et des croyances, des châtimens contre des idées, je croirais avoir fait une bonne œuvre, et je m'applaudirais, en quittant cette terre, d'y avoir laissé une pareille trace de mon passage.

PRÉFACE.

PLAN ET DIVISION MATÉRIELLE DE L'HISTOIRE DU CHRISTIANISME.

J'ai dit, dans l'Introduction qui précède, tout ce que je croyais utile de dire sur l'esprit ou plutôt la philosophie de cet ouvrage, et sur le but que je me suis proposé en l'écrivant. Il me reste à exposer, en peu de mots, la marche que j'ai suivie, et la division que j'ai adoptée, ainsi qu'à justifier contre les reproches qu'on pourrait m'adresser à ce sujet ce que j'appellerai la partie matérielle de mon livre.

Je divise l'histoire du christianisme en deux grandes époques : la première, destinée à peindre les chrétiens et leurs principaux conciles avant le schisme entre l'église grecque et l'église latine ; la seconde consacrée aux chrétiens latins et à leurs conciles, aux catholiques romains et à leurs papes, depuis Charlemagne.

A peine s'ouvrait la carrière théologique où les nouveaux sectaires rivalisèrent bientôt de fanatisme, que les disciples de Jésus, qui même n'avaient pas encore pris le nom de *chrétiens*, étaient déjà divisés entre eux sur le sens de l'enseignement de leur maître. Oubliant le plus important comme le plus beau des préceptes qu'il leur avait laissés, celui de s'aimer les uns les autres, ils se déchiraient pour des mots, et donnaient au monde qu'ils étaient appelés à réformer, les funestes exemples de la haine et de la persécution. Après ces premières questions, surgirent des questions nouvelles ; aux sujets primitifs de querelles en succédèrent d'autres, et bientôt la discorde envahit et bouleversa toute la naissante église.

J'aurais pu développer l'histoire de ces troubles en suivant simplement l'ordre chronologique ; mais j'ai craint de nuire à l'unité de la narration, en traitant ainsi plusieurs points à la fois. J'ai mieux aimé consacrer une section particulière à chaque question distincte et aux événemens qui en ont été les conséquences.

La première Époque de l'Histoire du Christianisme comprend quatorze livres. Parmi ces divisions logiques, les six livres qui traitent des différends antérieurs au concile œcuménique de Nicée, sont détachés entre eux et n'ont aucune liaison avec le reste de l'histoire de l'église, lorsqu'elle rapporte les faits arrivés pendant les intervalles de l'une à l'autre des disputes. Après cette première assemblée générale, tout ne fut plus de dispute, et les détails des révolutions théologiques, quels qu'ils soient, entrent dès lors dans mon cadre. L'histoire de l'arianisme qui troubla l'empire romain pendant plusieurs règnes consécutifs, est exposée dans les vingt-un chapitres du livre septième.

Ce n'est qu'après avoir traité, au huitième livre, la question du priscillianisme, que je rends compte, au livre suivant, des opinions d'Origène et des persécutions dont elles furent cause, quoique ce philosophe chrétien eût vécu au troisième siècle de l'ère vulgaire : j'y ai été déterminé par l'époque à laquelle l'origénisme se manifesta avec le plus de force sous l'influence de saint Jean Chrisostôme, et fut attaqué avec fureur par les ennemis de ce patriarche de Constantinople. Cette section se termine plus de cent ans après que les discussions soulevées par Nestorius et Eutychès, auxquelles j'ai consacré le livre XI, se furent emparés du théâtre des aberrations de l'esprit humain. Le dixième livre comprend tout ce qui concerne les pélagiens.

Les monothélites et les iconoclastes ont trouvé leur place naturelle aux deux livres suivans, XII et XIII; après quoi le narré des principaux événemens qui ont occasionné et consolidé le schisme entre l'église d'Orient et celle d'Occident servent de clôture à la première Époque.

Je ne parle, dans cette partie de mon ouvrage, que des chrétiens des siècles les plus reculés de l'église, de leurs variations et de leurs nombreuses sectes. Je n'avais plus, après ce qui a été dit dans l'Introduction, à porter l'examen, ni sur le christianisme lui-même, ni sur son premier instituteur. De là vient que l'évangile et les écritures y sont rarement cités. Résolu de ne m'écarter en rien des autorités telles qu'elles nous restent aujourd'hui, pour

ne pas m'engager dans des questions étrangères à mon sujet, je reçois les livres saints comme ils nous sont donnés; je reçois de même les canons des apôtres et ceux des premiers conciles. On aura ajouté, sans aucun doute, aux uns et autres; mais il est presque impossible maintenant de distinguer ce qui a été interpolé par une main étrangère de ce que l'on doit aux auteurs originaux. Je ne prétends pas cependant m'accorder avec les écrivains ecclésiastiques sur l'époque qu'ils assignent à la composition de ces livres : je les crois au contraire postérieurs de beaucoup. Mais il y entre des choses qui sont incontestablement du temps que leur titre annonce, et qui sont parvenues, par une tradition directe, jusqu'aux premiers historiens de l'église.

Je rapporte les textes pris dans les auteurs les plus contraires, et j'appelle en témoignage du fait que je veux établir, ou plus souvent de la contradiction qui règne entre les autorités qui servent à établir ce fait ou à le contredire, les écrivains de toutes les sectes et de toutes les opinions. Quant aux réflexions dont j'accompagne ma narration, elles découlent naturellement des passages empruntés aux autorités que je cite plus ou moins textuellement (1). Il est donc de la plus haute importance pour moi que mes citations puissent facilement être vérifiées par quiconque voudrait s'assurer de leur fidélité et de leur exactitude.

Afin de ne pas devoir ajouter à l'indication précise du livre où j'ai puisé, ainsi qu'à la détermination minutieuse de l'endroit de ce livre, au moins une fois, la date et le lieu de son impression, et pour éviter au lecteur la peine de découvrir péniblement la citation à laquelle cette dernière spécification se trouverait jointe, j'ai dressé, par ordre alphabétique, une liste complète des auteurs que j'ai consultés, ou du moins des recueils et collections, etc., dont il font par-

(1) Lorsqu'il ne s'agit que de remarques critiques ou de simple érudition, ainsi que de détails indispensables à la vérité, à l'intelligence éclairée de l'histoire, mais qui auraient pu embarrasser le récit, je les rejette dans les notes au bas des pages, où j'insère également les passages originaux dont la traduction se trouve dans le texte, toutes les fois que leur importance me semble l'exiger.

Les notes trop longues pour se trouver immédiatement sous le texte qu'elles sont appelées à compléter, ne sont qu'indiquées, et ont été placées à la fin de chaque chapitre, en notes supplémentaires.

tie (1). Comme le grand nombre d'années pendant lesquelles j'ai poursuivi mes recherches, dans divers pays et diverses bibliothèques (2), ne m'ont pas permis de disposer toujours des mêmes éditions, par exemple des Œuvres des pères de l'église, je prends acte ici de cette contrariété qui, si je n'avais soin d'en avertir, pourrait induire en erreur et faire suspecter ma franchise et ma bonne foi.

Plusieurs passages d'un même auteur et sur la même matière sont quelquefois cités dans une seule page et une seule note. S'ils ont été puisés dans des éditions différentes, c'est que j'ai compulsé celles-ci à différentes époques et dans d'autres dépôts scientifiques. Comme le traité, le livre, le chapitre, le paragraphe et le numéro sont indiqués avec une exactitude scrupuleuse, il ne pourra y avoir de mécompte que pour la division des volumes et la pagination, et, moyennant la liste des éditions consultées, cela ne pourra jamais faire naître le doute et encore moins le désordre.

Le lecteur aura peu de peine à compulser les livres que je cite : ils sont à la disposition de chacun, n'y ayant point de bibliothèque un peu considérable qui ne les contienne presque tous. Outre les argumens sans réplique que j'y trouvais en faveur de ce que j'ai entrepris de prouver, je voulais aussi, pour autant qu'il était en moi, inspirer le goût de consulter ces livres et en rendre la lecture plus commune, en indiquant les trésors innombrables qu'ils renferment pour celui qui veut combattre les prêtres avec leurs propres armes. Quand il ne nous resterait plus que le Corps de droit canon, la Collection des conciles, le Bullaire, les Œuvres des plus célèbres pères de l'église, la Bibliothèque des pères, les Vies des saints et les Annales de l'église, il y aurait amplement de quoi réduire au silence, en leur opposant leurs autorités mêmes, ceux qui voudraient s'appuyer encore aujourd'hui sur ces monumens d'un temps qui, heureusement, ne peut plus renaître.

(1) Voyez à la fin du dernier volume, immédiatement avant la table générale des matières.

(2) Les matériaux de cet ouvrage ont été recueillis en grande partie hors de France, et surtout en Italie, pendant un séjour de dix ans que j'y ai fait : ils ont été extraits, pour la plupart, de livres écrits dans des langues dont le génie diffère essentiellement de celui de la langue française : en outre, je suis étranger moi-même : je demande l'indulgence pour les incorrections qui peuvent s'être glissées dans ma rédaction.

J'ai cherché à être aussi impartial dans mes expressions que dans les idées qu'elles doivent rendre. Les noms de secte, hérésie, église, confession, religion, sont donnés également à tous les partis nés dans le christianisme. J'appelle *conciles*, les assemblées de toutes les communions diverses quelconques. Je traite de *collègues* les évêques de confessions différentes. L'église catholique est celle dont toutes les sectes modernes prétendent dériver : j'aurais dû peut-être, pour être plus exact, accorder toujours la catholicité ou l'universalité à l'église dominante, sans avoir égard aux changemens arrivés dans la suite, et qui ont affecté depuis le même titre à une église opposée à la première, tant en dogmes qu'en pratiques; mais je n'eusse fait par là qu'embrouiller mon récit, la confession arienne ayant plusieurs fois acquis le droit de porter le nom de catholique pour le reperdre ensuite, selon que l'empereur régnant se déclarait favorable ou contraire au plus ou moins de consubstantialité entre les personnes de la Trinité divine. J'ai donc préféré suivre l'usage reçu, et fixer la valeur du mot *catholicité* en le dénaturant, moyennant d'en avertir préalablement le lecteur. Cependant, quand il était possible de le faire, je me suis servi de la dénomination employée par les auteurs contemporains, de préférence à celle accordée dans la suite au parti triomphant. C'est ainsi que j'appelle *consubstantialistes* ou *athanasiens*, les catholiques, aussi long-temps qu'ils ont pu être balancés par les ariens, leurs adversaires. Cette dénomination n'est pas plus impropre que celle de *papistes* que, dans la suite, donnèrent aux chrétiens partisans du pape, les chrétiens que ceux-ci appelaient luthériens, calvinistes et sociniens.

Les autres termes d'hiérarchie ou de rites sont pris indifféremment, du moins dans la première Époque, avec leur traduction littérale, dans le sens de la primitive église. La communion et la communication y expriment une seule et même chose. L'excommunication faisait perdre au chrétien comme tel tous ses droits, ainsi que le signe qui les représentait, je veux dire la participation aux mystères et au pain eucharistique. Prêtre ou ancien (vieillard) est souvent pris pour évêque, dans les premiers temps, où l'évêque n'était que le prêtre surveillant de la commu-

nauté ecclésiastique. En effet, aussi long-temps que les évêques n'eurent point de juridiction fixe, c'est-à-dire lorsque, dans les siècles primitifs, ils ne furent point attachés à un édifice particulier, à un temple quelconque, ils n'étaient que des prêtres plus considérés, et chaque vieillard étendait sa surveillance sur la part de l'église, ou, pour mieux dire, sur le troupeau mystique dont il faisait partie [1]. Après cela, comme nous le verrons dans le cours de cet ouvrage, l'évêque et le prêtre n'eurent de commun que le nom, qui bientôt même fut absolument distinct. Le mot *église* désigna d'abord l'association des fidèles; puis il signifia le lieu où ils s'assemblaient. *Collecte* ou *synaxe* est la réunion de ces mêmes fidèles, pour célébrer leurs mystères; cette expression, dans la suite des temps, les chrétiens de la confession romaine l'ont rendue par *messe* et ceux de plusieurs autres sectes par *cène*, *communion*. L'allégorie de ces mystères est conservée dans la dénomination primitive d'initiés et frères, en opposition à profanes au lieu de gentils : ces derniers, comme personne ne l'ignore aujourd'hui, ne reçurent le nom de païens, qu'après le règne de l'empereur Constance. La même allégorie se trouve encore dans la régénération ou l'initiation du baptême.

Je me sers aussi du mot *dogme*, dans toute l'étendue du sens que comporte ce terme, c'est-à-dire opinion, tant sur les articles de foi que sur ceux de simple précepte. J'appellerai ainsi dogme la divinité de Jésus-Christ et la validité du baptême des hérétiques. En d'autres endroits, dogme ne doit s'entendre que de ce qui regarde la foi seulement; et alors je l'oppose à précepte. Par exemple, la consubstantialité du Fils avec le Père est un dogme; ce qui concerne le baptême et l'époque à laquelle il faut fêter la pâque, sont des préceptes; la manière de procéder en admettant les initiés, et celle de célébrer la fête seront de simples cérémonies. Je n'ajoute la qualification de *saint*, qui réveille l'idée de quelque chose de respectable, de pur, au nom d'aucun des personnages que je mets en scène. L'église primitive donnait ce titre à tous les fidèles indistinctement.

(1) S. Isidor. pelusiot. l. 2, epist. 246, ad Theodos. episcop. p. 236.

Lorsqu'il devint un privilége, il fut le plus souvent accordé à des mérites de secte, qui aujourd'hui n'ont plus aucune importance, et qui même pourraient devenir un juste sujet de reproche et de blâme, à des mortifications superstitieuses, à l'audace sacerdotale, au fanatisme religieux. En outre, parvenu aux discussions théologiques de la seconde Époque de cette histoire, devais-je nommer *saints*, les partisans canonisés de deux ou plusieurs papes qui avaient usé leur règne à s'anathématiser réciproquement? Devais-je, plus tard, dire avec toute l'église, *saint Vincent de Paule* ou simplement *monsieur Vincent*, avec les jansénistes et le dictionnaire de Moréri, qui cependant rapporte la béatification de cet ami d'un des adversaires des jésuites (1)? Je ne rends l'épithète de *saint* à ceux à qui il a été adjugé à tort ou à raison, que dans les citations et dans les notes, où il m'était permis d'être moins scrupuleux que dans le corps de l'ouvrage.

Avec la seconde Époque de l'histoire du christianisme (neuvième siècle), s'ouvre un champ beaucoup plus vaste. Ce n'est plus seulement des assemblées de l'église que j'ai à rendre compte comme dans l'Époque précédente, mais bien de l'histoire ecclésiastique tout entière (2). En effet, dès que l'église eut accepté un chef irréfragable et absolu, elle fut représentée sans interruption par l'autorité qui prétendait être son *concile vivant* et qui, à chacun de ses *oracles*, était censée ne pouvoir émettre que des vérités infaillibles, des lois éternelles. Bientôt ce *principe catholique* devint le lien social des empires, dont la volonté pontificale détermina toutes les vicissitudes, occasiona toutes les révolutions (3). Dès lors l'histoire du catholicisme se confondit avec

(1) Dictionn. hist. de Moréri, art. Vincent de Paule, t. 8, part. 2, p. 138.

(2) Celle de l'église latine, bien entendu. Une fois l'église grecque tombée sous le despotisme du sabre turc, son histoire n'offrit plus que des intrigues insignifiantes, qui ne pouvaient avoir aucun effet sur les destinées progressives de l'humanité. L'église grecque moscovite, soumise servilement à l'autocratie des czars, n'eut également qu'un intérêt purement local.

(3) « Voilà, disait Jean le Maire de Belges, secrétaire de la reine Anne de Bretagne, au commencement du seizième siècle, voilà comment, à l'occasion des papes, le monde est troublé, et le sera toujours, tant que Dieu y veuille mettre remède. » — De la différence des schismes et des conciles de l'église, seconde partie.

l'histoire civile des peuples sur lesquels le clergé chrétien et le pape dominèrent en maîtres : ou, pour mieux dire, il n'y eut plus qu'une histoire seule, celle de l'église.

J'ai divisé cette seconde Époque en deux parties principales (1) : la première, que j'appelle *partie politique*, renferme en dix livres le commencement, les progrès et la chute du pouvoir sacerdotal ; l'autre partie, également composée de dix livres, contient tout ce qui n'a pu entrer dans la précédente, savoir, les dogmes prétendus orthodoxes des diverses sectes chrétiennes, les schismes les plus remarquables de l'église romaine, les points de discipline ecclésiastique qui ont le plus influé sur le sort des hommes, et quelques détails sur les mœurs des papes (2).

Dans la première partie, il était naturel de ne consulter que le seul ordre des temps pour la disposition des livres et des faits qui y sont traités suivant les époques auxquelles ils ont eu lieu; dans la seconde, il fallait aussi avoir égard à l'ordre des matières. Comme cette dernière division paraît être plus arbitraire que l'autre, je crois devoir, comme pour la première Époque, la motiver en quelques mots. De même que dans celle-ci, je traite complètement dans chaque livre, le point d'histoire auquel ce livre est consacré ; et, sans égard aux autres événemens de la même période, je m'en occupe exclusivement, et le considère sous toutes ses faces. C'est ainsi qu'après avoir peint les papes au dixième et au onzième siècle dans le premier livre de la seconde partie, je fais connaître dans le second livre les disputes

(1) Dans la seconde Époque de cette histoire, se sont représentées plusieurs fois les questions déjà traitées dans la première : je n'ai point reculé devant des répétitions, quand l'importance du sujet me paraissait exiger de nouveaux éclaircissemens. Seulement lorsque ces éclaircissemens n'étaient pas complets, je me suis fait un devoir de renvoyer aux premiers volumes pour y suppléer.

(2) Comme l'histoire des papes est presque toujours confondue avec celle des luttes entre le saint siége et les puissances civiles, le saint siége et l'église, ou le saint siége et les hérétiques, je me suis vu obligé de ne leur consacrer entièrement qu'un seul livre, savoir celui des papes au dixième et au onzième siècle, lorsque la barbarie sous laquelle était ensevelie toute l'Europe, ne permettait pas de songer à inventer de nouveaux dogmes ou à attaquer les anciens, et que la profonde corruption du clergé l'empêchait de se livrer sans partage à sa passion dominante, l'ambition.

Les deux sections du livre qui traite des schismes de l'église romaine, ne les comprend pas tous : bien d'autres schismes se trouvent rapportés dans la partie politique, à laquelle ils tenaient essentiellement, comme le lecteur pourra s'en convaincre.

nées au sein de l'église romaine sur la simonie et l'incontinence des prêtres, principalement au onzième siècle, disputes qui durèrent jusqu'au concile de Trente, où la loi qui prescrivait le célibat au clergé de cette église fut définitivement sanctionnée par elle. Le troisième livre est particulièrement destiné à rendre compte des persécutions et des guerres contre les albigeois, au commencement du treizième siècle; il est intitulé *les manichéens*, parce que les sectaires d'Albi admettaient, ou du moins étaient accusés d'admettre les deux *principes*, ce qui m'a permis de les séparer des sectaires réformateurs de cette époque, qui ne tendaient qu'à simplifier la croyance de l'église catholique sans y ajouter de nouveaux dogmes. Le livre suivant traite des schismes du siége de Rome, parmi lesquels le plus apparent est, sans contredit, le grand schisme d'Occident, qui commença en 1378 : ce livre a deux sections, dont la première comprend les divers schismes qui ont précédé cette époque.

Je place après cela la réformation d'Allemagne, au seizième siècle; mais je divise le cinquième livre qui en contient l'histoire en trois sections, dont les deux premières sont consacrées aux efforts des réformateurs qui avaient paru avant Luther. Les sacramentaires viennent ensuite; leurs disputes avec les protestans allemands sur le dogme de l'eucharistie, en les rendant aussi ennemis de ceux-ci que des catholiques, m'ont paru un motif suffisant pour les en distinguer : le sixième livre présente un abrégé des guerres de France et des Pays-Bas à leur sujet (1). Le septième offre l'histoire de la réformation d'Angleterre, à laquelle le divorce de Henri VIII donna lieu; il contient également le précis des principaux troubles occasionés par l'intervention des papes dans les affaires de mariage entre souverains, avant et après le seizième siècle. Les disputes sur la Trinité, et notamment celles que firent naître les deux Socins, à la

(1) Je me suis particulièrement attaché aux époques les plus importantes, dont les événemens d'un moindre intérêt n'offrent qu'une répétition fastidieuse : par exemple, en traçant le tableau des persécutions des hérétiques en Allemagne et en France, j'ai négligé les petites cruautés qui se commettaient à l'ombre des grandes, et se modelaient sur elles. Il en est de même des guerres religieuses; je donne les détails de celles qui n'avaient d'autre motif que la religion, comme les guerres des hussites, celles des protestans contre Charles-Quint, celles des réformés français : je ne fais au contraire qu'indiquer la guerre de trente ans, pendant laquelle le fanatisme servit de prétexte et d'instrument à la politique.

fin du même siècle, forment le huitième livre. Le neuvième est consacré au jansénisme et à tout ce qui a été avancé pour ou contre le système de la prédestination; et le dixième au quiétisme: ces deux hérésies troublèrent la France sous le règne de Louis XIV (1).

Enfin, une courte Conclusion, destinée à quelques réflexions générales sur ce qui précède, et nommément à des considérations philosophiques sur les suites inévitables, sous le rapport religieux, des révolutions les plus voisines de nous, termine l'ouvrage (2).

Voilà comment j'ai demandé à l'histoire la vérité, sur le christianisme et ses sectateurs depuis Jésus jusqu'à nos jours. Je soumets le résultat de mes recherches aux amis sincères de cette vérité, pour qu'ils lui fassent subir toutes les épreuves dont elle doit sortir triomphante, si elle veut se faire adopter par l'intelligence humaine. Fidèle à mon épigraphe, ce que je regarde, moi, comme vrai, je ne l'impose point, comme tel, à mes adversaires; mais, avec saint Augustin, je les invite à se joindre à ceux qui ne partagent pas leurs convictions, et, dans des discussions fraternelles, à préparer l'union des esprits par celle des cœurs.

(1) J'entre, en général, dans moins de détails, et je rapporte moins d'anecdotes, à mesure que j'avance : c'est ce que le lecteur remarquera surtout dans les derniers livres de la partie politique, et dans les livres de la prédestination et du quiétisme. Je ne fais, en effet, qu'indiquer les débauches des cardinaux Du Bois et Tencin et du jésuite-évêque Lafitau; mais je m'étends au long sur la corruption des cardinaux et des prélats de la cour papale d'Avignon : je rapporte les injures des premiers sectaires contre l'église romaine, et je passe sous silence la plupart de celles de Luther; je fais l'énumération des vices des papes au dixième siecle, et j'indique à peine ceux de Pie VI.

(2) A mesure que l'occasion s'en présentait, c'est-à-dire, en rapportant chacune des dernières réformes religieuses, opérées, soit dans les dogmes, soit dans la police extérieure de l'église chrétienne des différens états de l'Europe, j'ai cherché à donner en note une idée exacte de la relation de dépendance qu'il y avait encore au commencement du dix-neuvième siècle, dans ces mêmes états, entre l'église et le gouvernement; de la domination plus ou moins étendue qu'y exerçait une secte chrétienne sur d'autres branches de la même religion, et de l'influence que conservait la cour de Rome sur les puissances catholiques; de l'indifférence de celles-ci à ce sujet, ou de leur tendance à s'y soustraire, etc., etc.

J'excepte de cela les concordats, réglemens provisoires, concessions tacites de la part des gouvernemens en faveur de la cour de Rome, etc., depuis la restauration de 1815, et les résultats de ces mesures anti-nationales autant qu'anti-rationnelles, sur lesquelles je ne me suis point étendu parce qu'elles me paraissaient trop incertaines et trop précaires, par cela même qu'elles sont diamétralement opposées à l'opinion *européenne*. Tel est, pour ne citer que ce seul acte, le concordat de Naples en 1818, et surtout ses suites, etc., etc.

Mais, plus d'intolérance ! plus d'injures ! plus d'accusations calomnieuses ! plus d'injustes récriminations !

Il y a mille ans et plus que les prêtres chrétiens reprochent à la philosophie de vouloir éclairer et moraliser le monde (1); c'est faire d'elle un bel éloge, et je n'ai eu, en écrivant cette histoire, d'autre ambition que de le mériter.

(1) « Nous chantons dans les psaumes, disait Hincmar, archevêque de Reims : *Le trait qui vole pendant le jour ;* c'est-à-dire, ajoute ce prélat, un des moins ignorans du neuvième siècle, les discours des hérétiques et des philosophes qui sont l'organe du diable, et qui ne réussiraient point à tromper les hommes, s'ils ne leur promettaient la sagesse. » — Hincmar. de divort. Hlotar. et Tetg. t. 1, p. 657.

HISTOIRE

DU

CHRISTIANISME

ET DES ÉGLISES CHRÉTIENNES,

DEPUIS JÉSUS JUSQU'AU DIX-NEUVIÈME SIÈCLE.

Ire ÉPOQUE.

LES CHRÉTIENS ET LEURS PRINCIPAUX CONCILES AVANT LE SCHISME ENTRE L'ÉGLISE GRECQUE ET L'ÉGLISE LATINE.

LIVRE PREMIER.

CONCILES DES APOTRES.

CHAPITRE I.

Variation dans les dogmes dont se compose la croyance chrétienne. — Prétention de l'église à l'immutabilité. — Judas. — Premier concile des apôtres. — Élection par le sort. — Les apôtres sont blâmés par la plupart des écrivains ecclésiastiques.

L'histoire des conciles pendant les premiers siècles de l'église, se compose presque tout entière de celle de la variation dans les dogmes, dont l'église en se formant et en s'étendant, a augmenté peu à peu le fardeau qu'elle imposait à la crédulité de ses fidèles. Ces dogmes se multiplièrent rapidement, et offrirent bientôt un système spéculatif dont l'étrangeté aurait fort étonné les fondateurs primitifs de la doctrine chrétienne.

Ce ne fut qu'à la troisième assemblée des disciples de Jésus, la dernière que les anciens écrivains de la secte nous disent avoir été convoquée par les apôtres, et tenue sous leurs auspices, que l'on agita une question de foi. Nous pourrions donc passer sous silence les deux autres conciles prétendus apostoliques. Mais la révolution opérée dans la suite par cette branche du judaïsme, et qui entraîna dans sa violence, avec les divinités les plus révérées et les mieux établies sur la surperstition des peuples, le jaloux dieu des Juifs lui-même, au nom duquel la réforme était annoncée; cette révolution, disons-nous, est trop grave pour qu'elle ne répande pas le plus grand intérêt sur les moindres actions des premiers chrétiens, et pour qu'elle n'impose pas à l'historien le devoir d'entourer leur berceau de toutes les lumières de la critique et de la philosophie.

D'ailleurs, un esprit d'inflexibilité, une prétention à l'invariabilité jusque dans les choses les plus minutieuses, que le christianisme avait puisés dans les livres sacrés des Hébreux, et qu'il adopta quoiqu'il fût diamétralement opposé à l'enseignement de Jésus et des apôtres, propagateurs de la liberté évangélique, devinrent le caractère distinctif des nouveaux sectaires. La religion du Christ eut bientôt le sort de celles qui l'avaient précédée: elle confondit les plus incontestables des vérités, les plus saints des devoirs, avec les opinions les plus problématiques, avec les pratiques les plus indifférentes. Elle attacha la même importance aux unes qu'aux autres, et pour rendre les dernières inventées aussi respectables que celles qui, par leur

ancienneté, l'emportaient sur elles, elle posa en principe, malgré l'évidence qui protestait contre cette assertion, que toutes sont également anciennes; que l'église n'a jamais cru, qu'elle n'a jamais fait, qu'elle ne croira ni ne fera jamais que ce qu'elle a fait et cru dès l'origine, sa foi et la règle de sa conduite étant unes et universelles pour tous les fidèles, dans tous les temps et tous les lieux ([1]).

Prenons acte de ce fait, et prouvons combien peu il est conforme à la vérité. C'est en suivant pied à pied, non seulement l'histoire du dogme, mais encore celle du rit religieux et de la discipline ecclésiastique, surtout à l'époque primitive du christianisme; c'est en montrant celui-ci presque continuellement en contradiction avec lui-même, d'une génération à l'autre, que nous parviendrons peut-être à faire naître aux croyans le regret, soit que les continuateurs de cette œuvre religieuse n'aient pas été un peu plus fidèles à la modeste simplicité de ses fondateurs, soit, si elle leur paraissait impossible à conserver, qu'ils aient cédé à la puérile vanité de prétendre à une immutabilité hors de nature, et que tout en eux et autour d'eux démentait formellement. Mais venons à ce qui détermina la première assemblée des apôtres.

Judas, un de ces douze hommes chargés de vices et d'iniquités, au rapport des écrivains chrétiens du

([1]) L'église catholique ne doit s'attacher qu'à ce qui a été reçu en tous lieux, toujours et par tout le monde (quod ubique, quod semper, quod ab omnibus creditum est), dit Vincent de Lerins. — Commonitor. 1, cap. 3, in biblioth. patrum, t. 7, p. 250.

temps, que Jésus avait choisis pour prêcher et répandre son évangile ([1]), avait eu la perfide lâcheté de dénoncer aux prêtres juifs et de livrer le Christ, son maître ([2]). Le champ qu'il acheta du prix de sa trahison, fut appelé par le peuple, après le supplice de Jésus, *le champ du sang*, ce qui témoigne assez de l'horreur que l'on avait généralement pour ce crime ([3]). Judas, devenu l'objet de l'exécration publique, continuellement déchiré par les reproches de ses collègues et par les remords de sa conscience, s'abandonna à

([1]) C'est saint Barnabé qui flétrit les apôtres en ces termes. Saint Jérôme rapporte ce jugement, mais l'attribue à saint Ignace. Quoi qu'il en soit, le voici textuellement : ὅτε δὲ τοὺς ἰδίους ἀποστόλους, τοὺς μέλλοντας κηρύσσειν τὸ εὐαγγέλιον αὐτοῦ, ἐξελέξατο, ὄντας ὑπὲρ πᾶσαν ἁμαρτίαν ἀνομωτέρους, κ. τ. λ. « Ignace, dit saint Jérôme, homme apostolique et martyr, a écrit ces paroles hardies : Le Seigneur choisit pour ses apôtres des hommes qui étaient les plus grands pécheurs de tous (Ignatius, vir apostolicus et martyr, scribit audacter : Elegit Dominus apostolos qui super omnes homines peccatores erant). » — S. Barnab. epistol. cathol. apud Coteler. inter patr. apostol. t. 1, p. 15 et 16. — S. Hieronym. advers. pelag. dial. lib. 3, t. 4, part. 2, p. 533.

([2]) Act. apostolor. cap. 1, vers. 15 ad 26. — Baron. annal. eccles. ad ann. 34, n. 231 ad 233, t. 1, p. 195.

([3]) Il aurait fallu plaindre Judas plus encore que le blâmer. Car ce n'était probablement pas lui, mais le diable en lui qui avait fait le mal. Judas Iscariote n'avait été que l'instrument involontaire, passif du crime, puisqu'il était possédé dès son enfance, ce dont il avait alors donné des preuves en cherchant à mordre le petit Jésus, au point de le faire pleurer. Le diable à cette occasion avait, il est vrai, lâché prise, en sortant du corps de Judas sous la forme d'un chien ; mais ne pouvait-il pas être revenu à la charge ? Il y eut des hérétiques qui rendirent à Judas des honneurs comme à un saint ; ils se servaient d'un évangile qui lui était attribué : tels furent les *caïnites*, comme nous verrons ci-après. — Evangel. infantiæ, cap. 35, apud Fabric. inter cod. apocryph. nov. testament. t. 1, p. 197. — S. Iren. l. 1, contr. hæres. cap. 35, p. 139.

son désespoir, et finit par s'ôter le poids insupportable de la vie.

C'est en cette circonstance que Pierre, s'adressant aux cent vingt disciples du Christ, rassemblés dans un même lieu (1), leur exposa, d'abord, ce qui venait d'arriver au malheureux plus encore que coupable Judas, auquel, d'après d'anciennes prophéties juives, il avait été impossible d'en agir autrement qu'il n'avait fait. Ensuite, il prouva par les mêmes autorités, que Judas aurait un successeur choisi parmi eux, et il voulut que les fidèles procédassent aussitôt à son élection (2). Après que deux disciples eurent été désignés, on confia au sort la décision définitive. De ferventes prières furent adressées à Dieu, que l'on chargea en quelque sorte de diriger cette hasardeuse épreuve, et Mathias fut agrégé au collége des douze apôtres.

Cette première réunion des chrétiens ne nous fournira qu'une seule remarque à faire; c'est qu'elle est en contradiction manifeste avec tout ce qui se fit dans

(1) A Jérusalem, vers l'an 33 ou 34 de l'ère chrétienne.

(2) Tous les fidèles participèrent à cette élection, dit saint Jean Chrysostôme, ce qui était le vrai moyen pour que l'élu convînt à tout le monde et fût généralement respecté. Par là aussi l'apôtre Pierre ne s'exposa point à l'envie des disciples, à laquelle un usage moins populaire de son autorité aurait pu le mettre en butte. Il se garda bien de choisir lui-même, de peur de paraître favoriser les uns au détriment des autres. — S. Joann. Chrysost. loc. citand. — Voilà la mise en pratique d'un des véritables principes sociaux de Jésus.

Nous donnerons souvent des preuves de la propension des anciens pères de l'église pour la primitive organisation toute démocratique de celle-ci, de laquelle peu à peu on s'est éloigné en adoptant le régime de l'aristocratie, pour tomber enfin dans tout ce que l'autocratie a de plus matériel, de plus arbitraire et de plus révoltant.

la suite des siècles, chaque fois qu'il fut question d'élections ecclésiastiques, et nommément avec l'élection qui eut lieu immédiatement après celle de Mathias, lorsque Syméon, fils de Clopas et cousin de Jésus, fut nommé successeur de Jacques, frère du même Jésus, à la surveillance ou à l'épiscopat de l'église de Jérusalem [1]. Il semble cependant qu'il eût été plus naturel de suivre scrupuleusement à l'avenir le mode d'élection adopté dans ce concile. Mais on craignit peut-être que le ciel se lasserait de coopérer à la distribution de dignités, de richesses et d'honneurs qui bientôt allaient lui être entièrement étrangers. Du moins est-il que les élections ne furent plus désormais commises aux caprices du sort. Les ambitieux, qui souvent aussi étaient les plus puissans, ne voulurent pas courir le risque de voir leurs projets de grandeurs confiés à la seule protection divine. Avec le temps, comme nous le dirons dans cette histoire, les élections enlevées à l'église, c'est-à-dire à la totalité des fidèles, devinrent le partage de la classe privilégiée des prêtres. Les intrigues pour être choisi furent par là moins difficiles à mener à bon terme; traitées en affaires de famille, elles furent plus secrètes et moins scandaleuses. Finalement, le pouvoir nomma, et par conséquent la bassesse obtint.

Au reste, nous ferons observer, avant de terminer

[1] Euseb. histor. eccles. l. 3. cap. 11, t. 1, p. 105.

Voyez à la fin du chapitre la note supplémentaire sur les frères et sœurs de Jésus, la virginité de Marie, et l'histoire de Jésus d'après les écritures dites apocryphes et les Juifs.

ce chapitre, que les auteurs ecclésiastiques se sont permis de blâmer ouvertement la conduite des apôtres lorsqu'ils s'en référèrent au sort pour la décision entre les candidats au suprême ministère de la religion nouvelle : ils ne les trouvèrent même en quelque façon excusables qu'en ce qu'ils n'avaient pas encore reçu le Saint-Esprit ([1]). C'était un étrange moyen de soute-

([1]) Denys-le-Petit est si loin d'approuver que les apôtres s'en soient remis aux chances du hasard pour l'élection de Mathias, qu'il révoque la chose en doute. C'était probablement, dit-il, une espèce d'inspiration divine, sur laquelle ils savaient qu'ils pouvaient compter, et qu'ils invoquaient, afin que Dieu manifestant sa volonté par le moyen du sort, ils fussent assurés de lui avoir obéi en faisant un choix. — Dionys. de eccles. hierarch. part. 3, cap. 5, apud Labbe, concil. collect. t. 1, p. 18, in notis.

Lorsque saint Pierre se confia au sort, dit saint Jean Chrysostôme, il n'avait pas encore reçu le Saint-Esprit (πνεύματος ἄμοιρος ἦν ἔτι). On tira au sort, ajoute un peu plus bas le même père, car le Saint-Esprit n'y était pas (καὶ δ' ἔδωκαν κλήρους αὐτῶν, οὐδέπω γὰρ πνεῦμα ἦν). C'est cependant de cette opération du sort, faite en l'absence du Saint-Esprit, que le corps des prêtres catholiques a conservé le nom de *clergé*.

L'exemple des apôtres ne doit pas nous porter à préférer la voie du sort à tout autre mode d'élection, dit le vénérable Bède ; elle ne prouve pas plus que la désignation par le sort du prophète Jonas pour être jeté à la mer : ce sont là des exceptions, et les exceptions ne font pas loi. Mathias fut élu de cette manière, parce que l'Esprit-Saint n'était pas encore venu pour abolir entièrement l'ancienne loi des Juifs concernant l'élection de leur grand-prêtre : les apôtres devaient s'y conformer. Il fallait qu'ils se contentassent du type, tant que la vérité elle-même n'était pas connue. De là vient que Mathias, sacré avant la Pentecôte, fut désigné par le sort : après cela les sept diacres ne furent plus choisis au hasard ; mais, élus par les disciples, ils furent institués par les prières et l'imposition des mains des apôtres.

Le cardinal Baronius lui-même se permet de critiquer les fondateurs du christianisme : on ne peut pas montrer, dit-il, que les apôtres aient, hors cette circonstance unique de l'élection de Mathias, autorisé une pareille licence ; ils n'ont pu le faire qu'avant d'avoir reçu le don du Saint-Esprit.

Vide S. Joann. Chrysostom. homil. 3, in act. apostol. n. 2, t. 9,

nir le mode d'élection actuellement en usage. Quelques pères néanmoins, entre autres le très catholique évêque d'Hippone, d'accord en cela avec le savant Origène que l'église a, depuis sa mort, rejeté de son sein comme hétérodoxe, ont senti toute l'inconvenance et l'imprudence du blâme répandu sur les premiers instituteurs du christianisme, et plutôt que de leur reprocher leur trop grande humilité, ils ont accusé leurs successeurs d'un excès d'orgueil, en ce que se croyant capables de tout faire par eux-mêmes, ils ont négligé et méprisé, pour ainsi dire, de recourir à l'intervention de la Divinité (1).

p, 25. — Venerab. Bed. in act. apostol. cap. 1, t. 5, p. 869. — Baron. annal. eccles. ad ann. 34, n. 233, t. 1, p. 196.

(1) Origène, sans chercher à soutenir ce qui se pratiquait par les chrétiens de son temps, loue hautement la sagesse et l'humilité des apôtres qui, dit-il, bien supérieurs en cela à ceux qui, après eux, élurent et sacrèrent les évêques, les prêtres et les diacres, prièrent le Seigneur de diriger le sort par son influence divine, afin de les empêcher de se tromper en faisant par eux-mêmes un choix d'une aussi grande importance.

Saint Augustin s'exprime de la même manière. Il n'y a aucun mal à consulter le sort, dit-il; celui-ci ne fait rien autre chose que résoudre un doute des hommes, en indiquant la volonté de Dieu (sors enim non aliquid mali est; sed res est in dubitatione humana divinam indicans voluntatem). Il dit encore qu'il était fort prudent aux apôtres de laisser au jugement de Dieu la désignation d'un des deux candidats qui avaient été élus en vertu d'un jugement humain. Il trouve dans cette conduite un type de la grâce divine, qui est un acte de la volonté de Dieu et non de la détermination des hommes (Quare sortis nomine appellat gratiam Dei? quia in sorte non est electio, sed voluntas Dei); passage que, dans l'exemplaire de ce père de l'église que nous avons consulté, et qui est apostillé en marge par le port-royaliste Arnauld, depuis appelé *le grand*, ce savant théologien a souligné.

Vid. Origen. homil. 23 in libr. Jesu Nave, t. 2, p. 450.—S. Augustin.

in psalm. 30 enarrat. conc. 2, t. 8, p. 71; epist. 180 ad Honorat. t. 2, p. 307; de doctrin. christ. l. 1, cap. 28, t. 3, p. 8.

Un mot ici sur l'exemplaire des œuvres de saint Augustin que nous venons de citer et que nous citerons souvent dans le cours de cet ouvrage. Immédiatement avant le titre du 1er volume, se trouve en italien ce qu'on va lire :

« Ce livre a appartenu à Antoine Le Maître, célèbre avocat au parlement de Paris et pénitent illustre à Port-Royal des Champs.... Les longues études que lui et ses amis ont faites des écrits du saint docteur, se prouvent par les nombreux passages soulignés, et les notes que l'on trouve à chaque page et qui sont d'accord avec leurs ouvrages. Antoine Arnauld surtout se servit de ces volumes, dans le temps qu'avec Le Maître et d'autres solitaires il écrivait en faveur des vérités de la foi les plus combattues. On y trouve très souvent l'écriture d'Arnauld, comme me l'a certifié le comte de Bellegarde, éditeur des œuvres de cet illustre docteur. Ce digne ecclésiastique, avec lequel je me liai très intimement dès le mois d'octobre 1774 qu'il passa par Florence, voyant cette édition de saint Augustin, fut ravi de joie en examinant les notes.... Voilà M. Arnauld, s'écria-t-il plusieurs fois.......

» J'ai acheté cet ouvrage à Florence du chanoine Ange Bandini, par l'entremise du libraire Bonajuti. Il l'avait reçu de Hollande avec d'autres livres, en échange de son catalogue de la bibliothèque Laurentienne; et peu au fait des questions théologiques et de l'histoire du temps, il l'estimait bien moins qu'un autre exemplaire de la même édition qu'il possédait à la bibliothèque Marucelli, et qui n'était pas *griffonné*.......

» Je prie mes héritiers de conserver ce livre comme un précieux trésor, et s'ils voulaient s'en défaire, de le donner à qui en connaisse le prix ou à quelque bibliothèque publique. Car j'espère qu'ayant été à l'usage de tant de personnages célèbres par leur piété et par leur doctrine, et qu'ayant servi à la composition de tant d'écrits remarquables, il pourra encore en exciter d'autres à suivre un si bel exemple en produisant des ouvrages utiles à l'église de Jésus-Christ. — Moi, l'évêque Scipion de Ricci, j'ai écrit ce que dessus, le 26 janvier 1803. »

MM. Lapo et Zénobe Ricci, neveux de l'évêque, mirent ce Saint-Augustin à la disposition de l'auteur avec les autres papiers de leur oncle, en 1822 et 23. Il en profita pour prendre les notes qui ont servi à la composition de la *Vie de Ricci*, et à compléter les matériaux qu'il préparait alors pour la rédaction de l'*Histoire du Christianisme.*

NOTE SUPPLÉMENTAIRE.

Frères et sœurs de Jésus.—Virginité de Marie.—Histoire de Jésus, d'après les écritures dites *apocryphes* et les Juifs.

La question de savoir comment Jésus pouvait avoir des frères et des sœurs a toujours fort embarrassé les pères de l'église, qui croyaient en faire un être plus respectable, plus saint, à mesure qu'ils l'isolaient davantage de tous liens d'une famille naturelle, et que, pour y mieux réussir, ils isolaient même ceux qui, d'après l'évangile, lui appartenaient de plus près. Il ne leur était pas permis de nier que le Christ eût eu des frères; les écritures étaient trop positives à cet égard. *Ses frères ne croyaient pas en lui,* ne croyaient pas à sa mission spéciale, divine, dit saint Jean : ils n'étaient pas plus crédules que ses compatriotes qui connaissaient son père, sa mère, ses frères et ses sœurs, et qui étaient scandalisés de ses prétentions à passer pour prophète et pour thaumaturge. Marie, loin de blâmer ses autres enfans de leur irrévérente méfiance, donna elle-même une preuve irrécusable d'incrédulité en cherchant à détourner Jésus de la mission que (un ange le lui avait révélé) il avait reçue de Dieu. Il fallait donc nécessairement supposer que Marie, généralement crue vierge par les chrétiens jusqu'à la naissance du Sauveur, eût cessé ensuite de l'être après l'acte pour lequel seul il paraissait avoir été exigé qu'elle le fût. Saint Clément en parlant de saint Jacques, l'appelle frère du Christ selon la chair, son serviteur comme fils unique de Dieu, évêque de Jérusalem, ordonné par le Seigneur lui-même et par les apôtres. Saint Ignace dit qu'il ressemblait beaucoup de figure à Jésus, ainsi que de manière de parler et de façon de vivre, au point qu'on l'aurait pris pour son frère jumeau (ac si ejusdem uteri frater esset gemellus). L'évangile, en établissant en fait que saint Joseph n'avait point usé de ses droits sur Marie avant les couches de la Vierge, paraissait ne pas nier qu'il en eût usé dans la suite, et il est tout simple alors que les frères et sœurs de Jésus, si souvent mentionnés dans le même évangile, fussent considérés comme leurs enfans. Les Juifs qui font cette objection embarrassante aux chrétiens défenseurs de l'immaculée virginité de Marie. avouent qu'au reste une contradiction de plus ne les étonnait guère dans les écritures de leurs adversaires, puisqu'en rapportant qu'un ange avait annoncé à Joseph la naissance prochaine de Jésus, auquel il ordonnait positivement que l'on donnât ce nom, elles citaient à l'appui un passage du prophète Isaïe, prétenduement applicable au même Jésus, et où il

est prédit que le fils futur de la Vierge serait appelé Emmanuel. Mais passons aux écrivains chrétiens.

Tertullien croit qu'après la naissance de Jésus, Marie suivit la loi ordinaire des femmes mariées, et qu'elle eut plusieurs enfans procréés comme le sont généralement tous les enfans des hommes. Les *antidicomarianites* et les *diæmérites* ou *apollinaristes*, chrétiens que l'église, en n'adoptant pas leurs idées, qualifia d'hérétiques, partagèrent sur ce point l'opinion du père africain.

L'historien Eusèbe, saint Épiphane, saint Jean Chrysostôme, etc., prétendent que Joseph, lorsqu'à l'âge de quatre-vingts ans il épousa Marie, était veuf, et que de son premier mariage il avait six enfans qui sont les frères et sœurs de Jésus, de la même manière que lui, Joseph, est son père. Ils avaient probablement puisé cette conjecture dans l'*Évangile selon saint Pierre* ou dans le *Livre de saint Jacques*, écrits que l'autorité ecclésiastique à laquelle ils ne convenaient pas entièrement, a, dans la suite, rangés parmi les livres apocryphes, après toutefois que les champions de la pureté de la Vierge, intacte jusqu'à la fin, en eurent emprunté des argumens en faveur de leur système, définitivement canonisé par l'église.

Les *ébionites*, chrétiens judaïsans dont nous aurons occasion de parler, donnent le nom d'Escha à la première femme de Joseph, mère des quatre frères et des deux sœurs de Jésus; ce qui ne les empêche pas de faire naître ensuite Jésus de l'union naturelle du même Joseph avec Marie, sa seconde femme. L'archevêque Théophylacte prétendit, dans la suite, que Joseph, avant d'épouser Marie, avait été marié à la veuve de Clopas, son frère, mort sans enfans, dont les lois juives lui ordonnaient de prendre la place. Quoiqu'il en soit, l'aîné de ces enfans de Joseph était saint Jacques, le premier évêque de Jérusalem, constamment appelé frère de Jésus : ce saint Jacques, dit saint Épiphane, fut martyrisé à l'âge de quatre-vingt-seize ans; il était encore vierge, n'avait jamais eu les cheveux coupés, ne s'était jamais baigné, n'avait rien mangé qui eût eu vie, et avait toujours été vêtu d'une seule tunique.

Mais ce n'était point encore assez pour l'imagination ardente et ingénieuse des dévots : ils voulurent que saint Joseph fût mort vierge aussi bien que sa femme. Saint Jérôme qui, le premier, émit cette singulière opinion, le fit, il nous l'avoue lui-même, pour prendre le contre-pied de ce que soutenaient ceux selon lesquels la virginité de Marie avait eu pour terme la naissance de son premier fils. Le père latin et l'évêque-historien Théodoret font, des frères et des sœurs de Jésus, les enfans d'une sœur de Marie, sa mère, c'est-à-dire ses cousins germains. — Evangel. secund. Math. cap. 1, vers. 20 ad 23, p. 231; cap. 13, vers. 55, p. 244. — Id. secund. Marc. cap. 3, vers. 31, p. 264; cap. 6, vers. 3,

p. 266. — Id. secund. Luc. cap. 1, vers. 26, p. 277; secund. Joann. cap. 7, vers. 5, p. 315. — S. Clement. constitut. apostol. l. 8, cap. 35, apud Coteler. t. 1, p. 420. — S. Ignat. adscript. epist. ad S. Joann. apost. et evangel. ibid. t. 2, p. 122. — Protoevangel. Jacob. n. 17, apud Fabric. inter cod. apocryph. t. 1, p. 103. —Wagenseil. tela ignea satanæ, R. Isaaci munim. fid. part. 2, n. 3, p. 394; n. 32, p. 423 ad 425. — Tertullian. de virg. veland. n. 6, p. 197; de carne Christi, n. 23, p. 377; de monogam. cap. 8, p. 679.— Euseb. hist. ecclesiast. l. 2, cap. 1, t. 1, p. 44. — S. Epiphan. l. 1, t. 2, hæres. 28, *cerinth.* n. 6, t. 1, p. 115.; hæres. 51, *alog.* n. 10, p. 432; l. 3, hæres. 77, *diæmerit.* n. 26, p. 1030; hæres. 78, *antidicomarian.* n. 1, p. 1033; n. 7, p. 1039; n. 13, p. 1045. — S. Joann. Chrysostom. homil. 5, in Matth. n. 3, t. 7, p. 77; homil. in annuntiat. glorios. D. N. Deiparæ, t. 2, p. 797.— S. Hieronym. l. 1, advers. Jovinian. t. 4, part. 2, p. 182; adv. Helvid. ibid. p. 142; in Matth. l. 2, cap. 12 commentar. part. 1, t. 4, p. 52 et 53; catalog. script. eccles. cap. 2, p. 101. — Origen. comment. in Matthæum, t. 10, n. 17, t. 3, p. 462.— Nicephor. Callist. hist. eccles. l. 2, cap. 38, t. 1, p. 196.— Baron. in annal. ecclesiast. apparat. n. 61, p. 457.

Les pères ont tourné et retourné de mille manières la question de la virginité de Marie nonobstant sa maternité, virginité nécessaire, selon le pape Léon-le-Grand, pour tromper le diable, qui ne se doutant pas qu'il fût possible de venir au monde de cette manière, ignora complétement la conception du Sauveur. — S. Leon. pap. serm. 21, cap. 3, t. 1, p. 45. — Saint Irénée parlant du Christ dit simplement que, pur lui-même, il a purement ouvert un passage également pur (purus pure puram aperiens vulvam). Si Jésus ne devait pas puiser sa chair dans la matrice de sa mère, dit Tertullien aux marcionites, pourquoi est-il descendu dans cette matrice? Il pouvait se faire chair hors d'elle, tout aussi bien et beaucoup plus simplement. Vous soutenez, continue-t-il, qu'il est né par la Vierge et dans la matrice; nous, de la Vierge et de la matrice. — « Écoutez le Christ lui-même, dit-il en un autre endroit, parlant à Dieu, son père : *car c'est toi qui m'as arraché du sein de ma mère;* » et ailleurs, « *j'ai espéré depuis les mamelles de ma mère, de sa matrice j'ai été jeté vers toi...* » Qu'arrache-t-on, si ce n'est ce qui tient? S'il n'avait pas été attaché à la matrice, aurait-il fallu l'en arracher?.... Puis de quelles mamelles parle-t-il? Certes de celles qu'il a sucées. Je le demande aux sages-femmes, aux médecins, à quiconque a étudié la nature des mamelles, peuvent-elles donner du lait si la matrice n'a pas éprouvé de mouvement génital (sine vulvæ genitali passione)? C'est précisément à cause de cela que, lorsque les mamelles font leur fonction, le sang des mois manque. Si le Verbe s'était fait chair de lui-même et non par

le moyen de la matrice, celle-ci n'y aurait été pour rien, n'aurait rien fait, rien senti ni souffert, ni n'aurait pu fournir aux seins ce qu'elle ne leur transmet que dans les cas mentionnés. » — Et dans un autre endroit encore : « Marie a bien réellement enfanté. Si elle a conçu étant vierge, elle a subi les conséquences du mariage par son accouchement qui a exigé une plus grande dilatation de son corps, quoique rien de mâle n'y eût été ni émis ni admis. C'est là le passage dont il a été écrit (nous continuons à employer le mot impropre mais honnête, pour le mot propre qui en français ne l'est pas) : *Tout mâle ouvrant le passage, sera appelé saint devant Dieu.* Qui sera véritablement saint si ce n'est le fils de Dieu? Qui, à proprement parler, a ouvert le passage, si ce n'est celui qui l'ayant trouvé clos l'a dilaté lui-même? Or le mariage l'ouvre à toutes. Ainsi celui de la Vierge a été d'autant plus dilaté qu'il était plus clos. Voilà pourquoi il faut plutôt l'appeler non-vierge que vierge (utique magis non virgo dicenda est quam virgo), elle qui d'un seul saut est devenue mère avant d'avoir été épouse. L'apôtre en disant que le fils de Dieu est né, non d'une vierge mais d'une femme, n'a-t-il pas reconnu chez elle l'effet conjugal du passage ouvert? Nous lisons dans Ézéchiel d'une vache qui enfanta et n'enfanta pas. Le Saint-Esprit prévoyant votre esprit de contestation (c'est toujours Tertullien qui parle aux marcionites) n'a-t-il pas prédit par ces paroles vos discussions sur la matrice de Marie? »

Les opinions que nous venons de développer peuvent être regardées comme celles de beaucoup de chrétiens de cette époque. Car, bien que saint Jérôme accuse Tertullien à ce propos d'avoir professé une croyance hétérodoxe, nous ne le citons pas moins comme historien sur tout ce qui ne concerne pas le seul point dans lequel il s'éloignait de la doctrine reçue par l'église dominante.

Depuis lors les choses ont bien changé. Aussi les commentateurs modernes de Tertullien se sont crus en devoir d'administrer à pleines mains les antidotes aux paradoxes du père africain. Jacques Van Paemel de Bruges dit que la dilatation de l'utérus de Marie ne peut s'entendre que de la manière dont l'explique saint Thomas d'Aquin, c'est-à-dire une dilatation qui n'a pas rompu la cloison virginale. C'est ainsi, continue-t-il, que l'a prophétisé Ezéchiel en parlant de la porte orientale fermée, par laquelle sort le seul grand-prêtre, et qui cependant demeure toujours fermée. C'est ainsi encore que saint Ambroise (epist. 81) fait sortir le Christ de la matrice de la Vierge comme les eaux sortent de la pierre. — « Le passage cité par Tertullien, dit encore Van Paemel, celui du deuxième chapitre de saint Luc (où il est parlé du rachat du premier né des Juifs), ne prouve aucunement l'opinion qu'il avance. Car on peut l'entendre de manière à ce que le Christ ait ouvert les parties

naturelles de la vierge Marie, sans cependant déchirer la membrane de sa pudeur virginale. C'est ainsi qu'un écrivain grec, cité par le révérend Jansénius (comment. concord. evangel. cap. 10), a dit : Le Christ seul a surnaturellement ouvert ce qui était toujours demeuré fermé, et il l'a naturellement tenu fermé. Et saint Jérôme (l. 2, adv. pelagian.) : le Christ seul a ouvert les portes fermées du conduit virginal, lesquelles néanmoins demeurèrent perpétuellement fermées. C'est là la porte orientale close, etc.» Saint Ambroise dit aussi que cette porte était Marie, par laquelle le Seigneur avait passé en la laissant néanmoins fermée. Il ne trouve pas cela plus incroyable que les miracles de la pierre vomissant de l'eau, de la mer se creusant et s'arrêtant comme deux murailles, du Jourdain remontant vers sa source, et d'un homme ou d'un morceau de fer nageant sur l'eau. Nous partageons entièrement cette opinion; seulement nous l'exprimerons en disant que l'un n'est pas plus croyable que l'autre. — S. Irenæus, advers. hæres. l. 4, cap. 33 (al. 66), n. 11, p. 273. —Tertullian. de carne Christ. cap. 19 et 20, p. 374 et 375; n. 23. p. 377. — Jac. Pamel. brugens. in Tertull. oper. paradox. n. 22; adnotat. in libr. de carne Christi, cap. 23, n. 175, p. 469. — S. Hieronym. adv. Helvid. de perpet. virginit. B. Mariæ, t. 4, part. 2, p. 141. — Rescript. episcopor. Ambros. etc., ad Siric. pap. apud Labbe, t. 2, p. 1025.

Du reste, la conception miraculeuse de Marie n'avait pas donné lieu à moins de discussions que son enfantement. Saint Basile croit en prouver la possibilité en citant les vautours qui, dit-il, se reproduisent sans copulation. Origène et Tertullien citent aussi la reproduction des vautours sans l'intervention du mâle; mais le dernier de ces pères ne se sert de cette preuve qu'ironiquement contre les valentiniens, dont la Sagesse (Sophia) avait accouché quoiqu'elle n'eût point connu de mâle. L'utérus de la Vierge, dit Lactance qui cite Salomon où cela ne se lit plus, a été affaibli, débilité; elle a conçu un fœtus et elle est devenue enceinte : c'est ainsi que, digne de commisération, la Vierge a été mère. Pourquoi, dit-il encore, le Saint-Esprit n'aurait-il pas fécondé la Vierge, puisque le vent fécondait les cavales de Thrace. «Ce Saint-Esprit, continue-t-il, en descendant du ciel, s'insinua dans le sein de la Vierge qu'il avait choisie, et qui, remplie par la seule aspiration de l'Esprit-Saint, commença à grossir : de cette manière, la matrice virginale enfla sans qu'aucun homme y eût contribué par son contact.» Lactance oublie ici ce qu'il avait avancé ailleurs, savoir que Dieu qui est tout puissant n'a pas besoin de femme pour procréer des enfans, et que même, les dieux étant éternels, ils n'ont pas besoin d'enfans pour leur succéder, pour les perpétuer. C'est là une nouvelle preuve de ce que nous ne cesserons de répéter, savoir que les premiers chrétiens avaient toujours eu raison lorsqu'ils avaient attaqué les gentils et leur polythéisme, et que par le système

spéculatif qu'ils formaient eux-mêmes, ils avaient préparé de longue main à la philosophie du bon sens un triomphe sur eux également complet et aussi facile. Ne terminons pas ce paragraphe sans avertir qu'Origène recommande vivement de ne pas supposer que le Saint-Esprit s'était glissé dans la Vierge par les parties naturelles comme faisait l'esprit d'Apollon chez la Pythie (τῃ καλουμένῃ προφήτιδι πνεῦμα διὰ τῶν γυναικείων ὑπεισέρχεται τὸ μαντικὸν). — S. Basil. in hexaemer. homil. 8, n. 6, t. 1, p. 76; de Provident. serm. 22, n. 1, in append. t. 3, p. 581. — Lactant. institut. div. l. 4, cap. 12, t. 1, p. 299; l. 1, cap. 8, p. 34. — Origen. in Celsum, l. 1, n. 37, p. 355; l. 3, n. 25; p. 462. — Tertullian. libr. adv. valentin. cap. 10, p. 294.

Rufin d'Aquilée répond comme Tertullien, Origène et saint Basile, aux païens qui se moquaient de l'accouchement de la Vierge; il leur rappelle le phénix renaissant de ses cendres, les abeilles qui, dit-il, ne s'unissent point et néanmoins reproduisent, la naissance de Minerve, celle de Bacchus et Vénus, de Castor et Pollux, des myrmidons, des hommes de Deucalion et Pyrrha, etc., etc. Mais peut-être, ajoute-t-il, objectera-t-on que Dieu ayant fait concevoir une vierge, l'a aussi fait accoucher, et qu'il paraît indigne de la majesté de Dieu d'être venu au monde en passant par les parties naturelles d'une femme ; car quoiqu'il n'y eût eu aucun mélange provenant de ce qu'un homme y aurait fourni, cependant il ne fut pas moins nécessaire, lors de la délivrance, de quelque attouchement obscène. Il répond à cela que nous sommes faits de fange, et qu'il n'y a pas plus d'obscénité à Dieu de retoucher son ouvrage qu'il n'y en a eu à le faire neuf; qu'il a fort bien pu passer par des parties obscènes, lui qui avait créé ces mêmes parties, lesquelles, après tout, ne sont pas obscènes par leur nature, mais bien parce qu'on s'est accoutumé à les considérer comme telles. Tout ce qui compose le corps ayant été formé de la même boue, il n'y a de distinction à faire que dans l'usage auquel les diverses parties ont été destinées. — Ruffin. exposit. in symbol. apostol. n. 11, post S. Cyprian. opera, p. 207; n. 12, p. 208.

Nous croyons en avoir assez dit sur cette singulière question, qui a été approfondie par le P. Sanchez dans ses recherches pour découvrir « si la Vierge a fourni de la semence dans la conception de son fils Jésus. » Supposé que ces discussions inconvenantes ne pussent s'éviter d'une autre manière, les gnostiques avaient pris le bon parti de déclarer que l'incarnation de Jésus-Christ n'avait pas été plus réelle que sa mort : selon les basilidiens, entre autres, Jésus avait été simplement le témoin de son supplice, pendant lequel il se moquait de l'erreur des Juifs crucifiant Syméon le cyrénéen qu'ils prenaient pour lui. — Th. Sanchez, de matrimonio, l. 2, disputat. 21, n. 11, p. 138. — Theodorit. hæret. fabular. l. 1, n. 4, p. 195; dialog. 2, t. 4, p. 88.

Voici maintenant ce que, d'abord les écrits qu'on appelle apocryphes, puis les livres des Juifs nous disent de Jésus.

Le proto-évangile, attribué à saint Jacques-le-Mineur, rend compte de la colère de saint Joseph lorsqu'il s'aperçut de la grossesse de Marie. Celle-ci lui jurait par le Dieu vivant qu'elle ne savait d'où cela lui était venu (καὶ εἶπεν αὐτῷ Μαρία· ζῇ κύριος ὁ Θεός μου, ὅτι οὐ γινώσκω πόθεν ἐστὶ τὸ ἐν ἐμοί). Il n'y est aucunement question de la salutation angélique. Joseph s'était laissé fiancer à Marie, vierge consacrée à Dieu et qui jusqu'alors avait habité le temple : le grand-prêtre l'avait chargé d'en prendre soin, et il y avait consenti dans l'intention qu'il manifestait de la laisser chez lui aux soins du ménage, pendant que de son côté il irait au travail. Sur les plaintes de Joseph, les prêtres, selon la coutume, firent boire aux deux époux l'eau de reproche ou de jalousie (aqua redargutionis). Puis Marie étant accouchée, Salomé, sœur de Marie, fille de Cléopas, femme de Zébédée et mère de Jacques-le-Mineur et de Jean-l'Évangéliste, ayant appris de la sage-femme que la Vierge avait enfanté ce que sa nature ne pouvait contenir (παρθένος ἐγέννησεν ὃ οὐ χωρεῖ ἡ φύσις αὐτῆς), voulut vérifier la chose par elle-même et se brûla la main. Le petit Jésus qu'elle prit aussitôt dans ses bras la guérit miraculeusement. — Protoevangel. apud Fabric. inter cod. apocryph. nov. testam. n. 9, t. 1, p. 88 et seq.; n. 13, p. 95 et seq.; n. 16, p. 101; n. 17, p. 103; n. 19, p. 109.

On lit dans Suidas une tradition curieuse : Les Juifs, y est-il dit, ayant perdu un de leurs vingt-deux prêtres ordinaires, le collége sacerdotal choisit Jésus pour se l'adjoindre. Marie, sa mère, fut appelée pour donner les renseignemens requis. Elle se nomma; mais n'ayant point de père à produire, elle raconta ce qui lui était arrivé. Là-dessus les prêtres citèrent les femmes qui avaient été témoins de son accouchement, et ils la firent visiter par des matrones qui attestèrent sa virginité; après quoi, Jésus fut enregistré comme fils du Dieu vivant et de Marie, vierge, et le registre se conservait encore du temps de Justinien, à Tibériade où il avait été déposé depuis le sac de Jérusalem. Connu de tous les Juifs lettrés, ceux d'entre eux qui ne se convertissaient pas au christianisme étaient, non plus des aveugles à plaindre, mais des coupables obstinés. Quoi qu'il en soit, la visite de Marie par des sages-femmes, également rapportée par saint Clément d'Alexandrie, est implicitement blâmée par saint Ambroise qui condamne toutes les espèces d'épreuves auxquelles on soumet les jeunes filles pour constater leur virginité, et qui tance vertement Siagrius, évêque de Vérone, pour avoir ordonné ces épreuves d'une manière qu'il serait indécent même de décrire. Celle qui était usitée chez les Juifs, était fort singulière : ils plaçaient la fille soupçonnée sur un tonneau plein de vin nouveau, à califourchon, et précisément sur le bondon ouvert. Ils allaient alors flairer son haleine :

si elle avait l'odeur du vin, la prévenue était déclarée coupable, sinon elle était vierge et innocente. — Suid. in voc. Ἰησοῦς, t. 2, p. 107. — S. Clement. alexandr. l. 7 stromat. n. 16, t. 2, p. 889. — S. Ambros. epist. ad Siagr. 5, class. 1, t. 2, p. 765 et seq. — Wagenseil. tela ignea, confutat. carm. R. Lipoman. p. 400. — Mais revenons au petit Jésus.

L'enfant divin fut soumis à tout ce que la loi de Moïse prescrivait pour les autres enfans juifs. Lors de sa circoncision, son prépuce (d'autres disent le bout du cordon ombilical) fut embaumé dans du nard avec lequel bientôt il se confondit. C'est ce parfum dont Madeleine se servit dans la suite pour oindre les pieds de Jésus qu'elle essuya avec ses cheveux. — Evangel. infant. ibid. n. 5, p. 171, — Cela n'empêcha pas que nous n'eussions plus tard une relique du saint prépuce, comme on le verra lors du récit du sac de Rome par le connétable de Bourbon (Deuxième Époque, part. 1, liv. 8, chap. 4, note supplémentaire).

L'enfance de Jésus fut signalée par plusieurs miracles et quelques traits de méchanceté. Il s'amusait à modeler des moineaux en terre : comme il s'était occupé à ce divertissement, même le jour du sabat, saint Joseph crut devoir le gronder. Aussitôt il anima ses oiseaux et les fit envoler. Sur ces entrefaites, le fils du scribe Anne avait balayé l'eau qui avait servi à Jésus pour pétrir ses moineaux ; il dessécha la main de cet enfant, puis il lui en rendit l'usage.

Il ne fut pas aussi généreux envers un autre enfant qui, par malheur, l'avait heurté en courant : il le fit tomber mort. Les parens, cette fois, se fâchèrent, et voulurent forcer saint Joseph à quitter le pays avec son petit thaumaturge. Joseph se contenta de sermonner Jésus et de lui tirer assez rudement l'oreille. — Ibid. n. 2 ad 5, p. 159 et seq.

Jésus aimait les exercices périlleux : s'étant un jour amusé à courir sur les toits et dans les gouttières avec d'autres enfans de son âge, l'un de ceux-ci tomba dans la rue et se tua. Jésus accusé de l'avoir précipité, força le mort à lui rendre justice, et celui-ci disculpa son puissant camarade. — Ibid. cap. 44, p. 205.

Lors de la fuite de la sainte famille en Égypte, Jésus continua ses miracles. Entre autres, il guérit de son impuissance un pauvre mari chez lequel il logeait avec ses parens; puis il rendit sa première forme à un homme changé en mulet par sorcellerie, et dont les sœurs lui avaient donné l'hospitalité ; cet homme-mulet épousa par reconnaissance une jeune lépreuse qui ne l'avait jamais quitté et que Jésus avait guérie. Les contes arabes des *Mille et une Nuits* offrent des merveilles du même genre.

Nous n'avons pas encore dit que saint Joseph était charpentier, et que le jeune Jésus travaillait avec lui au même métier. Il paraît que saint Joseph n'y était pas fort habile. Aussi Jésus avait-il fort à faire pour

réparer les gaucheries de son père nourricier. Cela ne l'empêchait pas de s'amuser à former différens animaux comme il avait fait dans sa première enfance : ses camarades de jeu l'imitaient; mais ils ne pouvaient réussir comme Jésus à faire marcher, voler, boire et manger les bœufs, les ânes et les volatiles qu'ils avaient faits en terre. — Cod. apocryph. evangel. infant. n. 19 et 20, p. 182 et seq.; n. 36, p. 198; n. 38, p. 200. — S. Justin. dialog. cum Tryphon. p. 186.

S'il faut en croire des pièces long-temps regardées comme authentiques, Lentulus, prédécesseur de Pilate au gouvernement de la Judée, avait communiqué plusieurs choses au sénat romain relativement à Jésus. Il en avait tracé un portrait détaillé à peu près dans les termes suivans : Il est grand et bien fait; son regard est doux et sévère tout à la fois, de manière qu'il se fait finalement aimer et craindre en même temps de ceux qui l'approchent; il a les cheveux luisans et couleur de vin, séparés sur le haut de la tête à la mode des Nazaréens, droits jusqu'au bas des oreilles, puis bouclés sur les épaules; son front est uni et pur; son visage sans tache et légèrement teint de rouge : il a l'aspect naturel et agréable; son nez et sa bouche sont parfaits (nasus ejus et os nullo modo reprehensibilia); sa barbe est de la couleur de ses cheveux, épaisse et également divisée par le milieu; ses yeux sont bleus et très-brillans. Ses mains sont longues et droites, ses bras charmans (brachia ejus delectabilia). L'ensemble de sa figure d'une beauté non commune est gracieux et calme. Terrible lorsqu'il blâme et condamne, il est aimable et doux lorsqu'il enseigne et persuade : sa parole est grave et mesurée, mais brève. — Du reste, il existe un traité ex-professo sur ce sujet, par Pijart, sous le titre de : *De singulari Christi Jesu, D. N. salvatoris pulchritudine*. — L'auteur y contredit manifestement Tertullien, saint Clément d'Alexandrie, Origène et saint Augustin, qui donnent à Jésus une figure plutôt laide que belle, et un extérieur désagréable. En les réfutant, Pijart, sans s'en douter, affaiblit l'autorité de leur témoignage sur bien d'autres choses encore que sur les formes corporelles du Christ.

Lorsque Jésus eut été arrêté par les Juifs, ils le traduisirent devant Pilate comme fils de fornication et d'adultère. Là, tous ceux qui avaient été guéris miraculeusement par lui, témoignèrent en sa faveur.

Nous ne répéterons pas ce qui se lit dans les évangiles appelés authentiques. Dans les autres, on trouve également ce que Jésus fit après sa mort entre sa résurrection et son ascension, ses différentes apparitions au milieu de ses disciples, sa descente aux enfers pour délivrer les patriarches, les prophètes et les justes, ainsi qu'une conversation fort curieuse à ce sujet entre ceux-ci et Satan, Belzébuth, les princes du Tartare, etc.

Les chrétiens sentirent de bonne heure que tant d'événemens extraor-

dinaires, s'ils avaient réellement eu lieu, auraient dû exciter la curiosité des païens. Au lieu de conclure de ce que ni les Juifs ni les païens n'avaient eu aucune connaissance de ces événemens, qu'ils étaient faux et inventés à plaisir, ils décidèrent que les historiens les avaient connus et en avaient parlé, et ils inventèrent eux-mêmes ce qu'ils devaient en avoir dit. Selon eux, Pilate écrivit à l'empereur Tibère pour lui attester les miracles de Jésus, sa résurrection et sa divinité. Tibère communiqua ces renseignemens au sénat romain, et demanda une loi par laquelle les honneurs divins seraient décernés à Jésus. Mais le sénat, piqué de ce que les renseignemens avaient été adressés à l'empereur au lieu de lui être transmis directement, refusa : ce que Dieu permit, est-il dit dans l'évangile de Nicodème, pour que le christianisme fût fondé, non sur la volonté et les actes des hommes, mais sur un décret de Dieu. L'empereur n'en demeura pas moins dans son opinion, dit Tertullien qui croit avoir satisfait par là à ce qu'exigeait le caractère despotique de Tibère, et en outre il menaça les persécuteurs des chrétiens de toute son indignation. Dès lors, ajoute-t-il, les Césars eussent été chrétiens eux-mêmes s'ils avaient pu être à la fois chrétiens et Césars, ou qu'en cette dernière qualité ils n'eussent pas été nécessaires au monde. — Epistol. Lentul. ad senat. rom. inter cod. apocryph. tom. 1, p. 298 et seq. — Nicodemi evangel. ibid. p. 238; n. 2 p. 243; n. 6 et seq. p. 250; n. 18 et seq. p. 264; n. 18 et seq. p. 276.—Tertullian. apologet. cap. 5, p. 6, et cap. 21, p. 22.—Euseb. histor. eccles. l. 2, cap. 2, t. 1, p. 46 et seq.

Les actes des apôtres tels que nous les avons adoptés ne concernent, pour ainsi dire, que saint Paul seulement; il est rendu compte des faits et des aventures de ses collègues dans l'histoire apostolique d'Abdias. — Apud Fabric. cod. apocryph. N. T. tom. 2, p. 402 et seq.

Le Talmud, chapitre 6, Sanhédrin, parle de la lapidation d'un Jésus de Nazareth, convaincu de magie, de séduction et de corruption de ses co-réligionnaires. Au chapitre suivant, se trouve mentionné un autre Jésus, fils de Pandira et de Marie, modiste, femme de Stada, ou d'une Stada, femme de Papus, fils de Jehuda. Cette Marie était de Lydda, et vécut environ soixante-dix ans après Marie, mère du Jésus des chrétiens. C'est là le Jésus que, nous dit Raban Maur, les Juifs maudissaient dans toutes leurs prières, comme impie, fils d'un impie, le païen Pandera, et de l'adultère Marie. Enfin, un troisième Jésus, environ deux cents ans avant le Christ, avait, disent les Juifs, institué l'idolâtrie de la croix. — Disputat. R. Jechiel. cum Nicol. apud Wagenseil. tela ignea satanæ, p. 16 ad 21. — Raban. Maur. lib. cont. Judæos, n. 40, apud Chifflet. int. scriptor. veter. de fid. cathol. p. 333.

Le livre du *Toldos Jeschu* donne beaucoup plus de détails; en voici un extrait.

Wagenseil, où nous l'avons puisé, avertit que Raymond Martin dans son *Poignard de la foi* (pugio fidei) en avait déjà donné un échantillon un peu différent de ce qu'il publie lui-même. Il exhorte le lecteur à ne pas confondre les saints noms de Jésus, de Marie, des apôtres, avec les spectres, larves, lémures, lamies et stryges dont parle le *Toldos Jeschu* en les nommant de même. Car, ajoute-t-il, le Dieu de la paix écrasera bientôt Satan sous nos pieds : ainsi soit-il! ainsi soit-il! — Nous copions:

L'an du monde 3671, pendant le règne du roi Jannée que d'autres nomment Alexandre, un grand malheur tomba sur les ennemis des Israélites (pour nous servir ici d'une expression euphémique). Il y avait un débauché, vaurien achevé, issu d'une branche détachée de la tribu de Juda, appelé Joseph Pandera. Il était grand de taille, fort du poignet et d'une rare beauté; et il avait passé la plus grande partie de sa jeunesse à séduire femmes et filles, à dérober et à commettre des violences. Il habitait Bethléem en Judée, et était le proche voisin d'une veuve qui avait une fille nommée Mirjam : c'est cette Mirjam, coiffeuse pour femmes, dont il est quelquefois parlé dans le Talmud. Lorsqu'elle fut en âge, sa mère la fiança à un jeune homme appelé Jochanan, distingué par son extrême modestie, sa douceur et la crainte de Dieu. Or, il arriva que Joseph passant devant la maison de Mirjam, la remarqua. Dès lors il s'alluma en lui un mauvais désir; et pour trouver à le satisfaire, il ne faisait plus que passer et repasser de ce côté. Sa mère lui dit un jour : pourquoi deviens-tu si maigre ? Il lui répondit : je meurs d'amour pour Mirjam. Sa mère lui dit : ne te tourmente donc pas pour cela, fais en sorte d'en jouir, ensuite tu en feras ce que tu voudras. Joseph Pandera suivit ce conseil, et se rendant souvent devant la porte de la maison de Mirjam, il ne trouva jamais l'occasion favorable de lui parler, si ce n'est le soir d'un samedi qu'il la vit assise devant sa porte. Étant entré avec elle dans la maison, et jusque dans sa chambre qui était près de l'entrée, ils montèrent tous deux sur le lit; car elle croyait qu'il était Jochanan, son mari. Elle lui dit : ne me touche point; j'ai mes règles. Mais il ne l'écouta pas, et ce ne fut qu'après s'être entièrement satisfait qu'il s'en retourna chez lui. Vers le milieu de la nuit, le mauvais désir (ὁ κακὸς πόθος) se réveilla de nouveau en son cœur. S'étant levé, il se rendit à la maison de Mirjam, se glissa dans la cuisine et répéta son acte. La jeune fille en fut tout épouvantée, et lui dit : qu'est-ce que cela veut dire, monsieur, que tu sois venu me trouver deux fois dans une nuit ? Cela ne m'était pas encore arrivé depuis que tu m'as choisie pour épouse. Mais lui, sans dire mot, recommençait de plus belle (δευτεριάζεται). Mirjam continuait à se plaindre. Ne finiras-tu pas, disait-elle, d'ajouter péché à péché, scélératesse à scélératesse ? Ne t'ai-je pas dit dès le commencement que j'avais mes règles. Il ne l'écoutait pas davantage, mais con-

tentait ses désirs; et cela fait il s'en alla. Après trois mois, on annonça à Jochanan que sa femme grossissait du ventre (Ecce sponsa tua βαρυνομένη τὴν γαστέρα). Fort effrayé de cette nouvelle, Jochanan alla vers Siméon Schetachides, son maître, et lui ayant tout raconté, il demanda ce qu'il devait faire. Le précepteur répondit : Soupçonnez-vous quelqu'un de cela ? Je ne soupçonne, dit Jochanan, que Joseph Pandera, qui est un libertin de profession et qui demeure près de chez Mirjam. Le précepteur lui dit : mon fils, suis mon conseil et tais-toi. Car s'il s'est servi d'elle une fois, il est impossible qu'il ne veuille pas en jouir encore. Sois donc attentif, procure-toi des témoins et accuse-le devant le grand sanhédrin. Le jeune homme retourne chez lui, le cœur navré. Lorsqu'il fut évident aux yeux de tous que sa femme était grosse, Jochanan pensait en lui-même : tout le monde dira que la grossesse est de mon fait. La honte qu'il en éprouva fut si forte qu'il quitta la Judée et se rendit en Babylonie où il s'établit. Mirjam accoucha d'un fils et le nomma Jehoschua, du nom de son oncle ou de son propre frère maternel : les Juifs changèrent depuis ce nom en celui de Jeschu, voulant signifier par là qu'il méritait que sa mémoire pérît à jamais.

Les chrétiens ont fait tout ce qu'ils ont pu pour expliquer dans leur sens l'histoire de Pandera ou Panther, père de Jésus. Selon saint Épiphane, Jacques surnommé Panther était père de Clopas (Cléophas) et de Joseph, père putatif de Jésus. Saint Jean Damascène au contraire fait descendre Marie elle-même de Panther, qui avait eu pour fils Barpanther, père de Joachim, le père de Marie. Les orthodoxes peuvent choisir. Les modernes ont d'ailleurs aussi émis de vains systèmes sur une histoire trop répandue pour pouvoir être simplement niée sans documens et sans preuves. — S. Epiphan. hæres. 78, *antidicomarian.* n. 7, t. 1, p. 1039. — S. Joann. Damascen. de orthodox. fid. l. 4, cap. 15, f. 283, verso. — Toldos Jeschu, confut. n. 7, p. 24 et seq. — Nous reprenons l'histoire rapportée par Wagenseil.

Jeschu croissant en âge, Mirjam lui donna pour maître Elchanan; et l'enfant faisait de grands progrès, car il était doué de beaucoup de moyens intellectuels. Il arriva une fois qu'il passa à côté des sénateurs du sanhédrin de Jérusalem. C'était l'habitude que quiconque rencontrait ces sénateurs se découvrît la tête, se courbât et, fléchissant le genou, les saluât humblement. L'enfant marcha devant eux, se découvrit la tête et, se frottant le front, ne salua que son précepteur. Alors tous se mirent à dire : D'où lui vient cette impudence? il faut bien que ce soit là un fruit de l'adultère (μοιχίδιον). L'un d'eux ajouta : En effet, il est fils d'adultère et d'une femme menstruée (μοιχίδιος ἐστι καὶ ἀποκαθημένης υἱὸς). — Wagenseil. tela ignea satanæ, lib. Toldos Jeschu, p. 2 ad 6; confutat. libr. Toldos Jeschu, ibid. p. 25.

L'illégitimité de la naissance de Jeschu s'étant ainsi découverte, il fut déclaré indigne de la société du peuple saint. Réduit au désespoir par cette mesure, il prit le parti de se mettre au-dessus de sa destinée. A cette époque, le nom ineffable de Dieu était gravé au temple sur une des pierres de la voûte. Le roi David, en creusant les fondations, avait trouvé, recouvrant l'ouverture de l'abîme, cette pierre sur laquelle se lisait le nom de Dieu, et il l'avait déposée au Saint des saints. Comme les sages craignaient que les jeunes gens studieux n'apprissent à connaître ce nom et ne le divulguassent (que Dieu empêche ce malheur!) par le monde, ils fabriquèrent deux lions de bronze enchantés qu'ils placèrent devant l'entrée du Saint des saints, l'un à droite, l'autre à gauche. Si quelqu'un entrait et apprenait par cœur le nom mystérieux, les lions rugissaient après lui à sa sortie, et lui causaient une frayeur si grande que les mots lui sortaient de la mémoire et qu'il oubliait tout ce qu'il s'était proposé de retenir. Or, comme le bruit s'était répandu qu'il était un bâtard, Jeschu ayant quitté la Galilée supérieure, se rendit secrètement à Jérusalem. Il entra au temple, y apprit les saintes lettres, écrivit le nom ineffable (*schem hamephorasch*) sur du parchemin, et l'ayant prononcé pour ne pas sentir de douleur, il se fit une entaille dans sa propre chair et y cacha le parchemin précieux : il prononça ensuite le même nom, et la chair se referma d'elle-même. Il fallait qu'il fût entré au temple à l'aide de la magie et des enchantemens, sans quoi comment supposer que les prêtres saints, enfans d'Aaron, eussent permis qu'il en franchît le seuil? Il est donc évident que c'est au moyen de mots impurs et de l'art magique qu'il fit toutes ces choses. Lorsqu'il sortit, les chiens (sic) aboyèrent et lui firent oublier le nom qu'il avait su. Mais, hors de la ville, ayant ouvert sa chair, il en retira l'écrit et apprit de nouveau le saint nom. Cela fait, il se donna en tous lieux pour le Messie, fils d'une vierge, s'appliqua toutes les anciennes prophéties juives, fit des miracles, guérit les lépreux et ressuscita des morts, toujours en prononçant le nom de Dieu. — Toldos Jeschu, ibid. p. 6 et 7; confutat. ibid. p. 7 et 26. — Origen. advers. Celsum, l. 1, n. 28, t. 1, p. 346; n. 32, p. 349 et 350.

Le sanhédrin ayant appris ces choses, envoya vers Jeschu. Mais celui-ci joua hardiment son rôle, au point qu'il rentra à Jérusalem avec les députés et comme en triomphe. Il fut alors accusé devant la reine Oleina ou Hélène, veuve régente de Jannée et mère du roi Hircan. (Il y a erreur ici : Alexandre Jannée avait eu pour femme Alexandra, mère d'Hircan et d'Aristobule. Hélène, femme de Monobaze, fut reine des Adiabènes, et embrassa le judaïsme avec Monobaze et Itoze, ses fils. — Joseph. antiquit. jud. l. 13, cap. 15, n. 5, et cap. 16, t. 1, p. 675 et seq.; de bello jud. l. 1, cap. 5, t. 2, p. 62.) Mais Jeschu la séduisit par ses prodiges et gagna sa confiance. — Toldos Jeschu, p. 8 ad 12.

Alors Juda Scariot, un des sages du sanhédrin, se proposa de le vaincre par ses propres armes. Si vous consentez, dit-il à ses collègues, de prendre sur vous le péché que je commettrai en prononçant le nom immense, j'irai m'en instruire : il est possible que Dieu, dans sa miséricorde et sa grande bonté, me soit favorable, et qu'il livre en mes mains ce fils d'adultère et d'une femme menstruée. Tous s'écrièrent à l'envi : Que ce péché soit le nôtre ; toi, aie bon courage, et que ton succès soit complet ! Juda fit comme avait fait Jeschu, et il réussit de même. Il put dès ce moment paraître devant la reine, et il y fit assaut avec Jeschu de grossièretés et de miracles. Cette lutte se termina par une espèce de combat dans les airs où, étant tous deux possesseurs du mot qui leur donnait une puissance égale, la victoire fut long-temps disputée. Elle l'aurait été indéfiniment, si Juda ne s'était avisé de répandre ses excrémens sur son antagoniste et sur lui-même ; tous deux alors étant devenus immondes, ils tombèrent à terre : le *schem hamephorasch* leur était devenu inutile jusqu'à ce qu'ils se fussent purifiés par une ablution. Les sages profitèrent de cette suspension de la vertu miraculeuse de Jeschu pour le condamner à mort. Mais ses disciples l'ayant fait fuir, il se lava dans le Jourdain et reprit le don d'opérer des prodiges. Alors Juda se mêla à ses disciples mêmes, et il trouva le moyen d'enlever le parchemin sur lequel le nom de Dieu était écrit, pendant que Jeschu dormait. Celui-ci, ne doutant plus de ce qui allait arriver, prédit sa mort à ses disciples et les exhorta à la constance ; il leur fit jurer de ne pas le trahir. Ce fut Juda qui se chargea de le désigner aux prêtres. Demain, leur dit-il, Jeschu se rendra au temple pour offrir la victime pascale, accompagné de deux mille hommes habillés entièrement comme lui. J'ai fait serment par les dix commandemens que je ne vous le livrerais pas entre les mains. Préparez-vous ; car sachez que celui devant lequel je me prosternerai et à qui je rendrai les honneurs, sera précisément le bâtard.— Toldos Jeschu, p. 12 ad 16 ; confutat. ibid. p. 4.

On lit ici la flagellation de Jeschu, son couronnement d'épines, son jugement par le grand et le petit sanhédrin, lesquels prononcèrent la sentence qui le condamnait à être lapidé et pendu. (Dans Raymond Martin, Jeschu est crucifié sans lapidation préalable.) Mais il n'y avait pas de bois qui pût le soutenir ; tous ceux qu'on employait se rompaient incontinent. Ses disciples pleuraient à ce triste spectacle, et étaient plus que jamais convaincus de l'innocence de leur maître. Ils ignoraient que Jeschu avait enchanté toute espèce de bois lorsqu'il disposait encore du nom puissant de Dieu. Juda dit alors aux sages (prêtres) : J'ai dans mon jardin une grande tige de chou ; je vais aller la prendre dans l'espoir qu'elle soutiendra le cadavre. Les sages répondirent : Va, et fais ce que tu promets. Juda courut en grande hâte, et il apporta la tige à laquelle

on pendit Jeschu ; ce qui, dit le rédacteur, n'est pas extraordinaire, une tige de chou croissant chaque année dans le sanctuaire, laquelle donne cent livres de graine. Il fut après cela enterré à la place même où il avait été lapidé, ainsi que la loi l'ordonnait; et ses disciples vinrent pleurer sur son tombeau. Cela fit prendre à Juda la résolution d'enlever le corps, qu'il enterra dans son jardin sous un conduit d'eau dont il détourna le cours jusqu'à ce qu'il eût terminé son opération. Les disciples de Jeschu ne l'ayant plus trouvé, le crurent monté au ciel. La reine exigea que les prêtres le reproduisissent, à moins qu'on ne voulût avouer qu'il était monté vers son père au haut des cieux, comme il avait lui-même prédit. Elle menaça même de les faire tous mourir s'ils n'obéissaient dans les trois jours. La nation juive tout entière s'imposa un jeûne solennel pour détourner l'effet de ces menaces. Mais Juda en ayant été informé, révéla ce qu'il avait cru devoir faire par excès de précaution. On déterra alors le cadavre; et, attaché à la queue d'un cheval, on le traîna devant la reine qui demeura confondue. Ce fut pendant que le cadavre était traîné de cette manière, que la chevelure se détacha du crâne. Voilà pourquoi les moines chrétiens se rasent les cheveux au haut de la tête : ils gardent ainsi la mémoire de ce qui était arrivé à Jeschu.

Selon une autre version juive, Jésus, disciple de Jean appelé Baptiste, eut lui-même un disciple qu'il surnomma Képhas ou Pierre, à cause de la dureté de son intelligence. Ce Jésus fut pendu comme magicien, et enterré auprès d'un aqueduc dont les eaux entraînèrent le cadavre. Pilate alors le crut ressuscité, et ordonna aux Juifs de l'adorer sous peine de l'enfer. — Nous ne faisons toujours que copier.

Tout s'étant passé comme nous avons dit, la haine entre les Juifs et les Nazaréens crut à un tel degré, que tout Nazaréen qui rencontrait un Juif le tuait. Cette animosité devint de plus en plus violente pendant trente ans environ, au point que les Nazaréens, rassemblés au nombre de mille et de dix mille, empêchaient les Israélites de se rendre pour les grandes fêtes à Jérusalem. C'était là une véritable calamité pour les Israélites. — Toldos Jeschu, p. 17 ad 19 ; confutat. ibid. p. 4 ; n. 6, p. 13 et seq. — S. Agobard. de judaïc. superstit. n. 10, in biblioth. patr. sæcul. 9, t. 14, p. 258.

Cependant la nouvelle religion prenait chaque jour de l'accroissement et se répandait au loin. Douze hommes, tristes enfans d'un déplorable père (κακὰ ὠὰ τοῦ κακοῦ κοράκου), parcourant les douze royaumes, répandaient de fausses prophéties parmi les hommes. Quelques Israélites les écoutèrent; car c'étaient des hommes d'une grande autorité, ceux qui confirmaient de cette manière la religion de Jeschu dont ils se disaient les apôtres, et ils finirent par se faire suivre par une foule très considérable. Les prêtres en furent à la fois affligés et indignés : ils prièrent

Dieu avec ferveur d'avoir pitié d'eux et de détourner le fléau qui les menaçait tous. A peine avaient-ils fini cette prière qu'un des sénateurs, homme d'un âge mûr, appelé Simon Képha, et versé dans l'art des inspirations, se leva. Il promit de les tirer de peine, pourvu qu'ils se chargeassent du péché qu'il serait dans le cas de devoir commettre. Ils le firent avec empressement; et Simon étant allé prendre le nom de Dieu comme avait fait Jeschu lui-même, il se donna partout pour un envoyé de celui-ci, et prouva sa mission par d'éclatans miracles. Les disciples de Jeschu jurèrent d'obéir à Simon. Celui-ci alors leur prescrivit un ordre de fêtes et de cérémonies tout particulier, et il leur commanda d'épargner les Juifs qui devaient éternellement porter témoignage de la lapidation et de la pendaison de leur maître. Jésus, leur dit-il, a souffert de grands tourmens et jusqu'au supplice pour vous sauver de la gehenne; maintenant il vous défend par ma bouche de faire le moindre mal à un Juif. Si un Juif demande à un Nazaréen de l'accompagner pendant un mille, le devoir de celui-ci est de l'accompagner deux milles; et si le Juif le frappe sur la joue gauche, il doit lui présenter aussi la joue droite. Ainsi les Juifs jouissant dans cette vie de leurs œuvres, seront punis pendant l'autre en enfer. Les Nazaréens en firent le serment, à condition toutefois que Simon demeurerait avec eux. Il y consentit; mais il exigea qu'ils lui bâtissent une tour au milieu de Jérusalem, où ils le nourriraient du pain et de l'eau de misère jusqu'à sa mort. Cela étant convenu, Simon continua à servir le Dieu de ses pères, celui d'Abraham, d'Isaac et de Jacob; il composa aussi un grand nombre de poèmes qu'il répandit dans toute la Judée afin qu'ils éternisassent sa mémoire : tous furent préalablement communiqués à ses maîtres. Simon resta six ans dans cette tour, après quoi il mourut : selon ses désirs il y fut enseveli. Les Nazaréens élevèrent ensuite à la même place un monument honteux, et la pierre sur laquelle Schimon (sic) fut assis jusqu'à son dernier moment, se voit encore aujourd'hui à Rome, où on l'a nommée *Peter*, c'est-à-dire pierre. Après la mort de R. Schimon Képha, se présenta un certain Élie, homme savant, qui obéissant à son esprit corrompu et corrupteur, se rendit à Rome et y dit publiquement : Sachez que Schimon Képha vous a trompés; car c'est à moi que Jeschu a confié les ordres qu'il voulait vous transmettre. — Toldos Jeschu, p. 20 ad 23.

« Va, m'a-t-il dit, et annonce-leur : Que personne ne doit me croire infracteur de la loi. Que quiconque veut être initié par la circoncision obéisse à sa conscience; que ceux, au contraire, qui refusent de s'y soumettre soient plongés dans de l'eau bourbeuse, et que s'ils se refusent même à cette cérémonie, ils ne craignent rien pour cela. » Cet Élie institua l'observation du dimanche substitué au sabat. Le peuple lui demanda un signe non équivoque de la réalité de sa mission. Il répondit :

Quel prodige voulez-vous? A peine avait-il proféré ces paroles, qu'il tomba du ciel une pierre d'une grosseur énorme qui lui écrasa la tête. Ainsi périssent, Seigneur, s'écrie ici le biographe de Jeschu, ainsi périssent tes ennemis! mais que ceux qui t'aiment véritablement soient comme le soleil dans sa plus grande splendeur! — Toldos Jeschu, p. 24.

L'histoire de Jeschua de Nazareth contient ce qu'on va lire :

Du temps du roi Hérode, le prosélyte, vivait Miriam, de la tribu de Benjamin, coiffeuse, femme de Papus qui, jaloux de sa rare beauté et craignant la légèreté de son caractère, la tenait enfermée chez lui et cachée à tous les yeux. Le jour du jeûne de l'expiation, le scélérat Joseph Pandira, le Nazaréen, la sachant seule à la maison, l'appela de la rue, l'enleva par la fenêtre, la mena de Jérusalem à Bethléem, et y coucha avec elle le jour même de l'expiation. L'année suivante, Miriam mit au monde un fils qu'elle nomma Jeschua, le Nazaréen. Après lui, elle eut encore d'autres fils et d'autres filles. — J.-J. Huldric. hist. Jeschuæ Nazareni, p. 4 et 5.

Cette aventure n'avait point fait de bruit, lorsqu'un Hiérosolymitain qui se trouvait à Bethléem reconnut Miriam, et à son retour chez lui découvrit sa retraite à Papus qui se hâta de dénoncer Miriam à Hérode. Dès qu'il en eut été instruit, Joseph prit la fuite et se retira en Égypte avec sa maîtresse et ses enfans. Hérode qui l'ignorait, ordonna de massacrer tous les enfans à Bethléem. — Ibid. p. 10 et seq.

Bientôt la famine qui désolait l'Égypte força Joseph à aller s'établir avec sa famille à Nazareth, sous des noms supposés. Jeschua fut envoyé à Jérusalem pour s'instruire ; il fut confié aux soins d'un célèbre rabin sous lequel il fit des progrès prodigieux. — Ibid. p. 13 et 14.

Jeschua jouant à la paume avec les enfans des prêtres, auprès du temple, perd sa balle et, tout en colère, jette son bonnet à terre en pleurant. Ses camarades lui représentant que cette action n'est pas permise, il répond que Moïse ne l'avait pas défendue. Sur ces paroles, on ne sait trop pourquoi, les rabins qui se trouvent présens déclarent que Jeschua a été conçu par une femme menstruée, qu'il est enfant illégitime et adultérin. — Ibid. p. 19 et 20.

Rabin Akiba va trouver Miriam, lui demande la vérité, et jure, de bouche, non de cœur, dit la narration, que bien loin de lui nuire, sa confession sincère lui méritera la gloire éternelle. Miriam avoue tout. Akiba retourne à Jérusalem, fait raser et rendre à jamais chauve le jeune Jeschua pour le distinguer des enfans légaux d'Israël. — Ibid. p. 24 et seq.

Ne respirant que la vengeance, Jeschua va trouver Miriam, et feignant un violent mal de dents, lui fait accroire qu'il ne saurait être guéri qu'en suçant les mamelles de sa mère, passées entre la porte et son cham-

branle. (Nous rougissons de répéter de pareilles absurdités.) Miriam se prête aux désirs de son fils, qui serre la porte, et force sa mère par la douleur à confesser son premier mariage qu'il avait ignoré jusqu'alors, ses adultères et sa propre naissance illégitime. Il tue son père Joseph et fuit en Galilée. — Ibid., p. 32 et 33.

Jeschua, méprisé par les Juifs, les quitte et va expliquer à d'autres les écritures à sa manière. Il se fait des disciples dont il change les noms en ceux de Pierre, Matthieu, Luc, Marc et Paul; Jean se joint à eux et conseille à Jeschua de faire laver la tête à tous ses disciples avec de l'eau épilatoire, ce qui leur fait tomber les cheveux et les rend chauves comme leur maître. — Ibid. p. 35 et 36.

Accusés devant Hérode, Jeschua et ses disciples fuient dans le désert. Jean seul est pris et décapité. Jeschua fait beaucoup de miracles par la vertu du *nom immense* (celui de Dieu) qu'il connaissait, entre autres le miracle de passer l'eau sur une pierre à moulin. Il se donne pour un Dieu, fils de Dieu et né, par le front, d'une vierge qui avait conçu du Saint-Esprit. Il ordonne d'enfreindre la loi de Moïse qui, disait-il, était abolie, les mille générations assignées à sa durée par le roi David étant écoulées. Tous les Juifs qu'il réussit à convaincre se font un devoir de violer le sabat. — Ibid. p. 42 et 43.

Judas, fils de Zacharie, s'offre aux rabins pour trahir Jeschua : il se fait recevoir au nombre de ses disciples. — Ibid. p. 48.

Suivent les contes les plus puérils; en voici un exemple : Jeschua et ses disciples arrivent à une auberge où il n'y a rien à manger qu'une oie. Jeschua propose que celui d'entre eux qui fera le rêve le plus glorieux l'aura le lendemain matin à son déjeûner. Judas se lève pendant la nuit et la mange; et les frais d'imagination de Jeschua et de Pierre pour composer des rêves sont perdus. — Ibid. p. 51 et seq.

Ici commence la mission de trahison de Judas. Il persuade à Jeschua qu'il n'a rien à craindre à Jérusalem, s'il y loge chez un Juif qu'il désigne, et qu'il dit être le frère du beau-père de Jeschua (celui-ci avait épousé la fille d'un juge du désert) : il lui fait boire l'eau d'oubli, afin qu'il perde tout moyen de se soustraire à ses ennemis qu'il aurait pu foudroyer en prononçant le *nom immense*. — Ibid. p. 56.

Jeschua se laisse tromper sans se douter de rien, continue à prêcher l'abolition de la loi des Juifs, annonce sa mort prochaine et sa résurrection et s'applique les anciennes prophéties. — Ibid. p. 59 et seq.

Il fait de nouveaux miracles en présence des satellites d'Hérode; il soupe avec eux, boit encore de l'eau d'oubli et est emprisonné. Le peuple, par ordre d'Hérode, lapide ses disciples, et rend grâces à Dieu qui lui a permis de commettre ces assassinats. — Ibid. p. 67 ad 69.

Jeschua est tenu en prison pendant six mois. Hérode consulte le petit

sanhédrin de Worms qui est d'avis qu'il faut laisser vivre Jeschua. Mais Hérode et les *sages* en jugent autrement : ils le font crucifier comme le peuple le demandait. Judas descend le corps de la croix et l'enterre dans une fosse d'aisance au fond de son jardin. — Ibid. p. 79 et 80, 87 et 88.

Ceux du désert (les disciples de Jeschua) font la guerre aux Israélites pour venger la mort de leur maître, et massacrent deux mille hommes. Le bruit se répand de la résurrection et de l'ascension de Jeschua. Judas écrit à ceux du désert de venir voir le cadavre dans ses latrines. Ils le voient; mais de retour au désert, ils disent le contraire et même annoncent la chute d'Hérode et des *sages*, et enflamment par là le courage de leurs frères.—Ibid. p. 95 ad 97.

Les Israélites continuent à se faire battre. Les *sages* envoient Siméon, oncle de Jeschua, à ceux du désert, après lui avoir communiqué le *nom immense* pour qu'il opère des prodiges et obtienne la cessation de la guerre. Siméon arrive sur un nuage et donne des lois à ceux du désert, qu'il trompe en abusant du nom de Jeschua pour les détourner de leurs projets de vengeance. — Ibid. p. 100 et seq., 106 et seq.

Il compose les évangiles et l'apocalypse, et y fait entrer sous le voile de l'allégorie des choses fort injurieuses à Jeschua. Il institue le baptême des enfans, en mémoire de l'eau épilatoire, et se retire à Jérusalem. — Mort d'Hérode. — Son fils apprend que ceux du désert avaient converti en idoles les images de Jeschua et de sa mère : il leur ordonne de les détruire. — Miriam meurt. Le roi la fait enterrer au pied de la croix de Jeschua, fait pendre les frères et sœurs de celui-ci et ériger un monument pour perpétuer leur honte. Les parens de Jeschua le renversent et en élèvent un autre dans un but opposé. Le roi ordonne le massacre de cent d'entre eux et la destruction de leur monument. — Siméon, d'accord avec le roi, invite ceux qui restaient des parens et alliés de Jeschua à se rendre avec lui au désert. Il les place sur son nuage ; puis, chemin faisant, les précipite à terre et les tue. Cette action d'éclat lui vaut les bonnes grâces du monarque jusqu'à sa mort. — Les chrétiens observèrent depuis lors la loi que Siméon leur avait prescrite et crurent à son évangile. — Ibid. p. 118 et seq., 122, 125 et seq.

CHAPITRE II.

Les disciples du Christ se multiplient. — Plaintes des Juifs grecs qui se prétendent lésés dans la distribution des secours par les Juifs hébreux. — Second concile des apôtres. — Nomination de sept diacres. — Leur emploi. — Leur nombre canonique.

Le nombre des disciples croissait de jour en jour, et le ministère de l'église naissante se chargeait d'une infinité de détails auxquels les apôtres seuls ne pouvaient plus suffire.

A ce puissant motif d'adopter de nouvelles mesures pour faciliter le maintien de l'ordre parmi ceux qui se convertissaient au christianisme, se joignait une circonstance qu'il était du plus haut intérêt, surtout dans les commencemens, de ne pas négliger. Les Juifs grecs (c'était ainsi qu'on appelait ceux qui n'étaient pas Juifs d'origine) qui avaient embrassé la réforme de l'évangile, se prétendaient lésés, non seulement dans la nomination des veuves, chargées de distribuer les secours aux fidèles et de surveiller la disposition des repas qu'ils faisaient en commun, nomination disaient-ils, qui ne tombait jamais que sur des veuves de Juifs hébreux; mais aussi dans la distribution même de ces secours, et lors des repas, où ils se croyaient moins bien traités que les autres (1).

Il était de l'intérêt des apôtres de montrer en cette occasion l'impartialité la plus sévère, et de faire cesser

(1) Act. apostol. c. 6, vers. 1 ad 6. — Baron. ad ann. 34, n. 276 et seq. p. 210.

au plus tôt ces murmures, quand même ils n'auraient eu aucun fondement réel. C'est pourquoi, convoquant les disciples, ils leur exposèrent l'impossibilité où ils se trouvaient d'allier le premier de leurs devoirs, celui d'annoncer la parole de Dieu, avec la charge de présider aux tables des veuves. Sur leur proposition, les fidèles en masse ([1]) créèrent une charge nouvelle qu'ils conférèrent à sept diacres, administrateurs suprêmes des biens temporels de la communauté, distributeurs en chef des secours accordés aux indigens, secours répartis ensuite par les veuves, et régulateurs d'office des repas fraternels des chrétiens. Ces diacres, nommés par l'assemblée, furent consacrés par elle, en présence des apôtres, avec toute la solennité requise dans une circonstance si intéressante pour la prospérité de la secte.

Quoique les diacres ne fussent nullement, dans l'origine, préposés aux mystères, dont ils ne faisaient partie que comme simples fidèles, cependant, comme la cérémonie de la cène avait lieu à la fin des repas d'amour ou agapes dont ils étaient les modérateurs, ils devinrent naturellement les ministres du mystagogue, soit ancien ou prêtre, soit surveillant ou évêque. Toutefois, il y a loin encore de cette institution primitive, au diaconat tel qu'il est de nos jours. Sans prétendre en tracer ici le parallèle, nous nous contenterons de faire observer que le nombre typique de sept fut long-temps conservé avec soin, et que même dans

([1]) A la fin du chapitre se trouvent, en note supplémentaire, quelques citations sur les élections primitives.

la suite on défendit aux diverses églises de l'outrepasser jamais, quelque considérable que fût la ville où les diacres avaient à exercer leur ministère ([1]). L'an 251, l'évêque de Rome, Corneille, ne comptait encore que sept diacres dans son diocèse ([2]) : on n'en mentionne pas davantage dans le concile qu'on prétend avoir été tenu par Sylvestre I[er], environ soixante-quinze ans après; et Sozomène qui écrivait son histoire ecclésiastique vers le milieu du cinquième siècle, dit que, jusqu'à cette époque, les fidèles de l'église romaine n'avaient nommé que sept diacres, tandis que d'autres églises ne s'étaient fait aucun scrupule de violer en ce point les anciens canons ([3]).

([1]) Concil. neocæsar. (ann. 314) c. 15, apud Labbe, t. 1 concil. p. 1484.

La défense de créer plus de sept diacres est appuyée sur les actes des apôtres, et elle est insérée dans le corps du droit canon, où elle fait foi de sa perpétuelle violation par toutes les églises de la catholicité. — Vid. Decret. part. 1, dist. 93, c. 12, in corp. jur. canon. tom. 1, p. 113.

([2]) Il y avait en outre à Rome, quarante-six prêtres, sept sous-diacres, quarante-deux acolythes, cinquante-deux exorcistes, lecteurs et portiers, et plus de quinze cents veuves et indigens.

([3]) Euseb. hist. ecclesiast. l. 6, cap. 43, p. 312. — Sozomen. l. 7, cap. 19, t. 2, ibid. p. 307.

NOTE SUPPLÉMENTAIRE.

Droit primitif de tous les fidèles de participer aux élections.

Le cardinal Bellarmin qui avoue, bien qu'à regret, que l'élection des premiers diacres fut confiée aux simples fidèles, soutient qu'ils n'y prirent part que par grâce spéciale, les pasteurs suprêmes ayant bien voulu le permettre, et sans que pour cela ces fidèles y eussent aucun droit réel. Il est remarquable que l'auteur des actes des apôtres n'ait pas exprimé cette circonstance importante, et que, ne l'ayant pas fait, un prélat de l'église romaine ait osé le faire après tant de siècles.

Les saints pères soutinrent l'élection par les fidèles, tant qu'elle fut en vigueur dans la discipline ecclésiastique.

Saint Cyprien dit que les fidèles non seulement ont, de droit divin, la faculté de se choisir des ministres du culte, et même de rejeter ceux qui se montreraient indignes de leur ministère, mais encore qu'ils y sont obligés en conscience, et que ceux qui toléreraient un mauvais ecclésiastique en participant à ses sacrifices, seraient eux-mêmes coupables envers Dieu : il parle des évêques, des prêtres et des diacres.

Au quatrième siècle, sous les empereurs Constantin et Constance, et les règnes suivans, les évêques étaient élus par tous les prêtres, les diacres et le peuple entier.

Saint Léon pape, dit *le Grand*, soutient que tous doivent choisir, et nommément le peuple, celui qui doit présider à tous (qui præfecturus est omnibus ab omnibus eligatur). Il reconnaît formellement les droits du moindre des fidèles, et il veut que chacun d'eux en jouisse et les défende : il n'entend pas que qui que ce soit empiète sur les droits des autres. Anastase, le bibliothécaire, a bien soin de faire remarquer, en rendant compte de l'élection d'un évêque de Rome, qu'elle n'a trouvé d'opposition chez aucun clerc, chez aucun simple fidèle. L'évêque Hincmar, long-temps après, manisfesta les mêmes opinions.

Le trop fameux saint Grégoire VII posa la première base de l'édifice que chercha ensuite à élever le moine Gratien dans la soixante-troisième distinction de son *Décret*, qui porte pour titre : *Les laïques ne doivent en aucune manière se mêler des élections* (Laici nullo modo se debent inserere electioni). Cependant, depuis le dixième jusqu'au quinzième, les canons de cette décision établissent positivement les droits du peuple à élire ses pasteurs ; depuis le seizième jusqu'à peu près le dernier, ils reconnaissent que les empereurs ont le droit d'élire les évêques et même le pontife romain.

Le treizième canon du concile de Laodicée, sur lequel sont fondées les *Novelles* de Justinien qui concernent la même matière, avait défendu les élections tumultueuses ou faites au milieu des dissensions et des troubles. Les mots *in turbis*, par lesquels la traduction latine a exprimé cette défense, ont donné lieu à Gratien d'exclure la *tourbe*, la multitude, le peuple, des élections des membres du clergé catholique. C'est là du jésuitisme d'avant les jésuites.

Le premier pape élu, en vertu du droit canon, par le seul clergé de Rome, fut Célestin II, en 1143.

Dans le treizième siècle, les élections ne dépendirent plus généralement que des prêtres, des chanoines et des chapitres.

Vid. Bellarmin. de clericis, l. 1, cap. 2, n. 6, t. 2 oper. p. 139. — S. Cyprian. epist. 68 ad cler. et pleb. p. 118; epist. 52 ad Anton. p. 68. — S. Leon. Magn. epist. 10 ad episcop. viennens. prov. cap. 5 et 6, t. 1, p. 218. — Damasi pontifical. apud Anastas. biblioth. in vit. S. Sylvestr. t. 1, p. 37. — Decret. part. 1, dist. 63, corp. jur. canon. t. 1, p. 83; ibid. c. 6; c. 10 et seq. p. 84; c. 16, ibid. — Novell. Justin. 123, cap. 1, collat. 9, tit. 6, corp. jur. civil. t. 2, p. 168; novell. 137, cap. 2, tit. 20, ibid. p. 195. — Van Espen. schol. in c. 13 laodicen. t. 3 oper. p. 151. — Panvini, in not. ad Platin. vit Innocent. II, p. 195.

CHAPITRE III.

Les gentils en embrassant le christianisme, doivent-ils aussi se faire Juifs? — Conduite de Jésus. — Hésitations et variations des apôtres. — Ce n'est que forcément qu'ils prêchent l'évangile aux gentils. — Saint Paul et saint Barnabé. — Troisième concile des apôtres. — Saint Pierre. — Saint Jacques résume les décisions de l'assemblée. — Défense de manger du sang et des idolothytes, et de se rendre coupable de fornication. — Saint Paul se borne à défendre le scandale. — Les décrets apostoliques tombent en désuétude. — Les concubines sont-elles permises par l'église? — Concile de Tolède.

La troisième assemblée des disciples du Christ sous les apôtres, est, sans contredit, la plus importante par la question qui y fut discutée. Elle eut lieu, nous parlons d'après les écrivains ecclésiastiques, à Jérusalem, l'an 49, 50 ou 51 de l'ère vulgaire.

Il s'agissait de décider si les gentils qui embrassaient la nouvelle réforme, devaient être astreints à la circoncision et à l'observance des autres devoirs ou pratiques de la loi ancienne, comme l'avaient été toutes les sectes nées jusqu'alors dans le sein de la religion juive, ou si l'on pouvait les affranchir entièrement d'un joug étranger à la foi en Jésus-Christ (1). Les apôtres paraissent

(1) Le maintien ou l'abolition de la loi juive pour les gentils, prosélytes de la religion chrétienne, n'était pas la seule question qui troublait l'église dès le temps des apôtres. Les chrétiens étaient divisés en outre sur celle de savoir si la résurrection de la chair était l'énonciation d'un fait existant ou la promesse d'un événement futur, c'est-à-dire si elle avait déjà eu lieu ou non, et si le règne de Dieu était prochain ou éloigné, s'il allait se réaliser, ou seulement s'il était certain qu'il se réaliserait un jour. De ces opinions diverses, de plus en plus tranchées, naquirent les chrétiens tout charnels, moitié juifs et attachés exclusivement à la lettre de l'évangile; les gnostiques qui spiritualisaient et allégorisaient tout, entraînés qu'ils étaient par ce que saint Paul nomme les arguties d'une

avoir été généralement de la première opinion, du moins dans le principe, le converti Paul excepté. Jacques surtout, le frère de Jésus, et Pierre, le chef de ses apôtres, ne voulaient voir dans la doctrine prêchée par leur maître qu'une simple réforme morale, et non l'abolition de la loi de Moïse; et tous les Juifs se joignirent à eux ([1]). Cependant, comme fondateurs du futur christianisme, les apôtres sentirent peu à peu que l'application franche et entière du principe de la liberté évangélique offrait seul un moyen aussi sûr qu'indispensable pour étendre leur secte parmi les nations; et peu à peu aussi ils se décidèrent à ne pas laisser échapper cette occasion de multiplier leurs conversions et leurs conquêtes : ils prétendirent alors (c'est Philastre qui le rapporte) qu'il est honteux que des hommes se soumettent à ce que prescrit le judaïsme, c'est-à-dire à la circoncision et à d'autres vaines cérémonies d'une superstition charnelle. Leurs antagonistes avoués sous ce rapport, et entre autres le nouveau prosélyte Cérin-

fausse science (ψευδωνύμου γνώσεως); et enfin les chrétiens qui prévalurent et s'intitulèrent apostoliques, orthodoxes, universels et catholiques par excellence, après qu'ils eurent pris un parti moyen entre les deux extrêmes que nous venons de signaler, matérialisant ou interprétant selon les besoins et l'occurrence. — Origen. cont. Celsum, l. 3, n. 11, p. 453.—S. Paul. ad Timoth. 1, cap. 6, vers. 20 et 21.—Voyez Introduction, § 11.

([1]) Jésus n'avait en effet voulu que cette réforme, avec *faculté* de rester juif: ses premiers disciples l'embrassèrent, en changeant la faculté de demeurer fidèle à Moïse en *obligation*. Les nazaréens et les ébionites persistèrent dans cette dernière opinion; ils furent réputés hérétiques lorsque l'église eut jugé à propos, sinon d'adopter, du moins de professer l'opinion contraire, et de répudier entièrement le mosaïsme.

the [1], soutinrent le contraire : n'ayant pas réussi à entraîner l'église dans leur opinion, ils furent, dans la suite des temps, flétris du nom d'hérésiarques [2].

Les apôtres, tout en prenant cette résolution, n'osèrent cependant pas toujours la manifester ouvertement devant l'église, ni en accepter en quelque sorte eux-mêmes toutes les conséquences, tant le pas qu'ils se hasardaient à faire, leur paraissait hardi et peut-être téméraire. Ils n'avaient en effet aucun antécédent qui pût les guider dans la nouvelle carrière qu'ils allaient s'ouvrir. Jésus lui-même n'avait laissé aucune instruction positive à cet égard [3]; et, quand même il l'eût fait, en ordonnant nettement ce que, avec l'aide de ce qu'elle appelle le Saint-Esprit, l'église ordonna dans la suite, on peut raisonnablement supposer que les apôtres auraient mis autant d'hésitation à obéir à ses préceptes, qu'ils en mirent à suivre ses exemples.

Ne fallut-il pas à Pierre un ordre tout exprès du ciel, pour qu'il osât imiter la conduite libérale de son maî-

(1) Les partisans de Cérinthe furent appelés *cérinthiens*. Chrétiens semi-juifs, ils soutenaient que Jésus, né de Joseph et de Marie comme les enfans ordinaires, avait reçu ensuite le Saint-Esprit qui, par lui, avait fait des miracles, et l'avait abandonné au moment de sa mort, pour rentrer au sein de la Divinité. — S. Epiphan. loc. citand.

(2) Act. apostol. cap. 15, vers. 5 et seq.—Epist. B. Paul. ad Corinth. 2, cap. 11, vers. 4.—Ejusd. ad Galat. epist. cap. 2, vers. 4.—S. Hieronym. epist. 74 ad s. August. t. 4, part. 2, p. 621 et seq.; in Isaïam commentar. l. 3, cap. 8, t. 3, p. 83. — Baron. ad ann. 51, n. 4, p. 359. — S. Epiphan. t. 2, l. 1, hæres. 28, *cerinth.* t. 1, p. 110.—Philastr. de hæres. cap. 8, t. 5 biblioth. patr. part. 2, p. 705.

(3) Origène soutient cependant que Jésus défendit expressément la circoncision à ses disciples. — Contr. Celsum, l. 1, n. 22, p. 340; l. 5, n. 48, p. 615.

tre, concernant l'abstinence de certains mets défendus aux Juifs ([1])? Néanmoins, Jésus avait constamment mis en pratique, pendant sa vie, aux yeux de ses disciples, ses principes arrêtés sur cette matière; mais les Juifs qui se convertissaient à la foi nouvellement prêchée, les anciens disciples et les apôtres eux-mêmes, tous Juifs de naissance, étaient sans cesse retenus par les préjugés qu'ils avaient puisés, dès leur enfance, dans les livres de Moïse, et par l'aversion que ce législateur avait cherché à leur inspirer pour toute nation dont le culte extérieur différait de celui qu'ils prétendaient leur avoir été prescrit par Dieu lui-même, et

([1]) Le savant Origène croit que les opinions raisonnables et la conduite de Jésus conforme à ces opinions, étaient précisément ce qui paraissait à ce réformateur être d'une portée trop haute et trop avancée, pour qu'il pût le formuler crûment et l'exposer sans voile à ses apôtres, avant sa mort (S. Joann. evangel. cap. 16, vers. 12). En effet, ajoute-t-il, le précepte de rejeter sans distinction toute l'ancienne loi, comme étant non seulement inutile, mais même pernicieuse, comme étant un obstacle à l'accomplissement de la loi nouvelle, et n'ayant pas plus de valeur que du fumier et des immondices (Existimo omnia detrimentum esse,.... et arbitror ut stercora. — S. Paul. ad Philipp. epist. cap. 3, vers. 8), aurait pu nuire singulièrement à Jésus, Juif, auprès de ses disciples, Juifs comme lui, et leur ôter même l'idée qu'ils s'étaient formée de lui, savoir qu'il était le Christ et le fils du Dieu vivant, le Dieu exclusivement des Juifs. Au reste, Origène défend avec chaleur les chrétiens juifs contre le reproche que leur faisait Celse, celui de s'être hâtés, après la mort de leur maître, d'abandonner la loi de Moïse : il oppose à son adversaire le miracle du centurion Corneille, qui fit seul condescendre saint Pierre à le baptiser; les hésitations et les variations de cet apôtre, toujours plus juif que chrétien, malgré les reproches et les efforts de saint Paul; saint Paul lui-même judaïsant lorsqu'il le croyait nécessaire, c'est-à-dire lorsqu'il était parmi les Juifs, et pour s'y faire des prosélytes, etc., etc.

Origen. contra Celsum, l. 2, n. 1, t. 1, p. 385, et n 2, p. 387. — Act. apostol. cap. 10, vers. 10 et seq.

pour toute coutume, pour tout usage contraire à ce qui se pratiquait chez eux.

Aussi n'était-ce que par force, pour ainsi dire, que l'évangile avait été prêché, d'abord aux Juifs hétérodoxes, et ensuite aux gentils; et nullement pour obéir aux conseils, aux ordres que le Christ avait laissés à ce sujet à ses apôtres, avant de mourir ([1]). L'étonnement qu'excitait parmi les disciples chaque progrès de la foi chez les nations étrangères, les murmures mêmes qu'ils faisaient éclater, lorsqu'ils voyaient clairement que ce qu'ils appelaient le don du Saint-Esprit n'avait pas été exclusivement réservé aux seuls croyans d'entre les Juifs, en sont des preuves manifestes ([2]).

Il avait fallu la dispersion des nouveaux chrétiens après la persécution qui avait coûté la vie au diacre Étienne, pour que l'on songeât à la conversion des Samaritains. Ce ne fut qu'après une mission expresse et particulière, que Pierre osa annoncer le Christ au centurion Corneille; et, à peine l'eût-il fait, qu'il se vit obligé de s'en justifier devant les autres apôtres ([3]). Paul, quoique spécialement envoyé hors de la Judée par l'Esprit-Saint, ne se hasarda cependant à prêcher que devant les seuls Juifs assemblés dans les

([1]) Euseb. hist. ecclesiast. l. 2, cap. 1, p. 45.

([2]) Pourquoi, disaient les Juifs convertis à saint Pierre, pourquoi êtes-vous allé chez les gens à prépuce, et avez-vous mangé avec eux ?
Act. apostol. cap. 10, vers. 45; cap. 11, vers. 3.

([3]) Act. apostol. cap. 8, vers. 4 et seq.; cap. 10, vers. 19 et seq.; cap. 11, vers. 4.

synagogues. Ceux-ci, de leur côté, ne le repoussèrent décidément qu'au moment où ils pressentirent que les nations étrangères allaient aussi être admises à entendre ses paroles. Dès qu'il s'adressa particulièrement à ces nations immondes aux yeux de tout véritable membre du peuple de Dieu, les Juifs l'en reprirent avec aigreur, et le maltraitèrent même, au point de le laisser pour mort sur la place (1).

La même opiniâtreté qui se manifestait chez les Juifs par une opposition formelle à ce que ceux d'entre leurs frères qui s'étaient faits chrétiens annonçassent ce qu'ils appelaient la *bonne nouvelle* aux étrangers, empêchait ces mêmes chrétiens de cesser d'être entièrement Juifs malgré leur réforme, et les portait à vouloir persuader aux gentils, leurs prosélytes, que l'observance des pratiques religieuses imposées par Moïse, et nommément de la circoncision, leur était aussi indispensable, qu'elle l'était pour les enfans de ce législateur des Hébreux (2).

Paul et Barnabé étaient les seuls qui s'opposassent franchement à cette tyrannie, non seulement inutile, mais même nécessairement nuisible aux progrès de la foi nouvelle (3). Les raisons qu'ils apportaient furent

(1) Act. apostol. cap. 13, vers. 5 et 50; cap. 14, vers. 18.

A Antioche, les Juifs excitèrent contre les missionnaires chrétiens, les femmes honnêtes et religieuses, et les personnes les plus distinguées, qui les chassèrent : ce sont les actes des apôtres qui nous le disent.

(2) Ibid. cap. 15, vers. 1 et seq.

(3) Saint Paul disait que Jésus-Christ lui avait révélé un évangile tout particulier, qui n'était pas celui des hommes (ad Galat. cap. 1, vers. 11); et c'était en vertu de cette mission qu'il prêchait l'abolition du judaïsme

jugées assez importantes, et la dispute parut assez grave, pour mériter l'attention d'une assemblée générale de l'église de Jérusalem. On y députa Paul et Barnabé eux-mêmes; on les chargea d'exposer le véritable état des choses, et de provoquer une décision qui pût servir de règle générale de conduite pour l'avenir.

Les apôtres, les vieillards et tous les fidèles ayant été convoqués à cet effet à Jérusalem [1], la question

auquel ses collègues, qui avaient souvent entendu dire par leur maître qu'il était venu pour accomplir la loi et non pour l'abroger, voulaient demeurer fidèles, en y ajoutant seulement la foi au Christ ressuscité, au Messie rédempteur. Néanmoins, généralement toutes les églises, hors celle de Jérusalem, embrassèrent la doctrine plus simple, plus commode et plus libérale de saint Paul, que les ébionites et nazaréens anathématisaient comme apostat. A Jérusalem, les fidèles suivirent l'évangile selon les Hébreux ou de saint Matthieu; hors de là on se servait de l'évangile appelé selon saint Pierre. Une fois les Juifs purs et les Juifs chrétiens dispersés après la conquête de leur patrie par les Romains, les Juifs convertis qui n'adoptèrent pas le christianisme des autres églises, furent décidément rangés parmi les hérétiques, et dès lors ils ne servirent plus qu'à nous faire connaître les opinions des chrétiens primitifs, qu'ils avaient conservées intactes, et qui se bornaient à la croyance en Jésus, fils de Joseph et de Marie, le Christ et le fils de Dieu pour la rédemption des hommes, mort pour eux et ressuscité le troisième jour. — S. Iren. advers. hæres. l. 1, cap. 26, p. 124.— Theodorit. de hæret. fabul. l. 2, n. 1 et 2, t. 4, p. 218. — S. Augustin. de hæres. ad Quodvult. cap. 9 et 10, t. 6, p. 7.

Il est indubitable que, si saint Paul avait cédé à saint Pierre au lieu de lui résister en face comme nous allons le dire, et qu'on s'en fût tenu, non à l'évangile de Jésus et du véritable chef des apôtres, mais à celui de la circoncision et du premier des apôtres, le christianisme n'aurait jamais été qu'une secte insignifiante de la religion juive, et l'influence de la bible ne se serait étendue que sur le seul peuple d'autant plus réprouvé par les hommes qu'il se disait plus exclusivement choisi de Dieu.

(1) Nous verrons long-temps encore le peuple chrétien assister en masse aux discussions synodales, où les évêques qui remplacèrent les apôtres, et les vieillards, anciens ou prêtres, décidaient avec son assentiment les

de l'abolition des rites lévitiques fut longuement débattue. Les pharisiens convertis, et il n'y avait qu'eux d'entre les Juifs qui eussent embrassé la doctrine de Jésus, soutinrent obstinément l'obligation pour tout chrétien, quelle qu'eût été sa croyance avant de recevoir la lumière de l'évangile, de se soumettre aux cérémonies prescrites par la loi que Dieu avait anciennement donnée à son peuple.

Mais l'apôtre Pierre, considérant sagement tout ce que l'église avait à attendre des nombreuses conversions des gentils, et le peu d'espoir que l'on pouvait fonder sur le changement des Juifs endurcis dans une religion ennemie de toute nouveauté, prit le parti hardi, mais indispensable, d'établir la nouvelle loi sur la ruine de l'ancienne. Il jugea sainement que priver la doctrine du Christ de sa simplicité originelle, c'était lui ôter tout le charme qui avait attiré les nations vers elle, et cela sans la rendre en aucune manière plus agréable aux Juifs qui, s'ils avaient pu sortir de l'ornière dans laquelle ils se traînaient, n'eussent certes pas fait cet effort pour se soumettre comme auparavant à un joug dont, Pierre leur co-religionnaire l'avouait sans détour, ils n'avaient en aucun temps pu porter le poids.

points controversés. En attendant qu'ils devinssent les instrumens des papes, les évêques finirent, sans opposition, par juger seuls les questions qui se présentèrent, jusqu'à ce que les jansénistes modernes eussent, malgré leur faiblesse numérique, déclaré l'illégalité du despotisme spirituel de Rome et de l'aristocratie du haut clergé catholique, et eussent appelé les élémens démocratiques de l'église primitive au secours d'un système qui triompherait à la fin, si toutefois l'église elle-même pouvait survivre à la lutte.

Le discours de Pierre, qu'on pourrait appeler discours d'ouverture, fut suivi de l'exposition des faits dont le récit devait motiver en grande partie la résolution vitale qu'on était enfin dans le cas de devoir prendre. Paul et Barnabé firent devant l'assemblée le narré exact de ce qui s'était passé dans les divers lieux où ils avaient annoncé l'évangile aux peuples.

Finalement, l'apôtre Jacques résuma ce qui avait été dit de plus important dans cette séance synodale, et conclut enfin à ce qu'on laisserait aux nouveaux convertis des nations la liberté vraiment évangélique que Pierre avait réclamée pour eux : il donna de cette conclusion les mêmes motifs que l'apôtre avait allégués en émettant son opinion au commencement des débats. Le discours de Jacques est plus étendu que celui de son collègue; il tranche plus nettement la difficulté. Comme il débarrassait d'un seul mot le christianisme de toutes les superstitions judaïques, Jacques crut aussi devoir entrer dans quelques détails sur le peu de préceptes que l'église imposerait aux gentils convertis à la foi en Jésus ressuscité : ces préceptes étaient de s'abstenir de sang, d'animaux étouffés, des viandes offertes aux idoles, et de ne point commettre de fornication. Quant à Moïse, ajouta le président de cette troisième assemblée apostolique (1), il lui restera

(1) Nous ne prétendons pas que saint Jacques eût réellement le titre de président dans une réunion encore informe, composée de chrétiens qui ne connaissaient entre eux d'autre distinction de rang que celle qu'une déférence naturelle les portait à conserver pour l'âge, le mérite, les dignités ou la position de l'un d'eux. Cette déférence, saint Jacques, frère de Jésus, évêque de Jérusalem, également estimé pour son noble

toujours assez de *prôneurs* parmi les Juifs qui, depuis les temps anciens, lisent tous les jours de sabat ses écrits dans les synagogues (1).

Cette sentence prononcée, elle fut rédigée en forme d'épître aux frères des nations, et ce qui avait plu au Saint-Esprit (formule ambitieuse qui prévalut dans l'église et y est encore en usage), aux apôtres, aux anciens et aux fidèles, devint une loi canonique pour la

caractère par les chrétiens et par les Juifs, la méritait à tous égards; aussi son opinion devint-elle celle du concile où il l'avait énoncée, et enfin la règle de toute l'église.

(1) Il est donc nécessaire que Moïse ait des prôneurs, des partisans. Si cela est ainsi, pourquoi les Juifs furent-ils bientôt coupables aux yeux des chrétiens, et le sont-ils encore, en faisant ce que, d'après les chrétiens et d'après leur premier évêque, l'apôtre frère de leur divin instituteur, il paraît qu'eux-mêmes auraient dû continuer à faire, du moins ceux qui avaient enté leur christianisme sur le judaïsme de leurs pères? Ou la loi ancienne était bonne, ou elle était mauvaise, ou elle était indifférente : dans le premier cas, c'était un crime de l'abolir; dans le second, elle n'aurait jamais dû exister; dans le troisième, on ne pouvait ni l'imposer ni la défendre. Était-elle bonne conditionnellement, c'est-à-dire jusqu'à l'établissement de la nouvelle loi? il fallait le dire franchement et ne plus en permettre l'exécution depuis cette époque sous aucun prétexte : se conduire autrement, c'était se condamner à ne pouvoir dans la suite, sans se contredire de la manière la plus révoltante, trouver mauvais qu'il y eût des chrétiens judaïsans et même des Juifs, aussi attachés à la loi de Moïse que l'avaient été leurs ancêtres. Ce qu'il y a de plus remarquable, c'est que les décisions dogmatiques des apôtres concernant les cérémonies mosaïques ayant suscité de l'opposition, c'est-à-dire des hérésies (suite nécessaire de toute décision humaine en matière d'opinions), il en résulta des sectes contradictoires entre elles, en ce qu'elles étaient diamétralement opposées à la doctrine des apôtres qui s'étaient eux-mêmes contredits. Les nazaréens furent déclarés hérétiques parce qu'ils jugeaient les pratiques de l'ancienne loi indispensables malgré la nouvelle; et les gnostiques le furent également parce que, voyant ces pratiques abolies par le fait, ils crurent devoir les mépriser et les condamner. C'est le parti que tous les chrétiens ont fini par prendre.

société naissante des chrétiens. Paul et Barnabé qui l'avaient provoquée, furent chargés, avec deux autres chrétiens qu'on leur adjoignit pour cet effet, de transmettre par écrit et verbalement à toutes les églises, la décision prise par l'église de Jérusalem, et d'exhorter en tous lieux les fidèles à la recevoir avec respect et à s'y soumettre ([1]).

Il est extrêmement remarquable après cela, que les apôtres eux-mêmes, que Paul surtout, fussent les premiers, non seulement à enfreindre leurs propres lois, mais même à en conseiller, tantôt indirectement, tantôt sans ménagement ni détour, l'infraction à leurs disciples. De même que, comme nous le verrons au chapitre suivant, ils réformèrent par une décision nouvelle celle qu'ils venaient de publier concernant la dispense des cérémonies de l'ancienne loi, de même ils abolirent de leur chef les préceptes qu'ils avaient cru devoir imposer à l'église au berceau. Serait-ce que Paul, le plus ardent des sectaires et le véritable fondateur du christianisme, voyant à la fois l'insurmontable attachement des Juifs aux coutumes de leurs ancêtres,

([1]) Saint Paul fut l'apôtre spécialement chargé par le concile de communiquer aux nations non juives le décret de l'église, soit pour servir de règle aux gentils déjà convertis, soit pour favoriser la propagation de la foi parmi les peuples étrangers à la loi de Moïse. C'était aussi Paul qui avait le plus moissonné jusqu'alors dans ce vaste champ si productif pour le nouvel évangile, et sur lequel saint Pierre avait à peine posé le pied. Saint Pierre cependant avait été désigné par Dieu lui-même pour être l'apôtre des gentils. Mais par un jugement opposé des apôtres, saint Paul lui fut substitué, et saint Pierre en revint à ses Juifs. Ce fut ainsi que peu à peu l'église ne crut pas devoir respecter les préceptes des apôtres, plus que ceux-ci n'avaient respecté les ordres de leur maître.

qu'ils travaillaient sans relâche à faire généralement adopter par les chrétiens étrangers, et le peu de succès qu'il obtenait en combattant ces docteurs anti-évangéliques; serait-ce, disons-nous, qu'il eût enfin résolu de détruire jusqu'à l'ombre des superstitions judaïques, dont le dernier concile semblait avoir conservé quelques vestiges, propres avec le temps, selon lui, à rétablir ce système de servilité toute matérielle?

Toujours est-il que son zèle pour la foi chrétienne porta cet apôtre à déroger de son autorité privée à ce qu'un vrai chrétien devait à cette époque considérer comme ce qu'il y avait pour lui de plus respectable, savoir aux canons d'un synode apostolique, et à fouler aux pieds les commandemens de ses collègues et les siens, avec ceux de la plus vénérable, de la première des églises. Il dit clairement dans ses lettres, que le précepte donné précédemment et d'une manière absolue de s'abstenir des viandes qui avaient été offertes aux idoles, n'avait eu pour motif que le désir d'éviter le scandale, et l'obligation de ne pas effaroucher les consciences timorées; il ajouta que, lorsque tout en transgressant la lettre de la loi nouvelle, l'on ne péchait pas contre son esprit tel qu'il l'expliquait, l'on n'était aucunement en contradiction avec elle, puisque l'on n'avait réellement eu l'intention de la transgresser en aucun point (1).

Cette décision de la part des apôtres eux-mêmes con-

(1) S. Paul. ad Corinth. epist. 1, cap. 8, vers. 4, 11 et passim.
(*Voy.* à la fin du chapitre, la 1re note supplémentaire, sur la violation des préceptes apostoliques, et les viandes offertes aux idoles ou étouffées.

cernant le précepte qui paraissait le plus essentiel si l'on voulait tracer distinctement la ligne de séparation entre le gentilisme et la foi au Christ, dut naturellement porter, dans la suite, les fidèles à violer sans scrupule les deux autres commandemens apostoliques, savoir celui sur l'abstinence du sang et des animaux étouffés, et celui sur la fornication.

Quoique les auteurs ecclésiastiques se fissent un devoir de rappeler de temps à autre le décret entier du troisième concile des apôtres; quoique des canons très anciens, et qu'on a communément attribués aux apôtres, eussent renouvelé spécialement la défense de se nourrir de sang ou de viandes qui en continssent; quoique enfin cette défense eût été la plus long-temps respectée dans toute l'église, rigoureusement confirmée par plusieurs églises particulières, et que, d'après le cardinal Baronius, elle fût *de droit divin*, cependant le décret apostolique trouva bientôt des esprits forts qui le tournèrent en ridicule, et des chrétiens qui le méprisèrent : il n'est plus aujourd'hui qu'un souvenir historique, prouvant à l'évidence les variations jusque dans les choses les plus importantes, d'une secte qui prétend n'avoir jamais varié.

Nous ne trouvons nulle part, d'une manière positive, que les apôtres ou leurs disciples aient formellement aboli le précepte qui défend aux fidèles l'usage des femmes illégitimes. Les écrivains chrétiens se montrèrent même assez généralement contraires au concubinage; et si le soin qu'ils prenaient sans cesse de l'imputer à péché prouvait que ce péché était devenu

fort commun parmi les sectateurs de Jésus, du moins prouve-t-il également que la fornication, quelque répandue qu'elle fût, continuait à être considérée comme un abus proscrit par la loi de Dieu.

Mais il fallut finalement se mettre en harmonie avec les lois civiles et les mœurs des peuples : la discipline ecclésiastique fut modifiée par l'opinion publique et l'habitude universelle de ceux pour qui elle avait été faite. On ne lui conserva toute sa rigueur que pour les seuls prêtres, qui ne furent pas plus dociles que les simples fidèles, puisque l'église fut obligée de renouveler presqu'à chaque concile, et toujours en vain, la défense faite aux clercs de tout rang de tenir chez eux des concubines.

Ce fut vers l'an 400 que le concile de Tolède fixa les conditions auxquelles les chrétiens pouvaient avoir des maîtresses : il permit à chaque fidèle d'en prendre une et de vivre avec elle en toute tranquillité de conscience, pourvu qu'il n'eût point de femme et que sa concubine n'eût ni un mari ni un autre amant (1). Il défendit en outre aux autorités religieuses d'excommunier quiconque n'étant point engagé dans les liens ordinaires du mariage, aurait jugé plus à propos de vivre avec une maîtresse ou une amie (2).

(1) Voyez la note supplémentaire, n. 2, à la fin du chapitre.

(2) Concil. toletan. c. 17, apud Labbe, t. 2, p. 1226. — Ivon. decret. part. 8, c. 64, f. 279; c. 66, f. 279 verso. — Corp. jur. canon. decret. part. 1, dist. 34, c. 4. *Is qui non habet*, t. 1, p. 47; part. 2, caus. 32, quæst. 2, c, 6, p. 383.

Au quatorzième siècle, cette jurisprudence religieuse était encore en vigueur. On n'exigeait pour légitimer le concubinage que la bonne conduite de la femme libre, choisie publiquêment par le fidèle qui voulait en faire sa compagne, et qui s'obligeait par cela seul à la traiter honorablement comme l'épouse qu'il aurait reconnue pour telle devant la loi [1].

(1) Matth. Blastar. monach. syntagm. alphab. ad litter. Π, cap. 15, p. 222; et cap. 17, p. 225, in synodic. t. 2, part. 2.

Blastarès a recueilli les constitutions ecclésiastiques vers 1335 : il était moine de Saint-Basile.

NOTE SUPPLÉMENTAIRE.

Idolothytes. — Viandes étouffées et sang des animaux. — Violation des préceptes apostoliques.

Origène, qui paraît avoir attaché plus d'importance aux préceptes des apôtres qu'à la permission qu'ils avaient donnée de les violer, cite, à propos de celui qui concerne les idolothytes, la première épître de saint Paul aux Corinthiens (chap. 8), et en tire la preuve, qui cependant n'en découle pas, que manger des viandes offertes aux idoles, c'est s'asseoir à la table des démons; car ceux-ci se nourrissent exclusivement de l'odeur de la graisse brûlée et de l'encens qu'on offre aux idoles autour desquelles à cet effet ils ne cessent de voltiger. C'est même pour cela, prétend Origène, que les démons s'opposaient avec tant d'acharnement à l'établissement du christianisme qui, en se propageant, menaçait de leur couper les vivres. Cette croyance des chrétiens était probablement née de l'opinion professée par les gentils, dont les prêtres liaient, disaient-ils, les dieux à leurs images ou statues; ce qui rendait celles-ci bien plus vénérables pour les croyans et bien plus lucratives pour leurs ministres. Quoi qu'il en soit, Origène ajoute à ce que nous venons de rapporter, ce dont il serait assez difficile de fournir une explication raisonnable, savoir que se nourrir d'idolothytes, c'est tuer ses frères, pour lesquels Jésus-Christ a versé son sang sur la croix. Saint Justin-le-martyr condamne aussi ceux qui mangeaient les viandes offertes aux idoles, et soutient que de son temps les hérétiques seuls commettaient ce péché. Les catholiques poussèrent le scrupule jusqu'à douter si l'on pouvait en conscience boire l'eau des fontaines où les gentils avaient jeté quelque chose qui eût servi à leurs sacrifices. Athénagore dit que les démons aiment l'odeur du sang et de la chair, et qu'ils lèchent les victimes offertes en sacrifice. « Nous prions pour l'empereur, ce sont les expressions de Tertullien; mais nous ne lui offrons ni sang ni odeurs dont il n'a pas besoin : c'est là la nourriture des démons. » — Origen. cont. Celsum l. 3, n. 28, p. 465, et n. 29, p. 466; n. 37, p. 471; l. 8, n. 24, p. 760; exhortat. ad martyr. n. 45, p. 304. — S. Justin. dialog. cum Tryph. n. 35, p. 132. — Athenagor. legat. pro christian. n. 26, post s. Justin. p. 304; n. 27, p. 305. — S. Iren. adv. hæres. l. 1, cap. 1, p. 26. — Euseb. de præparat. evangel. l. 4, cap. 22, p. 173; l. 5, cap. 1 et 2, p. 181; cap. 8 et seq. p. 193. — Tertullian. ad Scapul. cap. 2, p. 86.

Saint Basile-le-grand prétend que les démons jouissent de l'odeur du

sang et de la graisse brûlée en l'honneur des idoles, ce qui fait que ces esprits immondes sont réputés s'en repaître à leur manière. Chacun d'eux se tient constamment à côté de l'idole qui lui est, en quelque sorte, consacrée, et leur corps composé d'air ou de feu se restaure aux sacrifices. Voilà pourquoi l'on dit que ceux qui mangent les idolothytes participent à la table des démons. — S. Basil. magn. comment. in Esaiam, n. 25, in append. oper. t. 1, p. 398; et cap. 11 ibid. n. 236, p. 558.— Epist. ad Corinth. 1, cap. 10, v. 20 et 21, p. 382.

Saint Biblias, qui, selon les historiens chrétiens, endura le martyre sous les empereurs Marc Aurèle et Lucius Vérus, rend témoignage du respect que montraient les fidèles de cette époque pour le décret du troisième concile des apôtres.

L'historien Socrate rapporte ce décret comme étant encore, sous le règne de Théodose-le-jeune, la seule règle à suivre pour de vrais disciples du Christ, qui, dit-il, délivrés par son moyen du pesant et vain esclavage de l'ancienne loi, devraient, en s'y conformant rigoureusement, renoncer aux frivoles disputes et aux puériles dissensions qui les divisent. Il cite à cette occasion la lettre synodique tout entière, adressée aux premiers fidèles par l'église-mère de Jérusalem, et la termine en s'écriant : « Voilà ce qui a plu au Saint-Esprit et aux apôtres..... Cependant, après eux, plusieurs chrétiens ont regardé le sang, les viandes offertes et la fornication comme des choses indifférentes; et, au contraire, ils se sont disputés avec aigreur et acharnement sur des cérémonies futiles, comme s'il eût été question d'un article fondamental de la religion. N'est-ce pas là se mettre en opposition directe avec les préceptes de Jésus-Christ et les décrets des apôtres? N'est-ce pas manifestement résister à la volonté divine ? »

Saint Cyprien avait également rappelé les décisions apostoliques, mais en les interprétant selon l'esprit qui, d'après son opinion, avait dû les inspirer. Dans les écrits de ce père africain, la fornication seule conserve le sens que lui avaient donné les apôtres : l'abstinence commandée des idolothytes y devient la défense de commettre le crime d'idolâtrie; et celle des animaux étouffés et du sang, la défense de répandre le sang, de tuer. — Euseb. hist. ecclesiast. l. 5, cap. 1, t. 1, p. 203. — Socrat. hist. eccles. l. 5, cap. 22, ibid. t. 2, p. 298 ad 300. — S. Cyprian. advers. Judæos testim. ad Quirin. l. 3, cap. 119, p. 329.

L'abstinence du sang et de la chair des animaux étouffés ou morts naturellement est honorablement mentionnée dans les écrits de Tertullien, Minutius Félix, saint Clément d'Alexandrie, etc., etc. — Vid. Tertullian. apolog. cap. 9, p. 10. — Minut. Felic. in Octav. p. 34. — S. Clement. alexandr. pædagog. l. 2, cap. 3, p. 228.

Se nourrir de l'un ou de l'autre c'est, selon Origène, courir grand

risque que le diable qui aime cette espèce de mets autant que les viandes offertes, le partage avec nous et devienne ainsi notre commensal. — Origen. cont. Celsum, l. 8, n. 30, t. 1, p. 763.

Il est défendu par les canons des apôtres, aux clercs sous peine d'être déposés, aux laïques sous peine d'être excommuniés, de manger le sang des animaux, ou la chair des animaux qui n'auraient pas rendu tout leur sang en recevant la mort. — Canon. apostol. c. 62, apud Labbe, t. 1, p. 40.

Nous ne citerons après cette autorité que les conciles de Gangres en Paphlagonie, tenu vers l'an 324; d'Orléans, en 533; de Constantinople, en 692; de Worms, en 868. — Concil. gangr. c. 2, apud Labbe, t. 2, p. 416. — Concil. aurelian. II, cap. 29, ibid. t. 4, p. 1782. — Concil. in Trullo, c. 67, t. 6, p. 1171. — Concil. wormatiens. c. 64 et 65, t. 8, p. 967.

Les Orientaux observèrent constamment le précepte de s'abstenir des viandes étouffées et du sang. Le concile de Constantinople (loco cit.) croit trouver ce précepte dans l'écriture-sainte, ainsi que la défense de commettre la fornication. Il condamne ceux qui préparent des mets avec du sang ou que la gourmandise porte à s'en nourrir, s'ils sont clercs à la déposition, s'ils sont laïques à l'excommunication. — S. Augustin. cont. Faust. manich. l. 32, cap. 13, t. 6, p. 200.

Les lois impériales elles-mêmes contribuèrent à régler la cuisine des chrétiens. « Il est parvenu à nos oreilles, dit l'empereur Léon, que l'on farcit de sang les intestins des animaux pour les servir sur la table; » en conséquence, il ordonne qu'on fouette jusqu'au sang, qu'on rase jusqu'à la peau et qu'on exile quiconque aura eu la scélératesse de faire, de vendre, d'acheter ou de manger du boudin. — Corp. juris civil. Leon. constit. novell. 58, t. 2, p. 260.

Les Latins défendirent aussi de se nourrir de la chair de certains animaux désignés, malgré Jésus-Christ et les apôtres, si constamment opposés à la distinction des mets, et malgré l'anathème lancé par le concile de Gangres que nous venons de citer, contre tout violateur de leur doctrine à cet égard. Le pape Zacharie, vers le milieu du huitième siècle, signala comme immondes, les geais, les corneilles et les cigognes: ce fut un grand péché d'en manger, et un bien plus grand péché encore de manger des bièvres, loutres ou castors, des lièvres et du cheval sauvage. Le même pontife conseille, n'y ayant point, dit-il, de constitution apostolique à cet égard, de ne manger le lard que fumé ou cuit sur le feu: quant à le servir cru, il croit que cela ne peut se faire en toute conscience qu'après les fêtes de Pâques. — Zachar. pap. epist. 12 ad Bonifac. archiepiscop. apud Labbe, t. 6, p. 1525 et 1526.

Baronius, en rapportant l'abolition par le fait du précepte apostolique

de s'abstenir de la chair des animaux étouffés, fait remarquer à ses lecteurs que cependant ce précepte était divin, et qu'il avait été donné par Dieu lui-même à tous les hommes, représentés par Noé et ses enfans, à la sortie de l'arche. La réflexion que cette circonstance devait faire naître, et que le cardinal s'est bien donné de garde d'exprimer, est celle-ci : pourquoi le temps et les hommes respecteraient-ils les dieux modernes et leurs apôtres, puisqu'ils ne tiennent aucun compte des dieux anciens et de leurs ordres les plus exprès? Mais après tout, cela n'importe guère aux soi-disant ministres de ces dieux. Il leur suffit de pouvoir établir des lois qu'ils appellent *divines*, sur la ruine d'autres lois qui avaient été divines avant elles, en attendant que leurs successeurs leur substituent *divinement* des lois nouvelles mieux adaptées aux nouveaux intérêts du sacerdoce.—Genes. cap. 9, vers. 4.—Baron. annal. eccles. ad ann. 51, n. 13, t. 1, p. 360.

Parmi les chrétiens qui se moquèrent ouvertement des préceptes des apôtres, il y en a qui font autorité dans l'église : tel est saint Augustin qui avoue que les fidèles de son temps, qu'il ne condamne aucunement de ce chef, ne se faisaient pas scrupule de manger du sang ou des animaux étouffés. « A quoi sert-il de s'informer minutieusement, dit-il, si des grives ou de petits oiseaux sont morts en répandant ou non tout leur sang? si un lièvre a été tué d'un coup de la main sur la nuque, plutôt que d'une blessure faite par un instrument tranchant? Ceux qui, avant d'en goûter, font ces questions de peur de pécher, se rendent ridicules aux yeux de tous les gens sensés. » — S. Augustin. cont. Faust. manich. l. 32, cap. 13, t. 6, p. 200.

No 2. — Concubines.

Saint Augustin ne veut pas que l'église tolère, sous aucun prétexte ni dans aucun cas, l'usage des concubines, soit pendant le mariage, soit même avant ou après : il condamne jusqu'au concubinage avec la femme destinée à devenir ensuite épouse légitime. Il doute si celle qui s'est abandonnée de bonne foi, avec le ferme propos de demeurer fidèle à son amant quand même il la renverrait de chez lui, commet un péché mortel ou seulement un péché véniel, et si demeurant concubine de cette manière, elle peut être admise dans le sein de l'église et baptisée. L'évêque d'Hippone nous apprend que les chrétiens de son temps obligeaient les femmes seules à la continence avant le mariage; mais qu'ils ne voyaient dans la fornication des hommes libres qu'un péché très véniel. Ils se croyaient permis devant Dieu ce que la loi civile leur permettait. « Il n'est pas clair, dit-il ailleurs, et j'ignore si, sous les noms de fornication et d'adultère, l'écriture entend la même chose; et si, défendant l'adul-

tère, le décalogue a aussi défendu par là la fornication entre personnes libres.» Il semble cependant pencher pour l'affirmative. — S. Augustin. homil. 49, t. 10, p. 202; de fide et operib. cap. 19, t. 4, p. 33; quæst. sup. exodum, l. 2, q. 71, p. 64; sermon. de temp. 243, in domin. 22, serm. 2, t. 10, p. 387. — Corp. jur. civil. leg. 3, § 1 D. *de concubinis*, l. 25, tit. 7, t. 1, p. 360.—Leg. 3 cod. *de naturalibus*, l. 5, tit. 27, t. 2, p. 165; et leg. 5 ad SC. orfitian. l. 6, ibid. tit. 57, p. 221.

A propos de la décision du concile de Tolède, qui permettait explicitement aux fidèles l'usage des concubines, les commentateurs ont ajouté que, bien entendu, les liens du concubinage devaient être indissolubles.

Mais cette condition ne se trouve pas exprimée dans le canon, qui est littéralement comme il suit :

« Si celui qui a une femme fidèle tient une concubine, qu'il soit privé de la communion. Du reste, celui qui n'a pas de femme, et qui, au lieu de femme, tient une concubine, ne doit pas être repoussé de la communion : il suffit qu'il se borne à la cohabitation avec une seule femme, soit épouse, soit concubine, comme il lui plaît. S'il fait autrement, qu'il soit excommunié jusqu'à ce qu'il change de conduite et fasse pénitence. » — Si quis habens uxorem fidelem, concubinam habeat, non communicet. Cæterum qui non habet uxorem, et pro uxore concubinam habet, a communione non repellatur; tantum ut unius mulieris, aut uxoris, aut concubinæ (ut ei placuerit) sit conjunctione contentus; alias vero vivens abjiciatur, donec desinat, et per pœnitentiam revertatur. — Labbe, t. 2, p. 1226.

Toute cohabitation avec une femme libre est, non un concubinage, mais un mariage, est-il dit ailleurs, pourvu que la femme ne se soit pas donnée pour de l'argent. — Le chrétien ne peut vivre qu'avec une seule femme à la fois, soit épouse, soit maîtresse à défaut d'épouse.

Le droit canon légitima le concubinage, sous condition que ce lien serait contracté pour la vie et indissoluble à l'égal du mariage : et ce qu'il y a de singulier, c'est qu'il se fonda pour cela sur l'autorité de saint Augustin que nous venons de voir si contraire à l'usage des concubines. La loi ecclésiastique n'exigeait même pas que la maîtresse eût été prise pour en avoir des enfans; il lui suffisait qu'instrument de plaisir, elle ne mît, ni ne permît à son amant de mettre aucun obstacle à la conception et à la génération. Cette condition remplie, le simple consentement mutuel, sans aucune cérémonie, ni civile ni religieuse, faisait de véritables époux. Cependant saint Augustin n'appelle pas les concubines des épouses, non, dit-il, parce que la bénédiction nuptiale leur manquait, mais uniquement parce qu'il n'y avait point d'acte civil constitutif de la dot.

Les interprètes du droit ecclésiastique, voulant se faire un titre des

décisions primitives de l'église sur le mariage, et embarrassés d'une loi synodale en contradiction avec leurs idées, ont cherché, tantôt à convertir le plus possible les concubines que cette loi permettait, en espèce de femmes légitimes, moyennant l'inviolabilité du mariage de genre mixte qui en résultait, tantôt à faire croire que c'étaient réellement des femmes légitimes, différentes des autres seulement en ce qu'elles avaient été épousées sans stipulation de dot. Dans ce dernier cas, le canon du concile de Tolède eût été absurde, puisqu'il aurait servi à établir que, depuis quatre cents ans, l'église excommuniait les femmes légitimes pour cela seul qu'elles n'étaient pas dotées.

CHAPITRE IV.

Violation des décisions apostoliques par les apôtres eux-mêmes. — Dispute entre saint Pierre et saint Paul. — Saint Pierre fondateur d'une hérésie. — Quatrième concile des apôtres. — Abrogation par l'église apostolique des décrets apostoliques. — Liberté évangélique. — Intolérance. — Abolition du mosaïsme. — L'église sans loi et sans préceptes. — Simplicité et petit nombre de ses dogmes.

Les actes et les épîtres des apôtres, tant après qu'avant la décision solennelle qui mit fin à la dispute importante sur le plus ou moins d'obligation d'observer les pratiques prescrites par la loi de Moïse, témoignent d'une égale tendance qui portait ces mêmes apôtres, tantôt à embrasser le parti que l'église ordonna de suivre, tantôt à s'attacher à celui qu'elle condamna comme contraire à l'inspiration du Saint-Esprit et aux desseins du Christ sur les fidèles, ses disciples. Le plan des nouveaux missionnaires variait avec leurs principes et leur conduite, chaque fois que semblaient varier la disposition des circonstances, leurs propres intérêts et ceux du troupeau dont ils se constituaient momentanément les pasteurs.

Après qu'eut été prononcée la sentence synodale qui détermina finalement dans la suite la ruine complète du judaïsme, Paul, sans contredit le plus éclairé et le plus habile d'entre les apôtres, déguisa de son mieux une versatilité qui paraissait ravaler sa vocation divine au niveau des entreprises ordinaires, soutenues par l'aveugle et inconstante prudence des hommes.

Quoique ses variations fussent moins choquantes

que celles de ses collègues, ou qu'elles fussent mieux dissimulées, il n'en donna pas moins plusieurs preuves remarquables de sa flexibilité selon les hommes et le temps. C'est ainsi que, tout en soutenant que la circoncision n'est rien; qu'elle ne vaut ni la peine de s'y soumettre, ni celle de s'y soustraire; que même c'est renoncer à Jésus-Christ que de chercher à la subir, puisqu'elle oblige à observer la loi ancienne que la loi de grâce a remplacée; Paul circoncit Timothée, son disciple, né hors du judaïsme et compagnon de l'apôtre des gentils pendant le voyage qu'il faisait pour recommander en tous lieux l'obéissance au concile de Jérusalem, où il venait d'être décidé que le joug de Moïse ne serait point imposé aux nations (1). Peu de temps après, il se coupa les cheveux à la manière des Nazaréens, et les offrit à Dieu pour remplir un vœu qu'il avait fait et obéir à la loi de ses pères. Il appelait cela se faire malade avec les malades pour les guérir, ou bien feindre d'être Juif auprès des Juifs pour les attirer peu à peu à la doctrine de son maître (2).

Il était néanmoins le plus ferme, comme nous l'avons déjà dit, et le plus conséquent des apôtres. Aussi

(1) Trois cents ans après saint Paul, saint Athanase dit : Tous ceux qui se font circoncire charnellement, repoussent avec mépris la circoncision spirituelle, c'est-à-dire le saint baptême (πάντες οἱ τὴν σάρκα περιτεμνόμενοι, τὴν πνευματικὴν περιτομὴν ἤγουν τὸ ἅγιον βάπτισμα λοιδοροῦσι καὶ ἀποστρέφονται). — S. Athanas. quæst. 38 ad Antioch. t. 2, p. 345.

(2) Act. apostol. cap. 16, vers. 3; cap. 18, vers. 18. — S. Paul. epist. 1, ad Corinth. cap. 7, vers. 18 et seq.; cap. 9, vers. 20 et seq. — Id. ad Galat. cap. 3 et 4; cap. 5, vers. 1 et seq.

La doctrine de saint Paul sous le rapport que nous venons d'exposer, fut singulièrement perfectionnée par les jésuites qui se firent *tout à tous*.

résista-t-il ouvertement, résista-t-il en face à l'apôtre Pierre, lorsque celui-ci lui parut montrer une timidité qu'il déclara *répréhensible* (1), parce que l'erreur manifeste dont Pierre se rendait coupable en favorisant par dissimulation des superstitions que rien ne pouvait faire excuser, l'avait finalement porté à répandre ses opinions et à forcer de judaïser les gentils récemment convertis à la loi nouvelle, ce qui donna naissance aux hérétiques *nazaréens* (2), secte chrétienne séparée de l'église par l'apôtre Pierre avant qu'il eût été rappelé à son devoir par l'apôtre Paul, et qui, au commence-

(1) Il est remarquable que l'apôtre saint Pierre, celui dont procèdent en quelque sorte tous les pasteurs de Rome, qui depuis, sous le nom de papes, ont émis la prétention d'être infaillibles, celui par conséquent qui aurait dû être le prototype de l'infaillibilité, ait erré d'une manière si manifeste que saint Paul a cru devoir lui prouver *en face* sa culpabilité.

(2) « Ceux, dit saint Augustin, qui s'appellent chrétiens nazaréens, et qui, à l'instar des Juifs, se font circoncire charnellement, sont des hérétiques nés de l'erreur que professait Pierre avant qu'il eût été rappelé à son devoir par Paul, et qui persistent encore aujourd'hui dans cette fausse voie (Illi qui se christianos nazarenos vocant, et more judaico carnalia præputia circumcidunt, hæretici nati ex illo errore in quem Petrus devians a Paulo revocatus est, in hoc usque persistunt).

Tous les Juifs qui, dans le commencement, embrassèrent la croyance au Christ, persévérèrent malgré cela dans l'observance de la loi de Moïse. Ils prenaient, comme nous avons vu, le nom d'*ébionites* ou pauvres, et dans leur simplicité, interprétaient la loi et les écritures à la lettre, sans subtiliser ni allégoriser en rien. Les uns croyaient que Jésus était né d'une vierge; d'autres, que c'était un homme supérieur aux autres, mais non extraordinaire ou surnaturel. Quand, le judaïsme ayant été proscrit, les ébionites furent déclarés hérétiques, ils rejetèrent tous la divinité de Jésus. Saint Pierre était ébionite ou nazaréen ou chrétien juif, au point qu'il fallut une vision miraculeuse pour le convertir à un christianisme plus libéral. — S. Augustin. cont. donat. l. 7, cap. 1, p.75. — Origen. advers. Celsum, l. 2. n. 1, t. 1, p. 385; l. 5, n. 61, p. 625.

ment du cinquième siècle, avait conservé la circoncision en l'honneur de Moïse, tout en recevant le baptême par amour pour Jésus-Christ (1).

Supposons, pour un moment, que Paul eût ignoré la doctrine répandue par Pierre; celui-ci aurait continué à enseigner, au nom du Saint-Esprit, ce que les catholiques, depuis la dispute des deux apôtres, ont regardé comme une hérésie. Nous aurions ainsi deux églises radicalement différentes ou plutôt opposées, et entre lesquelles il serait difficile aux croyans de nos jours de faire un choix motivé, en déterminant quelle est celle que le Saint-Esprit n'a pas trompée en l'inspirant. De cette supposition qui n'offre rien d'impossible, concluons que des apôtres et des premiers disciples peuvent fort bien avoir enseigné à l'insu de leurs collègues, nombre de dogmes que ceux-ci auraient, s'ils les avaient connus, déclarés erronés, et que le catholicisme a reçus comme vérités fondamentales.

Quoi qu'il en soit, la victoire que Paul avait si courageusement remportée sur le premier des apôtres en faveur de la liberté évangélique, n'avait point fléchi l'esprit des chrétiens juifs de l'église de Jérusalem. Lorsque l'apôtre des gentils y rendit compte dans une assemblée des anciens, convoquée à ce sujet chez Jacques, surveillant des chrétiens de la ville sainte, des progrès que ses prédications faisaient faire à la foi du Christ chez les nations étrangères, après

(1) Sur la dispute entre saint Pierre et saint Paul, nous renvoyons à la note supplémentaire n° 1, à la fin du chapitre.

les louanges que méritait son zèle, il reçut l'injonction d'aller au temple et de s'y purifier avec d'autres disciples de Jésus, connus par leur attachement à la loi de Moïse. Vous voyez, lui dirent les apôtres, combien nous sommes ici de milliers de Juifs, tous convertis à la foi au Christ, mais stricts observateurs des pratiques de nos pères. Ils ont appris que vous travailliez à enlever à Moïse les Juifs étrangers que vous étiez parvenu à attirer à notre doctrine. Prouvez qu'il n'en est rien, et que vous-même vous vous soumettez volontairement aux obligations que la loi mosaïque impose ([1]).

Paul obéit aux ordres du quatrième concile apostolique qui venait d'abroger formellement les décisions du troisième, en décidant que les Hébreux chrétiens pourraient continuer en conscience à se faire circoncire et à sacrifier, afin, disent les écrivains ecclésiastiques, que la mère synagogue ne fût pas renversée brusquement comme l'était le polythéisme, puisqu'elle n'était pas au même degré impie et mortifère; mais pour qu'elle eût au contraire l'honneur d'être enterrée lentement et progressivement. ([2]). Quelque temps après, Paul cité devant les tribunaux pour rendre compte de ses opinions et de sa conduite, ne se vante

([1]) Act. apostol. cap. 21, vers. 18 et seq.

([2]) Les cérémonies juives, dit le vénérable Bède, avaient été déclarées non obligatoires, mais elles n'avaient pas été abolies : les Juifs convertis purent les observer; les gentils convertis ne durent point les observer. — V. Bed. in act. apostol. cap. 21, t. 5, p. 911 et 912; retract. in act. apostol. cap. 21, t. 6, p. 36. — Baron. annal. eccles. ad ann. 58, n. 118 et seq. t. 1, p. 583. — Concil. collect. t. 1, p. 22 ad 24.

que d'être bon juif, et s'il avoue qu'il sert Dieu selon les principes de la secte ou de l'hérésie à laquelle il appartient ([1]), il a toujours soin d'ajouter qu'il observe aussi la loi et les prophètes dont il se déclare dévot sectateur. Il parle bien de Jésus devant le roi juif Agrippa, et il annonce sa résurrection, mais c'est seulement en vertu du dogme de la résurrection universelle, soutenue par les pharisiens, dont lui Paul fait partie, et auxquels comme à tous les autres hommes, il a reçu mission d'annoncer la doctrine de celui qui les a précédés dans la voie de la vie éternelle ([2]).

Si la liberté évangélique, cette liberté précieuse d'observer ou de ne pas observer, suivant le plus ou moins de faiblesse des consciences, des pratiques d'ailleurs étrangères à la morale et presque indifférentes aux yeux de la raison, avait été le résultat final de tant d'hésitations, de variations et de contradictions de toute espèce, jusqu'aux tâtonnemens mêmes qui auraient mené vers un but si désirable eussent mérité le respect de toute âme noble et généreuse. Mais de même que chacun n'avait cherché qu'à contraindre les autres

([1]) Act. apostol. cap. 24, vers. 11 et seq.; cap. 25, vers. 8.

([2]) Ibid. cap. 26, vers. 4 et seq.

Cette résurrection n'était autre chose qu'une transmigration des âmes, comme celle enseignée par Pythagore.

N'oublions pas qu'en s'avouant pharisien, saint Paul se reconnut aussi fataliste ou prédestinataire comme tous ceux de cette secte. La liberté humaine, nous le disons plus bas, n'était en crédit chez les Juifs qu'auprès des seuls saducéens, fort honnêtes gens, mais qui ne croyaient pas à l'immortalité de l'âme et qui rejetaient toute tradition. — Prideaux, hist. des Juifs, liv. 13, t. 5, p. 74 et suiv.

à embrasser ses propres opinions, à l'exclusion de toute opinion contraire, de même on en vint en dernière analyse à embrasser un système général d'intolérance, surtout envers la religion juive qu'on abandonnait; ce système paraissait devoir être le cachet de la secte nouvelle comme il l'avait été de la nation où elle avait puisé son origine. Tandis que Paul détournait les juifs grecs de l'obéissance aux pratiques mosaïques, Pierre cherchait à circoncire jusqu'aux gentils; peu après que le troisième concile des apôtres eût décidé qu'on n'imposerait pas aux gentils le joug des cérémonies juives, comme étant inutile aux sectateurs du Christ, le quatrième concile résolut de faire porter ce même joug par les chrétiens juifs, comme étant nécessaire à la perfection vers laquelle ils tendaient. Peu à peu le judaïsme ne fut plus que toléré parmi les chrétiens, quelle que fût leur origine(1). Finalement la haine chrétienne l'emporta sur l'opiniâtreté juive, et le nom, la loi et les pratiques du judaïsme furent proscrits, même pour les enfans de Moïse, aussitôt que le baptême les avait enrôlés dans une milice qui désormais ne voulait plus souffrir d'autre étendard que celui sous lequel elle marchait à la conquête de l'univers (2).

(1) Euseb. hist. ecclesiast. l. 2, cap. 17, t. 1, p. 66.

(2) Il est défendu aux chrétiens, clercs et laïques, d'entrer dans les synagogues juives pour y prier, sous peine d'excommunication pour ceux-ci et de déposition pour les autres. C'est ainsi que s'expriment les canons dits *des apôtres*, et qui par là seulement sont prouvés ne pas être d'une époque où il était encore du moins libre d'être juif ou de ne l'être pas. — Can. apostol. c. 63, apud Labbe, t. 1, p. 39.

Voyez à la fin du chapitre, la note supplémentaire, sur l'abolition progressive des préceptes lévitiques par les chrétiens, n° 2.

Le christianisme, nous l'avons prouvé, demeura, du temps même des apôtres, sans loi et sans préceptes ([1]) : il fut permis à chaque chrétien de continuer à vivre comme il le faisait avant de croire, si encore il

([1]) Cependant le catholicisme qui prétend avoir résumé en lui l'essence de la doctrine chrétienne, est devenu la religion la plus compliquée en préceptes de toute espèce, pour la distinction des jours et des mets, les abstinences, les jeûnes, les prières déterminées, les cérémonies les plus minutieusement réglementées, etc., etc., etc.; toutes choses matériellement et directement opposées aux enseignemens de Jésus et de ses disciples. De temps en temps un homme de bon sens s'élevait contre ces pratiques vaines, mais bientôt l'entraînement général l'emportait sur la raison. Saint Basile, par exemple, trouve ridicule le vœu de s'abstenir d'une sorte de mets : il veut qu'on défende aux fidèles de le faire; car, dit-il, tout ce que Dieu a créé est bon, pourvu qu'on en fasse usage en lui rendant grâces. La promesse de s'en passer est absurde, et l'action de s'en passer est inutile. — Pendant la persécution sous Vérus, un des confesseurs observait dans la prison ses abstinences accoutumées : ses camarades de souffrances l'avertirent qu'il était de son devoir de les imiter en usant indifféremment de tout ce qui leur était offert, sans les scandaliser davantage en ne se nourrissant que de pain et d'eau; et il obéit. — S. Basil. epist. 199 (alias 2) ad Amphiloch. c. 28, t. 3, p. 294. — Euseb. hist. eccles. l. 5, cap. 3, p. 212.

Du temps de saint Augustin, le christianisme avait déjà fait de larges brèches à sa simplicité primitive, et l'évêque d'Hippone n'avait pas peu contribué à cette déplorable métamorphose. Cependant il avoue encore que Jésus n'avait voulu nous soumettre qu'à un joug fort léger; que pour cela il n'avait lié son nouveau peuple que par très peu de sacremens, d'une signification claire et précise, tels que le baptême au nom de la Trinité, la communion de son corps et de son sang, et, dit-il, ce qu'il peut y avoir encore dans les écritures canoniques, *s'il y a réellement autre chose* (sacramentis numero paucissimis, significatione præstantissimis, societatem novi populi colligavit, sicuti est baptismus Trinitatis nomine consecratus, communicatio corporis et sanguinis ipsius, et si quid aliud in scripturis canonicis commendatur). — S. Augustin. epist. 118 ad Januar. t. 2, p. 212. — Il y a loin, bien loin de là à la netteté avec laquelle nos dogmatiques catéchismes déterminent le nombre de sept sacremens, et aux minutieuses, aux vétilleuses pratiques qui les rendent si difficiles à administrer et à recevoir, et d'un allégorisme si embrouillé.

le jugeait convenable; on n'imposa aux fidèles que les seuls devoirs que prescrivent la raison et la morale, et par-dessus tout un amour, une charité sans bornes envers leurs frères (1). Les dogmes apostoliques furent également simples et peu nombreux, et ils restèrent tels aussi long-temps que des esprits contemplatifs et portés au merveilleux, ou des âmes pieusement ambitieuses ne se furent pas chargés de les amplifier en les expliquant. Les apôtres n'ajoutèrent au dogme fondamental de la religion juive, l'unité de Dieu, et aux dogmes que les pharisiens soutenaient contre la secte de Sadoc (2), ceux de l'immortalité de l'âme, récom-

(1) « L'homme qui, appuyé sur la foi, l'espérance et la charité, demeure fermement attaché à ces vertus, n'a pas besoin des saintes-écritures, si ce n'est pour instruire les autres. Aussi beaucoup de chrétiens vivent dans la solitude sans s'embarrasser des autorités sacrées, et guidés simplement par les vertus que nous venons de nommer. » — S. Augustin. de doctrin. christ. l. 1, cap. 39, t. 3, p. 9. — Cette proposition libérale de saint Augustin serait une hérésie manifeste si elle était émise de nos jours.

Et encore la foi dont parle saint Augustin pourrait-elle être interprétée dans un sens plus ou moins étroit. Il n'en était pas de même de celle, telle que les apôtres pouvaient la concevoir. Nous venons de voir à combien peu d'articles elle s'étendait. Hé bien! malgré cela, il y eut, pendant quelque temps, des écrivains chrétiens assez équitables et d'assez de raison pour juger que même cette foi-là n'était pas nécessaire, pourvu que l'on se conformât aux préceptes du devoir et du bon sens. Saint Justin-le-martyr le dit en propres termes (nous avons inséré le texte même du passage très remarquable où se trouve cet aveu, dans une note du liv. 4, chap. 1, t. 2): selon ce père de l'église, le chrétien n'est que l'homme raisonnable et vertueux, et tout homme vertueux et raisonnable est chrétien. A le considérer de ce point de vue élevé, le christianisme n'est effectivement plus que l'association religieuse de tous les hommes libres et justes, disant avec fierté aux tyrans et aux bourreaux: *Vous pouvez nous tuer; mais pour nous nuire, vous ne le pouvez pas* (Ὑμεῖς δ' ἀποκτεῖναι μὲν δύνασθε, βλάψαι δ' οὔ). — S. Justin. apol. 1, n. 2, p. 44; n. 46, p. 71.

(2) Voyez à la fin du chapitre, notes supplémentaires, n° 3.

pensée ou punie dans une vie à venir, et de la résurrection future des corps, que la croyance en une mission divine de Jésus, le Christ et le fils de Dieu, son Messie sur la terre, promis au monde par des prophètes que l'esprit de Dieu avait inspirés, condamné au supplice de la croix et ressuscité d'entre les morts ([1]). La doctrine de Jésus avait été une résignation presque apathique à tous les événemens de la vie, si indifférente aux yeux de ses vrais disciples qui ne faisaient que la traverser avec lui pour se reposer dans le sein de son père au royaume céleste; elle avait été une abnégation complète des plus chers intérêts de l'homme, de tous soins, de toute prévoyance, en un mot, de

([1]) A ceux qui niaient la résurrection des morts, saint Paul répondait par ce raisonnement assez bizarre : si les morts ne ressuscitent pas, le Christ n'est pas ressuscité. A ceux ensuite qui niaient seulement la résurrection du Christ, il disait plus raisonnablement : si le Christ n'est pas ressuscité, toute notre prédiction est vaine et notre foi est vaine aussi. — S. Paul. ad Corinth. 1, cap. 15, v. 12 et seq.

Lactance se moqua beaucoup de l'ascension miraculeuse de Romulus, de Jules César et des empereurs romains. Il ne sentait donc pas que la plupart de ses argumens et de ses plaisanteries tombaient sur l'ascension surnaturelle de Jésus. Il est cependant vrai de dire que les chrétiens avaient trouvé le moyen d'établir une différence à leur avantage. Trop connus comme hommes pour être des dieux essentiellement, Romulus et César avaient été déifiés par leurs adorateurs. Les chrétiens, au lieu d'un homme fait Dieu par ses semblables, ce qui était fort sujet à caution, se donnèrent un Dieu fait homme, ce qui était du moins plus difficile à réfuter. — Lactant. instit. divin. l. 1, cap. 15, t. 1, p. 69 et 70.

Cela n'empêcha pas néanmoins les gentils de rétorquer contre le Dieu des chrétiens les reproches que ceux-ci avaient adressés aux divinités du polythéisme : ils ne l'épargnèrent guère sur ce qu'il avait eu de commun avec l'humanité, et surtout sur ce qu'il y avait eu de plus vulgaire et de plus abject, du moins en apparence, dans la vie de Jésus, savoir sa position sociale, les persécutions qu'il avait endurées et son supplice. — Origen. cont. Celsum, l. 2, n. 31, p. 413.

l'homme terrestre tout entier, dont la Providence s'occupait sans cesse, et qu'elle dirigeait à sa seule volonté et par des voies à elle seule connues, vers l'unique but des chrétiens, le règne éternel de Dieu. Aux motifs spirituels qui pouvaient convaincre ses disciples, Jésus avait joint un motif matériel beaucoup plus puissant pour un peuple grossier; c'était celui de la destruction de Jérusalem ou de la fin du monde, comme on l'interpréta bientôt généralement, qui étant toujours attendue par la génération existante, la faisait facilement renoncer à des biens qui allaient périr, pour un bonheur prochain et sans fin (1). Le Messie, en mourant, avait fait passer les hommes de l'esclavage de la loi ancienne qui n'était qu'une figure, à la liberté évangélique qui en était à la fois l'esprit et l'accomplissement.

Ajoutons à ces faits celui du don mystérieux du Saint-Esprit aux fidèles qui confessaient Jésus-Christ, ainsi que la croyance en des esprits subalternes, purs ou impurs, répandus sur la terre parmi les hommes, et nous aurons la somme des dogmes admis généralement aux temps apostoliques. Tout véritable chrétien avait, dans l'origine, la faculté de chasser les mauvais anges ou démons, d'abord au nom du Seigneur, comme chez les Juifs auxquels on avait emprunté ces esprits malfaisans (2), et peu après au nom de Jé-

(1) Voyez l'Introduction, § 6, notes supplémentaires, n. 1.

(2) Les Juifs avaient emprunté ces esprits aux Perses. La secte chrétienne des manichéens les rendit à leur première destination, c'est-à-dire qu'elle partagea également entre eux et le bon principe la force et la puissance originelles. Elle expliqua de cette manière l'existence du mal.

sus qui, selon les écritures, en avait beaucoup chassé lui-même ([1]). Le pouvoir d'exorciser se concentra dans la suite : on l'ôta aux fidèles en général, pour en faire un des degrés de la hiérarchie ecclésiastique.

dont la possibilité avait été une pierre d'achoppement pour tous les philosophes païens et chrétiens, qui n'avaient admis qu'un principe absolu et unique. Les manichéens furent déclarés hérétiques, tandis que, par une bizarrerie inexplicable, plusieurs écrivains catholiques qui avaient adopté plus ou moins complétement les opinions de Manès, réussirent cependant à esquiver la condamnation pour manichéisme. Nous ne citerons ici que Lactance : « Dieu, dit-il, si sage dans ses vues, si habile dans leur exécution, produisit, avant de commencer à faire le monde, un esprit semblable à lui, afin qu'il fût doué des facultés et du pouvoir de Dieu-Père. Ensuite, il en fit un autre qui ne conserva pas le caractère de son origine divine. Celui-ci, de son propre mouvement, se livra à l'envie qui l'infecta comme un poison, et il passa du bien au mal : ce fut spontanément, car Dieu lui avait accordé le libre arbitre, qu'il se mérita à lui-même une dénomination opposée à sa première nature. Il suit de là que la maligne jalousie est la source de tous les maux. »

Plus loin, on lit : « Le principe de tous les biens, c'est Dieu ; celui des maux est l'éternel ennemi de son divin nom (le diable), dont nous avons souvent parlé. » — Lactant. de divin. institut. l. 2, cap. 9 t. 1, p. 143 ; et l. 6, p. 445.

Finalement, les chrétiens ont de nouveau dépouillé leurs démons de toute puissance indépendante et réelle ; et ils les conservent ainsi, réduits une nullité absolue, pour autant que Dieu ne les en tire expressément ar un acte de sa volonté, et pour la circonstance seulement dans laquelle il veut se servir de leur funeste intervention. Cela en a fait de pauvres diables, et du bon Dieu un être qui n'est pas toujours bon.

([1]) S. Gregor. nazianz. carm. 61, ad Nemesium, t. 2, p. 142.

NOTES SUPPLÉMENTAIRES.

No 1. — Dispute entre saint Pierre et saint Paul.

La dispute entre saint Pierre et saint Paul, sur une erreur manifeste du premier, comme le prouve très catholiquement saint Augustin, dispute qui semble n'avoir eu lieu que pour former le premier anneau de la formidable chaîne d'argumens contre l'infaillibilité des papes, a beaucoup embarrassé les pères de l'église. La plupart d'entre eux ont employé toute l'adresse dont ils étaient pourvus pour mettre l'un et l'autre de ces apôtres à l'abri de tout reproche, ce qui certes n'était pas facile : le moyen le plus simple était de nier que la chose eût été sérieuse. Origène, dans le dixième livre de ses stromates, où il explique l'épître aux Galates, fut le premier, dit saint Jérôme, à prendre le parti de faire passer le différend des apôtres sur les cérémonies juives pour une affaire convenue, où chacun d'eux avait eu son rôle à remplir; seul moyen, selon ce père de l'église, de rendre excusables les reproches adressés par saint Paul à son collègue au sujet d'une faute dont il était aussi coupable que lui. Tertullien a avancé la même opinion. Il avait à combattre l'hérétique Marcion qui accusait saint Pierre, saint Jean et saint Jacques, les trois colonnes du christianisme, d'avoir varié dans leurs paroles et dans leur conduite, selon les circonstances et les personnes avec lesquelles ils se trouvaient en rapport; qui accusait en outre saint Paul d'avoir blâmé les deux autres de ce chef, quoiqu'il fût aussi blâmable qu'eux. Tertullien prétendit que la réprimande adressée par saint Paul à son collègue, ne l'avait été que par manière de conversation, à propos d'une opinion énoncée sans qu'il y eût été attaché la moindre importance; qu'il n'y avait eu, en un mot, ni faute réellement commise par l'apôtre Pierre, ni condamnation réelle par l'apôtre Paul.

Saint Jean Chrysostôme a cherché à sortir d'embarras par la même voie. Si Pierre avait réellement péché, dit-il, et que Paul l'eût réprimandé pour tout de bon, tous deux auraient également été coupables, le premier pour avoir judaïsé, le second pour l'avoir corrigé, non charitablement et en particulier, mais impérieusement et devant tout le monde (coram omnibus). Parmi une foule de mauvaises raisons qu'il allègue pour prouver que saint Pierre avait bien fait de feindre qu'il soutenait les pratiques mosaïques, et saint Paul de simuler le zèle contre une erreur dont il savait bien que son collègue n'était pas coupable, saint Chrysostôme veut nous faire croire que le premier de ces apôtres

péchait volontairement contre la liberté évangélique, afin de mieux mettre le second à même de soutenir cette précieuse liberté ; ce qu'il n'aurait jamais réussi à faire aussi efficàcement, s'il avait directement condamné les Juifs convertis pour leur attachement opiniâtre aux cérémonies de l'ancienne loi, puisque ces Juifs n'avaient pas autant de confiance en lui qu'en saint Pierre qu'ils regardaient comme leur apôtre particulier, dont par conséquent la docilité aux réprimandes de son collègue pouvait seule les disposer à écouter les avis de l'apôtre des gentils.

Saint Jérôme pense, comme saint Chrysostôme, que la dispute dont il s'agit était entièrement feinte, et qu'il n'était question que d'arracher par ruse les Juifs à la loi de Moïse. Il eut à ce sujet une discussion très longue avec saint Augustin, cette *cime* des théologiens, comme l'appelle le cardinal Baronius.

Saint Augustin blâme vertement son contemporain saint Jérôme qui, comme il le dit, se constitue en cette affaire l'apologiste du mensonge. C'est saint Augustin qui accuse saint Pierre d'avoir été le fondateur d'une hérésie, non en observant lui-même la loi de ses pères, mais en l'imposant à ceux à qui les apôtres avaient reçu mission d'annoncer une nouvelle loi. Il aime beaucoup mieux qu'on puisse condamner l'un de ceux-ci pour une erreur commise, que d'avoir à avouer que tous ont voulu nous tromper dans les écrits qu'ils nous ont laissés et que nous vénérons comme écritures saintes, et partant comme exemptes de toute fausseté, de toute ambiguité même. Si une fois nous admettons, dit l'évêque d'Hippone, que les apôtres ou les évangélistes ont pu glisser d'officieux mensonges dans ce qu'ils nous ont laissé d'eux; si nous avouons que leurs écrits ont été falsifiés, non par d'autres, mais par eux-mêmes, leurs actions et leurs paroles demeureront sans autorité, et toutes, sans exception, pourront être révoquées en doute. Quant à saint Paul, Augustin le déclare exempt de tout reproche : il ne voit dans ses variations qu'un légitime usage de la liberté évangélique, qui lui permettait de s'astreindre à volonté à une pratique indifférente, ou de la négliger et de la répudier, surtout dans la louable intention de ne pas scandaliser ses frères, Juifs et gentils, avec lesquels il était en continuelle relation, saint Pierre d'ailleurs lui ayant recommandé lui-même très expressément de ne choquer les opinions ni les usages de personne.

Eusèbe, l'historien de l'église, croit que le Céphas à qui Paul résista ouvertement à Antioche, n'était pas son collègue saint Pierre, mais bien un des soixante-dix disciples de Jésus-Christ.

Rien n'est plus curieux que de voir le cardinal Baronius se débattre vainement pour échapper à un dilemme qu'il se pose à lui-même. Il faut nécessairement, dit-il, que Pierre fût coupable si Paul avait raison de

le trouver repréhensible, ou que Paul le fût s'il le reprenait à tort : il faut que saint Pierre ait péché ou que saint Paul ait menti.

Vid. S. Hieronym. epist. ad s. Augustin. et s. August. ad s. Hieronym. 67, t. 4, part 2, p. 606 ; 74, p. 618 et seq. ; 76, p. 630 et seq. — Tertullian. de præscript. hæretic. cap. 23, p. 210 ; advers. Marcion. l. 4, cap. 3, p. 414, et l. 5, cap. 3, p. 463. — S. Joann. Chrysost. in capit. 2, epist. ad Galat. comment. n. 4 et seq. t. 10, p. 686 ; in illud *In faciem Petro restiti*, homil. t. 3, p. 362 et seq.—S. August. epist. 8 et 9 ad Hieronym. t. 2, p. 15 et seq. ; epist. 19 ad eumd. p. 27 et seq. ; exposit. epist. ad Galat. t. 4, p. 379 ; de baptism cont. donatist. l. 2, cap. 1, t. 7, p. 39 ; l. 6, cap. 2, p. 66 ; l. 7, cap. 1, p. 75 ; lib. de mendacio, cap. 5, t. 4, p. 94 ; de agone christian. cap. 30, t. 3, p. 292. — Euseb. hist. eccles. l. 1, cap. 12, t. 1, p. 35. — Baron. annal. eccles. ad ann. 34, t. 1, p. 365 ; n. 44, p. 369.

No 2.— Abolition des préceptes lévitiques par les chrétiens.— Argumens du manichéen Fauste contre saint Augustin et ses co-réligionnaires.

L'église de Jérusalem, toute composée de Juifs, conserva plus longtemps que les autres églises, la religion, les pratiques et les mœurs mosaïques ; elle fut juive pendant près d'un siècle, et le serait peut-être demeurée encore, si la prise de Jérusalem par Titus n'avait dispersé ses membres au milieu des peuples chrétiens, déjà dépouillés des préjugés que les anciens enfans de Dieu avaient, dans le principe, légués aux nouveaux.

Tant que les chrétiens furent juifs, on put aisément les prendre pour une association de rigoristes de la loi de Moïse, qui voulaient se distinguer parmi leurs superstitieux co-sectaires, de même que d'autres communautés déjà existantes chez les Juifs, et réellement juives elles-mêmes, pouvaient être confondues avec les chrétiens primitifs.

Elles le furent en effet par l'évêque Eusèbe, dans le passage que nous citons. En parlant, d'après l'historien Philon, des ascètes et des thérapeutes, auxquels on peut joindre les esséniens, Eusèbe les traite comme des chrétiens véritables. Les esséniens, en effet, ne reconnaissaient, selon Flave Josèphe, d'autre puissance, d'autre force, d'autre mobile que le pouvoir de Dieu. Ils croyaient les ames immortelles et vouaient leur vie à des actes de justice. Ils envoyaient des dons au temple, mais n'y faisaient aucun sacrifice, n'offraient à Dieu que leur propre cœur. Ils cultivaient la terre, vivaient ensemble et en communauté de biens. Au nombre de plus de quatre mille, ils n'avaient ni femmes ni esclaves, afin d'éviter toute occasion de discorde et d'injustice. Des administrateurs, nommés par eux, soignaient les intérêts de tous, et pourvoyaient

les tables communes. Ils étaient sévères au point d'*excommunier* quiconque d'entre eux avait commis quelque faute grave, avaient le serment en horreur, et ne mettaient point de bornes aux devoirs de l'hospitalité : chez chacun d'eux, tout appartenait au voyageur accueilli comme à l'hôte qui le recevait. Ils vivaient dans la continence, absolue même chez plusieurs d'entre eux qui croyaient la paix incompatible avec le commerce des femmes, et la fidélité de la femme envers l'homme impossible; d'autres permettaient le mariage après un noviciat de trois ans, et sous la condition expresse de ne pas cohabiter avec une femme enceinte. Leur constance dans les tourmens était admirable : ils riaient au milieu des supplices que les Romains leur firent endurer pendant la guerre de Judée, pour les porter, soit à maudire leur législateur, soit à manger les mets auxquels la loi leur défendait de toucher. — Flav. Joseph. antiq. judaic. l. 18, cap. 1, n. 5, t. 1, p. 871; de bello jud. l. 2, cap. 8, n. 2 ad 13, t. 2, p. 160 et seq.

Au reste, esséniens et thérapeutes étaient, comme l'étaient dans l'origine les chrétiens eux-mêmes, des mystiques, des espèces de dévots juifs, à l'instar de ce que furent plus tard les mystiques, les contemplatifs, les moines, les ermites et les dévots chrétiens : ceux-ci professent l'ultra-christianisme, comme les autres professaient l'ultra-judaïsme. Les chrétiens ne formèrent réellement une secte, que lorsqu'ils eurent manifesté l'ambition de fonder une religion entièrement séparée et décidément intolérante. Les circonstances les favorisèrent. Ce fut une religion qu'ils établirent, sur les ruines de ce qui avait cessé de pouvoir exister comme institution sociale et comme culte.

Nous voyons dans les écrits de saint Justin, que beaucoup de chrétiens à la façon de saint Paul, croyaient devoir éviter jusqu'à la conversation et la société des chrétiens à la façon de saint Pierre. Le tolérant martyr dit même qu'il n'imite pas cet exemple, pourvu néanmoins que ses frères judaïsans ne soient pas animés de l'esprit de prosélytisme et d'exclusion envers leurs frères d'une opinion plus libérale; il ajoute qu'il pense que ces sectateurs à la fois de Moïse et de Jésus-Christ seront sauvés. — S. Justin. dialog. cum Tryph. n. 45, p. 141; n. 47, p. 142.

Du reste, la législation mosaïque devant de cette manière être répudiée et détruite par ses disciples, il était assez inutile que Jésus vînt sur la terre pour, comme il le leur annonça, accomplir la loi et les prophéties et non pour les abolir. Il s'est beaucoup trop avancé en prédisant que le ciel et la terre s'abîmeraient plutôt qu'une seule lettre, un seul point du texte de la loi ne seraient mis en péril; et il s'est d'avance condamné lui-même et a condamné ceux qui, plus tard, auraient enseigné ses paroles et en son nom, en rejetant du royaume des cieux quiconque violerait ou porterait à violer un des moindres commandemens de cette loi qui

allait bientôt être un objet de proscription et d'horreur. — Evangel. secund. Matth. cap. 5, v. 17 ad 19; secund. Luc. c. 16, vers 17.

C'était une contradiction manifeste chez les chrétiens que de mettre à contribution la loi ancienne des Juifs, qui, d'après eux-mêmes, avait été détruite par l'article essentiel de leur nouvelle loi. Néanmoins, saint Cyprien s'appuie, par exemple, sur un précepte du deutéronome (chap. 22, v. 5), qui défend l'échange d'habits entre personnes de sexe différent; et, à l'imitation de Tertullien, il fonde sur cette prohibition sa sévérité contre les histrions, sévérité que, probablement pour le même motif, le concile trullien confirma, en proscrivant les spectacles, les mimes et les ballets.

Saint Jérôme semble insinuer que la défense d'observer les préceptes et les cérémonies du judaïsme ne date que de l'époque de la destruction du temple; qu'elle n'est même qu'une conséquence de cette destruction, la loi juive, dont par conséquent le père de l'église chrétienne reconnaît l'autorité réelle, ayant elle-même déclaré que, sans son temple, rien de ce qu'elle ordonnait en matière de préceptes lévitiques, ne pouvait avoir légalement lieu. — S. Hieronym. ad Nepotian. epist. 34, t. 4, part. 1, pag. 263.

Ceux qui aujourd'hui veulent sanctifier le judaïsme à cause des emprunts que le christianisme lui a faits, n'ont probablement pas remarqué le passage suivant de saint Athanase: « La loi des Juifs, dit ce père, quoique opposée diamétralement à celle des gentils, n'en est pour cela ni plus religieuse, ni plus vraie (Ἰουδαϊσμὸς ἀντίκειται πρὸς ἑλληνισμὸν, καὶ οὐδέτερος εὐσεβὴς, ἀλλ' ἀμφότεροι τῆς ἀληθείας ἐκτὸς). » Arnobe avait déjà avoué, avec la même ingénuité, que les livres sacrés des Juifs n'ont pour nous aucun intérêt; qu'ils ne nous regardent en rien. C'est à propos de la corporéité de Dieu et de ses membres humains; ce qu'Arnobe, comme nous le verrons, appelle des fables juives et saducéennes (quæ aut nihil ad nos attinent, nec ex aliqua portione quicquam habent commune nobiscum). Que si, ajoute-t-il, l'on veut à toute force que nous nous en occupions comme de choses semblables aux nôtres, il faudra, avant tout, qu'on nous trouve des docteurs d'une haute intelligence, pour débarrasser ces écritures des nuages et des enveloppes qui en cachent le vrai sens à nos yeux. Saint Thomas distingue les préceptes en cérémoniaux et en légaux; les premiers, devenus criminels, ont cessé de plein droit à l'avénement du Christ; les autres, qui n'ont rien de mauvais par eux-mêmes, sont censés abolis s'ils ne sont pas réimposés par l'évangile (Tum totaliter debuerunt cessare legalia, quasi jam veritate eorum consummata. — Judicialia præcepta... sunt evacuata per adventum Christi, aliter tamen quam cæremonialia; nam cæremonialia adeo sunt evacuata, ut non solum sint mortua sed etiam mortifera obser-

vantibus post Christum, maxime post evangelium divulgatum. Præcepta autem judicialia sunt quidem mortua... non tamen sunt mortifera).

La loi mosaïque est abrogée, dit saint Justin, et saint Cyprien est d'accord avec lui : elle avait été donnée aux Juifs, non comme bonne essentiellement, ni même comme nécessaire, mais seulement parce que les Juifs avaient le cœur dur, l'intelligence obtuse, et qu'ils étaient naturellement méchans. C'était une loi de pénitence pour les crimes qu'ils avaient commis et commettaient, et une loi de prévention pour les retenir forcément dans la crainte de la vengeance céleste et le sentiment salutaire de leur devoir. La loi ancienne n'était que la figure de la loi nouvelle, comme les douze grelots de la robe du grand prêtre israélite étaient la figure des douze apôtres de Jésus. Mais ce qui est plus digne de remarque encore, c'est que la loi que Dieu ne paraissait avoir donnée à son peuple, peuple choisi parmi tous les autres et chéri au-dessus de tous les autres, que pour sa justification, son bonheur et sa salvation, ne l'avait été en effet que pour punir plus sûrement ce même peuple dans la suite, en le distinguant soigneusement et le séparant irrévocablement de tous les autres peuples de la terre, afin de le faire souffrir seul, de mieux réduire son pays, la terre promise, en une vaste solitude, de brûler ses villes, de détruire ses moissons, de le livrer corps et biens à ses ennemis, et de l'empêcher à jamais de revoir Jérusalem, la ville sainte. — S. Justin. dialog. cum Tryph. n. 11, p. 111; n. 16, p. 116; n. 18, p. 118; n. 40, p. 136; n. 42, p. 138. — S. Cyprian. testimon. l. 1, cap. 8 et seq. p. 278.

Enfin, Minutius Félix soutient qu'il ne servit de rien aux Juifs d'avoir adoré *si superstitieusement* un seul Dieu dans leur temple et sur leurs autels. (Judæis nihil profuit quod unum et ipsi Deum aris atque templis maxima superstitione coluerunt.) — In Octav. p. 37.

Plus tard, saint Augustin chercha à réhabiliter, sinon les Juifs, du moins leur loi qui, en effet, était la base de celle des chrétiens. Il prétendit que les Juifs, convertis au christianisme, non seulement pouvaient, mais devaient même observer les préceptes imposés au nom de Dieu par Moïse, ce que, selon lui, saint Paul avait cru également, cet apôtre ayant blâmé saint Pierre, non de ce qu'il permettait aux chrétiens juifs de judaïser, mais de ce qu'il voulait forcer les néophytes non juifs à en faire autant. Saint Jérôme, comme nous venons de le voir, accuse pour cela saint Augustin d'ébionisme, de nazaréisme et de cérinthisme. « Je soutiens, moi, tout au contraire, dit-il, et le soutiendrai contre le monde entier, que les cérémonies des Juifs sont nuisibles et mortelles pour les chrétiens, et que quiconque s'y soumet, qu'il vienne, soit des Juifs, soit des gentils, sera précipité dans le gouffre de l'enfer. Car enfin,

observer les cérémonies juives ne saurait être une chose indifférente. C'est bien, ou c'est mal. Tu dis (saint Jérôme écrit à saint Augustin), tu dis que c'est bien; moi, je soutiens que c'est mal, et mal non seulement pour les croyans qui nous sont venus des nations, mais encore pour ceux qui ont été juifs. Dans cette question, si je ne me trompe, on n'évite une erreur que pour tomber dans une autre. Tu veux (c'est toujours à saint Augustin qu'il parle), tu veux éviter le blasphême de Porphyre (qui condamnait absolument la loi de Moïse), et tu te laisses séduire par Ébion; et tu décides avec lui que les Juifs convertis doivent observer leur ancienne loi. » — S. Hieronym. epist. 74 ad S. Augustin. t. 4, part. 2, p. 623 ad 625.

Au reste, saint Augustin qui, sur cette question-là comme sur toutes les autres, n'était pas long-temps de la même opinion, avoue dans un autre endroit que du temps des apôtres il ne fallait ni défendre aux Juifs convertis d'observer la loi de Moïse comme si c'eût été un sacrilége, ni forcer les gentils convertis à l'observer comme si elle eût été nécessaire au salut. C'était considérer la chose sous le point de vue sous lequel les apôtres eux-mêmes paraissaient l'avoir vu, c'est-à-dire regarder le christianisme comme ne formant pas, à proprement parler, une religion distincte, ni même une religion. On était chrétien dès qu'on croyait en Jésus-Christ et à sa mission divine, soit que né juif on demeurât tel, soit que non-juif on ne voulût pas le devenir; ce que la liberté évangélique autorisait. Avec saint Jérôme, saint Augustin avoua aussi que plus tard les cérémonies judaïques devinrent pernicieuses et mortifères pour les chrétiens, et que quiconque les observait, soit Juif, soit gentil converti au christianisme, était d'avance dévolu à l'abîme de l'enfer. — S. Augustin. epist. 19 ad Hieronym. de Petro a Paulo reprehenso, t. 2, p. 28 et 30. — Vide S. Cyprian. epist. 61 ad Euchrat. p. 101 — Concil. in trullo, c. 51, apud Labbe, t. 6, p. 1166. — S. Athanas. cont. gregal. Sabbell. t. 1, p. 650. — Arnob. advers. gentes, l. 3, p. 107. — S. Thom. prim. secund. quæst. 103, art. 3, ad § 2 respons. t. 11, p. 233; quæst. 104, art. 3, p. 235.

A l'occasion de ce que nous venons de dire, concernant la loi mosaïque et la haine qu'elle finit par inspirer aux chrétiens zélés, nous extrairons ici quelques passages de saint Augustin dans son traité contre le manichéen Fauste. Ce dernier avait mis dans tout son jour la contradiction d'une secte qui, d'une part, se fondant tout entière sur le judaïsme, répudiait, d'autre part, comme des impiétés, les préceptes et les cérémonies juives, en même temps qu'il relevait de la manière la plus piquante d'autres contradictions palpables de la loi nouvelle. Nous prendrons acte de ses argumens les plus positifs.

Nous ne sommes chrétiens, dit Fauste, que parce que nous croyons

que Jésus-Christ est venu abolir l'ancienne loi pour y substituer ses propres préceptes, ou du moins parce que nous agissons comme si nous avions réellement cette croyance, sans laquelle nous serions encore juifs. Cependant Jésus-Christ lui-même a dit très expressément : *Je ne suis pas venu abolir la loi*, *mais l'accomplir*, etc. — S. Augustin. cont. Faust. manich. l. 18, cap. 1, t. 6, p. 141.

Si la chose n'était pas ainsi, continue-t-il, nous devrions nous faire circoncire, décorant ainsi honteusement nos parties honteuses, comme si Dieu prenait plaisir dans la célébration de pareils sacremens (id est pudendis insignire pudenda, et Deum credere sacramentis talibus delectari). Nous devrions observer le jour du sabbat et immoler aux démon des Juifs, et non pas à Dieu, des taureaux, des boucs et des moutons, pour ne pas dire des victimes humaines ; faire en un mot, pour obéir à la loi et aux prophètes, pis même que ce qui avait excité notre aversion et notre haine pour le culte des idoles. Nous devrions, enfin, nous abstenir des mets défendus, nommément de la chair de porc. Tout en nous avouant cependant que Jésus a appelé les circoncis *doubles fils de la gehenne*, il n'a ni observé le sabbat, ni ordonné que ses disciples l'observassent. Il a enseigné que tous les mets sont indifféreus, et que Dieu exige des hommes de l'indulgence et de la charité, non des sacrifices. A-t-il menti en disant qu'il était venu pour accomplir l[illegible], ou n'a-t-il dit cela que dans un sens figuré, ou ne l'a-t-il point dit du tout ? — Ibid. cap. 2.

Fauste dit aux catholiques : Vous qui, vous séparant des nations, avez les premiers établi l'unité de principe, et enseigné que tout sans exception vient de Dieu (en opposition aux manichéens, qui ne faisaient Dieu auteur que du bien, le mal étant produit par *hyle*, ou le mauvais principe), vous n'avez fait que travestir les sacrifices en *agapes*, et les idoles en martyrs, auxquels vous offrez le même culte : vous apaisez les ombres des morts par du vin et des viandes ; vous célébrez les fêtes solennelles des nations tout comme elles le faisaient elles-mêmes, par exemple, les calendes et les solstices : dans le mode de vivre vous n'avez certes rien changé ; vous êtes tout simplement une subdivision, qui ne différez en rien de ceux que vous avez quittés, si ce n'est en ce que vous les avez quittés. C'est ainsi que vos ancêtres et prédécesseurs, les Juifs, également séparés des nations, n'ont rejeté que leurs figures sculptées, conservant d'ailleurs soigneusement temples, autels et sacrifices, sacerdoce et cérémonies sacrées, et y mêlant en outre beaucoup de superstitions nouvelles. — Ibid. l. 20, cap. 4, p. 151.

Qu'on ne s'y trompe pas, dit-il plus loin : ce n'est pas la loi morale des Juifs que nous (manichéens) condamnons ; c'est seulement le judaïsme, c'est-à-dire la circoncision, le sabbat, les sacrifices, etc. La loi

se résume tout entière dans ce peu de mots : Tu ne tueras point ; tu ne commettras point adultère ; tu ne te parjureras point, etc. Les Hébreux y ont mêlé la lèpre et la rogne de leurs abominables préceptes, de ceux surtout qui regardent la circoncision et les sacrifices (cui... Hebræorum scriptores irruentes, tanquam lepram ac scabiem, abominanda hæc sua et turpissima præcepta commiscuerunt, quæ ad peritomen spectant et sacrificia). — S. Aug. cont. Faust. l. 22, cap. 2, p. 162.

Il taxe, sans ménagement, de sottises, d'obscénités, d'injustices et d'atrocités, les actions rapportées dans l'ancien testament et qui lui semblent mériter cette flétrissure ; il déclare qu'elles ne peuvent être, sans blasphème, attribuées à Dieu ou à quelque homme inspiré par lui. Il relève l'impudence qu'il y a, d'abord à placer Dieu dans des ténèbres éternelles, pour lui faire ensuite admirer la lumière : Dieu, tantôt ignorant l'avenir et donnant à Adam un ordre qu'il devait enfreindre ; tantôt aveugle au point de ne pas voir le même Adam qui s'était caché dans un coin du paradis après qu'il eût reconnu sa nudité ; une fois envieux et tremblant à la seule idée que l'homme s'il goûtait de l'arbre de vie aurait vécu éternellement ; une autre fois demandant le sang et la graisse de toute espèce de sacrifices, et jaloux de tout sacrifice offert à d'autres qu'à lui ; toujours en colère, soit contre les étrangers, soit contre son propre peuple ; faisant massacrer des milliers d'hommes pour les plus petites fautes ou par un simple caprice ; et menaçant en outre qu'il viendrait lui-même avec l'épée et qu'il n'épargnerait personne, ni le pécheur, ni le juste. — Ibid. cap. 3, p. 163.

Quant à nous, ajoute Fauste le manichéen, nous ne blasphémons ni les patriarches ni les prophètes ; seulement nous condamnons les mauvaises actions partout où elles nous apparaissent et sans égard à qui les a faites. Nous condamnons aussi les calomniateurs qui ont attribué de pareilles actions aux patriarches et aux prophètes ; et c'est précisément pour cela que nous proposons aux catholiques de s'accorder avec nous à ce sujet, et de purger les livres saints de ces turpitudes. Les catholiques nous accableraient avec raison de tout leur mépris, si c'était nous qui les eussions inventées. Mais loin de là : nous n'avons jamais dit qu'Abraham enflammé d'un désir insensé d'avoir des enfans, et refusant de croire à la parole de Dieu qui lui en avait promis de Sara, sa femme, en ait eu d'une concubine, et cela, ce qui est encore bien moins honnête, au su et du consentement de cette même femme ; ni que s'étant fait lui-même l'infâme corrupteur de son propre lit nuptial, il ait à différentes époques, pour satisfaire à sa cupidité et à sa gourmandise, prostitué la beauté de sa femme qu'il faisait mensongèrement passer pour sa sœur, à deux rois, Abimelech et Pharaon ; ni que Loth, son frère, délivré de Sodome, se soit uni charnellement, sur une mon-

tagne, à ses deux filles; Loth pour qui il eût été moins honteux d'avoir été consumé dans les flammes avec les Sodomites, que de brûler à quelque distance de là d'une flamme aussi incestueuse. Nous n'avons pas dit non plus qu'Isaac imita son père dans sa conduite envers Rebecca, sa femme, qu'il fit aussi passer pour sa sœur, afin de vivre honteusement du produit de ce lâche trafic; ni que Jacob, son fils, mari unique de quatre femmes, ait comme un bouc, passé de Rachel à Lia, deux sœurs germaines, et d'elles à leurs esclaves, de manière qu'il devait y avoir journellement des disputes entre les quatre concubines pour savoir qui l'aurait, au retour des champs, porté la première à satisfaire ses désirs, ou qui, par des promesses et des caresses, l'aurait pour une nuit enlevé à ses compagnes; ni que Judas, son fils, ait eu un commerce honteux avec sa bru, Thamar, veuve de deux de ses fils, trompé, à ce qu'il paraît, par le costume des prostituées qu'elle avait revêtu, parce qu'elle savait fort bien que son beau-père était dans l'habitude de fréquenter les femmes de cette trempe; ni que David, après avoir eu un grand nombre de femmes, ait encore enlevé celle d'un de ses officiers nommé Urie, et qu'il l'ait fait tuer lui-même dans les combats; ni que Salomon, son fils, ait épousé trois cents femmes et tenu sept cents concubines et des filles de rois sans nombre; ni qu'Osée, le premier des prophètes, ait eu des enfans d'une femme publique, d'après, chose abominable et qui est écrite, d'après le conseil de Dieu même; ni que Moïse ait commis un meurtre, volé les Égyptiens, fait la guerre, ordonné et exécuté lui-même les actions les plus cruelles; qu'il ne se soit pas plus que les autres contenté d'une seule femme, etc. — S. August. loco cit. cap. 5.

Fauste soutient qu'il y a de l'absurdité à croire que le fils de Dieu soit né de Marie. — Ibid. l. 23, cap. 2, p. 187.

Il prouve que le fils de Marie n'est pas fils de David, comme il aurait dû l'être d'après les prophètes, à moins qu'on n'avoue aussi qu'il est fils de Joseph, dont l'évangile fait en effet remonter la généalogie jusqu'à David. Car il est constant que Marie n'était pas même de la tribu de Juda de laquelle David était issu; mais bien de celle des prêtres, de celle de Lévi, de laquelle était le prêtre Joachim, père de ladite Marie. — Ibid. cap. 3 et 4.

Fauste se défend et défend ses co-réligionnaires contre les catholiques qui appliquaient aux manichéens le passage de saint Paul à Timothée (1, cap. 4, vers. 1 et seq.) : Il viendra des hypocrites qui enseigneront des doctrines diaboliques, défendant le mariage et l'usage des viandes que Dieu a créées, etc. Cela, dit-il, s'adresse également à Moïse et aux prophètes qui ont établi la doctrine des mets immondes, et qu'il faudra donc également condamner comme séducteurs, hypocrites et ministres du diable. — Ibid. l. 30, cap. 1, p. 195.

Ainsi que les trois enfans dont parle Daniel (cap. 1, vers. 8 et seq.) et que les catholiques honorent comme des martyrs, lesquels s'abstinrent non seulement des mets appelés immondes, mais encore de ceux permis par la loi. Et Daniel lui-même, qui jeûna pendant trois semaines, ne mangea point de chair et ne but point de vin. — Loco cit. cap. 2.

Et tous ceux d'entre les catholiques qui, voulant vivre plus chrétiennement que les autres, s'abstiennent par exemple de la chair de porc, ou de celle de tout quadrupède, ou même de tout ce qui a eu vie, et que néanmoins leur église ordonne de vénérer comme des êtres supérieurs, et auxquels elle ne refuse que la Divinité. Que dira-t-on du carême des catholiques, qu'ils observent comme d'obligation, se privant de nombre de choses que Dieu a créées? L'attribuera-t-on aussi à l'esprit diabolique? — Ibid. cap. 3.

Que dira-t-on des vierges que cette église voue à Dieu, et des incessantes exhortations qu'elle adresse aux fidèles pour que le nombre s'en augmente de jour en jour, parce que la virginité est bien préférable devant Dieu au mariage? N'accusez pas plus les manichéens que vous ne voulez être accusés vous-même, de la folie de défendre le mariage à qui veut le contracter; car il est permis par la loi. Mais ne perdez jamais de vue que saint Paul a arraché sainte Thècle au lit nuptial pour la vouer à une perpétuelle continence; ni que Jésus-Christ, l'époux célibataire de tant de vierges qu'on lui consacre, a conseillé expressément de se faire eunuque pour gagner le royaume des cieux. Si c'est une impiété et un crime de faire des vierges, les catholiques en sont coupables aussi bien que les manichéens, et comme saint Paul et Jésus-Christ l'ont été eux-mêmes. — Ibid. cap. 4, p. 196.

Fauste se moque de l'invocation que font les chrétiens du Dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob. Ou faites-vous circoncire, leur dit-il, ou cessez de vous adresser avec les Juifs à celui dont le soin principal est de les délivrer des dieux des incirconcis, de vos dieux. Dieu que vous prétendez être infini, ne l'est plus si vous ne l'affectez qu'à trois hommes déterminés; c'est dès lors un autre dieu que celui des saints à prépuce, que vous reconnaissez cependant vous-mêmes comme tels, un autre dieu que le dieu d'Enoch, de Noé, de Sem, etc. — Ibid. l. 25, cap. 1, p. 190.

Sur le fameux passage: *Tout est pur pour ceux qui sont purs; pour ceux qui ne sont pas purs ou qui ont été corrompus rien n'est pur, car leur esprit et leur conscience sont eux-mêmes corrompus*, Fauste dit: j'avais cru jusqu'à présent que l'adultère, la fraude et le meurtre étaient les seuls péchés qui eussent pu ternir la pureté de conscience de Moïse et des prophètes; je vois maintenant, d'après ce qui a été cité, qu'ils ont eu l'esprit corrompu parce que seulement ils ont cru qu'il y avait d'autres

choses naturellement impures. Comment les catholiques pourront-ils accorder à ces personnages la faveur de jouir de la vue de Dieu, puisqu'il est écrit : *Il n'y a que les hommes d'un cœur pur qui verront Dieu?* Car, quand même ils se seraient gardés de toute action coupable, néanmoins la seule idée superstitieuse qu'il faut s'abstenir de certains mets, leur ayant troublé la pureté de l'ame, les a aussi rendus incapables d'arriver à la vision de la Divinité.—S. August. cont. Faust. l. 31, cap. 1, p. 197.

Supposons, ajoute-t-il plus loin, que ceux qui ont vécu avant saint Paul seront excusés aux yeux de Dieu par l'ignorance dans laquelle ils ont été de ce que ce saint aurait dans la suite enseigné aux hommes. Mais les chrétiens, ses disciples, qui mettent encore aujourd'hui dans l'abstinence de certains mets et dans le jeûne le comble de la piété et de la vertu?.... Toutes les religions qui se partagent le monde, le paganisme, le judaïsme et le christianisme, ont prêché les austérités, l'abstinence et la continence. En conclurons-nous que celui qui a écrit le précepte : *Tout est pur pour qui est pur*, etc., n'avait point de religion? — Ibid. cap. 2.

Les catholiques taxaient les manichéens d'inconséquence, parce que, recevant les évangiles, ils devaient, disaient-ils, les recevoir tout entiers. Fauste leur demande s'ils recevaient, eux, le vieux testament tout entier, comme ils faisaient des prophéties qui prédisent la venue d'un roi des Juifs et qu'ils appliquaient à Jésus, et des lois que l'on peut appeler civiles, savoir : « Tu ne tueras point; tu ne commettras point adultère, etc. » — Ibid. l. 32, cap. 1, p. 198.

Vous soutenez, ajoute-t-il, que la loi des Juifs vient de Dieu le père, quoique vous y trouviez bien des choses qui excitent votre horreur et plusieurs autres choses qui vous font rougir, et que cela vous mène à supposer que tout n'y est pas authentique ; cependant, vous persistez à dire que Dieu le père l'a écrite en partie de sa propre main, et que le reste est de la main de Moïse son interprète exact et fidèle! Pourquoi alors croyez-vous que le testament du fils ait seul été à l'abri de toute possibilité de falsification et de corruption? que seul il ne contienne rien qu'il faille blâmer? puisque surtout il conste que ce testament n'a été écrit ni par lui ni par ses apôtres, mais qu'il est dû à l'on ne sait quels hommes qui ont vécu fort long-temps après, et qui, de peur qu'on ne leur refusât toute créance, à eux qui rapportaient ce qu'ils ne savaient pas eux-mêmes, attachèrent au commencement de leurs écrits les noms, soit des apôtres, soit de leurs successeurs, assurant qu'ils avaient écrit d'après ou *selon eux*. Il me semble que c'était là outrager gravement les disciples du Christ. Car, que leur attribuait-on? précisément les choses les plus contradictoires, des évangiles pleins d'erreurs, de récits et de

sentences qui se détruisent mutuellement, ne convenant ni entre elles ni avec elles-mêmes. — S. August. loco cit. cap. 2.

Vous rejetez, continue Fauste s'adressant toujours aux catholiques, vous rejetez la circoncision charnelle, formellement ordonnée cependant par le vieux testament, ainsi que le repos du sabbat et les sacrifices expiatoires et placatoires. Il y a d'autres préceptes que vous avez admis, mais en partie seulement, comme lorsque vous observez la Pâque sans cependant immoler d'agneau pascal et sans vous abstenir de tout ce qui est fermenté : je dis la même chose de la Pentecôte. Quant aux mets, vous avez défendu la chair des animaux étouffés et celle qui a été offerte en sacrifice aux idoles ; mais vous mangez du porc, du lièvre et des poissons sans écailles, quoique déclarés immondes par Moïse. — Ibid. cap. 3.

Je crois ensuite qu'il est d'autres choses que non seulement vous refusez d'admettre, mais même dont vous ne voudriez pas entendre parler, par exemple du mélange criminel des beaux-pères avec leurs brus comme a fait Judas, des pères avec leurs filles comme a fait Loth, et des prophètes avec des filles de joie comme a fait Osée ; du louage des femmes par leurs maris à leurs amans, seulement pour quelques nuits, comme a fait Abraham ; de la cohabitation d'un seul mari avec deux sœurs germaines, comme a fait Jacob ; de la prostitution de centaines et de milliers de courtisanes à un homme seul, comme David et Salomon, ces chefs du peuple, spécialement inspirés de Dieu ; du mariage entre un frère et la femme de son frère mort, comme le veut le deutéronome, lorsque le dernier n'a point eu d'enfans, et précisément afin de susciter en elle la progéniture de son frère, sous peine, pour celui qui n'obéit pas, d'être gravement censuré sur l'accusation de la femme, et en cas d'opiniâtreté d'être frappé avec une sandale sur la joue par ladite femme, conspué et maudit, pour que l'opprobre en rejaillisse sur tous ses descendans. Ou, dit Fauste, ces lois sont bonnes, et alors il faut les observer ; ou elles sont mauvaises, et il faut condamner le vieux testament qui les renferme : ou enfin si ce testament contient des choses bonnes, et des choses mauvaises qui y ont été interpolées, faites-en le triage comme nous faisons de ce qu'il y a de bon et de mauvais, et par conséquent d'interpolé, dans le nouveau testament. — Ibid. cap. 4.

Vous ne pouvez ni admettre les passages suivans, ni leur accorder quelque autorité : *Il sera maudit quiconque a été suspendu au bois*, car cela s'appliquerait à Jésus-Christ ; *il faut placer parmi les maudits celui qui n'a pas fécondé Israel par sa femme*, car cela comprendrait toutes les vierges et tous les enfans de Dieu ; *il périra lui et sa génération future quiconque n'aura pas coupé la chair de son prépuce*, car cela regarderait tous les chrétiens ; *il faut lapider jusqu'à la mort celui qui aura violé le sabbat ; il ne*

faut point faire misériorde à celui qui aura violé un seul des préceptes de l'ancien testament, etc. — S. August. cap. 5, p. 199.

C'est ainsi, c'est toujours Fauste qui parle, que nous faisons aussi notre choix dans le nouveau testament. Nous en prenons seulement ce que nous jugeons être honorable pour le fils de Dieu, soit dans ce qu'il a dit lui-même, soit dans ce qu'ont dit ses apôtres, déjà éclairés d'en haut et fortifiés dans leur foi; nous négligeons le reste et le regardons comme non avenu, dans la supposition que ce sont choses avancées avec trop de légèreté, ou dues à l'ignorance d'hommes grossiers, ou soutenues malignement et méchamment par des ennemis de la vérité, ou imprudemment rapportées par les écrivains et transmises à la postérité : je dis la même chose de la naissance de Jésus d'une femme, de sa circoncision toute juive, du sacrifice qu'il a offert à la manière des gentils, de son humble baptême, du voyage que le diable lui fit faire par le désert et des misérables tentations qu'il lui fit subir. Cela excepté, ainsi que tout ce que les écrivains ont puisé dans l'ancien testament pour lui en faire une fausse application, nous avons foi entière dans le reste, et spécialement dans son crucifiement mystique, par lequel sont mises à nu les plaies de notre ame, dans ses utiles préceptes, dans ses paraboles, en un mot dans toutes ses paroles vraiment divines, qui, portant évidemment le caractère de sa double nature, ne laissent aucun lieu à douter qu'elles viennent réellement de lui. — Ibid. cap. 7.

Ces citations serviront du moins à prouver que les objections faites aux autorités invoquées par les chrétiens, ont été aussi sérieuses et aussi fondées dès le principe que dans la suite des siècles, et que l'on n'a eu qu'à répéter il y a cinquante ans, pour combattre le christianisme, ce que les adversaires des catholiques avaient dit, lors de la division des partisans de la foi nouvelle en sectes plus ou moins raisonnables et sensées.

N° 3. — Sectes juives lors de la naissance du christianisme.

Les saducéens étaient ainsi nommés de *sodak*, justice, dit saint Épiphane, et en effet ils étaient généralement estimés pour la pureté de leurs principes et de leur conduite. Ils niaient l'immortalité de l'ame, et croyaient l'homme libre dans ses actions et le choix des motifs qui le déterminent. Ils rejetaient toute tradition, et n'observaient que la loi écrite. Leurs partisans étaient peu nombreux, mais tous hommes puissans, de manière que rien d'important ne se faisait que sous leur influence. Les pharisiens, beaucoup plus orthodoxes dans le sens catholique et même chrétien du mot, menaient une vie dure et sans délices; ils suivaient la loi et les traditions de leurs pères, pour lesquelles ils avaient

un extrême respect. Ils attribuaient tout à l'action particulière de la Providence, et à une espèce de destin qui cependant n'ôtait pas à l'homme sa liberté tout entière. Ils croyaient à l'immortalité de l'ame, aux peines et aux récompenses dans une autre vie, c'est-à-dire à l'éternelle réclusion des méchans sous terre, et à la possibilité pour les bons de revenir habiter la même terre; ce qui les rendait si agréables au peuple qu'il avait pleine confiance en eux : c'étaient ces pharisiens que Jésus ne cessait de combattre et de traiter de *sépulcres blanchis*, d'*hypocrites*. — S. Epiphan. l. 1, hæres. 14, *sadduc.* t. 1, p. 31; hæres. 16, *pharisæor.* n. 3, p. 35. — Flav. Joseph. antiq. judaïc. l. 18, cap. 1, n. 3, t. 1, p. 870; n. 4, p. 871; de bello jud. l. 2, cap. 8, n. 14, t. 2, p. 165 et 166.

Du temps des apôtres, il existait plusieurs sectes chez les Juifs : nous n'indiquerons que les thébuthiens, les simoniens, les cléobiens, les dosithéens, les gorthéens, les masbothéens, etc., etc., qui donnèrent naissance aux sectes chrétiennes des ménandriens, marcionites, carpocratiens, valentiniens, basilidiens, saturniliens, etc. Dosithée passa des Juifs aux Samaritains : il admettait la résurrection, ne mangeait de rien qui eût eu vie, prêchait la continence aux veufs et aux veuves, les jeûnes et les macérations à tous. Peu après la mort de saint Jean-Baptiste, il avait trente disciples qui, avec lui-même, se firent disciples de Simon. Dans le temps que Simon suivait Dosithée, celui-ci apprit qu'il cherchait à faire des prosélytes pour lesquels il altérait la doctrine de son maître. Il voulut le fouetter. Mais la verge traversa le corps de Simon sans lui faire de mal ni laisser de trace, comme si c'eût été une fumée. Alors Dosithée demanda à Simon s'il était le *stans* ou le Christ et la vertu de Dieu, comme lui-même s'était vanté d'être. Simon répondit affirmativement, et son ex-maître l'adora et lui céda tous ses disciples parmi lesquels il se rangea humblement.

Outre les sectes que nous venons de nommer, les Juifs avaient encore des galiléens, des hémérobaptistes, des samaritains, des scribes, des génistes, des méristes, etc. Les disciples de Jean qui proclamaient leur maître le Christ de Dieu, comme les disciples de Judas le faisaient du leur, formaient aussi une secte séparée, qui prenait le nom de *chrétienne*, quoiqu'au fond il eût été difficile de décider si elle tenait plus du christianisme que du judaïsme. Il régnait à cette époque une espèce de monomanie de dogmatiser : aux doctrines nouvelles on ne cessait de joindre de nouveaux préceptes et réciproquement; on sentait que tout l'ancien édifice croulait par la base, et chacun s'efforçait d'y substituer autre chose pour l'avenir : tous les chefs de sectes prêchaient la pénitence pour le passé, dont la turpitude n'avait plus besoin de preuves. — Euseb. hist. eccles. l. 4, cap. 22, p. 182 et seq. — S. Epiphan. hæres. 9 et seq.

t. 1, p. 24; haeres. 14; *ἀδιάκατοι*. p. 80. — S. Clement. recognit. l. 1, n. 54, apud Coteler. SS. patr. apostol. oper. t. 1, p. 506; l. 2, n. 11, p. 518. — S. Hieronym. adv. Jovinian. l. 2, t. 4, p, 206; adv. lucifer. p. 304.

FIN DU LIVRE PREMIER.

LIVRE DEUXIÈME.

CONCILES SUR LA CÉLÉBRATION DE LA PAQUE.

CHAPITRE I.

Le christianisme en contradiction avec lui-même. — Les apôtres n'ont point laissé de symbole. — Sectes et hérésies opposées à la prétendue catholicité de la grande église. — Les cérémonies du culte, et non les dogmes, sont le sujet des conciles des trois premiers siècles. — Simon le magicien, les gnostiques, les montanistes, etc. — L'importance donnée aux dogmes ne date que du quatrième siècle.

Malgré la simplicité et le petit nombre des dogmes de la primitive église, ils donnèrent bientôt occasion aux querelles les plus vives et les plus acharnées entre les fidèles. Chacun se vantait de la doctrine de son maître, se glorifiait de sa propre foi, et, la proclamant seule vraie et seule suffisante, voulait y soumettre ses frères. Déjà l'apôtre Paul en faisait le reproche aux chrétiens de son temps, en leur enjoignant de ne s'occuper d'aucune dispute de mots, et de ne donner de l'importance qu'aux choses sur lesquelles il importe réellement qu'il y ait un parfait accord (1). Il craignait qu'à la fin, comme cela eut lieu en effet, la communauté naissante, en prétendant à l'uniformité absolue, n'engendrât au contraire la confusion, et par suite ne devînt la proie des dissensions et des schismes, en un

(1) S. Paul. epist. ad Coloss. cap. 2, vers. 4 et 8; ad Timoth. 1, cap. 1, vers. 3 et seq.; ad Timoth. 2, cap. 2, vers. 16 et seq.

mot que le christianisme ne finît par être en tous lieux opposé à lui-même.

Nous venons de voir, dans le livre précédent, les controverses qui s'élevèrent au sujet des préceptes des apôtres. Lorsqu'à ces controverses se joignirent encore celles sur les dogmes, tout ne fut plus que désordre et que confusion. Observons, dès à présent, cet esprit de contradiction, né en quelque sorte avec les premiers prosélytes du christianisme, et qu'il n'était pas difficile aux ennemis de cette secte (1) de présenter comme

(1) Le mot *secte* employé pour signifier la religion chrétienne, en opposition au gentilisme, est d'un usage fréquent chez les écrivains sacrés, et se prend en bonne part : il signifie alors *section*, *partie séparée* du judaïsme. C'est dans ce sens, nous le répétons ici, que nous nous en servons.

Tertullien, saint Cyprien, Minutius Félix et Lactance, pour ne pas parler d'une infinité d'autres auteurs ecclésiastiques, se sont aussi servi du mot *secte* pour signifier la religion chrétienne. *Hérésie*, mot grec qui traduit littéralement le terme latin, a été employé par saint Paul dans le même sens : l'apôtre considérait le christianisme comme une hérésie, une secte, c'est-à-dire une communauté séparée de la grande famille mosaïque.

Après avoir parlé des diverses opinions des philosophes anciens, Minutius Félix dit : « j'ai exposé les doctrines de presque tous les sages dont la plus grande gloire est d'avoir prouvé qu'il n'y a qu'un Dieu auquel on a donné plusieurs noms; de manière qu'il faut avouer, ou que les chrétiens d'aujourd'hui sont des philosophes, ou que les philosophes d'autrefois étaient des chrétiens. » Lactance dit en parlant des chrétiens : *les philosophes de notre secte*. Tertullien les appelle *une faction*.

Saint Augustin parle de l'*hérésie* des épicuriens et de celle des stoïciens. Sextus Empiricus cite l'hérésie épicurienne qui, dit-il, mettait la volupté au dessus de tout, et l'hérésie socratique qui portait au mépris des dieux : il nomme Zénon, le stoïque, *un hérésiarque*, ce que Gentien Hervet, son traducteur, rend par *chef de secte*. — Tertullian. apologet. cap. 1, p. 1; cap. 21, p. 20; cap. 39, p. 34.—S. Cyprian. epist. 34 ad

y étant une disposition naturelle et irrésistible, plus que dans aucune autre secte existante. Cette disposition vient de ce que, tout en attachant la plus grande valeur à chacun des articles de la foi nouvelle, on n'avait cependant jamais songé à en composer un corps de doctrine universellement adopté par tous les membres de l'église, avec un seul et même sentiment, et pour qu'à l'avenir on ne pût jamais y ajouter ni en retrancher la moindre chose [1]. Les apôtres n'avaient fixé, dans des conciles, ni la règle immuable de conduite qu'ils ordonnaient de suivre, ni les divers points de la croyance dont ils chargeaient la crédulité de leurs disciples; on n'avait pas encore fondé alors la désolante doctrine de l'*orthodoxie*, origine de toutes les hérésies et de tous les schismes qui affligèrent l'église, lorsqu'en son nom on imposa aux esprits avilis des idées qui n'étaient point les leurs, aux consciences abruties une foi tout élaborée : les apôtres s'étaient contentés de blâmer avec douceur les opinions qu'ils jugeaient erronées, au fur et à mesure qu'il s'en répandait parmi le peu de chrétiens qui commençaient de leur temps à se montrer en Asie.

Ces corrections ecclésiastiques, mais fraternelles,

cler. et pleb. p. 48; de bono patient. p. 247; testimon. advers. Judæos, l. 3, p. 298. — Minut. Felic. Octav. p. 3, p. 21 et passim. — Lactant. ad Demetrian. in libr. de opif. Dei, cap. 1, t. 2, p. 72. — Act. apostol. cap. 24, vers. 5 et 14; cap. 26, vers. 5; cap. 28, vers. 22. — Sext. Empiric. contr. mathemat. l. 2, p. 69; l. 10, p. 469.

[1] L'on nous objectera probablement le symbole appelé *des apôtres*. Nous renvoyons à une note supplémentaire à la fin du chapitre les considérations qui peuvent servir de réponse à cette objection.

ne rencontrèrent aucune opposition, tant qu'elles vinrent de la part de ceux mêmes qui tenaient la doctrine évangélique immédiatement de la bouche des premiers instituteurs. Mais quand ces témoins auriculaires eurent transmis leur mission à des successeurs qui ne pouvaient plus se concilier de la même manière la confiance des fidèles; quand l'église, devenue plus nombreuse, eut rendu les communications plus difficiles, en même temps qu'elle se composait de peuples dont les mœurs et les coutumes différaient plus encore que le langage; lorsque les opinions ne varièrent plus seulement d'une église à l'autre, mais que des opinions diverses surgirent à la fois dans une même église; lorsque enfin, pour me servir d'une expression consacrée par les saints pères, les communautés et les fidèles élevèrent autel contre autel, le christianisme eut le sein déchiré par ce que nous appelons aujourd'hui *secte* ou *hérésie*.

L'enseignement de dogmes contraires à ceux qui avaient été reçus jusque alors avec soumission, ou une nouvelle interprétation de ces dogmes, contredite par les partisans de l'ancienne croyance, engageait le combat: on y préludait par des écrits plus ou moins violens, suivant le caractère, les passions ou les intérêts de ceux qui entraient dans la lice. Chez les premiers chrétiens, la dispute se terminait ordinairement par l'autorité et l'usage, qui entraînaient enfin une plus grande partie du peuple vers l'une ou l'autre des opinions en controverse, et par la prépondérance de ceux que nous avons depuis nommés pères de l'église;

quelquefois, et même le plus souvent dans la suite, il fallut la décision des conciles; et finalement, comme nous ne tarderons pas à le voir, tout le poids du pouvoir civil ne fut pas toujours suffisant pour étouffer les violentes querelles que les dogmes et les cérémonies chrétiennes excitèrent dans les trois parties du monde. L'opinion triomphante se réservait le titre exclusif de religion chrétienne, auquel, avec le temps, on ajouta celui de *catholique* ou universelle, tandis que les *hérétiques* du parti vaincu furent condamnés avec la *secte* qui en formait une communauté religieuse. Les uns et les autres croyaient fermement tirer leur origine du Christ lui-même; et ils prétendaient pouvoir prouver la filiation directe de leur doctrine depuis les apôtres, sans interruption et sans le moindre changement. Le tort était toujours des deux côtés, mais plus du côté des catholiques qui, n'élaguant jamais la somme de leurs dogmes, l'augmentaient au contraire sans cesse de toutes les opinions que le désir d'être le plus possible en opposition avec les hérétiques faisait inventer; tandis que les novateurs ne l'étaient le plus souvent que pour revenir sur les pas qui avaient inconsidérément été faits avant eux, et pour se rapprocher ainsi, autant que le permettaient le temps et la disposition des esprits, de la simplicité primitive.

Un fait sous tous les rapports digne de remarque, c'est que la naissante église qui réussissait à se faire de temps en temps représenter par ses surveillans ou évêques, ses anciens ou prêtres, et une partie du peuple fidèle, soit à la faveur de l'obscurité dans laquelle la

secte vivait au milieu des gentils ([1]), soit dans les intervalles de paix que ceux-ci laissaient aux religionnaires, ne proposait à la décision de ces assemblées que des questions sur la discipline ecclésiastique ou sur des rites particuliers, admis par les uns, rejetés ou seulement modifiés par d'autres. Nulle mention des dogmes; aucun hérétique condamné pour erreur dans la foi.

Cependant, avant les conciles sur l'époque de la célébration de la Pâque chrétienne, que nous rapporterons dans ce livre, avaient paru sur la scène, d'abord Simon, dit *le magicien*, et Ménandre, le père des *gnostiques*, l'inventeur de leur système bizarre de vertus et de puissances célestes; puis, sous le règne de l'empereur Adrien, ces gnostiques eux-mêmes, Saturnin, Basilidès et Carpocrate ([2]) : Marcion et Valentin avaient semé leurs opinions à Rome même du temps d'Antonin-le-Pieux ; et enfin Montan, Priscille et Maximille, sous l'empereur Commode, avaient donné naissance aux *montanistes*. Tous avaient trouvé des antagonistes zélés, qui, en se maintenant dans l'église, avaient eu l'art d'en faire exclure leurs adversaires, sans que nous voyions que préalablement aucune assemblée de chrétiens eût été convoquée à ce sujet, et se fût occupée de l'examen des opinions manifestées par les uns

([1]) Un des interlocuteurs du dialogue de Minutius Félix appelle les chrétiens *une nation cachée et ténébreuse* (latebrosa et lucifugax natio).

([2]) S. Epiphan. l. 1, t. 2, hæres. 21 et seq. t. 1, p. 55 et seq. — S. Irenæus advers. hæres. l. 1, cap. 1 et seq. p. 10; cap. 5 et seq. p. 58; cap. 20 et seq. p. 115. — Theodorit. hæret. fabul. l. 1, cap. 1 et seq. t. 4, p. 191.

et par les autres. Dans la plupart des conciles dont nous allons rendre compte, de simples questions de discipline ecclésiastique furent traitées avec aigreur, et les deux partis se disputèrent le terrain avec le plus grand acharnement : nous n'en avons qu'un seul qui ait été tenu sur le dogme, avant le fameux concile œcuménique de Constantin [1].

[1] C'est le concile d'Antioche, tenu vers l'an 260, contre Paul, évêque de cette ville, plus connu sous le nom de *Paul de Samosates*. Il était temps de s'armer de l'autorité d'une assemblée ecclésiastique : l'évêque Paul attaquait le fondement même de la religion nouvelle, non pas telle qu'elle avait été établie sur les paroles de Jésus (ce n'était nullement là la question), mais telle que, dans la supposition de lui donner plus de lustre, on commençait à désirer qu'elle existât. Voyez le livre 5 de cette Époque.

Nous passons sous silence les conciles obscurs sur l'authenticité desquels les auteurs ne sont pas d'accord, ou du moins dont le but et l'époque ne sont que très imparfaitement connus. Tels sont le concile que l'on suppose avoir été tenu en Sicile, l'an 125, contre Héracléon, qui enseignait que le baptême ôte la possibilité de pécher; celui de Rome, vingt-cinq ans après, contre Théodote, corroyeur byzantin, qui, après avoir sacrifié aux idoles pendant la persécution, soutint qu'il n'avait pas renié Dieu, mais seulement Jésus-Christ, homme ordinaire; celui de Pergame (152) contre Colorbase, gnostique et astrologue; le concile tenu en Orient, l'an 160, contre les *cerdoniens;* celui d'Hiérapolis (173) contre Montan, Maximille et Théodote le corroyeur; et même celui des douze évêques qui, sous la présidence de saint Irénée, condamnèrent à Lyon Marcion et Valentin. — Mansi. concil. collect. t. 1, p. 647, 669, 681 et 691. — Labbe, concil. t. 1, p. 564. — Sirmond. concil. Galliæ, in princip. præfat.

Nous ne croyons pas devoir parler davantage des deux conciles arabes tenus, l'un sous l'empire de Gordien contre Beryllus qui niait l'existence de Jésus-Christ avant son incarnation, l'autre sous Philippe contre l'opinion de ceux qui faisaient mourir les ames avec les corps pour les faire ensuite ressusciter ensemble, parce que la seule éloquence d'Origène suffit pour faire abjurer ceux que les évêques y avaient jugés hérétiques. Bien loin de contredire ce que nous avons avancé, ces conciles nous servent de preuve, puisqu'on y remarque une extrême facilité à céder sur le dogme, tandis qu'à la même époque on ne rencontre dans les

Parmi les raisons à alléguer de cette singularité, la plus plausible nous paraît être que les disputes sur le dogme étaient, dans la primitive église, des affaires personnelles, auxquelles on ne portait qu'un intérêt secondaire, relatif le plus souvent au plus ou moins d'importance des individus qui s'étaient mis en scène. Au contraire, les discussions concernant les cérémonies et les pratiques regardaient le corps des fidèles tout entier : aussi se traitaient-elles d'église à église; elles nécessitaient des assemblées solennelles, et il fallait des canons de conciles pour y mettre un terme. En effet, les religions se composent plutôt de cérémonies matérielles que d'opinions purement spéculatives, parce que l'esprit du vulgaire se nourrit d'impressions sensibles et non de propositions creuses, et qu'il conserve les impressions reçues immédiatement par les sens, plus qu'il ne s'attache à des mots, dont le vain son ne réveille en lui aucune idée. Les religions anciennes, qui avaient nourri des prosélytes pour le christianisme, et qui journellement encore lui en fournissaient, étaient toutes, sans en excepter la religion juive, plutôt des combinaisons de rites positifs que des systèmes métaphysiques : ceux qui y avaient été élevés conservaient l'habitude de n'attacher de prix qu'au culte extérieur.

Et la cause de la variété infinie des préceptes et des cérémonies imposées par les différentes églises n'est

querelles qui concernent le simple cérémonial, qu'obstination et qu'inflexibilité. — Euseb. hist. ecclesiast. l. 6, cap. 38, t. 1, p. 297; c. 47, p. 299.

pas plus difficile à signaler : chaque évêque trouvait une discipline déjà établie sur la base de la liberté évangélique, et en honneur auprès du troupeau qu'il était appelé à *paître* ; pendant le temps de sa surveillance, il modifiait ce code, encore en vertu du privilége de la même liberté, cependant jamais en le simplifiant, ce qui aurait pu blesser ses ouailles, mais en y ajoutant au contraire quelques pratiques nouvelles, dont il conseillait l'observation, et qui, flattant la soif inextinguible de dévotion chez les fidèles, devenaient, sous son successeur, une loi pour cette église particulière : èt ainsi de suite [1]. Lorsque avec un peu de paix pour l'église générale, arriva pour elle le temps de la publicité et de la critique, les diverses communautés, jusque alors indépendantes l'une de l'autre dans le sens le plus absolu du mot, eurent peine à se croire d'une même religion; et chacune, en voulant l'unité même pour la discipline, défendit la sienne propre comme la seule qui méritât d'être imposée à tous les fidèles.

Enfin, les dogmes chrétiens ne prirent naissance que vers le milieu du troisième siècle, dans l'école d'Alexandrie, du mélange de la philosophie platonicienne qui y avait été adoptée par les Juifs, avec les principes simples, mais susceptibles de toute espèce d'interprétations, laissés par les apôtres aux premiers disciples. Ces dogmes n'intéressèrent dans le commencement que les savans, les philosophes de la secte : c'était la doctrine mystérieuse ; et elle ne devint popu-

[1] Socrat. hist. eccles. l. 5, cap. 22, t. 2, p. 298.

laire que lorsque le triomphe du christianisme, sous Constantin, eut fait passer dans les mains les plus profanes les traités transcendans des maîtres. La société chrétienne alors jouissait, depuis plus de trois cents ans, d'un ensemble à peu près complet de règles de conduite et de cérémonies religieuses, rédigées systématiquement, et rendues le plus possible (on en avait compris le besoin dès l'origine) uniformes et universelles. Si donc les chrétiens, après Constantin, s'occupèrent plus des dogmes que de la discipline, on sent qu'il avait dû en être tout autrement avant cette époque. Le christianisme, qui du trône était redescendu dans toutes les classes de la société, permit bientôt à chacun de fouiller le vaste champ de l'imagination, exploité avant cela par les seuls pères de l'église, et de comparer entre elles les opinions plus ou moins conséquentes de ceux-ci, ou plutôt leurs rêveries plus ou moins bien adaptées à l'esprit curieux et mobile des nations orientales pour lequel ils avaient écrit. On fut porté à examiner les contradictions qui résultaient d'idées si multipliées et si diverses : on y fut excité par les attaques et les sarcasmes des philosophes païens; et le peuple entier finit par prendre part à des disputes de mots, qui n'occupaient d'abord que quelques subtils contemplatifs.

NOTE SUPPLÉMENTAIRE.

Symbole des apôtres. — Canons d'un prétendu cinquième concile apostolique. — Voyage de saint Pierre à Rome. — Papauté.

Nous ne nous engageons pas ici à prouver que les apôtres ne crussent point tout ce que leur prétendu symbole renferme, ou bien qu'ils crussent autre chose ou autrement : les preuves que nous pourrions apporter ne convaincraient pas les croyans, et les autres n'en ont pas besoin. Nous dirons seulement que cette formule telle qu'elle nous est parvenue, ne fut pas composée par les apôtres, et surtout qu'elle ne le fut pas dans une assemblée solennelle, convoquée dans le but d'éviter les variations, les disputes et les schismes qui pouvaient résulter de la séparation définitive du collége apostolique. De ce que cette démarche eût été bonne à faire, à en juger comme firent les *orthodoxomanes* des siècles postérieurs, toujours dans la supposition que les choses s'étaient passées comme on le croyait ou comme on voulait le faire croire, on en a conclu qu'elle avait réellement été faite; manière très peu sûre de raisonner, et le plus souvent fausse, surtout lorsqu'il s'agit de religion. Ce fut seulement à la fin du quatrième siècle, que le symbole des apôtres parut pour la première fois en son entier et tel qu'il est demeuré dans la suite. (Voyez les commentaires de J. Pearson sur le symbole des apôtres : An exposit. of the creed, art. 5, p. 225 and follow.) Est-il à croire que tant de formules de foi, composées depuis la publication de celle du concile général de Nicée, l'origine et le modèle constant de tous les symboles qui furent émis dans la suite; est-il à croire, disons-nous, que ces formules eussent passé sous silence, s'il avait existé, un symbole duquel elles, et la formule de Nicée elle-même, devaient tirer toute leur force, et qui leur aurait servi, mieux qu'aucune autre chose, à établir leur canonique légitimité? Pourquoi d'ailleurs les formules ariennes et antiariennes du quatrième siècle ne contiennent-elles pas tous les articles du symbole apostolique, et pourquoi en contiennent-elles parfois davantage? Quelle était la raison qui portait à rejeter les uns, et où prenait-on les autres? La descente de Jésus-Christ aux enfers, par exemple, quoique elle eût été admise par Origène, Tertullien, saint Athanase et d'autres pères de l'église, ne se trouve dans aucune profession de foi, ou orthodoxe ou hérétique, avant les conciles de Rimini, de Constantinople et d'Aquilée, près de quatre cents ans après la naissance du

christianisme (Voyez ces conciles, et le 7me livre, chap. 13 de cette Époque, t. 2); et encore l'enfer dont on commença alors à parler ne signifie-t-il qu'un *lieu bas*, de manière, comme dit Rufin, que l'on pouvait douter si le *descendit ad inferna* n'équivalait pas au *sepultus est* qu'on lisait dans les symboles des églises d'Orient et de celle de Rome, où précisément la descente aux enfers manquait. Peu à peu, comme on craignait toujours de ne pas croire assez, les deux phrases se trouvèrent dans le même symbole : alors la descente aux enfers dut nécessairement avoir son sens propre, et le champ fut ouvert aux disputes sur la question de savoir ce que Jésus était allé faire dans un lieu destiné aux tourmens des damnés. Quoi qu'il en soit, il est probable que ces supplémens au symbole primitif, lesquels ne paraissaient point assez importans pour provoquer la contradiction et le schisme, avaient été puisés dans d'anciennes traditions populaires, qui avaient résisté jusque alors au mépris des chrétiens éclairés, et qu'on admettait enfin canoniquement, parce que les préjugés croissaient et que les lumières diminuaient parmi les pères des conciles. Du moins, cela doit servir à nous prouver que les formules augmentées sont d'une date plus récente que celles qui avaient été conçues avec la simplicité originelle.

Pour en revenir au symbole des apôtres, le prêtre Rufin d'Aquilée le fit connaître aux chrétiens, en disant qu'il avait été fait pour prévenir la discorde et servir de mot de ralliement aux fidèles : il fait remarquer que la descente aux enfers n'y est point mentionnée. Saint Augustin donna également le symbole des apôtres, et prétendit même révéler de quelle manière les apôtres avaient procédé à sa composition, ce que chacun d'eux y avait contribué pour le faire. Dans l'exemplaire des œuvres de l'évêque d'Hippone dont nous nous sommes servi, Arnauld, le port-royaliste, a écrit en marge une note de sa main pour témoigner son étonnement de ce que la descente en enfer manquait au symbole des apôtres, tel que saint Augustin, qui d'ailleurs le donnait pour un résumé de la véritable doctrine apostolique, le rapporte, et pour prendre acte du désir qu'il avait d'en chercher la raison.—Voyez : Baron. hist. eccles. ad ann. 44, n. 14 et seq. t. 1, p. 293. — Exposit. in symbol. apostol. Ruffin. Torano, aquileiens. eccles. presbyt. auct. n. 2, p. cxcvij et seq.; n. 14, p. ccix; et n. 18, p. ccxij, in append. S. Cyprian. oper.—S. Leon. pap. epist. 12 ad Pulcher. august. in concil. chalcedon. apud Labbe, t. 4, p. 32. — S. Irenæus advers. hæres. l. 1, cap. 2, p. 51; l. 3, cap. 4, ibid. p. 242. — S. Hieronym. epist. 38 ad Pammach. advers. error. Joann. hierosol. t. 4, part. 2, p. 323. — S. Ambros. epist. 42 ad Syric. pap. t. 2, p. 967; serm. 33, domin. resurrect. ibid. in append. p. 435. — S. Maxim. taurin. in exposit. symbol. t. 6 bibl. patrum, p. 42. — S. August. epist. 57, ad Dardan. tom. 2, p. 104; serm. 119, de temp. 3

in fer. secund. post domin. palm. t. 10, p. 305; et in append. de divers. sermon. 42, p. 875; serm. 59, p. 687. — Origen. cont. Celsum, l. 2, t. 1, p. 419 et alibi. — Tertullian. libr. de anima, cap. 55, p. 353. — S. Athanas. de salut. advent. J.-C. t. 1, p. 649 et alibi.

Au reste, nous pouvons raisonnablement supposer que le symbole des apôtres, quand même il aurait été fait par eux, n'eût pas été une barrière insurmontable à l'esprit tracassier qui animait les membres de l'église : on se serait disputé sur l'interprétation des dogmes comme on se disputa sur leur composition. Seulement, les apôtres se seraient montrés plus prudens qu'ils n'ont fait. Le catholicisme romain a suppléé à leur manque de sagesse par la création d'une autorité unique, infaillible, absolue, visible et vivante. Si, en même temps, il eût pu supprimer la mémoire des faits passés, l'histoire, son règne était fondé à jamais.

Ce que nous venons de dire du symbole des apôtres, s'applique aussi aux neuf canons que l'on a supposé depuis avoir été proclamés par eux, à un concile qu'ils auraient tenu à Antioche, vers l'an 56 de l'ère vulgaire. Il y est dit d'abord que les Galiléens, comme on les appelait encore, prendraient le nom de chrétiens; que ceux qui seraient baptisés ne se feraient pas circoncire; que toutes les nations seraient appelées et admises à la foi; que l'on s'abstiendrait du sang, des suffoqués et de la fornication; que l'idolâtrie des dieux serait remplacée par celle des images de Jésus-Christ, ou plutôt que l'on combattrait l'idolâtrie par le culte de Jésus-Christ; que la distinction de mets imposée aux Juifs ne le serait point aux chrétiens. — Vid. cod. apocryph. N. T. t. 3, p. 336 et seq.

C'est après la prétendue célébration de ce concile que saint Pierre est censé être allé à Rome. Ce voyage, quand même il serait réel, ne prouverait pas que saint Pierre devint évêque de la capitale de l'empire. Et comme évêque de cette ville, il n'eût été revêtu essentiellement d'aucune suprématie ecclésiastique sur ses collègues. Et supposé qu'il leur fût supérieur comme apôtre, il ne devait pas pour cela transmettre nécessairement sa primauté à ses successeurs sur un siége auquel cette primauté n'était pas indivisiblement attachée. — Histoire des papes, siècle 1, *S. Pierre*, t. 1, p. 7 et 8. — Si la papauté n'avait jamais été présentée par les chrétiens que comme une institution utile, éminemment propre à maintenir le plus long-temps possible l'unité de principe et d'action dans leur association, personne ne les aurait contredits.

CHAPITRE II.

Dispute sur le temps de célébrer la Pâque.—Victor, évêque de Rome, veut faire adopter généralement les habitudes de son église. — Conciles qui se contredisent sur la question de la Pâque. — Lettre sensée de Polycrate, évêque d'Éphèse, opposé à Victor. —Victor excommunie Polycrate et les églises d'Asie.— Saint Irénée, évêque de Lyon, blâme l'évêque de Rome de son manque de tolérance et de charité.

Le premier différend de quelque importance entre les chrétiens, dont l'histoire fasse mention d'une manière détaillée et positive après les assemblées tenues par les apôtres, est celui relatif à l'époque canonique de célébrer la Pâque, différend qui éclata avec une grande violence, provoqua des deux parts des sentimens d'aigreur dont on n'avait pas encore eu d'exemple, divisa les églises les plus considérables de ce temps-là, et finit par un schisme prononcé entre celles qui mirent de l'opiniâtreté à soutenir leur cause.

Il s'agissait de savoir s'il fallait célébrer la Pâque chrétienne en même temps que les Juifs célébraient la leur, sans égard au jour de la semaine auquel cela avait lieu, ou bien s'il fallait reculer cette solennité jusqu'au dimanche suivant. La querelle était très ancienne, comme nous le verrons plus bas. Depuis longtemps les évêques d'Occident soutenaient le premier parti; ils s'appuyaient des préceptes que leur avaient, disaient-ils, laissés à cet égard les apôtres Pierre et Paul. Les évêques d'Asie suivaient une discipline opposée, forts, comme ils se prétendaient être, des instructions qu'ils avaient reçues de l'apôtre et évangéliste

Jean [1]. Le martyr Polycarpe, qui avait personnellement connu la plupart des disciples et même des apôtres, par lesquels il avait été constitué évêque de Smyrne; Polycarpe, qui devait son éducation chrétienne à l'évangéliste Jean, s'était vu obligé, dans un voyage qu'il avait fait à Rome pendant que l'évêque Anicet surveillait l'église de cette ville, de dissimuler avec celui-ci ses véritables opinions à ce sujet, par amour pour la concorde, laquelle, disent les anciens écrivains ecclésiastiques, importe beaucoup plus à l'église de Jésus-Christ que la célébration de la Pâque fixée à tel jour plutôt qu'à tel autre [2].

Les successeurs d'Anicet continuèrent à se conformer aux traditions reçues dans leur église, relativement à la Pâque, et ils laissèrent les autres églises de la chrétienté obéir sans contradiction à des traditions opposées, qui peut-être n'étaient pas parvenues à leur connaissance : la paix des fidèles ne fut pas encore troublée.

Cela n'arriva que sous Victor, évêque de Rome, à la fin du deuxième siècle de notre ère. Opiniâtrément

(1) Euseb. hist. eccles. l. 4, cap. 26, t. 1, p. 188. — Sozomen. hist. eccles. l. 7, cap. 19, t. 2, p. 306. — S. Irenæus, advers. hæres. l. 3, cap. 3, p. 233.

(2) Si saint Polycarpe n'avait fait que se conformer charitablement aux préjugés de son hôte pour ne pas causer de scandale, il serait fort louable. Mais dans une assemblée religieuse qu'Anicet tint à Rome, et à laquelle il assista, il fut décidé, sans réclamation, que la Pâque serait irrévocablement célébrée le dimanche, et le dimanche seulement. Saint Polycarpe montra en cette occasion, non de la condescendance, mais de la duplicité. — Labbe, concil. collect. t. 1, p. 583.

attaché aux coutumes de l'église d'Occident, il ne croyait la Pâque valable que lorsqu'elle était fêtée le dimanche qui suit immédiatement le quatorzième jour de la nouvelle lune la plus rapprochée de l'équinoxe d'hiver. La discipline des églises d'Asie, où, de son temps encore, on plaçait cette solennité le quatorzième jour même de cette lune, comme font les Juifs, troublait son repos. L'idée que les chrétiens asiatiques rompaient le jeûne quadragésimal pendant la semaine, tandis que ceux de Rome et de tout l'Occident le prolongeaient jusqu'au dimanche, le tourmentait sans relâche. Cependant, avoue l'historien Eusèbe (cet évêque écrivait sous Constantin), les uns et les autres invoquaient des autorités également anciennes et respectables [1].

Quoi qu'il en soit, la querelle sur la Pâque fut bientôt engagée dans toute la chrétienté. On tint plusieurs con-

[1] Eusèbe semble néanmoins pencher en faveur de ceux qui ne fêtaient la Pâque que le dimanche : on n'en sera pas étonné quand on réfléchira que cette opinion prévalut de son temps, et que l'empereur Constantin lui fit donner force de loi au concile général de Nicée ; aux yeux d'un courtisan comme l'évêque Eusèbe, l'empereur ne pouvait pas avoir tort. Cet historien cite les apôtres comme étant favorables à la discipline de l'église d'Occident sur la Pâque. Nous en faisons la remarque, parce que les canons des apôtres tels que nous les possédons, contiennent une menace de déposition pour tout évêque, prêtre ou diacre qui célébreraient la Pâque en même temps que les Juifs. Notre intention n'est pas de prouver par là que ces canons recueillis existassent du temps d'Eusèbe ; nous voulons démontrer seulement que la plupart des traditions orales qui ont servi ensuite à les composer, s'étaient déjà acquis une espèce d'autorité parmi les fidèles. — Euseb. hist. eccles. l. 5, cap. 23, t. 1, p. 241 et seq.—Canon. apostol. c. 7, apud Labbe, t. 1, p. 25.

ciles, vers l'an 198, pour examiner et terminer la dispute; et tous également furent favorables à la discipline adoptée par l'église occidentale, qui traçait plus distinctement la ligne de démarcation entre les chrétiens et les Juifs, les ennemis les plus mortellement haïs de ceux-ci (1). Il y eut un concile à Césarée, en Palestine, sous la présidence simultanée de Théophile, évêque de cette ville, et de Narcisse, évêque de Jérusalem (2); un autre dans les Gaules, où présida Irénée, évêque de Lyon; un autre encore dans le Pont, présidé par Palmas, le plus ancien évêque de la province; un quatrième à Rome même, sous la présidence de Victor.

Tant d'autorités réunies ne purent fléchir l'obstination des églises d'Asie. Les évêques s'y assemblèrent également en conciles, émirent des décisions contraires à celles qui étaient émanées des premiers synodes, et, Polycrate, évêque d'Ephèse, à leur tête, entreprirent de soutenir vigoureusement la cause commune (3).

Les raisons qu'ils produisirent en sa faveur étaient, sous tous les rapports, faites pour embarrasser l'évêque

(1) Saint Ignace dit que ceux qui célébraient la Pâque avec les Juifs, étaient aussi coupables que s'ils avaient fait mourir Jésus-Christ lui-même et ses apôtres. — Epist. 8 ad Philipp. p. 187.

(2) Nous prenons acte de tout ce qui peut faire connaître les variations que la discipline ecclésiastique a subies. Le premier des deux présidens du concile de Césarée le fut en sa qualité de métropolitain, dit le commentateur d'Eusèbe; le second, comme évêque d'un siége apostolique. — Valesius in not. ad Euseb. hist. eccles. l. 5, cap. 23, not. 6, p. 242. — Labbe, concil. t. 1, p. 596 ad 598.

(3) Concil. asiat. ibid. p. 598.

Victor : si elles n'étaient pas précisément bonnes par elles-mêmes, elles étaient du moins plausibles; et, certes, on n'en avait pas de meilleures à leur opposer. Polycrate écrivit, au nom de ses collègues, une lettre très sensée à Victor, dans laquelle il s'attacha surtout à balancer l'opinion de celui-ci par les noms les plus respectables des premiers chrétiens qui avaient illustré l'église d'Asie, et qui étaient morts en professant des idées autres que celles de l'évêque de Rome. « Philippe, lui dit-il, un des douze apôtres, et ses trois filles [1]; Jean qui, à la fois prêtre, docteur et martyr, avait reposé dans le sein du Seigneur; le martyr Polycarpe, évêque de Smyrne; Thraséas, évêque d'Euménie; l'évêque et martyr Sangaris; Papirius et l'eunuque Méliton [2] ont célébré la Pâque le quatorzième jour de la lune, comme le veut l'évangile. Bien loin de changer pour cela les règles de notre discipline, ils n'ont fait qu'observer scrupuleusement ce que la foi nous prescrit. Je ne suis, il est vrai, que le moindre entre mes collègues; mais je n'en saurai pas moins imiter l'exemple que m'ont laissé les sept évêques de ma famille, qui

[1] Saint Philippe, le diacre, avait quatre filles, toutes prophétesses. Il paraît que l'apôtre saint Philippe n'en avait que trois, dont deux seulement moururent vierges; la troisième était inspirée par le Saint-Esprit, qui, dans cette occasion, sembla oublier combien il avait coutume d'attacher de prix à la pureté virginale.

[2] Ou saint Méliton, évêque de Sardes en Lydie, était véritablement eunuque, et alors il faut dire que la castration n'était pas de son temps un motif canonique d'irrégularité; ou, comme quelques-uns l'ont prétendu, il avait mérité cette épithète par sa continence : dans ce cas nous dirons que les évêques célibataires étaient rares, puisque de vivre sans femme suffisait pour les faire croire mutilés.

tous plaçaient la fête de Pâques le jour où les Juifs rejettent l'usage des fermens. J'ai, mes frères, moi Polycrate, actuellement âgé de soixante-cinq ans, beaucoup conversé avec les chrétiens répandus par toute la terre; j'ai lu, en leur entier, les saintes écritures : croit-on que je me laisserai émouvoir par les menaces qui me sont faites? Ne sait-on pas que j'ai appris de ceux qui m'ont précédé dans la carrière, qu'il vaut toujours mieux obéir à Dieu qu'aux hommes?

» Je dois aussi, ajoute-t-il un peu plus bas, faire mention des évêques que j'ai convoqués d'après votre demande et pour vous satisfaire. Leurs noms, si je voulais les joindre au pied de cette lettre, seraient en grand nombre; car tous, sans exception, l'ont approuvée, dans la ferme persuasion que je ne voudrais pour rien au monde déshonorer mes cheveux blancs, après avoir jusqu'à ce moment conformé ma vie aux institutions et aux préceptes de Jésus-Christ ([1]). »

Cette épître ne rendit l'évêque de Rome ni plus raisonnable, ni plus modéré; il est même à croire qu'elle l'exaspéra davantage, puisqu'aux menaces déjà faites auparavant il ajouta bientôt des menaces plus fortes encore et plus réelles. Il excommunia toutes les églises d'Asie et des provinces circonvoisines, comme imbues d'opinions hétérodoxes; ou, pour parler plus exactement, il tâcha de les excommunier, il fit tout ce qui dépendait de lui pour qu'elles fussent excommuniées

([1]) Euseb. hist. eccles. l. 5, cap. 24, p. 243 et seq.

en effet (¹); il proscrivit par ses lettres les frères qui formaient ces églises, en les déclarant étrangers à l'unité de la foi chrétienne, au corps mystique de l'église. Cette excommunication fut loin d'être confirmée par

(¹) L'excommunication, prise dans le sens simple et primitif, n'était que la défense d'assister aux mystères avec le reste de la communauté des fidèles, et d'y participer au repas figuré de la bienveillance ou de l'eucharistie. On conçoit facilement comment de cette manière les chefs d'une église en excommuniaient un des membres. Mais, lorsque les églises ou leurs chefs s'excommunièrent réciproquement, on ne regarda comme valables que les sentences explicitement ou du moins tacitement confirmées par la majorité des communautés qui avaient pris part à la querelle. C'était une mise hors de toute l'association chrétienne. Voilà ce que l'évêque Eusèbe fait très bien sentir dans le récit du démêlé de Victor avec les évêques d'Asie, en disant que, par sa déclaration de leur hétérodoxie, il *essaya* de les excommunier, c'est-à-dire de les séparer de la communion des autres églises, de l'unité qui les constituait entre elles une seule communauté, association ou église universelle. Sa tentative fut infructueuse, parce que, évêque à l'égal des autres, il demeura le seul de son parti. Cela rappelle une excommunication récente, aussi lancée par un évêque de Rome, dont les prédécesseurs s'étaient constitués, depuis des siècles, absolus et infaillibles : cette excommunication tomba également d'elle-même; Pie VII n'avait pas réfléchi que l'autorité pontificale décrépite ne pouvait que se compromettre contre l'héritier de la puissante république française, contre l'empereur Napoléon, encore à cette époque dans toute sa vigueur.

Pour en revenir à l'excommunication ancienne, nous ajouterons ici qu'elle ne se borna pas long-temps à la privation de l'eucharistie. Bientôt il fut sévèrement défendu de prier avec un excommunié, ou dans la même maison que lui, sous peine d'encourir aussi l'excommunication. La sentence prononcée pour simple séparation ou schisme, fut mise sur la même ligne que celle qui avait eu pour cause l'hérésie; et la défense n'excepta ni les prêtres ni les évêques. Enfin, toute communication quelconque avec ceux que l'église avait frappés de ses censures devint criminelle. Il fallut les chasser loin de son habitation et de sa table, ou cesser de s'appeler chrétien. — Can. apostol. c. 10, apud Labbe, t. 1, p. 28. — Concil. laodicen. c. 33, p. 1501. — Concil. antioch. c. 2, t. 2, p. 561. — Concil. carthag. IV, c. 73, p. 1205. — Voyez aussi les conciles des siècles postérieurs, qui firent des canons à ce sujet, et l'Introduction, § 5, note supplémentaire, n° 6.

les autres évêques de la chrétienté, même par ceux qui partageaient l'opinion de Victor, sur la frivole question qui divisait alors les fidèles. Plusieurs d'entre eux la blâmèrent ouvertement, dit Eusèbe, et reprochèrent avec force à l'évêque de Rome son défaut de charité envers ses frères; ils lui prouvèrent qu'il avait manqué à tous les égards que doivent inspirer les sentimens d'un vrai chrétien, ceux de l'amour de la paix et de la concorde (1).

Ce fut alors qu'Irénée, évêque de Lyon, écrivit à son collègue de Rome sa fameuse lettre synodique, au nom des frères assemblés dans les Gaules. Il y soutient avec Victor, il est vrai, que la Pâque chrétienne ne doit se célébrer que le dimanche de la résurrection; mais il proteste ouvertement contre l'excommunication d'églises entières, pour cela seul que, se conformant avec simplicité et bonne foi à une ancienne coutume établie chez elles par leurs ancêtres, elles professaient l'opinion contraire. La différence de discipline entre plusieurs églises, relativement au jeûne anté-pascal, sert à Irénée de preuve pour appuyer son raisonnement. En effet, dit-il, cette différence existait de temps immémorial dans le christianisme, les questions qu'elle avait fait naître étaient alors même agitées par les fidèles, et cependant jamais la paix n'avait été troublée pour ce motif, et elle ne l'était point encore (2).

(1) Euseb. hist. eccles. l. 5, cap. 24, t. 1, p. 245. — Socrat. hist. eccles. l. 5, cap. 22, t. 2, p. 292. — Sozomen. hist. eccles. l. 7, cap. 19, ibid. p. 306 et seq. — Phot. biblioth. cod. 120, p. 301.

(2) Voyez, sur les variations dans la discipline ecclésiastique, la note supplémentaire, à la fin du chapitre.

« Les prêtres qui, avant Soter, ont gouverné l'église à laquelle tu présides, ajoute Irénée dans sa lettre à Victor, savoir Anicet, Pie, Hygin, Télesphore et Xyste, n'ont jamais refusé de recevoir chez eux les fidèles, membres d'églises où l'on observait des coutumes différentes des leurs; jamais ils n'ont rompu les liens d'unité qui les attachaient à eux; jamais ils ne se sont séparés de leur communion : ils se sont toujours empressés, au contraire, à leur envoyer l'eucharistie, immédiatement après leur arrivée à Rome ([1]). Lorsque le bienheureux Polycarpe alla dans cette ville, l'évêque Anicet, malgré les petites discussions qui avaient momentanément troublé la concorde de leurs relations, lui donna aussitôt le baiser de paix en signe de leur entière réconciliation; et de peur que quelque nouveau nuage ne vînt troubler leur bonne intelligence, ni l'un ni l'autre ne rappelèrent le sujet de querelle qui nous occupe maintenant.

» Anicet savait par expérience qu'il ne pourrait jamais persuader à Polycarpe de violer un précepte qu'il tenait de l'apôtre Jean lui-même, et qu'il avait constamment observé avec les autres apôtres dont il était le contemporain. Polycarpe, de son côté, ne chercha aucunement à faire partager son opinion par Anicet, vu que l'évêque de Rome en défendant la sienne, ne

([1]) On s'envoyait l'eucharistie, c'est-à-dire un fragment du pain mystique, en signe de paix, d'union, de fraternité. Cela ne fut pas longtemps permis. « Nous défendons, dit le concile de Laodicée, d'envoyer d'aucune manière à d'autres paroisses les choses saintes, à l'occasion de la fête de Pâques, même sous prétexte d'eulogie, ou témoignage de bienveillance. » — C. 14, apud Labbe, t. 1, p. 1, 511.

faisait que conserver la tradition que lui avaient laissée les prêtres ses prédécesseurs ([1]). Néanmoins ces deux évêques demeurèrent, prièrent et communièrent ensemble; et même Anicet, pour mieux faire éclater sa vénération envers Polycarpe, se dépouilla dans sa propre église, en faveur de son hôte, et pendant tout le temps qu'il s'arrêta dans la capitale de l'empire, de tous ses honneurs et de toutes ses prérogatives. Ils se séparèrent enfin très contens l'un de l'autre, quoique bien décidés à persister chacun dans le sentiment qu'il avait originairement embrassé. »

([1]) Prêtre est souvent pris pour évêque dans saint Cyprien et d'autres pères de l'église. L'évêque était le premier des prêtres, ses égaux. — Voyez au livre 4, ch. 1, première note supplémentaire.

NOTE SUPPLÉMENTAIRE.

Variations dans la discipline de l'église.

La plus grande facilité et la fréquence des communications entre les églises, en même temps qu'elles firent connaître la différence qui existait dans leur discipline, portèrent aussi à y désirer plus d'uniformité. Ce désir était naturel et louable; mais il fallait en laisser la réalisation au temps, et n'y mettre que de la modération et de la douceur. Chaque église n'avait fait que conserver scrupuleusement les instructions qu'elle avait reçues de son fondateur, les seules qu'elle connût, dans l'état d'isolement où toutes au commencement étaient les unes à l'égard des autres; et le temps avait rendu ces instructions, ainsi que les coutumes qui en étaient résultées, plus vénérables encore. Il fallait se dire, comme les historiens ecclésiastiques Socrate et Sozomène disaient encore au cinquième siècle en parlant des différends sur la Pâque, que les apôtres n'avaient rien laissé de positif à ce sujet, qu'au contraire leurs enseignemens tendaient à empêcher que jamais rien de positif ne fût établi, puisqu'ils s'étaient toujours opposés à toute distinction fixe et imposée de temps et de cérémonial; que les préceptes qu'on tenait d'eux, loin d'avoir pour but de reforger les chaînes de l'ancienne loi, n'étaient que de sages conseils qu'il fallait suivre par conviction, l'indication aux fidèles des moyens de bien faire, et nullement un joug pour la conscience des chrétiens, ni des ordres auxquels la force ou la crainte leur commandassent de se soumettre. D'après cela, il eût été plus que déraisonnable, ajoutent les auteurs que nous citons, de blesser la charité et de rompre la communion entre les églises, pour une cause aussi légère que l'était celle de la célébration plus ou moins retardée de la Pâque, surtout lorsque ces églises étaient d'accord sur les principaux points qui constituent le christianisme.— S. Paul. ad Galat. cap. 4; ad Coloss. cap. 2, vers. 14 et seq., etc., etc. — Socrat. hist. eccles. l. 5, cap. 22, t. 2, p. 291 et seq. — Sozomen. hist. eccles. l. 7, cap. 19, ibid. p. 306.

Dans quelques églises, au rapport de saint Irénée, on ne jeûnait avant Pâques qu'un jour seulement; dans d'autres, deux jours ou trois; dans d'autres enfin, quarante. Le commentateur d'Eusèbe est fort embarrassé des aveux de l'évêque de Lyon; il en tourmente le sens dans ses notes pour le faire approcher le plus possible de la discipline ecclésiastique actuelle, comme s'il eût été question de savoir ce que saint Irénée aurait dit s'il avait vécu au dix-septième siècle, et non de ce qu'il a dit réellement.

Socrate apporte aussi son tribut à l'appui de ce que nous avançons, concernant les variations de la discipline ecclésiastique d'une église à l'autre dans les premiers siècles. Après avoir dit que les *quartodécimanes* (ce fut sous ce nom que les catholiques cherchèrent à flétrir ceux qui s'obstinèrent à ne pas vouloir célébrer la Pâque le même jour qu'eux) se vantaient de leur soumission à l'apôtre saint Jean, tandis que les Romains et généralement tous les chrétiens occidentaux disaient suivre les ordres contraires des apôtres saint Pierre et saint Paul, quoique ni les uns ni les autres ne pussent produire un seul témoignage écrit de ce qu'ils soutenaient avec tant d'entêtement, l'historien de l'église en tire la conséquence que l'on peut être d'accord sur le dogme fondamental de Dieu et de la Providence, n'avoir en un mot qu'une seule foi, et cependant différer dans les cérémonies du culte, les rites et les pratiques de la religion. Il en est de même du jeûne, ajoute-t-il; les Romains l'observent pendant trois semaines avant Pâque, les samedis et dimanches exceptés; les Illyriens, les Achaïens et les Alexandrins jeûnent pendant six semaines; des chrétiens d'autres églises, pendant sept semaines, etc.; chez les uns on fait abstinence de viande; chez les autres, de poisson; chez d'autres encore, d'œufs; chez d'autres, de toute espèce de fruits, etc., etc., etc.

Et les saints mystères, observe à ce propos l'historien Sozomène, ne sont-ils pas célébrés le samedi dans toutes les églises de la chrétienté, excepté dans celles de Rome et d'Alexandrie ? En Égypte et dans la Thébaïde ne les célèbre-t-on pas le samedi, mais sans y communier, comme on fait partout ailleurs, les chrétiens d'Égypte et de la Thébaïde ne touchant à leur part d'eucharistie qu'à vêpres, c'est-à-dire après avoir bien bu et bien mangé aux repas ordinaires ? — Socrat. loco cit. p. 293 ad 295. — Sozomen. p. 308.

CHAPITRE III.

Schisme entre l'Orient et l'Occident. — Les quartodécimanes. — Leurs subdivisions. — Constantin, non encore baptisé, décide le différend. — Concile général de Nicée. — Conciles des novatiens sur la question de la Pâque. — Prudente tolérance de ces hérétiques. — Les quartodécimanes persécutés, avec les novatiens et les ariens, par le patriarche Nestorius.

Nous venons de rapporter la fin de la dispute concernant l'époque de la célébration de la Pâque, dispute à laquelle on avait si puérilement donné tant d'importance. L'on peut déjà remarquer à cette occasion combien les querelles religieuses, où les injures ordinairement et les malédictions tiennent lieu d'argumens, sont traitées avec acharnement et opiniâtreté. Nous allons voir que leurs résultats accoutumés sont la discorde, les haines et finalement une rupture complète, ce que l'église appelle un schisme (1).

En effet, les chrétiens de diverses églises, qui vivaient dans l'unité d'une même communion avant la tenue des conciles sur la Pâque, se divisèrent réellement, aussitôt que, par une prétention ridicule à l'uniformité, ont eut travaillé d'autorité à les unir davan-

(1) Le schisme était considéré comme chose fort grave : « Ceux qui fabriquèrent des idoles, dit saint Augustin, furent mis tout simplement à mort par le glaive ; ceux qui voulurent faire schisme furent, lorsqu'ils étaient à la tête des *séparatistes*, engloutis dans la terre ; s'ils n'avaient fait avec la foule que consentir à la séparation, consumés par le feu. » Et Arnauld le port-royaliste, ou *le grand Arnauld*, a écrit en marge de ce passage de son auteur favori, dans l'exemplaire que nous citons : *Combien il* (le schisme) *a été puni de Dieu !* — S. Augustin. epist. 162, ad Glor., Eleus., etc. t. 2, p. 281.

tage. Il y eut dès lors un véritable schisme entre l'Orient et l'Occident, le premier dont l'histoire fasse mention. Les Orientaux s'y obstinèrent au point qu'ils refusèrent de recevoir les lettres de paix et de bonne intelligence, qu'avaient, malgré ce qui s'était passé, continué à leur envoyer quelques fidèles des églises situées dans l'autre partie de l'empire romain.

A peine donc les diverses communautés de chrétiens s'étaient-elles connues et avaient-elles examiné la doctrine les unes des autres, que déjà, ce que nous ne verrons malheureusement que trop souvent se reproduire dans la suite, des conciles étaient opposés à d'autres conciles, des pasteurs à d'autres pasteurs, des fidèles à d'autres fidèles. Et qui oserait décider aujourd'hui laquelle de ces assemblées était fondée en raison et en droit à faire adopter par l'autre son opinion, à faire plier l'autre à son vouloir? Qui, nous supposons qu'il eût eu autant de lumières que de bonne foi, aurait pu le décider, même à cette époque? Le temps seul et des causes trop subtiles, trop minimes pour être saisies et exprimées, déterminèrent la victoire du parti qui finit par triompher. Sachons nous mettre au dessus de leur influence, et, tout en déplorant le schisme que la question qui nous occupe fit naître, ne condamnons pas plus ceux qui furent flétris sous le nom de *schismatiques*, que les soi-disant catholiques, qui surent se soustraire à la responsabilité de cette rupture, en la rejetant sur ceux de leurs frères dont ils se séparaient.

Ces schismatiques sont les *tessarescaidécatites* ou

quartodécimanes. Selon les uns, ils ne se distinguaient des catholiques que par le jour particulier auquel ils avaient coutume de célébrer la Pâque; selon d'autres, ils différèrent aussi de la grande église par le rigorisme qui devint dans la suite le caractère exclusif de l'hérésie des *novatiens*, rigorisme qui leur faisait refuser tout pardon aux pécheurs. Cette sévérité était naturelle à une secte peu nombreuse et bientôt persécutée. Enfin, il y eut des tessarescaidécatites qui adoptèrent l'*anthropomorphisme;* ce sont les *audiens* (¹).

Les auteurs de l'histoire ecclésiastique parlent des quartodécimanes comme formant en Orient, sous le règne de Constantin, une secte dont le signe caractéristique était l'imitation des Juifs convertis au christianisme et un peu judaïsans, en opposition au reste des chrétiens qui étaient directement passés du *gentilisme* à la foi en Jésus-Christ. Les premiers, dit Socrate, voulaient continuer à célébrer la Pâque avec l'ancien peuple de Dieu, le jour même que Dieu avait fixé à ce peuple; les autres avaient adopté une Pâque nouvelle et un jour différent, avec la grande majorité

(¹) Audius, fondateur de la secte qui prit son nom et de laquelle il se constitua évêque, s'était séparé de la grande église à cause de la haine que lui avait vouée le clergé catholique dont il reprenait les vices avec âcreté et que, tant évêques que prêtres, il censurait sans aucun ménagement. Les audiens étaient *anthropomorphites*, c'est-à-dire qu'ils ne concevaient l'essence divine que revêtue de formes humaines. Leurs mœurs étaient pures et leur piété exemplaire, de l'aveu même de leurs adversaires. — S. Epiphan., l. 3, t. 1, hæres. 70, *audiani*, n. 9, t. 1, p. 821.

Voyez aussi : Theodorit. hæret. fabul. l. 3, cap. 4, t. 4, p. 228. — S. Epiphan. l. 2, hæres. 50, *tessarescædecat*. p. 419; etc.

des chrétiens venus des nations. Les uns et les autres, ajoute Eusèbe, justifiaient si bien leur conduite, que Dieu seul ou l'empereur Constantin, son ministre sur la terre (ce ministre de Dieu, comme nous le verrons dans la suite, n'était à cette époque pas même baptisé), avait les moyens de vider cette querelle (1).

Il la vida en effet, pour autant qu'un homme, quelque divine que soit la mission dont on le prétend revêtu, commande aux consciences. Les gentils, exaspérés par les rapides progrès du christianisme, et surtout par la dernière et décisive victoire qu'il venait de remporter sur eux en montant avec Constantin sur le trône du monde civilisé; les gentils s'attachaient sans relâche à éplucher une religion que son triomphe forçait de se montrer à la lumière du grand jour : et l'évêque Épiphane prétend que le peu d'accord des chrétiens, concernant l'époque de la principale fête de leur culte, fournissait amplement matière à leurs plaisanteries. Ce fut donc pour se soustraire au ridicule qui, de ce chef, rejaillissait sur leur secte, qu'ils réchauffèrent vivement cette ancienne dispute. Alexandre, évêque d'Alexandrie, dont les démêlés théologiques lors de l'affaire du prêtre Arius nous occuperont pendant plusieurs chapitres, soutint avec raideur et dureté, contre l'opinion de tous les évêques orientaux, et nommément d'un certain Crescentius qui manifestait son opposition avec non moins d'inflexibilité, que la

(1) Euseb. in vit. Constant l. 3, cap. 5, t. 1, p. 578. — Socrat. hist. eccles. l. 1, cap. 8, t. 2, p. 18. — Sozomen. hist. eccles. l. 1, cap. 16, ibid. p. 34.

Pâque chrétienne devait à jamais, et par tous les moyens possibles, être distinguée et séparée de la Pâque des Juifs, leurs ancêtres et leurs prédécesseurs dans les bonnes grâces de la Divinité (1).

Quoi qu'il en soit, sans le moindre égard aux conciles sur la Pâque dont nous venons de parler, sans même faire mention de celui qu'avait tenu en personne l'évêque de Rome, le zélé Victor Constantin fit examiner la question sur nouveaux frais à son grand concile de Nicée, comme nous le dirons en rapportant l'histoire de cette première assemblée, prétendue générale, des évêques chrétiens. Il y fut décidé que Dieu lui-même voulait que toute la chrétienté adoptât désormais la coutume suivie dans l'église d'Occident, relativement à la fixation du jour de Pâque, et cela pour que, d'une part, les chrétiens n'eussent plus rien de commun avec la nation ennemie, scélérate, parricide et *dominicide* des Juifs; et de l'autre, pour qu'ils célébrassent partout unanimement, le même jour, une fête qui leur inspire l'*espoir* de l'immortalité (2). Ce

(1) S. Epiphan. l. 3, t. 1, hæres. 70, *audian*. n. 9, t. 1, p. 821.

(2) Constantin nous paraît ici manquer de foi, ou du moins ne pas avoir une foi bien ferme dans le dogme de l'immortalité de l'ame, si étroitement lié à celui du règne de Dieu, l'objet constant des vœux et des efforts de tout chrétien convaincu. Il manque aussi de logique dans le passage où il trouve qu'il serait criminel d'avoir rien de commun avec la nation juive : le plus horrible des forfaits, dit-il, qui les a constitués parricides, leur a mérité d'être frappés d'aveuglement d'esprit, et depuis lors ils n'ont plus suivi que les impulsions de leur perversité naturelle. L'empereur ne se rappelle sans doute pas que le jour de la célébration de la Pâque avait été fixé par Dieu lui-même, ou plutôt et pour parler plus raisonnablement, par le législateur des Juifs, bien long-temps avant

sont les expressions textuelles de l'empereur dans les lettres qu'il écrivit à ce propos, lettres conçues dans les termes d'exhortation les plus pressans, que Constantin répétait à satiété ([1]).

Les quartodécimanes ont reproché aux catholiques leur trop grande complaisance, toujours coupable lorsqu'il s'agit des choses de la foi, en cette circonstance. Selon eux, la soumission servile aux volontés de l'empereur et la flatterie furent ce qui porta les fidèles à consentir au changement de discipline opéré à cette époque dans le régime de l'église, et que Constantin prétendait y introduire pour satisfaire son amour-propre de néophyte réformateur. L'historien Socrate assure au contraire qu'il n'était aucunement question de rien innover; mais que le chef de l'état avait voulu seulement faire plier le petit nombre au sentiment du plus grand ([2]).

Cela n'empêcha pas que, sous le règne de Valentinien et Valens, la question de la Pâque ne fût de nouveau agitée par les chrétiens de la confession de Novat ([3]). Quelques évêques obscurs de cette secte s'as-

qu'ils songeassent à faire mourir Jésus-Christ. Probablement Constantin croyait-il que le Dieu qui punit les enfans pour les péchés des pères, avait pu aussi châtier d'avance les pères pour le crime qu'il prévoyait que leurs descendans auraient commis un jour.

([1]) Euseb. vit. Constant. l. 3, cap. 14, t. 1, p. 585; cap. 18 ad 20, p. 587 et seq. — Socrat. hist. eccles. l. 1, cap. 9, t. 2, p. 29 et 32. — Theodorit. hist. eccles. l. 1, cap. 9, t. 3, p. 33; cap. 10, p. 34 ad 36.

([2]) S. Epiphan. t. 1, l. 3, hæres. 70, *audian*. n. 9, t. 1, p. 821. — Socrat. hist. eccles. l. 5, cap. 22, p. 293.

([3]) Les *novatiens*. Le livre suivant leur est exclusivement consacré.

semblèrent à Pazo, bourg de la Phrygie, et décrétèrent, probablement pour se séparer de plus en plus de la grande église catholique, qui tout entière différait la célébration de la Pâque jusqu'au dimanche, qu'il fallait au contraire la célébrer avec les Juifs (1).

Bientôt après, c'est-à-dire lorsque Théodose fut monté sur le trône impérial, Sabbatius, d'abord juif, puis chrétien et prêtre des fidèles de la communion novatienne, ambitionna le siége épiscopal de Constantinople, et, pour y parvenir, voulut opérer une réforme ou faire schisme avec les chrétiens de sa secte, en cette capitale. Il proposa, à cet effet, d'imposer aux novatiens de Constantinople l'acceptation des décrets canoniques de Pazo, relativement à la Pâque, dans l'espoir que ces sectaires, qui y avaient eu la circonspection de se conformer aux réglemens du grand concile de Nicée sur cet article, se seraient fortement opposés à son projet (2).

Mais les choses se passèrent tout autrement. Le concile novatien de Sangarum en Bithynie (391) donna un exemple de prudence et de modération rare dans l'histoire religieuse des chrétiens; il le donna parce qu'il

(1) Le passage de l'historien Socrate où il est question du concile de Pazo, offre une preuve irrécusable de l'état florissant dans lequel se trouvait l'église *novatienne*, vers la fin du quatrième siècle, puisque l'assemblée des chefs de cette communauté put être assez considérable pour porter un jugement de cette importance, sans cependant la participation des évêques novatiens de Constantinople, de Nicée, de Nicomédie, etc.

(2) Socrat. hist. eccles. l. 4, cap. 28, t. 2, p. 250 et 251; l. 5, cap. 21, p. 289 et seq. — Sozomen. hist. eccles. l. 6, cap. 24, p. 249; l. 7, cap. 18, p. 304.

était composé d'évêques dont le troupeau était peu considérable et souvent persécuté par l'église catholique, triomphante et partant hautaine, intolérante et tracassière, tandis que les novatiens sentaient l'extrême besoin qu'ils avaient d'union, d'indulgence et de paix. Les pères de Sangarum, considérant que la querelle sur le jour plus ou moins convenable pour fêter la Pâque chrétienne, était d'une trop petite importance pour qu'on en fît un sujet de discorde et de schisme; considérant en outre que les chrétiens des premiers temps, des temps voisins de ceux où vivaient encore les apôtres, n'avaient pas fait difficulté de partager la même communion mystique, malgré la diversité de leurs opinions concernant cette matière; considérant enfin que les novatiens de l'église de Rome avaient de tout temps, comme faisaient alors ceux de Constantinople, célébré la Pâque le dimanche de la résurrection, tandis que les novatiens d'Asie la célébraient avec les Juifs: les pères de Sangarum, disons-nous, arrêtèrent que les décrets du concile de Pazo qui voulait aussi que les fidèles se conformassent en ce point à la loi de Moïse, ne porteraient aucun préjudice à l'unité du christianisme, et que, tant ceux qui les adopteraient, que ceux qui croiraient devoir les rejeter, continueraient à vivre en bonne intelligence et dans la même communion. La loi portée à Sangarum, appelée *loi d'indifférence*, permit aux novatiens de faire la Pâque quand ils le jugeraient convenable, et ne leur ordonna que de se tolérer les uns les autres et de s'aimer, sans égard à la diversité de discipline religieuse. Cette sage in-

dulgence avait pour but d'éloigner tout prétexte d'exciter des troubles et d'entretenir la discorde dans la confession de Novat ([1]). Outre cela, les pères de Sangarum voulurent aussi ôter tout motif de nuire au prêtre ambitieux, dont les intrigues les avaient menacés d'un schisme. Ils firent jurer à Sabbatius qu'il n'accepterait jamais la dignité d'évêque ([2]).

Après cette époque, les quartodécimanes ne reparaissent plus qu'une seule fois dans l'histoire : c'est sous l'empire de Théodose-le-Jeune et Valentinien, que Nestorius, évêque-patriarche de Constantinople, les persécuta avec acharnement, ainsi que les novatiens et les ariens, dans toute l'Asie et principalement en Carie et en Lydie ([3]). Bientôt, Nestorius lui-même, comme nous le verrons dans la suite, fut condamné et persécuté par les chrétiens, ses adversaires, qui,

([1]) Ils faisaient de même à Constantinople, relativement à la question de la validité des secondes noces qu'ils flétrissaient sous le nom de bigamie. Saint Épiphane prétend que les *cathari* ou *purs* (le système de rigorisme professé par les novatiens leur avait fait donner ironiquement cette dénomination par leurs adversaires) regardaient généralement les seconds mariages comme criminels. Cela est vrai pour les novatiens de la Phrygie; mais ceux de la nouvelle capitale de l'empire, sans reconnaître la validité de ces liens, se donnaient bien de garde néanmoins de repousser les fidèles qui les contractaient. Dans tout l'Occident, ils étaient admis à la communion, sans difficulté et indistinctement avec les autres fidèles de leur secte. Ces variations, dit l'historien Socrate, provenaient des différens réglemens imposés par chaque évêque à son diocèse. — S. Epiphan. t. 1, l. 2, hæres. 59, *cathari*, n. 3, t. 1, p. 495. — Socrat. hist. eccles. l. 5, cap. 22, t. 2, p. 298.

([2]) Nous renvoyons à la note supplémentaire, à la fin du chapitre, quelques détails qui ne nous ont pas paru devoir embarrasser le récit des événemens.

([3]) Socrat. hist. eccles. l. 7, cap. 29, p. 378.

ayant à leur tour réussi à se constituer catholiques, se signalèrent aussitôt par l'esprit de despotisme et de violence qui anime toute secte dominante ([1]).

Ces derniers événemens sont peu importans; nous les eussions négligés peut-être, s'ils ne nous avaient servi à prouver que l'opiniâtreté de l'évêque de Rome engendra finalement un schisme dans la grande église, tandis que la conduite opposée du chef d'une autre secte de chrétiens, mais d'une secte opprimée, étouffa dès sa naissance les mêmes germes de division et de haine. L'abus est presque toujours l'apanage du pouvoir. Les catholiques, ce titre fut toujous usurpé par les plus forts, ne manquèrent jamais une occasion d'user largement de ce privilége.

([1]) Les querelles sur la Pâque se renouvelèrent au commencement du septième siècle, entre les évêques bretons et écossais et leurs collègues des Gaules. On tint plusieurs conciles en Angleterre et en France, avec des résultats différens, jusque vers l'an 700. Saint Augustin de Cantorbéry voulait forcer les *quartodécimanes* de Bretagne à remettre la solennité de Pâques au dimanche de la résurrection, et saint Colman tenait opiniâtrement à l'époque fixée par les rites judaïques. — Ven. Bed. histor. eccles. Anglor. l. 3, cap. 25, t. 3, p. 102 et seq.; l. 4, cap. 5, p. 122; l. 5, cap. 16, p. 179; cap. 19, p. 183; cap. 22, p. 190. — Synod. pharens. (664), apud Labbe, t. 6, p. 491 et seq.; concil. herendford. (673) p. 536 et seq.; synod. Mercian. (705), p. 1389; Ceolfrid. abb. ad Naiten. reg. Pictor. epist. (714), p. 1423 et seq. — Baron. ad ann. 604, n. 55, t. 11, p. 67, et n. 64, p. 70; ann. 664, n. 4 et seq. p. 536. — Pagi, ad Baron. ann. 633, n. 26 et 27, p. 298; ann. 639, n. 7, p. 332; anno 664, n. 3 et seq. p. 536.

NOTE SUPPLÉMENTAIRE.

Sabbatius.

La discussion sur la Pâque, de laquelle il espérait faire naître des troubles qui le mèneraient plus promptement et plus facilement à son but, n'avait été qu'un prétexte chez Sabbatius : tous les moyens lui étaient indifférens pourvu qu'il parvînt. Le serment qu'il avait été forcé de prêter ne l'arrêta point dans ses projets ambitieux. Mais la prudence et la modération des évêques novatiens de Sangarum les avaient déjoués d'avance. Néanmoins, Sabbatius continua à enseigner que Dieu avait maudit tous ceux qui s'écarteraient le moins du monde de la discipline mosaïque pour l'époque de la célébration de la Pâque ; et la terreur qu'il excitait ne laissait pas que d'augmenter le nombre de ses sectateurs. Un peu de persécution aurait fait le reste ; mais elle manqua à Sabbatius, et avec elle le succès de son entreprise. Socrate qui est trop orthodoxe pour attribuer la disgrâce de Sabbatius aux résultats immanquables de la tolérance que sa secte exerçait franchement à son égard, fait intervenir Dieu lui-même pour le punir exemplairement. Cette protection céleste accordée à l'église principale des novatiens, de l'aveu d'un écrivain de la grande église catholique, paraît merveilleuse de nos jours, où le système qui met les hérétiques dans l'impossibilité d'avoir raison et de bien faire, même en ce qu'ils font et disent de la même manière que les catholiques, a été singulièrement perfectionné. Quoi qu'il en soit, Socrate raconte qu'au commencement du cinquième siècle, une nuit que le troupeau de Sabbatius se trouvait assemblé, une terreur panique saisit en un instant tous les fidèles qui le composaient. Ces schismatiques, c'est l'écrivain ecclésiastique qui parle, crurent voir Sisinnius, l'évêque novatien légitime, qui, à la tête de soldats armés, venait les forcer dans le lieu de leur réunion ; et, en voulant fuir, soixante-dix d'entre eux moururent étouffés par la foule. Cet accident, fort naturel chez des gens qui avaient peur, fut interprété de manière à diminuer promptement le crédit et le nombre des partisans de Sabbatius. Cependant, à la mort de Sisinnius, le prêtre ambitieux réussit à fausser son serment, et se fit consacrer évêque de la communion novatienne, à Constantinople. Mais la majorité des fidèles méprisa une vaine cérémonie, qui ne s'était point faite en vertu de l'élection canonique, c'est-à-dire par tout le clergé et le peuple en masse. Sabbatius ne conserva qu'un

petit nombre de partisans, qui poussèrent l'enthousiasme jusqu'à l'adorer comme un saint après sa mort. L'évêque catholique de Constantinople, Atticus, aussi jaloux que l'était Dieu lui-même, à ce qu'il paraît, de conserver sans tache l'orthodoxie hérétique des novatiens, fit cesser ce scandale, en ordonnant d'exhumer les restes de Sabbatius et de les déposer secrètement en un lieu ignoré. — Socrat. hist. eccles. l. 7, cap. 5, p. 350; cap. 12, p. 356; cap. 25, p. 373.

LIVRE TROISIÈME.

LES NOVATIENS.

CHAPITRE I.

Persécutions des gentils. — Elles servirent puissamment la cause du christianisme. — L'opinion générale est contraire aux chrétiens. — Pourquoi ceux-ci étaient persécutés. — Calomnies populaires. — Acharnement des Juifs. — Haine des philosophes et des prêtres polythéistes. — Insolence des chrétiens. — Les six premières persécutions furent légères. — Récompenses promises aux martyrs. — Petit nombre de ceux-ci. — Les empereurs païens calomniés par les écrivains chrétiens.

Les chrétiens n'eurent en tous lieux qu'à se faire connaître pour être aussitôt honnis, poursuivis, chassés avec ignominie [1]. Cette proscription générale était évidemment l'effet de l'incompatibilité palpable du christianisme avec les autres religions et institutions sociales alors existantes, et que le nouvel ordre de choses devait inévitablement détruire, s'il n'était lui-même étouffé par elles en naissant; incompatibilité hautement affichée par les chrétiens qui, avant même d'avoir assuré leur propre existence, manifestaient la prétention de tout renverser pour réformer et régénérer le monde. Il nous suffit ici du simple fait matériel, c'est-à-dire que la proscription ait réellement eu lieu, qu'elle effraya et

(1) Act. apostol. cap. 16, 19, etc., etc. — Paul. Oros. in hist. l. 7, cap. 6, p. 469; cap. 7, p. 472; cap. 8, p. 474; cap. 10, p. 484, etc. — Sueton. in Tib. Claudio, l. 5, cap. 25, p. 73.

Le passage de Suétone prouve que cet historien ne connaissait pas même les chrétiens de nom : il les appelle des Juifs turbulens qu'un certain Chrestus excitait au tumulte.

fit apostasier [1] un grand nombre de fidèles, et que l'église dut s'occuper avant toutes choses des récompenses qu'elle accorderait aux athlètes courageux et constans de sa cause, et des peines qu'elle infligerait à ceux qui l'auraient lâchement désertée.

Cependant, pour ne pas glisser trop légèrement sur une question que le triomphe final de la religion nouvelle de Jésus sur l'ancienne religion de l'empire romain rend éminemment intéressante pour l'histoire du monde civilisé de cette époque, nous examinerons en peu de pages ce que furent les persécutions des gentils contre les chrétiens, et quel en dut être nécessairement le résultat; qui étaient les ennemis réels de ceux-ci; pourquoi l'on persécutait.

Et nous admettrons d'abord comme vérité incontestable, que les vexations et les supplices étaient le plus sûr moyen de multiplier à l'infini les partisans d'une secte devenue nécessaire au monde, et qui, pris en masse, étaient profondément convaincus. Bien loin de lasser cette conviction, encore toute vigoureuse de jeunesse, bien loin de la noyer dans le sang, chaque exil, chaque meurtre d'un chrétien faisait surgir des milliers d'enthousiastes, qui ne doutaient plus de la vérité d'une opinion pour laquelle on mourait, et qui n'ambitionnaient que la gloire de mourir aussi pour elle. Quand même la chose eût été possible, et que les chrétiens se

(1) Nous n'entendons pas ici par ce mot ce qu'on lui a fait signifier dans la suite, c'est-à-dire *renier Dieu*, mais seulement abandonner une opinion pour en embrasser une autre, passer d'une secte ou d'un culte à une autre secte, un autre culte. L'apostasie pour nous n'est qu'une défection.

fussent contentés du rôle subalterne de sophistes et de dévots vulgaires, cependant on n'aurait jamais réussi à faire oublier le christianisme et ses sectateurs que très à la longue, et seulement en ne s'occupant pas plus d'eux et de leur doctrine, qu'on ne faisait des Indiens, des Égyptiens, des Juifs, comme observateurs d'une religion particulière, des disciples de Pythagore, de Zénon, d'Épicure, comme professant un système distinct de philosophie et de morale (1).

(1) Les Romains ne voyaient dans les chrétiens qu'une secte de philosophes, et les chrétiens eux-mêmes se donnaient ce titre.

« La philosophie que nous professons, dit Méliton, évêque de Sardes, dans sa supplique apologétique, adressée à Antonin-le-pieux (ἡ γὰρ καθ' ἡμᾶς φιλοσοφία, κ. τ. λ.). » Il avait le droit de s'exprimer de la sorte : la doctrine chrétienne, à la fois sociale et religieuse, était alors tout une philosophie. —Euseb. in chron. et hist. eccl. l. 3, passim; l. 4, cap. 26, 189.—Voyez aussi Justin-martyr, Clément d'Alexandrie, Lactance, etc.

Néron qui fut le premier persécuteur des chrétiens, avait aussi persécuté les philosophes : il défendit formellement de s'occuper de philosophie. — Philostrat. l. 4, cap. 12, p. 194; cap. 16, p. 208.

Ce tyran sentait bien que toute philosophie est un principe d'opposition et un moyen d'émancipation.

Et puis, le vulgaire des chrétiens était réellement plus philosophe que les philosophes les plus renommés de cette époque : la reconnaissance d'un Dieu unique, simple et immatériel, les avait dégagés de la plupart des préjugés superstitieux, alors sanctifiés par le temps et l'habitude, et leur prétention à être plus libres et plus indépendans que les gentils, les forçait, pour être conséquens, à se montrer aussi plus justes et plus sages. Aussi les philosophes polythéistes, par jalousie de métier, et parce qu'ils avaient eux-mêmes fini par s'emparer des superstitions existantes et par les exploiter à leur profit, étaient les ennemis les plus ardens des chrétiens et traînaient partout leurs apologistes au supplice. Au reste, rien n'était plus facile aux chrétiens, qui méditaient par là la ruine de l'ancien ordre d'idées et de choses, que de tourner les dieux en ridicule et de démontrer l'absurdité de la discipline, du culte et des préceptes religieux des païens et même des Juifs : les philosophes modernes ont fait et font la même guerre aux chrétiens et surtout aux catholiques de nos jours, et avec le même succès.

Peut-être les choses se seraient-elles passées ainsi, si les chrétiens n'avaient trouvé d'opposition que chez les chefs de l'état, les hauts fonctionnaires et les magistrats de l'empire. Mais il se manifestait de toute part contre eux un acharnement populaire que les magistrats, les gouverneurs des provinces et des villes, et le chef de l'empire lui-même étaient forcés de subir et même de seconder. Cet acharnement provenait d'une espèce d'instinct, qui faisait sentir, sans même qu'on se le définît exactement, l'insociabilité relative du christianisme, c'est-à-dire la nécessité pour lui de n'être social que là où il dominerait, de ne l'être en un mot que pour lui-même et pour les siens, organisés en association à sa manière, et à l'exclusion de tout autre mode d'organisation sociale, civile et religieuse, quelque établie et légitimée d'ailleurs qu'elle fût par une existence de plusieurs siècles, par les mœurs et par les habitudes de peuples nombreux ([1]). On ne pouvait se cacher que le triomphe du christianisme supposait la destruction de

([1]) Si le Christ avait souffert le partage, les gentils n'auraient aucunement empêché qu'on ne l'adorât à côté de Bacchus, d'Apollon et de Jupiter. Plusieurs de leurs dieux n'étaient-ils pas morts comme celui des chrétiens ? n'étaient-ils pas ressuscités comme lui ? Cette résurrection ne devait paraître odieuse qu'aux seuls Juifs dont elle accusait la cruauté, le sacrilége. Les gentils ne l'auraient jamais attaquée, si les chrétiens ne s'étaient hautement moqués eux-mêmes de toutes les métamorphoses des divinités anciennes, avec lesquelles Jésus ne devait avoir de commun aucune aventure miraculeuse. « Nos antiques cérémonies sont exposées à la dérision, disaient les gentils, d'après le rapport d'Arnobe lui-même ; les pratiques les plus respectables de notre saint culte ont cédé la place aux superstitions de votre religion nouvelle.... C'est une croyance impie, ajoutaient-ils, un culte sans exemple dont vous chargez la terre. » — Arnob. advers. gent. l. 1, p. 13.

tout ce qui l'environnait à sa naissance; que la religion du Christ ne pouvait exister à côté d'aucune autre; qu'elle s'était destiné pour base les débris de toutes.

Ce n'était point là ce que disait le peuple, mais c'était ce qui lui faisait accuser les chrétiens de crimes, pour la plupart ridicules, absurdes, impossibles. De ce qu'ils désobéissaient aux lois (1), en voulant substituer à la religion de l'état une religion nouvelle, on inférait qu'ils n'avaient point de religion du tout; de ce qu'ils refusaient de sacrifier aux dieux de l'empire, on concluait qu'ils étaient tous athées : et c'étaient des impies, non des sectaires qu'on punissait en eux (2). Leurs as-

(1) Se faire chrétien, est, selon Porphyre, *adopter une manière de vivre illégale;* abandonner le christianisme, *se décider à vivre selon les lois* — Euseb. hist. eccles. l. 6, cap. 19, p. 281.

(2) Origen. cont. Celsum, l. 6, n. 40, t. 1, p. 662; n. 27, p. 651. Les gentils jugeaient les chrétiens d'alors comme ceux-ci jugent les philosophes d'aujourd'hui : ils faisaient des athées de gens qui ne croyaient pas aux mêmes dieux qu'eux.

Et les chrétiens répondaient fort sagement comme font encore les philosophes : Vous vous êtes fait des dieux méprisables, et vous nous reprochez de les mépriser; nous croyons au contraire qu'il vaut beaucoup mieux nier l'existence des dieux que de les accepter tels que vous les avez faits (cum sit rectius multo Deos esse non credere, quam esse illos tales, talique existimatione sentire). — Arnob. advers. gent. l. 4, p. 151.

Du reste, les adorateurs des idoles passaient également aux yeux des chrétiens pour ne rien adorer du tout. Cependant saint Clément d'Alexandrie avoue que Dieu, non seulement permit que les hommes rendissent un culte aux astres, mais même qu'il leur inspira l'idée de ce culte, comme étant un mal nécessaire et le moindre possible dans les circonstances données (Ἔδωκεν δὲ τὸν ἥλιον καὶ τὴν σελήνην καὶ τὰ ἄστρα εἰς θρησκείαν, ἃ ἐποίησεν ὁ Θεὸς τοῖς ἔθνεσι, φησὶν ὁ νόμος, ἵνα μὴ τέλεον ἄθεοι γενόμενοι, τελέως καὶ διαφθαρῶσιν). Mais les hommes, continue-t-il, ne se contentèrent pas de cela; ou ils allèrent plus loin, ou ils s'arrêtèrent en deçà : ils se firent des statues et des images pour les adorer, ou ils nièrent qu'il y eût un Dieu.

semblées secrètes en faisaient des espèces de conspirateurs, passifs à la vérité, mais unis par des maux, par des dangers communs, en attendant qu'ils pussent se tracer un plan commun de défense d'abord, d'attaque dans la suite. Et puis, que se passait-il dans ces *synaxes* (1), ces *agapes* si soigneusement dérobées aux yeux des profanes? Le peuple ne pouvait y supposer que du mal, et le baiser mystique des frères et des sœurs devint bientôt à ses yeux un libertinage effréné, des unions incestueuses, monstrueuses, autant que l'imagination pouvait se les figurer telles (2). Les chré-

C'est pourquoi ils méritèrent d'être punis, comme n'ayant point voulu profiter de ce que Dieu avait fait pour leur instruction et leur amendement. — S. Clement. alexand. stromat. l. 6, p. 669. — Deuteronom. l. 5.

(1) *Agapes* et *synaxes* étaient originairement la même chose : les chrétiens se réunissaient en *synaxes* ou assemblées pour célébrer les *agapes*, c'est-à-dire des repas d'amour, de fraternité, qui étaient terminés par la distribution du pain eucharistique ou d'attachement mutuel. Les *agapes* furent supprimées, parce qu'elles portaient au désordre; et les *synaxes*, comme nous l'avons dit dans la préface, devinrent la communion, la messe des chrétiens catholiques, la cène des chrétiens réformés.

Les chrétiens abusèrent dès le principe du baiser des *agapes* : au lieu d'entendre par là la charité dont ils devaient être animés les uns envers les autres, ils ne s'attachèrent qu'à la caresse matérielle qui en était le signe extérieur. Saint Clément d'Alexandrie se plaignit amèrement de cette interprétation charnelle d'un mystère tout figuré, ainsi que des excès qui en résultèrent. — S. Clement. alexandr. in pædagog. l. 3, p. 256 et 257.

(2) Rien de nouveau sous le soleil ! les assemblées, les repas fraternels des francs-maçons n'ont-ils pas également donné lieu aux calomnies populaires les plus abominables, les plus absurdes? ou bien les plates méchancetés dirigées par des chrétiens déchus contre des hommes, nous ne disons pas parfaits, mais du moins plus libres et plus éclairés qu'eux, auront-elles cessé d'être telles parce qu'elles n'étaient pas proférées par des païens abâtardis contre les enthousiastes de la loi du Christ? L'iden-

tiens furent accusés de n'adorer que des monstres, quand ils n'adoraient pas les parties naturelles de leurs prêtres ([1]). Leur offrande du pain d'eucharistie fut par leurs calomniateurs métamorphosée en un sacrifice abominable, dont un enfant était la victime, et qui finissait par un repas d'anthropophages. D'ailleurs, tout n'était pas invention dans les accusations de cette dernière espèce : souvent des chrétiens, vaincus par les tourmens, avaient confessé les crimes dont on noircissait leurs frères, avaient ajouté même aux aveux que les bourreaux voulaient arracher d'eux. Les esclaves des chrétiens, qu'aucun enthousiasme de secte, aucune force de conviction ne soutenaient, et qui souvent même n'étaient pas initiés aux mystères auxquels participaient leurs maîtres, cédaient surtout à la moindre violence, et se faisaient un mérite de charger leurs déclarations de tous les détails propres à satisfaire la haine des interrogateurs ([2]). Pourrions-nous en être

tité entre eux, est, au contraire, si parfaite, que la défense des chrétiens de son temps publiée par Origène, est exactement applicable aux membres des sociétés secrètes quelconques des temps modernes.

([1]) Minutius Félix défend ses co-religionnaires contre ces dégoûtantes calomnies, en attaquant les gentils d'une manière virulente : « ce sont là, dit-il, des obscénités qu'aucune religion ne saurait consacrer, à moins d'être professée par des gens qui ne font aucune distinction, ni de sexe ni de membres, lorsqu'il s'agit de satisfaire leur lubricité, et qui appellent le libertinage *savoir-vivre* ; par ceux qui envient la dissolution des femmes de mauvaise vie, *qui medios viros lambunt, libidinoso ore inguinibus inhærescunt, homines malæ linguæ etiam si tacerent* ; par ceux enfin qui peuvent s'ennuyer, se lasser de leur lasciveté, mais qui n'en rougissent jamais. » — Minut. Felix, in Octav. p. 31 et seq.

([2]) Euseb. hist. eccles. l. 4, cap. 16, p. 175 ; l. 5, cap. 1, p. 204. — Arnob. adv. gent. l. 1, p. 13, 16, 90 et seq. ; l. 6, p. 189 et seq. et

étonnés ? Le procès, les aveux scandaleux, absurdes, l'assassinat judiciaire et canonique des templiers n'est pas encore si loin de nous.

A peine la persécution eut-elle multiplié les chrétiens, que l'on craignit leur trop grand nombre dans l'état, dont non seulement leurs opinions, mais encore le désir de vengeance pour les maux qu'ils avaient soufferts, devaient les constituer les ennemis; et pour diminuer ce nombre on persécuta plus violemment qu'auparavant, c'est-à-dire qu'en multipliant les victimes, on empêcha qu'elles ne manquassent jamais[1]. On voulut punir les nouveaux sectaires de la haine générale que les peuples avaient conçue contre eux, et qu'ils manifestaient en demandant en tous lieux et à grands cris leur destruction, pour détourner les maux physiques et moraux qui accablaient la terre, et dont les chrétiens étaient universellement accusés [2]. Cette haine n'est pas plus

alibi. — Minut. Felix, p. 8 et seq. — S. Clement. alex. stromat. l. 4, p. 505. — Tertullian. apolog. cap. 7, 8, 9, p. 8 ; ad Scapul. p. 85 et seq. et passim. — S. Justin. martyr. apolog. 1, n. 26 et seq. p. 59 ; dialog. cum Tryphon. n. 10, p. 111; n. 17, p. 117, et n. 108, p. 202. — Sueton. in Neron. Claud. l. 6, cap. 16, p. 81. — Origen. cont. Celsum, l. 1, n. 1, t. 1, p. 319. — Athenagor. legat. pro christian. n. 3 et seq. post S. Justin. oper. p. 282 ; n. 31 et seq. p. 308.

(1) Plin. epistol. ad Trajan. de christian. et respons. Trajan. ad Plin. l. 10, t. 2, p. 483 et seq. — Tertullian. apol. n. 1, p. 1 et seq. — Arnob. advers. gentes, l. 1, loco cit.

(2) Euseb. hist. eccles. l. 5, cap. 1, t. 1, p. 201. — S. Cyprian. lib. ad Demetrian. p. 216 et seq. — Tertullian. apolog. p. 1 et seq. ; n. 40, p. 36; ad Scapulam, cap. 3, p. 86 ; et passim. — Tatian. cont. Græcos orat. post S. Justin. oper. n. 27, p. 266. — Origen. cont. Celsum, l. 3, n. 15, t. 1, p. 456. — Id. in Matth. tract. 28, n. 39, t. 3, p. 857. — S. Augustin. de civit. Dei, l. 2, cap. 2, t. 5, p. 101.

Les empereurs ; le sénat, le peuple, les soldats, et jusqu'aux parens

difficile à expliquer, que ne le fut dans la suite celle des chrétiens, lorsque ceux de la secte dominante calomnièrent leurs hérétiques, tout comme les nations non chrétiennes avaient calomnié les partisans de la religion du Christ en masse, et comme on voit, dans l'historien Josèphe, que, long-temps avant cela, Appion avait calomnié les Juifs [1].

Ceux-ci, qui s'étaient répandus dans toutes les provinces de l'empire, et que bientôt le sac de Jérusalem dispersa chez tous les peuples du monde connu, étaient les ennemis les plus acharnés des chrétiens. Les regardant comme des enfans ingrats et rebelles, qui, après avoir déserté le toit paternel, travaillaient constamment à détruire cet abri de fond en comble pour s'établir sur ses ruines, ils s'attachaient partout à leurs pas pour leur nuire : fanatisés par le zèle qu'inspire une religion exclusive, jalouse et intolérante, ils mirent tout en usage

mêmes des chrétiens demandaient à grands cris leur mort. — Origen. l. 1, n. 3, p. 323.

L'empereur Aurélien ordonna au proconsul d'Asie d'empêcher la manifestation de cet acharnement populaire dans sa province.

Quant à l'accusation d'être la cause des maux physiques répandus sur la terre, l'histoire de Paul Orose, le premier livre d'Arnobe (adversus gentes) et le traité de saint Augustin *De civitate Dei*, ont été écrits pour défendre les chrétiens contre une aussi niaise inculpation. Saint Cyprien excuse ses co-sectaires d'une manière au moins étrange : il convient que les malheurs abondaient de son temps plus qu'en aucun autre; mais loin d'en charger les disciples du Christ, il trouve la chose toute naturelle, en ce que le monde était vieux (Illud primo in loco scire debes, jam senuisse mundum). — Vid. S. Cyprian. ad Demetrian. lib. p. 216. — Arnob. advers. gentes, l. 1, p. 1 et seq.

[1] Voyez les hideuses accusations des catholiques contre les *gnostiques nicolaïtes, carpocratiens, cataphryges, pépuziens*, etc., etc., dans saint Epiphane; et le 8e livre de cette Epoque, chap. 1er, tome 3.

pour exciter les soupçons du pouvoir et la fureur populaire contre les transfuges de la loi de Moïse, et ils ne réussirent que trop dans leurs coupables menées (1).

Ils étaient d'ailleurs puissamment secondés par les adversaires naturels des chrétiens : nous voulons parler du nombre infini de prêtres et de ministres subalternes du culte des dieux de l'empire; ils ne tardèrent pas à s'apercevoir que la religion nouvelle prétendait exister seule à l'exclusion de toute autre, et que, malgré sa faiblesse apparente, déjà soutenue par l'opinion qui la proclamait plus raisonnable que celles qui l'avaient précédée, elle annonçait hautement que la destruction entière de tous les cultes établis serait la conséquence nécessaire de la victoire que, plus forte en nombre et en puissance, elle ne tarderait pas à remporter sur eux.

Et puis, pendant même qu'on les vexait de toutes les manières, ce n'étaient pas des menaces seules que les chrétiens faisaient entendre à leurs persécuteurs;

(1) Les Juifs réussirent comme accusateurs, délateurs, calomniateurs, mieux qu'ils n'avaient jusqu'alors pu réussir comme persécuteurs : ils n'avaient pas eu le pouvoir de persécuter les apôtres et les premiers chrétiens, quelle que fût leur haine pour des sectaires qui, par les dogmes qu'ils prêchaient et les faits sur lesquels ils les appuyaient, conspiraient ouvertement le renversement de la loi ancienne. Aussi les Juifs accusèrent chez eux les sectateurs de Jésus, non d'avoir cru en lui, en ses miracles et en sa résurrection, ce dont les Romains se seraient fort peu souciés, mais d'avoir troublé l'ordre public par leurs innovations. Et encore les maîtres de la Judée ne furent pas sévères dans la punition d'un crime qui ne leur était pas constaté. Aussi le genre de mort des apôtres et de la plupart des disciples nous est-il inconnu, excepté de Matthieu, de Thomas, de Philippe, de Lévi et de plusieurs autres qui moururent tranquillement et de mort naturelle. — S. Clement. alex. stromat. l. 4, p. 502. — D. Ruinart. act. sincer. admonit. martyr. S. Jacob. p. 1 et seq.

c'étaient des voies de fait par lesquelles ils manifestaient leurs principes d'insubordination et d'ambition ; chose presque inexplicable, à l'aspect même des supplices, ils se montraient intolérans pour leurs bourreaux, dont la tolérance aurait été pour eux le plus grand et, en quelque sorte, le moins mérité des bienfaits. Ils s'essayaient dès lors à ce qu'ils ont exécuté dans la suite avec tant de fureur et moins de danger, lorsque leur religion fut devenue celle des souverains de l'empire et de tous les instrumens du pouvoir : ils s'essayaient à renverser les temples et à briser les statues des dieux(1). Nous en appelons là-dessus au témoignage de leurs propres écrivains, qui leur recommandent à chaque instant la modération et le calme, et dont les exhortations, toujours renouvelées, prouvent à l'évidence qu'elles ne furent guère efficaces (2).

Tant et de si puissans motifs réunis portèrent les magistrats et le peuple à se lever en masse, pour ainsi parler, et à défendre, par toutes sortes de voies, leurs dieux, leurs autels et l'état : de toutes les provinces du vaste empire romain, on entendit des cris de vengeance contre les audacieux novateurs qui en méditaient la ruine.

Lorsque l'on réfléchit attentivement sur l'époque à laquelle les chrétiens cédèrent presque de toutes parts aux menaces des persécuteurs, et, par faiblesse ou par inconstance, se refusèrent au témoignage de leur foi, au martyre, en assez grand nombre pour forcer l'église

(1) Voyez livre 7, chap. 15 et 16 de cette Epoque, tome 2.

(2) Voyez la première des notes supplémentaires, à la fin du chapitre.

à prendre leur chute en très sérieuse considération, on conclura, sans aucun doute, que les persécutions précédentes avaient, du moins quant à leurs périodes de violence, été très légères et de fort courte durée. Car, vouloir soutenir que le zèle si ardent des premiers chrétiens, leur foi si vive et si profonde se fussent refroidis et presque éteints deux cent cinquante ans après l'établissement de leur secte, sans qu'un seul instant de triomphe ou même de liberté fût venu jusque-là énerver leur vigueur primitive, ce serait émettre un paradoxe pour qui connaît les dispositions organiques du cœur de l'homme. Le temps seul ne détruit pas les choses et ne peut changer les opinions, principalement tant qu'existe le mobile qui leur a donné l'être, qui les maintient dans toute leur force, et même leur en fait acquérir chaque jour davantage.

C'est là précisément le cas où s'est trouvé le christianisme jusqu'au règne de Constantin, c'est-à-dire pendant trois siècles. Les intervalles de paix entière accordés à l'église, n'ont jamais été assez longs ni assez généraux avant cette époque; jamais l'inquiétude ne lui a été ôtée au point de donner lieu au relâchement, nous ne dirons pas dans la discipline ou les mœurs des chrétiens, nous aurions contre nous le témoignage de tous leurs écrivains (1), mais dans l'article principal, celui qui fait le sujet de ce chapitre, savoir, la constance à soutenir la loi nouvelle contre les suggestions, les promesses, les menaces des gentils. Plus la persécution de-

(1) S. Cyprian. de lapsis, et passim. — Euseb. hist. eccl. l. 8, et alibi, etc., etc., etc.

venait ardente et terrible, plus le zèle, le courage et la fermeté du véritable sectaire devaient briller dans tout leur éclat.

L'église, d'ailleurs, avait soin de proportionner au danger que couraient les fidèles, les marques de respect et de vénération qu'elle décernait avec profusion au soldat qui n'abandonnait point son poste [1]. Elle avait soin de lui mettre sans cesse sous les yeux les récompenses éternelles qui l'attendaient dans une autre vie, les biens sensibles, tels que le *règne de mille ans*, dont les justes devaient jouir sur la terre [2], la probabilité flatteuse que leur sang servirait à racheter quelques-uns des fidèles encore à naître, comme le sang de

[1] Tertullian. ad martyr. t. 1, p. 155 et seq. et passim. — S. Cyprian. epist. 25 ad Moys. et Maxim., et 26, respons. eor. p. 33 et seq.; epist. 81 ad Serg. etc. p. 164, et passim.

Saint Cyprien fournit, sur les prérogatives dont devaient jouir les martyrs chrétiens, plusieurs passages qui sont sans réplique.

« Quand vous songez, leur dit-il, que vous jugerez et que vous régnerez avec Jésus-Christ, notre Seigneur, il faut que votre cœur bondisse de joie, et que l'idée de vos jouissances futures vous fasse fouler aux pieds les supplices présens.

» Qu'y a-t-il en effet de plus heureux que d'abandonner le monde pour voler au ciel, que de quitter les hommes pour aller demeurer avec les anges, que de se débarrasser de tous les liens terrestres pour se sentir libre devant Dieu, que de posséder sans nulle attente ni délai le royaume céleste?

» Quel est celui qui ne consacrerait pas tous ses efforts à parvenir à cet état de félicité, qui fait du martyr un ami de Dieu, qui le fait jouir à l'instant même de la présence de Jésus-Christ, qui le fait passer immédiatement des tourmens et des supplices terrestres aux récompenses divines?» — S. Cyprian. epist. 81 ad Serg., etc. p. 164; epist. 26 ad Moys. Maxim., etc. p. 35; epist. 77 ad Nemesian., etc. p. 160; epist. 56 ad Thiberit. p. 91 et 94; ad Fortunat. de exhortat. martyr. epist. p. 273.

[2] Voyez, sur le *millénarisme*, la deuxième note supplémentaire que nous avons rejetée à la fin du chapitre.

Jésus-Christ avait racheté tous les fidèles avant l'ère des martyrs, enfin la brillante prérogative de venir juger les hommes à la fin du monde, avec Jésus-Christ, prérogative affectée aux seuls martyrs [1].

Les circonstances les plus déterminantes se pressaient, on le voit, de toutes parts, pour porter les chrétiens, sous le règne de Décius, à s'affermir plus que jamais dans leur honorable résistance à la tyrannie légale, et à ne pas craindre des supplices qu'ils devaient regarder comme le souverain bien.

Si, donc, les fidèles renièrent si promptement, et avec une si scandaleuse facilité, leur Dieu et leur foi, lorsque l'empereur Décius les eut menacés de l'exil ou de la confiscation de leurs biens, pendant ce qu'on appelle la septième persécution (en quoi il fut imité par ceux de ses successeurs qui se montrèrent comme lui ennemis du christianisme), nous pouvons, ce nous semble, en inférer avec fondement que les six persécutions précé-

(1) Euseb. hist. eccles. l. 6, cap. 42, t. 1, p. 308. — Origen. exhortat. ad martyr. n. 50, p. 309. —Eulog. Alexandr. episcop. cont. novat. excerpt. ex lib. 5, apud Phot. id biblioth. cod. 280, p. 1620.

L'évêque Euloge a été formellement contredit par le patriarche Photius, qui prétend que les martyrs ne sont appelés *juges* que parce que la comparaison de leur vertu fera condamner les méchans. Le commentateur d'Eusèbe est, au contraire, de l'opinion d'Euloge, et il veut que les martyrs siégent réellement comme juges avec Jésus-Christ au dernier jour. — Vid. annotat. in Euseb. not. 6, p. 308.

C'était pour assister au grand jugement que les martyrs seuls allaient directement au ciel après leur mort, pendant les premiers siècles de l'église : les autres trépassés devaient patiemment attendre la fin du monde, dans un lieu et de la manière dont nous parlerons ci-après (Voyez livre 13, chap. 1, t. 3, en note; et l'Introduction, § 15, t. 1, note supplémentaire, n° 2.

dentes ne figurent, en quelque façon, dans l'histoire que pour la forme, ou pour faire nombre et fournir de cette manière plus de cadres à remplir à la féconde et sombre imagination des martyrographes.

Il y a eu de vrais martyrs, c'est-à-dire des hommes également courageux et constans, qui, pour soutenir des opinions dont ils étaient profondément convaincus, ou dont ils jugeaient le triomphe indispensable pour la régénération de l'espèce humaine, singulièrement avilie à cette époque, méprisèrent les tourmens, la misère, et affrontèrent avec intrépidité jusqu'à la mort elle-même. Mais ces exemples sont rares pour ceux qui n'ajoutent foi qu'aux faits que la saine critique a raisonnablement constatés (1).

(1) Celui qui voudrait approfondir la question du petit nombre effectif des martyrs chrétiens, trouverait un guide sûr dans le célèbre Henri Dodwell (Dissertat. cyprian. dissert 11, de paucit. martyr. post S. Cyprian. oper. p. 66 et seq.), qui prouve tout ce qu'il avance par des faits et des passages des saints pères.

Au reste, le plus ou moins de gages de constance et de dévouement donnés par les premiers chrétiens, n'est ni favorable ni contraire dans un sens absolu à la vérité des dogmes qu'ils faisaient profession d'admettre. Bientôt toutes les sectes du christianisme, qui s'anathématisaient les unes les autres, eurent leurs martyrs. C'est le propre de la vertu d'inspirer le courage; mais on ne niera pas que les annales du crime n'offrent également des traits dont s'honorerait l'humanité s'ils avaient eu un autre but.

Quant aux martyrologes chrétiens, tout y dépose contre les écrivains ecclésiastiques, et les faits qu'ils rapportent, et l'incohérence de leurs récits, et les miracles ridicules et puérils dont ils les ornent.

Nous ne leur opposerons ici qu'un passage très remarquable du docte Origène. C'est pour exciter le courage des fidèles, dit-il, (afin que la fermeté de quelques champions de la foi portât les chrétiens à se rendre plus dignes de ce nom, à ne point craindre la mort elle-même) que, de temps en temps, un très petit nombre d'entre eux, bien faciles à

Il serait aussi absurde de croire que les Vespasien, les Titus, les Trajan, les Adrien, les Antonin, les Marc-Aurèle, les Lucius-Vérus, les Sévère ont été de lâches persécuteurs et d'abominables bourreaux de leurs propres sujets, et cela pour quelques opinions spéculatives, qu'ils étaient trop sages pour ne pas mépriser souverainement, que d'ajouter foi aux clameurs populaires, qui faisaient les chrétiens les seuls auteurs des tremblemens de terre, des incendies, de la peste, de la famine et de tous les fléaux qui, à cette époque, désolaient l'humanité (1).

Toujours également incrédules pour les crimes improbables, n'importe à qui ils soient attribués, toute l'autorité de Tacite, naturellement contraire au christianisme, ne nous permettra pas même de soupçonner les partisans obscurs de cette secte d'avoir eu l'audace, soixante-quatre ans seulement après sa naissance, de mettre le feu à la ville de Rome (2). Mais ni Tertullien,

compter, ont affronté les supplices plutôt que de trahir la vérité du christianisme (ὀλίγοι κατὰ καιροὺς καὶ σφόδρα εὐαρίθμητοι ὑπὲρ τῶν χριστιανῶν θεοσεβείας τεθνήκασι). » — Origen. cont. Celsum, l. 3. n. 8, t. 1, p. 452.

Nous avons déjà effleuré cette question dans l'Introduction (§ 9). Nous ajouterons ici que, si l'on raie des martyrologes ceux qui, pour nous servir des expressions des catholiques mêmes, se sont rués sur le martyre, qui ont provoqué leurs juges, arraché les édits des empereurs et des gouverneurs, insulté à la religion établie en brisant les idoles ou brûlant les temples; et de la liste des saints ceux qui se sont tués eux-mêmes plus ou moins lentement, en abrégeant leur vie par les mortifications et la pénitence, il restera au calendrier bien des places vides. — Baillet, vie des saints, discours, deuxième partie, n. 77, p. 78, et n. 81, p. 81.

(1) Voyez la troisième note supplémentaire, à la fin du chapitre.

(2) Tacit. annal. l. 15, cap. 44, p. 385. — Gibbon, hist. de la décad. de l'emp. romain, cap. 16, t. 3, p. 178 et suiv.

ni Lactance, ni l'évêque Eusèbe, ni aucun des historiens de l'église, détracteurs nés des empereurs leurs ennemis, comme ils devinrent ensuite rampans adulateurs de ceux qui les ont protégés, ne nous feront croire que Néron ait été lui-même l'auteur de ce terrible incendie, malgré l'horreur qu'inspira de tout temps ce monstre couronné (1).

(1) Voici ce que dit Tacite du fameux incendie de Rome : Il y a lieu de douter si ce désastre eut pour auteur le hasard ou la méchanceté du prince; les écrivains ont avancé l'un et l'autre. Personne n'osait s'opposer aux progrès des flammes, y ayant toujours là une foule menaçante qui défendait d'éteindre le feu. Il y en avait même qui lançaient ouvertement des brandons enflammés, se vantant d'avoir reçu l'ordre de le faire, soit que ce fût là la vérité, soit qu'ils ne cherchassent qu'à exercer leur rapine. Néron était à Antium : il ne retourna à Rome que lorsque le feu s'approcha de son palais, contigu à celui de Mécènes et aux jardins de celui-ci. Mais les flammes franchirent tous les obstacles qu'on essaya de mettre à leur fureur. On ouvrit alors au peuple le Champ de Mars, les monumens et les jardins de l'empereur; on fit bâtir des cabanes pour ceux qui étaient sans abri; le prix du grain fut diminué. Mais toutes ces mesures populaires furent inutiles, à cause du bruit qui s'était répandu que, pendant l'incendie de la ville, Néron s'était amusé à chanter la prise de Troie, comparant de cette manière le malheur actuel à des maux anciens. On assurait aussi que l'empereur n'avait cherché que l'occasion de construire une ville nouvelle, à laquelle il aurait donné son nom. Quoi qu'il en soit, et pour imposer au peuple que ses largesses ne lui avaient aucunement rendu favorable, Néron ne vit plus d'autre moyen de se laver du crime dont on s'obstinait à le noircir, qu'en produisant de prétendus coupables quels qu'ils fussent. Il le fit, en livrant aux supplices les plus recherchés ceux qui étaient vulgairement appelés des chrétiens, et qu'il savait être généralement odieux à cause de leurs forfaits. L'instituteur de cette secte avait été Christ, exécuté sous l'empire de Tibère par les ordres du proconsul Ponce-Pilate. La funeste superstition à laquelle il avait donné naissance, réprimée dans le principe, reparaissait de nouveau, non seulement en Judée, lieu de son origine, mais à Rome même, où d'ailleurs tout ce qu'il y a de mauvais et d'infâme afflue de toute part et trouve toujours qui l'accueille. On se saisit d'abord de quelques-uns, et, sur les aveux de ceux-ci, on en fit

arrêter une multitude immense que l'on réussit, finalement, à convaincre, non pas du crime d'incendie, mais seulement de la haine du genre humain (ou peut-être de la haine qu'ils portaient au genre humain). La moquerie fut jointe envers eux à la cruauté des tourmens. Couverts de peaux de bêtes féroces, ces malheureux furent exposés et déchirés par des chiens; d'autres furent mis en croix; d'autres, à la fin du jour et pour suppléer à sa clarté, furent allumés comme des torches destinées à chasser les ténèbres de la nuit. Néron avait désigné ses jardins pour y donner ce spectacle au peuple, ainsi qu'au cirque où, sous les habits d'un cocher, il se mêlait à la foule ou s'asseyait sur les gradins. Il en résulta que, quoiqu'il ne s'agît que de vrais coupables, dignes, sous tout autre rapport, de toute espèce de supplices, cependant on finit par les plaindre, parce qu'ils parurent sacrifiés, non à l'utilité publique, mais uniquement à la barbarie d'un homme. — Tacit. annal. l. 15, t. 1, p. 252, 253, 255 et 256. — Sulpit. Sever. hist. sacr. l. 2, cap. 28 et 29, p. 239 et seq. — Sueton. in Neron. Claud. cap. 25, p. 106, edent. Erasm., etc., etc.

NOTES SUPPLÉMENTAIRES.

N° 1. — Les chrétiens suppliciés pour avoir brisé les idoles, ne sont pas des martyrs.

Saint Cyprien (epistol. 4 ad presbyt. et diacon. p. 9) exhorte le clergé et le peuple fidèle à pratiquer les vertus chrétiennes, et surtout à ne point troubler l'ordre public et la paix. Après les persécutions, les frères et surtout les ministres du culte avaient l'habitude de se porter en masse et tumultueusement aux prisons des confesseurs : ces visites bruyamment solennelles faisaient souvent naître de nouvelles collisions avec les gentils, et par suite de nouvelles persécutions. Plusieurs pères de l'église parlent comme saint Cyprien.

Je vous ai toujours enseigné, dit ailleurs le même évêque aux fidèles commis à ses soins, je vous ai toujours enseigné à demeurer tranquilles et en paix, à ne tourmenter, à ne troubler aucun de vos frères. N'allez pas de vous-mêmes vous offrir aux gentils; mais, dénoncés et arrêtés, répondez à ce qu'ils vous demandent, et ne craignez rien. — S. Cyprian. epist. 83 ad cler. et pleb. p. 166.

Sous le règne de Julien, appelé par les chrétiens *l'apostat*, deux jeunes gens de cette secte, mus par un zèle pieux, ou, comme on disait alors, par une sainte colère, insultèrent publiquement l'empereur : ils furent mis à mort, et l'église en fit des martyrs. Leurs noms sont Juventinus et Maximus.

Les plus sages mêmes d'entre les chrétiens, ne condamnaient le plus souvent dans ces excès que l'inopportunité et l'intempestivité. L'évêque Théodoret rapporte qu'avant la persécution d'Isdigerde, roi de Perse, au commencement du cinquième siècle, l'évêque Abdas incendia un des temples du soleil. Le roi blâma avec douceur cette action aussi injuste qu'insensée, et ne condamna le pasteur chrétien qu'à rebâtir à ses frais le temple brûlé. Sur son refus, la persécution fût ordonnée contre une secte intraitable et incorrigible. Les églises chrétiennes furent détruites; puis Abdas et enfin tous les fidèles livrés aux plus cruels supplices. Le zèle d'Abdas n'était, selon Théodoret, qu'imprudent et hors de saison (οὐκ εἰς καιρὸν). — Theodorit. hist. eccles. l. 3, cap. 15, t. 3, p. 135; l. 5, cap. 39, p. 239.

Cependant le concile d'Elvire avait statué : « Celui qui brise les idoles, s'il est mis à mort pour ce fait, ne sera pas compté parmi les martyrs. » — Concil. eliberit. c. 60, apud Labbe, t. 1, p. 977.

Bien des persécutions contre les chrétiens ne furent que des émeutes

populaires, provoquées par les chrétiens eux-mêmes, et nourries par tout ce que la superstition et le fanatisme pouvaient inspirer de fureur contre ceux qui se déclaraient si ouvertement les ennemis de dieux sanctifiés par le temps, l'habitude et les lois. Une fois que ces excès eurent été commis, ils se représentèrent comme une maladie périodique de l'époque, de même qu'on vit, dans des temps plus rapprochés de nous, les peuples chrétiens être saisis de la même fureur religieuse, et égorger les Juifs par les mêmes motifs, quoiqu'au nom de dieux différens. Rien ne ressemble plus à la persécution des chrétiens sous Décius à Alexandrie, que les accès de fièvre d'orthodoxie qui ont souvent fait répandre des flots de sang juif dans l'une ou l'autre ville de France ou d'Allemagne en l'honneur de Jésus-Christ. — Voyez Eusèbe (hist. eccles. l. 6, cap. 41, t. 1, p. 304 et seq.)

No 2. — Millénarisme. — Le christianisme, doctrine de liberté et d'égalité.

Les premiers chrétiens, encore imbus de tous les préjugés des Juifs leurs ancêtres, croyaient fermement à l'établissement d'une Jérusalem céleste sur la terre, et au pouvoir absolu qui y serait accordé, à la fin du monde, aux justes vivans ou nouvellement ressuscités d'entre les disciples du Christ, auxquels celui-ci, qui devait régner conjointement avec eux, aurait soumis tous les peuples de la terre : cette croyance même contribua beaucoup à la propagation du christianisme, en flattant les fidèles de l'espoir qu'ils se vengeraient bientôt des maux que leurs ennemis ne cessaient de leur faire souffrir. Lorsque le dogme *millénariste* fut devenu inutile à la secte, il y fut, pendant quelque temps encore, conservé comme opinion allégorique; puis il fut déclaré *hérésie*, et il est encore condamné comme telle par l'église.

Cependant saint Papias qui avait conversé avec saint Jean l'apôtre, et son disciple saint Irénée, saint Justin le martyr, Tertullien, Népos, saint Victorin, Lactance, Quintus Julius, Hilarion, Commodien, saint Sulpice-Sévère, etc., les cérinthiens, les marcionites, les montanistes, les mélétiens, les apollinaristes, etc., etc., étaient millénaires. —Tillemont, t. 2, p. 137 et suiv. — Euseb. hist. eccles. l. 3, cap. 39, t. 1, p. 237. — S. Justin. dialog. cum Tryph. judæo, n. 80 et seq. p. 177. — S. Hieronym. in catalog. scriptor. eccles. cap. 18, t. 4, part. 2, p. 109. — S. Irenæi adv. hæres. l. 5, cap. 33 ad 36, p. 497 et seq. — Tertullian. advers. Marcion. l. 3, cap. 24, p. 499. — Lactant. divin. instit. l. 7, cap. 24, t. 1, p. 579; epitom. cap. 72, t. 2, p. 68.

Le réfutateur par excellence des millénaires, disciples de l'évêque égyptien Népos, fut Denys d'Alexandrie. Népos se fondait principalement sur l'apocalypse, et il avait appelé son livre : *Réfutation des allégoristes.*

Denys, après avoir beaucoup loué Népos, déplora le succès qu'avaient obtenu les écrits de cet évêque, pour lesquels on négligeait la loi, les prophètes, l'évangile et les épîtres des apôtres, parce que précisément on y trouvait l'interprétation littérale des promesses figurées faites aux chrétiens dans les saintes écritures, et la confirmation du règne de mille ans avec toutes ses délices. Saint Denys finit par convertir la plupart de ces *chiliastes*. — Euseb. hist. eccles. l. 7, cap. 24, p. 349 ad 351.

Origène combattit également les millénaires, comme il faisait de tous ceux qui expliquaient *judaïquement*, c'est-à-dire à la lettre, les promesses divines : il n'y voit lui que des figures, et ne consent pas le moins du monde à ce que les fidèles s'attendent à ressusciter pour manger, boire, se marier et avoir des enfans comme dans la vie présente. — De princip. l. 2, p. 104 et seq.

Saint Irénée fonde son millénarisme sur les traditions qu'avaient laissées les anciens ou prêtres chrétiens qui avaient personnellement connu saint Jean l'évangéliste, et qui tenaient ce dogme de sa propre bouche.

« Viendra le temps, dit le saint évêque de Lyon, où naîtront des vignes dont chacune aura dix mille sarmens, qui auront chacun dix mille grosses branches, lesquelles en pousseront chacune dix mille petites, qui donneront chacune dix milles grappes, dont chacune aura dix mille grains, qui fourniront chacune vingt-cinq mesures de vin (environ 500 pintes de Paris, ou 24,000 pouces cubes). Et lorsque un des saints (des fidèles) saisira une de ces grappes, celle d'à côté s'écriera : *Je suis une meilleure grappe*; *prends-moi, bénis par moi le Seigneur*. De là même manière, chaque grain de froment produira dix mille épis, et chaque épi contiendra dix mille grains, et chaque grain dix livres d'excellente et pure fleur de farine. Les autres fruits et les semences et les herbes suivront la même marche et dans la même proportion. Les animaux qui se nourriront de ces produits de la terre, seront doux, vivront entre eux en bonne intelligence, et se soumettront aux hommes avec la plus grande humilité. C'est là ce que Papias, le disciple de Jean, l'ami de Polycarpe, un homme du bon vieux temps, nous apprend dans le quatrième des cinq livres qu'il a écrits, en l'appuyant du témoignage de l'écriture..... Il a ajouté : ces choses-là sont croyables pour les croyans. » — S. Iren. loco cit. cap. 33, p. 497 et 498.

Saint Irénée ne s'arrête pas en si beau chemin; il fait une description magnifique de la Jérusalem nouvelle, d'après les prophètes juifs : on y goûtera, selon lui, tous les plaisirs des sens. « Les jeunes filles y jouiront dans la société des jeunes garçons; les vieillards jouiront également, et leurs chagrins se convertiront en plaisirs. » — Ibid. cap. 34, p. 500 et 501.

Pour ce qui est de l'explication allégorique que quelques-uns don-

naient à toutes ces choses, saint Irénée la blâme fortement. Il veut que dans les mille ans de règne, les justes ne connaissent ni la douleur, ni les souffrances, ni les peines, ni les larmes. « Ce sera un nouveau ciel et une nouvelle terre, s'écrie-t-il; personne n'y conservera le souvenir du passé, et les cœurs n'y seront pas troublés par des idées importunes. » —Ibid. cap. 35, p. 502 et 503.

« Pendant mille ans, dit Lactance, les justes qui seront vivans à cette époque (celle de la Jérusalem céleste), y procréeront un nombre infini d'enfans qui seront saints et chers à Dieu. » — Lactant. loco cit. p. 580.

Plus intolérant que le millénaire saint Justin, saint Irénée veut que l'on admette l'opinion positive du règne de mille ans, sous peine d'être déchu du titre de chrétien orthodoxe.—S. Iren. cap. 35 citat.

Cela n'empêcha pas plus tard l'évêque Eusèbe de rapporter à l'église de la résurrection, édifiée par Constantin sur le saint sépulcre, tout ce que l'apocalypse avait dit de la Jérusalem céleste. — Vit. Constant. l. 3, cap. 33, p. 597.

La Jérusalem céleste fut aperçue par le prophète Ezéchiel et par l'évangéliste saint Jean. Après Jésus-Christ, les Juifs la virent distinctement suspendue en l'air pendant quarante jours consécutifs.

L'évêque historien Eusèbe n'était pas partisan du millénarisme. Citant l'opinion de Papias, il caractérise celui-ci comme un esprit faible, qui s'était laissé tromper par les paroles des apôtres qu'il ne comprenait pas,

L'on ne saurait disconvenir que l'hérésie du millénarisme, appuyée sur la tradition apostolique, bien ou mal entendue, ne détruise toute espèce de confiance dans cette tradition, puisqu'elle est propre également à fonder l'erreur et la vérité.

A cette remarque nous en ajouterons une autre. C'est que le millénarisme que nous venons de voir professé avec tant de bonne foi et de zèle par saint Irénée, avait eu pour auteur l'hérétique Cérinthe, sur le compte duquel les auteurs ecclésiastiques, et nommément saint Epiphane et saint Irénée lui-même, ont débité tant d'horreurs. C'est même à cause de l'opinion millénariste établie par l'apocalypse de saint Jean, que saint Clément d'Alexandrie nie que saint Jean soit l'auteur de cette révélation, et qu'il l'attribue à Cérinthe, le millénaire par excellence. Cela est d'autant plus curieux, que saint Jean, le millénaire si l'apocalypse est de lui, haïssait cordialement Cérinthe si condamné pour ses croyances judaïques, dont une des principales était celle en un règne de Dieu, exclusivement destiné aux plaisirs du ventre et de ce qui est un peu plus bas que le ventre, pour nous servir des expressions des écrivains ecclésiastiques. — Euseb. hist. eccles. l. 3, cap. 28, t. 1, p. 122 et 123; cap. ult. p. 137; et l. 7, cap. 24, p. 349.

Nous n'avons jusqu'ici considéré le millénarisme que sous son point

de vue ridicule, parce que c'était celui qui occupait le plus les pères de l'église. Disons un mot maintenant du côté sérieux de cette opinion, tel que nous en trouvons des traces dans les mêmes écrivains ecclésiastiques.

L'établissement du christianisme était, on ne saurait se le dissimuler, non un de ces bouleversemens d'empires, œuvres des conquêtes et de la force brutale, non une de ces révolutions de corps de garde ou de palais, qui substituent de nouveaux noms et d'autres individus aux noms et aux individus anciens, mais une véritable révolution sociale, renversant à la fois hommes et choses, institutions et idées, intérêts et systèmes. Le *règne de mille ans* matérialisait cette régénération de l'humanité, en faisant de Jésus-Christ le président réel de la république chrétienne à venir. D'abord les rois, et nommément dix d'entre eux, devaient ravager le monde en le gouvernant. Les armées multipliées à l'infini et les terres abandonnées et sans culture, seraient la conséquence de leur règne, qui ne produirait que des calamités de toute espèce, renverserait, engloutirait et anéantirait tout. Un ennemi puissant s'élèverait contre eux... Son intolérable despotisme écraserait la terre; il mêlerait les choses humaines aux divines; il commettrait des crimes exécrables qu'il n'est pas permis de dévoiler; il souillerait, dissiperait, dépouillerait, tuerait, et on serait arrivé à ce temps abominable où l'existence n'offrirait plus aucune joie à aucun homme. Mais alors précisément le Christ viendrait vaincre l'antechrist et les rois ses alliés. Et voilà pourquoi, dit saint Justin, ceux-ci le craignent et l'abhorrent : car ils savent qu'ils succomberont sous sa puissance, et que leur pouvoir, uni à celui du génie du mal, s'évanouira devant la lumière que le Christ viendra répandre sur la terre, en déclarant et rendant tous les hommes égaux. C'est pourquoi aussi, ces rois et princes, sans cesse excités et guidés par l'esprit de tromperie et de scélératesse, par le démon en un mot, ne cesseront de persécuter et de faire mourir ceux qui confessent le nom du Christ et espèrent en lui, que lorsqu'il aura reparu de nouveau au milieu de nous pour les annihiler tous. Alors les tyrans qui ont foulé et exploité les hommes, et l'antechrist leur chef, seront traînés devant le Christ, véritable roi, qui leur reprochera leurs forfaits, les condamnera, et les livrera aux supplices qu'ils auront mérités. De cette manière, la méchanceté humaine étant détruite et l'impiété comprimée, la terre, esclave, pendant tant de siècles, de l'erreur et du crime, goûtera, enfin, le repos et la paix. — S. Justin. dial. cum Tryph. n. 39, p. 136; n. 111, p. 204. — S. Iren. adv. hæres. l. 5, cap. 26, p. 477 et seq. — Lactant. divin. institut. l. 7, cap. 16, t. 1, p. 563; cap. 19, p. 569.

Le millénarisme ici redevient le véritable christianisme, Jésus le martyr et le vengeur de la liberté sociale, et l'association des chrétiens le type

et le noyau de la société à venir, régénérée par la justice et la bienveillance fraternelle.

No 3. — Les seuls tyrans ont été persécuteurs.

Les chrétiens eux-mêmes l'avouent. Néron et Domitien furent nos seuls persécuteurs, dit l'évêque Méliton dans son apologie des chrétiens, adressée à Marc-Aurèle et à Lucius Vérus, et cela parce qu'ils étaient en toutes choses injustes, impies et fous. Les bons empereurs, savoir Trajan, Adrien, Pie, Vérus ne nous persécutèrent point. —Et Tertullien (an 200) confirme ce fait de son témoignage. Nous nous glorifions, dit-il, d'avoir eu pour ennemis les monstres que vous rejetez vous-mêmes. Vos bons princes, Marc-Aurèle, Trajan, Adrien, Vespasien, Vérus, nous ont constamment protégés. —Enfin, Lactance ne compte parmi les empereurs persécuteurs du christianisme que Domitien, Décius qu'il appelle un animal exécrable, Valérien, Aurélien et Dioclétien.

Quant au fameux décret de Trajan contre les chrétiens, rapporté par Eusèbe et si critiqué par Tertullien, il est tout à fait dans le caractère et les principes de légalité de cet empereur. Interrogé par Pline, sur ce qu'il fallait faire à l'égard des chrétiens, qui ne se faisaient remarquer que par leur obstination à ne pas vouloir sacrifier aux dieux, et à se réunir avant le jour pour chanter les louanges de Dieu et du Christ, mais qui au reste défendaient l'homicide, l'adultère, la fraude, la perfidie et les autres crimes, Trajan répondit qu'humainement parlant, il ne fallait ni les rechercher ni les persécuter; mais que, accusés, il fallait, les lois le voulant ainsi, il fallait les punir. Antonin et Marc-Aurèle avaient jugé, dans le même sens. que les chrétiens n'étaient pas coupables uniquement comme tels, et que par conséquent ce n'étaient pas les chrétiens qu'il fallait poursuivre pour les condamner; mais que les infracteurs des lois, dénoncés pour ce crime, devaient seuls être livrés à la rigueur des tribunaux. En effet, comme magistrats suprêmes, les empereurs ne pouvaient pas soustraire aux lois existantes les chrétiens que l'on prouvait agir contre ces lois. Comme philosophes, ils sentaient que ce dont on les accusait ne méritait pas le supplice. Ils faisaient négativement tout ce qui dépendait d'eux pour ne pas être forcés à se montrer légalement inhumains et cruels. Louis XIV, dans ses dragonades contre les protestans, violait à la fois les lois positives et celles de l'humanité. — Euseb. hist. eccl. l. 3, cap. 33, p. 128; l. 4, cap. 26, p. 190. — Tertullian. apolog. cap. 2, p. 2; cap. 5, p. 6. — Plin. epist. ad Trajan. 97, et Trajan. ad Plin. 98, p. 814 et seq. — Lactant de mortib. persecut. n. 2 ad 7, t. 2, p. 184 et seq.

CHAPITRE II.

Septième persécution. — Le christianisme sort de son abaissement primitif. — Grand nombre de renégats sous Décius. — Orgueil et insubordination des confesseurs. — Sollicitude de l'évêque saint Cyprien. — Le prêtre Novat refuse tout pardon aux lapses. — Novatien, professant le même rigorisme, est élu évêque de Rome en même temps que Corneille. — Saint Cyprien ne reconnaît que ce dernier. — Un concile à Carthage autorise l'indulgence pour les renégats. — Un autre à Rome excommunie les novatiens. Concile anti-novatien à Antioche. — Persécution nouvelle et son effet. — Communion du lapse Sérapion.

Lorsque la persécution éclata, par ordre de l'empereur Décius (1), les chrétiens ne pouvaient plus, avec autant de raison que dans le principe, être appelés « une secte stupide et extravagante (2), qui faisait répandre sa doctrine de charlatans dans les carrefours, parmi les femmes, les jeunes gens, les esclaves, les hommes simples et la classe vile des artisans, tandis qu'en public et devant les hommes sages et éclairés, elle se condamnait volontairement à un prudent si-

(1) Décius se déclara l'ennemi des chrétiens, principalement parce que ses prédécesseurs, les Philippe, leur avaient été favorables, au point qu'ils passèrent quelque temps pour avoir fait secrètement partie de la nouvelle secte. Eusèbe rapporte même que l'empereur Philippe se soumit à la pénitence publique que saint Babylas, évêque d'Antioche, lui avait imposée. On est cependant généralement d'accord pour regarder Constantin comme le premier empereur chrétien, parce que ce fut lui qui plaça réellement le christianisme sur le trône. Décius ordonna de faire surtout mourir les évêques : les fidèles étaient en trop grand nombre, et il était à croire que, privés de leurs chefs, ils céderaient sans peine. — Euseb. hist. eccles. l. 6, cap. 34, p. 298; cap. 39, p. 301.

(2) A moins, dit Arnobe, que vous n'appelliez stupides et extravagans, des gens qui conspirent par toute la terre, pour soutenir la même croyance, qu'ils professent tous également.

lence ([1]). » Déjà les chrétiens, à cette époque, comptaient dans leurs rangs des hommes d'une naissance illustre, d'une position élevée, et des écrivains de mérite. Dès la fin du premier siècle, le christianisme s'était fait des prosélytes parmi même les personnages consulaires, et jusque dans les familles des empereurs. Avant l'évêque Cyprien, dont nous parlerons bientôt, Justin, appelé le martyr, Athénagore, Irénée, Tertullien et le célèbre philosophe platonicien Origène avaient donné quelque éclat à cette secte par leurs écrits. Loin d'être abaissés par elle, ils avaient tout fait pour l'élever à leur hauteur, et, peu à peu, la lutte entre les magistrats de l'empire et les partisans des nouveaux dogmes sembla mériter l'attention de l'univers.

Dès lors les faiblesses des fidèles furent soigneusement recueillies par leurs adversaires, leur furent reprochées avec amertume, et devinrent des crimes pour la naissante église, qui dut songer à punir, dans les coupables, les plus puissans obstacles à son entier triomphe. Il fut impossible, comme dans l'origine, de cacher ces faiblesses, et si le trop d'indulgence en augmentait le nombre, une excessive sévérité pouvait aussi fermer la porte au repentir, et mener à des désertions qui auraient finalement épuisé la communauté chrétienne.

Les magistrats qui ne voulaient point exterminer les

([1]) Arnob. advers. gent. l. 2, p. 45 et alibi. — Minut. Felix, p. 8. — S. Gregor. nazianz. orat. 4 adv. Julian. invect. 2, t. 1, p. 122 et 123. — Origen. cont. Celsum, l. 3, n. 44, p. 475; n. 50, p. 480; n. 55, p. 484 etc., etc.

nouveaux sectaires, mais seulement décourager et avilir leur parti, en le mettant sans cesse aux prises et en contradiction avec lui-même, tempérèrent beaucoup la rigueur des lois, et (preuve frappante de ce que nous avons avancé sur la douceur des persécutions), se contentant d'un simple acte de déférence de la part des proscrits, ils accordèrent sans peine à ceux qui les en suppliaient la faveur de ne point être forcés à rendre un culte à ce qui, dans la langue des chrétiens, n'était que des idoles (1). Ils firent plus même, ces prétendus persécuteurs, si fameux par leurs raffinemens de cruauté : quand dans le nombre des fidèles traînés devant les tribunaux, ils en trouvaient quelques-uns également inébranlables, et à l'espoir et à la crainte, ils dissimulaient leur désobéissance pour échapper à la nécessité de les punir, et publiaient qu'ils avaient fini par satisfaire aux édits des empereurs; ils les renvoyaient après cela sains et saufs à leurs frères, où l'on voulait seulement qu'ils fissent naître la défiance sur leur propre compte et le découragement général à la vue d'une défection si universelle (2).

Cette politique ne tarda guère à être couronnée d'un plein succès. Les lettres de Cyprien, évêque de Carthage, nous prouvent que, pendant la persécution de Décius, le nombre des chrétiens pusillanimes qui

(1) Les *libellatici* ou pétitionnaires, qui rendaient hommage aux lois en demandant la permission de ne pas s'y conformer, étaient odieux aux chrétiens sévères. Voyez à leur sujet les lettres de saint Cyprien, nommément la 52e (ad Antonian. p. 70).

(2) Euseb. hist. eccles. l. 8, cap. 3, t. 1, p. 379.

renièrent leur foi s'accrut de telle manière que, loin d'être accablés du poids de leur faute, ils poussèrent l'insolence jusqu'à exciter des troubles dans l'église ([1]). Sans respect pour la sévérité des lois ecclésiastiques contre le plus grave des délits qu'aux yeux de l'église il fût possible de commettre, les renégats prétendirent effrontément être reçus sans distinction à la communion avec le peuple fidèle. La plupart d'entre eux communièrent même sans aucun scrupule, quoiqu'ils n'eussent auparavant ni expié, ni même confessé leur crime, quoiqu'ils ne fussent point réconciliés avec l'église par l'imposition des mains ([2]).

D'un autre côté, les confesseurs et les martyrs ([3]) étaient enflés d'un orgueil si démesuré pour la fermeté avec laquelle ils avaient soutenu le combat, et pour la victoire qu'ils avaient remportée sur les ennemis du nom chrétien, qu'ils ne connaissaient plus de frein et s'étaient soustraits à toute subordination ([4]). Ils ne

([1]) Les chrétiens étaient entraînés vers l'apostasie, les uns par leur intérêt personnel à cause des emplois qu'ils occupaient dans l'état; les autres par des considérations de famille ou d'amitié; d'autres par la peur et la faiblesse seulement : ils se présentaient en foule pour nier qu'ils eussent jamais été chrétiens. — Euseb. hist. eccles. l. 6, cap. 41, p. 305.

([2]) S. Cyprian. epistol. 29 ad presbyter. et diacon. p. 89; epist. 55 ad Cornel. p. 85; epist. 22 ad clerum Romæ, p. 31 et 32, etc., etc.

([3]) Les confesseurs étaient ceux qui, quoiqu'ils eussent soutenu leur foi avec fermeté, n'avaient cependant pas été condamnés à la peine capitale. Les martyrs ne l'étaient que par leur mort. Cependant on appela également ainsi ceux des confesseurs que l'on crut réservés au dernier supplice.

([4]) Voyez la première note supplémentaire, à la fin du chapitre.

contribuèrent pas peu, dans la circonstance présente, à nourrir l'incendie que la dispute touchant les chrétiens apostats commençait à allumer dans l'église.

Suivant une ancienne coutume, les fidèles qui avaient manqué de force et de courage pendant la sécution, qui étaient *tombés* (*lapsi*) dans l'apostasie, et que, d'après l'expression latine, nous nommerons *lapses*, se rendaient en foule aux prisons, pour implorer la pitié et l'intercession des confesseurs qui y étaient détenus, en attendant qu'on les envoyât en exil, ou qu'on leur fît subir le supplice (1).

Sur les signes d'un repentir véritable et sincère, en considération des motifs, plus ou moins valables, qu'alléguaient les *lapses* pour excuser leur chute, et surtout afin d'imiter la clémence de Dieu, qui veut, non la mort, mais la conversion du pécheur, les confesseurs leur accordaient des attestations personnelles, signées par eux, dans lesquelles l'évêque était vivement, mais humblement, supplié de rendre aux frères qui les présenteraient la paix ecclésiastique et la communion des fidèles, après les avoir exemptés, en faveur de leurs regrets quant au passé, et de leurs protestations de constance pour l'avenir, de la pénitence qu'ils avaient méritée pour leur faute (2).

Mais bientôt ces attestations étaient devenues des

(1) Tertullian. libr. ad martyres, cap. 1, p. 156.

(2) Saint Denys d'Alexandrie trouve la clémence des confesseurs africains très louable; il veut qu'on l'imite, de peur que trop de sévérité ne provoque la colère de Dieu. — Euseb. hist. eccles. l. 6, cap. 42, p. 308.

circulaires, qui ne portaient plus, ni le nom de celui que les confesseurs voulaient réconcilier avec l'église, ni les raisons qu'ils avaient eu d'incliner vers l'indulgence. C'étaient des billets aux porteurs, des *bon pour la communion* (1), qui, arrachés par l'importunité, les flatteries et les caresses, ou par les présens, emportaient d'autorité la paix et la communion qui était la suite de la réconciliation du lapse, sans nulle intervention, ni de l'évêque, ni du clergé, ni de ceux qui étaient demeurés *debout* ou du peuple fidèle (2), dont il était d'usage d'exiger le consentement pour la réhabilitation religieuse de tout pénitent public, selon le témoignage des écrivains chrétiens (3).

(1) Saint Cyprien rapporte qu'on délivrait de ces *bons*, jusqu'à mille par jour, à tous ceux qui se présentaient, sans aucun examen, sans égard à rien. Cela suppose un nombre infini de lapses dans une seule des communautés chrétiennes persécutées.

Le même saint exigeait qu'on nommât le pénitent recommandé à l'indulgence. Mais, non, dit-il; on se contente de lui remettre un billet conçu en ces termes: *Que le porteur communie avec les siens.* Cela est, ajoute-t-il, bien vague et peut mener fort loin. Le porteur sera donc libre de faire communier avec lui vingt, trente personnes, et plus même, ses parens, ses proches, ses affranchis et ses domestiques! — S. Cyprian. epist. 14, ad presbyt. et diacon. p. 24; epist. 10 ad martyr, p. 20.

(2) Les frères *stantes*, debout, étaient appelés ainsi en opposition aux lapses, tombés.

(3) Euseb. hist. eccles. l. 6, cap. 44, t. 1, p. 316. — S. Cyprian. epist. 8 ad 10, ad martyr. confessor. pleb. etc, p. 16 et seq.; epist. 55 ad Cornel. p. 87; epist. 59 ad Fidum, p. 97. — Epist. 3 Cornel. pap. ad Fabium. antioch. apud Labbe, concil. t. 1, p. 674; epist. 5 ad Cyprian. ibid. p. 683. — Tertullian. de pudicitiâ, cap. 18, p. 729.

« Vous ne pouvez vous figurer, dit saint Cyprien, les difficultés que j'éprouve lorsque de grands coupables reviennent à nous. Autant le peuple voit avec joie la conversion des pécheurs ordinaires, autant il se montre

L'église de Carthage était livrée à elle-même à cette époque ; son évêque, d'après les préceptes et l'exemple de l'apôtre Paul, s'était dérobé par la fuite à la première fureur de la proscription, ce que le clergé romain, alors également sans chef par le martyre de l'évêque Fabien, lui avait aigrement reproché (1). Cyprien cependant, du lieu où il était caché, administrait toujours son troupeau, et veillait attentivement, même sur les abus qui se glissaient dans la discipline générale du christianisme (2). Il mettait la plus haute importance

rebelle aux vœux des méchans incorrigibles, pollués par des adultères ou des sacrifices. Il ne les tolère qu'en frémissant, et je ne réussis à extorquer de lui, qu'avec la plus grande peine, la permission de les admettre à la communion. — S. Cyprian. epist. 55 ad Cornel. p. 87.

(1) S. Cyprian. oper. epist. 2 cler. roman. ad cler. carthag. p. 7.

(2) Les lettres de saint Cyprien sont pleines d'exhortations vraiment paternelles, adressées aux évêques ses collègues, à son clergé et au peuple de Carthage, sur toutes les vertus chrétiennes. Nous ne devons nous occuper particulièrement que de celles qui sont relatives aux suites de la septième persécution. Saint Cyprien blâme et condamne les prêtres qui accordent trop facilement la communion aux lapses, sans aucun égard au consentement du peuple ou aux droits de l'évêque, sans exiger ni confession publique, ni pénitence, de ce qu'il appelle le plus énorme des crimes, ni imposition des mains en signe de réconciliation avec leurs frères, ou de reconfirmation dans la foi, cérémonies qui avaient ordinairement lieu pour les fautes les plus communes. L'évêque de Carthage prêche aux martyrs et aux confesseurs l'humilité, qui, dit-il, est la vertu la plus essentielle à un vrai disciple de Jésus-Christ; il les avertit d'être plus circonspects dans la distribution des recommandations à l'indulgence pour ceux qui avaient sacrifié aux idoles, quoique ces recommandations ne soient qu'un acheminement vers la réconciliation canonique, et nullement cette réconciliation elle-même. Il revendique enfin les droits de sa surveillance suprême et absolue sur tout son troupeau, que son absence momentanée n'avait pu, ni lui faire perdre entièrement, ni même affaiblir sous aucun point de vue. — S. Cyprian. epist. 4 ad presb. et diacon. p. 9 ; epist. 14 ad presbyt. et diacon. Romæ.

à maintenir en vigueur l'ancienne sévérité de l'église envers les lapses; et, pour mieux y parvenir, il voulait, avant toutes choses, que l'on n'innovât rien dans les questions qui s'élevaient à leur sujet, jusqu'au moment où, la persécution cessant, les évêques d'Afrique d'un côté, et de l'autre ceux d'outre-mer, pourraient se réunir en un concile régulier, pour porter sur le point du reniement une décision raisonnée et durable, adaptée aux circonstances, et approuvée tacitement par le peuple fidèle présent à la discussion (1).

On n'obéit point à ses injonctions. Félicissimus, diacre de l'église de Carthage, et cinq prêtres de son parti continuèrent, malgré les lettres de Cyprien, leur évêque, à accorder la paix et la communion à tous les lapses qui la leur demandaient. Ils en vinrent même au point de refuser de communiquer avec ceux qui, ne partageant pas leur indulgence, s'étaient rangés du côté de leur chef. Ils déclarèrent qu'ils seraient inexorables pour ceux dont ils condamnaient l'inflexibilité, jusqu'à les priver de la communion à l'article de la mort. Cyprien les retrancha par l'excommunication du corps mystique de l'église (2).

Dans cet intervalle, un second parti, extrême comme celui du diacre Félicissimus, et par là même égale-

p. 23; epist. 9 ad presbyt. et diacon. p. 18; epist. 10 ad martyr. p 19; epist. 11 ad pleb. p. 21; epist. 59 ad Fidum, p. 97; libr. de lapsis, p. 186.

(1) S. Cyprian. epist. 11 ad pleb. p. 21; epist. 40 ad eamd. p. 52.

(2) S. Cyprian. epist. 40 ad plebem, p. 52 et seq.; epist. 38 ad Caldon. Hercul., etc. p. 51,

ment opposé à la modération raisonnable de l'évêque Cyprien, s'était formé à Carthage. Novat, prêtre carthaginois, avait déclaré que les chrétiens fidèles devaient à tout jamais éviter la communication religieuse avec quiconque avait cédé en la moindre chose aux ordres des magistrats, relativement au culte des dieux de l'empire. L'implacable ministre du Christ prétendait que cette seule chute suffisait pour priver à perpétuité les coupables de toute participation aux mystères, et pour empêcher qu'ils n'obtinssent à l'avenir d'être réconciliés avec l'église, en quelque occasion et par qui que ce pût être.

Le diacre Félicissimus, qui sentait bien que la sentence de Cyprien contre lui et les siens deviendrait exécutoire dès le moment que, la sécurité étant rétablie, cet évêque reprendrait ses droits avec sa place et entraînerait nécessairement le clergé et le peuple dans son opinion, songea à prévenir sa disgrâce par un coup d'éclat. Il abjura en un instant son indulgence excessive envers les lapses, sentiment très peu propre, d'ailleurs, à lui faire beaucoup de partisans, pour embrasser le principe cruel, et partant fait exprès pour attirer des fanatiques, d'une inflexibilité sans bornes pour les moindres faiblesses d'un disciple de Jésus-Christ. Ce changement de Félicissimus opéra la réunion de son parti à celui de Novat.

Peu après que cela s'était passé, Félicissimus, pendant un voyage que Novat avait fait à Rome, était resté chargé de la direction du troupeau de Carthage. Novat fit des prosélytes dans l'ancienne capitale de l'empire,

surtout parmi les confesseurs, charmés de voir sévèrement puni chez les autres un manque de courage qu'on ne pouvait leur reprocher, et parmi les simples prêtres toujours plus rigoureux que les chefs du clergé. Au nombre des prêtres qu'il séduisit se trouvait Novatien. L'église de Rome était en ce moment sans évêque; depuis un an environ que Fabien était mort, les troubles de l'église avaient empêché qu'on ne songeât à lui donner un successeur. La persécution s'étant enfin rallentie, une partie des fidèles de Rome choisit pour évêque Corneille, tandis que les intrigues et les brigues de Novat faisaient élire et consacrer par les autres le prêtre Novatien que nous venons de nommer. C'est du moins là ce que rapportent les ennemis des *novatiens*, les seuls dont les écrits nous soient restés pour éclaircir ce point d'histoire (1).

(1) C'est aussi dans ce que les ennemis des novatiens nous ont laissé, que nous devons puiser quelques traits relatifs au caractère et à la vie des trois transfuges qu'ils ne croyaient pas pouvoir assez noircir pour les punir de leur schisme. Ces traits sont tous exagérés par la passion ; plusieurs même sont évidemment faux. Nous ne les rapporterons pas moins, parce qu'ils offrent à l'observateur des détails remarquables sur les mœurs des premiers chrétiens. Saint Cyprien nous apprend que, lors de sa propre élection, un parti dans le clergé s'était opposé à ce qu'il devînt évêque, et que le diacre Félicissimus, avec les cinq prêtres qui devinrent ensuite les principaux fauteurs du novatianisme, avait été l'instrument le plus actif de cette faction dont la haine contre lui ne s'était pas calmée. Ce diacre, selon le même prélat, avait commis plusieurs crimes, et s'était fait condamner et déposer par un jugement de l'église de Carthage, pour violences, fraudes, rapines, viols, adultères.

Le prêtre Novat (c'est toujours saint Cyprien qui parle) était un turbulent, un avare, un homme insatiable, rapace, furibond, arrogant, superbe, perfide, curieux, faux, un brandon de discorde, un impie, un hérétique, un traître, ennemi de la concorde et de la paix. Avant son schisme, il se servait de l'influence que lui donnait son ministère.

Eusèbe nous a conservé un portrait probablement très chargé de Novatien, et le récit de son élévation à l'épiscopat, dans une lettre qu'il rapporte de Corneille, compétiteur du prêtre entreprenant : elle est adressée à Fabius, évêque d'Antioche ([1]). Novatien y est appelé fourbe, scélérat, parjure et menteur. Corneille lui fait un crime du baptême qu'il avait reçu au lit de la mort, des mains des exorcistes qui l'entouraient et le soignaient. L'évêque de Rome en conclut que Novatien était possédé du diable, et que c'est à Satan seul qu'il doit son initiation au christianisme. Et puis, ce baptême n'ayant pas été confirmé, après la maladie, par l'imposition des mains, il en couclut encore que Novatien n'avait pu recevoir le don du Saint-Esprit ([2]). Il rapporte ensuite que, lorsque, malgré cette irrégula-

pour opprimer les faibles, dépouiller les veuves et les orphelins, voler les églises. Il avait chassé et fait mourir de misère et de faim son propre père, dont il avait ensuite laissé le corps sans sépulture. Il avait, à coups de pied, tué dans le sein de sa femme l'enfant qu'elle portait. Voilà, si nous en croyons saint Cyprien et saint Pacien, le fondateur de la secte des *cathariens* ou *purs*, qui n'étaient souillés, ni par aucun sacrifice aux dieux, ni par la moindre communication avec ceux qui avaient sacrifié. — S. Cyprian. epist. 40 ad pleb. p. 52; epist. 55 ad Cornel. p. 79; epist. 49 ad eumd. p. 68 et 64. — S. Pacian. epist. 2 ad Sympron. in biblioth. patr. secul. 4, t. 4, p. 307; epist. 3 ad eumd. contr. tract. novatianor. p. 310.

([1]) Euseb. hist. eccles. l. 6, cap. 43, t. 1, p. 310 ad 316.

([2]) Le concile d'Elvire exige la confirmation par l'imposition des mains, lorsque le baptême a été administré par un laïque à un catéchumène moribond. Le concile de Laodicée veut que le moribond baptisé, n'importe par qui, s'il guérit, se fasse instruire, et que son baptême soit ensuite ratifié par l'onction avec le saint chrême. — Concil. eliberit. c. 38, apud Labbe. t. 1, p. 974. — Concil. laodicen. c. 47 et 48, p. 1505.

rité, il fut question de sacrer Novatien prêtre, l'évêque ordinant fut obligé de solliciter du clergé et du peuple la permission de violer, pour cette fois, les réglemens ecclésiastiques concernant la défense d'élever aux saints ordres les fidèles baptisés en danger de mort (1).

L'évêque Corneille met, outre cela, au nombre des crimes dont il charge Novatien, celui d'avoir renié la prêtrise pendant la persécution, au même instant où il l'accuse d'ôter à jamais tout espoir de réconciliation aux fidèles qui avaient montré la moindre faiblesse dans leur lutte avec les gentils (2). Cette extrême

(1) Le concile de Néocésarée ratifia la défense d'ordonner prêtres ceux qui n'auraient été initiés au christianisme qu'en danger de mort, excepté le cas où les aspirans prêtres seraient très rares, et le moribond baptisé d'un savoir peu ordinaire. Ce concile est en contradiction manifeste avec saint Cyprien qui accorde au baptême reçu au lit de la mort les mêmes grâces qu'à celui que le fidèle reçoit en pleine santé. — Concil. neocæsar. can. 12, apud Labbe, t. 1, p. 1484. — S. Cyprian. epist. 76 ad Magnum, p. 156.

(2) Tout au contraire de Corneille et de l'évêque Eusèbe qui rapporte sa lettre, l'historien Socrate fait mourir Novatien martyr de la foi. Cependant les actes de son martyre ne nous le montrent que comme un simple confesseur, résistant aux promesses et aux menaces des gentils, quoiqu'il vît les sept prêtres romains et leur évêque, Macédonius (il y a ici erreur de nom), sacrifier aux dieux de l'empire. De tous les chrétiens d'Occident, trois évêques seulement confessèrent : ils se séparèrent après cela avec Novatien de la communion des *lapses*, et ils créèrent celui-ci évêque de Rome. Du reste, avant cet événement, régnait déjà une espèce de jalousie et d'inimitié entre Corneille et Novatien. Celui-ci, premier diacre ou archidiacre de l'église romaine, et par conséquent successeur présomptif, d'après la coutume établie, de l'évêque Corneille, portait ombrage au pasteur. Corneille l'ordonna prêtre, et par là lui ôta tout espoir de parvenir à l'épiscopat. Novatien, pour se venger, saisit le prétexte de l'indulgence avec laquelle l'évêque pardonnait aux pécheurs repentans, lapses ou autres, et il se sépara, lui et ses *purs*,

sévérité, qu'on ne saurait révoquer en doute, rend peu probable la chute supposée qui, ayant été publique, aurait nécessairement éloigné de lui tous ceux qui savaient combien lui-même avait besoin de l'indulgence qu'il refusait aux autres. Cependant, Corneille avoue que Novatien attira dans son parti un grand nombre de prêtres et de confesseurs. Il ajoute que le sectaire n'accordait le pain eucharistique qu'à ceux qui, non seulement ne communiquaient pas avec les chrétiens apostats, mais encore évitaient soigneusement toute communication avec les *cornéliens*, souillés à ses yeux par celle qu'ils avaient eue avec les lapses. Il faisait prêter serment par ses prosélytes sur le corps et le sang de Jésus-Christ, qu'ils n'auraient jamais abjuré sa doctrine pour embrasser celle de Corneille.

Quoiqu'il en soit, à l'arrivée d'Afrique du prêtre Novat, Novatien fut consacré évêque de Rome, en même temps que Corneille : il le fut malgré lui, dit-il; mais son compétiteur, qui le fait passer pour un ambitieux hypocrite, prétend au contraire qu'il fut obligé de faire boire trois évêques simples et ignorans jusqu'à ce qu'ils en perdissent la raison, pour obtenir d'eux qu'ils lui conférassent la consécration épiscopale.

A peine élevé à cette dignité, Novatien écrivit à Cyprien, son collègue, alors de retour à Carthage, pour lui annoncer sa promotion. Il accompagna cette com-

des *cornéliens*, souillés par une coupable condescendance. Lors du martyre de Corneille, les *purs* firent Novatien leur évêque. — Socrat. hist. eccles. l. 4, cap. 28, t. 2, p. 250. — Phot. in biblioth. cod. 182, art. *Eulog.* p. 414, et cod. 280, p. 1622.

munication d'une espèce d'apologie de sa conduite et de graves accusations contre Corneille. Cette moitié du procès nous manquant, il nous est impossible de poser la question sous son vrai jour. En refusant de reconnaître Novatien et de recevoir ses envoyés, Cyprien supprima l'écrit injurieux pour Corneille; il ne permit pas qu'il en fût donné publiquement lecture devant le clergé et les fidèles, de peur, dit-il, que même des calomnies ne nuisissent au saint caractère d'évêque: le motif réel de cette conduite était probablement l'aversion de l'évêque de Carthage pour un prêtre, dont les opinions relativement à la dispute sur les lapses, qui divisait alors l'église, étaient contraires à la manière dont lui-même envisageait cette question grave (1).

Cyprien reconnut donc Corneille comme seul évêque légitime de Rome; et à cette occasion il le combla de louanges, parce que, dit-il, non seulement cet évêque n'avait pas brigué cette charge, mais que même il avait cherché à s'y soustraire, ce dont il ne conclut pas, comme avait fait Corneille lui-même au sujet de Novatien, que sa modestie n'avait été que de l'ambition déguisée. Il le loua en outre de ce qu'il avait été élu et ordonné conformément aux canons de l'église; de ce qu'il avait passé par tous les grades de la hiérarchie ecclésiastique; enfin, de ce qu'il avait été généralement agréé et accepté en tous lieux. « On lui reproche, écrivit-il, d'avoir communiqué avec les lapses; jamais cependant il n'a admis aux mystères que les coupables

(1) S. Cyprian. epist. 42 ad Cornelium, p. 56.

dont la faute était légère, et de la réconciliation desquels la société des fidèles attendait un considérable avantage. N'est-il pas trop cruel, en effet, de confondre les délits, et de condamner à la même peine ceux d'entre les chrétiens qui ont demandé à n'être point forcés aux sacrifices, et ceux qui ont réellement sacrifié (¹)? »

Sur ces entrefaites, Cyprien qui, à la mort de Décius, laquelle avait rendu la paix à l'église, avait, comme nous l'avons dit plus haut, repris l'exercice de ses fonctions ecclésiastiques à Carthage, chercha avant toute autre chose à y éteindre le schisme que la persécution avait fait naître dans son église. A cet effet, il assembla, l'an 251 de l'ère chrétienne, un nombreux concile, où, après avoir examiné la question avec le plus grand soin, et compulsé scrupuleusement les autorités des saintes écritures, on décida qu'il fallait se rendre aux désirs des chrétiens renégats, et les réconcilier avec l'église, toutefois après leur avoir fait subir une pénitence plus ou moins longue et rigoureuse, suivant

(¹) S. Cyprian. epist. 41 et 42 ad Cornelium, p. 55 et seq.; epist. 52 ad Antonianum, p. 68.

La dénomination générale de *lapsi* (tombés) comprenait les *libellatici*, les *thurificati*, et les *sacrificati*. Les premiers n'avaient fait que supplier les juges, lorsque la persécution s'était déclarée (en accompagnant probablement leur demande de quelque présent considérable), qu'il leur fût permis, en leur qualité de chrétiens, de ne pas sacrifier aux dieux. Les seconds avaient réellement offert de l'encens aux idoles; et les autres avaient sacrifié. On confondait ordinairement ces deux dernières classes de lapses, en distinguant cependant ceux qui s'étaient portés spontanément et d'eux-mêmes à ce qu'on appelait la souillure des idoles, de ceux qui ne s'étaient laissés entraîner que par force, fatigués et enfin vaincus après un combat long et opiniâtre.

le plus ou le moins de gravité de la faute qu'ils avaient commise, et les excuses, plus ou moins valables, qu'ils pouvaient alléguer pour l'atténuer. Cette réconciliation faisait rentrer les coupables dans les rangs des simples fidèles ; mais elle les laissait dans l'inhabileté la plus absolue d'occuper jamais aucune dignité ecclésiastique, et même de rentrer dans celle dont ils étaient revêtus auparavant. Évêques ou prêtres, les lapses, que le pardon avait relevés de leur chute, n'étaient plus admis qu'à la seule communion laïque (1).

Des envoyés de Cyprien et du concile s'embarquèrent bientôt pour l'Italie. Ils étaient spécialement chargés de rendre hommage à la canonicité de l'évêque Corneille, d'exhorter le clergé de Rome à vivre dans la concorde et la paix, et de l'aider par leurs conseils à terminer par des résolutions prudentes et sages la question des lapses. Soixante évêques, plusieurs prêtres et diacres s'assemblèrent en effet à Rome même, et portèrent un décret semblable, en toutes ses dispositions, à celui du concile de Carthage. En outre, ils prononcèrent la condamnation de Novatien et de ses partisans, et ils les retranchèrent de la communauté des fidèles, parce que, dirent-ils, ces sectaires avaient manqué de charité et d'humanité envers leur prochain (2).

Un autre concile fut tenu à Antioche sur la même question ; entre autres évêques célèbres de cette époque

(1) Voyez la deuxième note supplémentaire, à la fin du chapitre.

(2) Euseb. hist. eccles. l. 6, cap. 43, t. 1, p. 309.

qui y assistèrent, on remarque Denys d'Alexandrie, Firmilien de Cappadoce, Théoctiste de Palestine, Fabius d'Antioche et Hélène de Cilicie. Il nous reste du premier de ces prélats une lettre à Novatien lui-même, qui s'était plaint à Denys d'avoir été forcé de monter sur le siége épiscopal de Rome. Dans sa réponse, l'évêque d'Alexandrie, malgré toute son aversion pour celui qu'il croyait l'auteur des troubles et des dissensions de l'église, et qui, disait-il, poussant ses frères à l'impiété et au blasphème, avait fait du très clément Jésus-Christ un être implacable; pour celui enfin qui avait méprisé le véritable baptême, administré par l'église catholique : l'évêque d'Alexandrie, disons-nous, fit éclater cette fermeté douce et charitable, si rarement le partage des pasteurs chrétiens traitant avec des frères qui professent des opinions opposées aux leurs. Denys prouva au schismatique qu'il eût été plus glorieux pour lui de souffrir le martyre, pour empêcher la division de naître entre les fidèles, qu'il l'avait été de confesser la foi de Jésus-Christ devant les magistrats de l'empire, en refusant de sacrifier aux idoles [1].

Les empereurs Valérien et Gallien ne laissèrent goûter à l'église que pendant bien peu de temps la paix et la tranquillité qui lui avaient été rendues à la mort de Décius. L'approche d'une persécution nouvelle força les évêques à se hâter de prendre les mesures nécessaires pour calmer l'effervescence des esprits que la dernière persécution avait exaspérés, et pour préparer

[1] Euseb. hist. eccles. l. 6, cap. 45, p. 318; l. 7, cap. 8, p. 328.

les fidèles aux conséquences, maintenant déterminées, de leur constance ou de leur faiblesse futures. Ils résolurent, à cet effet, dans une réunion qui fut convoquée à Carthage, d'examiner la conduite passée et le repentir présent de ceux qui avaient succombé lors de la terreur décienne, et d'accorder, sans remise, à tous ceux qui avaient sincèrement pleuré leur faute, et la réconciliation avec l'église, et la communion avec leurs frères, sans attendre pour cela, comme il s'était pratiqué d'après les décisions du concile africain précédent, que leur pénitence fût terminée, ou qu'ils se trouvassent en danger de mourir ([1]).

Ainsi se terminèrent les conciles sur les lapses, sous Cyprien ([2]). Mais le schisme, né de l'opinion manifestée par Novat, et combattue par des pasteurs plus indulgens, continua d'exister. Et, jusqu'aux églises régies par ces derniers, subirent l'influence de cette opinion aussitôt qu'elle cessa d'être contredite : le plus souvent la dureté novatienne y triomphait malgré les évêques, le peuple fidèle, rarement aussi facile à se

([1]) S. Cyprian. oper. Liber. Caldon. et cæter. epist. 54 ad Cornel. p. 77. Celui de nos collègues, disent saint Cyprien et ses partisans, qui, à la veille du combat, refuserait d'accorder le pardon aux frères et aux sœurs repentans, rendra compte devant Dieu au jour du jugement, soit de sa lenteur intempestive, soit de sa dureté inhumaine. — Vid. S. Cyprian. loco citat. p. 79.

([2]) Nous ne parlerons pas du concile italien de Synuessa, aujourd'hui *Rocca di Mondragone*, où fut jugé Marcelin, évêque de Rome, qui avait offert de l'encens aux dieux des gentils : sa chute n'est devenue remarquable que par la prétention qu'émirent ses successeurs dans la suite, d'avoir été gratifiés de droit divin du privilége de ne jamais choir; lorsqu'elle eût lieu, elle fut confondue avec celles de tant d'autres évêques chrétiens qui avaient succombé pendant la persécution.

laisser toucher que ses supérieurs ecclésiastiques, empêchant qu'on ne pardonnât une faute, dont la punition chez les autres était la seule récompense qu'il eût droit d'attendre pour ne l'avoir pas commise [1]. Ordinairement la ligne de démarcation entre les lapses et ceux de leurs frères qui avaient eu plus de constance ou de bonheur, ne s'effaçait, pour les premiers, même chez les catholiques, qu'au moment suprême.

La mort de Sérapion, rapportée à ce propos par les écrivains de l'église, en est un exemple remarquable sous plusieurs rapports. Ce pénitent, d'une vie et de mœurs irréprochables, n'avait, malgré cela, jamais réussi à fléchir la sévérité du peuple, qui lui reprochait sa faiblesse pendant la persécution des gentils. Il allait mourir sans avoir été réconcilié avec l'église, lorsqu'il chargea son petit-fils d'appeler un prêtre. Celui-ci, malade lui-même, mais ému de compassion pour un moribond, et instruit d'ailleurs par son évêque (Denys d'Alexandrie, qui rapporte le fait), de l'obligation de ne jamais refuser la communion dans ces cas extrêmes, prit un parti qui paraîtrait étrange aujourd'hui que de nouvelles idées ont fait considérer les choses sous un aspect entièrement différent. Il confia le pain eucharistique à l'enfant que Sérapion avait envoyé vers lui. Le moribond, sans aucune formalité de réconciliation préparatoire, sans confession ni absolution,

[1] Il était rare que le peuple suppliât son évêque d'accorder la communion au lapse pénitent; c'était ordinairement l'évêque qui conjurait le peuple de lui permettre de montrer de la clémence. — S. Cyprian. epist. 55 ad Cornelium, p. 87; epist. 59 ad Fidum, p. 97. — Tertullian. de pudicit. cap. 18, p. 729.

sans pénitence imposée et acceptée, du moins pour le cas de guérison, reçut, au retour de son commissionnaire et des mains de celui-ci, sa portion de communion, détrempée dans un peu de vin ou d'eau pour en faciliter la déglutition (1). N'ayant plus rien à espérer ni à attendre après ce viatique, Sérapion mourut en paix (2).

(1) Le quatrième concile de Carthage (c. 76, 77 et 78, apud Labbe, t. 2, p. 1205 et 1206) permet de communier de cette manière, ainsi que d'imposer les mains en signe de réconciliation, aux moribonds qui en ont témoigné le désir, sans cependant pouvoir l'exprimer par des paroles. Si ces moribonds subissent une pénitence publique, le même concile défend de les réconcilier; il faut que, sans préalablement les absoudre (ceci est très digne de remarque pour les croyans à convictions modernes), on se borne à leur donner l'eucharistie. Cette réconciliation signifiée par l'imposition des mains, et l'absolution ne pourront être accordées qu'en cas de guérison : la pénitence devra être accomplie.

Voyez sur l'habitude de faire détremper le pain consacré : Adamann. de S. Columba, l. 2, cap. 6, apud Canis. edent. Basnage, thesaur. eccles. monument. t. 1, p. 691.—Ven. Bed. in vit. S. Cuthbert. c. 3 1, t. 3, p. 239. —Teodor. campiduneus. vit. S. Magn. cap. 22, apud Canis. t. 1, p. 667. — Voyez en outre la note supplémentaire à la fin du chapitre 2, livre 8 de cette Époque, tom. 3.

(2) Euseb. hist. eccles. l. 6, cap. 44, t. 1, p. 316.

NOTES SUPPLÉMENTAIRES.

No 1. — Martyrs, malhonnêtes gens.

Il est plus facile d'être martyr un instant qu'honnête homme toute sa vie ; aussi, de même qu'on voyait des chrétiens couronner la vie la plus irrégulière, la plus dissolue, par une rare constance au milieu des tortures et des supplices, de même les confesseurs dont le courage avait brillé d'un vif éclat devant les juges, succombaut aux vices que l'orgueil et la trop grande confiance en soi-même enfantent, cédaient aux faiblesses les plus ordinaires de l'humanité ; et non seulement déshonoraient par leurs désordres l'église qu'ils avaient si noblement défendue au péril de leur vie, mais encore la troublaient par leur turbulence, et en compromettaient l'existence en se mêlant avec les hérétiques et les schismatiques qui attaquaient son autorité.

Les témoignages des écrivains ecclésiastiques sont précis autant que nombreux à ce sujet. Combien d'évêques, et des évêques les plus distingués, ont succombé, aussi bien que les prêtres et les laïques, dans des luttes peu importantes, dit saint Cyprien, après avoir combattu avec ardeur dans les grandes occasions, et remporté de difficiles et glorieuses victoires ! Leurs membres purifiés et sanctifiés dans les tourmens, ils les ont pollués par une honteuse et infâme prostitution au milieu de femmes de mauvaise vie ; nous les voyons plongés dans le libertinage et l'adultère, adonnés à la tromperie et à la fraude, auxquels l'espèce de culte dont ils sont l'objet de la part des fidèles, leur fournit tant et de si commodes occasions de se livrer : leur chute a précédé même la fin des persécutions dirigées contre leurs frères.

Des concubinaires, dit le même père de l'église, des adultères, des ivrognes, des hommes de sang, couverts de toute espèce de crimes, n'ont-ils pas saisi l'occasion de mériter une mort éclatante, n'ont-ils pas remporté les palmes du martyre ? Ceux qui l'ambitionnent, sans s'y préparer par une vie plus vertueuse, s'excusent en disant : le martyre nous fera tout pardonner, comme à nos pères. Nous nous reposons sur lui pour nous laver de tous les péchés que nous commettons en l'attendant, pour nos fornications, nos actes d'envie, nos fraudes, nos rapines. Ne craignons rien : obéissons à nos passions et au monde ; courons où le diable nous invite : le martyre saura bien à la fin lui arracher sa proie. — S. Cyprian. adscript. lib. de singularit. clericorum, n. 4, p. clxiv ; n. 34 et 35, p. clxxxviij et clxxxix. — Id. epist. 5 ad presbyt. et

diacon. p. 10 ; epist. 6 ad Rogatian. p. 12 ; de unitat. eccles. p. 201. — Suid. in *Eudoxio*, t. 1, p. 886. — Euseb. hist. eccles. passim.

N° 2. — Sévérité de l'église primitive envers les clercs.

Les prêtres, ainsi que ceux qui se destinaient à le devenir, coupables d'un délit grave, étaient, de même que les prêtres lapses, déclarés inhabiles à remplir aucune des fonctions du sacerdoce, quoiqu'ils pussent après leur réconciliation avec l'église, communier au nombre des fidèles laïques.

Les conciles d'Elvire et de Néocésarée défendent qu'un laïque qui a jamais cohabité avec une autre femme que son épouse, parvienne à la prêtrise et même au diaconat et au sous-diaconat; ils le déclarent déposé de ces grades hiérarchiques s'il les a reçus après avoir commis le délit, ou *vice versa*. Ils font plus : ils attachent l'irrégularité du mari au péché de la femme, forçant le prêtre à renvoyer sa femme devenue adultère après l'ordination du mari, s'il ne veut être déposé, et le rendant incapable du service de l'autel si elle lui a fait quelque infidélité avant sa promotion. Le concile d'Elvire, outre la déposition qu'il prononce contre tout prêtre, mari d'une femme adultère, déclare encore celui-ci indigne de recevoir la communion laïque, même à son lit de mort.

Le même concile et le concile œcuménique de Nicée rendent incapables de la prêtrise tout chrétien qui a commis un seul péché mortel quel qu'il puisse être. — Concil. eliberit. c. 30, apud Labbe, t. 1, p. 974; c. 65, p. 977. — Concil. neocæsar. c. 8, ibid. p. 1481; c. 10, p. 1484. — Concil. nicæn. c. 2, ibid. t. 2, p. 29.

Cette sévérité était motivée par la perfection plus grande qu'exigeait le sacerdoce; ce qui nécessitait l'emploi d'une plus grande rigueur dans les cas où les prêtres s'écartaient de la route indiquée comme bonne aux fidèles. C'est ainsi que la bigamie (ce terme signifie ici tout second mariage après la dissolution du premier), si strictement défendue aux prêtres, était, non pas précisément permise aux laïques, mais du moins tolérée chez eux par égard pour leur faiblesse. L'église honorait davantage le fidèle marié une fois seulement; elle soumettait même à une pénitence déterminée le fidèle qui avait contracté d'autres liens, celle communément dont elle punissait la violation des vœux de chasteté, deux espèces de délits religieux que les canons confondent comme emportant la même peine : le *bigame* ne perdait irrévocablement que la seule faculté de pouvoir, comme ses frères non coupables, baptiser en danger de mort. Mais cette église était inexorable pour le clerc qui n'avait fait même qu'assister à un second mariage légitime, qu'il avait ainsi paru approuver par sa présence. — Vid. S. Epiphan. l. 2, t. 1,

hæres. 59, *cathari*, n. 4, t. 1, p. 496. — Concil. neocæs. c. 7, apud Labbe, t. 1, p. 1481. —Concil. laodicen. c. 1, ibid. p. 1495. — Concil. ancyran. c. 19, ibid. p. 1464. — Concil. eliberin. c. 38, ibid. p. 974.

Nous citerons enfin sur la sévérité de la primitive église envers les prêtres, l'épître de saint Paul à Timothée (1, cap. 3, vers. 2 et seq.), les canons des apôtres (14 et 15, apud Labbe, t. 1, p. 28; 24, p. 29; 61 ad 65, p. 40), le concile d'Elvire (c. 76, p. 978), le concile de Nicée (c. 10, t. 2, p. 33; c. 18, p. 37), le concile d'Agde (c. 50, t. 4, p. 1391), et les lettres de saint Cyprien (52 ad Antonian. p. 69; 67 ad Stephan. p. 115, etc.).

Le quatorzième et le quinzième canon des apôtres condamnent à la déposition le prêtre, le diacre et tout clerc qui passent d'une paroisse à une autre sans la permission de leur évêque, et l'évêque qui n'applique pas cette condamnation et se constitue ainsi lui-même maître de scandale.

Le vingt-quatrième dépose, mais n'excommunie pas, l'évêque, le prêtre et le diacre convaincus de fornication, de parjure et de vol.

Le soixante-unième excommunie le clerc qui, par peur des Juifs, des païens ou des hérétiques, renie le Christ; et dépose seulement celui qui renie son caractère de prêtre.

Le soixante-deuxième qui excommunie le laïque coupable d'avoir mangé du sang ou des animaux étouffés, dépose l'évêque, le prêtre et le diacre dans le même cas.

Le soixante-troisième dépose le clerc et excommunie le laïque qui entrent dans une synagogue pour y prier.

Le soixante-quatrième dépose le clerc qui a tué quelqu'un dans une rixe.

Le soixante-cinquième dépose le clerc et excommunie le laïque qui jeûnent le dimanche ou le samedi, hors un seul samedi.

Le concile d'Elvire, canon soixante-seizième, dépose le diacre qui s'avoue coupable d'un péché mortel commis avant son ordination; après trois ans de pénitence, il communiera avec les laïques : si son péché avait été dénoncé par un autre, sa pénitence serait de cinq ans.

Le concile de Nicée, dixième canon, dépose le prêtre ordonné, quoique *lapse*, par des évêques connaissant ou ignorant son crime; et, dix-huitième canon, le diacre qui offre l'eucharistie comme cela se fait en quelques diocèses; car, est-il dit, le diacre, au-dessous des prêtres, est le ministre des évêques.

Par le cinquantième canon du concile d'Agde sont déposés, enfermés dans un cloître et réduits à la communion des laïques, l'évêque, le prêtre et le diacre, coupables d'un crime capital, d'un faux acte ou d'un faux témoignage.

CHAPITRE III.

Progrès du novatianisme. — Catholiques professant les idées novatiennes. — Les novatiens persécutés par les ariens avec les consubstantialistes. — Persécutés par ceux-ci redevenus dominans. — Indulgence politique des chefs de l'église catholique. — Tendance du christianisme primitif à l'inflexibilité novatienne. — Canons novatiens d'un concile catholique. — Autorités et conciles catholiques postérieurs blâmant cette rigueur excessive. — L'hérésie fait le dogme. — Les pénitences particulières substituées à la confession publique. — La confession secrète est abolie par l'église catholique. — Ce qui donne lieu à cette réforme.

La sévérité généralement professée par le peuple chrétien dans ses relations avec les lapses, jointe à l'autorité que s'étaient acquise les principaux chefs de la communauté novatienne, attirèrent en tous lieux à cette secte un nombre considérable de fidèles jusque alors catholiques; et ce qu'il y a de plus remarquable, la doctrine constitutive du novatianisme, celle qui avait occasioné son schisme avec la grande église, ne continua pas moins à être ouvertement professée dans plusieurs diocèses de cette même église, qui néanmoins affectait de l'avoir en horreur. En voici quelques exemples.

Fabius, évêque d'Antioche, penchait avec tout son clergé et ses ouailles pour le novatianisme, du temps même de l'évêque de Rome, Corneille. Les évêques de Tarse en Cilicie, de Césarée en Cappadoce, de Palestine et d'Alexandrie devaient le seconder dans un concile qu'il comptait tenir pour faire de l'inflexibilité une loi générale de l'église. Mais cette tentative n'eut pas de suite, et, soit par la terreur qu'inspiraient les persécutions du pouvoir, soit par une simple conséquence

de la mort de Fabius d'Antioche, zélé partisan du novatianisme, bientôt l'Orient tout entier, Démétrius d'Antioche, Théoctiste de Césarée, Hélène de Tarse avec les églises de Cilicie, Firmilien avec celles de Cappadoce, les évêques d'Elia (Jérusalem), de Tyr, de Laodicée, etc., la Syrie, l'Arabie, la Mésopotamie, le Pont et la Bithynie ne professèrent plus qu'une même opinion avec le siége de Rome [1]. Cependant le diocèse très catholique de Césarée en Cappadoce embrassa de nouveau les principes novatiens sur la pénitence, pendant le règne de Théodose-le-Jeune. On y excommuniait sans espoir de pardon, quiconque était reconnu coupable de quelque péché mortel commis depuis son baptême [2]. La même rigueur était observée à cette époque par les *quartodécimanes* d'Asie et par les *macédoniens* de l'Hellespont [3].

Outre la réunion de Félicissimus et des siens au parti de Novat, et les progrès que firent leurs co-sectaires à Romemême, à tel point qu'ils avaient pu songer à créer Novatien évêque de l'ancienne capitale de l'empire, comme nous l'avons rapporté dans le chapitre précédent, bientôt le chef d'une autre secte chrétienne, nommé Privat, se joignit également au diacre Félicissimus, et, d'accord entre eux, ils élevèrent Fortuné, un de leurs partisans, sur le siége de Carthage. N'ou-

(1) Euseb. hist. eccles. l. 6, cap. 46, p. 319; l. 7, cap. 4 et 5, p. 323.

(2) Socrat. hist. eccles. l. 5, cap. 22, t. 2, p. 298.

(3) Nous avons vu ce qu'étaient les quartodécimanes : nous parlerons des macédoniens au livre 7, qui renferme l'histoire des ariens et de leurs nombreuses subdivisions; voyez chap. 14, t. 2.

blions pas de faire remarquer que les écrivains catholiques parlent de Privat avec le plus grand mépris, et rapportent que, pour avoir été convaincu de plusieurs crimes et des plus graves, dans le concile de Lambèse en Afrique (234), quatre-vingt-dix-neuf évêques l'avaient condamné et déposé canoniquement. Ils sont cependant aussi forcés d'avouer que, malgré si peu d'élémens de succès, la secte novatienne devint en peu de temps tellement puissante, que l'évêque de Rome, Corneille lui-même, parut un instant céder à ses menaces; Cyprien l'en blâma avec aigreur dans ses lettres (¹).

Après la mort de Corneille, Martien, évêque d'Arles, passa du catholicisme à la secte cruelle des novatiens : ce sont les expressions de l'évêque africain. Faustin, évêque de Lyon, en avait averti Cyprien, qui, de son côté, écrivit à Étienne, nouvel évêque de Rome, pour l'engager à déposer et à excommunier Martien, à lui substituer un évêque orthodoxe, à signifier cet acte canonique à la province d'Arles, et à en donner également connaissance à lui Cyprien, afin qu'il sût avec qui il aurait à correspondre à l'avenir (²).

Bientôt après, le novatianisme fut répandu dans tout l'empire romain. Il s'établit et prospéra si rapidement à Arles, malgré les rigueurs dont l'église dominante s'empressa d'user envers ses partisans, qu'un concile catholique de cette ville, tenu vers le milieu du cinquième siècle, crut devoir le prendre en une considé-

(¹) S. Cyprian. epist. cit. p. 81 et seq.

(²) S. Cyprian. epist. 67 ad Stephan. p. 115.

ration toute particulière (1). Nous avons vu dans le livre précédent, qu'il était parlé des évêques novatiens de Constantinople, de Nicomédie, de Nicée et de Phrygie; Rome continua également à avoir le sien, ainsi que toutes les principales villes de la chrétienté.

Une église aussi régulièrement organisée, ne pouvait se passer ni de saints, ni de miracles : les novatiens eurent les leurs (2).

Quelque réelle que fût leur séparation de la grande église, cependant ils se montrèrent toujours assez humbles pour se conformer en toutes choses à ses décisions sur le dogme. Cela fit qu'à cette époque où l'intolérance n'était pas encore indispensable pour les catholiques, souvent les plus fameux coryphées de cette secte, tant clercs que laïques, vécurent dans la fami-

(1) Il défendit de recevoir un novatien à la communion catholique, à moins qu'il n'eût reconnu et détesté ses erreurs, et qu'il n'eût accepté la pénitence qui lui serait imposée. — Concil. arelat. II, c. 9, apud Labbe, t. 4, p. 1012.

(2) Socrat. hist. eccles. l. 1, cap. 13, t. 2, p. 40. — Sozomen. hist. eccles. l. 7, cap. 5, p. 351; cap. 17, p. 363; cap. 39, p. 389.

Un solitaire de la secte de Novat, nommé Eutychien, était aimé de Dieu, dit l'historien catholique Sozomène, et faisait des choses extraordinaires, des miracles (ἄριστον δὲ τὴν Ναυατιανῶν πρεσβεύων, θείας χάριτος μετεῖχε, θεραπείαις παθῶν καὶ πράξεσι παραδόξοις). — Sozomen. histor. eccles. l. 1, cap. 14, t. 2, p. 30.

Ce qui est en outre fort remarquable, c'est qu'un des miracles rapportés par les écrivains de l'église dominante, comme ayant été fait par les novatiens, avait été auparavant vainement tenté et essayé par Atticus, évêque catholique de Constantinople.

Bientôt les ariens eurent également leurs saints et leurs miracles. Nous en parlerons plus loin (liv. 6. chap. 1, t. 2).

Voyez en outre l'Introduction, § 8, p. clix, et la première note supplémentaire sur les miracles, placée à la fin de ce chapitre.

liarité des évêques de la confession de Novat (¹). Nous ne citerons que la liaison intime qui existait entre Agélius et Sisinnius, évêques novatiens de Constantinople, et Nectaire, le célèbre Jean Chrysostôme, Arsace et Atticus, leurs collègues catholiques dans la même ville (²); les obsèques de l'évêque novatien Paul, auxquelles assistèrent les chrétiens de toutes les communions, qui parurent n'y en former qu'une seule, et même les fidèles de la grande église alors dominante, momentanément réunie à leurs frères dissidens, pour témoigner d'un commun accord leur estime envers l'hérétique défunt et leurs regrets de la perte d'un aussi vertueux pasteur (³); et finalement la grâce de l'écrivain païen Symmaque (⁴), réfugié dans l'église novatienne de Rome (389), grâce accordée par l'empereur catholique Théodose, à Léonce, évêque novatien de cette ville (⁵).

Déjà Constantin, que l'on a surnommé le *grand*, avait, malgré son zèle pour la secte qu'il avait constituée *église de l'état*, témoigné ouvertement son affection pour les novatiens; il les avait protégés à cause de

(¹) Socrat. hist. eccles. l. 5, cap. 10, p. 272 et seq.; l. 7, cap. 11, p. 356, et cap. 25, p. 374.

(²) Socrat. l. 6, cap. 22, p. 340. — Sozomen. l. 8, cap. 1, p. 324.

(³) Socrat. l. 7, cap. 46, p. 394.

(⁴) Personnage consulaire et écrivain célèbre, très attaché à l'ancien culte de l'empire, et partant odieux aux empereurs convertis. Il est auteur d'une défense des gentils, intitulée : *Relatio pro ara victoriæ*, qu'il adressa à l'empereur Valentinien : elle fut réfutée par saint Ambroise.

(⁵) Socrat. hist. eccles. l. 5, cap. 14, p. 280.

leur piété et de la sagesse ordinaire de leurs chefs ([1]). Nous voyons l'évêque novatien Acésius, un des prédécesseurs, sur le siége de Constantinople, de ce Sisinnius que nous venons de nommer, nous le voyons, disons-nous, appelé par l'empereur au grand concile de Nicée, y assister sans distinction avec les évêques catholiques, signer leur formule de foi, la base de toutes les formules qui ont été imposées aux fidèles dans la suite, ainsi que les canons sur la discipline, et persister néanmoins dans son schisme. Les motifs allégués par Acésius de sa constance à soutenir une opinion repoussée par tous ses collègues, avec lesquels, d'ailleurs, il était si complétement d'accord sur les dogmes et les principes de conduite des chrétiens, sont: qu'il n'est pas permis de rien relâcher de l'ancienne sévérité de la primitive église envers les pécheurs; que l'on peut, que l'on doit même les exhorter à la pénitence, mais que personne n'a le droit de les réconcilier avec la Divinité qu'ils ont offensée mortellement, ni de les admettre à la participation aux sacremens de l'église, qui est une preuve de cette réconciliation; qu'enfin les prêtres, quoiqu'en exhortant les excommuniés à ne pas désespérer de la miséricorde de Dieu, s'ils la méritent par leur repentir, n'ont pas le droit de pardonner des fautes que peut remettre celui-là seulement contre qui elles ont été commises ([2]). La bonne har-

([1]) Sozomen. hist. eccles. l. 2, cap. 32, t. 2, p. 90.

([2]) Acésius déduisit ces motifs devant l'empereur lui-même. Constantin qui en avait de fort puissans, comme nous le verrons dans la suite, pour soutenir le parti des indulgens, lui qui avait avant tout

monie entre des évêques catholiques et un autre évêque chrétien, à la vérité, mais d'une manière si différente de la leur, prouve que l'on était loin encore à cette époque d'avoir perfectionné, comme de nos jours, le système d'épuration de l'église prétendue universelle, dont les membres doivent fuir comme la peste ceux qu'elle a répudiés pour des causes de schisme et d'hérésie, bien moins prononcées que celles qui constituaient le novatianisme.

Les novatiens furent compris par l'empereur Valens dans la proscription de tous les *consubstantialistes* (¹).

besoin pour lui-même d'une indulgence sans bornes, répondit à l'évêque novatien : *plante ton échelle et monte au ciel tout seul.* Ni l'évêque Eusèbe, dit Socrate, ni les autres historiens de l'église n'ont rapporté ce trait curieux, non qu'ils ne connussent la vérité, mais par les raisons accoutumées, qui empêchent les hommes d'être impartiaux et justes. Cela démontre que, comme les écrivains profanes, ils ont tû ce qui était favorable au parti qu'ils haïssaient, pour ne pas nuire au leur qu'ils voulaient favoriser à tout prix : sectaires eux-mêmes, ils ont sacrifié l'histoire et les faits dont elle se compose, aux intérêts et aux prétentions de leur secte, à l'envie de plaire à ceux qui en professaient les opinions, et à la haine pour ceux qui avaient embrassé des opinions opposées. — Socrat. hist. eccles. l. 1, cap. 10, p. 37 et 38. — Sozomen. l. 1, cap. 22, p. 40.

(¹) La secte des *consubstantialistes* est celle qui veut que la seconde personne de la sainte Trinité soit de la même substance que la première, et que cette homogénéité *s'exprime* par le terme *consubstantiel.* On appela aussi *athanasiens* les fidèles qui professaient cette opinion, généralement adoptée de nos jours par presque toutes les sectes chrétiennes, de saint Athanase, leur chef, en opposition aux *ariens* qui avaient pris leur nom d'Arius. De ceux-ci, les uns croyaient le Fils d'une substance pareille à celle du Père, les autres d'un substance différente. Nous en rendrons compte dans les chapitres consacrés aux diverses subdivisions de l'arianisme, dont l'histoire est contenue dans le 7ᵉ livre de cette Epoque, tom. 2.

La persécution de Valens contre les consubstantialistes novatiens, dura moins long-temps que celle qu'eurent à souffrir les consubstantia-

C'était le moment de renoncer à leur inflexibilité envers les pécheurs, qui n'était point la cause des maux sous lesquels ils gémissaient, et qui seule les séparait des catholiques, leurs compagnons d'infortune. Ils n'en firent rien cependant, quoique leur schisme avec la grande église leur nuisît autant lors du triomphe de celle-ci, que leur conformité avec elle, sur tous les points, moins un, les faisait persécuter, lorsque quelque autre secte parvenait momentanément à les opprimer avec leurs adversaires. Cette persistance est précisément ce qui leur attira le plus de prosélytes.

Déjà, sous le règne de Constance, les catholiques eux-mêmes, alors dans la disgrâce, avaient cherché, mais vainement, à modifier et à mitiger les doctrines des novatiens et à les réunir à eux. Ceux-ci les reçurent volontiers dans les oratoires et les lieux de rassemblement, que le gouvernement intolérant de cette époque leur avait assignés hors des murs de la ville [1]:

listes de la grande église, par considération pour le précepteur des filles de l'empereur, qui était novatien.

Socrat. hist. eccles. l. 4, cap. 9, p. 221. — Sozomen. l. 6, cap. 9, p. 230.

(1) Les novatiens, hommes et femmes, transportèrent dans les faubourgs de Constantinople les matériaux des temples que Macédonius, évêque arien de cette ville, y avait fait abattre : ils furent peut-être aidés dans ce travail par les catholiques, dit Sozomène, qui étaient persécutés comme eux pour consubstantialisme. A force de se réunir entr'eux, ils s'aperçurent qu'ils avaient eu tort de jamais se séparer, et il n'y eut que les intrigues d'un petit nombre de brouillons des deux partis, qui put les empêcher de mettre à profit cette leçon de tolérance que leur donnait le malheur. — Sozomen. hist. eccles. l. 4, cap. 20, p. 161.

Au reste, ce ne fut pas à Constantinople seulement que les novatiens furent proscrits à cette époque : ils le furent aussi à Cyzique, où l'é-

ils communiquèrent et prièrent ensemble (1); mais chacun demeura dans son opinion, et les catholiques qui, dans la prospérité, ne s'étaient jamais fait faute de saisir les occasions propices pour persécuter les sectateurs de Novat, continuèrent à les persécuter avec le même acharnement dans la suite. Nous en donnerons pour exemple Cyrille, qui, devenu puissant, en sa qualité d'évêque du siége considérable d'Alexandrie, envia les richesses du clergé novatien et de ses temples, et attaqua ces sectaires pour confisquer leurs biens au

vêque arien Eleusius démolit leur église; et dans toute la Paphlagonie. A Mantinium où Macédonius ne crut pas que les prêtres ariens, leurs ennemis, fussent en force pour les expulser, il obtint de l'empereur quatre cohortes de soldats qu'il envoya au secours des siens. Loin de céder à cet appareil militaire, les novatiens de Mantinium prirent les armes, se défendirent vaillamment, eurent quelques hommes tués, mais parvinrent à détruire presque entièrement ceux qui les attaquaient. Cet échec contribua beaucoup à la perte de Macédonius que l'empereur punit de la défaite de ses troupes.

Après Constance, l'empereur Julien força l'évêque arien Eleusius de rebâtir à ses frais l'église novatienne qu'il avait démolie.

Sozomen. l. 4, cap. 21, p. 161 et 162; l. 5, cap. 5, p. 187.

(1) Socrat. hist. eccles. l. 2, cap. 38, p. 146 ad 148. — Sozomen. l. 4, cap. 20, p. 161.

La communication des catholiques avec ceux qu'ils appelaient hérétiques, était une violation des principes de l'église dominante, déjà exprimés dans des canons que nous avons cités au livre précédent.

Nous avons dit que les ariens détruisaient les églises de tous les chrétiens qui ne partageaient point leurs idées. Les novatiens et les catholiques se lièrent tellement par cette disgrâce commune, dit Socrate, qu'ils auraient donné la vie les uns pour les autres. Les persécuteurs allèrent jusqu'à traîner au supplice les défenseurs de la Trinité telle qu'elle prévalut depuis, et qu'elle est encore reçue par l'église catholique de nos jours. Cette église cependant ne regarde pas les novatiens, morts pour une cause qu'elle croit bonne, comme des martyrs.

profit de l'église dominante (1). Innocent et Célestin, évêques de Rome, sous Théodose-le-Jeune et Honorius, chassèrent les novatiens de leur ville et leur enlevèrent, avec leurs temples, tout ce qu'ils possédaient, quoiqu'ils rendissent publiquement témoignage à la pureté de la foi professée par ces sectaires. Cette intolérance, dit Socrate, était une conséquence naturelle de l'augmentation du pouvoir temporel que s'était arrogé le pasteur de l'ancienne capitale de l'empire (2). Enfin, bientôt après, le violent Nestorius, pontife de l'église catholique de Constantinople, persécuta de nouveau les novatiens, envieux qu'il était de la réputation de piété de leur évêque Paul (3). Mais, revenons aux principes de rigidité qui distinguaient le novatianisme.

Il est probable que si, à la naissance de cette secte, ne se fût pas présenté un concours de circonstances aussi malheureux pour elle, telles que la persécution de Décius et la contestation sur l'épiscopat de Rome, le novatianisme eût été adopté dans toute l'église, et que les principes d'indulgence, qui y ont réellement prévalu, auraient été placés au rang des hérésies qui ont déchiré le sein de l'église chrétienne. Mais des motifs de prudence humaine ordonnaient de céder à tout prix aux importunités du nombre infini des frères qui voulaient être relevés de leur chute, pour se confondre de nouveau, inaperçus, dans la grande masse des fidèles.

(1) Socrat. hist. eccles. l. 7, cap. 7, p. 352.

(2) Id. cap. 9, p. 354; cap. 11, p. 356.

(3) Id. cap. 29, p. 378.

D'une autre part, l'accord de Corneille, évêque de la capitale de l'empire, avec Cyprien, évêque de Carthage et ennemi naturel de Novatien, qui avait manqué de supplanter Corneille sur le siége de Rome, fit facilement pencher la balance en faveur de ceux qui voulaient modifier et, pour ainsi dire, changer radicalement la doctrine du christianisme primitif, relativement à l'inflexibilité envers les grands pécheurs.

Toute association religieuse dans son origine a pour but de hâter le progrès de l'humanité vers le bien ; généralement c'est la rigueur la plus austère, souvent même la plus impraticable, qu'elle signale comme un moyen aussi assuré que prompt pour y parvenir. La religion qui suivrait une autre route, répudierait un de ses premiers élémens de succès auprès du vulgaire des hommes, ces êtres faibles et imparfaits par essence, qu'on n'attire qu'en condamnant leurs faiblesses et en les berçant de la prétendue possibilité d'atteindre à la perfection. Mais en dépit de ces orgueilleux systèmes, la nature ne tarde guère à réclamer ses droits, avec d'autant plus d'empire qu'ils ont été plus méconnus. Les chefs de secte alors, communément plus politiques que religieux, s'empressent de sacrifier à la nécessité les théories dont néanmoins ils continuent à se dire les apôtres; et l'indulgence des actes tempère l'inflexibilité des maximes, dont l'application rigoureuse aurait bientôt, de défections en défections, frappé de mort la société qui se serait opiniâtrée à les maintenir. C'est ainsi que Zéphyrin, évêque de Rome, pour empêcher les chrétiens adultères de passer au gentilisme, où on leur

offrait le pardon d'un crime que l'église condamnait irrémissiblement, introduisit le premier, vers l'an 200 de Jésus-Christ, l'usage de les réconcilier avec l'église. Cette indulgence, que Tertullien réprouve ouvertement, était, avant cette époque, sans exemple dans les annales du christianisme, et elle eut dans la suite encore bien des contradicteurs (1).

Bien avant Novat, les *montanistes* avaient soutenu que l'église n'a pas le pouvoir de remettre les péchés, et l'on voit par les canons de la primitive église que, dans le principe, on y était généralement aussi inflexible envers les coupables, que l'eût pu dans la suite désirer le novatien le plus prononcé et le plus sévère. Les écrits de Tertullien prouvent que, pendant deux siècles entiers, il n'y eut chez les chrétiens aucune espèce de rémission à espérer pour les lapses, et que bien d'autres fautes y trouvaient également des juges inexorables (2).

(1) Tertullian. de pudicitia, cap. 1, p. 715.

Du temps de Tertullien, les catholiques ne pardonnaient encore qu'aux seuls adultères; ceux qui avaient sacrifié aux idoles ou commis un homicide, n'obtenaient ni la communion ni l'absolution, même au lit de la mort : l'écrivain africain blâme la grande église, non de son inexorabilité envers ces derniers, mais de ce qu'il appelle sa déraisonnable douceur pour les autres. — De pudicitia, cap. 5, p. 720; cap. 12, p. 728.

Saint Cyprien nous apprend, qu'avant lui, plusieurs évêques africains avaient refusé l'absolution aux adultères mourans, et qu'alors encore on la refusait généralement à ceux qui avaient négligé pendant leur vie de demander la pénitence et de s'y soumettre : le repentir inspiré par la peur de la mort ne paraissait pas suffire pour motiver la réconciliation du pécheur endurci. — S. Cyprian. epist. 52 ad Antonian. p. 72 et 73.

(2) Tertullian. contra decret. Zephyrin. pap. de pudicit. cap. 1, p. 715 et seq.

Ce père divise les péchés en véniels ou journaliers, et en crimes dont on ne pouvait pas obtenir le pardon. De la dernière espèce sont : l'idolâtrie, l'homicide, la renégation, le blasphème, l'adultère, la fornication, etc., etc. (1). Il établit, outre cela, une troisième classe de péchés, qu'il appelle *actes monstrueux* et contre nature. Ceux qui les ont commis doivent, selon Tertullien, non seulement être à jamais privés de la communion avec les fidèles, et par conséquent de la réconciliation avec l'église, dont la participation au pain mystique est une conséquence nécessaire, et que les pères de l'église ne séparent jamais (2); mais même on leur refusera jusqu'à la consolation d'être admis à faire pénitence. Tertullien exprime cette sévérité par une allégorie dont le sens est clairement indiqué, c'est-

Ce livre n'a d'autre but que de prouver, que la violation d'un des trois préceptes des apôtres concernant l'idolâtrie, la fornication et l'homicide (le sang), est irrémissible au tribunal des hommes. Les chrétiens peuvent admettre les coupables à la pénitence, mais non leur accorder le pardon, comme le prétendait Zéphyrin, ce pontife suprême, cet évêque des évêques, ce pape béni : c'est ainsi que l'appelle ironiquement Tertullien.

(1) Tertullian. de pudicit. cap. 2, p. 717 ; cap. 4, p. 718 ; cap. 5 et 6, p. 719 et seq. ; cap. 12, p. 728 ; cap. 19, p. 738 et seq. et cap. ult. p. 744. — Idem, de monogam. cap. 15, p. 687.

(2) S. Ambros. de pœnitent. l. 2, cap. 3, n. 18 et 19, t. 2, p. 420. Saint Ambroise veut que la communion soit inséparable de la réconciliation ; mais il soutient contre les novatiens, que le repentir ne doit jamais être repoussé ; qu'il faut même aller au devant du pécheur qui manifeste le désir de s'amender. Saint Ambroise condamne donc, et c'est tout ce que nous disons ici, la primitive église, qui refusait dans certains cas la communion et par conséquent aussi l'absolution aux pécheurs, même mourans ; bien plus, qui ne leur permettait pas dans d'autres cas de faire pénitence d'une manière canonique.

à-dire qu'il fait chasser les pécheurs dont il parle, même du portique extérieur du temple, où les excommuniés ordinaires manifestaient le repentir qui devait leur mériter la miséricorde de Dieu ([1]).

Plus de cent ans après Tertullien, l'église sanctionna la rigueur novatienne de cet écrivain chrétien en des termes semblables ([2]).

Le concile d'Elvire, tenu tout au commencement du quatrième siècle, concile composé d'évêques reconnus encore aujourd'hui pour catholiques, et reconnu lui-même pour une assemblée légitime et orthodoxe, est absolument novatien dans toutes ses dispositions législatives et canoniques. Il se déclare ouvertement implacable, *même à l'article de la mort*, pour ceux qui ont fléchi devant les idoles ([3]), pour les empoison-

([1]) Reliquas autem libidinum furias impias et in corpora et in sexus ultra jura naturæ, non modo limine, verum omni ecclesiæ tecto submovemus, quia non sunt delicta sed monstra. — Tertullian. de pudicit. cap. 4, p. 418.

([2]) Concil. eliberit. c. 71, apud Labbe, t. 1, p. 978. — Concil. ancyran. c. 17, ibid. p. 1461.

Le concile d'Elvire ne parle que des corrupteurs de garçons; celui d'Ancyre joint aux coupables de bestialité les malheureux attaqués de la lèpre, et confond ainsi l'infortune avec le crime.

Le concile d'Ancyre était présidé par Marcellus, évêque de cette ville. C'est le même qui, après s'être signalé au grand concile œcuménique de Nicée, comme un des plus ardens ennemis des ariens et des plus zélés défenseurs du *consubstantialisme* catholique, fut condamné au concile de Constantinople pour, par une conséquence de ses opinions sur la Trinité, avoir fait Dieu trop simple et Jésus-Christ un homme ordinaire. Nous rappellerons ce fait dans le livre consacré aux disputes concernant l'arianisme (l. 7, ch. 7, tome 2).

([3]) Concil. eliberit. c. 1 et 2, t. 1, p. 969.

neurs (1), les clercs adultères, les laïques adultères relaps (2), ceux ou celles qui trafiquent de la vertu des femmes (3), les parens qui marient leurs filles à des prêtres païens (4), les corrupteurs de jeunes garçons (5), les délateurs, causes d'une condamnation capitale (6), les calomniateurs d'un évêque, d'un prêtre ou d'un diacre (7), les femmes détruisant leur fruit conçu dans l'adultère (8), etc., etc., etc. Le même concile, dans les cas très rares où il laisse entrevoir une possibilité de pardon, a toujours bien soin d'avertir que l'église ne peut et ne doit se montrer indulgente qu'une fois seulement, et qu'après cela, la mort même ne la fléchira plus en faveur des pécheurs pénitens pour la seconde fois (9). Cette opinion a été long-temps générale dans l'église, où elle était soutenue de l'autorité du nom de l'apôtre Paul, d'Hermas, de Clément d'Alexandrie, d'Origène et d'Irénée, évêque de Lyon (10).

(1) Concil. eliberit. c. 6, p. 971.

(2) Ibid. c. 7 et 8, p. 971; c. 19, p. 973; c. 47, p. 975, et c. 72, p. 978.

(3) Ibid. c. 12, p. 972.

(4) Ibid. c. 17, p. 972.

(5) Ibid. c. 71, p. 978.

(6) Ibid. c. 73, p. 978.

(7) Ibid. c. 75, p. 978.

(8) Ibid. c. 63, p. 977.

(9) Ibid. c. 7, p. 971; et c. 47, p. 975.

(10) S. Paul. ad Hebræos, cap. 6, vers. 4 ad 6. —S. Hermæ pastor. l. 2, mand. 4, cap. 1, apud Cotelcr. SS. Patr. apostol. script. t. 1, p. 89. — S. Clement. alexandr. stromat. l. 2, n. 13, t. 1, p. 459. — Origen. commentar. in Matth. tract. 35, n. 114, t. 3, p. 913. — S. Irenæus, advers. hæres. l. 4, cap. 27 (alias 45), n. 2, p. 264.

On se vit forcé, par les raisons que nous avons exposées tout à l'heure, de modifier de génération en génération cette sévérité toujours moins compatible avec les mœurs des fidèles, quoique toujours également orthodoxe([1]). L'église dominante s'éloigna ainsi de plus en plus

Les péchés que les hommes n'avaient pu remettre, mais dont ils laissaient le pardon à la miséricorde de Dieu, étaient appelés *blasphèmes contre le Saint-Esprit.* Commis avant le baptême, c'est-à-dire avant que l'Esprit-Saint eût été reçu, le baptême les effaçait, comme la mort de Jésus-Christ avait effacé ceux des patriarches et des prophètes. Après, cela n'était plus possible; car le baptême ne s'administrait qu'une fois, et Jésus-Christ ne pouvait pas mourir de nouveau. — S. Irenæus, cont. hæres. loco cit. cap. 31, p. 268.

([1]) Déjà, vers le milieu de ce même quatrième siècle, saint Basile permit de ne plus punir que de dix ans de pénitence les femmes qui se seraient fait avorter, et cela surtout pour le mal qu'elles auraient couru risque de se faire à elles-mêmes. Le diacre qui avait forniqué devait être déposé, mais non excommunié, les canons des apôtres défendant de punir deux fois la même faute, et la déposition étant une punition pour la vie. Les bigames et polygames (quiconque se mariait deux fois était bigame, trois fois ou davantage, polygame) étaient punis de un à cinq ans de pénitence, ainsi que les corrupteurs de garçons et d'animaux, les homicides, les empoisonneurs, les adultères et les idolâtres; si ce n'est que, pour les pédérastes, la peine pouvait être mitigée, et que les homicides commis en temps de guerre et par les soldats sur leurs ennemis, n'étaient punissables que de trois ans de pénitence sans communion. Enfin, celui qui reniait le Christ devait à la vérité pleurer et faire pénitence toute sa vie, mais on lui rendait la communion à l'heure de sa mort, à cause, dit saint Basile, de la confiance que l'on doit avoir dans la miséricorde de Dieu.

Avant de terminer cette note, nous rapporterons l'opinion de saint Athanase sur les soldats homicides, diamétralement opposée à celle de saint Basile. L'évêque d'Alexandrie, loin de les punir, les juge dignes des honneurs que le monde décerne aux héros, tels que statues, colonnes, arcs de triomphe, etc. — S. Basil. epist. 188 (alias 1) ad Amphiloch. c. 2 ad 4, t. 3, p. 271; c. 7, p. 272; c. 13, p. 275; epist. 217 (alias 3) ad eumd. c. 62 et 63, p. 327; c. 73, p. 328. — S. Athanas. epist. ad Ammon. monach. t. 2, p. 37.

de ceux qu'on avait déclarés hérétiques, pour cela seul qu'ils voulaient que les chrétiens continuassent à se soumettre, comme ils avaient fait jusqu'à cette époque, aux anciens canons du christianisme primitif. Innocent, évêque de Rome, écrivait vers le commencement du cinquième siècle : « On demande ce qu'il faut faire de ceux qui, adonnés depuis leur baptême à l'incontinence et aux voluptés, demandent à la fin de leur vie la pénitence et la réconciliation avec l'église dans la communion des fidèles [1]. Les décisions des plus anciens canons à leur égard sont dures. Celles qu'on prit dans la suite, inspirées par la miséricorde, sont plus modérées, plus conformes à la charité chrétienne. Dans le temps, par exemple, que les persécutions étaient fréquentes, on avait de fortes raisons pour refuser la communion aux pécheurs, à qui la certitude du pardon aurait fait négliger de s'occuper des moyens de se relever de leur chute; on ne leur laissait que la seule pénitence, et cela pour ne pas les priver de toute consolation. Cette sévérité primitive est née de la disposition des circonstances à cette époque. Mais depuis que le Seigneur a donné la paix à son église, la terreur s'étant entière-

[1] S. Innocent. epist. ad Exuper. episcop. cap. 2, apud Labbe, t. 2, p. 1255.

Le concile d'Arles avait appelé *apostats* les pécheurs dont parle saint Innocent, et il avait décidé qu'on leur refuserait la communion au lit de la mort. Ce concile permettait cependant, en cas de guérison, de les admettre à la pénitence et après cela à la réconciliation. Saint Cyprien professe les mêmes opinions. — Concil. arelat. (ann. 314) c. 22, apud Labbe, t. 1, p. 1429. — S. Cyprian. epist. ad Anton. 52, p. 75.

Le concile d'Arles que nous venons de citer, excommunie les acteurs. — C. 5, loco cit. p. 1427.

ment éloignée de nous, il a paru raisonnable d'accorder la communion aux mourans, parce que Dieu est miséricordieux : on a cru ne pas pouvoir refuser ce viatique à ceux qui partent de ce monde; et finalement on a craint, si on agissait autrement, de paraître adopter les principes d'inflexibilité professés par les novatiens, qui privent à jamais les pécheurs de tout espoir de pardon en cette vie. »

Déjà l'on avait tempéré à Arles (314) la sévérité du concile d'Elvire. Les pères de Nicée, onze ans après, modifièrent encore ce que le concile d'Arles avait conservé de dispositions rigoureuses. Le concile de Néocésarée ne parla bientôt plus que de la difficulté d'admettre à la communion les femmes entachées d'un second adultère; et celui de Laodicée, dans le quatrième ou le cinquième siècle, se montra encore beaucoup plus indulgent.

La première assemblée œcuménique fit un devoir aux évêques et aux prêtres d'accorder l'absolution au lit de la mort à tous les pécheurs repentans sans exception; elle voulut qu'ils l'accordassent nommément aux lapses, après que, pendant quelques années, ils auraient subi une pénitence publique [1]. Les conciles d'Ancyre, d'Agde, de Carthage (quatrième de cette ville), etc., contredisent aussi ouvertement que le concile de Nicée, et sans les ménager davantage, Tertullien, le concile d'Elvire et toute la primitive église [2].

[1] Concil. nicæn. c. 11, 12 et 13, apud Labbe, t. 2, p. 33 ad 36.

[2] Concil. ancyran. c. 6, t. 1, p. 1457. — Concil. carthaginens. IV, (ann. 398), c. 77 et 78, ibid. p. 1206. — Concil. agathens. (ann. 506), c. 60, t. 4, p. 1392.

Ces exemples suffiront pour prouver combien était forte la tendance originelle du christianisme vers la rigidité la plus excessive, et dans quel labyrinthe de contradictions ses pasteurs, ses écrivains et ses assemblées législatives se sont égarés, aussitôt que, cédant aux circonstances, la prudence humaine les a plus ou moins fait pencher vers une clémence, que la politique rendait indispensable, mais que l'esprit de la religion nouvelle et la conviction de ses plus zélés partisans repoussaient avec une égale horreur (1).

Voilà les principaux faits de l'histoire du novatianisme (2). Celui qui voudrait de plus amples détails,

(1) Voyez la deuxième note supplémentaire, à la fin du chapitre.

(2) Nous n'avons parlé que d'après les écrivains catholiques. Voici comment Socrate, historien, sinon novatien, du moins manifestant une forte tendance au novatianisme, raconte l'origine de ce schisme.

Novatien s'était séparé de la communion de Corneille, parce que cet évêque de Rome avait contracté la souillure de l'idolâtrie, en communiquant avec les lapses qui avaient blasphémé leur foi pendant la persécution décienne. Quelques évêques, aussi scrupuleux que Novatien, l'élevèrent sur le siége de la capitale de l'empire, ce que lui-même annonça à toutes les églises, en leur faisant également part des opinions qu'il embrassait relativement à la question qui allait diviser les chrétiens. Ces opinions, comme nous l'avons dit, consistaient dans le refus de l'absolution et de la participation aux mystères, à ceux qui avaient péché mortellement, quoiqu'ils se fussent soumis à la pénitence qu'on les exhortait à faire : c'est ainsi que s'expliqua l'évêque novatien Acésius, appelé, nous l'avons vu plus haut, au concile de Nicée, par l'empereur Constantin, et d'accord en toutes choses, excepté sur ce seul point, avec les *consubstantialistes* catholiques. Dans une conversation qu'eut dans la suite à ce sujet l'évêque de Constantinople Atticus avec Asclépias, évêque novatien de Nicée, sous Théodose-le-Jeune, le premier blâma à la vérité cette inflexibilité qu'il nommait hérétique, mais il approuva hautement la conduite de Novatien dans la circonstance qui en avait été l'origine, c'est-à-dire le refus qu'il fit de communiquer avec les lapses de son temps ; ce que lui Atticus aurait imité s'il avait vécu à cette

doit les puiser dans les auteurs qui ont traité spécialement de cette matière.

Nous ne terminerons cependant pas ce livre, sans avoir rapporté un fait très remarquable, et sans avoir montré quel changement étrange aux yeux d'un catholique moderne, le novatianisme fit introduire dans le catholicisme d'alors. C'est l'hérésie qui fait le dogme : dans cet axiome, dont nous donnerons à chaque pas de nouvelles preuves à mesure que nous avancerons dans la narration des événemens qui nous occupent, se trouve résumée l'histoire dogmatique tout entière de l'église dominante, où l'opposition à un point de foi jusque alors incertain, à un précepte jusque alors indifférent, fut précisément ce qui les fonda irrévocablement pour un parti, tandis qu'un autre parti les repoussait et les réprouvait. L'inflexibilité de l'église primitive pour tous les grands péchés, rarement mitigée par quelque

époque. Asclépias répondit que les sacrifices aux idoles n'étaient pas les seuls péchés mortels, et que tous ceux de cette classe devaient être considérés et traités de la même manière, c'est-à-dire qu'aucun homme ne pouvait en accorder la rémission. Il fit observer à ce propos, que les catholiques de son temps n'admettaient jamais eux-mêmes les prêtres à la réconciliation, lorsqu'ils les avaient non seulement suspendus ou déposés de la prêtrise, mais que, ce qui, il est vrai, était fort rare, ils les avaient outre cela excommuniés, c'est-à-dire privés de la communion avec les laïques. Les novatiens, dit-il, ne font qu'étendre aux simples fidèles la rigueur des *consubstantialistes* envers leur clergé. Au reste, il n'est pas inutile de faire remarquer ici qu'Atticus appelait les cinquante ans qu'Asclépias disait avoir exercé l'épiscopat, cinquante ans d'une bonne œuvre, ce qui se rapportait entièrement et uniquement à la dignité occupée dans l'église hérétique par l'évêque novatien : et Atticus était presqu'un saint, puisqu'il prédit, selon les historiens de l'église catholique, l'heure précise de sa mort. — Socrat. hist. eccles. l. 4, cap. 28, t. 2, p. 249; l. 7, cap. 25, p. 374.

peu d'indulgence dans des cas particuliers, mais pouvant cependant être mitigée selon les circonstances, se convertit peu à peu en un relâchement sans bornes, aussitôt que les novatiens eurent soutenu que cette inflexibilité était de dogme dans le christianisme, et que l'indulgence par laquelle on l'enfreignait était elle-même le plus énorme des péchés.

C'est également ainsi que la confession des fautes commises, laquelle, avant Novat, avait probablement été indifféremment admise et pratiquée par quelques fidèles, rejetée ou du moins négligée par d'autres, devint, lors du schisme, presque nulle quant à son effet principal et essentiel, l'absolution, et tomba par conséquent en désuétude, chez les novatiens, tandis qu'elle prit dans l'église catholique un caractère qu'elle n'avait point eu auparavant. Elle y fut dès lors de stricte et absolue nécessité; on la soumit à une forme et à des règles dont il ne fut plus permis de s'écarter.

Mais la fréquence des délits, des crimes mêmes, cachés d'abord pour la plupart, et qui alors se montrèrent tous au jour de la publicité, obligea bientôt les évêques à modifier leur institution nouvelle. Les fidèles ne se soumettaient qu'avec peine à la honte de confesser publiquement leurs fautes aux prêtres devant l'assemblée complète de leurs frères, comme si c'eût été sur un théâtre; ce sont les expressions des historiens ecclésiastiques. On se vit donc en quelque manière forcé, pour mettre un terme à ce scandale, d'instituer des prêtres, appelés *pénitenciers*, auxquels les chrétiens auraient à l'avenir déclaré les péchés commis depuis leur bap-

tême. Ces prêtres avaient mission de déterminer la pénitence qui devait être infligée aux coupables, et finalement de les absoudre en les rendant à la communion avec la généralité des fidèles. A cet effet, on avait bien soin de choisir des pénitenciers dont l'intégrité, la discrétion et la prudence étaient connues.

Toutes les sectes chrétiennes embrassèrent cette discipline, au moment même de sa naissance, hormis la secte des novatiens, par opposition à laquelle les chrétiens des autres communions l'avaient instituée, mais qui, vu les opinions qu'elle professait, n'en avait pas besoin : toutes y demeurèrent fidèles, hormis les consubstantialistes (ce sont ceux dont les catholiques de nos jours prétendent descendre en ligne non interrompue), qui se rattachèrent ainsi de nouveau à l'ancienne doctrine et aux anciennes coutumes de l'église, telles qu'elles avaient été professées et suivies par tous les chrétiens généralement, avant que le schisme de l'évêque de Rome, Corneille, eût porté à les changer, et telles que les novatiens les avaient toujours conservées scrupuleusement, sans souffrir qu'il y fût fait aucun changement. Il faut cependant, au rapport de Socrate, excepter des églises qui adoptèrent la dernière réforme dont nous avons parlé, savoir celle qui avait amené l'abolition des prêtres confesseurs, la plupart des églises d'Occident et surtout l'église romaine, qui toujours repoussaient plus obstinément que celles de la partie orientale de l'empire, les innovations non provoquées et imposées par elles-mêmes, quelque nécessaires d'ailleurs et quelque urgentes qu'elles fussent. Ces églises

seules retinrent les confesseurs pénitenciers, tels qu'on les avaient établis, en haine du novatianisme. A Rome, c'était ordinairement l'évêque qui faisait l'office de pénitencier ([1]).

Les historiens Socrate et Sozomène rapportent de la manière suivante l'événement qui donna lieu au pas rétrograde que nous venons de signaler, et par lequel l'église catholique mit fin au scandale causé par la confession secrète.

Vers la fin du quatrième siècle, une femme chrétienne, de Constantinople, distinguée par sa naissance, déclara en détail au pénitencier les fautes dont elle s'était rendue coupable depuis sa régénération à la foi en Jésus-Christ, et il lui fut imposé une pénitence, consistant en prières et en jeûnes, pour que sa confession fût suivie d'un acte quelconque de repentir et d'amendement. La même femme s'accusa peu de temps après, dans une nouvelle conférence avec le même pénitencier, d'avoir vécu en un commerce illégitime avec le diacre de son église. Cette révélation fit déposer le diacre, comme complice du délit commis par la pécheresse.

Les fidèles alors furent violemment troublés; on fit éclater de toutes parts des plaintes et des murmures, non pas tant à cause du fait même, que pour le blâme public qu'il faisait tomber sur la religion et sur l'église. Les choses furent portées au point que Nectaire, évêque de Constantinople, ne vit de remède au mal que dans

([1]) Socrat. hist. eccles. l. 5, cap. 19, p. 285 ad 288. — Sozomen. hist. eccles. l. 7, cap. 16, p. 299 et seq. — Nicephor. Callist. hist. eccles. l. 12, cap. 28, t. 2, p. 279.

l'entière abolition de la confession et des prêtres pénitenciers qui en étaient les ministres. Cette réforme lui avait été conseillée par un prêtre alexandrin, nommé Eudémon, et il s'empressa de suivre son avis.

Dès lors les chrétiens purent, comme ils le jugèrent convenable, et d'après la seule inspiration de leur conscience, s'abstenir de la participation aux mystères ou communier avec leurs frères, sans confession préparatoire, sans pénitence imposée par un prêtre, sans absolution ni réconciliation avec l'église. Cette discipline fut maintenue dans la suite. Le célèbre Jean, dit *Chrysostôme*, successeur de Nectaire sur le siége de Constantinople, soutint vigoureusement la réforme opérée par celui-ci dans l'économie ecclésiastique. Il recommanda aux fidèles, dans ses homélies, de se confesser, non à des prêtres, mais à Dieu seulement, qui sait tout, et qui ne reproche jamais les fautes qu'on lui a révélées. « Je ne veux pas, dit-il, traîner les hommes comme sur un théâtre devant leurs semblables pour y dévoiler leurs faiblesses; je ne veux pas les forcer à découvrir leurs péchés à d'autres hommes (1). »

(1) Οὐκ ἀναγκάζω εἰς μέσον ἐλθεῖν σε θέατρον, καὶ μάρτυρας περιστῆσαι πολλούς. Ἐμοὶ τὸ ἁμάρτημα εἰπὲ μόνῳ κατ' ἰδίαν (c'est Dieu qui parle), ἵνα θεραπεύσω τὸ ἕλκος, καὶ ἀπαλλάξω τῆς ὀδύνης. — S. Joann. Chrysost. de Lazaro, conc. 4, n. 4, t. 1, p. 754.

Διὰ τοῦτο, παρακαλῶ καὶ δέομαι καὶ ἀντιβολῶ ἐξομολογεῖσθαι τῷ Θεῷ συνεχῶς· οὐδὲ γὰρ εἰς θέατρον σε ἄγω τῶν συνδούλων τῶν σῶν, οὐδὲ ἐκκαλύψαι τοῖς ἀνθρώποις ἀναγκάζω τὰ ἁμαρτήματα· τὸ συνειδὸς ἀνάπτυξον ἔμπροσθεν τοῦ Θεοῦ, κ. τ. λ. — Id. de incomprehens. Dei natura, homil. 5, n. 7, ibid. p. 490.

Déjà Tertullien avait dit : Par la confession nous découvrons notre péché à Dieu, non comme s'il l'ignorait, mais parce que la confession dispose à la satisfaction, de même que cet aveu fait naître la pénitence, laquelle apaise la colère de Dieu. — De pœnitent. cap. 9, t. 3, p. 466.

Socrate, sans approuver positivement la résolution et le parti pris par Nectaire, garantit l'authenticité de son récit : il tenait le fait qu'il reproduit, de la bouche du prêtre Eudémon lui-même.

Nous ne relèverons pas la contradiction qu'il y a entre l'institution des pénitenciers, destinée à faire cesser le scandale de la confession publique, et un scandale plus grand résultant de l'imprudence de ces mêmes pénitenciers, confesseurs secrets. Nous avons copié le fait tel qu'il se trouve textuellement consigné dans les auteurs ecclésiastiques. Nous nous bornerons, en terminant ce livre, à faire remarquer la différence, l'opposition même des idées sur la confession, professées par les pères de l'église catholique dans le cinquième siècle, avec celles que les chefs de cette église professent de nos jours, et qu'ils forcent tous ses membres de professer avec eux, sur ce qu'ils ont nommé *le sacrement de la pénitence* [1].

[1] Là où la confession particulière ou auriculaire, comme on l'appelle aujourd'hui, fut conservée par les catholiques, elle ne ressembla nullement à celle qui se pratique actuellement. Saint Basile, par exemple, veut que les religieuses ne confessent leurs péchés à l'ancien, au prêtre (πρὸς τὸν πρεσβύτερον), qu'en présence de l'ancienne, de la prêtresse (μετὰ τῆς πρεσβυτέρας), qui, dit-il, sera mieux à même de suggérer la pénitence et la correction qu'il faudra infliger. — S. Basil. regul. brev. tract. interrog. 110, t. 2, p. 453. — S'il n'y a point de prêtre, disent saint Augustin et le droit canon, que le pénitent se confesse à son prochain, le désir d'un prêtre le rendra digne de pardon, quoique celui à qui il s'est confessé n'eût pas le pouvoir de l'absoudre. — S. Augustin. de ver. et fals. pœnitent. cap. 10, t. 4, append. p. 514. — Corpus jur. canon. decret. part. 2, *de pœnitentia*, dist. 6, cap. 1 *qui vult*, t. 1, p. 424.

NOTES SUPPLÉMENTAIRES.

N° 1. — Les miracles. — Possessions et obsessions. — Exorcismes.

Nous avons fait ailleurs une remarque importante, savoir, que les miracles ne sont jamais soutenus par les témoins oculaires du prodige, mais seulement par ceux qui en avaient entendu parler. C'est ainsi que Papias disait tenir d'une des filles de l'apôtre Philippe, que du temps de celui-ci un mort avait été ressuscité. Saint Irénée parle aussi de plusieurs morts ressuscités par Jésus d'abord, puis par les apôtres et les chrétiens en masse, après des prières et des jeûnes dans le but d'obtenir de Dieu la puissance d'opérer le miracle voulu. Quadratus, qui écrivait au commencement du deuxième siècle, nous apprend qu'alors vivaient encore des personnes qui avaient été ressuscitées ou du moins miraculeusement guéries par le Sauveur. Cependant, quand les gentils sommaient les chrétiens de leur faire connaître quelqu'un de ces revenans de l'autre monde, ils éludaient constamment la question. — Euseb. hist. eccles. l. 3, cap. 39, t. 1, p. 136. — S. Iren. l. 2, cap. 56, p. 215.

Un autre doute fort légitime est celui que présente le sens allégorique si souvent employé par les écrivains sacrés, et auquel les dévots des siècles postérieurs ont peut-être eu tort de substituer le sens propre. Ne faut-il pas interpréter figurément les miracles de Jésus et des premiers chrétiens? Tertullien avoue que plus d'une fois la vue rendue aux aveugles, l'ouïe aux sourds, le mouvement aux paralytiques, ne signifient autre chose que la victoire morale remportée sur certains vices de l'ame, correspondant à la guérison physique des imperfections corporelles exprimées par les tropologues chrétiens. Néanmoins, le père africain soutient la réalité de ces mêmes guérisons corporelles telles qu'elles sont rapportées. Mais sa remarque subsiste.

Les prétendus miracles opérés à l'occasion des premiers martyres ne sont rapportés que par les écrivains postérieurs à Minutius Félix, à Clément d'Alexandrie et à Lactance, qui n'en font pas mention. Le simple bon sens nous dit que, si de pareils miracles avaient réellement eu lieu, ils n'auraient pas manqué de convertir, et à l'instant, tous les spectateurs, quelque endurcis d'ailleurs qu'il fût permis de les supposer, et malgré leur puissance et leur orgueil.

Répétons ici ce que nous n'avons fait qu'indiquer dans l'Introduction (§ 8, note supplémentaire, p. clxij), savoir que, selon saint Jean Chrysostôme, il ne se faisait plus de miracles, de son temps, et que même l'é-

glise ne possédait plus le pouvoir d'en faire, quand même, ajoute-t-il, tous les chrétiens se réuniraient pour en impétrer la grâce, avec des milliers de prières et de larmes. Il s'en console facilement en se disant que Dieu n'a pas ordonné aux chrétiens de ressusciter des morts, d'ouvrir les yeux aux aveugles, de faire marcher droit les boiteux, de chasser les démons, etc., mais seulement de vivre vertueux, chose entièrement indépendante du don d'opérer des prodiges, dont la privation ne leur sera pas plus imputée à crime, qu'elle ne leur servira d'excuse lorsqu'il leur sera demandé compte de leurs actions, conformes ou contraires à l'esprit de l'évangile et à la loi de Dieu. Saint Augustin et le vénérable Bède avouent aussi que le temps des miracles était passé, mais ils en donnent pour raison qu'ils n'étaient plus nécessaires : ailleurs, le premier de ces écrivains allègue que c'était afin qu'ils ne devinssent pas trop communs, ce qui leur ôterait leur qualité de miracles, et pour que les chrétiens, comme nous l'avons déjà dit, ne s'attachassent pas exclusivement aux choses visibles et ne demandassent pas constamment à Dieu quelque signe nouveau. Dans ses rétractations, il convient qu'il se faisait encore quelques miracles par-ci par-là, mais en petit nombre, et surtout bien moins considérables et moins éclatans que ceux de Jésus-Christ et de ses disciples : il rapporte même des miracles qui, dit-il, venaient d'avoir lieu à Milan et ailleurs. — S. Joann. Chrysost. de sacerdot. l. 4, cap. 6, t. 1, p. 411 ; de compunct. ad Demetr. l. 1, n. 8, ibid. p. 136 et seq. — S. Augustin. de vera relig. l. 1, cap. 25, t. 1, p. 308 ; de civit. Dei, l. 22, cap. 8, t. 5, p. 1482 ; de utilit. credendi, cont. manich. cap. 16, t. 6, p. 44 ; retractat. l. 1, cap. 13, t. 1, p. 10. — Ven. Bed. in S. Marc. evangel. cap. 3, l. 1, t. 5, p. 30.

Dans la suite, les miracles ayant de nouveau semblé utiles, reparurent et se multiplièrent plus que jamais. Saint Augustin n'avait pas ressuscité un seul mort ; saint Vincent Ferrier en ressuscita, nous assure-t-on, trente-huit ; et saint François, saint Dominique, saint Ignace, saint François Xavier en firent plus que n'avaient jamais fait tous les pères de l'église ensemble.

Mais venons aux miracles des infidèles et des hérétiques.

Les gentils avaient eu leurs miracles, pour le moins aussi bien établis que les miracles des chrétiens les plus orthodoxes, et certifiés par des historiens de poids, par Tite-Live, par Plutarque, par Tacite, etc. Plutarque rapporte les guérisons opérées par l'empereur Vespasien, comme nos auteurs ont rapporté celles des rois de France. Minutius Félix, Origène, Eusèbe, saint Augustin acceptent ces miracles comme tels, et ne les révoquent pas le moins du monde en doute. L'évêque d'Hippone croit fermement à la pierre coupée au rasoir par Tarquin ; au vaisseau chargé de la déesse, mère Idée, de Phrygie, et traîné par Claudia, faus-

sement soupçonnée d'incontinence ; à la vestale puisant de l'eau dans un crible pour prouver sa virginité, etc., etc. Les démons, dit Lactance ; prévoyant l'avenir, annonçaient aux hommes par le moyen des songes, des révélations, des oracles, les événemens heureux, en récompense des sacrifices qui leur étaient offerts. Le mal qui devait arriver, ils en menaçaient les hommes, contre lesquels ils se feignaient irrités et dont ils exigeaient des expiations. Et tout cela, continue le même écrivain, se faisait par la permission de Dieu, qui veut que le mal soit opposé au bien, les vices aux vertus ; qui, en un mot, veut avoir des coupables à punir aussi bien que des innocens à récompenser (ut mala cum bonis pugnent ; ut vitia sint adversa virtutibus ; ut habeat alios quos puniat, alios quos honoret). — Tertullian. apolog. cap. 21 ad 23, p. 23 et 24. — Origen. advers. Cels. l. 8, n. 2, t. 1, p. 449. — S. Augustin. de civit. Dei, l. 10, cap. 16, t. 5, p. 598. — Lactant. divin. institut. l. 2, cap. 17 et 18, p. 181 et seq.

D'après ce raisonnement, il est tout simple que les Juifs, même après la venue de Jésus-Christ, continuassent à avoir leurs miracles, et qu'à leur tour les mahométans eussent les leurs.

Saint Grégoire, pape, convient nettement que les hérétiques peuvent faire des miracles : leurs prières et leurs jeûnes, dit-il, méritent cette récompense, et ils recueillent les louanges qu'ils ont ambitionnées. Saint Augustin est loin de nier les miracles des donatistes, mais loin aussi de les considérer comme des preuves de la vérité de leur doctrine, n'y ayant point de vrais miracles, c'est-à-dire des miracles *probans*, hors de l'église. Ceux des donatistes sont comme leurs sacremens, leur baptême, leur cène, leurs jeûnes : tout cela appartient aux mauvais comme aux bons. Ceux-ci seuls ont la foi, la charité et la pureté de la conscience. — S. Gregor. pap. I, moral. l. 20, cap. 7, in cap. 30, B. Job, t. 1, p. 648. — S. Augustin. tract. 13 in Joann. evang. t. 9, p. 50 ; serm. 14, in append. t. 10, p 800.

« Les faux prophètes et les faux apôtres font des miracles aussi bien que les vrais, dit saint Justin ; il n'y a de différence entre eux qu'en ce que les premiers enseignent l'erreur et le culte des démons, et que les autres annoncent Dieu, père et créateur de toutes choses, et le Christ, son fils. » — S. Justin. dialog. cum Tryph. n. 7, p. 109.

Donc, pourrait-on raisonnablement en conclure, les miracles sont pour le moins inutiles ; car ils ne prouvent rien sans la doctrine, et la véritable doctrine n'a pas besoin d'eux pour être prouvée sage, juste et vraie.

Dom Calmet admet les faux et les vrais miracles. Jésus-Christ lui-même a dit qu'il s'en ferait de faux. Après avoir alambiqué son cerveau pour décider comment on peut reconnaître les uns et les autres, et avoir

suggéré tous les moyens qui lui paraissent devoir conduire à ce but, il se fait faire les objections suivantes : « Je vous demande une marque pour distinguer les vrais et les faux miracles, et vous me dites que les vrais miracles sont ceux qui servent à confirmer la saine doctrine ; et si je vous demande des preuves de la doctrine de deux prédicateurs, vous me dites de m'en tenir à celui qui fait des miracles ; que s'ils en font tous deux, de m'en rapporter à l'église ; et si je doute quelle est la vraie église, vous me renvoyez aux miracles et à la doctrine. Une chose ne peut pas servir de preuve à elle-même ; on ne doit pas donner pour principe ce qui est en question. »

Il lui eût été fort difficile de répondre à ces objections-là.

Il se demande ensuite avec Tertullien, si Jésus-Christ en prédisant que les faux thaumaturges séduiraient jusqu'aux élus, n'avait pas nui à la vérité de ses propres miracles, que cependant il donnait comme preuve de sa mission : il répond à cela que « ayant l'avantage d'être venu le premier, il a décrédité ceux qui devaient venir après lui, en les dépeignant et en les prédisant..... Comme celui qui entre le premier dans les bains, se saisit de la place et ferme la porte aux autres, ainsi Jésus-Christ a débouté tous les autres, et s'est réservé à lui seul toute la créance. »

Voilà la vérité du christianisme réduite à une simple question de temps.

« La prophétie et le don des miracles, dit encore dom Calmet, ne sont pas des preuves certaines de la sainteté et du mérite de ceux à qui Dieu fait part de ces dons. Tout cela ne sert de rien sans la foi et sans la charité. Plusieurs ont paru avec éclat dans les grands emplois de l'église ; plusieurs y ont prêché et enseigné ; plusieurs y ont prophétisé et décidé ; qui ne laissent pas d'être exclus du royaume des cieux pour leur mauvaise vie. »

Et ailleurs : « Les pères reconnaissent que les méchans peuvent quelquefois faire de vrais miracles, quoique remplis d'un esprit fort différent de celui de Jésus-Christ. Caïphe tout corrompu qu'il était, prophétisa au sujet de notre Seigneur : Balaam prophétisa aussi ; et Judas, ayant reçu comme les autres apôtres le pouvoir de faire des prodiges, vint avec eux lui dire que les mauvais esprits leur obéissaient. Pour être dignes du royaume de Dieu, il ne suffit pas de connaître et de publier le nom de Dieu ; il faut être animé de sa grâce et vivre de son esprit. »

Ce n'est pas la seule fois que dom Calmet allègue les miracles de Judas et d'autres faux disciples du Seigneur, qui n'en faisaient pas moins des prodiges en son nom.

« Les miracles ne sont pas toujours des marques certaines de la vérité et du mérite de ceux qui les font. »

On a peine, en ce cas, à comprendre à quoi les miracles servent.

Dom Calmet soutient que les pécheurs font quelquefois des miracles, même de grands miracles, et *des miracles semblables à ceux de Jésus-Christ.*

« La grandeur et la multitude des miracles ne décident pas toujours, dit-il encore, du mérite de celui qui les fait. On conclurait par ce principe que quelques-uns des disciples de Jésus-Christ ont eu plus de mérite que leur maître, puisqu'ils ont fait un plus grand nombre de prodiges. »

Il rapporte que saint Grégoire, aussi bien que saint Augustin, soutenait que les démons, les magiciens, les hérétiques et les méchans font des miracles, dont même Dieu permet qu'ils soient récompensés dans ce monde par de la considération et des louanges. « Il ne met de différence entre les miracles des élus et ceux des réprouvés, qu'en ce que les uns conduisent au salut et les autres en éloignent, tant ceux qui les font que ceux qui en sont témoins. »

Enfin, dom Calmet admet d'avance la réalité des miracles que fera l'antechrist, de manière que ceux qui les verront croiront y reconnaître le doigt de Dieu, et que, s'il était possible, même les prédestinés seraient induits en erreur.

Voyez dom Calmet, comment. sur la bible, dissert. sur les miracles, t. 1, p. 363 et 364. —Id. comment. sur S. Matthieu, chap. 7, v. 22, t. 7, p. 68; chap. 24, v. 24, p. 216; comment. sur S. Marc, chap. 9, v. 37, p. 339; comment. sur S. Jean, chap. 9, v. 16, p. 710; chap. 9, v. 32, p. 713; dissertat. sur l'antechrist, t. 8, p. 362; comment. sur la deuxième épît. de S. Paul aux Thessalon. chap. 2, v. 9, p. 539.

Les guérisons des possédés étaient évidemment des miracles.

Après avoir présenté les argumens de ceux qui considéraient les obsessions et possessions comme des maladies naturelles, et avoir ajouté, pour son propre compte, qu'il serait injuste à Dieu de permettre la possession par le diable, d'hommes innocens, d'enfans, etc., l'orthodoxe commentateur de la bible dit : « D'où vient qu'on n'en voit guère (de possédés) que dans des pays et parmi des peuples superstitieux, ou dans des personnes d'une santé faible et d'un esprit peu solide ? Voit-on des gens éclairés, sains de corps, guéris des frayeurs d'une vaine superstition, tomber visiblement sous la puissance et dans la possession du démon ? Que l'on examine de près tous ceux et celles qui se disent possédés et qui passent pour tels, je suis certain qu'on n'en trouvera aucun qui n'ait eu quelque atteinte de mélancolie, ou d'autres maladies qui affectent le cerveau, les entrailles et les parties nobles, et qui affaiblissent les forces de l'esprit.... On s'imagine que nier les possessions des démons c'est attaquer la religion chrétienne dans ce qu'elle a de plus sacré, et donner atteinte à la vérité des saintes écritures : vaine terreur. C'est au contraire lui rendre un service essentiel, puisque c'est la purger

des superstitions et diminuer le nombre des faux miracles. La multiplication indiscrète des vains prodiges dans la religion, affaiblit la foi des véritables, et donne lieu aux libertins de les nier tous. » De cette manière se trouvent attaquées les obsessions de l'ancien-testament, nommément celle de Saül. Les possessions du nouveau-testament, dit-il, *ne sont pas plus mal aisées à expliquer.* — Dom Calmet, comment. sur la bible, dissertat. sur les obsess. et possess. du démon, art. 4, t. 7, p. 424.

Et à ce propos, ajoutons à cette citation un mot sur les exorcismes en général. Les païens ne se rendaient pas plus à ce genre de preuves de la puissance du Dieu des chrétiens, qu'à celui des autres miracles journellement opérés, nous certifie-t-on, par les élus de l'église nouvelle. C'était toujours la même chose, savoir que les témoins oculaires du prétendu prodige, peu convaincus de sa réalité, n'y attachaient pas non plus une grande importance. Les exorcismes comme les miracles ne devaient rien prouver, si ce n'est plus tard, c'est-à-dire, lorsque après une ou plusieurs générations ils auraient été invoqués pour convaincre ceux qui, n'ayant rien vu, se seraient trouvés disposés à tout croire. Peut-être même avait-on soupçonné, dès l'abord, que les démons conjurés par les exorcistes ne faisaient que répéter la leçon qui leur avait été dictée par des démons réellement puissans, ceux de l'intrigue, de la séduction, de la tromperie et de la cupidité. En effet, la plupart des possédés étaient des misérables, bien faciles à corrompre et toujours charmés de pouvoir gagner leur vie à un métier si commode. Lorsque le diable prenait possession de quelque riche, de quelque personnage, ce qui arrivait quelquefois, s'il faut ajouter foi aux récits des écrivains sacrés, ce fut presque toujours d'hommes faibles ou épuisés par les maladies ou par l'âge, dont l'imagination s'enflammait à la moindre étincelle, et dont les illusions et les hallucinations faisaient la moitié de la vie, ou bien de femmes nerveuses et hystériques. Après tout, ce ne fut jamais que le très petit nombre.

Au reste, le diable ne se contentait pas, selon les chrétiens, d'imiter leurs miracles; il singeait aussi leurs cérémonies, leurs sacremens, en un mot toute la loi nouvelle, comme il avait fait avant Jésus-Christ de l'ancienne loi. De là vint la presque identité du culte mythriaque et de celui des disciples du Christ. — Tertullian. de præscript. cap. 40, p. 247.

No 2. — Novatianisme des catholiques, après leurs querelles avec les novatiens.

Saint Cyprien, l'antagoniste le plus acharné des novatiens d'Afrique, se montrait aussi novatien qu'eux, chaque fois qu'il s'agissait de traiter la question qui séparait ces sectaires de la grande église, non avec eux-

mêmes, mais avec les membres de cette même église; trop opposés selon lui aux principes de Novat, qui étaient jadis les siens et ceux de l'église entière. En voici la preuve :

Étienne avait succédé à Corneille sur le siége de Rome. Deux évêques espagnols, Basilidès et Martial, privés de leur juridiction religieuse et excommuniés comme lapses, s'adressèrent à leur collègue de la capitale, et en obtinrent sans peine la réconciliation avec l'église et la communion laïque. L'évêque de Carthage à qui le clergé d'Espagne s'était plaint de la faiblesse acanonique d'Étienne, improuva fortement et sans aucun égard pour l'importance de son siége, la conduite de l'évêque de Rome. Il fit plus : il assembla un concile de trente-sept évêques en Afrique, et écrivit de concert avec eux au clergé d'Espagne, une lettre synodique dont le but était de l'exhorter à demeurer ferme dans son refus de recevoir Basilidès et Martial. « L'élection et l'ordination des deux évêques qui ont remplacé les prélats déposés, y est-il dit, sont aussi légitimes que la déposition des autres a été régulière; et Étienne ne peut sous aucun rapport infirmer ces actes. « La communication religieuse de l'évêque de Rome avec les évêques espagnols déposés paraît si horrible aux pères africains, qu'ils y voient un des signes les plus évidens qui annoncent la fin prochaine du monde et l'arrivée sur terre de l'antechrist, précurseur de ce terrible événement. — S. Cyprian. epist. 68 ad presbyt. et pleb. Hispan. p. 117 et seq.

Quoi qu'il en soit, le concile africain, en soutenant de cette manière l'indépendance absolue de chaque évêque, de toute autorité autre que la sienne hors de son diocèse, avait exactement suivi l'exemple que lui avait donné l'évêque de Rome, Corneille, lui-même; et bientôt après, comme nous le verrons dans le livre suivant, sur la question de la validité du baptême des hérétiques, on renouvela cette décision, basée sur les mêmes principes, et comme une conséquence qui en découlait naturellement. Néanmoins, malgré tant et de si respectables autorités, ces principes furent souvent violés par les catholiques.

Quelque indulgent qu'il se montrât pour les lapses, le même saint Cyprien que nous avons cité plus haut, défendit d'accorder aux apostats (ceux qui renonçaient spontanément au christianisme), avec lesquels les lapses étaient souvent confondus, la communion et la réconciliation, même à l'article de la mort. Il alla jusqu'à soutenir ouvertement les propositions évidemment novatiennes qui suivent : L'homme n'étant point supérieur à Dieu, celui-ci exclusivement peut pardonner les péchés commis contre lui; aucun homme ne peut le faire en son nom; c'est Dieu seul qu'il faut prier, à lui seul qu'il faut offrir son repentir (Solus Dominus misereri potest. Veniam peccatis quæ in ipsum com-

missa sunt, solus potest ille largiri... Homo Deo esse non potest major, nec remittere aut donare indulgentia sua servus potest quod in Dominum delicto graviore commissum est... Dominus orandus est, Dominus nostra satisfactione placandus est). Saint Cyprien suivait en cela son maître Tertullien, qui avait fermement établi que l'autorité de remettre les péchés mortels n'appartient, ni à l'évêque de Rome, ni à aucun de ses collègues, ni même à l'église en corps; que c'est le privilége exclusif de la Divinité, qui, ajoutait-il en sectaire *montaniste*, le confère quelquefois à des prophètes, ses délégués sur la terre, et doués à cet effet du Saint-Esprit comme l'ont été les apôtres. — S. Cyprian. libr. de lapsis, p. 186 et seq. — Tertullian. de pudicitia, cap. 21, p. 742. et seq.

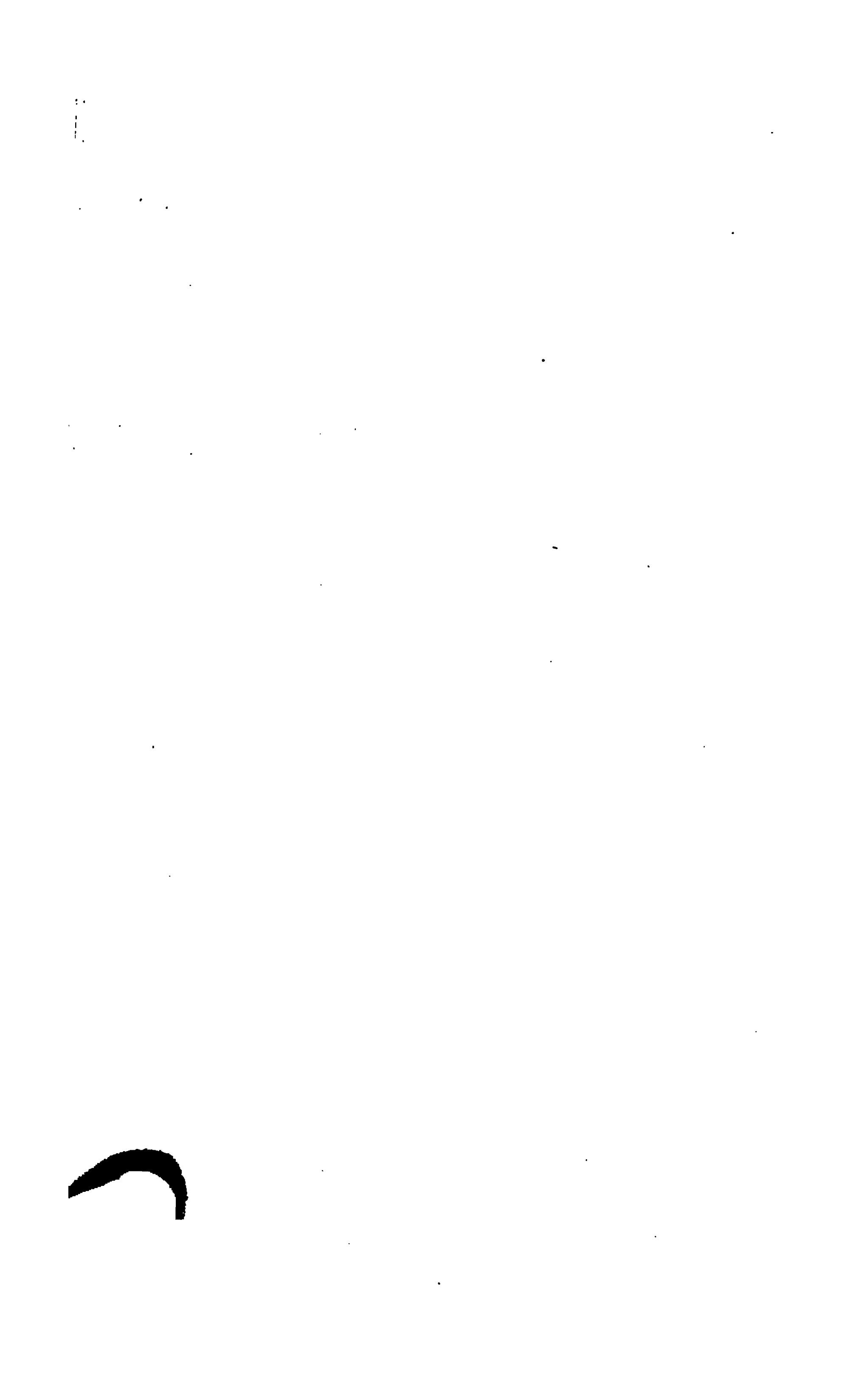
Saint Firmilien, évêque de Césarée en Cappadoce, écrivait à l'évêque de Carthage : « Nous cherchons par la pénitence un remède pour ceux de nos frères qui sont tombés (lapsi), ou qui, depuis leur baptême, ont commis quelque faute grave, non comme s'ils devaient recevoir de nous la rémission de leurs péchés, mais afin que par ce moyen ils reconnaissent leur erreur, s'en repentent et satisfassent à la justice divine. » C'est exactement là la doctrine des novatiens. — S. Cyprian. oper. epist. 75 Firmil. ad Cyprian. p. 144.

On reprochait à saint Jean Chrysostôme, évêque de Constantinople au commencement du cinquième siècle, d'avoir détendu le ressort de la sévérité ecclésiastique ; cependant il n'avait fait que permettre, malgré le concile d'Elvire et d'après celui de Nicée, que les fidèles se repentissent autant de fois qu'ils pécheraient, et qu'ils méritassent ainsi l'absolution de plus d'une faute. Les amis de saint Chrysostôme, parmi lesquels se trouvait l'évêque novatien Sisinnius, le blâmèrent amèrement de son relâchement. — Socrat. hist. eccles. l. 6, cap. 21, t. 2, p. 339 et 340.

L'historien Socrate remarque à ce propos, que saint Jean, malgré cette indulgence que ses adversaires appelaient excessive, s'emportait souvent dans ses discours, jusqu'à sacrifier la modestie à la colère et à une sincérité presque toujours grossière et dure.

FIN DU LIVRE TROISIÈME ET DU TOME PREMIER.

TABLE.



FEB 19 1948

[redacted]

[redacted]

